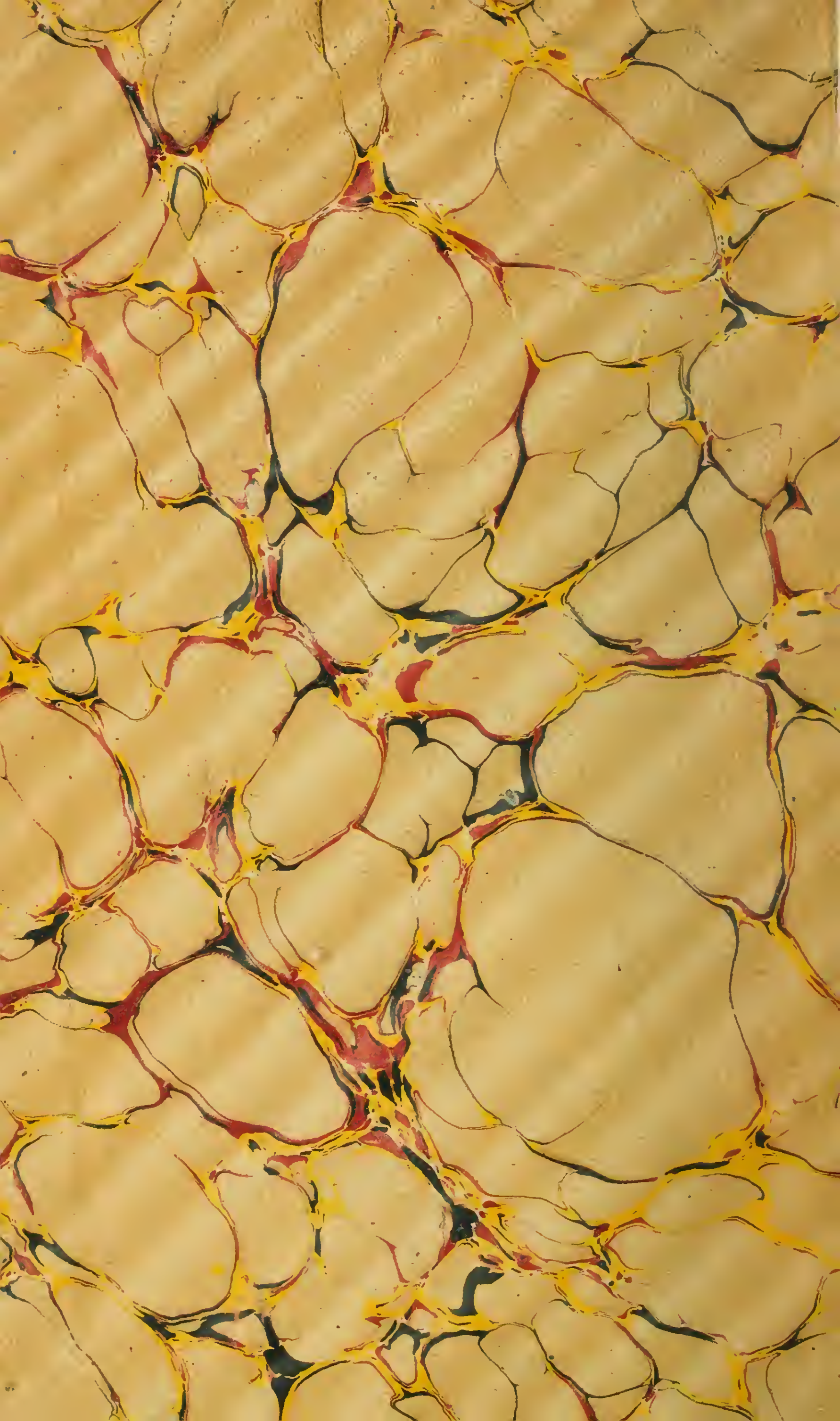






ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1872

TROISIÈME SÉRIE

TOME I

PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL

ÉDITEURS

9, RUE CUJAS (Ancienne rue des Grès)

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1872

TROISIÈME SÉRIE

TOME I



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXIII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1872.

MOIS DE JANVIER.

SÉANCE DU VENDREDI 5.

PRÉSIDENCE DE M. DELISLE ET DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 4 janvier 1872, M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts adresse :

1° L'ampliation d'un décret de M. le Président de la République, ainsi conçu :

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 22 décembre 1871, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a faite de M. Derenbourg (Joseph), pour remplir la place d'académicien devenue vacante par suite du décès de M. Caussin de Perceval, est approuvée.

ART. 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 31 décembre 1871.

Signé : A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : Jules SIMON.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général du Ministère,

S.-R. TAILLANDIER.

2° L'ampliation d'un second décret, portant :

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 22 décembre 1871, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a faite de M. Jules-Edmond-Maxime Deloche, pour remplir la place d'académicien devenue vacante par suite du décès de M. Huillard Bréholles, est approuvée.

ART. 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 31 décembre 1871.

Signé : A. THIERS

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : Jules SIMON.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général du Ministère,

S.-R. TAILLANDIER.

3° L'ampliation d'un troisième décret, conçu en ces termes :

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu le procès-verbal de la séance tenue par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France, le 22 décembre 1871,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a faite de M. Charles-Jules Labarte, pour remplir la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Texier, est approuvée.

ART. 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 31 décembre 1871.

Signé : A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : Jules SIMON.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général du Ministère,

S.-R. TAILLANDIER.

Lecture faite des trois décrets, l'Académie en prend acte et renvoie à la séance prochaine l'introduction des trois nouveaux membres, aucun d'eux n'ayant pu se rendre à la séance de ce jour.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un président pour l'année 1872, aux termes de l'article 4 du règlement.

Le scrutin étant ouvert, M. Miller, Vice-Président, obtient 25 voix sur 27 membres ordinaires présents; M. Hauréau, 1 voix; un bulletin blanc. — M. Miller est proclamé, en conséquence, à la majorité absolue, Président de l'Académie pour 1872.

Un deuxième scrutin a lieu pour l'élection d'un Vice-Président. — M. Hauréau est élu par 27 voix Vice-Président pour l'année 1872.

Aux termes de l'article 5 du règlement, M. le Président sortant appelle au bureau les deux membres qui viennent d'être élus et prononce l'allocution suivante :

« En quittant le fauteuil, je dois vous exprimer mes sentiments de reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en me nommant Président de l'Académie. La charge était au-dessus de mes forces, mais votre indulgence a suppléé à ce qui me manquait. L'esprit d'ordre et d'union qui règne au milieu de vous rend d'ailleurs facile la tâche de votre bureau. Je vous prie, mes chers confrères, d'agréer mes remercîments et de croire que je me rappellerai toujours avec bonheur les témoignages de bienveillance que vous m'avez si souvent donnés. Ce sera le meilleur adoucissement à l'amertume des souvenirs qui resteront attachés à la néfaste année 1871. »

M. le Président de l'année, en prenant possession de son siége, exprime en ces termes les sentiments de l'Académie pour le Président sortant :

« Je prie l'Académie d'agréer l'expression de ma vive gratitude pour l'honneur qu'elle vient de me faire, et, en même temps, je crois être l'interprète fidèle de ses sentiments en remerciant en son nom M. Delisle, pour la manière dont il a rempli ses fonctions de Président. Je ne veux pas seulement parler de sa profonde érudition, de son impartialité, de ses formes pleines de convenance et de courtoisie : je veux aussi rappeler les temps difficiles qu'il a traversés. Il a fallu une circonstance particulière pour mettre en relief la dignité et toute l'énergie de son caractère, que nous ne connaissions que par des dehors de douceur et de bonté. Nous savons tous, en effet, avec quel courage il s'est refusé à reconnaître l'autorité

de l'odieuse Commune de Paris. C'est un honneur pour la science, pour l'Institut et pour notre compagnie en particulier. Quant à moi, je n'ai rien de mieux à faire que de prendre M. Delisle pour modèle. J'ose espérer que la bienveillance de l'Académie m'aidera à remplir les délicates fonctions qu'elle a bien voulu me confier. »

L'Académie procède ensuite au renouvellement des Commissions annuelles et d'abord de la Commission des travaux littéraires.

Sont élus au scrutin et à la majorité des voix, membres de la susdite Commission pour l'année 1872, MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, de Longpérier, Regnier, Maury.

Par un second scrutin, sont nommés membres de la Commission des antiquités de la France pour 1872, MM. Vitet, de Saulcy, de Longpérier, Renier, Maury, Delisle, Desnoyers, de Lasteyrie.

Par un troisième scrutin, membres de la Commission de l'École française d'Athènes, pour la même année, MM. Brunet de Presle, Rossignol, Egger, Waddington et Thurot.

Par un quatrième scrutin, membres de la Commission administrative de l'Académie, avec délégation à la Commission centrale de l'Institut, pour l'année 1872, MM. Jourdain et Brunet de Presle.

Sont présentés à l'Académie par le Secrétaire perpétuel, pour les divers concours en 1872, les mémoires et ouvrages suivants :

I. Pour le concours Gobert, quatre ouvrages :

N° 1. — *La vie de saint Alexis, poëme du XIe siècle, et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiés avec préface, variantes, notes et glossaire*, (1 vol. in-8°, Paris, 1872), par MM. Gaston Paris et Léopold Pannier.

N° 2. — *La Chanson de Roland* (2 vol. gr. in-8°, avec un appendice, Tours, 1872), par M. Léon Gautier, professeur à l'École des chartes.

N° 3. — *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie, ou les Métamor-*

phoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen âge (Paris, 1871, 2 vol. in-4°), par M. A. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

N° 4. — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques, d'après les documents authentiques inédits* (1 vol. gr. in-8°, Paris, 1872), par M. A. Jal.

II. Pour le concours La Fons-Mélicocq (Antiquités de Picardie), quatre ouvrages, dont deux manuscrits :

N° 1. — *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines* (2 vol. in-8°, Péronne, 1869), par M. l'abbé Paul de Cagny.

N° 2. — *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (2 vol. in-4°, Paris-Amiens, 1870), par M. l'abbé J. Corblet.

N° 3. — *L'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle (de l'ordre de Saint-Benoît), diocèse de Noyon, en Picardie,* ayant pour épigraphe : «Dans les siècles passés, les couvents occupaient un vaste espace.» (Ms. 1 vol. 1870), par M. Ch. Desmaze, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

N° 4. — *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, du XIe au XIIIe siècle* (1 vol. ms.), par M. de Lépinois.

III. Pour le concours de Numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Un ouvrage composé de quatre fascicules imprimés : *La legge Vipsania dell' anno DCCXXXIII unificatrice del sistema metrico e monetario in tutto l'imperio romano* (Naples, 1871, 2 fascicules).

Illustrazione d'una mensa ponderaria Pompeiana esistente nel Museo nazionale di Napoli (Naples, 1871, 2 fascicules), par M. Carmelo Mancini, membre de l'Institut archéologique de Rome.

IV. Pour le concours des Antiquités de la France, quinze ouvrages, dont trois manuscrits.

N° 1. — *Les fastes de Rouen, poëme latin,* par Hercule Grisel (1 vol. pet. in-4°, Rouen, 1870), par M. Bouquet (1 exemplaire).

N° 2. — *Coutumes de la Haute-Alsace* (1 vol. in-8°, Colmar, 1870, 2 exemplaires). — *Coutumes du Val d'Orbey* (br. in-8°, Colmar, 1864.

2 exemplaires). — *Coutumes de l'Assise* (br. in-8°, *ibid.* 1866, 2 exemplaires). — *Coutumes du Val de Rosemont* (br. in-8°, *ibid.* 1866, 2 exemplaires), par M. Bonvalot.

N° 3. — *Bénéfices de l'église d'Amiens* (1 vol. in-4°, 1 exemplaire, Amiens, 1871), par M. Darsy.

N° 4. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée* (1422-1810) (1 vol. in-12, 1 exemplaire, Paris-Angers), par M Denais.

N° 5. — *Précis statistique et historique de la commune d'Arcy-le-Ponsard* (1 vol. in-8°, Paris, 1871, 1 exemplaire), par M. Mercier.

N° 6. — *Les derniers troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque nationale, par M. Ch. Giraud* (1 exemplaire). — *Documents de la littérature de la France, conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne* (2 vol. in-8°, 1 exemplaire, Paris, 1871), par M. Paul Meyer.

N° 7. — *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (1 vol. in-8°, Paris, 1872, 2 exemplaires), par M. Gabriel Monod.

N° 8. — *Recherches sur l'organisation communale de la ville de Saint-Maixent jusqu'en 1790* (1 vol. in-8°, Poitiers, 1870, 2 exemplaires), par M. Alfred Richard.

N° 9. — *Emplacement de la mansion romaine Segora, solutions diverses du problème géographique et archéologique qui s'y rattache* (ms. in-4° de 112 pages, Rennes, 1871), par M. de Matty de Latour.

N° 10. — *Essai de classifications archéologiques et monumentales, arrondissement du Havre* (ms. in-fol. de 185 pages, pli cacheté).

N° 11. — *Étude sur les Nervii* (3 cahiers mss. in-fol. de 43 pages, Le Quesnoy, 1871), par M. Ed. Cat.

N° 12. — *Recherches sur la seigneurie de Cantin-lez-Douai* (1065-1789), 1 br. in-8°, Douai, 1871 (1 exemplaire), par M. Félix Brassart.

N° 13. — *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains, relatives au Dauphiné* (br. in-8°, Colmar, 1871, 2 exemplaires). — *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois à Saint-André-de-Grenoble, en 1345* (1 vol. in-8°, Lyon, 1871, 2 exemplaires), par M. C. M. J. Chevalier.

N° 14. — *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance* (1 vol. gr. in-8°, Orléans, 1871, 2 exemplaires), par M. René de Maulde.

N° 15. — *Les Origines de l'église de Tours d'après l'histoire* (1 vol. gr. in-8°, Tours, 1871, 1 exemplaire), par M. l'abbé C. Chevalier.

SÉANCE DU VENDREDI 12.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne une nouvelle lecture de la correspondance officielle et des décrets du Président de la République, concernant les trois membres récemment élus, et qui n'avaient pu être introduits à la séance du 5 janvier.

M. DELOCHE étant encore retenu chez lui par une indisposition, MM. DERENBOURG et LABARTE sont présentés à l'Académie par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL. — M. le Président les invite à prendre place parmi leurs confrères.

M. THUROT a la parole pour faire le rapport préliminaire d'usage, au nom de la Commission du prix Gobert.

La Commission, dit-il, se réunit à deux heures et demie. — Étaient présents : MM. MILLER, président de l'Académie; HAURÉAU, Vice-Président, DELISLE, THUROT.

M. Miller lit une lettre de M. ROBERT, qui s'excuse, pour cause de santé, de ne pas pouvoir assister à la séance de la Commission.

La Commission nomme M. DELISLE Président et M. THUROT Secrétaire.

Elle arrête la liste des ouvrages qui doivent prendre part au Concours, ainsi qu'il suit :

1° *La Vie de saint Alexis, poëme du XIe siècle, et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, publiés par MM. Gaston Paris et Léopold Pannier (1872, in-8°);

2° *La Chanson de Roland*, publiée par M. Léon Gautier (1872, 2 vol. in-8°);

3° *Benoît de Sainte-More, ou les Métamorphoses de l'épopée gréco-latine*, par M. Joly (1871, 2 vol. in-4°);

4° *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, etc.* par M. A. Jal (1872, grand in-8°).

Les ouvrages en jouissance du 1er et du 2e prix sont :

1° *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, par M. Edgard Boutaric;
2° *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par M. de Chantelauze.

L'ordre du jour appelle la nomination des Commissions pour le prix ordinaire, le prix Bordin, le prix de Numismatique et le prix La Fons-Mélicocq.

Aucun ouvrage n'est parvenu ni pour le prix ordinaire, ni pour le prix Bordin, au terme de l'année 1871. Il n'y a point, en conséquence, de Commission à nommer pour ces deux prix, le dernier, d'ailleurs, ayant été décerné successivement dans le cours des années 1870 et 1871.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de la Commission de Numismatique, qui doit décerner le prix de 1872.

Ont obtenu :

MM. DE LONGPÉRIER et ROBERT, chacun . .	23 voix
WADDINGTON	16
DE SAULCY	11

Sont nommés, en conséquence, membres de la Commission de Numismatique en 1872, MM. DE SAULCY, DE LONGPÉRIER, WADDINGTON et ROBERT.

L'Académie passe à la formation de la Commission du prix La Fons-Mélicocq, qui doit être décerné, pour la première fois, en 1872. Sont nommés, au scrutin, M. DE WAILLY, qui a obtenu 14 voix; M. DELISLE, 19; M. JOURDAIN, 9; M. DE ROZIÈRE, 11.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait la présentation des livres offerts, qui n'a pu avoir lieu à la séance précédente :

1° Par une lettre en date du 1er mai 1870, le Secrétaire de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, au nom de M. le comte Serge Stroganoff, Président de cette Commission, transmet à l'Aca-

démie un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1868* (Saint-Pétersbourg, 1869; 1 vol. de texte grand in-4°, avec un atlas de six planches grand-aigle);

2° Au nom de M. Garcin de Tassy, *La langue et la littérature hindoustanie en 1871, revue annuelle* (Paris, 1872, in-8°);

3° *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, etc.*, de Saint-Quentin : 3e série, tome IX (1869, in-8°);

4° *Congrès archéologique de France*, 37e session; séances générales tenues à Lisieux, en 1870 (Caen, 1871, in-8°);

5° Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, *Indian Musulman's three letters reprinted from the* Times, *with an article on the late Prince consort and four articles on education from the Calcutta Englishman, with an Appendix containing lord Macaulay's minute,* by W. Nassau Lees, etc. (London and Edinburgh, 1871, in-8°);

6° Au nom de M. Hauréau, le tome III de son *Histoire littéraire du Maine;* nouvelle édition (Paris, 1871, in-12);

7° *Revue bibliographique universelle,* 3e et 4e années, vol. V et VI (Paris, 1871, in-8°);

8° *Traité des Berakhoth du Talmud de Jérusalem et du Talmud de Babylone,* traduit, pour la première fois, en français, par Maurice Schwab, attaché à la Bibliothèque Nationale (grand in-8°, 1871, Imprimerie Nationale); deux exemplaires;

9° *The last twelve verses of the Gospel according to S. Mark vindicated, etc.*, by John W. Burgon, with fac-similes, etc. (Oxford and London, 1871, in-8°);

10° *History of Assurbanipal translated from cuneiform inscriptions,* by George Smith, avec les textes et une très-belle représentation du roi en chasse, actuellement au Musée britannique (Londres, 1871, in-4°);

11° *Monuments du moyen âge et de la renaissance dans l'ancienne Pologne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIe siècle.* 1re série (1 vol. in-4° en portefeuille) avec une lettre de M. le comte Przezdziecki, datée de Cracovie, 10 décembre 1871, qui rappelle qu'en 1869 il a déjà fait hommage de la 2e série de cet ouvrage, et ajoute qu'il transmettra la 3e et dernière dès qu'elle sera terminée. — Dans la même lettre, M. le comte Przezdziecki fait savoir qu'en ce moment il coopère à la rédaction des statuts de la nouvelle Académie des Sciences, fondée à Cracovie, par ordre de S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie.

12° *L'Ordre Teutonique en France, d'après les documents inédits conser-*

res aux archives de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut (Paris, 1871, in-8°);

13°-14° Deux opuscules de M. de Matty de Latour :

I. *Arc de triomphe de Besançon* (élevé, suivant l'auteur, en l'honneur de Vespasien); dissertation honorée d'une distinction de l'Académie, en 1861 (Besançon, 1868, in-8°). — II. *Voie romaine de la capitale des Andes à celle des Rhedones* (Rennes, 1871, in-8°), avec une carte;

15° *Ephemeris epigraphica, corporis inscriptionum latinarum supplementum, edita jussu Instituti archæologici romani* (fasciculus primus, Romæ et Berolini, 1872, grand in-8°);

16° *Bullettino di archeologia cristiana* del commendatore de Rossi, 2ª serie, anno secondo (Roma, 1871, grand in-8°);

17° *Notice sur M. Dehèque*, par M. Léon Heuzey (extrait de l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*; 1871, in-8°);

18° *Les Peintures du Palatin*, par M. Léon Renier et M. Georges Perrot (Extrait de la *Revue archéologique*, août 1870; grand in-8°);

19° *Le Trésor de Cuenca*, par M. L. Heuzey (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, août 1870; grand in-8°);

20° *Ethnographie de Ma-touan-lin. — Le Royaume de Piao*, notice traduite, pour la première fois, du chinois, par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys (1871, broch. in-4°);

21° *Journal asiatique*: juillet 1871;

22° *Revue archéologique* : décembre 1871;

23° *Revue africaine* : novembre 1871;

24° *Le Cabinet historique* : juillet-septembre 1871;

25°-26° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Vidal-Lablache, ancien membre de l'École française d'Athènes, des deux thèses suivantes, récemment soutenues devant la Faculté des lettres de Paris :

I. *Hérode Atticus; étude critique sur sa vie* (Paris, 1872, in-8°). — II. *Commentatio de titulis funebribus græcis in Asia Minore, etc.* (1872, in-8°);

27° M. Brunet de Presle fait hommage du poëme en grec moderne (édité pour la deuxième fois par M. Émile Legrand), intitulé ΠΟΙΗΜΑ ΝΕΟΝ ΠΑΝΥ ΩΡΑΙΟΝ ΚΑΙ ΩΦΕΛΙΜΟΝ ΤΟΙΣ ΑΝΑΓΙΝΩΣΚΟΜΕΝΟΙΣ ΠΕΡΙ ΣΤΡΑΤΙΩΤΙΚΗΣ ΠΡΑΓΜΑΤΕΙΑΣ ΣΥΝΘΕΜΕΝΟΝ ΠΑΡΑ ΛΕΟΝΑΡΔΟΥ ΦΟΡΤΙΟΥ ΡΩΜΑΙΟΥ, ΚΟΜΗΤΟΣ ΠΑΛΑΤΙΝΟΥ (Venise, 1871).

M. Egger reprend et termine la deuxième lecture de son *Mémoire sur une inscription gréco-égyptienne appartenant à la Bibliothèque de l'Université d'Athènes.*

Le Secrétaire perpétuel rappelle que, dans l'une de ses dernières séances, l'Académie, consultée au sujet de l'examen demandé par M. le Ministre de l'Instruction publique d'un travail de M. Théophile Deyrette, chargé d'une mission scientifique en Asie Mineure, de 1869 à 1870, a été d'avis de renvoyer cet examen à la Commission de l'École française d'Athènes.

SÉANCE DU VENDREDI 19.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Anatole Lemercier, maire de Saintes, exposant la situation déplorable de la bibliothèque de cette ville, devenue la proie d'un incendie récent qui n'a rien épargné. Elle a perdu, parmi toutes ses richesses et les nombreuses collections qu'elle possédait, les ouvrages publiés par les différentes académies qui forment l'Institut. M. le maire, en quête des moyens qui pouvaient quelque peu *réparer cette irréparable ruine,* selon son expression, s'adresse à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme à ses sœurs, en la priant de vouloir bien lui concéder, autant qu'il sera possible, ceux de ses ouvrages dont elle a la disposition. Il étend son espoir et sa demande individuellement à ceux de ses membres qui voudraient bien, eux aussi, et pourraient faire don à la ville de Saintes d'un exemplaire des ouvrages dont ils sont les auteurs. — L'Académie, suivant

l'usage, renvoie l'examen de cette requête à la Commission des travaux littéraires.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de l'Académie royale des Sciences de Bavière : I. *Mémoires de la classe de philologie et de philosophie;* tome XII, 2e partie (Munich, 1870, in-4°). — II. *Mémoires de la classe d'histoire,* tome XI, 3e partie (*ibid.* 1871, in-4°);

2° *Bulletin de la Commission historique du département du Nord,* tome XI (Lille, 1871, in-8°);

3° Par l'intermédiaire de M. l'abbé Cochet, correspondant : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome II, 1re livraison (Dieppe, 1871, in-8°);

4° *Bulletin de l'École française d'Athènes : Archéologie,* 1er vol. n° XI, (septembre 1871), deux exemplaires;

5° *Annales de Philosophie chrétienne* (novembre 1871);

6° Deux fascicules in-4° ayant le titre commun d'*Atsume Gusa* (en japonais), pour servir à la connaissance de l'extrême Orient; recueil publié par F. Turrettini, à Genève;

7° M. Egger fait hommage, au nom de M. R. Fabre, ancien élève de l'École des Carmes, professeur au Petit Séminaire de Paris, des deux thèses suivantes, récemment soutenues devant la Faculté des lettres de Paris : I. *De la Correspondance de Fléchier avec madame Deshoulières et sa fille* (Paris, 1871, 1 vol. in-8°). — II. *De latinis Flecherii carminibus* (Paris, 1870, in-8°).

Le même Membre offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Vicente Fidel Lopez, l'ouvrage intitulé *Les races aryennes du Pérou, leur langue, leur religion, leur histoire* (Paris et Montevideo, 1871, 1 vol. in-8°).

M. d'Avezac commence la seconde lecture de son *Mémoire sur la date de la naissance de Christophe Colomb.*

M. de la Villemarqué, au nom de M. le marquis de Sinety, communique la *Note* suivante *sur une Station lacustre découverte, en 1867, dans le département de l'Yonne.*

Cette station lacustre paraît être la première qu'on ait découverte en France; elle l'a été sur le territoire de Vineuf, village limitrophe des départements de l'Yonne et de Seine-et-Marne, à 88 kilomètres de Paris. Observateur curieux et

sérieux, M. de Sinety fut prévenu par l'administration des ponts et chaussées, occupée à la construction d'une écluse, que la drague des ouvriers avait amené une hache de pierre. Il constata qu'elle sortait d'une profondeur de 6 mètres au-dessous du sol; la longueur en est de 9 centimètres, la largeur de 4; c'est une serpentine vert foncé, parfaitement travaillée; sa forme est celle des haches ordinaires, pointue par un bout, tranchante par l'autre.

En examinant la tourbe très-épaisse où elle se trouvait, il ne tarda pas à s'apercevoir que la drague avait mis à nu en même temps des débris de différentes sortes, et il recueillit successivement les objets suivants :

1° Un andouiller de cerf aplati par un bout en forme de polissoir et destiné à préparer les peaux; cet andouiller, qui mesure 16 centimètres de longueur, a été séparé du merrain à coups de hache; les entailles sont si visibles qu'on peut les compter toutes;

2° La pointe d'un autre andouiller, creusée de manière à servir de fer à une flèche ou à une javeline. Cette pièce a 4 centimètres et demi de longueur sur 1 centimètre et demi de diamètre; un petit trou, ménagé à sa base, était disposé pour la fixer, au moyen d'une goupille, à la hampe de la flèche ou de la javeline;

3° Une portion de bois de cerf, portant très-visiblement des entailles faites à coups de hache;

4° Un fragment de mâchoire de cerf;

5° Plusieurs os de cerf et de chevreuil, dont quelques-uns ont été tranchés aussi nettement qu'on le ferait avec un couperet[1];

6° Des morceaux de bois grossièrement équarris et à demi

[1] Ces ossements ont été soumis à M. Gervais, professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, et c'est lui qui a bien voulu en déterminer la nature.

carbonisés; deux d'entre eux étaient fortement entaillés; ces entailles semblaient assez adroitement faites;

7° Enfin, une assez grande quantité de noisettes.

« Dès lors le doute n'était guère possible, dit M. de Sinety; il y avait eu là une habitation. Nous étions sur l'emplacement où avait vécu quelqu'un de ces sauvages qui peuplaient nos contrées dans les temps antéhistoriques.

« L'épaisseur de la tourbe indique que, il y a environ trois mille ans, ces lieux devaient être un profond marécage, alors que les eaux de la rivière battaient les coteaux et, sauf quelques îles, couvraient tout le fond de la vallée de ses bras nombreux.

« C'est bien là un des emplacements que les Lacustres choisissaient au milieu des marécages pour y établir leurs demeures bâties sur pilotis. Les madriers, en partie consumés, en sont les restes; les entailles qui y sont pratiquées ont servi à établir le plancher sur lequel reposait la hutte de l'homme primitif : voilà sa hache, arme de chasse et de guerre, car alors le chasseur et le guerrier ne faisaient qu'un; voici le bout de la javeline dont il percera les animaux qui font sa nourriture; le polissoir avec lequel il prépare les peaux qui le couvrent, les ossements du cerf et du chevreuil qui ont servi à ses repas: ils gardent encore les marques des coups de la hache avec laquelle il les a dépecés : l'un d'eux conserve même des traces de dents pointues, sans doute celles des chiens du chasseur, qui leur a abandonné les restes de ses victimes. Voilà enfin des quantités de noisettes amassées pour l'hiver. Quelles preuves plus probables pourrait-on demander? »

M. Brunet de Presle prend la parole pour constater l'importance de la découverte, dont il parle en connaissance de cause, habitant lui-même dans le voisinage de l'Yonne.

SÉANCE DU VENDREDI 26.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. L. Quicherat, l'ouvrage qu'après trente années de recherches et six années d'un travail soutenu il vient de publier sous le titre suivant : *Nonii Marcelli peripatetici Tubursicensis de compendiosa doctrina ad Filium, collatis quinque pervetustis codicibus nondum adhibitis cum ceterorum librorum editionumque lectionibus et doctorum suisque notis edidit Lud. Quicherat* (Parisiis, apud Hachette, etc. 1872, XXXI et 679 p. gr. in-8°). — Le Secrétaire perpétuel fait ressortir en quelques mots les principaux mérites de ce travail, qui représente de la manière la plus exacte et la plus complète l'œuvre d'un lettré de l'Afrique romaine au IIIe siècle de notre ère, lequel fut un érudit éminent plus encore qu'un grammairien, et nous a laissé, par ses innombrables citations des auteurs du VIIe siècle de Rome, les plus précieuses lumières sur la langue de cette grande époque.

2° De la part de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, les tomes II, III, 7e série, de ses *Mémoires*, 2 vol. in-8° (1870-1871);

3° Au nom de M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie, les trois mémoires suivants, communiqués par lui à la Société archéologique de cette ville : I. *L'Alliance franco-danoise au moyen âge* (Montpellier, 1871, in-4°). — II. *Deux lettres du concile de Bâle aux consuls de Montpellier,* avec une Notice les concernant (1871, in-4°). — III. *Statuts inédits de la confrérie de Saint-Denis de Ginestet*, avec une Notice explicative (*Ibid.* 1871, in-4°).

4° De la part de M. Émile Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes, l'ouvrage intitulé : *La Science des religions,* recueil d'une série d'articles publiés originairement dans la *Revue des Deux-Mondes;*

5° *Vocabulista in arabico publicato per la prima volta sopra un codice della biblioteca Riccardiana di Firenze*, da C. Schiaparelli, alunno del R.

Instituto di studj superiori, précédé d'une lettre adressée à M. Correnti, Ministre de l'Instruction publique, par M. Amari qui, le premier, signala l'importance de ce manuscrit, et d'une intéressante notice du jeune orientaliste qui l'a édité (Florence, 1871, 1 fort volume in-8°).

6° *Bibliothèque de l'École des chartes;* table des 10 volumes formant la 5e et la 6e série (1859-1869), par M. René de Lespinasse, archiviste paléographe (Paris, 1871, in-8°).

7° *Revue de législation*, année 1870-1871 (6e livraison).

8° et 9° M. DE SAULCY, au nom de l'auteur, M. Edward Thomas, savant indianiste et archéologue, fait hommage des ouvrages suivants : I. *The chronicles of the pathan kings of Dehli illustrated by coins, inscriptions, etc.* (London, 1871, in-8°). — II. *The revenue resources of the Mughal Empire in India from 1593 to 1707* (supplément au précédent ouvrage), London, 1871, in-8°.

10°-12° Sont offerts par M. BRUNET DE PRESLE les trois opuscules suivants : I. *Sur la généalogie d'Ali Pacha*, poëme publié pour la première fois par M. Émile Legrand, d'après une communication de M. Brunet de Presle, suivi d'une chanson albanaise, traduite en grec moderne par un Albanais (Paris, 1871, in-8°). — II. *Distiques populaires*, en grec moderne, extrait du recueil périodique publié par la Société philologique *Le Parnasse* (Athènes, 1871, in-8°). — III. Comptes rendus des actes de la même Société, lus dans la séance du 10 octobre 1871, par le Président (*Ibid.* 1871, in-8°).

M. D'AVEZAC achève la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Année véritable de la naissance de Christophe Colomb, et Revue chronologique des principales époques de sa vie.* Il demande et obtient l'autorisation de faire imprimer ce travail, sans préjudice de son droit à ce que la publication en soit faite d'ailleurs dans le recueil de l'Académie.

Il en a été remis ultérieurement, pour les *Comptes rendus*, l'analyse sommaire qui suit, rédigée d'après le manuscrit de l'auteur.

Malgré toutes les études faites jusqu'à ce jour sur la vie de Christophe Colomb, elle offre encore bien des questions controversées : la chronologie antérieure à son arrivée en Espagne

en est surtout mal assurée, et l'année même de sa naissance flotte dans une incertitude de plus d'un quart de siècle, entre l'année 1430 qui résulte des données de Ramusio, et 1456 pour laquelle s'est prononcé en dernier lieu l'érudit professeur Oscar Peschel, spécialiste fort autorisé en Allemagne pour l'histoire de la géographie et des découvertes. Séduit nous-même au premier abord par le côté spécieux de son hypothèse, nous avons reconnu cependant la nécessité d'un plus mûr examen.

Toutes les solutions proposées n'ont point un titre égal à notre attention, et il en est dont il nous est permis de faire meilleur marché, tant elles sont dénuées d'appui de sérieuse valeur; aussi mettons-nous, sans scrupule, préalablement à l'écart trois dates qui nous semblent les plus risquées, savoir, 1430, 1441 et 1449. Cette dernière, hasardée autrefois par une célèbre institutrice américaine, Mistress Willard, émule de Bancroft, a été abandonnée par l'auteur même, induite à se ranger à une opinion plus écoutée. De même l'année 1441, proposée par Charlevoix et adoptée par César Cantù, a été quittée à son tour par celui-ci pour une autre moins arbitrairement établie. Quant à la première, de 1430, elle était simplement déduite de cette assertion, interpolée dans la prétendue version italienne des récits de Pierre Martyr d'Anghiera, publiée dans la collection de Ramusio, que Christophe Colomb avait quarante ans lorsque, avant toute autre démarche, il proposa à la république de Gênes l'exécution de son immortelle découverte, et sur un refus, vint offrir l'entreprise au Portugal, où on le fait arriver sans plus de fondement en 1470.

Ces trois hypothèses une fois éliminées sans beaucoup de difficulté, il en reste d'autres qui semblent étayées d'arguments plus spécieux, et qui peuvent se réduire à trois groupes principaux mutuellement échelonnés à dix années d'intervalle, tandis que chaque groupe demeure circonscrit dans un cercle

de variantes qui n'excèdent point une simple unité, décompte final d'un calcul de fractions. Ces trois hypothèses plus sérieusement discutables peuvent être énoncées par les années moyennes *1436, 1446* et *1456.*

La première de ces dates résulterait d'un témoignage du curé André Bernaldez, qui, ayant rencontré Christophe Colomb après sa seconde traversée, reçut de lui communication de ses journaux de voyage. Bernaldez s'exprime ainsi dans son *Histoire des rois catholiques Ferdinand et Isabelle,* livre resté longtemps inédit et publié seulement en 1856 : « Lequel dit amiral Christophe Colomb, découvreur des Indes, natif de la province de Milan, se trouvant à Valladolid, en l'année 1506 au mois de mai, mourut dans une belle vieillesse, à l'âge de 70 ans, un peu plus ou un peu moins (*de edad de setenta años, poco mas o menos*). » En remontant de 70 ans en arrière du 20 mai 1506, date du décès, on arriverait à fixer à l'an 1436 la date de la naissance. Mais il paraît peu vraisemblable : 1° que Christophe Colomb eût précédé de 32 ans dans la vie son frère Diégo, né *certainement* en 1468 ; que son père, qui n'est mort qu'en 1500, fût parvenu à un âge aussi avancé ; que sa mère, décédée entre 1477 et 1489, eût joui d'une prolongation de fécondité si peu ordinaire : 2° qu'il eût plus de 50 ans lorsqu'il forma avec Béatrix Enriquez de Arana la liaison d'où naquit, le 15 août 1488, Fernand Colomb ; 3° qu'il eût 56 ans quand il entreprit la traversée de l'Océan occidental.

D'après ces invraisemblances, ne pourrait-on pas naturellement supposer que le mot de *setenta* est une leçon erronée, qu'il convient de remplacer par celle de *sesenta,* qui n'en diffère graphiquement que par une lettre, et serait *a priori* très-admissible.

L'opinion qui place en 1456 la date de la naissance du célèbre navigateur est basée : 1° sur une de ses lettres datée

du 7 juillet 1503, où il dit s'être mis à l'âge de 28 ans au service des rois catholiques : son arrivée en Espagne étant expressément fixée à la fin de l'année 1484, dans l'Histoire de sa vie écrite par son fils Fernand, on en conclut qu'il est né en 1456 ; 2° sur un document du 21 décembre 1492, où l'amiral déclare avoir navigué presque sans interruption pendant 23 ans : les calculs de M. Oscar Peschel feraient remonter son premier embarquement en 1470, et puisque Colomb (suivant son propre témoignage rapporté par son fils) avait 14 ans quand il commença sa carrière de marin, on trouve encore, en remontant 14 ans au-dessus de 1470, la même année 1456 comme époque de naissance du grand découvreur.

Nous ne pouvons adopter cette opinion de M. Peschel et voici pourquoi : Colomb étant âgé de 14 ans lorsqu'il prit la mer pour la première fois, et ayant navigué 23 ans presque sans discontinuité, il est certain qu'à la fin de cette période il avait atteint l'âge de 37 ans ; mais il est certain aussi que ce n'est point en 1492 qu'il avait quitté la mer pour faire à terre un séjour de plusieurs années : il était arrivé en Espagne à la fin de 1484, venant de Portugal où il avait consacré quelques mois à l'exposition et à la défense de ses projets. On ne pourrait faire descendre le terme des 23 années de navigation plus bas que le commencement de 1484 ou tout au plus la fin de 1483. Or, en rétrogradant de 23 ans à partir de 1483 ou de 1484, on est invinciblement amené à fixer la date du premier embarquement du jeune Colomb, âgé alors de 14 ans, à la fin de 1460 ou au commencement de 1461, et non pas en 1470 comme le pense M. Peschel. Il avait 37 ans lorsque, après cette longue série de campagnes maritimes, il descendit à terre pour un temps qui devait désormais entrer en ligne de compte, et il s'ensuit qu'à la fin de 1484, quand il arriva en Espagne, il était âgé précisément de 38 ans.

C'est conséquemment une erreur matérielle d'écriture ou de lecture qui a introduit dans la lettre du 7 juillet 1503 le chiffre de *28 ans* au lieu de *38*.

Les hypothèses de 1436 et de 1456 étant ainsi écartées, reste celle qui se place à égale distance de ces deux chiffres, et qui fixe la date de naissance de Colomb à 1446, en comptant les 38 ans d'âge en arrière de l'année 1484, date de son arrivée en Espagne. Faisons remarquer tout d'abord que les chiffres ronds supposent la tolérance de quelque fraction en dedans ou en dehors, fraction qui, dans le calcul final des unités, peut reprendre une valeur sensible ; aussi faudrait-il peut-être regarder comme d'égal mérite les trois variantes 1445, 1446, 1447, défendues chacune par de graves autorités. Quelques auteurs hésitent entre 1447 et 1446 ; c'est cette dernière date qui nous paraît la plus rapprochée de la vérité, non-seulement par application de la loi empirique des moyennes, mais en raison de quelques considérations de détail que nous allons rapidement exposer.

Au retour de son troisième voyage (entre le 20 novembre et le 17 décembre 1500) et près de comparaître en accusé devant le conseil des Indes, Christophe Colomb rappelait, dans une ébauche de mémoire justificatif, les services rendus par lui à la monarchie espagnole, et l'on trouve dans ce mémoire le passage suivant : « Il y a maintenant dix-sept années que je suis entré au service de nos princes actuels, pour l'entreprise des Indes ; les huit premières ont traîné en discussions. . . etc. » Dans une lettre, écrite dans le même temps à Jeanne de la Torre, il dit que : « sept ans se passèrent en discours, et neuf à exécuter des choses fort remarquables et dignes de mémoire. . . . » Enfin une lettre adressée en 1501 au roi et à la reine contient ces mots : « Très-hauts princes, j'étais fort jeune quand je commençai à naviguer en la mer, et j'ai continué jusqu'à ce jour. C'est un métier qui inspire de lui-même

à ceux qui le pratiquent le désir de connaître les secrets de ce monde; *il y a plus de 40 ans* que j'en use ainsi, et tout ce qu'il y a de navigable aujourd'hui, je l'ai parcouru. »

Voilà 40 années, qui se composent : des 23 ans de navigation continue mentionnés plus haut, et des 17 années (échues avant la fin de 1500) consacrées à l'entreprise des Indes. — Si l'on y ajoute les 14 ans d'âge que Colomb avait à son début, on trouve un total de 54 ans à la date de 1501. C'est en déduisant de *1,501 années complètes 54 années également complètes,* que Robertson et Spotorno ont établi la date de 1447 pour l'âge du grand navigateur : mais, d'une part, c'est avant le neuvième mois de 1501 que le temps doit être calculé, ce qui réduit à 1,500 années accomplies, avec quelques mois en sus, la somme destinée à subir la soustraction. — Par contre, les quatorze ans d'âge impliquent, peu ou prou, la quinzième année commencée, c'est-à-dire une fraction à compter; et d'autre part, le temps de navigation déclaré est, nous venons de le voir, *de plus de 40 ans ;* il y a donc encore là une fraction à mettre en compte : en sorte que la quantité à soustraire n'est pas seulement de 54 années, mais de 55 années commencées. Quelle est l'importance de cette fraction qui fait le commencement de la cinquante-cinquième année? Trois cas sont à examiner : ou bien (et cela est peu probable) la fraction serait exactement égale à la portion commencée de 1501, et le résultat final tomberait précisément sur la limite commune des années 1446 et 1447; ou bien la fraction soustractive serait moindre et nous aurions 1,446 ans et une fraction, c'est-à-dire 1447 plus ou moins commencé; ou bien enfin (et cela semble beaucoup plus plausible eu égard à la condition des 17 années échues avant la fin de 1500) la fraction à soustraire sera plus grande, et c'est *alors à l'année 1446 commencée* qu'il faudra se tenir; et en tout cas la variante 1445 ne peut plus être sérieusement soutenue.

De ce qui précède nous croyons devoir conclure que c'est dans le courant de l'année 1446 (et plus vraisemblablement vers la fin de cette année) qu'est né le célèbre navigateur.

Cette date étant considérée comme acquise, les circonstances importantes de la vie de Christophe Colomb viennent s'y rattacher de la manière la plus satisfaisante, comme cela ressortira de la revue chronologique que nous allons donner de cette existence si glorieuse et si douloureusement éprouvée.

D'après notre point de départ, Colomb, qui déclare s'être embarqué pour la première fois à 14 ans, atteignait cet âge en 1460, et commença alors cette longue série de campagnes de mer qui devaient remplir 23 années consécutives, à peine interrompues par des relâches de durée insignifiante.

Les 20 mars et 26 août 1472, il figurait à Savone, dans des actes notariés, et avait conséquemment atteint la majorité de 25 ans, sans laquelle il n'aurait pu être légalement ni partie ni témoin, et qui fait remonter avec certitude sa naissance bien avant la date de 1456, d'après laquelle il aurait eu 16 ans seulement en 1472.

Le 7 août 1473, il souscrivit, avec son frère puîné Jean Pélerin, à un acte portant ratification, par leur mère, d'une vente que leur père avait consentie, d'un petit immeuble dotal situé à Gênes; d'où il résulte que, à cette époque, le frère puîné de Christophe Colomb était aussi majeur de 25 ans.

Un document signalé par l'historien Bossi, l'un des biographes de Christophe Colomb, constate qu'une division de navires et de galères, commandée par un personnage nommé Colomb, naviguait en 1475 dans les eaux de Chypre sous pavillon génois. Si cet amiral génois (un tel commandant était vulgairement qualifié *amiral*) eût été le découvreur futur des *Indes occidentales,* on trouverait la mention du fait dans l'histoire de sa vie, et il n'y en est rien dit. Mais plus tard, dans un fragment de lettre où il revendiquait ce même titre, il

dit : « *Je ne suis pas le premier amiral de ma famille.* » En outre, il aurait, d'après une énonciation de son fils Fernand, navigué longtemps sous les ordres d'un amiral de son nom et de sa famille, qu'on appelait *Colomb le Jeune;* il est naturel de penser que l'amiral génois de 1475 était le parent du jeune Christophe, destiné à tant de gloire et confondu alors parmi les officiers des navires génois de la division navale qui croisait dans les eaux de Chypre.

Peu de temps après, notre marin passa dans l'Océan, et ne tarda pas à prendre pied en Portugal. A quelle date ? C'est une question des plus difficiles. Écartons d'abord de notre enquête sur ce point deux personnages portant le nom ou le surnom de Colomb, et fameux par des actes de piraterie, bien que mentionnés aussi par l'histoire à de plus nobles titres, l'un comme ayant commandé en 1476 une escadre sur laquelle le roi de Portugal s'embarqua pour la France au mois d'août de cette année, et y débarqua à la mi-septembre; l'autre comme ayant fait le 21 août 1485, avec une division de sept navires, entre le cap Saint-Vincent et Lisbonne, une riche capture de galères vénitiennes. L'un et l'autre, que l'on sait aujourd'hui être des Français, se nommaient en réalité Casenove, et l'appellation de *Colomb, Colon* ou *Coullon* qui leur était vulgairement donnée, et qui les a fait confondre avec les Génois parents de Christophe Colomb, n'était qu'un surnom. C'est dès lors très-inexactement que, dans la biographie de son père, Fernand confond avec le combat du 21 août 1485 le combat à la suite duquel il rapporte que Christophe Colomb aurait gagné la côte à la nage et se serait rendu de là à Lisbonne.

D'autres écrivains ont cru pouvoir placer en 1470 la première proposition que Colomb aurait faite au roi de Portugal de l'entreprise des Indes, et ils ont été conduits à cette fausse opinion par le passage suivant d'une lettre qu'il adresse au roi Ferdinand : « Très-haut roi, Dieu m'a envoyé miraculeuse-

ment ici, pour me mettre au service de Votre Altesse; miraculeusement, dis-je, car j'avais abordé en Portugal, dont le roi était porté aux découvertes plus que tout autre; c'est Dieu qui lui ferma les yeux, les oreilles et tous les sens, au point que, dans l'espace de *14 ans,* je ne pus lui faire entendre ce que je disais.» Or, comme l'époque du passage de ce grand homme en Espagne est incontestablement fixée à 1484, en remontant de 14 ans en arrière, on plaçait la date de l'arrivée à Lisbonne à 1470. Mais on n'a pas pris garde que le roi de Portugal *porté aux découvertes,* dont il est parlé dans la lettre citée, ne commença à régner que le 28 août 1481, 2 ans et 4 mois au plus avant que le navigateur génois ne se réfugiât en Castille. C'est là un argument péremptoire contre cette opinion et qui la condamne définitivement. Des auteurs ont été même conduits par là à rejeter absolument la lettre citée plus haut, mais c'est à tort, et nous croyons devoir au contraire retenir ce document, en corrigeant seulement l'erreur matérielle de copie qui s'y est évidemment glissée, et que nous sommes surpris d'être le premier à relever. Au lieu de *14 ans,* il faut lire *14 mois,* et comme il s'agit là non pas de l'arrivée de Colomb en Portugal, mais de sa proposition au roi, il faut en conclure qu'il présenta à Jean II le projet de la grande entreprise des Indes en octobre 1483.

Sa première venue en Portugal avait dû précéder de quelques années, mais ne pouvait être antérieure à l'an 1476, où on le trouve inscrit à Gênes sur le registre des avaries.

Quoi qu'il en soit, nous le voyons en février 1477 naviguant dans l'Océan septentrional et parvenu à cent lieues au delà de l'île de Tilé, fréquentée par les gens de Bristol, et bien plus occidentale que la Tilé de Ptolémée, appelée par les modernes Frislande. Colomb était alors dans sa trente et unième année.

Revenu en Portugal, il se dirigea désormais vers d'autres

climats, et prit part aux expéditions de Guinée; dans ces expéditions répétées, il vérifia la valeur du degré terrestre de latitude, et le trouva, dit-il, équivalent à 56 milles et deux tiers. Il séjourna au fort portugais de Saint-Georges de la Mine, élevé seulement en 1482 : cette campagne fut la dernière de cette longue série de navigations auxquelles il avait employé 23 années entières, et qui l'avaient conduit à l'entrée de sa trente-huitième année.

Il était déjà, à cette époque, marié à Félipa Moniz Perestrello, dont il avait eu son fils aîné Diégo, né à Porto-Santo; et l'âge présumé de ce dernier est le seul indice qui nous permette d'établir une conjecture raisonnable touchant l'époque du mariage de Christophe Colomb. Voici quatre circonstances qui peuvent servir à déterminer approximativement l'âge de Diégo : en 1491, le médecin Garcia Hernandez eut l'occasion de voir le père et le fils au couvent des Franciscains de la Rábida, à une demi-lieue de Palos, et il qualifie le petit Diégo d'enfant (*aquel niñico que era niño*). Le 8 mai de l'année suivante, celui-ci était admis au nombre des pages du prince Don Juan, après la mort duquel il devint, le 19 février 1498. ainsi que son frère Fernand, page de la reine Isabelle. Enfin, le 15 novembre 1503, il fut nommé *contino* ou garde du corps de cette princesse. De ces faits et de ces dates, il résulte que Diégo n'était qu'un enfant en 1491, car le terme de *niño,* pris dans son sens littéral, indique l'âge de sept ans à peine, et il aurait eu, en 1503, lorsqu'il fut mis hors de page, dix-huit ou dix-neuf ans au plus. Si l'on applique moins rigoureusement le qualificatif *niño,* et si l'on ajoute une ou deux années, ce qui nous semble beaucoup, on fait remonter la naissance de notre célèbre marin jusqu'en 1483, 1482, peut-être à la rigueur jusqu'en 1481, mais assurément pas jusqu'à 1474, encore moins à 1470, comme l'a conjecturé Humboldt. D'après ces indications, c'est vers 1480 que se place, avec

quelque probabilité, le mariage de Christophe Colomb, qui aurait été alors dans sa trente-cinquième année.

Nous arrivons à l'étude du point le plus intéressant de la carrière de Christophe Colomb : l'époque et les circonstances déterminantes de la vocation qui l'a immortalisé.

Cette vocation est-elle antérieure à son mariage, ou fut-elle inspirée par l'étude des papiers qu'il recueillit avec la dot de sa femme dans la succession des Perestrello de Porto-Santo?

On a fait une grande part dans cette question aux communications qu'il obtint de Paul Toscanelli, astronome florentin, et qui auraient suivi de près la lettre écrite par ce dernier au chanoine portugais Fernam Martins, le 25 juin 1474, et dont il envoya copie à Christophe Colomb. C'est là une erreur grave et qui, trop facilement acceptée comme vérité, a pris cours chez un grand nombre d'historiens et de biographes.

Dans l'envoi de cette copie, envoi dont nous n'avons ni la date ni le texte latin, Toscanelli dit qu'il avait écrit sa lettre : *hadias,* suivant la traduction espagnole directe (inédite) de Las-Casas; *alquanti giorni fà,* suivant la traduction italienne d'Ulloa, faite sur la version espagnole, et généralement répandue. Quels que soient les termes, il s'agit là positivement d'un temps antérieur aux guerres de Castille; c'est-à-dire que le moment où Toscanelli fait sa transmission à Colomb est postérieur à la fin des guerres, commencées elles-mêmes postérieurement à la lettre de 1474, entre Alphonse V de Portugal et Ferdinand d'Aragon, se disputant la succession d'Henri IV de Castille; grand litige qui fut clos par le traité d'Alcántara du 24 septembre 1479, après lequel Alphonse remit le pouvoir à son fils Jean II et mourut, au bout de peu de temps, dans la retraite (28 août 1481). C'est vraisemblablement à l'époque de l'avénement de Jean II qu'il convient de fixer les premières relations de Toscanelli avec notre navigateur,

qui avait sans doute recueilli (peut-être dès 1477, de la bouche de son compatriote Jean Cabot, à Bristol) quelques informations sur les théories dès longtemps professées par le vieux savant, et qui profita de l'entremise du Florentin Lorenzo Girardi, alors à Lisbonne, pour s'adresser à lui. Nous croirions volontiers que les idées de Colomb, nées d'un ensemble de notions successivement puisées à des sources diverses, jusqu'à acquérir la consistance d'un projet déterminé, ne parvinrent à leur maturité qu'à l'époque où les communications de Toscanelli vinrent l'y confirmer, au début d'un règne qui semblait promettre un nouvel essor aux grandes explorations maritimes. C'est alors certainement, et seulement alors, qu'il put visiter le fort de Saint-Georges de la Mine, élevé précisément à cette époque, et c'est, suivant toute apparence, au retour de cette campagne de Guinée, qu'enfin il reprit terre en 1483, pour une relâche de plusieurs années, après en avoir employé vingt-trois en navigations presque continues.

Là est le point de démarcation à établir, dans la vie de Colomb, entre le simple marin et le grand découvreur. Il vint à Lisbonne exposer son projet et en proposer l'exécution au roi Jean II de Portugal; on sait qu'il fut le jouet d'une indigne manœuvre administrative, et que, fuyant les intrigues d'une cour déloyale, il se rendit immédiatement par mer en Espagne, sur la fin de cette même année 1484, âgé alors de trente-huit ans accomplis. Ce fut seulement après plus d'un an d'attente, le 20 janvier 1486, qu'il entra définitivement au service des rois catholiques.

Attaché ainsi désormais à la suite de la cour, son séjour à Cordoue devint l'occasion de la liaison galante qu'il y contracta avec Beatrix Enriquez de Arana, et dont lui naquit, dans cette ville, le 15 août 1488, son second fils Fernand, qui fut un de ses biographes. Il avait à cette époque probablement accompli sa quarante-deuxième année. — Colomb

était vraisemblablement absent de Cordoue au moment de cette naissance, car au 16 juin 1488, nous le voyons, à Séville, recevoir des mains du trésorier royal de Castille une allocation de 3,000 maravédis. Déjà, le 20 mars précédent, une lettre de sauf-conduit du roi Jean II de Portugal lui avait été adressée dans cette ville pour lui permettre, suivant sa demande, de se rendre à Lisbonne; et il s'y rendit en effet, car, d'après une note autographe, il y vit arriver en décembre le hardi navigateur Barthélemi Diaz, et entendit de sa bouche le récit de son exploration des côtes australes de Guinée, dans les parages du cap de Bonne-Espérance. Colomb rentrait en Espagne, au printemps de l'année suivante, muni d'une cédule des rois catholiques, du 12 mai 1489, lui assurant bon accueil dans les villes où il passerait.

Trois ans s'écoulèrent, jour pour jour, depuis la date de cette cédule jusqu'au moment solennel où il reprit enfin la mer pour sa glorieuse traversée de l'Océan occidental; il avait passé en tout neuf ans à terre, et devait être près de terminer sa quarante-sixième année. Il était dans la cinquante-quatrième quand il revint de son troisième voyage, chargé des fers de Bovadilla; et peut-être achevait-il sa soixantième année lorsqu'il mourut à Valladolid, le 20 mai 1506, dans un abandon qui sera l'éternel opprobre de ses ingrats contemporains.

Les fatigues matérielles et les anxiétés morales avaient avancé sa vieillesse : à cinquante-six ans, il n'avait plus, disait-il, un seul cheveu qui ne fût blanc. Les infirmités aussi étaient venues, et si le curé André Bernaldez lui a réellement attribué, à sa mort, les *setenta* (au lieu de *sesenta*) *años* qui se lisent dans son texte, on doit penser qu'il l'aura fait sous l'impression de ces signes extérieurs d'une vieillesse prématurée.

On remarquera sans doute que nous avons dit à peine quelques mots de la période éclatante de la vie de Colomb, celle des grandes découvertes : c'est que les dates y sont pres-

que partout précisées et les faits certains : et que nous n'avions point de rectifications importantes à y faire. Il n'en était pas de même de la période antérieure, et, en cherchant à l'éclaircir, nous avons voulu simplement établir une sorte de canevas chronologique qui puisse servir à la composition d'une histoire sérieuse et complète, digne enfin de la mémoire de l'immortel découvreur du nouveau monde.

M. de Lasteyrie commence la première lecture d'un *Mémoire sur une croix éthiopienne donnée par un roi de l'Amhara.*

M. de Witte lit la *Note* suivante *sur le mot étrusque* JAIOИIB (*Hinthial*).

AIOИIB, JAIOИIB, ↓AIOИIB est un mot qui se rencontre, sous ces trois formes, sur quelques monuments étrusques, ou isolé, ou bien suivi d'un autre mot. On le lit sur un vase peint, sur deux peintures murales et sur deux miroirs.

Ce fut, si je ne me trompe, vers 1833 qu'un vase peint, de la collection Beugnot, offrit, pour la première fois, le mot *Hinthia*, suivi d'un autre mot, *Turmucas*,

AIOHIB
VM◁VF
ƧAƆ

inscription tracée, sur trois lignes, auprès d'une figure de femme voilée, dans une composition où l'on voit deux autres femmes, l'une nommée *Pentasila*, et le dieu infernal Charon, armé de son marteau [1].

Peu de temps après fut signalé à l'attention des savants un miroir, aujourd'hui au Vatican, sur lequel est représen-

[1] *Bull. de l'Inst. arch.* 1833, p. 88. — *Monum. inédits de l'Inst. arch.* t. II, pl. IX. — Inghirami, *Vasi fitt.* pl. CCCXCIX.

tée la descente d'Ulysse aux enfers : Tirésias y paraît et, au-dessus de la tête du célèbre devin, on lit, dans un cartouche, l'inscription tracée de gauche à droite : ΒΙΝΘΙΑV ΤΕDΑΣΙΑΜ[1].

De curieuses peintures murales, découvertes dans des tombes situées au sud de Corneto, l'ancienne Tarquinies, viennent d'être publiées tout récemment par l'Institut de correspondance archéologique[2] et expliquées par M. W. Helbig[3]. Sur les parois d'une de ces chambres sépulcrales, dite *tomba dell' orco,* on voit Pluton et Proserpine et, au milieu de héros et de démons, l'ombre du vieux Tirésias, accompagnée de l'inscription ƧJAƧAIƆƎT JAIΘИIB. Le devin est assis, les yeux fermés, signe de sa cécité, la tête voilée de son manteau et un bâton à la main; devant lui est un arbre dépouillé de ses feuilles et sur les branches duquel grimpent et sautent, dans tous les sens, de petites figures représentant les ombres[4].

D'autres peintures murales, découvertes en 1857, à Vulci, montrent la scène homérique dans laquelle Achille immole de jeunes captifs troyens aux mânes de Patrocle; au-dessus de l'image de ce dernier, on lit : ƧƎJ>VƆTA1 : JAIOHIB[5].

Enfin un second miroir, qui, de la collection Durand[6], a successivement passé dans la collection Pourtalès[7] et, de là,

[1] *Monum. inédits de l'Inst. arch.* t. II, pl. XXIX. — *Museum etruscum Gregorianum,* t. I, pl. XXXI, 1. — Gerhard, *Etruskische Spiegel,* pl. CCXI. — E. Braun, *Bull. de l'Inst. arch.* 1835, p. 122.

[2] *Monum. inédits,* t. VIII, pl. XIII-XV.

[3] *Annales,* t. XLII, 1870, p. 5 et suiv. — Cf. *Bull.* 1869, p. 257.

[4] *Annales, loc. cit.* p. 30 et 35. — La peinture représentant les enfers est reproduite sur la pl. XV des *Monuments inédits.*

[5] *Bull. de l'Inst. arch.* 1857, p. 97 et 113. — *Monum. inédits de l'Inst. arch.* t. VI, pl. XXXI. — *Annales de l'Inst. arch.* t. XXXI, 1859, p. 353. — Noël Des Vergers, *L'Étrurie et les Étrusques,* pl. XXI, et explication des planches, p. 28 et suiv., Paris, 1862.

[6] *Catalogue,* n° 1969. — Gerhard, *Etruskische Spiegel,* pl. CCXIII.

[7] Dubois, *Cat. Pourtalès,* n° 636, Paris, 1841.

au Musée Britannique[1], montre, dans une scène de toilette, une femme debout tenant un miroir, et auprès de laquelle est gravée l'inscription ⱵΛΙΟΗΙΒ.

Bien des conjectures ont été émises au sujet de ce mot étrusque *Hinthial*, et pourtant dès l'année 1835, comme j'espère pouvoir le démontrer plus loin, le véritable sens d'*Hinthial* était connu et parfaitement déterminé.

Raoul Rochette, qui, en 1834, publia, dans les *Annales de l'Institut archéologique* (tome VI, p. 264 et suiv.), un mémoire sur deux vases peints, de style et de travail étrusque, parlant de l'inscription *Hinthia Turmucas,* dit[2] : « Sans hasarder ici des conjectures qui ne satisferaient personne, ni moi-même, je conviendrai sans peine que je ne me charge pas de rendre compte de cette inscription: mais j'avouerai aussi que je crois voir, dans le mot *Phinthia* (il lisait ainsi), dérivé de Φιντίας, un nom propre, celui du *potier* ou du *fabricant* étrusque qui aurait exécuté ce vase. »

Le P. Secchi, en 1836, ayant écrit deux longues dissertations[3] sur le miroir qui montre Ulysse en présence de Mercure psychopompe et de Tirésias, crut que l'inscription *Hinthial Terasias* était une inscription bilingue: le premier nom, en langue étrusque, aurait indiqué *Faunus,* le fils d'*Hinthia* ou *Phinthia*[4], qu'il regardait comme une forme du nom écrit par les Latins *Fauna* ou *Fatua,* la Bonne Déesse; et, comme Faunus était un personnage qui rendait des oracles, il l'identifiait

[1] C. T. Newton, *A Guide to the Bronze room in the Depart. of greek and roman antiquities*, p. 27, n° 26, London, 1871.

[2] *Loc. cit.* p. 277.

[3] *Bull. de l'Inst. arch.* 1836, p. 81, et *Annales*, t. VIII, 1836, p. 65 et suiv.

[4] Le P. Secchi, trompé par la terminaison *al*, qui indique le génitif dans les noms matronymiques étrusques, comme *Arntnal, Arria natus, Farnal, Varia natus,* et autres (*Annales*, *loc. cit.* p. 76), crut que *Hinthial* était un nom écrit au génitif.

avec le Tirésias thébain. Ainsi, d'après le P. Secchi, *Hinthial Terasias* aurait désigné un seul et même personnage, le Faunus des Latins et le Tirésias des Grecs[1].

Mais, chose plus singulière, Gerhard[2], qui connaissait si bien les monuments de l'antiquité figurée, répéta jusqu'à la fin de sa longue carrière l'étrange explication du P. Secchi, tout en faisant mention, dans les notes, des opinions contraires qui s'étaient produites et qui montraient le peu de solidité du système d'interprétation soutenu par le savant père jésuite.

En 1840, dans le *Catalogue de la collection Beugnot* (n° 53), je me bornai à transcrire les inscriptions du vase étrusque sur lequel on lit *Hinthia Turmucas*, sans oser en proposer une explication. J'étais bien loin alors de me douter que l'inscription *Hinthiach*, sur le miroir de la collection Durand, pouvait avoir quelque rapport avec les deux inscriptions *Hinthia* et *Hinthial*, tracées sur deux autres monuments étrusques. Dans le *Catalogue Durand*, imprimé quatre ans auparavant, je n'avais pas même reconnu l'attribut (le miroir) tenu par une des femmes qui font partie de cette scène, et j'avais donné la description suivante[3] : « *Hinthiach* ou *Thinthiach* tient un lécythus renversé avec lequel elle verse de l'huile sur les cheveux d'Hélène[4]. »

Et cependant, dès 1835, dans une petite note insérée au *Bulletin de l'Institut archéologique*[5], Bunsen avait donné la véri-

[1] *Bull. de l'Inst. arch.* 1836, p. 87, et *Annales*, t. VIII, 1836, p. 76 et suiv.

[2] *Metall. Spiegel der Etrusker*, note 128. Ce travail avait paru dans le recueil des *Mémoires de l'Académie de Berlin*, en 1836. — *Etruskische Spiegel*, t. III, p. 204, note 173, et p. 224. — *Gesammelte akademische Abhandlungen und kleine Schriften*, t. I, p. 137 et 322, Berlin, 1866.

[3] *Cat. Durand*, p. 419, n° 1969, Paris, 1836.

[4] Gerhard (*Etruskische Spiegel*, tome III, p. 204, note 170) rejette avec raison cette description qui est complétement inexacte.

[5] P. 159 : « *Finthial* (lisez *Hinthial*) *Terasias* pare voglia significare *lo spettro di Tiresia* corrispondente al greco εἴδωλον Τειρησίου. I nomi proprj greci che fi-

table explication du mot *Hinthial,* en disant que *Hinthial Terasias* semble correspondre au grec *εἴδωλον* Τειρησίου et vouloir indiquer le spectre ou le fantôme de Tirésias.

Cette explication est tellement simple, tellement naturelle, qu'on s'étonne de ne pas la voir adoptée dès le commencement des discussions qui s'engagèrent au sujet du mot *Hinthial.* Mais c'est que le P. Secchi, dans sa seconde dissertation, ayant persisté dans sa malheureuse idée, Bunsen, loin de défendre l'explication qu'il avait proposée, sembla l'abandonner et se rallier aux raisons, plus spécieuses que solides, alléguées et soutenues par le savant religieux.

Cependant, quand, peu de mois après leur découverte, feu Noël Des Vergers me montra les dessins des peintures murales trouvées, en 1857, dans une tombe de Vulci, par l'habile explorateur Alexandre François, je n'hésitai pas un instant à reconnaître le véritable sens du mot *Hinthial.* Il n'y avait plus à douter : Bunsen avait reconnu, vingt-deux ans auparavant, que le mot étrusque *Hinthial* répondait au mot grec *εἴδωλον.* Une de ces peintures murales montre Achille, ƎJ↓A, qui égorge les prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle; dans le fond paraît l'ombre (*εἴδωλον, σκιά*), désignée par l'inscription : ƧƎJ>V◁ΤΑ1 : JAIOHIB [1].

Feu Noël Des Vergers[2], M. H. Brunn[3] et M. Ariodante Fabretti[4] n'ont pas hésité à admettre l'explication donnée par Bunsen en 1835.

niscono in *s* sogliono perderla nel etrusco : nel genitivo poi al contrario la *s* è sicuramente di forma etrusca, come tanti esempj lo comprovano. Stabilito così *Terasias* per un genitivo etrusco, sarebbe difficile supporlo dipendente da altro nominativo che da uno portante la significazione di *spettro, fantasima.*»

[1] Voy. Noël Des Vergers, *Bull. de l'Inst. arch.* 1857, p. 121 et suiv.

[2] *Bull. de l'Inst. arch. loc. cit.*

[3] *Annales de l'Inst. arch.* t. XXXI, 1859, p. 358.

[4] *Glossarium italicum*, sub verb. *Hinthia*, *Hinthial,* p. 592 et 593, Aug. Taurinorum, 1867.

ƎIИΘIAV ꓕEPAƧIAM est donc l'ombre de Tirésias, dans la scène de l'évocation des morts par Ulysse, sur le miroir du Vatican, comme ƧAƆVMꟼVΓ AIOИIB est l'ombre d'une femme nommée, en étrusque, *Turmuca*[1], et de même que ƧMꟼVꓕ est le nom étrusque d'Hermès ou Mercure, on peut dire, je crois, sans trop de témérité, que le nom grec de cette femme doit être Ἑρμαία, nom d'une esclave dans une inscription[2], ou bien Ἑρμῆς[3].

Dans l'*Iliade*[4], l'ombre de Patrocle est désignée par le mot ψυχή, *âme*, ψυχὴ Πατροκλῆος; dans trois passages de l'*Odyssée*[5], Homère emploie la même expression, en parlant de Tirésias, ψυχὴ Τειρεσίαο. Du reste, quand l'ombre de Patrocle vient se plaindre à Achille, le poëte met dans sa bouche ces paroles : τῆλέ με εἴργουσι ψυχαί, εἴδωλα καμόντων[6] : *Les âmes, images ou ombres des morts, me poursuivent et me tourmentent.*

L'ombre de Patrocle, sous la forme d'un petit hoplite ailé ou sans ailes, paraît assez souvent sur les vases peints à figures noires, au-dessus du tombeau de ce héros, dans les scènes qui représentent Achille traînant dans la poussière le corps d'Hector, attaché à son char[7].

[1] Les ombres sont souvent représentées voilées. Voy. *Élite des monum. céramographiques*, t. IV, p. 218, note 3.

[2] Bœckh. *Corpus inscr. gr.* n° 1608.

[3] *Ibid.* n° 2664.

[4] Ψ, 65.

[5] K, 492 ; Λ, 90 et 149.

[6] *Iliad.* Ψ, 72.

[7] Raoul Rochette, *Monuments inédits*, pl. XVII et XVIII. — Gerhard, *Vasenbilder*, pl. CXVIII et CXIX. — Inghirami, *Vasi fittili*, pl. V et VI. — Cf. Otto Iahn, *Arch. Beiträge*, p. 131 et suiv. Berlin, 1847.

Sur une hydrie à figures noires de la Pinacothèque de Munich, on voit Ajax emportant le corps d'Achille, et, au-dessus, l'ombre du héros figurée par un petit hoplite sans ailes. — O. Iahn, *Beschreibung der Vasensammlung K. Ludwigs in der Pinakothek zu München*, n° 409. München, 1854. — Cf. mon *Cat. étrusque* n° 148.

Si, maintenant, on rapproche de ces apparitions d'ombres la scène de toilette à laquelle j'ai donné le nom de *toilette d'Hélène*, une conjecture ingénieuse de M. H. Brunn acquiert non-seulement un degré de probabilité, mais devient une certitude. Après avoir dit qu'il ne peut plus rester le moindre doute sur le sens du mot *Hinthial*, quand on a lu ce qu'a écrit Noël Des Vergers, M. Brunn ajoute : «Il est possible de déterminer davantage le sens de ce mot, en citant un autre exemple que nous fournit un monument où ce nom est donné à un personnage qui appartient à une catégorie toute différente de celle des ombres. Au nombre des femmes qui, sur un miroir, président à la toilette de *Malafisch* (c'est le nom étrusque que porte ici Hélène) s'en trouve une nommée *Hinthiach*, qui tient à la main un miroir dans lequel elle se regarde. Supposé que cette femme a reçu ce nom de l'attribut qu'elle porte, on y trouvera l'affinité des mots latins *speculum* et *spectrum*, et l'on comprendra comment le nom d'*Hinthial* peut convenir non moins bien à cette femme qu'aux ombres[1]. »

M. Ariodante Fabretti[2], adoptant en partie l'explication de M. Brunn, croit que la femme désignée par le nom d'*Hinthiach* présente le miroir à Hélène et que c'est l'image d'Hé-

[1] *Annales de l'Inst. arch.* t. XXXI, 1859, p. 358 : «Sul significato della parola *Hinthial* in genere, dopo ciò che fu esposto dal Des Vergers non potrà restar più dubbio; sarà anzi possibile di precisar di più il valore di essa mercè il confronto d'un altro esempio, ove questo nome vien dato ad una figura appartenente ad una sfera tutto differente da quella delle ombre de' morti. Sopra uno specchio (Gerhard, tav. CCXIII) tra le donne che adornano quella famigerata *Malafisch* si trova una *Hinthial* tenendo uno specchio in mano e guardandosi in esso. Supponendo che essa abbia ricevuto il nome in relazione coll' attributo, ci si offre l'affinità tra il latino *speculum* e *spectrum* per ispiegar come il nome *Hinthial* possa convenir non meno a questa donna che alle ombre.» — Cf. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, t. III, p. 204, n. 173. — Cette idée avait déjà été émise par E. Braun, huit ans auparavant, dans les *Annales de l'Inst. arch.* t. XXIII, 1851, p. 150, note.

[2] *Glossarium italicum*, sub verb. *Hinthial*, p. 593.

lène (*εἴδωλον Ἑλένης*) qui s'y trouve réfléchie. Quelque ingénieuse que soit la conjecture de M. Ariodante Fabretti, je pense qu'il est possible de préciser davantage le sens de ce nom qualificatif : je crois donc qu'*Hinthiach* est elle-même la personnification de l'effet que produit le miroir, c'est-à-dire de l'*image* ou de l'*ombre réfléchie*, et que la composition tracée sur ce disque métallique représente en effet la toilette d'Hélène, accompagnée de Vénus et des trois Grâces, comme je l'ai dit dans le *Catalogue Durand*, d'accord avec Orioli. Je suis même disposé à croire (et ceci ne paraîtra pas trop téméraire, du moins je l'espère), je suis disposé à croire, dis-je, que toutes les femmes qui entrent dans cette scène, excepté Vénus, désignée par son nom ordinaire chez les Étrusques, ИA◁VT, sont ici figurées sous des épithètes qui indiquent leur caractère ou leurs fonctions, que toutes sont les personnifications des idées qu'elles expriment ou des fonctions qu'elles remplissent. Ceci rentre dans ce qu'a dit Ch. Lenormant[1] de l'une des Grâces qui porte le nom de ↓VOИVM (*Munthuch*). L'éminent archéologue rappelait à cette occasion le *mundus muliebris* des Latins; cette déesse serait la personnification de la parure, comme ↓ƧIƎAJAM (*Malafisch*), qui rappelle le verbe grec *μαλακίζω*, indiquerait la beauté molle ou bien la mollesse elle-même, *μαλακία*. Quant à la troisième Grâce, son nom ne se lit pas d'une manière

[1] Dans le *Cat. Durand*, p. 419, n° 1969, n. 3. — Sur un autre miroir (Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. CLXV), *Munthu*, VOИVM, pose une couronne sur la tête d'Hercule. Ce même nom de *Munthuch* désigne une ménade, accompagnée d'un satyre, sur un miroir de la collection de M. de Meester de Ravestein, ancien ministre de Belgique à Rome. — Gerhard, *loc. cit.* pl. CCCXIV. — *Musée de Ravestein*, *Cat. descriptif*, n° 826, Liége, 1871. — Cf. *Arch. Zeitung*, 1859 (*Anzeiger*, p. 16*), et on le lit encore *Munthch* (*sic*) à côté d'une déesse ailée d'un ordre inférieur, sur le beau miroir du musée de Saint-Pétersbourg, qui représente Vénus et Adonis; les attributs que porte cette déesse sont l'*alabastron* et le *discerniculum*. — *Mon. inéd. de l'Inst. arch.* t. VII, pl. LXIX. — Gerhard, *loc. cit.* pl. CCCXXII.

distincte, et, par conséquent, il ne serait pas prudent d'en essayer l'explication.

Plusieurs vases peints montrent des femmes qui se regardent dans un miroir et l'image de la personne venant se réfléchir dans le métal poli. Ainsi, Vénus se contemple dans un miroir, en présence de Pitho et de la Victoire [1]. Ainsi encore, au moment où les trois déesses vont se présenter devant Pâris pour être jugées, Junon contemple ses traits dans un miroir, sur un grand cratère de la collection de Luynes, aujourd'hui au Cabinet des médailles [2]. Une femme qui se regarde dans un miroir, sur une amphore de Nola encore inédite, du musée Blacas, porte le nom d'AVTOΠΣIA [3]. Enfin, un vase de fabrique étrusque, autrefois de la collection Durand, aujourd'hui au Cabinet des médailles, montre Hélène debout, tenant un miroir sur lequel est tracé le mot IAHIJƎ [4]. Le nom de la personne, d'après une heureuse observation de Ch. Lenormant, consignée dans une note, remplace ici la figure que le miroir doit réfléchir.

Mais ce qui vient directement à l'appui de l'explication proposée par M. Brunn, c'est la scène retracée sur une grande amphore à rondelles et à figures jaunes du musée de Naples. On voit sur ce vase Oreste poursuivi par les Furies vengeresses, une desquelles lui présente un grand miroir dans lequel se réfléchit le spectre de Clytemnestre [5].

[1] Inghirami, *Monum. etruschi, o di etrusco nome*, sér. V, pl. XXVII. — *Élite des monum. céramogr.* t. IV, pl. IX.

[2] *Monum. inéd. de l'Inst. arch.* t. IV, pl. XVIII.

[3] *Élite des monum. céramogr.* t. IV, p. 85, n. 2.

[4] *Catalogue Durand*, n° 377. — Micali, *Monumenti inediti*, Firenze, 1844, pl. XXXVIII. — Les inscriptions sont mal copiées dans la planche de Micali : sur le vase original, aujourd'hui au Cabinet des médailles à Paris, elles sont tracées de droite à gauche, comme elles sont reproduites dans mon *Catalogue Durand*.

[5] Raoul Rochette, *Monum. inéd.* pl. XXXVI et p. 186. — Inghirami, *Vasi fitt.* pl. CCCLXXXV. — Cf. Gerhard und Panofka, *Neapels antike Bildwerke*, p. 283.

Ch. Lenormant, dans une dissertation qu'en 1850 il voulait bien m'adresser sous forme de lettre[1], décrivant les peintures d'une hydrie trouvée dans la Cyrénaïque[2], reconnaissait dans la scène qui y est figurée le philosophe Aristippe de Cyrène, placé entre la Volupté et la Vertu, la première personnifiée par la courtisane Laïs, la seconde par la fille du philosophe Arété. Puis, appliquant à cette scène la description que Xénophon[3] donne de la Volupté elle-même dans la *Moralité* attribuée à Prodicus, il ajoutait dans une note : « J'avais traduit le dernier membre de phrase (πολλάκις δὲ καί εἰς τὴν ἑαυτῆς σκιὰν ἀποβλέπειν) : *Sans cesse elle contemplait son image reflétée dans un miroir.* Il me semblait, en effet, que la composition de notre vase offrait une image de la coquetterie plus recherchée que celle *d'une femme qui s'occupe à regarder son ombre*, comme on traduit ordinairement; je remarquais ensuite qu'une des épigrammes de l'Anthologie[4] qui parlent du miroir de Laïs désigne cet instrument de toilette par des expressions qui semblent faire allusion à la phrase même de la *Moralité* de Prodicus :

Τῇδε συνεχθαίρει καὶ σκιόεντα τύπον. »

Mais, ayant soumis ces considérations à MM. Hase et Boissonade, M. Lenormant n'obtint pas l'approbation de ces deux illustres philologues, et il abandonna, quoique à regret, cette conjecture, à l'appui de laquelle il ajoutait plusieurs arguments tirés des écrivains de l'antiquité.

La femme représentée sur le vase de la Cyrénaïque, et à laquelle il donne le nom de Laïs, est assise et se regarde

[1] *Annales de l'Inst. arch.* t. XIX, 1847, p. 348 et suiv. — Le volume porte le millésime 1847, mais les dernières feuilles n'ont été imprimées qu'en 1850.

[2] *Monum. inédits*, t. IV, pl. XLVII. — *Ann. de l'Inst. arch. loc. cit.* p. 394 et suiv.

[3] *Memorab.* II, 1, 22.

[4] *Analect.* II, p. 494. — Cf. Diogen. Laert. II, 84.

dans un miroir. D'un autre côté, plusieurs petites monnaies d'argent, frappées à Larissa, ville de Thessalie, montrent une femme assise qui contemple son image dans un miroir[1]. Le tombeau de Laïs se voyait sur les bords du fleuve Pénée, en Thessalie[2], et M. Lenormant conclut de là que ces petites monnaies représentent plutôt Laïs que Vénus elle-même.

Peu de temps après l'impression du travail de M. Lenormant, M. Boissonade revint sur sa première idée, et, dans une lettre datée du 4 octobre 1850, qu'il écrivait à mon savant et regretté ami, il lui fournissait plusieurs passages grecs qui justifient complétement son opinion, relative à l'ombre de Laïs réfléchie dans son miroir. C'est pour moi une bonne fortune que de pouvoir communiquer à l'Académie une lettre inédite de M. Boissonade, et je saisis avec empressement l'occasion de remercier ici M. Fr. Lenormant, à qui je dois la connaissance de cette intéressante lettre :

« Voici donc les passages de Tzetzès qui pourront intéresser mon savant confrère; je fais les citations courtes, mais suffisantes. Il habite parmi les livres, et les vérifiera sans peine.

« Tzetzès, *Chiliad.* IV, *v.* 875 :

> *Μωρὰ γυνή τις ἡ Ἀκκώ, ἡ κάτοπτρον κρατοῦσα*
> *Καὶ τὴν σκιὰν τὴν ἑαυτῆς ὁρῶσα τῷ κατόπτρῳ,*

« Plus bas, *v.* 880 :

> *Κάτοπτρον μέγα κατιδὼν καὶ σφὴν σκιάν. . . .*

« Et encore, *v.* 46 :

> *. . . εἴπερ χέεις ἔλαιον ἔν τινι λεκανίσκῃ*
> *Ἐν τῇ σκιᾷ τῇ ἑαυτῶν τοὺς κολοιοὺς κρατήσεις.*

« J'ajoute que les différentes rédactions de la fable d'Ésope,

[1] *Ann. de l'Inst. arch. loc. cit.* p. 401 et pl. Y, 1847.
[2] *Athen.* XIII, p. 589.

Κύων κρέας φέρουσα, offrent plus d'une fois le mot σκιά pour l'image de l'objet dans le miroir de l'eau. Voyez l'*Ésope* de Coray, p. 135-136, et Babrius, *Fab.* LXXIX, 3, dit aussi : τοῦ κρέως ἰδοῦσα τὴν σκιήν. Le chien, dans le récit de La Fontaine, n'eut ni l'ombre ni le corps. Astérius, dans son *Homélie contre l'ambition*, p. 34, édition de Ruben, parlant de Satan, qui, révolté contre Dieu, ne put conquérir la souveraineté divine et perdit le glorieux honneur d'être archange, le compare très-ridiculement au chien de la fable païenne, lequel en fut pour sa peine, τοῦ κρέως στερηθεὶς καὶ τῆς σκιᾶς οὐ δραξάμενος.

« Je me rappelle encore ce passage de lord Byron dans *his mock epopee* (Don Juan), VI, 60 :

'T was like the fawn, which in the lake display'd
Beholds her own shy, *shadowy image*, pass.

ἔρρωσο, ἄνερ σοφολογιώτατε
ὁ σός.

Bss.

« 4 octobre 1850.

« *P. S.* Le *Thesaurus* de H. Estienne, au mot σκιά, cite un passage de Platon, *Republ.* l. VI, p. 76, édition de Massey, où se lisent ces mots : σκιαὶ καὶ εἰκόνες ἐν ὕδασιν. »

M. RENAN communique à l'Académie le résumé de deux lettres de M. Clermont-Ganneau, datées du 2 et du 27 avril 1871. Ces lettres ne purent être communiquées à l'Académie lors de leur réception, à cause des événements. Elles se rapportent : 1° à une excursion accomplie du côté d'Adullam, Madin et Lydda ; 2° à Béthesda et à la *piscine probatique* que M. Clermont-Ganneau croit avoir été situés sur l'emplacement actuel de l'église Sainte-Anne ; 3° à la colonne monolithe ré-

cemment découverte dans une carrière près de Jérusalem et que l'on croit avoir été destinée aux portiques du temple d'Hérode. M. Ganneau fait sur les dimensions de cette colonne différents calculs qui justifient les chiffres de Josèphe, au moins si l'on entend, comme M. Ganneau, les «six stades» de périmètre que Josèphe donne au *haram* du périmètre intérieur en dedans des portiques.

MOIS DE FÉVRIER.

SÉANCE DU VENDREDI 2.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance arriérée et :

1° D'une lettre retardée, du 12 décembre 1871, par laquelle M. J. Muir, à Édimbourg, prie le Secrétaire perpétuel de remercier en son nom l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant, le 8 du même mois, l'un de ses correspondants étrangers. Il apprécie à toute sa valeur cette haute distinction.

2° D'une lettre, également retardée, de M. C. G. Cobet, à Leyde, élu correspondant le même jour, et qui charge le Secrétaire perpétuel de la même mission. La lecture de cette lettre développée excite un vif intérêt dans l'Académie en lui faisant connaître l'illustre philologue comme le descendant d'un Français exilé à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, dans la famille duquel paraît s'être conservée jusqu'à

nos jours la plus pure tradition de notre langue ; lui-même, d'ailleurs, étant né à Paris, d'une nièce du général Bertrand, ne pouvait manquer de renouveler cette tradition. Ses sympathies pour la France, qu'il a puisées à cette source, il les retrouve, dit-il, dans ses études, car ce qu'il estime le plus, en fait de langue et de littérature, c'est « la lucidité, le bon goût et le bon sens, qualités éminemment françaises et sans lesquelles toute érudition philologique lui paraît fade et insipide. » Un pareil témoignage, sous une telle plume, est doublement flatteur, à l'heure qu'il est, et notre digne correspondant, ajoute le Secrétaire perpétuel, en sera remercié à son tour comme il le mérite.

M. Renan a la parole pour un rapport dont il est chargé au nom de la Commission des inscriptions sémitiques. Il expose que la Commission, qui s'est réunie ce jour même, considérant que M. Derenbourg a été élu récemment en qualité de membre ordinaire de l'Académie pour ses éminents travaux sur l'épigraphie sémitique aussi bien que sur la langue et la littérature hébraïques à toutes les époques, a résolu de le présenter pour faire partie de ladite Commission. — L'Académie prend acte de ce rapport et décide, sans division, que M. Derenbourg sera inscrit au nombre des membres dont se compose la Commission des inscriptions sémitiques, pour prendre rang à dater de ce jour.

M. Waddington, chargé de concert avec M. Renier, par la Commission des travaux littéraires réunie extraordinairement à cet effet, d'un rapport relatif à la suite de l'impression des *Œuvres* de Borghesi, dont le VIIIe volume, plus heureux que le précédent, est sur le point de paraître, demande, au préalable, la permission de faire une présentation qu'il lui serait impossible de remettre à une autre heure. Il s'agit des livraisons 75, 76 et 77 du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* qu'il est chargé de continuer. C'est la suite de l'*Expli-*

cation des Inscriptions (tome III), et d'abord la fin de celles de l'île de Chypre, puis une grande dissertation contenant les *Fastes des provinces asiatiques de l'Empire romain depuis leur origine jusqu'au règne de Dioclétien* (chap. Ier, *du Gouvernement des provinces;* chap. II, *Province d'Asie*, p. 655-744, et à la suite 5 planches nos 82, 88, 92, 95 et 98).

M. de Lasteyrie termine la première lecture de son *Mémoire sur une croix éthiopienne donnée par un roi de l'Amhara.*

Sont présentés les ouvrages suivants par le Secrétaire perpétuel :

1° Au nom de M. Delisle, *Poëme adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, par Baudri, abbé de Bourgueil,* publié par M. L. Delisle, membre de la Société des Antiquaires de Normandie (Caen, 1872, in-4°), avec 28 pages de notes sur les poésies de Baudri (Extr. de la *Romania*, année 1872).

2° Au nom de M. J. Oppert, *Mélanges perses,* 1er article (Extr. de *la Revue de linguistique et de philologie comparées*), Paris, 1872, in-8°.

3° Deux opuscules de M. Aubé extraits des *Archives des Missions* (1872). I. *Description des restes d'un édifice antique à Palerme*, avec un plan gravé et 5 planches photographiées ; — II. *Étude sur l'instruction publique en Sicile et particulièrement sur l'histoire de l'Université de Palerme.*

4° *Notice des principaux cours d'eau du département du Var, etc.,* par le chanoine Magloire Giraud (br. in-8° avec une lettre).

5° *Revue archéologique*, janvier 1872 (avec une carte).

6° *Bulletin de l'École française d'Athènes ; archéologie ;* n° XII (nov. 1871).

7° *La Pandore,* recueil périodique publié à Athènes en grec vulgaire, t. XXII, fos 519 et 520 (novembre 1871, in-4°).

8° *Revue de Belgique*, 4me année, 1re livraison (15 janvier 1872).

9° M. Stanislas Julien fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *Anthologie japonaise, poésies anciennes et modernes des insulaires de Nippon, traduites en français et publiées avec le texte original,* par L. de Rosny, professeur à l'École spéciale des langues orientales, avec une préface par M. Ed. Laboulaye (1871, in-8°).

M. Rangabé, correspondant de l'Académie, commence la lecture d'une *Notice sur le Laurium.*

SÉANCE DU VENDREDI 9.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Rangabé, correspondant, a la parole et continue la lecture, en communication, de sa *Notice sur le Laurium.*

M. Foucart commence la lecture d'un mémoire, en communication, sur un *Sénatus-consulte inédit de l'année 170 avant notre ère.*

M. Revillout lit une notice sur les *Documents coptes* concernant le concile de Nicée qu'il a récemment consultés au musée de Turin.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le Secrétaire perpétuel :

1° Au nom de M. J. Muir, aujourd'hui correspondant de l'Académie, à Édimbourg, le tome II de la deuxième édition revue de son recueil intitulé : *Original sanskrit texts on the origin and history of the peoples of India, their religion and institutions, collected, translated and illustrated* (London, 1871, in-8°).

2° De la part de l'auteur, M. le docteur Vachez, *Annuaire de Paris :* première année (1872, in-8°).

3° *Critiques et réfutations : M. Henri Martin et son Histoire de France*, par M. de L'Épinois (1 vol. in-12); ouvrage d'un caractère trop exclusivement polémique et qui gagnerait beaucoup à une critique plus mesurée et plus impartiale.

4° *Parigi nel maggio del 1871, odi saffiche di Marco Antonio Canini* (avec traduction française). Paris, 1872; br. in-8°.

5° *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2°, 3° et 4° trimestres de 1870 (in-8°).

6° *Journal asiatique*, août-septembre 1871.

7° *Vindiciæ Sinicæ, etc.*, par M. Panthier : article 1er (1872, in-8°).

8° *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, par T. Boutiot : 2° volume (Troyes et Paris, 1872, in-8°).

9° Au nom de M. De Saulcy. *Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides* (1871, grand in-8°).

10° M. Egger présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *L'Administration militaire dans l'antiquité,* par Ad. Gauldrée-Boilleau, ancien chef de bureau du Ministère de la guerre, avec cette épigraphe remarquable tirée de Thucydide : «Les hommes, quand ils entreprennent une guerre, commencent par où ils devraient finir; et, lorsqu'ils éprouvent des revers, ils se mettent à raisonner.» (Paris, 1871, Dumaine, in-8°.)

11° Le même membre fait hommage, au nom de M. P. Willems, professeur à l'Université de Louvain, de la deuxième édition de son livre : *Le droit public romain depuis l'origine de Rome jusqu'à Constantin le Grand, etc.* (Louvain, Paris et Bonn, 1872, grand in-8°).

12° M. d'Avezac, au nom de M. Th. Wright, correspondant de l'Académie, fait hommage de l'ouvrage intitulé : *Feudal manuals of English history,* série d'esquisses populaires de cette histoire compilées à diverses époques (du XIII° au XV° siècle), éditée pour la première fois d'après les manuscrits originaux. (Londres, 1872, petit in-4°.)

13° Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, *Le Message de Skirnir et les dits de Grimnir,* poëmes tirés de l'Edda de Sæmund, publiés avec notes philologiques, traduction et commentaire perpétuel par F. G. Bergmann (Strasbourg et Paris, 1871, in-12).

14° M. Brunet de Presle présente les tomes III, IV et V (1870-71) du traité (en grec vulgaire) de M. Saripolos *Sur la législation pénale en vigueur dans la Hellade.*

SÉANCE DU VENDREDI 16.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. Rangabé a la parole et termine la lecture, en communication, de sa *Notice sur le Laurium.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Littré, la 26ᵉ livraison (sci-soi) de son *Dictionnaire de la langue française*.

2° Au nom de M. Robert, l'opuscule intitulé *Inscription tumulaire d'un civis mediomatricus, trouvée à Milan.* (Extr. du XXXIIᵉ volume des mémoires de la *Société des Antiquaires de France*), 1870, in-8°.

3° Le Secrétaire perpétuel a reçu, avec une lettre personnelle, l'ouvrage remarquable entre tant d'autres auxquels les derniers événements ont donné naissance, ayant pour titre *Metz, Campagnes et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin (3ᵉ édition), 1 vol. in-8°, accompagné d'une carte des environs de Metz. L'auteur qui, pour des motifs qui n'ont rien que d'honorable, ne croit point devoir se nommer en tête de son livre, prie l'Académie, gardienne par excellence des souvenirs de notre histoire nationale, de vouloir bien en agréer l'hommage.

4° *Proposition d'une variante au 72ᵉ vers du 11ᵉ chant de l'Enfer de Dante*, par M. R. Alby (br. in-4°. Extr. des *Notes* de la traduction en vers français du grand poëme italien, Girgenti, 1871).

5° *Annuaire de la Société philotechnique*, 1870-71, t. XXXII. (Paris, 1872, in-8°.)

6° *Annales de philosophie chrétienne*, décembre 1871.

7°-8° M. Egger, au nom de M. Hémardinquer, ancien élève de l'École normale, fait hommage des deux thèses qu'il vient de soutenir devant la Faculté des lettres de Paris : — I. *De Apollonii Rhodii Argonauticis* (1872, 1 vol. in-8°); — II. *La Cyropédie, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon* (1872, in-8°).

9° M. Brunet de Presle, au nom de l'éditeur M. Émile Legrand, fait hommage de l'ouvrage ayant pour titre *Histoire de Tagiapiera*, poëme de Jacques Trivoli, de Corfou (2ᵉ édition), Paris, 1872, in-8°.

10° M. Delisle, au nom de M. Peigné-Delacourt, fait hommage du *Monasticon Gallicanum, Collection de 168 planches de vues topographiques représentant les monastères de l'Ordre de Saint-Benoît, Congrégation de Saint-Maur*, avec deux cartes des établissements bénédictins en France, le tout reproduit par les soins de M. Peigné-Delacourt, avec une préface par M. L. Delisle, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

M. Foucart continue la lecture de son *Mémoire sur un sénatus-consulte inédit de l'année 170 avant notre ère*.

M. Delisle, reprenant la parole, donne communication d'une lettre qu'il a reçue de son parent, M. Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes.

Athènes, 7 février 1872.

Je vous remercie, mon cher cousin, d'avoir donné connaissance à vos savants confrères de l'Académie de mes observations sur les pierres soi-disant préhistoriques. J'ai, comme je vous le disais, écrit pour demander l'instrument dont elles font partie encore aujourd'hui; mais, comme il pourra se passer quelque temps avant que je l'obtienne, je dois vous le faire connaître dès à présent (en supposant qu'il ne soit pas déjà connu).

Cet instrument est une planche de bois dur assez épaisse, ayant la forme d'un triangle allongé, et dont l'angle aigu, destiné à marcher en avant, se relève quelque peu; le dessous est entièrement garni de couteaux d'obsidienne ou de silex, présentant leur tranchant en avant. Tout l'instrument s'appelle en grec *ἀλωνίστρα*, et en albanais *doughéni*. Voici la manière dont on s'en sert : à la pointe, au moyen de cordes, est attaché un cheval; sur la planche se tient debout un jeune homme, qui a dans une main les rênes et dans l'autre un fouet. Cet attelage tourne en rond sur l'aire à battre le blé; les couteaux hachent la paille et l'épi, au-dessous desquels reste le grain. Le doughéni est donc un hache-paille et sert en même temps de fléau.

Cette machine est en usage dans une bonne partie de la Grèce, où il n'est pas un paysan qui ne la connaisse, pas une ferme qui ne l'emploie. Seulement, dans l'Attique et ailleurs sans doute, on a remplacé les couteaux de pierre, *μαχαίρια*, par des couteaux de fer; mais en Thessalie on emploie le silex, ainsi qu'en Thrace et dans les pays du Danube, le long de la mer Noire. En Tzaconie (dans le Péloponnèse), on choisit les parties quartzeuses de la pierre meulière, voilà toute la différence.

Quand je vous disais, mon cher cousin, que je pouvais maintenant aller tout droit dans les endroits où l'on trouve les obsidiennes taillées, cela n'avait rien de merveilleux, puisqu'il suffit pour cela de reconnaître les anciennes aires dans les champs où elles ont existé. Cela n'est pas toujours facile, parce que les aires ont été déjà bien des fois retournées par la charrue et que leur forme s'efface d'année en année. Voici cependant ce que l'on peut observer. Les cultivateurs choisissaient ordinairement un lieu plus élevé que le reste des terres labourées, et, autant que possible, sur le bord d'une pente exposée au midi. Le vent soufflant du nord dans la belle saison, la poussière était emportée au loin, la paille et le

grain restaient parfaitement nets. Dans un tel emplacement, on choisissait un espace de 10 à 12 mètres de diamètre, on en ôtait soigneusement les pierres, et l'on aplanissait la terre exactement. Parfois une grosse pierre ou un amas de pierres plus petites marquait le centre de l'aire, ἁλῶνι.

C'est ainsi que se font encore les aires aujourd'hui; la ville d'Athènes en est entourée; toute la Grèce en est remplie.

On reconnaît les aires anciennes, d'abord à leur position; puis, en approchant, on en reconnaît souvent encore la forme arrondie, et l'on voit que ces petits plateaux offrent beaucoup moins de pierres que le reste du champ. En s'y promenant pas à pas, on y trouve des obsidiennes taillées en couteau.

L'usage auquel ces pierres ont servi explique assez et les lieux où on les trouve, et ce fait qu'on n'en trouve presque jamais d'entières; car, en tournant sur l'aire, elles se brisaient, et celles qui se détachaient sans se casser étaient certainement recueillies par les cultivateurs. Mais, dans les sites où des villages ont été brûlés et ensevelis sous leurs ruines, on en trouve d'entières en faisant des fouilles. Les obsidiennes que nous avons trouvées à Santorin, et qui sont certainement préhistoriques, sont identiques à celles que je trouve moi-même dans toute la plaine de l'Attique; la paille hachée, que nous avons reconnue dans une petite pièce de l'une des maisons, l'avait été avec ces mêmes pierres. Dans la riche collection d'objets trouvés par M. Schliemann en Troade l'été dernier, se voient un certain nombre d'obsidiennes identiques aux nôtres et entières, qui étaient à plusieurs mètres de profondeur, dans la colline d'Isarlik, parmi des charbons et des cendres, bien au-dessous de débris grecs et romains.

Les recherches de M. Gorceix prouvent (au moins jusqu'à nouvel ordre) que les obsidiennes trouvées en Grèce sont originaires de l'île de Milo, seul endroit où existe un gisement de cette nature. La dernière Exposition de l'industrie à Athènes montrait, en 1870, un magnifique bloc de cette substance. Comme on en trouve des fragments sur un grand nombre de points du continent et des îles, il faut penser que l'île de Milo en a fait un grand commerce dès la plus haute antiquité.

Il reste à résoudre plusieurs problèmes relatifs à ces pierres, problèmes qui, je crois, ne sont nullement insolubles; le plus curieux est celui de la taille. Les surfaces taillées sont constamment creuses, et l'on dirait qu'elles ont été préparées au moyen de petites meules. Je ne le crois pas cependant, et le clivage me paraît avoir été et être encore le

seul procédé en usage. Mais avec quoi faisait-on ce clivage, parfois merveilleusement exécuté? Car ces pierres sont taillées à faces creuses dès les temps primitifs, absolument comme celles des temps modernes. Il faudrait aller voir quelque fabrique. Mais j'ignore encore où il en existe.

Encore un mot là-dessus : les obsidiennes que nous trouvons en Grèce sont toutes, jusqu'à présent, de même espèce, et ont certainement servi au même usage. Cela ne veut pas dire que d'autres pierres dures ne se rencontreront pas ayant eu d'autres destinations. Depuis deux mois, en nous promenant, mes enfants et moi, nous en avons ramassé plusieurs centaines sur les anciennes aires. Un jeune paysan m'avait promis de m'en apporter de beaucoup plus grosses qu'il trouvait sous terre. Je ne l'ai point revu, mais je sais à peu près l'endroit où il les trouve (si cela est vrai), et j'irai un jour voir ce qu'il en est.

Il serait intéressant de rechercher dans les auteurs anciens les passages où il est question des aires et de la manière dont on battait le blé ou l'orge en plein champ. Cela pourrait ajouter quelques données aux faits que je vous signale aujourd'hui.

SÉANCE DU VENDREDI 24.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

La lecture de la liste de présence étant faite, et avant celle du procès-verbal de la séance précédente, le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie M. Deloche, élu membre ordinaire le 22 décembre 1871, dont l'élection avait été approuvée par un décret du Président de la République, en date du 12 janvier 1872, mais qui, retenu chez lui par une indisposition prolongée, n'avait pu, jusqu'à ce jour, prendre séance. M. le Président engage M. Deloche, en le félicitant sur le rétablissement de sa santé, à s'asseoir parmi ses confrères.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, le Secrétaire perpétuel reprend la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

La rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre du 21 février, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des deux cents exemplaires qui lui ont été adressés du *Rapport* de M. Jourdain sur le concours des antiquités de la France en 1871, et annonce qu'il a donné des ordres pour la distribution de ces exemplaires aux membres du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

Communication est donnée d'une lettre de M. E. Revillout, bien connu de l'Académie par ses *Recherches sur les manuscrits coptes.* Il rappelle, dans cette lettre, les quatre voyages qu'il a déjà faits à ses frais à Londres, à Oxford, à Turin, et qui n'ont pas été sans fruit pour la science. Maintenant, il tourne ses regards vers Rome, où se trouvent encore un grand nombre de manuscrits coptes inédits d'une réelle importance pour l'histoire (celle du concile de Nicée par exemple), pour la littérature et pour la poésie elle-même. Il désirerait obtenir une mission du Ministre de l'Instruction publique qui lui faciliterait un nouveau voyage dont il sent la nécessité. Quelques semaines lui suffiraient, dit-il, avec l'habitude qu'il a acquise des textes coptes, pour rapporter à l'Académie une ample moisson de documents nouveaux. Il la prie donc de vouloir bien intervenir auprès de M. le Ministre pour appuyer la demande qu'il est sur le point de lui adresser. — Le Secrétaire perpétuel connaît assez M. Revillout, sa capacité, ses études et son honorable caractère pour recommander lui-même sa demande à l'Académie. Il est prêt, s'il y est autorisé par elle, à écrire à M. le Ministre en son nom et à faire valoir, en se fondant sur le témoignage des juges compétents parmi ses confrères, tous les titres qui recommandent M. Revillout à la bienveillance de l'autorité. — L'Académie consultée accorde l'autorisation.

M. Miller communique à l'Académie la substance d'une lettre que M. Albert Dumont lui a écrite de l'École française d'Athènes, où il se repose en ce moment des fatigues de son dernier voyage. A cette lettre était jointe une Notice de quatre manuscrits grecs qui appartiennent à un marchand de Ianina. Cette notice ne contient que quelques lignes avec de courtes indications :

1° Manuscrit grec en parchemin, deux fois palimpseste, écrit sur deux colonnes. L'écriture apparente est en onciales et paraît remonter au Ier ou au IIe siècle de notre ère. Matières ecclésiastiques. — M. Miller doute du double palimpseste, qui n'a pas été reconnu par M. Dumont. Quant à l'appréciation d'âge, il est clair qu'elle repose sur une erreur du marchand. La double colonne indique qu'il s'agit de matières théologiques ou de Vies de Saints. Il est très-rare que les textes classiques soient écrits ainsi. On peut citer cependant le beau manuscrit de Démosthène, du Xe siècle, et qui est conservé à la Bibliothèque nationale. Dans tous les cas, un manuscrit en onciales, peut-être du VIe ou du VIIe siècle, doit avoir de l'importance, aujourd'hui surtout où l'on recherche les anciennes leçons des textes sacrés;

2° Manuscrit grec en parchemin du XIe siècle, contenant les Actes des apôtres;

3° Manuscrit grec en parchemin du XIIe siècle. — D'après l'indication donnée, M. Miller pense qu'il contient l'Histoire Lausiaque de Palladius, dont on possède beaucoup de copies anciennes;

4° Manuscrit grec en parchemin contenant les Quatre Évangiles, avec des peintures. Quelques poëmes à la fin. — Ce sont sans doute les quatre Évangélistes représentés avec leur pupitre, sur lequel ils écrivent; quant aux poëmes, ce sont probablement des petites pièces consacrées à la vie et à la mort des Évangélistes, et que l'on trouve dans un grand

nombre de manuscrits des Évangiles. — M. Miller ajoute qu'il a écrit à M. Albert Dumont pour lui demander des *fac-simile* de ces manuscrits; il appelle surtout son attention sur le premier et le dernier.

A ces renseignements d'un intérêt divers sur les dernières découvertes de M. Dumont, M. Egger en ajoute d'autres qui montrent que le jeune et infatigable voyageur poussait ses recherches avec le zèle et le succès dont il a déjà donné tant de preuves.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Proceedings of Antiquaries of the Society of London* (december 8, 1870, to march 23, 1871), in-8°.

2° *Transactions of the Society of Biblical archæology,* vol. I, part. 1 (London, 1872, in-8°).

3° Trois articles de la *Revue générale de l'architecture* , offerts par M. Lenormant, et qui comprennent la fin du compte rendu de ses travaux à Éleusis en 1860, accompagné d'un plan général des ruines dressé avec le concours de M. Metaxa, capitaine du génie hellénique, et duquel il résulte que l'étendue réelle d'Éleusis doit avoir été double de ce qu'avaient pensé les *Dilettanti.*

4° *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1871, 4°, 5° et 6° livraisons.

M. Robert lit, en communication, une note sur les monuments épigraphiques de l'époque romaine qu'il a visités l'an dernier à Bordeaux. Après quelques mots sur l'ancien musée municipal, connu de tous les archéologues, et sur quelques collections particulières, il fait remarquer l'essor rapide qu'a pris le nouveau musée, grâce aux découvertes faites dans le cours des travaux de la rue du Peugue, et appelle l'attention de l'Académie sur les articles trop peu répandus que M. Sansas, conseiller municipal, a consacrés, dans les publications locales, aux inscriptions les plus importantes.

L'épigraphie, suivant M. Robert, a son caractère propre dans chaque ville de province. A Lyon, à Narbonne, les épi-

taphes rappellent des magistrats impériaux; dans les villes rhénanes, des officiers et des soldats; à Toulouse, les pierres sépulcrales disparaissent en quelque sorte au milieu des nombreux autels élevés aux divinités topiques des vallées pyrénéennes. A Bordeaux, ville dont l'importance commerciale était déjà traditionnelle du temps de Strabon, les *cursus honorum* font défaut, et, sauf une flaminique, une *mater sacrorum*, deux soldats et deux ou trois magistrats municipaux, on peut dire que les morts dont on a retrouvé les tombes étaient exclusivement des particuliers et des négociants. Les épitaphes de ces particuliers et de ces négociants sont loin, du reste, d'être sans intérêt, car les unes confirment le caractère celtique des Bituriges Vivisques, tandis que les autres font connaître un nombre déjà considérable d'ethniques. Parmi les étrangers dont la présence, sur les bords de la Garonne, est révélée par l'épigraphie, on peut citer des citoyens de l'une des nombreuses villes désignées sous le nom d'*Aquæ,* des Boïens, des Lémovices, des Séquanes, des Aulerques, des Curiosolites, des Germains, des Trévires, des Rèmes, un Médiomatrice, que M. Robert a eu la bonne fortune de reconnaître, puis un Rutène et un habitant de Bilbilis venus sans doute pour vendre à Bordeaux, l'un la toile à voile qui se fabriquait dans son pays, l'autre les armes pour lesquelles ses compatriotes étaient célèbres; il y aurait ainsi deux articles d'importation à ajouter à ceux qu'énumère M. Francisque Michel dans son livre sur le commerce et la navigation de Bordeaux. Enfin, on rencontre un Gaulois faisant le commerce en Bretagne, un Romain, des Grecs, une femme thrace et un habitant de Nicomédie.

M. Robert compte revenir plus tard sur les épitaphes d'étrangers retrouvées à Bordeaux; en attendant, il met sous les yeux de l'Académie les dessins (à l'échelle de 0,15) qu'il a faits dans cette ville de quelques autres monuments épigra-

phiques, également d'un certain intérêt et sur lesquels il présente diverses considérations.

TVTELAE
AVG
C · OCTAVIVS
VITALIS
EX · VOTO · POSV
IT
L · D · EX · DD
DEDIC · XK · IVL · IVLIANO
II · ETCRISPINOCOS

Cette base de statue, de l'année 224, est presque le seul monument daté qui se soit rencontré à Bordeaux.

D M
MEMORIAE
AN · LAVINIAE
VERAN · VERVS
MARIT
ETA AVGVSTA
MATER PIENT
DD DD

Cette inscription, qui paraît inédite, est tracée sur un petit monument à colonnes engagées, avec degrés et soubassement. Lavinia, son mari et sa mère, portant des noms qui rappellent Marc-Aurèle et la gens Annia, appartenaient peut-être à une famille d'affranchis de cet empereur; le nom de Lavinia rappelle Lanuvium, aujourd'hui Lavinio, où Antonin le Pieux était né.

D M
MEMORIAE · GA[I]
ATILI ROMAN DEFV
ANN III · DIERV XXXV
ROMVLVS P · P · P · C ·

L'inscription, surmontée d'un fronton triangulaire, est accompagnée de palmes et de dauphins. Cette sorte d'ornementation, usitée particulièrement dans la Ligurie et dans la Cisalpine, s'est généralisée plus tard dans les monuments chrétiens.

C·IVL·SECVNDVS·PRAETOR
AQVAS EX HS |XX|
TESTAMENTO DEDIT

Cette inscription est tracée en beaux caractères sur une large pierre encadrée d'une moulure; elle s'est rencontrée trois fois déjà à Bordeaux, sur le parcours des eaux dont la ville était redevable à (Caius) Julius Secundus. Le titre de *praetor* donné à un magistrat a, pour l'histoire de Bordeaux, une importance qui ne paraît pas encore avoir été signalée. Il prouve en effet que cette ville fut élevée au rang de municipe, sans doute au commencement du principat d'Auguste, et que ses habitants jouirent du droit de cité romaine, comme ceux de Narbonne, d'Aix, d'Arles et de quelques autres villes de la Gaule narbonnaise, où l'épigraphie nous montre également des préteurs au lieu de *Duumviri juri dicundo.*

M. Robert a aussi fait passer sous les yeux de l'Académie le dessin du seul monument grec qu'il ait rencontré à Bordeaux. C'est une stèle qu'il croit inédite et dont il ne connaît pas la provenance. Le couronnement, formé de feuilles d'acanthe, de volutes et d'antéfixes, a beaucoup d'élégance et rappelle le tombeau d'Agathon découvert à Athènes il y a quelques années, et publié par M. Wescher. L'inscription de la stèle de Bordeaux est très-fruste; on n'y lit plus que :

ΝΙΚΟΠΤΟΛΕΜΗ ΠΟΛΙΩΝΟΣ
. . . . ΧΡΥΣΙΛΛΑ . . . .

Le style de l'ornementation et la forme des caractères rap-

portent ce joli monument à une époque encore tout hellénique.

M. Foucart termine la lecture de son *Mémoire sur un sénatus-consulte inédit de l'année 170 avant notre ère.*

ANALYSE.

L'inscription inédite que M. Foucart communique à l'Académie a été copiée par lui en Béotie. C'est la traduction grecque d'un sénatus-consulte adressé à la ville de Thisbé, l'an 170 avant notre ère. Les monuments de ce genre, qui appartiennent à l'époque de la république, sont excessivement rares; on n'en connaît que six, et encore plusieurs sont mutilés. Le marbre de Thisbé est conservé en entier; les lettres, en plusieurs endroits, sont presque effacées; mais une étude attentive de l'original et le contrôle de l'estampage ont permis de reconstituer les soixante lignes qui composent l'inscription.

Après avoir lu la traduction du texte, l'auteur, dans la première partie de son Mémoire, étudie les formules du sénatus-consulte et expose les renseignements que donne le monument de Thisbé sur la manière de dater les actes de ce genre, sur les témoins qui assistaient à la rédaction des sénatus-consultes. Ces données, qui sont très-précises, servent à déterminer la date de monuments analogues, comme la lettre adressée par le préteur L. Cornélius aux Tiburtins, ou à contrôler l'authenticité des sénatus-consultes conservés seulement dans les auteurs, tels que ceux que Josèphe a insérés dans son livre des *Antiquités judaïques.*

Dans une première séance, le 7 des ides d'octobre 170, le sénat permit aux Thisbéens d'exposer leurs requêtes, et chargea le préteur Q. Mænius de choisir une commission de cinq sénateurs pour les examiner.

La seconde séance, tenue le premier jour des ides, fut con-

sacrée à statuer sur les demandes des Thisbéens; le sénat décida sur chacune d'elles par un vote séparé. Voici le résumé des points successivement énoncés dans le sénatus-consulte :

Condition des Thisbéens; décision relative au territoire, aux ports et à leurs revenus, aux magistratures, aux temples et à leurs revenus :

Autorisation d'établir les exilés du parti romain sur la hauteur et de la fortifier; défense de fortifier la ville elle-même ;

Permission accordée aux députés de consacrer une couronne d'or au Capitole.

Le préteur Mænius est chargé de décider, selon sa conscience et l'intérêt public, sur les Thisbéens transportés à Rome; une lettre sera adressée au consul Hostilius pour qu'il décide sur les adversaires de la république qui n'ont pas répondu à la citation.

Trois femmes retenues en prison doivent être mises en liberté, mais elles ne pourront pas rentrer à Thisbé.

Les députés demandent pour ces femmes l'autorisation d'intenter une action à Lucrétius; le sénat élude, en prenant pour prétexte l'absence de l'ancien préteur.

Il offre aux députés des juges pour statuer sur les réclamations qu'ils élèvent contre un traitant romain, Cn. Pandosinus.

Lettres de recommandation accordées aux députés de Thisbé et à ceux de Coronée, pour l'Étolie et la Phocide.

M. Foucart s'attache à éclaircir successivement les difficultés que présente chacune de ces questions. Puis il montre que le sénatus-consulte de Thisbé contient encore des renseignements intéressants à un autre point de vue.

Il permet de corriger un passage de Tite-Live (XLIII, v) et surtout de déterminer exactement l'étendue de la lacune du XLIII[e] livre. La partie perdue comprenait le récit des événements accomplis depuis l'hiver de 171 jusqu'en octobre 170.

Le *prætor peregrinus* avait une importance considérable, à une époque où les consuls étaient presque toujours absents de Rome. Dans l'affaire des Thisbéens, c'est lui qui convoqua et présida le sénat; il désigna les sénateurs chargés d'examiner leurs demandes et de préparer les résolutions à soumettre aux votes du sénat; il était aussi chargé de décider sur le sort des Thisbéens transportés à Rome. Pour toutes ces affaires, le sénat s'en remettait à sa conscience et à son zèle pour l'intérêt public. Il est probable qu'il en était de même dans toutes les questions relatives aux étrangers[1].

L'auteur achève sa lecture en montrant que le sénatus-consulte fait connaître le changement qui s'était opéré dans la politique de Rome à l'égard des villes grecques. Il cite trois lettres écrites par les généraux ou les magistrats romains pendant les guerres contre Philippe et Antiochus, lettres pleines de bienveillance et de désintéressement. Il n'en est plus de même en 170 : le sénat, sûr de ne pas rencontrer d'adversaires capables de lui résister en Orient, repousse ou élude, par des réponses évasives, les demandes des députés; non-seulement il frappe ses adversaires, mais il s'applique à tenir ses propres partisans dans une étroite dépendance. On y voit la pensée bien arrêtée d'établir en Grèce la domination romaine et non plus un simple protectorat.

Dans la seconde partie de son mémoire, l'auteur retrace l'état de la Béotie pendant la guerre des Romains contre Persée, les luttes des partis romain et macédonien, et la campagne de l'hiver 171-170, qui livra toutes les villes aux armées de la république commandées par le consul Licinius et le préteur C. Lucretius. Les chapitres du XLIII[e] livre, dans lesquels Tite-Live avait raconté cette campagne, ont péri. L'inscription peut suppléer, pour une petite partie, à cette

[1] Le mémoire dont nous donnons l'analyse a paru chez Thorin, rue de Médicis, 7

lacune. Suivant les renseignements qu'elle fournit, Lucretius était venu camper devant Thisbé avec l'armée romaine; la ville s'était soumise aux Romains; le préteur y fit un séjour de quelque durée; il cita devant son tribunal les partisans de Persée, fit transporter à Rome ceux qui n'avaient pu prendre la fuite, condamna même des femmes à l'exil et à la prison; quelques brèves indications montrent que Lucretius n'épargna pas à la ville les violences et les exactions. Les partisans de Rome eux-mêmes eurent à souffrir de la conduite et des décisions du préteur. Après son départ de la Grèce, ils envoyèrent au sénat une ambassade pour réclamer une amélioration à leur sort.

M. de Longpérier, rappelant à l'Académie que, dans la dernière séance, il lui a été donné lecture d'une lettre de M. Émile Burnouf, relative à l'instrument agricole, nommé *ἀλωνίστρα*, qui sert en Grèce à dépiquer le blé, ajoute que M. le docteur Roulin a, le 28 décembre 1868, lu à l'Académie des sciences un mémoire dans lequel il décrit, d'après Wilkinson, le traîneau qu'emploient maintenant les fellahs d'Égypte pour battre le grain; ce traîneau est armé à sa partie inférieure de lames de fer, et pourrait, suivant l'opinion de ce savant, avoir été muni de silex à une époque plus ancienne. Ce qui est certain, dit M. Roulin, c'est qu'en Italie, peu de temps avant le commencement de l'ère chrétienne, et probablement longtemps après, on se servait, en certaines provinces, d'un appareil tout semblable appelé *tribulum*[1], que Varron définit en ces termes : « Id fit e tabula lapidibus aut ferro asperata[2]. »

Ainsi la description de l'*ἀλωνίστρα*, que vient de donner M. Burnouf, confirme d'une manière remarquable l'opinion

[1] « Tribulaque, trabeæque et iniquo pondere rastri. » (Virg. *Georg.* I, 164.)
[2] *De re rustica*, I, 52.

de M. le docteur Roulin, et le passage de Varron, si heureusement rappelé, nous montre l'usage d'ustensiles de pierre à une époque parfaitement historique, visée par un excellent texte et échappant complétement aux classifications arbitraires que l'on cherche depuis quelque temps à faire prévaloir.

M. Roulin a encore communiqué à son confrère une Note manuscrite du général Loysel, relevée sur le carnet de cet officier à la date du 6 août 1862 : « Ténériffe. On trouve dans le pays peu de paille longue, en raison du mode de dépiquage usité dans l'île. Le blé est dépiqué à l'aide de traîneaux sur lesquels se place un paysan conduisant deux bœufs. La partie qui frotte sur les épis est garnie de petits cubes de limonite de fer, encastrés dans les planches du traîneau. »

Comme on le voit, à Ténériffe, on emploie des fragments d'hématite brune, de même qu'en Grèce on se sert d'obsidienne et de silex, pour armer la machine à dépiquer. La description fournie par le général Loysel répond à celle du *nóreg*[1] d'Égypte aussi bien qu'à celle de l'*ἀλωνίστρα* et du *tribulum*.

M. Revillout poursuit la lecture, en communication, de sa Notice sur des documents coptes concernant le concile de Nicée, qu'il a trouvés au musée de Turin.

[1] Voir la figure du *noreg* ou traîneau à dépiquer dans Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, éd. in-8°, t. II, p. 190. — Cf. la représentation antique de Thèbes, t. IV, p. 94.

MOIS DE MARS.

SÉANCE DU VENDREDI 1er.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenue publique, il est donné lecture de la correspondance, et en premier lieu d'une lettre de M. Madvig, nommé correspondant étranger de l'Académie à Copenhague, le 28 juillet 1871, à qui cette nomination avait été notifiée séance tenante, et qui explique comment, par une infidélité qu'il ne soupçonnait pas, la lettre qui l'en informait ne lui est parvenue qu'après un intervalle de plus de six mois et de longues recherches, lorsqu'il en connut l'existence grâce à un second envoi du Secrétaire perpétuel. Il déplore d'autant plus ce retard qu'il se sent plus honoré, dit-il, du choix d'un corps qui a de tout temps compté et compte toujours tant de noms illustres, et a rendu de si grands services aux lettres, spécialement aux études classiques. «Permettez-moi, ajoute-t-il en finissant, de dire qu'une faveur qui m'aurait toujours été chère me l'est d'autant plus en ce moment où nous tous qui aimons la France et sa gloire, et c'est ce que font tous les Danois, formons les vœux les plus ardents pour qu'après de si graves désastres elle se relève dans toute sa splendeur, et pour que, dans une nouvelle ère de prospérité, ses travaux scientifiques et littéraires, eux aussi, reprennent leur essor.»

Une autre lettre, datée de Bruxelles, février, et signée de M. Quételet, secrétaire de l'Académie royale de Belgique,

annonce que cette Compagnie, instituée sous le titre d'*Académie impériale des sciences et belles-lettres* en 1772, par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, se propose de célébrer cette année le centième anniversaire de sa fondation. Elle a fixé aux 28 et 29 mai prochains la date de cette solennité. Elle serait heureuse que l'Académie des inscriptions et belles-lettres voulût bien s'y faire représenter par un de ses membres.

Une nouvelle et importante communication de M. Clermont-Ganneau, transmise par l'intermédiaire de M. le comte de Vogüé, est lue à l'Académie par M. de Longpérier, et sera complétée dans la prochaine séance.

M. le Président Miller, à son tour, lit, en communication, une *Lettre* qu'il vient d'adresser à M. Waddington *sur une inscription byzantine trouvée dans la Petite Arménie.*

En parcourant le recueil d'inscriptions de Le Bas, M. Miller a rencontré sous le n° 1814 *g*, t. III, p. 431, un petit monument épigraphique grec du moyen âge, dont la restitution avait été laissée incomplète. Après une étude attentive du *facsimile* de cette inscription byzantine découverte dans la Petite Arménie, M. Miller a cru pouvoir en donner une nouvelle et plus complète explication, en même temps qu'il mettait en relief certains détails épigraphiques d'une excessive rareté et par cela même d'un grand intérêt.

Comme ce texte contient l'expression, fort rare, d'un dogme important, quelques détails théologiques ont paru nécessaires afin d'en faire mieux apprécier le sens et la nouveauté.

Voici le texte de cette inscription avec les observations de M. Waddington :

-Τῆς πατρικῆς..... [τῷ] σ[ῷ] δούλ[ῳ] Ἰωά[νν]ῃ [β]α[σ[(ιλικῷ) σΠ[ράτω]ρι δρ[ου]γγαρ[ίῳ]..... Κολωνείας.

« La restitution de la dernière partie m'a été suggérée par une inscription de la Galatie, datée de l'an 498 : Γρηγορᾶ βασιλικοῦ σἸράτωρος καὶ δρουγγαρίου. (*Corpus inscr. gr.* 8690.) Sur les drungarii, dont les fonctions correspondaient à peu près à celles des tribuns militaires dans les légions du Haut-Empire, voyez Du Cange, *in v.* Colonia est la ville qui occupait probablement l'emplacement actuel du Kouleh-hissar, à l'ouest du Chabkhana-Kara-hissar. (Voyez Wesseling, *ad Synecd. Hieroclis*, p. 306, éd. de Bonn.)

« Cette inscription mériterait d'être recopiée avec soin. »

Dans le *fac-simile* se trouvent quelques blancs qui pourraient paraître des lacunes, mais qui n'en sont pas; l'inscription est complète, et voici comment M. Miller la lirait :

Τῆς πατρικῆς οὐσίας ἄναρχε
Λόγε, φύλατε ἀὴ τõ σõ δούλο
Ἰωάνη (ἀεὶ τῷ σῷ δούλῳ Ἰωάννῃ)
Βασιλικῷ σἸράτωρι καὶ δρωνγαρήῳ
Κωλονείας (δρουγγαρίῳ Κολωνείας).

La restitution faite à la seconde partie par MM. Miller et Waddington est presque identique.

Dans l'invocation, on trouve la mention du Verbe (Λόγε). Ce mot de Λόγος dans le sens du Verbe est tout à fait inusité dans l'épigraphie grecque. « Il faut, dit M. Miller, nous transporter d'Asie en Europe pour trouver un autre exemple, le seul que je connaisse. Il provient d'une inscription de Messine qui est tracée sur la partie inférieure d'une urne en marbre conservée dans l'église du Saint-Sauveur et contenant les eaux baptismales. » Cette inscription, en vers dodécasyllabiques, datée de l'année 1135, a été publiée en dernier lieu dans le *Corpus*, n° 8726. On y retrouve l'invocation au Verbe, mais sans aucun qualificatif, ce qui la distingue de celle de Colonia.

La mention du Verbe (Λόγος) est également très-rare dans

l'épigraphie latine : une seule inscription contient le mot *Verbum;* elle est de Cherchell, et a été publiée par M. L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n° 4025, et par M. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana,* 1864, p. 28.

Dans l'inscription de Colonia, le mot *Λόγος* est pour le Fils, *Υἱός*, seconde personne de la Trinité.

Au mot *Λόγος* se trouve jointe une épithète, *ἄναρχος*, éternel, parfaitement conforme aux doctrines du christianisme; des exemples tirés des Pères de l'Église confirment complétement l'interprétation de M. Miller.

Le mot suivant, tel que le donne le *fac-simile,* est ΘΥΣΙΑΣ (sacrifice paternel). Cette expression s'explique d'après les idées chrétiennes : le fils offert en sacrifice par son père pour le rachat des péchés des hommes; mais elle n'a plus de sens si on la rapproche des mots suivants : Verbe éternel du sacrifice paternel.

M. Miller pense, et en cela il est d'accord avec la leçon donnée dans la transcription de M. Triantaphyllidis, qu'au lieu de ΘΥΣΙΑΣ, il faut lire ΟΥΣΙΑΣ; il arrive fréquemment de voir l'omicron Ο pris pour un Θ, et, à l'appui, il cite une inscription métrique trouvée en Chypre, publiée par M. de Vogüé, et au sujet de laquelle la restitution proposée à l'Académie par M. Miller a été reconnue exacte lors d'une nouvelle vérification du monument. Dans l'inscription qui nous occupe, il est de toute évidence qu'il faut lire *οὐσίας*, le Fils possède la même essence que le Père; c'est un des principaux dogmes du christianisme.

Vient ensuite le mot *φύλατε* pour *φύλαττε* : un seul *τ* au lieu de deux est une faute fréquente dans les monuments de cette époque. Cette expression, qui appelle la protection divine sur tel ou tel personnage, était très-usitée pendant le moyen âge; le formulaire impérial de la cour d'Orient en contient de nombreux exemples.

La langue numismatique l'employait aussi très-fréquemment et l'indiquait simplement par un Φ.

Les deux lettres Λ H, qui viennent après *φύλατ7ε*, n'ont, de l'avis de M. Miller, aucun sens, et le Λ doit être un Δ formant alors la particule affirmative ΔH, employée dans plusieurs endroits du Nouveau Testament ainsi qu'au moyen âge.

« Telle est, dit M. Miller, la manière dont j'expliquais les deux lettres Λ H. Plusieurs de mes savants confrères, entre autres MM. de Saulcy et Renan, m'ont proposé une autre restitution : A H, c'est-à-dire A E I, en tenant compte du l'iotacisme : « Protége *toujours* ton serviteur (*ἀεί*). » Il n'y a pas de doute sur cette restitution, puisque le texte publié par M. Triantaphyllidis porte distinctement A H au lieu de Λ H. Seulement elle peut donner lieu à quelques observations. Lorsque, après avoir adopté la correction proposée, je voulus modifier cette partie de mon travail, je me trouvai singulièrement embarrassé. Pour justifier cette correction, je tenais à citer quelques exemples analogues. J'en cherchai, et je fus fort surpris de n'en pas trouver un seul. Mon ami M. Le Blant me dit qu'il en est de même pour l'épigraphie latine de l'époque chrétienne. J'examinai alors la question de nouveau, et je ne tardai pas à m'expliquer pourquoi mes recherches avaient été inutiles. »

M. Miller fait observer que la présence du mot *ἀεί*, *toujours,* dans la formule, a lieu d'étonner: ce mot, impliquant l'idée d'éternité et appliqué à un être mortel, lui semble contraire au sentiment chrétien, surtout rapproché de l'expression *Verbe éternel.* On pourrait prétendre que le mot *toujours* s'entendrait ici d'une manière restreinte. « Protége toujours ton serviteur » signifierait pendant sa vie, tout le temps qu'il vivra: mais alors *ἀεί* devient inutile avec *φύλατ7ε*, qui comporte ce sens.

M. Miller fait encore cette observation : c'est que jamais

l'idée d'une protection éternelle n'a figuré dans une invocation grecque, dans l'expression d'un vœu. A l'appui de son dire, il cite de nombreuses acclamations usitées dans le cérémonial de la cour d'Orient, entre autres celle de Nicéphore Phocas : Τὸν Χριστὸν σεβόμενος ἀεὶ νικᾷς, «en honorant le Christ tu triomphes toujours;» ἀεί y est employé dans un sens restreint.

Indépendamment des inscriptions chrétiennes du *Corpus*, des médailles et de l'ouvrage de Constantin Porphyrogénète, M. Miller a consulté un grand nombre de discours des rhéteurs byzantins adressés aux empereurs et à leurs familles; ils se terminent par des vœux exprimant l'idée d'une heureuse longévité, mais jamais d'une protection éternelle.

«Quoi qu'il en soit de ces observations, continue M. Miller, la présence du mot ΑΕΙ dans l'inscription de Colonia est certaine. C'est là peut-être un exemple unique, qui, joint à la formule du commencement, doit faire placer ce petit monument épigraphique parmi les plus rares et les plus curieux.»

Après l'étude de cette première partie de l'inscription, dont la restitution est due à M. Miller, il est passé à l'examen de la seconde partie, dans laquelle se présente une difficulté.

ΤΟ ΣΟ ΔΟΥΛΟ est mis pour τῷ σῷ δούλῳ, la permutation de l'Ο et de l'Ω étant très-fréquente dans les monuments de ce genre.

Quant au βασιλικὸς στράτωρ et au δρουγγάριος, il est renvoyé au glossaire de Du Cange.

Entre le mot δρουγγάριον et Κολωνείας, M. Waddington met des points pour indiquer une lacune. M. Miller pense que l'inscription est complète; il en trouve une première raison dans la disposition matérielle de l'inscription, et une seconde dans son texte même : en effet, la conjonction καὶ ne permet pas d'indiquer une troisième dignité à Jean, qui rem-

plissait les fonctions de drongaire dans la ville de Κολώνεια. M. Miller estime qu'il faut lire *drongaire de Colonia* et appuie son opinion sur divers passages des *Tactiques* de Léon, de Constantin Porphyrogénète et de Théophane, relatifs aux différentes dignités de la cour de Constantinople, et d'après lesquels il est permis de supposer que Jean était *βασιλικὸς σΊράτωρ* et drongaire de la ville de Colonia. Cette interprétation éloigne toute idée de lacune dans l'inscription, dont la dernière ligne se trouve ainsi être complète. Elle rectifie également une erreur commise par M. Périclès Triantaphyllidis, qui, dans son ouvrage ayant pour titre Τὰ Ποντικά, fait un évêque du drongaire Jean.

Examinant ensuite cette inscription au point de vue historique, M. Miller termine ainsi : « Ce monument, autant qu'on en peut juger d'après le *fac-simile* exécuté d'une manière peu exacte, paraît dater de l'époque des Comnènes. Or, le 10 mai 1156, sous l'empereur Manuel, un synode s'assembla à Constantinople et condamna les erreurs de Soterichus Panteugenus, qui avait été désigné pour le siége d'Antioche. Parmi les hauts personnages qui ont assisté à ce synode, je trouve Τοῦ *μεγαλοδοξοτάτου μεγάλου δρουγγαρίου κυροῦ Ἰώαννου τοῦ Μακρεμβολίτου*, « le très-illustre grand drongaire Jean Macrembolite. » Ici le nom de famille est donné, ce qui n'a pas lieu sur le monument épigraphique, où Jean s'est contenté, suivant l'usage, d'indiquer son nom patronymique. Rien n'empêche de supposer que le drongaire Jean de notre inscription ne soit le même personnage qui, plus tard, monté en grade et devenu grand drongaire, contre-signa le synode de 1156 sous le nom complet de Jean Macrembolite. Ce n'est là, bien entendu, qu'une simple conjecture fondée sur un rapprochement historique, mais cette conjecture ne manque pas d'une certaine vraisemblance. Dans ce cas, notre inscription serait un peu antérieure à l'année 1156.

M. Renan communique quelques extraits de nouvelles lettres de M. Schliemann sur les résultats de ses recherches.

Le Secrétaire perpétuel procède à la présentation des livres :

Au nom de M. Labarte, il est fait hommage à l'Académie du tome Ier de la 2e édition de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, refondue et réduite de quatre volumes à trois, pour être mise à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

Vu l'heure avancée, la suite de la présentation des livres de ce jour est renvoyée à la prochaine séance.

SÉANCE DU VENDREDI 8.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre de Carcassonne du 18 février, M. Cornet-Peyrusse, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu M. A. Mahul, lauréat de l'Académie, auteur du Cartulaire de l'ancien diocèse de Carcassonne, dont cinq volumes seulement avaient paru avant sa mort, fait connaître que le sixième, qu'il avait achevé, est sur le point d'être publié. Voulant rendre un dernier hommage à la mémoire de l'érudit zélé qui a consacré à ce grand travail trente années de sa vie, et jugeant son ouvrage digne de figurer au concours du prix Gobert, il croit devoir, au préalable, consulter le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions sur la question de savoir si le prix peut être accordé à l'auteur d'un livre publié après sa mort. — Après une courte discussion, l'examen de cette lettre est renvoyé à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du prix Bordin sur la question de l'*Analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.* — L'Académie avait d'abord prorogé cette question au 31 décembre 1873, faute d'informations suffisantes; elle a reconnu depuis qu'un mémoire avait été déposé avant le 31 décembre 1871, date primitivement fixée pour la clôture du concours, et elle a, en conséquence, rapporté sa décision d'ajournement par un avis rendu public. — Le scrutin est ouvert; il y a 27 votants, majorité 14. MM. de Slane et Renan obtiennent chacun 26 voix; M. Derenbourg en réunit 17; M. Mohl, 16; M. de Longpérier, 13; M. de Saulcy, 6, etc. — Sont nommés, en conséquence, membres de la Commission, formée de quatre membres : MM. Mohl, Renan, de Slane, Derenbourg.

M. de Lasteyrie commence la seconde lecture de son *Mémoire sur une croix éthiopienne donnée par un roi de l'Amhara.*

M. Renier veut seulement, pour aujourd'hui, en faisant toutes réserves, signaler le bruit répandu de la découverte de tables qui seraient analogues à celles de Malaga et de Salpensa, tant controversées entre les érudits français et étrangers il y a quelques années. — Il y reviendra plus tard avec des renseignements nouveaux.

On passe à la présentation des livres :

1° Sur l'invitation de M. le Président, M. d'Avezac a pris connaissance d'un volume offert à la bibliothèque de l'Institut par M. Henri Harrisse, de New-York, et il s'acquitte avec empressement du soin qui lui a été délégué de le présenter à l'Académie. C'est le complément d'un très-bel ouvrage intitulé : *Bibliotheca Americana vetustissima*, ou *Description d'ouvrages relatifs à l'Amérique publiés entre les années 1492 et 1551;* bibliographie toute spéciale, dont le luxe typographique remarquable rehausse certainement la valeur, mais ne constitue point le principal mérite. C'est M. d'Avezac lui-même qui, en 1866, en fit, au nom de l'auteur, la présentation à l'Académie, en décernant à ce travail de justes éloges, que de pointilleuses critiques, plus malignes que sérieuses, venues du dehors,

n'ont pu infirmer ni amoindrir. En disant aujourd'hui que le volume nouveau est digne du précédent, M. d'Avezac entend donc en faire un éloge plein et entier, mais ce n'est point assez, et il lui paraît convenable de signaler plus particulièrement les conditions dans lesquelles s'est accompli ce travail complémentaire, qui porte sur le titre le mot explétif d'*Additions*. — Ce n'est point en effet une continuation du précédent volume, et les additions demeurent renfermées dans les limites chronologiques dont l'année 1550 marque le dernier terme. Mais, dans ces limites mêmes, le dernier mot n'avait pu être dit au moment de la rédaction du volume de 1866 : quelque circonscrite que soit la spécialité du sujet, quelque riches que soient, à ce point de vue restreint, les bibliothèques américaines, lesquelles n'ont point, sous ce rapport, de rivales en Europe, toujours est-il que le diligent bibliographe n'avait pu voir de ses yeux les trois cent quatre articles auxquels il avait consacré des notices; et ces trois cent quatre articles pouvaient aussi ne point constituer le chiffre absolument intégral des ouvrages de toute dimension compris dans cette période et touchant, à quelque degré que ce soit, à l'Amérique. Après le labeur accompli à New-York, il restait un labeur à accomplir en Europe, et le présent volume est le résultat des vérifications et des investigations nouvelles auxquelles s'est livré l'infatigable chercheur; ce qu'il avait décrit sur la foi d'autrui a souvent exigé des rectifications ou des descriptions plus complètes *de visu;* ce qu'il n'avait point vu encore a donné lieu à des Notices additionnelles prenant place à leur rang chronologique; et voilà comment s'est formée une nouvelle série de cent quatre-vingt-cinq articles conçus, comme les trois cent quatre du volume principal, avec une grande recherche d'exactitude, un grand luxe d'imitation typographique des titres originaux et de reproduction en *fac-simile* des frontispices ornés. — Tel est le fruit d'une sorte de pèlerinage aux principales bibliothèques de l'Europe; une introduction générale, placée en tête du volume, est consacrée à nous les faire parcourir avec le voyageur, afin de nous signaler les raretés plus ou moins abondantes ou clair-semées qui se rencontrent encore en chacune d'elles touchant les grandes expéditions de Colomb, de Vespuce, de Magellan ou de Cortez. Les précieux dépôts littéraires de Venise, Milan, Rome, Florence, Vienne, Munich, Paris, Londres, Madrid, Barcelone, Tolède, l'Escurial, Séville sont tour à tour passés en revue. Mais la bibliothèque Colombine de Séville devait, par-dessus toutes les autres, captiver son intérêt : là il a touché de ses mains les livres qu'avait possédés personnellement, qu'avait feuilletés, qu'avait couverts de ses notes

autographes Christophe Colomb lui-même. Une heureuse découverte était ici réservée au sagace investigateur. Dans un de ces volumes précieux, contenant la cosmographie du pape Pie II, sur le dernier feuillet de garde, son *œil américain* a reconnu, transcrite de la propre main de l'illustre Génois, la copie, que lui avait envoyée l'astronome Toscanelli, d'une lettre qu'il avait écrite en latin, le 25 juin 1474, de Florence au chanoine portugais Martins, à Lisbonne, lettre dont nous ne possédions plus qu'une version italienne de seconde ou de troisième main, et dont voici désormais retrouvé le texte original latin, dans lequel le savant Florentin dit en somme : « Partez de Lisbonne et allez droit à l'occident, vous arriverez, au bout de 6,500 milles, à Quinsay, la riche capitale du grand Caan du Cathay!... » — M. Harrisse a publié, à Séville même, dans un mémoire particulier, un *fac-simile* photographique, avec un déchiffrement parfaitement exact, de ce précieux monument, d'une si haute importance historique. Il a eu la bonne pensée, dit en terminant M. d'Avezac, de répéter ce texte dans son Introduction au présent volume complémentaire de sa *Bibliotheca Americana vetustissima*.

2° M. de Rozière fait hommage, au nom de M. Louis de Backer, des trois ouvrages suivants : I. *Histoire de la littérature néerlandaise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Vondel* (cours fait à la Sorbonne en 1868-1869); Louvain, 1872, in-8°; — II. *Vondel, le célèbre poëte néerlandais de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe* (1872, 1 vol. in-12); — III. *Nova-Zembla, poëme néerlandais de Tollens*, traduction précédée d'une Introduction (1872, 1 vol. in-12).

3° *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 4e série, tome II (Paris, 1871, in-8°).

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, années 1870 et 1871 (tome VI, 1er fascicule).

5° *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Béziers. Catalogue botanique avec synonymie languedocienne, provençale, gasconne, etc.*, par M. Azaïs, secrétaire de la Société (2e série, tome VI, 1re livraison, Béziers, 1871, in-8°).

6° *Bibliographie des sciences médicales*, par Alphonse Pauly, de la Bibliothèque nationale, avec une Introduction par le docteur Charles Daremberg (1871, 1 vol. grand in-8°).

7° *Revue des questions historiques*, 6° année, 21e livraison.

8° *Bullettino di archeologia cristiana*, 2e série, 2e année.

9° *Revue archéologique*, février 1872.

10° *Société archéologique de Rambouillet : Mémoires et documents*, tome I, 2e livraison.

11° *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 35e année (1871).

12° *Notice nécrologique sur Charles de Labarthe, secrétaire de l'Athénée oriental*, par J. J. R. Duchâteau (1 flle, 1871).

M. Laussedat a la parole et communique un *Mémoire sur un fragment de cadran solaire rapporté de Phénicie par M. Renan, en 1860, et provenant d'Oum-el-Awamid.*

SÉANCE DU VENDREDI 15.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre, en date du 12 mars, adressée à M. le Président de l'Académie, M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie française le prie de vouloir bien inviter la Compagnie à désigner un lecteur qui devra la représenter dans la prochaine séance générale de l'Institut, fixée au mercredi 3 avril. — Cette désignation sera mise à l'ordre du jour de la séance prochaine.

M. de Lasteyrie termine la seconde lecture de son *Mémoire sur une croix éthiopienne donnée par un roi de l'Amhara.*

M. de Longpérier reprend la lecture de la communication de M. Ganneau, transmise par M. de Vogüé et commencée dans la séance du 1er mars, au sujet d'un pilier découvert dans le temple de Jérusalem et portant une inscription comminatoire.

M. Derenbourg, à cette occasion, annonce son intention de revenir, dans la prochaine séance, et sur l'inscription dont

il s'agit, et sur les considérations auxquelles elle a donné lieu.

Le Secrétaire perpétuel procède à la présentation des livres :

1° Au nom de M. Delisle, *Fragments inédits* du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du Parlement de 1269 à 1298 (Extrait du tome XXIII, 2e partie des *Notices et extraits des Manuscrits;* 1872, in-4°).

2° Au nom de M. Hauréau, *La première Ogdoade de Guillaume Du Bellay, d'après les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, nos* 5976, 6205, 9793, *et le tome* XLVI des *Mélanges de Colbert* (Extrait du tome XXIII, 2e partie du même recueil).

3° M. de Wailly fait hommage de deux opuscules extraits de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (tomes XXXI et XXXII) : I. *Recueil de chartes en langue vulgaire, provenant des Archives de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire;* — II. *Observations grammaticales sur des chartes françaises d'Aire en Artois.*

4° *Notice sur Saint-Hilaire du Harcouet, chef-lieu de canton,* par H. Sauvage, membre de l'Association normande (Caen, 1871, in-8°, 2 exemplaires).

5° *Journal asiatique,* 6e série, tome XVIII (octobre-décembre 1871).

6° *Revue africaine,* janvier-février 1872.

7° M. de Rozière fait hommage, au nom des auteurs, des deux ouvrages suivants : I. *Vita S. Bertini metrica Simone auctore,* transcrite du manuscrit original, avec une Notice préliminaire et des notes, par M. Fr. Morand, membre non résidant du Comité des travaux historiques (Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4°); — II. *Plan de la ville de Saint-Omer, présenté à Messieurs du Magistrat par J. Belin, en 1695,* publié pour la première fois d'après le document original conservé aux Archives municipales et accompagné d'une Notice par Félix Le Sergeant de Monnecove, maire de Saint-Omer (Paris et Saint-Omer, 1868, in-4°).

8° Au nom de l'auteur, M. Max Müller, associé étranger de l'Académie, etc., et de son traducteur M. Harris, agrégé de l'Université, etc., *Essais sur l'histoire des religions* (1872, 1 vol. in-8°).

9° Au nom de MM. Heuzey et Daumet, *Mission archéologique de Macédoine,* 9e et 10e livraison (feuilles 25-32 du texte; planches xix, xxiv, xxvi et xxxiv et deux plans).

SÉANCE DU VENDREDI 22.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle (3 avril prochain). — L'Académie désigne M. Hauréau pour la représenter dans cette séance et y lire le morceau suivant sur *Bernard de Chartres et Thierry de Chartres.*

Parmi les maîtres entendus en France par Jean de Salisbury, de l'année 1136 à l'année 1151, Bernard de Chartres est celui dont il parle le plus souvent et le plus amplement. Depuis qu'Abélard avait quitté sa chaire, Bernard de Chartres était, il paraît, le professeur le plus goûté de la jeunesse. Cependant les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ne nous apprennent rien sur la vie de cet illustre docteur. Pouvons-nous suppléer à leur silence? Nous pouvons, du moins, en rapprochant quelques textes inconnus aux auteurs de l'*Histoire littéraire,* en tirer des conjectures nouvelles. On appréciera si l'on doit les admettre ou les rejeter.

Dans l'obituaire récemment publié de l'église de Chartres, on lit, au quatrième jour du mois d'août, la mention suivante: *Bernardus, primo hujus ecclesiæ canonicus, deinde cancellarius, novissime vero Corisopitensis Ecclesiæ episcopus*[1]. Une première remarque est à faire sur cette mention, et nous la faisons avec les éditeurs du Cartulaire de l'église de Chartres. Il s'agit de la dignité du chancelier. C'était, disent-ils, le chancelier, qui,

[1] *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, publié par MM. de L'Épinois et Merlet, t. III, p. 148.

dans l'église de Chartres, remplissait les fonctions d'écolâtre. Il est ainsi prouvé que Bernard, qui fut évêque de Quimper, avait auparavant dirigé l'école de Chartres. Nous remarquerons ensuite que les mêmes éditeurs se trompent lorsqu'ils rapportent la mention de l'obituaire à un Bernard, deuxième du nom parmi les successeurs de saint Chorentin, qui fut évêque de l'année 1322 à l'année 1324. Ce Bernard, favori du pape Jean XXII, ne venait pas de Chartres et n'avait pas été chancelier de cette Église; avant d'être appelé sur le siége de Quimper, il était religieux franciscain[1]. Nous corrigeons donc l'erreur commise par MM. Merlet et de L'Épinois, en rapportant la mention citée à Bernard, premier du nom, qui gouverna l'Église de Quimper de l'année 1159 à l'année 1167; et nous faisons cette correction d'après une chronique digne de toute confiance, celle de l'abbaye de Quimperlé; on lit, en effet, dans cette chronique que le Breton Bernard, né à Moëlan, au territoire même de l'abbaye, qui fut, en l'année 1159, appelé sur le siége épiscopal de Quimper, avait auparavant exercé la charge de chancelier dans l'Église de Chartres[2].

C'est ce chancelier Bernard que nous voyons, en l'année 1124, témoin de son évêque Geoffroy ratifiant un accord entre les moines de Saint-Père et ceux de Nogent[3]. Il est à croire qu'il ne possédait pas depuis longtemps cette dignité. Il est certain qu'en l'année 1135 il l'avait quittée, car elle était alors occupée par l'illustre Gilbert de La Porrée, futur évêque de Poitiers[4]. Si Bernard l'avait quittée pour en obtenir une autre plus considérable, l'obituaire nous offrirait la mention de cette dignité nouvelle. Il est plus probable que,

[1] *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 882.
[2] *Ibid.* t. XIV, col. 877.
[3] *Cartulaire de Saint-Père*, p. 469.
[4] *Cartulaire de l'Église de Chartres*, t. I, p. 142.

trop distrait de ses travaux, de ses études, par les obligations diverses de la chancellerie, il s'en démit afin d'avoir plus de loisir.

N'est-il pas déjà permis de supposer que l'ancien chancelier de Chartres, mort évêque de Quimper en 1167, est ce Bernard de Chartres si souvent cité par Jean de Salisbury, *exundantissimus modernis temporibus fons litterarum in Gallia*[1], qui fut un grammairien, un poëte, un philosophe d'un égal mérite, d'un égal renom ? Assurément cette supposition ne paraît pas téméraire. Il est vrai que le docteur est nommé Bernard de Chartres et l'évêque Bernard de Moëlan; mais, au moyen âge, on désignait aussi souvent les régents célèbres par le lieu de leur école que par le lieu de leur naissance. Ainsi le Piémontais Anselme avait été, même pour ses contemporains, Anselme du Bec; ainsi le Flamand Hugues fut appelé communément Hugues de Saint-Victor, et l'Anglais Robert, Robert de Melun, *ut cognomine designetur,* dit Jean de Salisbury, *quod meruit in scholarum regimine*[2]. Il serait très-facile et il est inutile de multiplier ces exemples. Aucun autre document ne contredit notre supposition, et nous pouvons en produire plusieurs qui la confirment. Quand, par exemple, les anciens fastes de l'Église de Quimper disent de l'évêque Bernard qu'il était « un des bons clercs de son temps[3], » ils semblent ajouter un précieux témoignage à celui de Jean de Salisbury sur le mérite de son docte maître. Remarquons enfin que ceux qui distinguent le docteur de l'évêque, parce qu'ils n'ont pas eu l'idée de les confondre, les font vivre dans le même temps. Mais pourquoi Jean de Salisbury, qui tant de fois a nommé Bernard de Chartres, ne l'a-t-il pas une seule fois honoré de son titre d'évêque de Quim-

[1] Johann. Sarisberiensis, *Metalogicus*, lib. I, c. 24.
[2] Id., *ibid.* lib. II, c. 10.
[3] *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 878.

per? Les deux ouvrages de Jean de Salisbury qui nous offrent si fréquemment le nom de Bernard de Chartres sont le *Polycraticus* et le *Metalogicus*. On sait la date du *Polycraticus*, qui est l'année 1156 [1]; quant au *Metalogicus*, l'auteur en écrivait le dernier chapitre quand on apprit en Angleterre que le pape Adrien IV venait de mourir [2]. Adrien était mort le 5 septembre 1159. Or c'est précisément en cette année que Bernard fut appelé au siége de Quimper. Avant ou après le 1er septembre? Nous l'ignorons. Quand son élection aurait précédé la mort d'Adrien, Jean de Salisbury, qui résidait alors en Angleterre, pouvait bien, au mois de septembre, n'en être pas encore informé.

De tout ce qui précède, il est, comme il nous semble, permis de conclure qu'il n'y a pas lieu de distinguer Bernard de Chartres de Bernard de Moëlan.

Au premier abord il paraît plus difficile d'établir l'identité de Bernard de Chartres, ou de Moëlan, avec le savant auteur du *Mégacosme*, du *Microcosme* et du commentaire sur l'Énéide, qui s'est appelé lui-même *Bernardus Sylvestris* dans les titres ou les préfaces de ces ouvrages. Cependant on a maintenant coutume d'attribuer à Bernard de Chartres ces ouvrages très-dignes de leur célébrité nouvelle. Les opinions singulières que Jean de Salisbury prête à son maître étant précisément celles qu'on retrouve développées dans le *Mégacosme* et dans le *Microcosme*, les vers qu'il cite sous son nom étant de la même facture que ceux du *Microcosme*, et cette facture n'étant pas banale, enfin ce nom de *Bernardus Silvestris* n'étant cité par aucun ancien, les auteurs de l'*Histoire littéraire* et après eux M. Cousin [3], après M. Cousin tous les critiques, tous les historiens modernes ont considéré comme suffisamment prou-

[1] *Hist. littér. de la France*, t. XII, p. 263, et t. XIV, p. 159.
[2] *Metalogicus*, lib. IV, c. XLII.
[3] *Fragments philosophiques; Philos. scolastique*, p. 336.

vée cette identité de *Bernardus Silvestris* et de Bernard de Chartres. Notre Breton Bernard a-t-il traduit en latin son nom patronymique par ce terme de *Silvestris*, comme l'a fait Jean de Salisbury, dont nous avons à découvrir le nom saxon sous le nom latin de *Parvus?* Ou bien ce terme de *Silvestris* est-il un surnom personnel, de pure fantaisie, comme, par exemple, celui d'*Abælardus*, pris ou reçu par Pierre de Pallet? Ce sont là des questions auxquelles nous ne savons répondre. Quoi qu'il en soit, loin de contester que l'auteur du *Mégacosme* et du *Microcosme* soit Bernard de Chartres, nous adhérons complétement à la supposition de l'*Histoire littéraire*, confirmée sans hésitation par M. Cousin. Remarquons, d'ailleurs, encore une fois la concordance des dates. On lit ces vers dans le *Mégacosme* :

Munificens deitas Eugenum commodat orbi,
Donat et in solo munere cuncta simul;

ce qui ne peut s'entendre d'aucun autre Eugène que d'Eugène III, pape de l'année 1145 à l'année 1153.

L'ensemble du *Mégacosme* et du *Microcosme* est appelé par quelques copistes la *Cosmologie* de maître Bernard, et l'on remarque que maître Bernard soumet humblement cet ensemble de chimères cosmologiques à son ami Thierry, docteur universel, docteur de très-grand renom, *universis sententiarum titulis doctori famosissimo*, disant qu'il ne veut pas le livrer au public avant d'avoir obtenu l'approbation d'un tel arbitre.

Ce Thierry n'est pas certainement une autre personne que l'auteur du traité *De sex dierum operibus*, dont trois volumes des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, nous offrent des exemplaires malheureusement très-imparfaits[1]. Bernard ne pouvait s'adresser à un juge plus favorablement prévenu.

[1] N°s 647 et 1584 de l'ancien fonds latin et n° 170 de la *Sorbonne*.

En effet, M. Cousin fait trop d'honneur à la science ou à l'imagination de Bernard en l'appelant le Jordano Bruno du XIIe siècle; Bernard est un disciple et n'est pas un maître : le maître, c'est Thierry. Toutes les thèses du traité *De sex dierum operibus,* même les plus téméraires, sont abondamment développées dans le *Mégacosme* et dans le *Microcosme.* Ces thèses ne sont pas nouvelles : elles viennent de l'école d'Alexandrie et, pour la plupart, le faux Denys de l'Aréopage les a transmises à nos docteurs chrétiens. Cependant bien peu de ces docteurs ont encore osé les reproduire et les défendre; entre le IXe et le XIIe siècle, entre Jean Scot Érigène et Thierry, nous ne rencontrons pas un seul interprète de la *Genèse* ou du *Timée* qui ait fait profession de prouver, ou, plus simplement, d'admettre que toutes les créatures existent en communauté de substance avec leur créateur. Or c'est bien là ce que déclare en propres termes l'auteur du traité *De sex dierum operibus,* et ce que répète, en prose, en vers, l'auteur du *Microcosme.* Ainsi donc une nouvelle série de théologiens panthéistes recommence avec Thierry. Le système si décevant, si dangereux, de l'unité de substance et des émanations successives, étant remis en honneur par Thierry, Bernard en paraphrase les plus poétiques données, et l'Église, qui ne les comprend guère, va naïvement admirer le talent de celui-ci, le savoir de celui-là, jusqu'au jour où, saisie d'effroi, elle les condamnera l'un et l'autre dans la personne de David de Dinan, leur disciple.

Nous avons d'autres renseignements sur Thierry. Certains réalistes le trouvant encore trop modéré, un d'entre eux, Gauthier de Mortagne, lui reproche, dans une lettre conservée, de n'avoir pas assez ouvertement professé la doctrine de l'ubiquité divine[1]. Jean de Salisbury nous apprend qu'il l'avait

[1] Dachery, *Spicileg.* t. II de l'édit. in-4°, p. 467.

eu pour maître de rhétorique[1]. Ailleurs il le vante comme ayant approfondi toute la matière des arts, *artium studiosissimus investigator*[2], et il nous donne à comprendre que, de son temps, il n'y avait pas en France, après Bernard, un professeur aussi bien famé que Thierry.

Mais où Jean de Salisbury l'avait-il entendu? A Paris, selon dom Brial. Aucun texte n'est produit à l'appui de cette assertion, qui n'est certes pas fondée. Nous allons prouver que Jean de Salisbury suivit le cours de Thierry dans le même lieu que le cours de Bernard, à Chartres.

Comme le remarque dom Brial, en 1148 Thierry siégeait au concile de Reims, et, dans les actes de ce concile publiés par Mabillon, il est appelé Thierry de Chartres, *Theodoricus Carnotensis*[3]. C'est aussi le nom que lui donne l'historien Baldric, dans sa vie d'Albéron, archevêque de Trèves. Albéron, dit-il, se rendant à la diète de Francfort, avait pris pour compagnons de voyage les deux plus célèbres docteurs de son temps, Gerland de Besançon et Thierry de Chartres, et, tandis qu'il descendait le cours du Rhin, il prenait un singulier plaisir à les entendre discourir sur les questions les plus agitées dans les écoles : *Magistrum Jarlandum Bisuntinum et magistrum Theodericum Carnotensem, fama et gloria doctores nostri temporis excellentissimos*[4]. Quand Thierry jouissait d'une si grande renommée, il n'était plus jeune. Dès l'année 1121, nous le trouvons maître-école ou chancelier de l'église de Chartres. Ayant alors accompagné son évêque au concile de Soissons, qui devait juger Pierre Abélard, il ne put se défendre de témoigner en faveur de l'accusé; ce qu'il fit d'une façon inconvenante, qui lui fut aussitôt reprochée par son évêque.

[1] *Metalogicus*, lib. II, c. 10.
[2] *Ibib.* lib. I, c. 5.
[3] *Hist. littér. de la France*, t. XIII, p. 377.
[4] *Recueil des Histor. de France*, t. XIV, p. 360.

ayant osé, lui simple écolâtre, *magister scholarum,* interrompre et déconcerter par une citation moqueuse le légat du pape qui tenait gravement un propos hérétique[1]. Enfin il est nommé, comme Bernard, dans l'obituaire de l'église de Chartres, à la date du 5 novembre, avec son titre de chancelier : *Magister Theodoricus, cancellarius et archidiaconus almæ Mariæ, qui dedit huic ecclesiæ bibliothecam septem artium liberalium, et de legibus romanis librum Institutionum Justiniani, librum Novellarum constitutionum ejusdem et librum Digestorum, et præter hæc quadraginta quinque volumina librorum*[2]. Un legs d'environ cinquante volumes est, dans la première moitié du XII[e] siècle, un legs très-considérable; on doit donc supposer que le donateur avait tiré grand profit de ses nombreux élèves. Il est vrai qu'il mourut archidiacre, c'est-à-dire possesseur d'une dignité très-fructueuse.

Il nous reste à produire un dernier texte, dont on a déjà fait usage, mais en l'appliquant mal. Un contemporain, mort avant Bernard, peut-être avant Thierry, Othon de Friesingen, fait observer que, de son temps, la Bretagne était féconde en esprits subtils et studieux, et parmi les grands docteurs venus de cette province il nomme, après Abélard, Bernard et Thierry qui, dit-il, étaient frères : *Est prædicta terra clericorum acuta ingenia et artibus applicata habentium, sed ad alia negotia pene stolidorum, ferax; quales fuerunt duo fratres, Bernardus et Theodoricus, viri doctissimi*[3]. Cette fraternité de Bernard et de Thierry semble-t-elle douteuse? Bernard, dans l'épître qui précède le *Mégacosme*, appelle Thierry son ami, non pas son frère. Cependant on cite un passage d'Abélard où parlant de deux frères, l'un et l'autre docteurs, il rapporte que l'un des deux,

[1] *Recueil des Histor. de France*, t. XIV, p. 288.

[2] *Cartul. de N.-D. de Chartres*, t. III, p. 206.

[3] Otto Frising. *De gestis Frederici*, lib. I, c. 47. — *Recueil des Histor. de France*, t. XII, p. 654.

très-partisan des anciens philosophes, ose soutenir que Dieu n'est pas antérieur au monde[1]. C'est évidemment Thierry qu'Abélard veut ici désigner. Comme nous l'avons dit, Thierry fut, au XIIe siècle, le premier qui professa le pur néo-platonisme, et la thèse choquante que lui prête Abélard est expressément soutenue dans le traité *De sex dierum operibus*. Ainsi l'assertion d'Othon de Freisingen est véridique : Thierry de Chartres et Bernard de Chartres étaient deux frères.

Après l'année 1148, l'histoire se tait sur Thierry. A cette date, il navigue sur le Rhin, en la compagnie de l'archevêque Albéron. Il mourut sans doute peu de temps après, quelques années avant Bernard. Nous avons, d'ailleurs, tout lieu de croire qu'il était son aîné. En effet, l'écrit où Pierre Abélard censure l'opinion de Thierry sur l'éternelle détermination de toutes les choses est la *Théologie chrétienne*, qui fut, on le sait, condamnée par le concile de Sens en l'année 1140. En outre, le ton de Bernard adressant à Thierry sa *Cosmologie* est le ton respectueux d'un frère puîné, et nous avons prouvé que la composition de cette *Cosmologie* est postérieure à l'année 1145. Bernard lui-même ne devait plus être très-jeune en cette année 1145, puisqu'en l'année 1156 Jean de Salisbury l'appelle déjà «le vieillard de Chartres,» *senex Carnotensis*[2].

Si les conjectures que nous avons tirées de ces textes, de ces dates, sont acceptées par la critique, il sera prouvé que dom Brial a faussement distingué, dans le tome XIII de l'*Histoire littéraire de la France*, Bernard de Chartres et Bernard de Moëlan, qu'il avait autrefois justement confondus, dans ses notes sur le tome XIV des *Historiens*. Il sera prouvé que la Bretagne, patrie d'Abélard, qui fut, au XIIe siècle, le plus sagace, le plus sévère censeur de toutes les abstractions réalisées, donna le jour, vers le même temps, aux réalistes les

[1] *Hist. littér. de la France*, t. XIII, p. 378.
[2] *Polycraticus*, lib. VII, c. 13. — *Metalogicus*, lib. I, c. 11.

plus intempérants, les plus audacieux, ces deux frères, Thierry, Bernard, qui furent les maîtres de Guillaume de Conches et de Gilbert de La Porrée. Enfin il sera prouvé que l'école de Chartres, jusqu'ici très-mal connue, a été, durant vingt-cinq années, sous le gouvernement des chanceliers Thierry, Bernard et Gilbert, le siége d'un enseignement funeste, aussi funeste à la raison qu'à la foi, contre lequel l'Église multipliera vainement ses arrêts, ses anathèmes et ses bûchers, jusqu'au jour où la jeunesse studieuse saura discerner elle-même la lumière qui éclaire de celle qui aveugle, après avoir entendu les premiers interprètes de la *Métaphysique* d'Aristote, Albert le Grand et saint Thomas.

M. Derenbourg a la parole pour donner lecture de ses observations annoncées sur la communication faite au nom de M. Ganneau, dans les séances des 1er et 15 mars dernier, relativement à l'inscription comminatoire gravée sur les pilastres de l'enceinte extérieure du temple de Jérusalem.

Une longue et intéressante discussion s'engage entre plusieurs membres, M. Derenbourg, d'une part, et MM. Renan, de Saulcy, de Rougé, Le Blant, d'autre part, soit sur le sens et le but véritable de l'inscription dont il s'agit, soit sur les usages et les idées analogues auxquels elle se rattache dans les croyances de divers peuples de l'Orient. — Finalement, M. Derenbourg est prié de reprendre en sous-œuvre le travail qu'il vient de lire pour le compléter et en faire l'objet d'une seconde lecture à titre de Mémoire.

M. Brunet de Presle ajoute un passage de Josèphe (liv. VI, ch. II) à l'appui de ceux qui ont été cités dans la précédente discussion et le recommande à l'attention de M. Derenbourg.

Les livres suivants sont offerts à l'Académie :

1° Au nom de M. Waddington : *Fastes des provinces asiatiques de*

l'Empire romain depuis leur origine jusqu'au règne de Dioclétien. (Paris, 1872, in-8°.) Extr. de la dernière livraison du *Voyage archéologique* de Le Bas.

2° *Revue numismatique,* année 1869, n° 5.

3° *Annales de philosophie chrétienne,* janvier 1872.

4° *Bibliotheca indica : New Series,* n° 237.

M. D'Hervey de Saint-Denis fait une brève communication sur un *caractère chinois,* qui vient confirmer une opinion récemment adoptée par lui.

SÉANCE DU MERCREDI 27.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. de Saulcy demande la parole au sujet de la carte de la Terre sainte exécutée avec tant de soin et de succès, d'après les ordres du Ministre de la guerre, sur la demande de l'Académie, par MM. Derien et Mieullet, officiers d'état-major, il y a quelques années. «Il importe, dit-il, de rectifier publiquement une assertion dernièrement émise en Angleterre, et qui, contre toute vérité, tend à rabaisser les mérites de la France dans cet ordre de travaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Anglais, dans ceux qu'ils ont entrepris plus tard, se sont empressés de profiter des signaux laissés sur le terrain par nos savants officiers.»

M. d'Avezac à la part que l'Académie s'honore d'avoir prise dans les démarches qui ont eu pour résultat les belles opérations de MM. Mieullet et Derien ajoute le témoignage de la Société de géographie rendu en leur faveur.

M. de Longpérier, remontant plus haut et jusqu'à l'époque de l'expédition d'Égypte, rappelle que deux de nos compatriotes, M. Jomard, depuis membre de l'Académie, et avec lui, le colonel Jacotin, autre membre de la commission d'Égypte, ont les premiers ouvert la voie à cette série de travaux français ou étrangers qui se sont succédé de nos jours pour l'amélioration des cartes jusque-là si imparfaites de la Syrie et de la Palestine.

Sont présentés à l'Académie :

I. Pour le concours du prix Volney :

1° *Origine du langage et des mythes* (en anglais), par M. Kavanagh (avec des additions manuscrites).

2° Un manuscrit formant 57 pages in-fol. sous le titre d'*Essai d'épigraphie cypriote* à raison de la provenance de la plupart des inscriptions ainsi dénommées. M. Joseph Halévy, l'auteur de cet ouvrage, est admis dans le cours même de la présente séance à faire une lecture, à titre d'extrait, du mémoire déposé. Il y traite, non pas tant de la langue que de l'écriture de ces inscriptions, qu'il considère comme issue de l'alphabet cunéiforme assyrien et dont il forme un système à part sous le nom de système *anatolien*. Entre celles de ces inscriptions qu'il a essayé d'analyser, comme il a été fait pour le système assyrien, par le déchiffrement des noms propres, il en est une fort curieuse, qu'il a expliquée en entier, et qu'il démontre être à la fois phénicienne et cypriote. L'auteur termine cette communication, qui a vivement intéressé l'Académie, par des conclusions au moins très-ingénieuses sur l'ensemble de ce sujet si nouveau encore.

Différentes observations lui sont adressées par MM. de Longpérier et de Saulcy, auxquelles il répond pertinemment.

II. Pour le concours des antiquités de la France de 1872 :

Étude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains par M. Martin-Daussigny, directeur du muséum de Lyon (1872, in-8°, 2 exempl.), avec une lettre d'envoi.

III. A titre d'hommages :

1° M. Mohl offre le troisième volume du *Wirtembergisches Urkundenbuch*, publié par la Société royale des archives de Stuttgart.

2° M. d'Avezac offre son *Allocution à la Société de géographie de Paris*, à l'ouverture de la séance de rentrée du vendredi 20 octobre 1871, broch. in-8°.

3° La Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers offre les tomes XII-XIV de la nouvelle période de ses *Mémoires*.

M. Robiou donne lecture, en communication, de ses *Recherches sur le calendrier macédonien en Égypte et sur la chronologie des Lagides*.

MOIS D'AVRIL.

SÉANCE DU VENDREDI 5.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Polain fils informe M. le Président de la mort de son père, correspondant de l'Académie à Liége.

M. Robiou continue la lecture, en communication, de ses *Recherches sur le calendrier macédonien en Égypte*.

M. de Longpérier présente à l'Académie un bronze fort curieux, provenant de M. le général Négrier et trouvé sur la frontière du Maroc. Cette figurine, analogue à celles qui ont été découvertes en assez grand nombre par le général Albert de la Marmora et par d'autres, particulièrement dans l'île de Sardaigne, semble, par ses attributs, se rattacher aux cultes de la Phénicie et de Carthage.

M. du Mesnil-Marigny, porté à l'ordre du jour, ne répond pas à l'appel de son nom.

M. Halévy poursuit la lecture, en communication, de son

Mémoire sur deux inscriptions phéniciennes de Sardaigne et sur une inscription de Palmyre.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Miller, *Poëmes astronomiques de Théodore Prodrome et de Jean Camatère* (Extrait des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIII, 2e partie).

2° *La musica in San Petronio, storia dell' arte musicale in Bologna*, par Gaetano Gaspari (broch. gr. in-4°).

3° *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, année 1872, 1re livraison.

4° *Revue archéologique :* mars 1872.

5° M. Jourdain présente à l'Académie, au nom de l'auteur M. Chautard, professeur de physique à la Faculté des sciences de Nancy, deux brochures intitulées : I. *Les incendies modernes ou les composés détonants, etc.*; — II. *Notice sur Claude de Lorraine dit le* CHEVALIER D'AUMALE *à propos d'un jeton.*

6° M. de Longpérier présente, au nom de M. Lenormant, les 6e et 7e livraisons de son *Commentaire sur Bérose.*

7° M. Egger présente, au nom des auteurs, les deux brochures intitulées : I. *Amphiaraüs, fragment d'une mythologie d'art*, par M. Ernest Vinet, bibliothécaire de l'École des Beaux-arts (Paris, 1872); — II. *La population de l'Attique d'après les inscriptions récemment découvertes*, par M. Albert Dumont.

SÉANCE DU VENDREDI 12.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président communique à l'Académie une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, qui, appelé hors de Paris par des raisons de famille, s'excuse de ne pouvoir assister aux deux séances prochaines et charge M. Wallon de le remplacer pendant son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Regnier, au nom de la Commission du prix Volney, donne la liste ainsi arrêtée des ouvrages reçus au concours :

Dictionnaire étymologique des noms propres d'hommes, par M. Paul Hecquet-Bougrand (1 vol.).

Origin of language and myths, by Morgan Kavanagh (2 vol.).

Grammaire de la langue latine, par M. J. M. Rabbinowicz.

Histoire de la grammaire, par M. Hippolyte Cocheris (1 vol.).

A critical inquiry into the scottish language, with the view of illustrating the rise and progress of civilization in Scotland, by Francisque Michel.

Essai d'épigraphie cypriote, par M. Joseph Halévy (ms.).

M. Robiou continue la lecture de ses *Recherches sur le calendrier macédonien en Égypte.*

Sont offerts à l'Académie :

1° Au nom de M. Littré, la 27e livraison de son *Dictionnaire de la langue française.*

2° Au nom de M. de Rozière, la leçon d'ouverture qu'il a faite comme suppléant de M. Laboulaye dans la chaire d'histoire des législations comparées au collége de France.

3° Au nom de M. Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, *Dissertation sur le mythe d'Io.*

4° Publications de la section historique de l'Institut du grand-duché de Luxembourg : vol. XXV (année 1869-1870).

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* année 1871.

6° M. Maury offre à l'Académie, au nom de M. Roget de Belloguet, la nouvelle édition de son *Ethnogénie gauloise.* (Introduction, 1re partie contenant le glossaire gaulois.) «Dans cette partie qui offre tant de difficultés à l'étymologiste, M. Roget de Belloguet a tenu compte des critiques qui lui avaient été faites; il a pu corriger et étendre son travail primitif à l'aide d'inscriptions gauloises qui n'étaient pas connues encore lorsqu'il le publia pour la première fois, et il y a introduit beaucoup d'autres améliorations.»

7° M. de Longpérier offre la première partie d'une *Histoire de la monnaie romaine depuis la mort de Jules César jusqu'à celle d'Auguste,* par M. Carmelo Mancini, et fait ressortir plusieurs faits nouveaux que cette publication ajoute à l'histoire de cet important sujet.

M. Revillout fait une communication sur différents papy-

rus coptes. — Au cours de sa lecture, M. Maury relève l'expression vague de *magistrat* dont l'auteur se sert dans sa traduction et lui fait sentir l'intérêt qu'il y aurait à reproduire le terme même du texte, comme M. Revillout l'a fait d'ailleurs à diverses fois.

M. Revillout, ajoutant quelques observations à sa lecture, signale dans un de ses papyrus quelques mots arabes en très-beaux caractères coufiques. Il note aussi l'intérêt que présentent les triples dates dont il est fait usage (ère de Dioclétien, indiction et hégire). Il fait remarquer que les années de l'hégire sont comptées par années réelles, c'est-à-dire par années solaires, et que l'auteur a eu même soin de noter, par plusieurs traits placés au-dessus du chiffre, l'excédant de l'année vulgaire de l'hégire sur l'année réelle.

M. de Celles lit, au nom de M. du Mesnil-Marigny, une *Dissertation sur la longueur du pied attique.* (Extrait de son *Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce.*)

SÉANCE DU VENDREDI 19.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lièvre, pasteur à Angoulême, président du consistoire de Barnac, adresse à l'Académie un pli cacheté qu'il la prie de garder dans ses archives, voulant se réserver la priorité d'une découverte qu'il croit avoir faite sur un point de l'histoire. — Le pli sera déposé au secrétariat sous la signature du Secrétaire perpétuel.

M. Caron, ancien directeur des subsistances militaires.

offre à l'Académie un ouvrage qui a pour titre : *L'administration des états de Bretagne de 1493 à 1790* (1 vol. in-8°), et demande si ce livre peut être admis à l'un de ses concours. — Il lui sera répondu qu'il peut l'envoyer au concours du prix Gobert pour l'an prochain.

M. Laboulaye communique à l'Académie une lettre qui lui est adressée par le secrétaire de l'Institut canadien à l'effet d'obtenir plusieurs des ouvrages publiés par les diverses classes de l'Institut qui lui manquent. — Cette lettre est renvoyée, pour ce qui concerne l'Académie des Inscriptions, à la Commission des travaux littéraires.

Sont offerts à l'Académie :

1° Par M. d'Avezac, une brochure ayant pour titre : *Deux bluettes étymologiques en réponse à M. le comte H. de Charencey.*

2° Par M. Samuel Birch, correspondant : *The Casket of gems,* petit livre traduit du chinois.

3° *Le Cabinet historique,* octobre et décembre 1871.

4° *Bulletin de l'OEuvre des pèlerinages,* mars 1872.

5° *Question bulgare,* discours prononcé à l'Assemblée générale du patriarchat œcuménique le 30 janvier 1872, par D. Aristarchi-bey (Constantinople, 1872).

6° M. Beulé offre à l'Académie, au nom de M. Heuzey, professeur d'archéologie à l'École des beaux-arts, une brochure qui a pour titre : *Un palais grec en Macédoine,* publication d'un travail lu à l'Académie dans les séances de janvier et de février 1871. C'est le résultat des études de l'auteur sur un édifice grec dont il a découvert les ruines près du village de Palatitza en Macédoine. Aux dimensions de l'édifice, qui n'avait rien de religieux, on pouvait croire que c'était, ou bien une résidence royale, peut-être un palais du roi Archélaüs, qui favorisait avec tant de zèle les progrès de l'art grec en Macédoine, ou bien le palais public de la cité, un prytanée comme on en trouve dans les villes libres de la Grèce. M. Heuzey s'arrêterait volontiers aujourd'hui à une opinion qui réunirait ces deux hypothèses. Il y verrait un prytanée qui aurait été destiné à servir en même temps de résidence au roi, le roi étant, par excellence, le prytane de chaque ville du royaume. Ce que M. Heuzey a publié des ruines de ce palais fait vivement désirer que les fouilles com-

mencées par lui soient reprises. On y ferait, selon toute vraisemblance, des découvertes plus précieuses encore pour la connaissance de l'antiquité que celles que l'on a faites au Mont Palatin.

M. de Wailly offre à l'Académie, au nom de M. L. de Mas-Latrie, la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne, avec un essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr,* pour la Société de l'Histoire de France. Cette chronique n'était connue jusqu'à présent que sous le nom de Bernard le Trésorier. Il n'y avait pourtant que très-peu de chose de lui : les quatre-vingt-dix-neuf centièmes étaient l'œuvre d'Ernoul; cela est prouvé par une petite phrase qui avait échappé aux éditeurs et qui ne se trouve en effet que dans un manuscrit. On sait combien les textes du moyen âge ont été souvent transformés par les auteurs qui les reprenaient pour les continuer. M. de Mas-Latrie, après une habile collation de manuscrits, est arrivé à rendre la Chronique d'Ernoul à sa forme originale autant qu'on peut le faire aujourd'hui.

M. Delisle offre, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, un volume ayant pour titre : *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne.* «Les conclusions, dit M. Delisle, en paraîtront peut-être sur quelques points contestables, mais l'auteur a réuni une masse de textes qui seront extrêmement utiles pour l'étude de la langue en ce temps-là.»

M. Robiou achève la lecture, en communication, de ses *Recherches sur le calendrier macédonien en Égypte et sur la chronologie des Lagides.*

La question du calendrier ptolémaïque, mentionné dans les doubles dates égyptiennes et macédoniennes de quelques monuments, n'est pas nouvelle dans la science. En 1854, M. Th. H. Martin l'avait abordée en rapprochant le texte de Rosette des résultats que lui donnaient ses études sur le calendrier syro-macédonien des Séleucides, et il avait conclu : 1° que les mois macédoniens étaient lunaires et l'année luni-solaire par un système d'intercalations, du moins depuis Alexandre; 2° que *dios,* premier mois de l'année macédonienne, avait été fixé à la lunaison qui suit l'équinoxe d'automne. Mais les papyrus grecs du Louvre, n°s 61 et 63, qui

contiennent des doubles dates, et celle qui se trouve dans une inscription hiéroglyphique de Philæ, toutes trois du temps de Philométor, ne permettent pas de maintenir cette donnée. De plus, le décret de Canope vint, en 1866, en apporter une du temps d'Évergète Ier, laquelle ne concordait ni avec celles du temps de Philométor, ni avec celle du temps d'Épiphane. M. Vincent crut alors devoir introduire dans l'interprétation de ce calendrier deux principes nouveaux en supposant : 1° que pour chaque souverain, du moins quand il n'y avait pas d'association d'un fils à son père, on faisait coïncider un mois de dios avec le premier mois du règne; 2° que ces associations avaient eu lieu pour Évergète et pour Épiphane; que, par conséquent, la neuvième année de chacun, marquée dans les textes qui contiennent les doubles dates, ne correspond point aux dates juliennes proleptiques qu'on a coutume de leur attribuer.

Cette seconde hypothèse a été presque aussitôt démentie par des faits : des documents égyptiens, signalés par M. Lepsius en 1868, ont montré que ni Évergète ni Épiphane n'étaient, dans leur deuxième année, associés à leurs pères, d'autant plus que l'âge de ce dernier et le silence de Porphyre s'opposaient au système proposé par M. Vincent.

Mais il existe d'autres documents contenant des doubles dates. Il en existe plusieurs du dernier siècle des Lagides, et un autre encore du temps de Ptolémée-Philadelphe : ces documents avaient été publiés par M. Leemans dans les papyrus grecs de Leyde, mais on n'avait pas songé à en faire usage pour la reconstitution du calendrier ptolémaïque.

Les papyrus du temps de Ptolémée-Alexandre ne donnent qu'un résultat, important sans doute, mais tout différent de celui que l'on cherchait : c'est que les années macédoniennes étaient alors identifiées aux années égyptiennes, n'en différant que par le *nom* des mois. Il n'y a donc pas ici de système à

chercher, puisque la marche de l'année civile des Égyptiens dans l'année astronomique est parfaitement connue : mais la chronologie des Lagides, même des derniers, n'en doit pas moins être vérifiée avec la dernière exactitude, puisque les dates d'années ne sont jamais fournies qu'en les rapportant au début de chaque règne, et que, la marche de l'année égyptienne étant rapportée à un point fixe, l'identification du 1er thoth au 29 août de l'an 25 avant notre ère, il est indispensable de connaître exactement de combien telle année de tel règne précède cette date, pour savoir à quelle année julienne proleptique une double date se réfère.

Or en étudiant les renseignements historiques et chronologiques connus, spécialement le canon de Ptolémée et celui de Porphyre que nous a conservé Eusèbe, et en tenant compte d'ailleurs de ce fait que la première année attribuée à chaque roi d'Égypte, du moins à cette époque, commençait au 1er thoth qui suivait son avénement, on trouve que la dernière Cléopâtre a régné de 52 à 30, son père de 81 à 52, et que les règnes alternatifs de Soter II et d'Alexandre Ier nous conduisent à l'année égyptienne dont le 1er thoth coïncide avec le 21 septembre 117. Les difficultés soulevées par les différents systèmes concernant le point de départ des années de règne sont d'ailleurs résolues pour la période des Lagides, non-seulement par les documents grecs, mais mieux encore par les textes hiéroglyphiques d'Edfou concernant les travaux du grand temple, textes qui constatent l'accord de la notation nationale avec celle de Ptolémée l'astronome. Ce fait est encore surabondamment démontré par trois documents privés en langue égyptienne appartenant, deux au premier siècle de la dynastie, et le troisième au dernier. L'un de ces documents a de plus l'avantage de constater que Ptolémée-Philadelphe compta ses années de règne seulement depuis la mort et non depuis l'abdication de son père; un autre nous permet de contrôler le témoignage

de Porphyre et de Ptolémée touchant l'année où Soter I[er] prit le titre de roi. Quant à l'obélisque de Bankes que M. Letronne a victorieusement rapporté à la dernière partie du règne d'Évergète II, on a de sérieuses raisons de penser, bien que le nom du mois macédonien y soit peu lisible, que dès ce temps-là l'identification des deux calendriers était opérée.

Mais il ne faudrait pas la reporter beaucoup plus haut; sous le règne de Philométor, les dates macédoniennes d'Égypte sont bien réellement distinctes des dates égyptiennes. Nous en avons trois appartenant à des années fort rapprochées l'une de l'autre. En comparant ces doubles dates, on remarque aisément que l'écart de l'un des calendriers par rapport à l'autre est tel que, dans un espace de huit ans, il dépasse de beaucoup la plus longue durée qu'on puisse supposer à un mois, et de plus, que la position du 1[er] dios dans l'année astronomique interdit absolument de le rapporter, pour cette époque, à la néoménie équinoxiale d'automne, tandis qu'il s'en rapprochait beaucoup à la date de l'inscription de Rosette. Deux questions se posent donc à la fois : celle de la longueur des mois dans l'année ptolémaïque, et celle du point d'attache de cette année dans l'année astronomique. Le rapprochement des textes contemporains de Philométor conduit à un cycle de huit ans, le 1[er] et le 7[e] mois de chaque année étant de 29 jours, et les dix autres de 30 (sauf la 4[e] année, qui doit en avoir quatre de 29), avec une intercalation de deux mois pour la 8[e] année du cycle.

Quant à la place du 1[er] dios de chaque octaétéride, nous pouvons aborder directement le problème, maintenant que nous connaissons la longueur de chaque année. Mais auparavant il est indispensable de vérifier à quelle année julienne proleptique appartiennent ces années de règne, afin de comparer la place du 1[er] dios à la marche des lunaisons. Or si le système de succession des années royales nous est garanti par les monuments, si même la série des dates d'Edfou et des

documents privés notés plus haut nous garantit que, de Soter Ier à Évergète II, le nombre d'années est bien celui que présentent les canons chronologiques de Porphyre et de Ptolémée, les textes hiéroglyphiques ne constatent rien quant à la durée totale de ce dernier règne, et le grand papyrus judiciaire de Turin montre que le canon lui donne *une année de moins* qu'il n'en a véritablement compté. Cette erreur est d'ailleurs facilement explicable : la 36e année de Philométor ayant (nous le savons avec certitude) été absorbée dans la 25e d'Évergète II, et celui-ci ayant régné 29 ans *après* cette année commune, on a induit que sa dernière année était la 29e du temps où il a régné *seul* en Égypte, tandis qu'elle était en réalité la 30e.

Au point de vue de la chronologie générale, ce résultat est à noter, puisqu'il oblige à reporter d'un an en arrière l'avénement de chaque Lagide; il ne l'est pas moins pour la recherche des 1ers dios dans leurs relations avec l'année lunaire, puisqu'une seule année égyptienne en avant ou en arrière amène une différence de onze jours dans la position des néoménies. Étudiés avec cette rectification préalable, les éléments de la question conduisent à ce résultat, qu'au temps de Philométor le 1er dios normal, c'est-à-dire celui de la première année de chaque octaétéride, était la néoménie solsticiale d'été.

Il est d'ailleurs possible de se rendre compte de la translation du 1er dios *certainement* opérée entre la 9e année d'Épiphane et la 18e de Philométor. Ce prince était revenu dans sa 17e année prendre possession de son trône, après avoir été captif du roi de Syrie. Il paraît n'avoir conservé aux Alexandrins aucun mauvais vouloir du couronnement de son frère, et il y a lieu de penser qu'ils voulurent célébrer ce grand événement par un changement du point de départ de leur année *municipale*, car l'année macédonienne n'était guère autre chose en Égypte. Le choix du solstice d'été leur était indiqué d'ailleurs par l'importance énorme de cette date dans

l'année religieuse et agricole de l'Égypte; ajoutons même, pour ce temps-là et pour les Alexandrins, dans l'année commerciale, puisque la crue du Nil, qui commence au solstice d'été, préparait l'ouverture de la navigation dans le canal de la mer Rouge, ce canal étant alors un embranchement du Nil et non, comme de nos jours, un canal direct entre les deux mers.

La vérification du système de calendrier qui est ici proposé doit être cherchée dans les doubles dates antérieures au règne de Philométor; et, en les comparant entre elles, on devra rechercher quel était alors le 1er dios normal, puisque la simple inspection du texte de Rosette constate que la concordance des mois égyptiens et macédoniens était alors très-différente. Mais, pour se livrer sur cette nouvelle série de dates à ce nouveau travail, il faut d'abord constater combien nous en possédons. Or, outre les grandes inscriptions de Tanis et de Rosette, c'est-à-dire outre les décrets sacerdotaux de Canope et de Memphis, rendus sous Évergète Ier et sous Épiphane, nous possédons un autre texte bilingue à double date, plus ancien que tous ceux-là, mais négligé jusqu'ici dans toutes les études de ce genre. Il appartient, comme les doubles dates de Ptolémée-Alexandre, aux papyrus de Leyde; c'est un contrat dont la date macédonienne se trouve dans l'enregistrement grec, tandis que le nom du souverain n'est connu que par le texte démotique, où M. Lepsius a constaté qu'il fallait lire Ptolémée, fils de Ptolémée-Soter, et par conséquent Philadelphe, la discordance des deux calendriers ne permettant pas de songer au fils de Soter II, sous lequel ils étaient identifiés. Or, en rétablissant les véritables dates d'Épiphane au moyen de la légère correction reconnue nécessaire au canon de Ptolémée, on s'aperçoit que la 9e année de ce règne, date du décret de Memphis, n'a point un 1er dios équinoxial; mais en appliquant le cycle proposé et recherchant à quelle

année de ce cycle l'an 198-197 doit appartenir pour que le 1er dios normal soit une date astronomique, on trouve une solution satisfaisante en faisant partir le cycle de la néoménie solsticiale d'hiver en 204. La réforme opérée au retour de Philométor a donc consisté uniquement dans la translation d'un solstice à l'autre du point de départ de l'octaétéride. De plus, pour que cette correspondance soit exacte, il faut admettre que, dans chaque cycle, une année, sans doute la quatrième, avait quatre mois de 29 jours et non deux, ce que l'étude des doubles dates de Philométor avait rendu probable, mais non certain.

Toutefois cette vérification du système peut laisser encore quelque hésitation, puisqu'il a fallu choisir le point de départ du cycle, rien ne démontrant à l'avance quel il devait être avant la réforme de 167, rien autre chose que l'application du système lui-même ne nous apprenant en quelle année l'octaétéride se renouvelait alors. Mais il n'en est plus de même de la concordance à établir avec la double date du règne de Philadelphe. Ici les cycles doivent se succéder régulièrement : or, comme de mars 257, date du papyrus, à mars 197, date du décret de Memphis, il y a soixante ans, c'est-à-dire sept octaétérides et demie, la *rigoureuse exactitude* de la concordance entre les résultats de la marche très-bien connue de l'année égyptienne et de la marche proposée pour l'année macédonienne d'Égypte doit être considérée comme une vérification formelle de celle-ci.

Il est vrai qu'une double date intermédiaire, celle du décret de Canope, an 240-239, ne paraît pas s'y prêter ; mais en examinant de près les résultats qu'elle donne, on voit que, s'il y a un embarras dans le nom du mois, il n'y en a pas dans le quantième. Comme il est certain d'ailleurs que, sur la pierre de Rosette, il y a erreur dans le nom hiéroglyphique ou démotique d'un mois égyptien, pour une autre date que

celle que nous avons examinée, puisque les textes hiéroglyphique et démotique ne s'accordent pas entre eux (pour un passage où le grec manque), on peut admettre ici une semblable erreur de lapicide, la provenance du décret de Canope, trouvé à Tanis, prouvant que nous n'avons pas l'original, pas plus que nous n'avons celui de Memphis, puisqu'on a trouvé l'inscription à Rosette. Et il faut bien admettre une correction puisque, sans cela, le déplacement de l'année macédonienne serait énorme de 257 à 240, énorme encore, en sens inverse, de 240 à 197. De tels déplacements ne pourraient être imaginés que dans une année purement lunaire. Or cette hypothèse est ici démentie par la corrélation établie entre nos différentes dates; et le seul système qui soit plausible est celui du cycle de huit ans ayant pour point de départ une néoménie solsticiale et pour terme une année intercalaire de 14 mois.

Comme conclusion donc, il faut *constater* l'identification des deux calendriers au temps des derniers Lagides et le recul d'une année pour les dates de cette dynastie calculées par le canon de Ptolémée, de 306, première du *règne* de Soter, à 117, dernière d'Évergète II. Il faut de plus *proposer* à la vérification de découvertes ultérieures la reconstitution du calendrier alexandrin, rendue probable par les calculs dont les résultats sont énoncés plus haut, mais qui reste exposée à quelque soupçon d'erreur par la nécessité de corriger une faute de lapicide dans le texte de Canope, et une autre faute aussi, quoique beaucoup plus légère, dans la double date hiéroglyphique de l'an 24 de Philométor, intermédiaire entre les deux autres de ce règne, et servant à fournir un premier contrôle au système qui résulte de leur comparaison.

M. Revillout et M. Halévy continuent leurs communications.

SÉANCE DU VENDREDI 26.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 20 avril, M. le Ministre de la guerre annonce au Secrétaire perpétuel, en réponse à sa lettre du 12 courant, que, prenant en haute considération le désir exprimé par l'Académie dans sa séance du 27 mars, il a immédiatement prescrit la mise en ordre des documents rapportés de Syrie par MM. Mieullet et Derien, officiers d'état-major envoyés en 1870 dans ce pays avec mission de lever la carte de la Terre sainte. Ce travail, interrompu presque à son début par la guerre, comprend une étude de 80 à 90 lieues carrées dans le pachalik de Saint-Jean d'Acre, et fait suite à la carte de Syrie dressée en 1860-61 par MM. les officiers attachés à l'état-major du corps expéditionnaire. Les coordonnées géodésiques qui doivent servir de canevas au dessin de la carte ont été calculées, le nivellement et le figuré du terrain sont entrepris dès aujourd'hui, et M. le Ministre compte que l'ensemble du travail sera terminé dans l'espace de trois mois. Les documents relatifs à cette œuvre seront communiqués ultérieurement à l'Académie.

Par une lettre en date du 24 avril, M. le Ministre de l'instruction publique annonce qu'il vient de transmettre au Secrétaire perpétuel de l'Académie, de la part de M. le Ministre des affaires étrangères, vingt exemplaires d'une brochure intitulée «*Proposition d'une variante au 72e vers du IXe chant de l'*ENFER *de Dante,*» par M. René Alby, agent vice-consul de

France à Girgenti, demandant que ce travail soit examiné par l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie passe aux lectures qui sont à l'ordre du jour.

M. Heuzey, empêché, demande par une lettre l'ajournement de sa communication annoncée pour la présente séance.

M. Clermont-Ganneau, présent à Paris, a la parole et lit un mémoire, en communication, sur un passage de la stèle du roi Mésa qu'il a récemment déchiffrée et qui est d'une importance capitale au point de vue exégétique. On sait l'histoire de la découverte de cette stèle, qui date de l'an 896 avant J. C. et qui porte le plus ancien texte connu de l'écriture alphabétique. Dans le passage dont il s'agit, le roi de Moab, Mésa, contemporain de Josaphat, raconte qu'ayant pris la ville d'Astaroth il en a emporté *l'Ariel de David*. Qu'est-ce que l'Ariel de David? Il semble ressortir de la savante dissertation de M. Ganneau, que le *lion* (comme qui dirait l'*aigle* de David) était l'emblème de la tribu et plus tard du royaume de Juda; c'était un lion ailé à face humaine, comparable aux taureaux ailés, aux *chérubins,* qui décorent et défendent les portes des palais assyriens.

Cette communication, qui a vivement intéressé l'Académie, reçoit, en particulier, la pleine approbation de M. Renan.

M. de Wailly lit et dépose dans les mains du Secrétaire perpétuel une note ainsi conçue :

« Le *Dictionnaire des manuscrits* publié par l'abbé Migne contient, à l'article *Turin,* le passage suivant :

32. Geoffroy de Ville-Hardouin. Abrégé de l'histoire de la conquette de Constantinople et de l'Empire françois en Orient.

« Il résulte des renseignements qui m'ont été donnés par

M. le comte Riant que le manuscrit désigné ainsi dans le dictionnaire de l'abbé Migne contient le texte même de Ville-Hardouin. M. Charles Morbio, qui a le premier signalé ce volume, le considère comme étant du XIIIe siècle. Je serais très-reconnaissant si l'Académie voulait bien en réclamer le prêt et le mettre ensuite à ma disposition. »

L'Académie décide qu'il sera satisfait à la demande de M. DE WAILLY.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° M. le comte Serge de Stroganoff, président de la Société impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, par une lettre du 14 novembre 1871 et par l'entremise de M. Tiefenhausen, secrétaire, transmet au Secrétaire perpétuel de l'Académie le *Compte rendu* de cette savante commission pour l'année 1869 (1 vol. gr. in-4° accompagné d'un atlas de 6 planches gr. in-fol.).

2°-3° M. Hucher, par une lettre, fait hommage à l'Académie des deux opuscules suivants : I. *Sigillographie du Maine ;* — II. *Compte rendu des travaux de la commission d'archéologie,* lu à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe dans la séance du 3 novembre 1871.

4° *Journal asiatique,* janvier 1872.

5° *Annales de philosophie chrétienne,* février 1872.

6° M. DESNOYERS présente, de la part de l'auteur, M. Henri Beaune, substitut du procureur général à la cour de Dijon, un volume intitulé *Le palais de justice de l'ancien parlement de Dijon* (1872, 1 vol. in-12). « L'auteur de cet ouvrage, dit M. Desnoyers, est bien connu de l'Académie; il a partagé, en 1871, avec M. d'Arbaumont une des médailles du concours des antiquités nationales pour le volume intitulé *Les Universités de la Franche-Comté.* Ce nouveau livre, sous l'apparence la plus modeste, témoigne encore d'une connaissance parfaite du sujet traité. L'auteur a consulté les archives de la Côte-d'Or, et les registres secrets de la compagnie judiciaire dont il fait connaître les origines et les vicissitudes. Il a pu ajouter quelques détails et documents nouveaux à l'ouvrage plus considérable de M. de la Cuisine sur le parlement de Bourgogne. M. Beaune décrit successivement les différentes parties de l'édifice remarquable dont la construction remonte aux premières années du XVIe siècle et s'est continuée pendant le XVIIe siècle. Il accompagne ses descriptions d'extraits de comptes, de dépenses, de fragments de discours ou de mer-

curiales, de souvenirs historiques et biographiques, de piquantes anecdotes sur les coutumes et les mœurs judiciaires, sur les émoluments, les amendes, sur les attributions et les luttes des différentes sections du parlement, sur des personnages illustres, sur les principaux événements dont ce palais a été témoin. En un mot, si ce petit ouvrage n'a pas une grande importance historique, il offre une lecture instructive et intéressante. »

M. Revillout commence, au nom de son frère, M. E. Revillout, en mission, la lecture d'un *Mémoire sur la vie et les œuvres du philosophe grec Secundus*, d'après le manuscrit arabe qui porte le n° 107 à la Bibliothèque nationale.

MOIS DE MAI.

SÉANCE DU VENDREDI 3.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. de Rozière a la parole au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour le concours fondé par M. de Lafons-Mélicocq, dont le prix doit être décerné pour la première fois en 1872. Cette Commission, qui s'est réunie pour la première fois le 12 janvier, était composée de MM. de Wailly, président, Delisle, Jourdain et de Rozière, rapporteur, avec l'assistance des membres du bureau. L'objet du concours étant, comme on le sait, l'*Histoire de la Picardie et de l'Ile de France (Paris excepté)*, les quatre ouvrages suivants ont été

envoyés dans le délai prescrit, et admis au concours par la Commission :

1° *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines* (Péronne, 1869, 2 vol. in-8°), par M. l'abbé Paul de Cagny.

2° *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (Paris-Amiens, 1870, 2 vol. in-8°) par M. l'abbé J. Corblet.

3° *L'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle* (de l'ordre de saint Benoît), diocèse de Noyon en Picardie, par M. Ch. Desmaze.

4° *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, du XIe au XIIIe siècle*, par M. E. de Lépinois (1 vol. ms.).

L'Académie se forme en comité secret.

Sur les conclusions de la Commission, lesquelles sont adoptées, l'Académie décerne le prix Lafons-Mélicocq, pour l'année 1872, à M. de Lépinois pour son ouvrage (manuscrit) intitulé *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, du XIe au XIIIe siècle.*

La séance redevenant publique, M. d'Hervey de Saint-Denis, en l'absence de M. Heuzey, a la parole pour une communication sur *l'île de Formose et les îles Lieou Kieou*, pour l'intelligence de laquelle il a dressé une carte qu'il dépose sur le bureau.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, nouvelle édition, t. IV (1872, in-12).

2° Au nom de M. Germain, correspondant, *Isaac Casaubon à Montpellier* (Extrait du manuscrit de l'Académie des sciences et lettres de cette ville, 1871, in-4°).

3° Par M. Ernest Delamont (avec une lettre d'envoi et en double exemplaire), *Notice historique sur la poste aux lettres, spécialement la poste aux pigeons* (Bordeaux, 1871, 1 vol. in-8°).

4° M. le docteur Cordieu, lauréat de l'Académie de médecine, par une lettre du 1er mai, prie le Secrétaire perpétuel de déposer sur le bureau l'opuscule intitulé *Étude médicale sur la dynastie des Valois* (Paris, 1872, in-8°).

5° M. de Rozière fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de

la dissertation intitulée *La table de Cles, inscription de l'an 46 après J. C.*, par M. Ernest Dubois, professeur à la Faculté de droit de Nancy (1872, in-8°).

6°-7° M. Miller, président, présente à l'Académie l'ouvrage intitulé *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la nouvelle France et des pays adjacents* (1545-1700) par l'auteur de la *Bibliotheca americana vetustissima.* Il y est joint une *Histoire critique de la découverte du Mississipi* (1669-1673).

«L'auteur de la *Bibliotheca americana vetustissima,* dit M. Miller, ouvrage que M. d'Avezac a récemment analysé en détail devant la compagnie, est M. Harrisse, déjà célèbre par de nombreuses et savantes publications. Le nouveau volume qu'il nous donne aujourd'hui a pour nous un intérêt tout particulier, puisqu'il est spécialement consacré à l'une de nos plus importantes colonies. L'introduction contient une histoire des Archives de la marine. On y voit comment les pièces originales concernant cette partie de l'administration se sont perdues par suite de l'abus qui permettait aux secrétaires d'État de considérer comme propriété privée les archives des ministères. Celles de la marine ne datent que de la fin du xviie siècle. La première formation en remonte à Colbert. Dès 1680, elles offraient déjà une collection de papiers assez considérable pour qu'un commis spécial fût chargé de les mettre en ordre. Le premier établissement paraît avoir été formé à Saint-Germain-en-Laye; les archives furent ensuite transportées à Paris. En 1763, elles retournèrent de nouveau à Versailles. Ce n'est qu'en 1837 qu'elles furent définitivement installées à Paris, au Ministère de la marine, après avoir souffert de nombreuses déprédations. Comme annexe des Archives de la marine, il y a encore ce qu'on appelle le *Dépôt,* qui, depuis l'année 1817, se trouve 17, rue de l'Université. Cet établissement ne contient pas moins de quatre dépôts d'archives distincts de celui du Ministère de la marine.

«Il va sans dire que M. Harrisse, pour la confection de son livre, ne s'est pas contenté de compulser ces précieuses collections. Il a mis aussi à contribution la Bibliothèque et les Archives nationales où il a trouvé des documents du plus haut intérêt.

«Ainsi que le titre l'indique, ce livre donne une description critique de tous les ouvrages publiés avant 1700, qui traitent du Canada et de la Louisiane, de tous les documents datés de cette période, mais imprimés depuis, et de toutes les cartes manuscrites et gravées. Un grand nombre de ces pièces sont décrites pour la première fois. La plus ancienne porte la date de 1545.

« Ce travail, extrêmement curieux et de la plus haute importance, porte simplement le titre modeste de *Bibliographie.* Mais c'est de la bibliographie très-savante et pleine d'intérêt. Indépendamment de la description très-exacte de chaque pièce, on y trouve de nombreux détails historiques, littéraires et biographiques sur l'auteur de la relation ou de la carte. Nous citerons, entre autres, comme particulièrement intéressants : les Aventures de Jacques Cartier, n° 1, et de Roberval, n° 8; l'Histoire de Samuel de Champlain, n°s 10, 27 et 51 ; les fameuses relations envoyées par les Jésuites, n° 49; l'Histoire de la colonie fondée par les Sulpiciens à Montréal, n° 79; l'Histoire critique de la découverte du Mississipi par Jolliet et Marquette, n° 147; enfin les Aventures du récollet Hennepin, n°s 150 et 175.

« La cartographie comprend trois parties : 1° cartes inédites; 2° cartes gravées non datées; 3° cartes gravées et datées. Viennent ensuite, sous le titre de *Notes historiques*, les indications, par ordre chronologique, des documents de tout genre qui peuvent intéresser l'histoire de la nouvelle France, tels que ordonnances, fragments, lettres, mémoires. Plusieurs de ces pièces sont reproduites intégralement.

« Un index des noms propres, placé à la fin du volume, facilite les recherches dans ce riche répertoire.

« Il est regrettable que le concours Brunet comporte une question déterminée de bibliographie savante, parce que l'ouvrage de M. Harrisse, par sa nature et par la science dont l'auteur a fait preuve, est un de ceux qui pourraient disputer le prix avec le plus d'avantage.

« L'*Histoire critique de la découverte du Mississipi* (1669-1673), *d'après les monuments inédits du ministère de la marine*, également offert à l'Académie par M. Harrisse, est un extrait de la *Revue maritime et coloniale* de mars 1872. On y reproduit l'article que nous signalions plus haut à l'attention du lecteur. »

8° *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1872.

9° *Revue archéologique*, avril 1872.

L'Académie se forme de nouveau en comité secret pour la discussion du projet présenté par la Commission de l'École française d'Athènes.

SÉANCE DU VENDREDI 10.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 9 mai courant, M. le Ministre de l'instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel une lettre dont il est fait lecture et qu'il a paru d'autant plus nécessaire de transcrire textuellement au procès-verbal, que les termes en ont été altérés en plusieurs points essentiels dans une publication pour le moins indiscrète.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Grâce aux dispositions bienveillantes de la Commission du budget, l'Assemblée nationale a voté récemment les crédits que je réclamais pour la construction d'un bâtiment spécial destiné à l'École d'Athènes. En même temps, j'avais à me préoccuper du renouvellement de la mission de M. Burnouf, et j'ai revu à cette occasion les ordonnances et décrets qui régissent l'établissement.

De cet examen il est résulté pour moi cette impression qu'il pourrait être utile de modifier dans quelques-unes de ses parties les institutions de l'École. Je ne pouvais oublier, d'ailleurs, tout ce qu'elle doit aux sages directions de l'Académie, et je viens vous prier de vouloir bien appeler sa sollicitude sur l'objet de mes préoccupations, en l'invitant à m'adresser les observations que pourra lui dicter sa haute expérience.

Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Jules Simon.

Cette lettre a été accueillie par l'Académie avec une satisfaction d'autant plus vive, qu'elle répond à ses justes préoccu-

pations pour l'avenir de l'École française d'Athènes, et qu'elle l'autorise à présenter à M. le Ministre, comme elle le fera dans un bref délai, le résultat des observations que son expérience lui a suggérées durant l'exercice de son patronage de plus de vingt années sur un établissement qu'il importe plus que jamais de maintenir en le ramenant dans sa véritable voie.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen et la discussion des dernières propositions qui lui ont été soumises par la Commission de l'École française d'Athènes.

La séance redevient publique.

M. Renan présente à l'Académie, sous la date d'Alger, 4 avril, la première partie d'un travail de M. Letourneux, *sur les inscriptions libyco-berbères,* partie consacrée à l'inscription bilingue de Tugga. — D'après les explications de M. Renan, l'Académie décide que ce travail, déposé entre les mains de M. le Secrétaire perpétuel, sera réservé jusqu'à l'époque où M. Halévy aura communiqué ses recherches sur ce sujet épineux, dans l'intérêt d'une comparaison nécessaire.

M. Miller, président, donne lecture d'une lettre à lui adressée d'Athènes par M. Albert Dumont, à la date du 24 avril, et dont nous extrayons les principaux passages.

.....J'ai d'abord recherché ici les archontes inédits; ma liste s'est augmentée de trente-deux noms, et presque tous ces noms se classent à une date certaine, grâce au tableau des magistrats éphébiques. J'ai ensuite revu les inscriptions éphébiques publiées, et copié celles qui étaient inédites. Je suis arrêté maintenant devant un texte désespéré qui est en cent vingt-cinq petits morceaux et qui ne sera pas reconstruit de sitôt. Mais ce qui nous a surtout occupés, mon compagnon de voyage et moi, c'est l'archéologie figurée. M. Chaplain a formé une collection de terres cuites grecques (attiques et béotiennes) qui, comme artiste, le ravit, parce que leur beauté est souvent irréprochable. Ce sera une nouveauté pour les sculpteurs et les peintres; la plupart de ces types sont inconnus;

le style en est plus soigné, plus pur que celui des terres cuites d'Asie et d'Italie. C'est un album où les œuvres de la Grèce propre ont seules trouvé place. La partie la plus ingrate de la tâche m'est échue : elle a consisté à fixer le pays de chaque représentation, à classer les sujets selon les villes, à retrouver les grandes statues qui ont servi de modèles aux céramistes. Nous avons fait pour les vases purement grecs un travail du même genre, désireux de rapporter le plus grand nombre de renseignements possible sur les vases de Béotie, d'Attique, des îles, et ici encore de classer les sujets et les formes. Les bas-reliefs datés, c'est-à-dire surtout les en-tête de décrets qui permettent de suivre la marche de l'art, les scènes funèbres inédites, les *ex-voto,* les marbres éphébiques et toute la petite antiquité nous occupent en ce moment.

. . . . . Vous trouverez dans cette lettre trois dessins de timbres thasiens que j'ai acquis et que je compte porter à Paris. Le timbre de Cnide est très-curieux. Je me suis borné à quelques mots sur les attributs. Si vous jugez à propos de mettre ces timbres sous les yeux de la Société des antiquaires, ce sera de ma part un souvenir qui lui montrera tout le désir que j'ai de partager ses travaux. — L'inscription sur Hermès est en mauvais état. Le début se lit bien, mais la dédicace honorifique qui suit est incomplète. J'ai pensé qu'un estampage était nécessaire. Il part aujourd'hui par la valise diplomatique . . . . . J'avoue que pour moi la fin de l'inscription est obscure; pour vous ces difficultés seront un jeu. . . . . . J'ai joint à l'inscription sur Hermès une petite note tout historique sur la famille des personnages. Vous me pardonnerez d'avoir empiété sur votre droit de commentateur.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante que vient de remettre entre ses mains M. Maspéro.

Paris, le 10 mai 1872.

Monsieur,

Dans le Mémoire sur le papyrus Abbott que l'Académie a bien voulu insérer dans son Recueil, j'ai eu l'occasion de parler de l'expulsion des Hyksos et de discuter les différents témoignages que nous ont laissés les anciens Égyptiens sur cette période si importante de leur histoire.

En parcourant les pages que j'ai consacrées à cette discussion, je m'aperçois d'un oubli assez grave, que je vous demande la permission de réparer. Comme autorités modernes sur la matière, je n'ai guère cité

que M. Brugsch et M. Chabas; le nom de M. de Rougé n'apparaît qu'une seule fois. C'est pourtant à M. de Rougé, et à lui seul, que nous devons la reconstitution de toute cette période de l'histoire d'Égypte et la découverte des monuments les plus importants qui s'y rattachent.

Avant M. de Rougé, l'on admettait généralement la théorie de M. Lepsius, d'après laquelle les Pasteurs n'auraient été expulsés d'Égypte que sous Touthmès III, bien avant dans la XVIIIe dynastie. Dès 1847, M. de Rougé, dans son *Examen critique* du grand ouvrage de Bunsen (p. 42 du tirage à part), constatait qu'Ahmès Ier avait pris la ville d'*H^câ-uâr,* alors identifiée avec Tanis, et mis fin à la guerre de délivrance en chassant les Hyksos dans les cinq premières années de son règne. Aménophis Ier s'était déjà occupé «d'élargir les frontières de l'Égypte.» Tothmès Ier put porter ses armes jusqu'en Mésopotamie; c'est ce que M. de Rougé fit remarquer dans deux passages de sa *Notice des monuments égyptiens de la galerie du Louvre* en 1849 (1re édition, p. 54 et 56). Cinq ans plus tard, en 1854, M. de Rougé lut à l'Académie la traduction du papyrus Sallier, n° 1, et publia dans l'*Athenæum français* (1854, à la page 532) un résumé de sa communication. C'est là qu'il trouva la lecture du nom de la ville prise plus tard par le roi *Ahmès, Hā-uār,* qui était réellement Avaris. Il détermina également le malheureux état de l'Égypte, dont le roi pasteur *Apapi* et son rival thébain *Rā-skenen* se partageaient la domination. On ne connaissait encore qu'un *Rā-skenen,* celui dont l'autre cartouche se lit *Ta-āa-ken,* et M. de Rougé pensa que c'était de celui-là qu'il s'agissait.

Cette importante découverte, aussitôt publiée en France, fut également répandue en Allemagne.

Avec la permission de M. de Rougé, M. Brugsch publia, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellschaft,* une première traduction du papyrus Sallier 1er. M. Brugsch constata formellement la priorité de M. de Rougé, sans toutefois se laisser entièrement convaincre. Dans son *Histoire d'Égypte,* publiée quelques années plus tard, il divise en deux périodes l'histoire de l'expulsion des Pasteurs : une première renferme le règne d'Ahmès Ier et de ses deux successeurs immédiats, à propos de quoi il cite le fragment du papyrus Sallier 1er et l'inscription d'*Ahmes-se-Abna,* tous deux traduits par M. de Rougé; dans la deuxième, il place le règne de Touthmès III. Il paraît depuis avoir renoncé à cette théorie. M. Lepsius lui-même, après avoir essayé de maintenir sa première hypothèse, n'en a plus reparlé depuis quelque temps.

C'est donc à M. de Rougé que revient tout l'honneur de cette décou-

verte. Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Secrétaire, si vous vouliez suppléer à mon silence involontaire et faire donner à cette note toute la publicité désirable.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

P. Maspéro.

M. de Rougé prend la parole pour remercier M. Maspéro des déclarations nettes et précises par lesquelles il a réparé son oubli.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. de Rossi, le *Bulletin de l'archéologie chrétienne*, 2e série, 3e année, n° 1.

2° *Marius et Jules César, leurs monuments dans la Gaule*, par M. J. Gilles (Marseille, 1871, in-8°), 2 exempl. avec une lettre d'envoi.

3° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, tome XI, 3e livraison (1870, in-8°), avec une lettre de M. le commandant du génie Vignon, membre de cette Société. «Ce bulletin, dit l'auteur de la lettre, reproduit les communications faites à l'Académie en 1868 sur les deux bustes en bronze d'Auguste et de Livie, trouvés en 1816 dans le département, bustes acquis par le Musée du Louvre en 1868, sans parler de la copie authentique de l'acte de 1816 qui constate la découverte.

4°-5° M. de Quatrefages, de l'Académie des Sciences, par l'intermédiaire du Secrétaire perpétuel, croit devoir renvoyer à l'Académie des Inscriptions deux ouvrages en langue magyare.

6° M. Delaunay a déposé sur le bureau un opuscule intitulé : *Sur les origines du christianisme* (Paris, 1872, in-12).

SÉANCE DU VENDREDI 17.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président rappelle l'invitation faite à l'Académie, il

y a quelque temps, de désigner tels de ses membres pour la représenter à la solennité de l'anniversaire de la fondation de l'Académie royale de Belgique, qui doit avoir lieu le 28 mai prochain. Ont été désignés : M. Egger, membre ordinaire de l'Académie, et le baron de Witte, à la fois membre associé de l'Académie des Inscriptions et membre de l'Académie royale de Belgique. M. le Président prie ses honorables confrères de vouloir bien exprimer dans cette solennité les regrets profonds qu'a éprouvés l'Académie de la perte qu'elle a faite d'un de ses plus savants correspondants, en la personne de M. Polain, dont le concours lui a été si profitable pendant nombre d'années.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission du prix Bordin sur les résultats du concours relatif aux inscriptions himyarites prorogé jusqu'en 1872.

La séance redevient publique.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hauréau, au Secrétaire perpétuel, le priant de réintégrer dans les archives de la Sarthe une charte originale provenant de l'abbaye de Saint-Vincent et trouvée parmi les papiers de dom Rivet, dans une liasse de pièces envoyées autrefois à l'Institut par la bibliothèque du Mans. Cette charte est tout à fait étrangère aux notes recueillies pour l'Histoire littéraire de la France.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Delisle, l'opuscule intitulé : *Testament d'Étienne Baluze* (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIIIe volume, 1872, in-8°).

2° *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1872, 1re et 2e livraisons.

3° *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, année 1872, mars et avril.

4° *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique; procès-verbaux des séances*, vol. VI, 2e cahier (Bruxelles, 1872, in-8°).

5° *La Penne, la Pennelle et le général Pénellas,* par Alfred Saurel, avec 5 photographies (Marseille, 1872, broch. in-8°, 2 exempl.).

6° Par M. de Saulcy, au nom des auteurs : I. *Les Questions modernes chez les anciens, Étude sur Polybe,* par P. Pradier-Fodéré, professeur de droit public à Paris (Extr. de la *Revue de droit international et de législation comparée*), Gand, 1872, in-8° ; — II. *Comments on recent pehlvi decipherments, with an incidental sketch of the derivation of aryan alphabets and contributions to the early history and geography of Tabaristan, illustrated by coins,* by Edward Thomas (Extr. du *Journal de la Société royale asiatique,* Londres, 1872, in-8°).

7° Par M. Brunet de Presle : I. *Documents relatifs à la constitution et à l'histoire de l'École spéciale des langues orientales vivantes* (Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4°) ; — II. Au nom de M. Rangabé, correspondant de l'Académie, présent à la séance, l'ouvrage de son père, intitulé : *Βιργιλίου Αἰνείας, μεταφρασθεῖσα ἐκ τοῦ Λατινικοῦ μετὰ σημειώσεων. Ὑπὸ Ἰακώβου Ῥίζου Ῥαγκάβη.* (Constantinople, 1869 et 1872, 2 vol. gr. in-8°.)

M. Halévy reprend la lecture de son *Mémoire,* en communication, *sur les inscriptions cypriotes.*

SÉANCE DU VENDREDI 24.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XVII, 3e livraison (1872, in-8°).

2° Par M. Delisle, au nom de l'auteur, M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, le *Catalogue d'actes des comtes de Brienne* (950-1356), Paris, 1872, in-8°.

3° Par le même membre, l'ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, en 1862, de M. Vallet (de Viriville),

Sur les institutions de Charles VII (1872, in-8°), publié par sa veuve et offert en son nom.

4° Par le même, *Étude sur quelques collèges funéraires romains*, par M. Gaston Boissier (1872, in-8°). Extr. de la *Revue archéologique.*

M. Renan dépose entre les mains du Secrétaire perpétuel, avec une lettre de M. Letourneux, conseiller à la cour d'Alger, un second Mémoire pour être joint à son envoi précédent, et qui traite des inscriptions libyco-berbères de la Cheffia. — Il est donné acte de ce nouveau dépôt.

M. Miller, Président, lit, en communication, le travail suivant sur une *Inscription grecque conservée au musée de la Société archéologique d'Athènes.*

J'ai reçu de M. A. Dumont l'inscription suivante :

Hermès; marbre du Pentélique, aujourd'hui dans une des caves du musée de la Société archéologique à Athènes. La tête a disparu.

Τ.ΔΟΜΙΤ>ΠΡΟΜΘΕΑ
ΩΑΘΕΝΠΑ.ΑΔΟΞΟΝ
ΠΕΡΙΟΔΟΝ.Ε..ΗΝ
ΤΟΝΑΝΤΙΚΟΣ...ΗΝ
Τ.ΔΟΜΙΤ>ΠΡΟΜΘΕΥΣ
ΩΑΘΕΝΚΑΙΤ>ΔΟΜΙ
..ΡΚΙΣΣΟΣΤΟΝ
....ΤΕΡΑ

Couronne.	Couronne.	Couronne.	Couronne.
ΟΛΥΜ ΠΙΑ	ΠΥΘΙΑ	ΙϹΘ...	...
Ā	B̄	Ā	Ā?

ΑΛΛΟΤЄ...........
ϹΤЄΦЄΝЄΛΛΑϹΑ....
ΑΡΜΑΤΙΝЄΙΚΗϹΑΤΑ...
ΠΟΙϹΑΙΟΝΑΓѠΝΑ.....
.Λ..ΤЄΔЄΝΝЄΜЄΗΠΥΘΟΙ

....Ω?ΝΕΝΙCΟΜΩ.......
.ΟΧC..ΝΕΙΚΗCΑCΑΘΛΑ
...ΡΟΝΤ▨ΑΤΡΗ
.Η.ΚΟΝΘΓ▨ΩΝΩΝΕΛΛ
▨ΒΟΝCΤΕΦΑΝΩΝ....
...ΠΛΕΙCΤΟΙCΙΕΡΟΙC
ΟΙC▨ΜΑΚΕΙΤΟ ΜΟΝΟΝ
Γ̄

Je reproduis d'abord la note de M. A. Dumont sur la première partie de l'inscription figurée en majuscules ordinaires. Mais auparavant je dois remercier ce jeune savant de ce qu'il a joint à sa copie un estampage qui nous sera d'un grand secours, comme le prouvera la suite de cette discussion.

L'anticosmète T. Δομίτιος Προμθεύς est connu; il est en charge sous l'archonte Αὐρ. Λαυδικιανός, dont j'ai fixé la date entre les années 244 et 247 après Jésus-Christ. (*Essai sur la chronologie des archontes,* p. 108 et tab. VIII.) La stèle éphébique de l'archontat de Laudikianos a été publiée, dans le *Philistor,* par M. Koumanoudis, t. IV, p. 344, inscr. IV. J'ai vérifié le nom de l'anticosmète sur le monument original conservé au musée du *Varvakeion;* il se lit ainsi : Τ.ΔΟΜΙΤ> ΠΡΟΜΗΘΕΥΣ.

Des deux fils de l'anticosmète, nous connaissons l'un, Δομ. Προμηθεύς, gymnasiarque éphébique, pour le mois d'Élaphébolion, sous l'archontat de Laudikianos (inscript. citée). T. Δομιτ. Νάρκισσος ne se trouve pas sur la stèle, qui du reste est incomplète.

Quelques mots pour compléter cette note :

Ὤαθεν ou Ὄαθεν, qu'il ne faut pas confondre avec Ὀῆθεν, venant de Ὄη de la tribu Œneide, désigne un dème de la tribu Pandionide [1].

[1] Voy. Rang. *Ant. hell.* n° 1572.

La troisième ligne doit être lue ΠΕΡΙΟΔΟΝΕΙΚΗΝ, ce qui donne *παράδοξον περιοδονείκην*. Ce dernier terme, connu par quelques inscriptions, signifie vainqueur dans les quatre jeux les plus célèbres. On lit dans Festus sur le mot *perihodes* : « Dans les combats gymniques, on dit *perihodon vicisse* de celui qui a vaincu aux jeux pythiques, isthmiques, néméens, olympiques, parce qu'il a parcouru le cercle de ces spectacles. »

Dion Cassius donne ce titre à Néron. « Il n'avait plus assez de Rome ni du théâtre de Pompée, ni du grand cirque. Il lui fallait sortir de l'Italie, afin, comme il le disait, de devenir un *περιοδονίκης*. » Et un peu plus loin : « Partout on lui donnait les noms de *pythionique*, d'*olympionique*, de *périodonique*, de *pantonique*, etc. » Citons encore ce passage où l'historien raconte le triomphe de l'empereur romain : « Les sénateurs faisaient retentir ces exclamations : « Oh! olympionique, pythio-« nique; oh! Auguste..... tu es seul périodonique, oui seul de « tout temps, etc. »

Les inscriptions présentent aussi plusieurs exemples de ce terme. (Voy. Gruter, p. CCCXIII, 10, et CCCXIV, 1.) Quant au mot *παράδοξος*, il se trouve souvent, comme ici, joint au mot *περιοδονείκης*. Quand il est employé seul, il a le sens de vainqueur.

Nous parlerons plus loin des quatre couronnes gravées au-dessous de la première partie de l'inscription.

J'arrive maintenant à la seconde partie, dont M. A. Dumont m'a abandonné complétement l'explication. Elle est en caractères moins grands et moins soignés. Tracée sur douze lignes de longueur inégale, elle offre plusieurs lacunes importantes. Nous allons en essayer une restitution. Il est d'abord facile de voir que nous avons là une inscription métrique en faveur du *περιοδονείκης*, nommé *Titus Domitius Prometheus*. Chaque vers occupe deux lignes, ce qui donne une pièce de six vers.

Ἄλλοτε, qui est le premier mot, amène ordinairement *ἄλ-*

λοτε de nouveau. Nous trouvons en effet, au commencement de la cinquième ligne ou du troisième vers, les traces de ce mot .Λ..ΤΕ suivi de δέ, ce qui nous permet de suppléer μὲν au premier vers. On distingue en effet sur l'estampage les restes de la partie inférieure d'un Μ et d'un Ε, bien qu'ils ne soient pas indiqués dans la copie de M. A. Dumont. Nous aurons donc Ἄλλοτε μὲν... Viennent ensuite, mais après une lacune, les mots ἔσλεφεν Ἑλλὰς α... Le verbe ἔσλεφεν ou κατέσλεφεν gouverne le mot indiquant le personnage auquel le monument est dédié. Il s'agit ici de savoir s'il parle lui-même, si l'on s'adresse à lui, ou bien s'il est désigné nominativement. Comme on le verra plus loin, nous restituerons avec toute certitude le mot ἔλαϐον, *j'ai reçu*. Dès lors il n'y a plus de doute; c'est là notre περιοδονείκης qui s'exprime ici. Nous lirons :

[.....με κατ]έσλεφεν.

Pour compléter la première partie du vers, il ne faut plus que deux longues ou deux brèves et une longue. On ne doit pas supposer que la nature de la couronne est indiquée ici à propos des jeux olympiques, puisque ce détail manque pour les autres jeux. Nous sommes donc amené à restituer avec beaucoup de probabilité le mot σλαδίοις :

Ἄλλοτε [μὲν σλαδίοις με κατ]έσλεφεν Ἑλλὰς α...

vers qui rappelle le commencement d'une épigramme de l'Anthologie [1] :

Οὐ μόνον ἐν σλαδίοις με κατέσλεφε πότνια νίκη.

Le dernier mot qui vient après Ἑλλάς et qui commence par un Α doit être ἄρισλον [2]. Cette épithète est appliquée sou-

[1] Anth. Plan. V, 350.

[2] On distingue sur l'estampage une ligne verticale qui peut appartenir à un Ρ

vent aux vainqueurs dans les courses de chars. Sans doute une pareille expression employée en parlant de soi peut paraître entachée de vanité, et par cela même peu naturelle. Mais n'oublions pas qu'ici la personnalité est fictive. Le défunt a le droit de ne pas être modeste quand ce sont ses enfants qui le font parler. L'Anthologie est pleine d'exemples du même genre.

Le second vers est complet, moins un mot qui commence par un Δ.

Ἅρματι νικήσαντα δ. . . Πεισαῖον ἀγῶνα.

Deux combinaisons se présentent :

1° Supposer une élision dans *νικήσαντ'* et joindre la lettre *α* au mot suivant qui commencerait par *ἀδ*... Mais il faut renoncer à cette combinaison, parce qu'elle ne donne rien de raisonnable.

2° La seconde est plus naturelle. Il s'agit d'accepter *νικήσαντα* comme complet. Par conséquent le mot suivant, commençant par un Δ, devra être composé de deux syllabes, la première brève et la seconde longue. Avec Πεισαῖον ἀγῶνα, on ne peut penser à suppléer *δύω*[1] ou *δέκα*. D'ailleurs notre *περιοδονείκης* n'a été vainqueur qu'une seule fois dans ces jeux. Des diverses restitutions qui se soient présentées à mon esprit, une seule me semble pouvoir aller ici; c'est Διός. On sait en effet que Jupiter avait un temple considérable à Pise, et c'est là qu'avaient lieu les jeux olympiques. Pindare (*Ol.* VI, 5) dit : « qu'un homme, vainqueur à Olympie, garde à Pise l'autel prophétique de Jupiter[2]. » Et ailleurs : Ἦτοι Πίσα μὲν Διός, « Pise appartient à Jupiter. » D'où l'expression Διὸς Πεισαῖον ἀγῶνα s'expliquerait tout naturellement.

[1] Simonid. Anth. XIII, 14 : δύω δ' ἐν Ἰσθμῷ.

[2] . . . . .εἰ
Δ' εἴη μὲν Ὀλυμπιονίκας,
Βωμῷ τε μαντείῳ ταμίας Διὸς ἐν
Πίσᾳ. . . . . . .

Le troisième vers, avec la restitution certaine ἄλλοτε au commencement, présente une lacune :

.....[ἄ]λ[λο]τε δ' ἐν Νεμέῃ, Πυθοῖ... αν ἐν Ἰσθμῷ.

La copie de M. A. Dumont porte Ω?N avant les derniers mots, avec un point d'interrogation après l'Ω. Il a raison, car la prosodie s'opposerait à une pareille lecture. L'estampage porte distinctement ON et non ΩN.

Avant de chercher à combler cette lacune, constatons d'abord que nous avons ici la mention des quatre couronnes gravées sur le monument. Πεισαῖον ἀγῶνα répond à Ὀλύμπια, Πυθοῖ à Πύθια, Ἰσθμῷ à Ἴσθ[μια], en complétant ce mot; enfin Νεμέῃ à Νέμεα, qui doit être rétabli dans la quatrième couronne sans que l'on sache s'il faut ajouter A ou B au-dessous, une ou deux fois vainqueur. C'est cet ensemble qui explique le mot περιοδονείκης, comme nous l'avons dit plus haut.

Revenons à la lacune. Il est impossible d'apprécier exactement le nombre de lettres disparues, parce qu'elles se trouvaient au commencement de la sixième ligne. Sans doute il manque peu de chose pour compléter le vers qui est encore un hexamètre, mais ce qui manque a beaucoup d'importance, parce qu'on devait y trouver la construction de la seconde partie de l'épigramme. Prosodiquement il nous faut deux longues ou deux brèves et une longue.

Supposons pour un instant que le même genre de construction continue, c'est-à-dire que le personnage en question est encore le régime d'un verbe qui le gouverne à l'accusatif. Lisons par exemple :

Πυθοῖ [καί μ' εἶδ]ον ἐν Ἰσθμῷ,

nous aurons au vers suivant :

ἆθλα [φέ]ροντ[α π]άτρῃ.

J'admets provisoirement la restitution φέροντα, mot sur lequel

nous reviendrons plus loin. Et au dernier vers *ἐν πλείστοις ἱεροῖς*, au lieu de *εἰς* avec l'accusatif exigé par *φέροντα*, sans parler même des difficultés inhérentes au cinquième vers. Puis cette longue phrase commençant par *ἐν Νεμέῃ* et se terminant de la même manière, *ἐν πλείστοις*.

Il nous faut donc renoncer à cette combinaison. Dès lors il est probable que la construction doit changer et que le vainqueur devient le sujet de la nouvelle phrase. Sous le bénéfice de cette idée, je restituerais et je lirais :

Πυθοῖ [τε καὶ ἔσχ]ον ἐν Ἰσθμῷ,

c'est-à-dire les *ἆθλα*[1] du vers suivant. Ce mot *ἆθλον* se construit très-bien avec le verbe *ἔχω*, comme on le voit dans Plutarque[2].

Au quatrième vers, je constate une grave erreur dans la copie de M. A. Dumont. On y lit ΝΕΙΚΗϹΑϹΑΘΛΑ au lieu de ΝΕΙΚΗϹΑΘΛΑ que porte l'estampage. Je ne signale cette erreur que pour faire voir combien un estampage est un contrôle important. Sans ce dernier, le participe ΝΕΙΚΗϹΑϹ m'aurait entraîné dans des conjectures impossibles.

Avant le mot ΝΕΙΚΗϹ, une lacune où l'on ne distingue que ΟΧΟ. Pour faire le vers, qui sera un pentamètre, il nous faut trois longues ou un dactyle et une longue. Entre ΟΧΟ et ΝΕΙΚΗϹ, il n'y a place que pour deux lettres. Il est naturel de penser que nous avons là une épithète se rapportant à *νείκης*. Or un composé se terminant en *χόου* ne donnerait ici aucun sens raisonnable. Les désinences *χου* ou *χόρου* ne peuvent pas aller non plus, parce qu'elles suppléeraient, la première une seule lettre et la seconde trois lettres. Ceci nous amène à penser que le second Ο, peu apparent dans l'estampage, devait être un Θ, ce qui nous donnerait une épi-

[1] Sur les *ἆθλα τῆς νίκης*, voy. Xénoph. A, 13, 2, 10; E, 4, 2, 4.

[2] Dion, 54 : Ἐλπίσας Σικελίαν ἆθλον ἕξειν τῆς ξενοκτονίας.

thète terminée en OXΘOY, d'où il est facile de suppléer *εὐ-μ]όχθ[ου*, épithète excellente, victoire obtenue avec beaucoup de peine. C'est dans le même sens que l'on trouve *εὐκαμάτοις σ7εφάνοις*[1] dans une épigramme de l'Anthologie. De même encore, *πολυσ7εφέας σεο μόχθους*[2] dans une autre.

J'aborde maintenant la lacune de la fin du vers : AΘΛΑ ...PONT..ATPH. Le dernier mot est évidemment *πάτρῃ*. Il ne manque qu'une seule lettre après PONT, une syllabe brève avant, pour compléter le dactyle avec *ἆθλα* qui commence la seconde partie du pentamètre. Nous avons vu plus haut que *φέροντα* ne pouvait pas convenir, parce qu'il obligeait à une construction impossible. Le mot *παρόντα* donnerait un sens, comme se rapportant aux couronnes gravées; mais dès lors je ne sais plus comment expliquer le reste grammaticalement. J'en dirai autant de *πρέποντα*.

Après ces éliminations successives, j'ai été amené à recommencer un nouveau membre de phrase et à lire *φέρον* (pour *ἔφερον*) *τε πάτρῃ*, et je portai, je procurai, je dédiai à ma patrie les couronnes dont il va être question.

Le cinquième vers, dans la copie de M. A. Dumont, est ainsi écrit :

_Η.ΚΟΝΘΓ░░ωΝωΝЄΛΛ
░░░ΒΟΝCΤЄΦΑΝωΝ

Remarquons d'abord que les lignes, surtout celles qui forment la seconde partie du vers, sont d'une longueur très-inégale. Dès lors rien n'oblige de supposer des lettres disparues avant BON, d'autant plus que cette syllabe est évidemment la fin du mot ЄΛΑΒΟΝ, dont les premières lettres se retrouvent en partie à la fin de la ligne précédente. C'est ce mot qui, comme nous l'avons dit plus haut, nous a servi à

[1] Anth. Plan. V, 335.
[2] Anth. Pal. V, 338.

reconnaître que le défunt parlait de lui-même. Cette fin *ἔλαϐον σ7εφάνων* nous prouve que nous avons là un second pentamètre. Elle nous prouve de plus que les lettres ΩΝΩΝ qui précèdent ne peuvent pas appartenir au même mot, qu'il faut les séparer et lire, pour obtenir la fin du pentamètre, *ὧν ἔλαϐον σ7εφάνων*, des couronnes que j'ai obtenues.

Voyons maintenant le commencement du vers. En comparant attentivement la copie de M. A. Dumont avec l'estampage, on s'aperçoit que ce dernier n'est pas exactement reproduit. Il ne manque point de lettre entre H et ΚΟΝΘ. On distingue nettement ΗΚΟΝΘΙ... On reconnaît encore les traces de la lettre qui précédait. Ce sont deux petites lignes horizontales et parallèles. Or ces lignes ne peuvent pas appartenir à un Ε ou à un Σ, puisque ces lettres ont une forme lunaire et se terminent toujours par deux courbes très-prononcées. Dès lors il n'y a plus qu'une lettre qui puisse convenir ici, c'est le Ξ, ce qui nous donne ΞΗΚΟΝΘ, ou en suppléant ΕΞΗΚΟΝΘ. Il ne faut point voir là l'imparfait du verbe *ἐξήκω* suivi de la particule ΤΕ, parce que le sens ne s'y prête point. Nous sommes donc conduit tout naturellement à lire *ἐξήκονθ'*, c'est-à-dire *ἐξήκοντα* avec une élision, parce que le mot suivant devait commencer par une voyelle et par une voyelle aspirée. Nous avons déjà les deux dernières lettres de ce mot, ΩΝ, et, comme il n'en manque que trois, on restitue facilement ΙΕΡΩΝ, ce qui nous donne le pentamètre :

Ἑξήκονθ' ἱερῶν ὧν ἔλαϐον σ7εφάνων.

Le mot *ἱερῶν* pourrait être pris pour le participe présent de *ἱερόω*, et on traduirait : « et j'ai dédié à ma patrie soixante des couronnes que j'ai obtenues, en les consacrant dans la plupart des temples, *ἐν ϖλείσ7οις ἱεροῖς.* » Mais peut-être vaut-il mieux regarder simplement ce mot comme une épithète s'appliquant à *σ7εφάνων*, ce qui s'arrange mieux avec la cons-

truction de la phrase. Ἐν πλείστοις ne dépendra pas de φέρον, mais bien de ἔλαβον.

Ces couronnes pouvaient être considérées comme sacrées, parce que la plupart des jeux où elles étaient accordées avaient été institués en l'honneur de quelque divinité.

Des couronnes qu'il avait obtenues, Prométheus en dédie soixante à sa patrie. Il en avait reçu un plus grand nombre. comme le prouve l'expression ἑξήκοντα στεφάνων. Ce chiffre ne doit pas étonner. Il faut se souvenir qu'il s'agit là d'un περιοδονείκης, c'est-à-dire d'un vainqueur dans les quatre stades les plus célèbres. Au IIIe siècle de notre ère, les jeux publics s'étaient multipliés dans de grandes proportions; il y en avait dans les principales villes de la Grèce. L'Anthologie est pleine de vainqueurs ayant remporté un grand nombre de victoires. Néron, suivant Dion Cassius, avait gagné mille huit cent huit couronnes.

J'arrive au dernier vers de l'inscription, qui est encore un pentamètre. Il n'y manque que deux lettres. Je ne parle pas, bien entendu, de la préposition ἐν, qui se restitue très-facilement au commencement du vers :

Ἐν] πλείστοις ἱεροῖς οἷς. . μα κεῖτο μόνον.

Comme on le voit, pour compléter ce vers, il ne s'agit plus que de trouver une syllabe brève se combinant avec μα, c'est-à-dire un mot de deux brèves se terminant en μα. Le nombre de ces mots est très-limité. Nous pouvons indiquer δέμα, δόμα et θέμα. D'un autre côté, si l'on examine attentivement l'estampage, on reconnaît que la première lettre avait une forme courbée. Dès lors ΔЄΜΑ et ΔΟΜΑ doivent être éliminés. Il ne reste plus que ΘЄΜΑ qui convienne ici. Et c'est en effet le mot qui a dû figurer sur l'inscription. Le sens sera : «Soixante des couronnes sacrées que j'ai obtenues dans les temples où un seul prix était proposé.»

En résumé, voici comment je restituerais l'inscription entière :

Ἄλλοτε [μὲν σ7αδίοις με κατέ]σ7εφεν Ἑλλὰς ἄ[ρισ7ον]
Ἅρματι νικήσαντα Δ[ιὸς] Πεισαῖον ἀγῶνα,
[Ἄλ]λ[ο]τε δ' ἐν Νεμέῃ, Πυθοῖ [τε καὶ ἔσχ]ον ἐν Ἰσθμῷ
[Εὐμ]όχθ[ου] νείκης ἆθλα [φέ]ρον τ[ε π]άτρῃ
[Ἑξ]ήκονθ' [ἱερ]ῶν ὧν ἔ[λ]αβον σ7εφάνων.
[Ἐν] πλείσ7οις ἱεροῖς οἷς [θέ]μα[1] κεῖτο μόνον.

Tantôt la Grèce me couronnait dans le stade, moi très-habile, ayant triomphé à la course des chars, dans le combat de la Pise de Jupiter, tantôt à Némée, à Pytho et dans l'Isthme, je remportais les prix d'une laborieuse victoire, et je dédiai à ma patrie soixante des couronnes que j'ai obtenues dans la plupart des temples où une seule récompense était proposée.

M. de Longpérier demande la parole et entretient l'Académie d'un petit lot de médailles orientales antiques dont l'examen lui a été confié par MM. Rollin et Feuardent. Ces pièces offrent toutes le type bien connu, adopté par les rois de la Characène, à savoir : au droit, une tête ceinte d'un diadème ; au revers, Hercule assis sur un rocher, appuyant l'extrémité de sa massue sur son genou droit ; malheureusement elles sont en assez mauvais état, et les légendes qu'elles portent ont beaucoup souffert. Cependant, il est facile de les répartir en deux groupes. Le premier, qui se compose de dix monnaies, appartient à un roi, Attambilus II, dont les dates connues s'étendaient jusqu'à présent de l'an 363 à l'an 372 de l'ère des Séleucides, adoptée en Characène comme chez les Parthes (c'est-à-dire de l'an 51 à l'an 60 de notre ère). Les dates relevées par M. Waddington, et qui ont été consignées dans le mémoire que ce savant a publié, en 1866, dans la *Revue numismatique,* sont ΤΞΓ (363), ΤΞΕ (365), ΤΞΘ (369), ΤΟ

[1] Mon confrère et ami M. Egger me rappelle les θεματικοὶ ἀγῶνες, expression qui justifie le sens donné ici à θέμα.

(370), TOA (371), TOB (372). M. de Longpérier avait déjà retrouvé la date TOΓ (373) sur une monnaie du même Attambilus, provenant de la collection formée par Lysimaque Kaftandjioglou-Tavernier. Sur les médailles qu'il vient d'examiner, il voit d'abord quatre dates, connues de M. Waddington, et commençant, comme dans la série qu'il a établie, par l'an TΞΓ (363), alors que le visage d'Attambilus est encore imberbe; puis les dates nouvelles TΞϚ (366), TOϚ (376), TΠ (380), TΠA (381) et TΠΓ (383), ce qui prolonge de onze années le règne d'Attambilus II, sans toutefois combler encore la lacune qui se remarque après ce règne. Cette prolongation de onze années, qui n'a produit dans l'effigie d'Attambilus II que des modifications très-légères, permettrait peut-être de rattacher à la série numismatique de ce prince une pièce de bronze, appartenant au Musée Britannique, sur laquelle on lit, avec le nom d'Attambilus, la date (YIE) 415, et qui fut par conséquent frappée trente et un ans après l'émission de la monnaie datée de 383. Les premières monnaies d'Attambilus II indiquent un personnage très-jeune; c'est seulement en 371 que l'on voit apparaître la barbe dans ses portraits, particularité qui peut correspondre à la vingtième année; en sorte qu'on pourrait fort bien admettre qu'en 415 le roi de la Characène n'avait pas 65 ans. Or, on sait que les graveurs de monnaies n'exagèrent pas l'âge des souverains. C'est une observation que des exemples contemporains appuieraient au besoin, si les monuments antiques n'autorisaient déjà à la présenter avec certitude. Quant à la longévité des rois de la Characène, elle est célèbre par suite de l'attestation de Lucien, qui cite trois des souverains de cette contrée au nombre des *Μακρόβιοι*.

Le second groupe de monnaies est plus intéressant encore que celui dont il vient d'être parlé.

Il se compose de sept pièces présentant toutes une tête bar-

bue, ceinte d'un diadème, et entourée d'un cordon perlé, en dehors duquel existait une marge de 3 ou 4 millimètres de largeur, circonstance qui permet de reconnaître, au premier coup d'œil, les pièces en question, au milieu de leurs congénères. Sur ces sept pièces, on lit en combinant les divers fragments de légende qui accompagnent la figure d'Hercule assis, ΒΑCΙΛ···ΟΒΑΔΑΣ ΠΡΑΤΑΦΕΡΝ··· Le dernier mot, écrit en deux lignes devant la figure du dieu, occupe la place où se trouvent habituellement, sur les monnaies des autres rois de la Characène, les titres ΣΩΤΗΡΟΣ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Le monogramme qui se voit ordinairement dans la partie supérieure du champ est remplacé par un croissant qui doit être considéré comme un symbole religieux.

Le nom de Pratapharnès peut être rapproché de celui de Phrataphernès, satrape de l'Hyrcanie et des Parthes, cité par Diodore et par Arrien. Son étymologie est encore incertaine comme celle des autres noms qui présentent la terminaison *frāna*. On peut remarquer que la première partie du nom présente une articulation non aspirée, plus conforme à la prononciation du sanscrit प qu'à celle du perse, mais qui peut être attribuée à une influence grecque. (On a pu écrire Πραταφέρνης, comme le dorique Πραταλίδας.) Hérodote, au contraire, donne à la femme de Darius, fils d'Hystaspe, le nom de forme purement perse Φραταγούνη.

Quant à Obadas, c'est, avec une terminaison grecque, le nom arabe عُبَادَة qu'on lit dans le *Kamous* avec la mention d'Obada ben es-Samit عُبَادَة بن الصَّامِت, un des personnages les plus révérés de l'islamisme, nom qui se retrouve encore parmi ceux d'un poëte distingué du temps de Motawakkil, Abou Obada el Oualid ibn Obaïd ibn Yahia, dont Ibn Khallikan a donné la biographie[1]. Il ne faut pas confondre

[1] *Ibn Khallikan*, traduct. de M. de Slane, t. V, p. 657.

cette forme avec عَبُودُ et عَبَيْدَةُ, qui ont leur existence propre.

Le roi arabe contemporain d'Hérode et d'Auguste, celui que Strabon accuse d'avoir par ses lenteurs contribué à l'insuccès de l'expédition commandée par Ælius Gallus, est appelé Obodas aussi bien dans les manuscrits du géographe grec que dans ceux de l'historien Josèphe. Dans l'édition de Strabon, imprimée en 1587, on trouve en marge de la traduction de Guillaume Xylander la note : «Sic mss. et vetus interpres, vulgo Ὀβεῖδα.» Mais au commentaire de Casaubon, sur ce passage (p. 217), on lit : «Vulgo Ὀβείδα perperam; nam in veteribus exemplaribus Ὀβόδας hic vocatur rectius, ut ex Josepho apparet.»

Cependant, M. Étienne Quatremère, dans son remarquable *Mémoire sur les Nabatéens,* ayant à parler du prince arabe qui servit si mal Ælius Gallus en lui donnant Syllæus pour guide, le nomme Obeïda. M. le duc de Luynes, à qui la science doit un savant mémoire sur les monnaies des Nabatéens, identifie le nom d'Obodas à celui d'Obaïda, parent de Mahomet, et semble aussi considérer comme une variante du même nom, appartenant à Josèphe, la forme Ὀβέδας, employée pour désigner le roi arabe qui vainquit Alexandre Jannée.

M. Noël des Vergers, dans son volume intitulé *Arabie,* attribue le même nom, Obodas, au prince arabe de l'an 92 et au contemporain d'Hérode; et il les traduit constamment par Abd-Waad.

Ce savant orientaliste s'était cependant occupé avec soin de la vie de Mahomet, et nous a laissé la version de la biographie du Prophète par Abou 'lféda. Les noms d'Obaïda et d'Obada devaient lui être familiers. Lors du premier serment d'Acaba, un des grands faits de l'islamisme naissant, Mahomet reçut au nombre des ansariens Obada, fils de Samit, et Abbas, fils d'Obada. Au second serment d'Acaba, on vit en-

core Obada, fils de Samit, accompagné de Sad, fils d'Obada, fils de Doulaym[1].

Si l'on se laissait entraîner dans la voie des assimilations irréfléchies, on pourrait proposer la leçon Ὀϐάδας fournie par les médailles characéniennes pour introduire une correction dans les textes de Strabon, de Josèphe et aussi d'Étienne de Byzance qui, mentionnant, d'après Uranius, le bourg Ὄϐοδα des Nabatéens, ajoute que le roi Ὀϐόδης, qui y était révéré ὃν θεοποιοῦσι, avait en ce lieu sa sépulture. Thomas de Pinedo, dans son édition d'Étienne, avait inséré cette note: « Cui nomen dedit Obodes rex quem Strabo lib. XVI celebrat. Oboda vero est nomen parum deflexum ad græcum sermonem ex hebræo עובדיה Obadiah, id est *Servus Dei*, quod nomen sæpe occurrit in historia sacra. » C'est toujours le même système d'identifications forcées. Mais il ne faut pas craindre de se montrer respectueux pour les diverses leçons fournies par les manuscrits. Ainsi qu'il a été dit plus haut, le lexique arabe possède les formes عُبَادَة (Obada), عُبُودَة (Oboda) et عُبَيْدَة (Obaïda), qui ne doivent pas être confondues entre elles, pas plus qu'avec la forme palmyrénienne עבידו (Obaïdou) que montre une inscription donnée au Musée par M. Waddington.

Tout au plus pourrait-on dire que, dans Obada, la voyelle de prolongation aurait dans la prononciation araméenne pris le son d'un O. Mais Obaïda ou Obéïda reste à part; et עובדיה est un composé de deux mots.

L'état de conservation des monnaies ne laisse pas reconnaître si le mot ΠΡΑΤΑΦΕΡΝ est au nominatif comme Obadas, ou au génitif (on aperçoit après le Ν des rudiments d'un caractère qu'on n'ose pas présenter comme un *omicron*). Si le mot est au génitif, ce serait le nom du père d'Obadas, inno-

[1] Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, t. III, p. 2, 8, 81.

vation dans la numismatique de la Characène qu'on pourrait expliquer par des relations avec les Antonins, qui, comme on sait, avaient l'habitude d'indiquer sur la monnaie leur filiation impériale. Si le mot est au nominatif, on devrait y voir un titre remplaçant la vieille formule ΣΩΤΗΡΟΣ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ.

D'autres exemplaires de ces monnaies, mieux conservés, viendront trancher la question.

On pourrait s'étonner de rencontrer un nom ou un titre perse sur la monnaie d'un roi arabe; car M. Renan a très-bien démontré l'origine sémitique des noms characéniens. Mais on connaît déjà, pour la même région du bas Euphrate, un Mérédate, roi des Omanes[1], ce qui montre l'influence des Parthes dans ces contrées si voisines de Ctésiphon, au moins vers la fin de la dynastie. Le croissant placé au revers de la monnaie d'Obadas est un symbole religieux des Parthes, qui se remarque sur les monnaies de plusieurs princes de la famille Arsacide. L'une d'elles, frappée à l'effigie de Vardane II, représente ce prince sacrifiant sur un autel, au-dessus duquel plane un croissant; type assurément bien intéressant, eu égard à l'obscurité qui règne sur la religion de la puissante dynastie qui succéda aux Achéménides, et qui fait entrevoir à quelle sorte de culte les Sassanides zoroastriens opposaient leur doctrine plus antique et plus nationale.

Les monnaies de Mérédate *Omanophile* (c'est le titre qu'il prend) portent toutes l'unique date ΥΝΔ (454 des Séleucides, 142 de notre ère). Quant aux dates que l'on déchiffre à grand'peine sur les monnaies d'Obādas, elles paraissent être ΗΝΥ (457), ΞΥ (460), et ΗΟΥ (477), — (145 à 166 de notre ère). Ce prince serait donc contemporain d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle, c'est-à-dire que son règne appar-

[1] *Revue numismatique*, 1863, t. VIII, p. 333.

tiendrait à une des époques dont le temps destructeur a le moins épargné les annales.

La découverte des médailles d'Obādas, jusqu'à présent le plus récent des rois characéniens qui firent usage de légendes grecques, laisse espérer que d'autres noms viendront encore s'ajouter à la liste des monuments numismatiques qui ont enrichi l'histoire orientale.

M. Heuzey est admis à lire un nouvel extrait de son *Voyage archéologique en Macédoine,* traitant des hypogées de cette contrée et par suite de l'usage des lits funèbres, là et ailleurs.

L'Académie se forme en comité secret.

SEANCE DU VENDREDI 31.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message daté du 30 courant, M. le Ministre de l'instruction publique répond à la demande touchant la publication des IXe et X^e volumes des *Œuvres de Borghesi*, qui lui avait été adressée par le Secrétaire perpétuel, au nom de l'Académie, le 23 février dernier.

Par un autre message, daté du 29, M. le Ministre transmet au Secrétaire perpétuel un dossier relatif à un legs fait par Mme veuve Duchalais à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la fondation d'un prix biennal sur l'histoire de la numismatique au moyen âge.

Le Secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu de Rome, sous la date du 21 courant, une lettre de M. Dulaurier, fort

occupé de la mission que lui a donnée M. le Ministre de l'instruction publique, sur la demande de l'Académie, pour la recherche des documents d'origine occidentale relatifs au royaume de la Petite-Arménie à l'époque des croisades, et se rattachant au tome II du *Recueil des historiens arméniens*, dont M. Dulaurier a publié le tome I pour l'Académie en 1869. M. Dulaurier, dans cette lettre, donne, sur les résultats de ses recherches, jusqu'ici, des détails qui sont de nature à faire augurer de la manière la plus heureuse du succès définitif de sa mission.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Thurot, précédemment adopté par la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert en 1872.

La séance redevenant publique, le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle l'auteur du *Mémoire sur les inscriptions himyarites*, jugé digne d'un encouragement de 2,500 francs, demande l'ouverture du pli cacheté joint à ce mémoire. Vérification faite du numéro et de la devise, et le billet ouvert, M. le Président déclare que M. Joseph Halévy est l'auteur du Mémoire en question. — Acte en est pris aux fins de droit et à la diligence du Secrétaire perpétuel.

M. de Longpérier donne lecture d'une note de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, à Troyes (Aube), note relative à une formule magique inscrite sur une petite feuille d'argent trouvée à Poitiers et conservée actuellement au musée de Saint-Germain. M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie une copie du texte qu'il a faite d'après l'original et qu'il accompagne de deux transcriptions publiées précédemment.

« On voit, dit-il, que M. d'Arbois de Jubainville, paléographe plein d'expérience, a reconnu la valeur des S qui for-

maient un obstacle à l'intelligence de l'inscription ; il donne à ces deux S la valeur de *scilicet.* »

Voici d'abord la transcription publiée par M. de Longuemar :

Bis gontaurion analabis bis gontorioso
ceanalabis bis gontaurios catalases
uim canima uim spaternamasta
mastars setutate justina quem
peperit Sarra.

Transcription de M. Siegfried :

Bis dontaurion anala bis bis dontaurion
deanala bis bis dontaurios datala ges (sa)
rim danimanims pater nam esto
magi ars secuta te justina quem
peperit Sarra.

Notice de M. d'Arbois de Jubainville :

Parmi les recettes réunies vers la fin du IVe siècle par Marcellus de Bordeaux, dans son traité *de Medicamentis empyricis*, il y en a plusieurs dont un élément important est une lame de métal sur laquelle on grave des formules magiques. Une de ces recettes, fort efficace contre le mal d'estomac, consiste à écrire sur une *lame d'argent* et à prononcer les mots : *arithmato, aufer dolorem stomachi illi quem peperit illa.* Le musée de Saint-Germain-en-Laye possède une lame d'argent analogue à celle dont parle ici Marcellus, et d'une date peu éloignée de l'époque à laquelle écrivait ce compilateur médical. Une main du Ve siècle (ou environ) a tracé sur cette lame, à l'aide d'un poinçon, une formule magique, et les derniers mots de ce texte sont littéralement calqués sur le membre de phrase final de la formule de Marcellus que nous venons de citer : *quem peperit illa.*

Sur le *fac-simile* que m'a envoyé M. de Longpérier, je lis :

BIS GONTAVRION ANALABIS BIS GONTAVRION
CE ANALABIS GONTAVRIOS CATALAGES
VIM *Scilicet* ANIMA*m* VIM *Scilicet* PATERNAM ASTA
MAGI ARS SECVTA TE IVSTINA QVEM
PEPERIT SARRA.

Cette inscription, découverte à Poitiers, en 1858, a été publiée pour la première fois par M. de Longuemar (*Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er Bulletin). Depuis, elle a été, à ma connaissance, l'objet de quatre notices écrites par des linguistes éminents. La première est de M. Pictet (*Soc. des Ant. de l'Ouest,* 1859, 2e Bulletin); la seconde, de M. Whitley Stokes (*Beiträge* de Kuhn, t. III, p. 74); la troisième, de M. Siegfried (*Proceedings of the royal Irish academy,* 1863); la quatrième de M. Pictet (*Revue archéologique,* nouvelle série, 1867, t. XVI, p. 18)[1].

Les commentateurs que je viens de nommer croient reconnaître dans cette formule un texte gaulois mélangé de quelques mots latins.

M. Whitley Stokes, toutefois, déclare n'y rien comprendre; mais, plus tard, il paraît avoir adopté l'opinion de M. Siegfried, au moins pour le mot qu'il lit, avec ce dernier, *datalages,* et qui serait, dans leur système, une seconde personne du singulier de l'impératif moyen gaulois (*Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 228).

Notre inscription me semble écrite en latin, sauf quelques mots grecs plus ou moins altérés qu'on peut comparer au vocatif *arithmato, ἀριθμητός,* de la formule de Marcellus citée plus haut.

Le démon *Gontaurios* me paraît n'être qu'une forme altérée de l'adjectif *κενταύρειος*. Quelqu'un qui ne savait pas le grec

[1] Il est inutile, je crois, de citer ici l'opinion de M. Monin.

et qui n'avait jamais entendu parler des centaures aura cru avoir affaire à un composé dont le premier terme était la préposition *cum*, et le second terme un dérivé de *taurus* « taureau. » Il aura ainsi changé *κενταύρειος* en *contaurios*, dont le C initial se sera ensuite transformé en G comme dans *gobius* = *κωβιός*; *gubernator* = *κυβερνήτης*; *gummi* = *κόμμι*; *grabatus* = *κράβατος*[1], et dans les mots français *gobelet*, dérivé de *cuppa*; *gonfler* qui vient de *conflare*; *gras*, de *crassus*; *grotte*, de *crupta*; *gond*, de *contus*, etc.[2]

Analabis est la 2e personne du singulier du futur actif du verbe *anhelare*. L'H a été retranchée, comme cela se voit souvent dans les bas temps et quelquefois à une date plus ancienne[3]: l'E est devenu A par l'influence de l'L suivante, comme dans le français *jaloux*, de *zelosus*; *aumone*, d'*eleemosyna*. On trouve déjà au commencement du VIIIe siècle *dalfinus* pour *delfinus*, d'où le français *dauphin*[4].

Ce paraît être la conjonction grecque *καί*.

Dans *gontaurios*, le nominatif est employé pour le vocatif: c'est un usage qu'on observe dans l'ancien français[5].

Catalages = *καταλλάγης*, 2e pers. sing. aoriste second passif du verbe *καταλλάσσω*. Au tome IV, col. 1131, du *Thesaurus linguæ græcæ*, édition de MM. Hase et Dindorf, on voit que le passif de ce verbe a un sens actif que peuvent rendre les verbes latins *comparo*, *concilio*, *addico*, *vendo*, *a me alieno*.

En écrivant *catalages* on a supprimé un des deux λ, et l'on a rendu par E l'H avec *iota* souscrit de la dernière syllabe, ce qui peut sembler étrange. Cela n'a cependant rien d'extraor-

[1] Gaston Paris, *La vie de saint Alexis*, p. 118.

[2] Schuchardt, *Vokalismus*, I, 214. — Brachet, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. I, p. 419, 420. — Cf. Corssen, *Aussprache*, 2e édit. t. II, p. 372 et suiv.

[3] Corssen, *Aussprache*, 2e édit. t. I, p. 104, 109, 110.

[4] Brachet, *Dictionnaire*, 1re édit. au mot *adjuger*.

[5] Schuchardt, *Vokalismus des Vulgaerlateins*, t. I, p. 123.

dinaire dans un texte de cette date, puisque dans le latin vulgaire l'I classique est souvent rendu par E.

Quem pour *quam* est une forme connue du latin vulgaire.

Je ponctuerai donc ainsi qu'il suit :

Bis Gontaurion analabis (= anhelabis). Bis Gontaurion ce (= καί) analabis (= anhelabis). Gontaurios, catalages (= καταλλάγης) vim, scilicet animam, vim scilicet paternam. Asta, magi ars, secuta te, Justina, quem (= quam) peperit Sarra. — «Deux fois tu exhaleras le Gontaurios, deux fois encore tu exhaleras le Gontaurios. Gontaurios, donne la force, c'est-à-dire la vie, c'est-à-dire la force paternelle. Sois-moi en aide, art magique, marchant à ta suite, ô toi Justine, qu'a enfantée Sarra!»

Il n'y avait donc rien de gaulois dans cette inscription.

M. Maury fait remarquer que dans cette formule magique, dont il croit que M. d'Arbois de Jubainville a fort bien saisi le sens, *vis paterna* doit être traduit par *force génératrice,* puisqu'il s'agit d'une femme. Justina, qui, à son avis, devait demander à la *centaurée* le secours dont elle avait besoin.

M. de Longpérier ajoute que cette émendation lui paraîtrait d'autant plus fondée, que le nom de la centaurée n'était pas seulement féminin comme en français; il avait deux genres et l'on écrivait κενταύριον, κενταυρεία ou κενταυρίς. Il y a deux espèces de centaurées, la petite et la grande; les anciens attribuent à ces plantes, comme à l'ἀρισΊολοχία, la propriété de faciliter l'enfantement.

Analabis gontaurion lui semble une prescription médicale: l'équivalent de *recipe centaurion* (voir Pline, *Hist. nat.* l. XXV, 14, 30, 31); car *analabis* est bien probablement un aoriste second d'ἀναλαμϐάνω. Tout ceci montre que M. d'Arbois de Jubainville a eu pleinement raison de se refuser à chercher des mots gaulois dans l'inscription gravée sur la feuille d'argent. Nous devons lui savoir gré de la communication si inté-

ressante qu'il a faite à l'Académie. Grâce à sa critique, un texte fort obscur est devenu tout à fait intelligible.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Les Archives de l'Académie d'Orléans, Histoire de son passé et conditions de son avenir,* par M. Loiseleur, secrétaire général de cette Académie. Suivi d'un *Rapport sur ce mémoire et sur les propositions qu'il contient,* par M. Anatole Bailly, membre de la même Académie. (Orléans, 1872, in-8°.)

2° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. VI, 2e partie (années 1868-69), et t. VII (1870).

3° *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* en 1870-71 (Rouen, 1871, in-8°), accompagné d'une lettre du Président de l'Académie, M. le vicomte Robert d'Estaintot.

4° M. Wallon fait hommage, au nom de M. Ch. Schœbel, d'un opuscule intitulé : *La question d'Alsace au point de vue ethnographique.* (Paris, 1872, in-12.)

5° M. Renan offre, de la part de M. Hartwig Derenbourg (fils), des *Notes sur la grammaire arabe,* formant 2 parties in-8° (formes et syntaxe), sommaire d'un cours professé à la salle Gerson.

M. de Rougé communique à l'Académie le résultat de nouvelles recherches qu'il a faites sur l'ensemble des monuments de la ville de Thèbes, désignés par les égyptologues sous le nom de *massif de Karnac.* Ce résultat intéresse l'histoire de l'ancienne Égypte.

M. de Rougé indique les diverses anomalies architecturales qu'une étude approfondie révèle dans cette agglomération grandiose. Nous connaissons maintenant d'une manière certaine les règles invariablement suivies par les Égyptiens dans la construction et la décoration de leurs temples. Le sanctuaire constitue toujours le noyau primitif, au-devant duquel viennent se grouper les salles hypostyles, les cours, les péristyles et les pylônes que la piété et la munificence des dy-

nasties successives sont venues édifier en l'honneur des dieux, et pour les besoins croissants du culte.

Divers indices concordent pour faire penser que les bâtiments conservés jusqu'à nos jours de l'ancien sanctuaire de Karnac s'harmonisaient avec une construction antérieure et absente aujourd'hui : c'est une porte qui, contrairement aux habitudes de l'architecture sacrée, se trouve pratiquée au fond même du sanctuaire actuel, et semble ne conduire à rien, tandis qu'en réalité elle devait donner accès dans un autre édifice; c'est la nature de certaines inscriptions généralement placées dans des salles éloignées du sanctuaire, et qui, là, sont au seuil même du lieu saint; c'est la disposition irrégulière et l'alignement oblique des cours et des pylônes du sud, qui indiquent chez les constructeurs le but de relier des édifices éloignés et manquant de parallélisme; ce sont des cartouches d'une très-haute antiquité, d'un roi de la douzième dynastie (environ trente siècles avant notre ère), retrouvés sur des tronçons de colonne, qui gisaient précisément dans l'arc du sanctuaire plus récent, et derrière la porte qui le termine vers l'orient; ce sont, enfin, des inscriptions plus explicites encore, et sur lesquelles nous allons revenir tout à l'heure.

On avait cru jusqu'ici que les princes de la dix-huitième dynastie avaient construit le temple de Karnac entièrement à neuf, et que les souvenirs assez nombreux de la douzième dynastie, qui avaient été rencontrés dans les diverses parties de l'édifice, n'étaient que les débris pieusement recueillis d'un sanctuaire alors détruit. Après l'expulsion des Pasteurs, Ahmès Ier et Aménophis Ier purent s'occuper immédiatement de relever les temples, mais leurs œuvres ne furent pas considérables. Les expéditions victorieuses de leurs successeurs, Toutmès Ier et Toutmès III, en livrant à l'Égypte tous les trésors de l'Asie, permirent bientôt à ces deux pharaons d'en-

treprendre sur une vaste échelle la restauration des temples d'Ammon; les inscriptions prouvent qu'ils y accumulèrent d'incroyables richesses. On pensait donc qu'ils avaient trouvé table rase et que tout datait, à Karnac, de l'époque de ces grands monarques, c'est-à-dire du XVIIe ou du XVIIIe siècle avant l'ère chrétienne.

C'était l'opinion de Champollion; M. de Rougé l'avait partagée jusqu'en ces derniers temps. Mais une étude plus approfondie de toutes les parties du massif de Karnac et des fouilles récentes opérées par M. Mariette l'a conduit à admettre, d'après les considérations que nous venons d'indiquer sommairement, l'existence, sous la dix-huitième dynastie et les suivantes, d'un sanctuaire très-ancien, consacré à Ammon-Ra. Ce sanctuaire a dû servir de point de départ aux constructions dont nous avons présentement les débris sous les yeux; il n'a laissé lui-même que des traces pour ainsi dire indirectes.

Ces traces sont toutefois certaines. Les déductions tirées de l'économie architecturale sont confirmées de la manière la plus positive par des documents d'une valeur incontestable. Une inscription contemporaine de la vingtième dynastie, bien que mutilée, a permis à M. de Rougé de reconnaître la mention précise d'une restauration de l'ancien temple d'Ammon, construit sous la douzième dynastie, trois mille ans environ avant notre ère.

Un grand prêtre qui vivait sous Ramsès IX, et auquel sont dus divers travaux de restauration à Karnac, y constate « qu'il trouva l'ancien sanctuaire d'Ammon, construit du temps d'Osor-tanen Ier, tendant à se ruiner, et qu'il en fit réparer plusieurs parties. » La mutilation de l'inscription ne permet pas d'en suivre tous les détails; on peut néanmoins reconnaître, parmi les portions restaurées, les murailles d'enceinte, les blocs du plafond et certaines parties des portes.

Ainsi se trouvent expliquées les bizarreries apparentes de l'architecture de Karnac; il n'y a plus lieu de douter désormais que les constructions sans but et sans ordre dans le plan actuel se rapportaient à un ancien sanctuaire élevé sous les rois de la douzième dynastie, existant encore aux temps de la vingtième, ayant traversé, par conséquent, toute la période pendant laquelle les Pasteurs furent maîtres de l'Égypte. Ou bien les conquérants sémites n'étendirent pas leur puissance jusqu'à Thèbes, ou bien ils ne portèrent pas la main sur ce lieu sacré.

Le vénérable édifice, ainsi consolidé dans le XIIe siècle avant notre ère, dut nécessairement traverser encore bien des âges, et tout porte à croire qu'on en retrouverait aujourd'hui des parties considérables s'il n'avait été détruit d'une manière violente dans l'intervalle.

La date de cette destruction est inconnue. M. de Rougé attribue cette destruction aux Assyriens; la conjecture est autorisée par les inscriptions des monuments assyriens, qui établissent que les conquérants asiatiques portèrent à leur tour leurs dévastations jusqu'à Thèbes, dans le VIIIe siècle avant J. C.

Elle est autorisée aussi par une inscription égyptienne trouvée à Karnac, traduite par M. de Rougé et dans laquelle Ammon, parlant à Tahraka, roi éthiopien, victime d'une de ces invasions, dit : «Je hais les rois d'Asie, parce qu'ils m'ont chassé de ma place!» Il y a ici une allusion évidente à la profanation récente de l'antique sanctuaire de Karnac par les Assyriens.

M. de Rougé promet à l'Académie de lui communiquer ultérieurement la traduction des textes nouveaux qu'il vient d'alléguer.

MOIS DE JUIN.

SÉANCE DU VENDREDI 7.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. le général Faidherbe a la parole pour une communication.

Le général soumet à l'Académie une note accompagnée de dessins et de remarques concernant *neuf* inscriptions numidiques de Sidi Arrath, près de la smala du *Tarf,* cercle de la Calle, tribu des Ouled-Amor ben Ali, inscriptions trouvées par M. le lieutenant Bosc, et transmises par M. le chef d'escadron d'état-major Rouvière. M. Faidherbe adopte, pour l'explication de ces textes nouveaux, le système de lecture récemment développé devant l'Académie par M. Joseph Halévy, qui a complété et rectifié en partie les valeurs de lettres adoptées par les travaux antérieurs, principalement ceux du docteur Judas. M. Halévy a pu lire ainsi, sur un certain nombre de monuments, des noms historiques ou géographiques, tels que ceux de : *Yougourtha*, *Massiva,* *Mazagran,* *Numida*, etc.

L'Académie se forme en comité secret pour discuter les conclusions du rapport sur le concours du prix Gobert en 1872, lu, au nom de la Commission, dans la séance précédente, par le rapporteur M. Thurot.

La séance redevient publique et l'Académie passe au vote.

Le scrutin est ouvert pour le premier prix : 35 membres sont présents; le dépouillement du scrutin accuse 35 votants; majorité, 18 voix. M. Gaston Paris en a obtenu 31; M. Léon

Gautier, 1; M. Jal, 1; un bulletin blanc; un autre non retrouvé. — En conséquence, M. Gaston Paris ayant réuni la majorité des voix, M. le Président déclare que l'Académie lui décerne le premier prix Gobert, qui sera proclamé dans la prochaine séance publique, pour son ouvrage en collaboration avec M. L. Pannier, intitulé : *La vie de saint Alexis, poëme du XIe siècle, et renouvellement des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaires.* (Paris, 1872, 1 vol. in-8°.)

Un second tour de scrutin a lieu pour le deuxième prix.

35 votants, même majorité. M. Léon Gautier a obtenu 24 voix; M. Jal, 6; M. Joly, 5. — Le deuxième prix est décerné, en conséquence, à M. Léon Gautier, pour son ouvrage intitulé : *La chanson de Roland, texte critique avec une traduction nouvelle, une introduction historique, des notes et variantes, un glossaire, et en outre un supplément reproduisant le texte critique avec les corrections et additions.* (3 parties, 1872, grand in-8°.)

M. de Longpérier s'excuse de la nécessité où il se trouve de faire des communications si rapprochées; mais il est obligé d'accepter le temps fixé par les personnes qui lui confient des objets précieux dignes d'être présentés à l'Académie.

Aujourd'hui il fait passer sous les yeux de ses confrères une capsule d'argent travaillée au repoussé, trouvée près d'Amiens et appartenant à M. Charvet. C'est là évidemment un reliquaire portatif.

On y voit d'un côté un buste barbu, lauré, tourné à gauche, entouré de cette inscription circulaire comme celle d'une monnaie :

✠ CEST EST LE TEST SAIN FERMIN·

au-dessous, une colombe tenant dans son bec et ses pattes un rameau.

Au revers, un corps nu placé dans un édicule à plein cintre

et ayant l'apparence d'un cadavre; les cheveux sont pendants: les côtes fortement marquées; sur la poitrine, s'élève un cabochon de verre.

A en juger par la forme des caractères, par le style très-particulier de l'oiseau et du rameau, le reliquaire doit appartenir au XIe siècle; tout au plus pourrait-on dire qu'il est du commencement du XIIe siècle.

L'artiste, pour composer le portrait de saint Firmin, premier évêque d'Amiens (IIIe siècle), a copié presque servilement une médaille de grand bronze de Lucius Vérus, le collègue de Marc-Aurèle. (Voir, par exemple, Cohen, *Description des médailles romaines*, t. III, pl. 1.) Il est bon de rappeler que les Carlovingiens ont employé des pierres gravées antiques, représentant des têtes impériales, pour former le centre de leurs sceaux. Dans l'inscription du reliquaire, **FERMIN** offre une excellente forme française (comme *ferme* de *firmus*); mais il y a un mot qui soulève une question grammaticale : **LE TEST** a-t-il le sens ordinaire de *crâne* (on pourrait croire que le reliquaire a été fait pour contenir un fragment de crâne de saint Firmin), ou bien s'applique-t-il au portrait du saint avec le sens de *chief*. En examinant avec soin la capsule, M. de Longpérier a trouvé à l'intérieur de la tête de cadavre un tout petit linge renfermant une parcelle de pierre et auquel est liée une petite bande de parchemin portant ces mots : **de sepulcro dñi** (*de sepulchro domini*); il vient de montrer cette écriture à MM. de Wailly et Delisle, qui la classent sans hésitation au XIe siècle. Ainsi il semblerait que le reliquaire a été fait pour contenir une parcelle du Saint-Sépulcre et non un fragment de crâne. Dès lors le mot **TEST** se rapporterait au portrait et prendrait la valeur moderne de tête. A une question qui lui est adressée par un de ses confrères, M. de Longpérier répond que le monument étant picard, l'article **LE** est féminin; **LI** serait le masculin.

Vu l'heure avancée, la présentation des livres est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU VENDREDI 14.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle. Par une lettre du 13 juin courant, M. le duc DE NOAILLES, directeur de l'Académie française, président de l'Institut, prie le Président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de vouloir bien inviter l'Académie à procéder au choix d'un lecteur pour la représenter dans la prochaine séance trimestrielle fixée au 3 juillet prochain.

M. REGNIER a la parole, au nom de la Commission du prix Volney, et fait le rapport suivant :

La Commission du prix Volney, dans sa séance du 7 juin, a décerné le prix de l'année 1872 au mémoire manuscrit de M. Joseph Halévy, intitulé : *Essai d'épigraphie cypriote.*

Il est donné acte à la Commission de ce rapport.

M. EGGER, sur l'invitation de M. le PRÉSIDENT, prend la parole pour rendre compte en son nom et au nom de M. PAULIN PARIS, comme de M. le baron DE WITTE, de la solennité académique célébrée à Bruxelles le 28 et le 29 mai, et dans laquelle ces trois académiciens ont représenté la Compagnie. Les paroles prononcées sur ce sujet devant l'Académie des sciences par M. de Quatrefages, et qu'on peut lire dans les comptes rendus de cette Académie (séance du 3 juin), dispensent M. EGGER d'entrer dans le détail de l'accueil parfaitement honorable et cordial que la Belgique a fait aux repré-

sentants de la science française. Il tient à rappeler seulement : 1° que chacun des académiciens délégués a reçu un exemplaire de la médaille de bronze frappée en souvenir de la fête du centenaire et qui offre, d'un côté, le buste de Marie-Thérèse, fondatrice de l'Académie de Bruxelles; de l'autre, l'inscription suivante : «Academia scient. lit. et art. Belgica ab Aug. Imp. Maria Theresia anno M DCC LXXII instituta, a Guilielmo I rege augusto anno M DCCC XVI restituta, a Leopoldo I rege aug. anno M DCCC XLV aucta, festa secularia agit anno M DCCC LXXII; » — 2° que des divers rapports sur les travaux de l'Académie, dont des extraits avaient été lus dans les séances du 28 et du 29, deux sont déjà publiés : l'un, celui de M. Quételet, secrétaire perpétuel, *sur le premier siècle de l'Académie;* l'autre, celui de M. Thonissen, *sur les travaux de la classe des lettres.* L'ensemble des rapports généraux et particuliers formera un recueil spécial, dont l'Académie recevra certainement l'hommage.

Il est donné communication du programme du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, dont la huitième session doit s'ouvrir à Bruxelles, le 22 août prochain, sous la présidence de M. d'Omalius d'Halloy, membre de l'Académie de Belgique, correspondant de l'Institut.

M. de Rougé communique à l'Académie le résultat de ses travaux sur les textes hiéroglyphiques relatifs à l'histoire de l'Égypte sous la dynastie éthiopienne (viiie et viie siècles avant notre ère) et à l'époque des invasions assyriennes.

Ces textes existent soit sur les débris des monuments de Karnac, soit sur les ruines du grand temple de Gebel Barkal, dans le royaume de Napata (haute Égypte). Leur état de mutilation est tel, que c'est au prix de longs efforts que M. de Rougé a pu en extraire les précieuses indications historiques qui suivent.

Le long règne du roi éthiopien Tahraka, qui occupe la troisième place dans la liste de la vingt-cinquième dynastie, fut marqué d'abord par des succès éclatants contre l'Assyrie. Mais l'Égypte paya bien chèrement ses victoires éphémères, et nous savons maintenant, par les inscriptions cunéiformes, que les invasions assyriennes portèrent à leur tour jusqu'à Thèbes, au moins à trois reprises, le pillage et la dévastation.

Les origines du pouvoir de Tahraka sont encore obscures; ses légendes officielles (cartouches royaux) semblent toutefois se référer, pour établir ses droits sur la couronne d'Éthiopie et plus tard sur celle des pharaons, à l'origine royale de sa femme et de sa mère.

M. de Rougé, dans un ouvrage antérieur, a mis en lumière les égards tout particuliers que les Éthiopiens et les Égyptiens avaient conservés pour le droit héréditaire des princesses de sang royal. Il rappelle que les rois éthiopiens de la première époque, qui étaient certainement alliés ou descendants des prêtres d'Ammon, lesquels régnèrent à Thèbes après les Ramsès, apparaissent ordinairement sur les monuments escortés de leurs mères et de leurs sœurs (qui sont souvent leurs épouses), auxquelles sont attribués les titres souverains de régentes de l'Égypte et de l'Éthiopie. Les textes nous apprennent que Tahraka épousa une princesse du sang des rois thébains et absorba ainsi les droits qu'elle avait sur le trône d'Égypte, qu'il conquit bientôt.

Tahraka porta au loin ses armes victorieuses; il alla jusqu'en Mésopotamie et dompta plusieurs nations libyques; le passage de Mégasthènes, cité par Pline, et auquel on avait cru jusqu'ici ne devoir attribuer aucun crédit, se trouve au moins en partie confirmé par les inscriptions; si Tahraka ne parvint point jusqu'aux colonnes d'Hercule à l'occident, et jusqu'à la Bactriane, à l'orient, il est certain qu'il étendit ses conquêtes

au loin et qu'il revint sur les bords du Nil chargé d'un riche butin.

M. de Rougé précise les édifices élevés par ce prince pendant la période de prospérité et de calme qui succéda à ces expéditions; il y trouve les traces des richesses conquises; il y signale aussi l'histoire des commencements de Tahraka, de la lutte intérieure qu'il eut à soutenir contre divers compétiteurs avant de réunir l'Égypte entière sous son sceptre; enfin, de son triomphe sur ses rivaux, dont les uns disparurent, dont les autres devinrent ses alliés. Il est probable que ce triomphe définitif n'eut lieu qu'à son retour d'Asie et de Libye.

La seconde partie du règne de Tahraka ne fut pas aussi heureuse.

M. de Rougé en suit les péripéties sur les inscriptions. Vers l'an 670 (33e année du règne égyptien de Tahraka) arrive la formidable attaque d'Assar-Haddon.

Le roi d'Assyrie énumère parmi ses conquêtes la haute et la basse Égypte, et même l'Éthiopie (Kus), quoiqu'il n'ait certainement pas porté ses armes bien loin dans ce dernier pays, qui devint le refuge de Tahraka; c'était une retraite que les montagnes et les forêts rendaient assurée contre l'invasion. Le vainqueur divisa l'Égypte entre des rois partiels et des gouverneurs, dont les textes assyriens nous ont conservé une liste intéressante; le monarque asiatique pouvait, en effet, espérer trouver des alliés parmi ces princes qui, depuis plusieurs générations, s'étaient soustraits fréquemment à l'autorité revendiquée par les pharaons éthiopiens.

Les rois et les gouverneurs, devenus vassaux d'Assar-Haddon, se montrent tout d'abord hostiles à Tahraka, qui les avait autrefois subjugués. Celui-ci, ayant réorganisé les forces de l'Éthiopie, marche de nouveau contre eux, les défait et rétablit son autorité dans Memphis. Les annales assyriennes, qui nous apprennent ces faits, ajoutent que la répression ne

se fit pas attendre : Assurbanipal accourt et rencontre Tahraka sur la frontière de l'Égypte. La première bataille fut favorable aux Assyriens : Tahraka s'enfuit jusqu'à Thèbes; Assurbanipal l'y poursuivit et occupa cette ville avec son armée; Tahraka se vit une seconde fois contraint de s'enfoncer dans les profondeurs de l'Éthiopie.

L'Égypte, retombée sous le joug assyrien, tenta bientôt de reconquérir son indépendance. L'an 667 avant J. C. les rois et les princes gouverneurs des villes, préférant encore l'autorité de Tahraka au gouvernement de l'étranger, envoyèrent proposer leur alliance au roi dépossédé. L'entente s'établit entre eux; l'autorité d'Assurbanipal fut méconnue; Tahraka revint trôner à Memphis. Cette nouvelle révolution, attestée par les annales d'Assurbanipal, donne l'explication d'une grave difficulté chronologique qu'avait présentée jusqu'ici l'histoire des Apis. L'un de ces dieux était mentionné sur les stèles du Sérapéum comme né, l'autre comme mort en certaines années du règne de Tahraka; or on croyait savoir avec certitude qu'en ces années-là Tahraka avait disparu du trône d'Égypte; on ignorait et nous savons maintenant qu'il était revenu l'occuper après un assez court intervalle. Cette nouvelle levée de boucliers devait avoir pour l'Égypte des conséquences désastreuses. En 666, Assurbanipal, furieux de cette rébellion, marche contre Tahraka, qui meurt en recevant avec terreur l'annonce de l'expédition qui se prépare contre lui. On ne connaît pas la fin de cette campagne; on sait seulement que les lieutenants du roi d'Assyrie reprirent d'abord Saïs, Mendès et Tanis, et que les Libyens et les Arabes servirent d'auxiliaires aux Assyriens.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° A titre d'hommage, par M. Weber, correspondant, le mémoire extrait du recueil de l'Académie de Berlin pour 1871, intitulé, *Ueber ein*

zum weissen Yajus gehöriges phonetisches Compendium, das Pratijnâsûtra (Berlin, 1872, in-4°).

2° *Proceedings of the Society of antiquaries of London* (March 23 to june 8, 1871, in-f°).

3° *Le Mythe de Votan, étude sur les origines asiatiques de la civilisation américaine,* par H. de Charencey (Alençon, 1871, in-8°).

4° *Revue des questions historiques,* 6e année, 21e et 22e livraison (1er janvier et 1er avril 1872).

5° *La mosaïque de Lillebonne* (extrait des *Publications de la Société havraise d'études diverses*).

6° *Rapports au comice agricole de l'arrondissement d'Agen sur les animaux, les instruments et les machines présentés au concours régional qui a eu lieu à Agen du 9 au 17 mai 1870.*

7° *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* nouvelle période, tome XIV, nos 2 et 3; tome XV, n° 1.

8° *Revue archéologique,* mai 1872.

9° *Revue africaine,* mars-avril 1872.

10° *Le cabinet historique,* janvier à mars 1872.

11° *Annales de philosophie chrétienne,* avril 1872.

12° M. Brunet de Presle fait hommage, au nom du traducteur, M. Émile Legrand, d'une comédie (en grec) de M. Paparrigopoulos intitulée : *Le choix d'une femme* (1872, in-18).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, M. Heuzey reprend sa lecture, en communication, *sur les tombeaux de la Macédoine.*

SÉANCE DU VENDREDI 21.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 20 juin, M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts transmet

au Secrétaire perpétuel un mémoire de deuxième année, par M. Rayet, membre de l'École française d'Athènes, et dont M. le directeur accompagne l'envoi des observations suivantes :

« Ce mémoire est une partie détachée d'un grand travail dont M. Rayet a recueilli les éléments dans son voyage de l'hiver dernier. L'ouvrage entier doit embrasser à peu près toutes les Sporades, M. Cartault s'étant réservé Rhodes et probablement aussi l'île de Chypre. Vous jugerez, Monsieur le Ministre, de l'étendue du travail préparé par M. Rayet d'après les dimensions du présent mémoire, qui n'en est qu'un chapitre. Il porte, en effet, tout entier sur la seule île de Cos; le texte descriptif et géographique ne comprend pas moins de 50 pages suivies d'une centaine de pages d'inscriptions accompagnées de leur commentaire. »

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur qui devra représenter l'Académie dans la prochaine séance trimestrielle de l'Institut fixée au 3 juillet prochain. L'Académie, consultée, désigne un extrait du mémoire de M. de Rougé, communiqué en partie dans la séance précédente et dont la lecture doit être continuée aujourd'hui même.

M. Brunet de Presle, au nom de M. Rangabé, correspondant de l'Académie, donne lecture de la note suivante annonçant une nouvelle découverte faite à Athènes :

« Des fouilles exécutées à Athènes, à côté de la chapelle de la Trinité et non loin des tombeaux antiques qui ont été trouvés durant ces dernières années dans cette localité, ont mis à découvert une partie de l'enceinte même de la ville, avec une colonne ou plutôt un pilastre carré en marbre encastré dans le mur et posant sur une base. Chacun des deux larges côtés de ce pilastre, orientés N. E. et S. O., porte la même inscription écrite de haut en bas en lettres obliques. On y lit ces mots : Ὅρος Κεραμεικοῦ, c'est-à-dire *limite du Céramique*. On

sait que le Céramique était le faubourg qui, commençant immédiatement en dehors de la muraille de la ville, s'étendait dans la campagne vers l'ouest et contenait le principal cimetière d'Athènes. A une petite distance de la colonne, on arriva à une forte saillie du mur qui semble indiquer une grande porte et n'est autre probablement que le Dipylon, qui s'ouvrait sur la voie sacrée. La découverte de la position exacte de cette porte jettera de nouvelles lumières sur la topographie d'Athènes. »

M. de Wailly commence la première lecture d'un *Mémoire sur les enseignements de saint Louis à son fils.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Henri Martin, de l'Académie des sciences morales et politiques, *Études d'archéologie celtique, notes de voyages dans les pays celtiques et scandinaves* (Paris, 1872, in-8°).

2° Au nom de M. Beulé : I. *L'École de Rome,* discours prononcé à l'Assemblée nationale à propos de la loi du recrutement; II. *Journal de mes fouilles* (extrait de la *Gazette des beaux-arts,* avril et juin 1872).

3° Au nom de M. G. d'Eichthal, *La sortie d'Égypte d'après les récits combinés du Pentateuque et de Manéthon, son caractère et ses conséquences historiques* (fragment d'un ouvrage intitulé : *Annales mosaïques*, Paris, 1856-1872, in-4°).

4° M. Ch. Lucas, par une lettre adressée à M. le Président, fait hommage, au nom de M. le chevalier Da Silva, architecte de S. M. le roi de Portugal, de l'ouvrage intitulé : *Souvenirs du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques et les excursions faites à Modène, Marzabotto et Ravenne et à la nécropole de l'antique Felsina, la Certosa de Bologne, au mois d'octobre 1871* (avec 4 planches), Lisbonne, 1872, in-4°.

5° *Journal asiatique,* 6e série, février-mars 1872.

6° M. de Saulcy présente, au nom de M. Lenormant, son *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde,* développement d'un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome I, 1re livraison (Paris, 1872, grand in-8°). Introduction complétée par l'*Esquisse d'une paléographie phénicienne,* avec des tables et 11 planches.

7° M. D'AVEZAC présente à l'Académie, au nom de M. Tamizey de Larroque, un mince volume in-8°, le troisième d'un recueil d'amateur qui se tire à 100 exemplaires sous la dénomination de *Collection méridionale*. Ce volume, qui ne compte, outre le frontispice, que 98 pages en tout, est intitulé : *Relation inédite de la défense de Dunkerque* (1651-1652), par le maréchal d'Estrades, suivie de quelques-unes de ses lettres, également inédites (1653-1655), publiées avec une introduction et des notes par Philippe Tamizey de Larroque (Paris et Bordeaux, 1872).

«Le nom de M. Tamizey de Larroque est connu de l'Académie, où il est en bonne odeur comme celui d'un scrutateur infatigable de nos bibliothèques et de nos archives, où il puise les éléments d'assez nombreuses publications, principalement relatives à l'histoire de la Guyenne et de la Gascogne, et qui se distinguent par une érudition d'une grande richesse en même temps que d'une grande sincérité.

«La pièce principale qu'il met en lumière aujourd'hui a pour titre propre : *Défense de Dunkerque par le comte d'Estrades*, défense qui se termina par une honorable capitulation conditionnelle à défaut d'être secouru. D'Estrades n'était alors que lieutenant général; personne ne le sait mieux que l'éditeur, bien qu'au frontispice du volume il lui donne la qualité de maréchal de France, qui ne lui fut conférée que vingt-trois ans plus tard (le 30 juillet 1675), comme on le voit dans la notice pleine de faits et de soigneuse critique dont M. Tamizey de Larroque a fait précéder la relation du brave et habile défenseur de Dunkerque. Les lettres inédites placées à la suite de cette relation sont choisies dans un beaucoup plus grand nombre, dont quelques-unes seulement sont reproduites en entier; les autres par extrait, laissant à l'écart toutes celles qui n'offraient qu'un médiocre intérêt.

«En un mot, le mince volume de M. Tamizey de Larroque paraît entièrement digne du bon accueil de l'Académie.»

8° M. RAVAISSON fait hommage, au nom de M. Eichhoff, de quelques *Hymnes du Rig-Véda* imités en vers latins (br. in-8°, 1872).

9° M. RENIER fait hommage, au nom de M. Fabretti, d'un *premier supplément* (en italien) à son recueil si justement estimé des plus anciennes inscriptions italiques, 1re partie accompagnée de 9 planches (Turin, 1872, in-4°).

M. DE ROUGÉ complète ses communications précédentes par la lecture d'une étude intitulée : *Sur quelques monuments du règne de Tahraka*. Après avoir soumis à un examen comparatif

les témoignages égyptiens et assyriens sur les révolutions qui remplirent le règne de Tahraka, l'auteur se propose d'étudier trois monuments déjà célèbres dans la science, à savoir : 1° la stèle de Gebel-Barkal, qui contient tout le récit de la conquête de l'Égypte par Piankhi Meriamoun; 2° la statue de la reine Ameniritis; 3° la stèle d'un prince éthiopien qui semble avoir plus d'un rapport avec Urdamani, successeur de Tahraka. M. de Rougé s'attache à démontrer que la chronologie et les monuments se refusent à placer l'expédition de l'Éthiopien Piankhi pendant la dodécarchie. Ce système, auquel paraissent s'être ralliés les savants allemands, est contredit par l'impossibilité de faire coexister à Napata et à Thèbes la domination de Tahraka avec le long règne (plus de vingt ans) de Piankhi. Pour comprendre l'importance historique de la fameuse stèle du songe, de Gebel-Barkal, il est à propos de rappeler que, vers le milieu du XIIIe siècle avant notre ère, il s'était formé à Thèbes une dynastie sacerdotale dont l'autorité se substitua peu à peu à celle des Ramsès. Cependant, dans la basse Égypte, à Tanis, puis à Bubastis, s'élevèrent des dynasties rivales, qui puisèrent leurs principales forces dans des alliances avec l'étranger, avec les Libyens, les Arabes, plus tard avec les Grecs et les Assyriens, et entrèrent en lutte avec les rois thébains, successeurs de Her-Hor, le prêtre d'Ammon, usurpateur du titre et de l'autorité des pharaons.

Les rois thébains vaincus allèrent fonder en Éthiopie un royaume florissant dont la capitale fut Napata, aujourd'hui Gebel-Barkal. C'est de là qu'ils dirigèrent à plusieurs reprises des expéditions qui les remirent de temps en temps en possession de Thèbes et de Memphis, et même de toute la basse Égypte. Néanmoins les dynastes du Delta parvinrent presque toujours à se maintenir indépendants dans un pays coupé de canaux, plein de marécages, par conséquent facile à défendre; ils avaient d'ailleurs à leur service une milice imposante, les

Maschouasch, Libyens d'origine, établis dans le Delta depuis la XIXe dynastie.

Le récit de la stèle du songe est relatif à l'une de ces expéditions des rois du midi contre ceux du nord. Le prince qui en est le héros est Amen-mer-mat; il raconte qu'un songe mystérieux lui ayant promis la double royauté, de l'Égypte et de l'Éthiopie, après avoir reçu la couronne à Napata sans difficulté, il descend vers le nord. Le corps sacerdotal de Thèbes salue sa bienvenue. Poursuivant sa marche vers la basse Égypte, les multitudes l'acclament à son passage : « Sois reçu en paix, toi qui rends la vie à la double région ; tu viens pour relever les temples qui marchaient à leur ruine, pour rétablir les dieux dans leurs sanctuaires! » Mais la scène change en arrivant à Memphis; les chefs de la basse Égypte, toujours hostiles aux Éthiopiens, ne se soumettent qu'après une sanglante défaite; l'un d'eux, nommé aussi dans les listes d'Assurbanipal, apporte au vainqueur l'hommage des confédérés.

Il est certain que cet Amen-mer-mat est un successeur de Tahraka, contemporain de Psamétik Ier et de la dodécarchie. Faut-il voir en lui le personnage, beau-fils de Tahraka, dont les assyriologues lisent avec quelque doute sur leurs monuments le nom Urdamani? M. de Rougé ne le pense pas; il trouve d'abord quelque difficulté à identifier les vocables Amen-mer-mat et Urdamani; puis, parmi les princes qui accompagnent le roi éthiopien on ne voit pas figurer, comme on doit s'y attendre, s'il s'agissait ici du beau-fils de Tahraka, la femme de ce dernier, qui conférait des droits considérables à son fils.

D'après la version assyrienne sur Urdamani, ce prince aurait été reconnu immédiatement par les Égyptiens, tandis que les monuments égyptiens attestent qu'Amen-mer-mat fut obligé de conquérir de vive force la basse Égypte. Enfin, comme dernière contradiction, Urdamani obtint d'abord des succès contre

les Assyriens, tandis qu'Amen-mer-mat ne les rencontre même pas en Égypte et n'a d'autres batailles à livrer que celles qui lui sont nécessaires pour soumettre les princes du Delta. Les deux princes, quoique très-rapprochés dans l'ordre du temps, ont dû se succéder sur la scène des révolutions égyptiennes. Après sa défaite et le sac de Thèbes, Urdamani ne reparut plus, disent les textes assyriens. De leur côté, les rois asiatiques, occupés par des rébellions, furent obligés de négliger leurs conquêtes d'Afrique. C'est probablement dans cet intervalle, et à l'époque où Psamétik Ier avait été forcé de s'exiler, que nous devons placer la dernière expédition de l'armée éthiopienne.

Amen-mer-mat jouit quelque temps de son triomphe, car une inscription trouvée à Louqsor porte la date de sa troisième année. Mais les chefs de la basse Égypte, ennemis séculaires des Éthiopiens, obtinrent enfin la sécurité et un triomphe définitif lorsque Psamétik Ier se fut assuré l'adhésion des Thébains en épousant la fille d'Ameniritis, princesse qui descendait des prêtres d'Ammon. Quoique le sceptre des pharaons ait brillé d'un nouvel éclat sous le gouvernement des princes saïtes, il nous est maintenant facile de comprendre comment un changement profond dans les mœurs et dans les usages égyptiens fut la conséquence de l'avénement de Psamétik Ier.

Les descendants des chefs sémites, les fils des Maschouasch, devenus Égyptiens par leur établissement prolongé dans le Delta, mais dégagés, comme nous l'apprend le récit de Piankhi, de toutes les observances antiques, étaient regardés comme des impurs par les vieux Égyptiens, dont les prêtres thébains et les rois éthiopiens représentaient les idées religieuses.

Il n'est pas étonnant dès lors de leur voir ouvrir l'Égypte au flot de l'émigration grecque, aux arts et aux corruptions de l'Asie. On peut voir les conséquences de la profonde hostilité qu'entretenaient cette politique et ces différences de mœurs dans

le récit d'Hérodote sur le roi Séthon, prêtre de Ptah, peu favorable aux castes militaires, qui l'abandonnèrent au moment de l'invasion tentée par Sennachérib.

Psamétik semble d'ailleurs s'être rappelé les anciennes alliances des Libyens avec les autres peuples du littoral de la Méditerranée; ces formidables coalitions, qui avaient menacé l'Égypte vers la fin du XIIIe siècle avant Jésus-Christ, étaient la véritable origine de l'établissement de ses ancêtres dans le Delta. Renouvelant et étendant ces antiques relations, Psamétik introduisit en Égypte, à la suite des Cariens, des auxiliaires de toutes les tribus grecques. Toutes ces considérations expliquent comment, aux yeux d'une partie de la population, le pouvoir des Saïtes fut considéré comme un simple changement de personnes dans la domination étrangère; elles éclairent d'un jour nouveau cette retraite si singulière des guerriers égyptiens qui s'enfoncèrent (au nombre de 200,000, dit-on), malgré les supplications de Psamétik, dans les extrémités de l'Éthiopie. Ils savaient qu'ils allaient y retrouver un peuple déjà largement mélangé à leur sang et observant scrupuleusement toutes les antiques traditions de la religion thébaine.

Une troisième lettre de M. Letourneux est déposée, comme les précédentes lettres, dans les mains du Secrétaire perpétuel.

M. Halévy lit et analyse deux nouvelles inscriptions cypriotes.

SÉANCE DU VENDREDI 28.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date de Copenhague, le 20 juin 1872, M. Japetus Steenstrop, secrétaire de la Société royale danoise des sciences, informe le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de diverses circonstances qui, depuis quelques années, ont interrompu l'envoi régulier de ses mémoires. Elle vient, pour régulariser cette situation, de désigner M. Gustave Bossange en qualité de son fondé de pouvoirs chargé de retirer les livres qui lui manquent dans les diverses collections publiées par l'Institut, et son secrétaire, à cette occasion, donne la liste des lacunes que présente sa bibliothèque en ce qui concerne les publications de l'Académie, en lui demandant de faire une vérification analogue de l'état de celles qui lui sont adressées par la Société royale danoise. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°-2°. Par M. Renier, éditeur des œuvres de Borghesi, les tomes VII et VIII de la collection (II et III des *Lettres*), publiés sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique, par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le premier à titre de 2e édition (la première édition ayant péri dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre), le second orné d'un portrait de Bart. Borghesi, d'après le buste exécuté à Rome par M. Wolf (2 vol. in-4°).

3°-5° Au nom de M. le comte Léopold Hugo (avec une lettre d'envoi), les trois opuscules suivants : I. *Théorie des cristalloïdes élémentaires* (Paris, 1867); — II. *Les cristalloïdes à directrice circulaire* (*ibid.* 1867); — III. *Les cristalloïdes complexes à sommet étoilé* (*ibid.* 1872).

6° *Le pape des halles René Benoist, évêque nommé de Troyes, surintendant du collége de Navarre, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, doyen de la Faculté de théologie de Paris, confesseur de Marie Stuart et de Henri IV, etc.* (1521-1608), par J.-R. Denais, membre de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, etc. avec un portrait du curé de Saint-Eustache, dédié au prince Galitzin (Paris et Angers, 1872, in-8°).

7° *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, 1872, 3e livraison (mai-juin).

8°-9° M. Defrémery présente, au nom de M. Clermont-Ganneau, les opuscules intitulés : I. *Un sacrifice à 'Atthar, bas-relief avec inscription himyarite* (extrait du *Journal asiatique*, 1870, in-8°); — II. *Histoire de Calife le pêcheur et du calife Haroun er-rechid*, conte inédit des *Mille et une Nuits* (Jérusalem, 1869, in-8°).

M. de Longpérier a la parole, au nom de la Commission des antiquités de la France, et lit la liste suivante des médailles décernées et des mentions honorables accordées au concours de 1872.

1re médaille, à M. Paul Meyer. — *Les derniers troubadours de Provence, d'après le manuscrit donné à la bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud* (in-8°).

2e à M. l'abbé C. Chevalier. — *Les origines de l'église de Tours* (in-8°).

3e à M. Bonvalot. — *Coutumes de la haute Alsace* (in-8°).

1re mention honorable, à M. Gabriel Monod. — *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (in-8°).

2e à M. de Maulde. — *Étude sur les conditions forestières de l'Orléanais* (in-8°).

3e à M. Bouquet. — *Fasti Rothomagenses* (in-8°).

4e à M. Darsy. — *Bénéfices de l'église d'Amiens* (2 vol. in-4°).

5e à M. l'abbé Chevalier (de Romans). — *Ordonnances des rois de France relatives au Dauphiné* (in-8°). — *Inventaire des archives des dauphins au XIIe siècle* (in-8°).

6e à M. Ch. Rœsler. — *Essai de classification archéologique pour l'arrondissement du Havre* (manuscrit).

Le rapport développé et motivé de la Commission sera communiqué ultérieurement.

L'Académie se forme en comité secret.

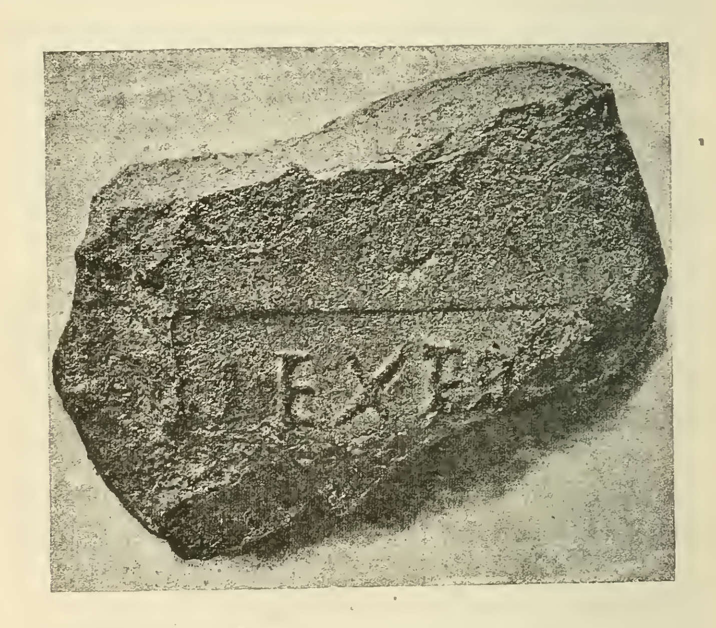
La séance redevient publique.

M. de Wailly poursuit la première lecture de son *Mémoire sur les enseignements de saint Louis à son fils*.

M. Clermont-Ganneau lit, en communication, la *Notice* suivante :

I.

Le premier des trois monuments sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler l'attention de l'Académie est un morceau de brique ou un fragment de tuile dont voici l'original. Il a été trouvé à Jérusalem même, vers la partie méridionale du mur d'enceinte, sur les pentes de ce que les archéologues sont convenus d'appeler *la colline d'Ophel* et qu'il serait plus sage peut-être, jusqu'à plus ample informé, de nommer tout simplement, avec les *fellaḥîns*, *la Ḍ'hoûra*, ظهورة.



La terre cuite est d'une pâte dure et compacte et présente toutes les qualités de la bonne brique romaine. Ce fragment porte une estampille contenant cinq caractères latins légère-

ment endommagés, pas assez cependant pour qu'on n'y reconnaisse avec une certitude absolue les lettres :

LE X FR

La lecture est non moins sûre :

LE est un sigle, peut-être moins régulier que LEG (mais parfaitement compréhensible sur un monument aussi peu important), du mot *Legio*. L'X est le signe numérique *dix : Legio decima* ou *Legionis decimæ,* et FR est l'abréviation bien connue de *Fretensis,* le surnom de cette X^e^ légion, qu'il ne faut pas confondre avec la Xe légion *Gemina* qui était en Europe[1].

Cette inscription, toute brève et insignifiante qu'elle est, est cependant pour l'histoire un document d'une grande importance, qui nous reporte à l'une des époques les plus émouvantes de la vie du peuple juif et évoque le souvenir d'un des événements les plus tragiques dont la Palestine ait été le théâtre : la prise et la destruction de Jérusalem par Titus, en fournissant, s'il en était besoin, une confirmation positive des récits des auteurs anciens.

Mais avant d'aller plus loin, je demanderai la permission de rapprocher de cette brique un fragment analogue, qui est déjà connu, mais qui n'avait pas encore été expliqué d'une manière complétement satisfaisante. Cet autre morceau de brique, conservé dans une petite collection appartenant au consulat anglais de Jérusalem, a été publié en *fac-simile* par M. de Saulcy dans son second voyage en Terre Sainte[2].

Il porte, également estampillés, des caractères assez confus, pour lesquels M. de Saulcy a proposé, sans s'arrêter définiti-

[1] Comme le fait judicieusement remarquer M. le Président de l'Académie, l'état de la brique, fort endommagée en cet endroit, ne permet pas de savoir au juste si l'abréviation finale se composait seulement des caractères FR ou comprenait d'autres lettres du mot FRETENSIS.

[2] *Voyage en Terre Sainte*, II, 199.

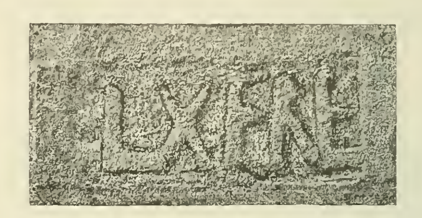
vement à l'une d'elles, les lectures : EX OF[*ficina*] RE*gia* ou L*egionis decimæ* O*pus* F*igulinum* H*ierosolymitanum*.

La comparaison de ce petit texte assez embarrassant avec celui que je possède dissipe toute obscurité et prouve qu'il se compose indubitablement des lettres

LXFRE

c'est-à-dire *Legionis decimæ fretensis*.

Voici l'estampage pris par moi sur l'original.



Les traits parasites qu'on remarque dans l'L et l'X, l'atrophie de l'F, les éléments manquants dans la partie supérieure de l'R et de l'E, s'expliquent sans peine par les imperfections d'un moule d'ailleurs usé et la négligence apportée au moulage. L'abréviation de L pour *legio* est encore plus cursive que celle de LE, mais n'est pas plus étrange.

J'ajouterai que des renseignements puisés à bonne source me permettent d'indiquer en toute assurance la provenance de cette seconde brique : elle a été trouvée, il y a quelques années, en creusant les fondations du patriarcat latin de Jérusalem, dans la région nord-ouest de la ville, c'est-à-dire non loin de l'emplacement de la fameuse tour Psephina.

Ainsi nous possédons désormais deux textes se rapportant incontestablement à cette légion, qui joue un grand rôle dans le siége et l'occupation de Jérusalem par les Romains. Je n'ai pas besoin de raconter ici en détail l'histoire de la X[e] légion

et la part prise par elle à cette mémorable affaire. On peut trouver tous les éclaircissements désirables sur ce point dans le travail magistral de M. Léon Renier concernant le conseil de guerre tenu par Titus avant de donner l'assaut au Temple.

Il me suffira de rappeler que cette légion, que les historiens nous montrent constamment résidant en Orient, amenée de l'Euphrate par Titus à son père au début de la guerre juive, coopéra, sous le commandement supérieur de Vespasien, à la prise de Jotopata, Joppé, Tibériade, Tarichée, Gamala. Après le départ de Vespasien, elle continua la campagne dirigée par Titus et fit partie de l'armée d'investissement qui vint mettre le siége devant Jérusalem. Campée sur le mont des Oliviers, à six stades de la ville, et n'ayant plus à ce moment, comme l'a si ingénieusement démontré M. Renier, son légat à sa tête, elle faillit à deux reprises être anéantie dans des sorties faites par les Juifs. Après la prise du premier mur, elle fut chargée de battre en brèche la branche septentrionale du vieux mur, non loin de la piscine Amygdalon, le *Birket Hammâm el-Batraq* de nos jours.

Jérusalem prise et ruinée, la Xe légion fut remplacée sur l'Euphrate, d'où elle venait, par la XIIe, pour qui le séjour de la Syrie n'était plus possible depuis sa défaite sous Cestius, et ce fut elle (la Xe légion) qui fut choisie pour tenir garnison dans la ville conquise, avec quelques ailes de cavalerie et quelques cohortes d'infanterie. Elle n'y resta pas oisive, car elle prit part au siége difficile de Macheronte avec Lucilius Bassus et, probablement, à celui non moins rude de Masada.

A partir de ce moment, elle disparaît à peu près complétement de l'histoire. On peut seulement inférer d'une inscription de Grüter (367, 6) qu'elle participa sous Trajan à l'expédition parthe.

Quelques rares inscriptions trouvées en Syrie mentionnent

des soldats de la Xe légion qui, dans un cas, douteux du reste, porte peut-être le surnom de *Felix*[1].

M. de Saulcy m'a signalé deux médailles de sa collection provenant de Judée, dont l'une a été publiée par lui dans la *Revue archéologique* et qui sont toutes deux contre-marquées au nom de la Xe légion *fretensis*. J'en possède moi-même une troisième qui porte la même contre-marque.

Il est possible que la Xe légion continua, à part peut-être quelques déplacements momentanés, à tenir garnison en Palestine ou à Jérusalem même jusqu'à la révolte de Barcocheba et que, se trouvant sur les lieux, elle fut employée à écraser cette dernière insurrection. Rien ne s'oppose non plus à ce que l'on admette qu'elle resta à Jérusalem, transformée par Hadrien en colonie romaine; c'est peut-être à elle qu'incomba le soin d'interdire aux Juifs l'accès de la ville sainte : *Militum cohortem custodias in perpetuum agitare jussit, quæ Judæos omnes Hierosolymæ aditus arceret,* dit Sulpice Sévère dans son *Histoire sacrée* (II, 45).

En tout cas, la *Notitia dignitatum imperii Romani* nous montre le préfet de la Xe légion résidant encore en Palestine, à *Aila* :

Præfectus Legionis decimæ Fretensis *Ailæ*.

S'agit-il bien réellement d'Elath sur la mer Rouge, comme on l'a généralement admis jusqu'ici? Ne faudrait-il pas lire AELIAE au lieu de AILAE, auquel cas il s'agirait d'*Ælia Capitolina,* c'est-à-dire de Jérusalem. Cela est d'autant moins invraisemblable que, quelques lignes plus haut, la *Notitia* mentionne les *Equites Mauri Illyriciani* comme tenant garnison à Jérusalem (*Æliæ*) et qu'il a pu se produire, sous la plume

[1] Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, «Semproni[us] . . leg(ionis) X F[retensis]? (n° 1837, Séleucie de Pierie). Et : Vex[illatio]nis legionis X [Fret. F]elic(is) (n° 2717, *id.*).»

des copistes, une interversion favorisée par la très-grande ressemblance des mots.

Quoi qu'il en soit, il est évident que nos deux briques ne peuvent provenir que de travaux exécutés par la Xe légion après la prise et l'occupation de Jérusalem, soit entre Titus et Hadrien, soit même après Hadrien. L'endroit d'où provient l'une de ces deux briques est précisément situé dans la région nord-ouest de la ville, la seule qui fut épargnée par Titus; car, nous dit Josèphe, il laissa debout de ce côté (à l'ouest) le mur d'enceinte, pour protéger le campement de la garnison [1].

II.

Le troisième monument, qui appartient également à la Xe légion, est de beaucoup le plus intéressant, par ses dimensions, son importance et les questions que soulève subsidiairement son existence au point où il a été recueilli.

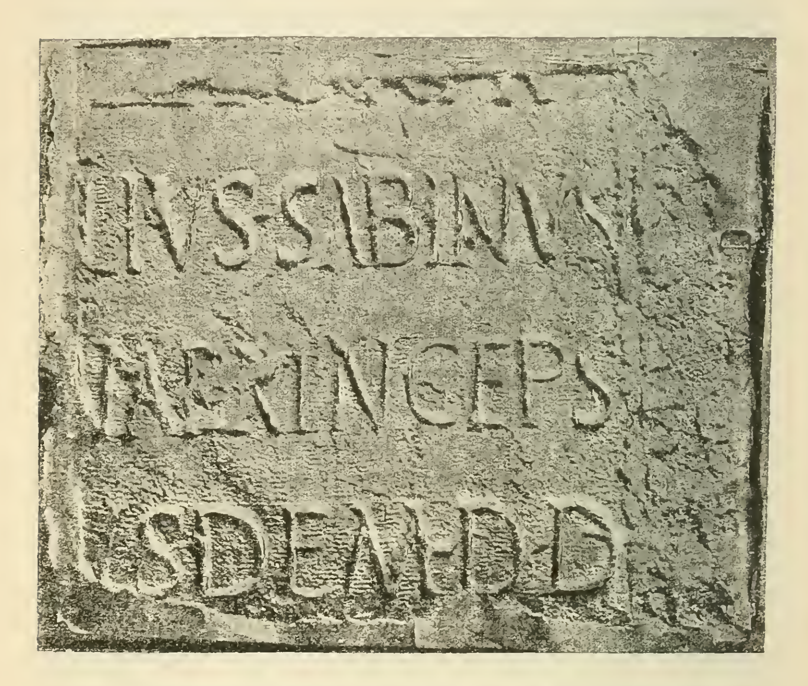
Dans le mois de juillet 1870, on démolit quelques chambres de construction arabe assez ancienne, situées sur la terrasse dite du *Khanké,* qui s'étend au-dessus de la chapelle et du couvent latins adjacents à la rotonde de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Pendant cette opération, on mit au jour quelques débris antiques utilisés par les musulmans comme matériaux de construction : chapiteaux, bases, fragments de frise, etc., plus ou moins mutilés et d'époques diverses. Parmi se trouvait une pierre avec un fragment d'inscription romaine, à laquelle ceux qui l'avaient vue n'avaient attaché aucune importance.

Le bloc sur lequel elle est gravée mesure actuellement 30 centimètres de hauteur sur 35 centimètres de largeur; l'épaisseur est de 125 millimètres. Cette dernière dimension

[1] ...τεῖχος δ'ὅσον ἦν ἐξ ἑσπέρας τὴν πόλιν περιέχον, τοῦτο μὲν, ὅπως εἴη τοῖς ὑπολειφθησομένοις φρουροῖς στρατόπεδον. (Fl. Jos. *G. J.* VII, 1, 1.)

peut, à la rigueur, être celle du monument primitif; quant aux deux autres, elles sont certainement incomplètes, puisque les lignes ont été coupées en haut et à gauche par l'ouvrier qui a taillé en plein texte le bloc dont il avait besoin.

En voici l'estampage.



La matière est la pierre du pays dite *maleki*, de dureté moyenne. Elle n'était pas susceptible par son grain de recevoir le poli des inscriptions soignées, mais la face de la pierre a été fort proprement dressée et travaillée à l'aide d'un instrument dont les dents ont laissé des marques appréciables.

L'inscription se compose de trois lignes, ou plutôt de trois fins de lignes bien conservées surmontées d'une autre ligne si malheureusement coupée par le maçon, qu'il ne reste pour ainsi dire plus que le *pied* des caractères.

On lit facilement les trois dernières lignes, en restituant à chacune des deux dernières une lettre initiale dont il reste des traits caractéristiques :

LIVS·SABINVS
NA·PRINCEPS
VSDEM·D·D

Les traces d'encadrement que l'on remarque à droite du bloc, et la marge étroite, mais sensible, qu'il offre de ce côté, nous montrent tout de suite que nous avons la fin des lignes de l'inscription, y compris celle de la dernière ligne, comme en fait foi la formule finale *Dono dedit* ou *dedicavit* (D·D·).

Notre bloc a donc été taillé dans l'angle droit inférieur de l'inscription.

La restauration EI]VSDEM à la dernière ligne est tout indiquée et n'a pas besoin de commentaire.

La seconde ligne nous offre le surnom *Sabinus* précédé de quelque nom se terminant en *lius : Cornelius, Julius, Æmilius,* ou tout autre qu'il est difficile de déterminer, la partie antérieure du mot n'existant plus.

Quant à ce qui nous reste de la première ligne, j'avais d'abord désespéré d'en tirer quelque chose. Une étude plus attentive me permit cependant d'en obtenir une restitution qui peut, je pense, être tenue pour certaine. Comme il s'agit précisément du passage le plus important de l'inscription, celui qui en fait toute la valeur, je demanderai la permission de justifier cette lecture, qui, basée sur la présence de traits en apparence insignifiants, pourrait au premier abord passer pour arbitraire. Reportons-nous à l'estampage dont nous avons ci-contre la reproduction.

Voici ce qui nous reste de cette ligne si maltraitée :

Les deux premiers traits sont deux lignes horizontales qui ne peuvent appartenir qu'à un L ou un E.

Le troisième est un segment circulaire qui ne peut appartenir qu'à un G, à un O ou à un C.

Le quatrième et le cinquième sont deux traits obliques inclinés l'un vers l'autre, dans lesquels il est impossible de voir autre chose que l'extrémité inférieure des deux branches d'un X ou d'un A. Mais c'est indubitablement un X, car l'écartement serait beaucoup trop considérable pour un A du type étroit offert par notre texte.

Le sixième trait représente une haste verticale isolée qui ne peut entrer que dans la composition des caractères F I P T Y. Les lettres symétriques I T Y doivent être incontestablement éliminées, car la haste est beaucoup plus rapprochée de la lettre précédente (X) que de la lettre suivante, ce qui est le propre du P ou de l'F.

Enfin les deux derniers traits constituent un groupe composé de la base d'une haste verticale immédiatement suivie d'un trait oblique incliné vers elle; cette juxtaposition caractéristique ne saurait appartenir qu'à un R[1].

Nous arrivons donc aux combinaisons de lettres suivantes:

1	2	3	4	5	6
		C			
E	L	O		P	
L	E	G	X	F	R

Un simple coup d'œil jeté sur ce diagramme suffit pour montrer quelle est la vraie lecture :

[1] Ce ne pourrait être un K, car, ainsi que l'a fort à propos rappelé M. Léon Renier, l'élément oblique inférieur du K latin ne descend pas, comme dans le kappa grec (K) au même niveau que l'extrémité de la haste verticale. On peut comparer fructueusement sur le *fac-simile* la succession des derniers traits avec le groupe A PR que nous fournissent plus bas les mots NA · PRINCEPS. Les équidistances sont rigoureusement les mêmes, et la différence de l'A et de l'X est palpable.

Legio decima fretensis ou *Legionis decimæ fretensis*, ou tout autre cas, suivant le rôle joué par ces mots dans la phrase.

Nous voici donc en face d'un monument se rattachant à cette même légion dont nous avons déjà retrouvé deux inscriptions. Il doit comme elles appartenir à la période qui a suivi la prise de Jérusalem par Titus; on pourrait même le considérer comme postérieur à la colonisation d'Ælia Capitolina par Hadrien, si l'on s'appuyait uniquement sur les considérations paléographiques. Les lettres ressemblent assez à celles de l'inscription dédiée à Antonin et encastrée aujourd'hui dans le mur méridional d'El-Aqsa, à Jérusalem: elles sont cependant plus grêles et plus étroites, et les A sont caractérisés par l'absence de barres transversales, particularités que l'on constate identiques dans une inscription de Baalbeck, relevée par M. Waddington [1] et sûrement contemporaine d'Antonin le Pieux.

Mais laissons ces conjectures générales pour revenir à l'interprétation intrinsèque de notre monument.

Il devient évident que le mot que nous devons restituer à la dernière ligne avant *ejusdem* est *leg*[*ionis*]. Le dernier mot de la ligne au-dessus, *Princeps*, nous apprend que Sabinus avait dans la Xe légion le grade de centurion; il était *centurio princeps;* il est impossible, dans l'état actuel de l'inscription, de savoir s'il était *princeps prior* ou *posterior,* ce qui, surtout dans le second cas, devait être probablement spécifié.

La syllabe NA qui précède immédiatement le mot *princeps* ne saurait guère être que la terminaison du nom de la tribu, ou plutôt, par la place qu'il occupe dans la phrase, que le nom de la ville à laquelle Sabinus appartenait par sa naissance. Quant au patronymique et au nom, rien ne peut nous guider.

[1] *Voyage archéologique de Ph. Le Bas*, n° 1880.

Nous pouvons donc en toute sûreté rétablir ainsi une partie de l'inscription :

. . . [*leg*(*ionis*) *decimæ fr*(*etensis*)]
[? *Corne*]*lius. Sabinus*
. . . *na* · *princeps*
[? *post*(*erior*) *leg*(*ionis*) *ei*]*usdem d*(*e*)*d*(*icavit*).

Il serait peut-être possible de tenter une restauration plus complète si l'on pouvait se faire une idée exacte des dimensions primitives du monument. L'évaluation approchée des lacunes qui séparent les derniers mots de chaque ligne des premiers de la ligne suivante semblerait indiquer que notre bloc représente en surface le quart de l'inscription originale, dépecée peut-être par l'ouvrier en quatre morceaux à peu près égaux. Dans cette hypothèse, le nom *Cornelius* aurait à peu près les dimensions requises et cette restitution paraîtrait assez probable.

Il s'agit incontestablement, comme l'indique la teneur de l'inscription, d'une dédicace faite par Sabinus, centurion princeps de la X[e] légion, et concernant directement cette même légion. Nous devions avoir évidemment au début de l'inscription un mot au datif régi par le verbe final *dedicavit.* M. Léon Renier, à la bienveillance et aux savantes lumières de qui j'ai eu recours pour cette question délicate, croirait volontiers qu'il s'agit d'une dédicace faite au *génie* de la légion, ou au *génie* de la cohorte, ou peut-être même au *génie* protecteur de quelque établissement militaire de la X[e] légion. On possède en effet un assez grand nombre d'inscriptions de cette catégorie dédiées *genio legionis, cohortis, castrorum, centuriæ, equitum, prætorii, præsidii et monimenti, horreorum,* etc.

En tous cas, il ne faut pas oublier que cette dédicace d'un monument peut-être religieux, et que de fortes probabilités paraissent rapporter à la Jérusalem transformée en colonie

romaine par Hadrien, a été trouvée pour ainsi dire *dans l'église même du Saint-Sépulcre.*

Or, une tradition ancienne, qu'on suit dans saint Jérôme, Sozomène, Socrate et Eusèbe[1], relate qu'un temple païen, placé sous l'invocation de Vénus, avait été élevé sur le tombeau de Jésus. Saint Jérôme seul affirme qu'une statue de marbre de Vénus, du temps de Hadrien, s'élevait sur le *rocher de la croix* et une autre de Jupiter à l'*endroit de la résurrection.* Ce qui se concilie assez difficilement avec le passage d'Eusèbe, disant simplement que *des impies avaient élevé un temple à Vénus sur le tombeau, après avoir recouvert l'endroit de terre pour l'ensevelir dans l'oubli.*

Cette tradition est, on le sait, un élément d'une haute importance pour la solution du problème tant controversé de l'authenticité du Saint-Sépulcre. S'il était en effet démontré que, dès l'an 135 de notre ère, l'emplacement actuel du sépulcre avait été pour ainsi dire consacré par l'érection d'un temple païen destiné précisément à en effacer le souvenir, les défenseurs de l'authenticité auraient à l'appui de leur thèse un argument d'un grand poids.

Je ne puis ni ne veux soulever ici cette question qui a fait naître de part et d'autre des discussions passionnées et qu'on trouvera assez impartialement exposée dans l'ouvrage de Robinson[2], mais je ne puis cependant manquer de signaler cette particularité frappante d'un monument païen, dédicatoire, *trouvé à l'endroit même* où, suivant une tradition, en tout cas fort ancienne, s'élevait un temple consacré à Vénus. Cette coïncidence est encore plus digne de considération, si l'on songe que les monuments antiques, principalement à Jérusalem où la pierre abonde, sont rarement déplacés quand on les utilise comme

[1] Jérôme, *Ep.* XLIX *ad Paulin.* — Sozomène, *H. Ec.* II, 1. — Socrate, *H. E* 17. — Eusèbe, *Vie de Const.* III, 26.

[2] *Palästina, etc.* II, p. 279 et sq. de la traduction allemande.

matériaux de constructions; on les emploie là où on les rencontre sous la main. Il me suffira de rappeler comme exemple le pied votif de Pompeia Lucilia[1] et la stèle du Temple[2] trouvés, l'un sur l'emplacement même de la Bethesda et de la piscine Probatique, l'autre à quelques mètres du Haram.

APPENDICE

AUX SÉANCES DES 1er ET 15 MARS.

UNE STÈLE DU TEMPLE DE JÉRUSALEM.

I.

Quand on suit, à partir du *Tarîq-bâb-el-Amoûd,* la rue considérée par la tradition chrétienne comme une section de la *Voie douloureuse,* on passe successivement (de l'ouest à l'est) devant l'hospice autrichien, sous l'arc romain dit de l'*Ecce Homo,* devant l'établissement des Dames de Sion, devant la caserne, le long de la face septentrionale du *Haram* (esplanade sacrée de la grande mosquée), entre l'église de Sainte-Anne et le *Birket Israïl,* et l'on aboutit à la porte Saint-Étienne, ou Bâb Sitti-Myriam, qui donne sur la vallée du Cédron. Lorsque, en prenant cette direction, on a laissé à main droite la caserne et à main gauche une rue montante, perpendiculaire à la Voie douloureuse, on s'engage sous une assez longue voûte ogivale, à l'extrémité de laquelle on remarque, à main droite, la porte Bâb el-Atm, par où l'on a sur la mosquée d'Omar une merveilleuse échappée. A main gauche, et faisant face à cette porte, on voit, donnant sur un petit cimetière musulman,

[1] *Revue de l'instruction publique*, octobre 1868.

[2] *Revue archéologique*, avril-mai 1872.

une sorte de baie grillée pratiquée dans un mur construit en gros blocs à bossages (à forte projection), et flanqué d'une espèce de contre-fort du même appareil. Le cimetière ne contient que quelques tombes de cheikhs morts en odeur de sainteté, et appartenant probablement à la *Médrésé* (école supérieure) qui s'élevait jadis derrière ce mur d'aspect si caractéristique.

De bonne heure l'attention des archéologues avait été attirée sur ce point, et plusieurs d'entre eux, attachant une importance peut-être trop grande à la taille de matériaux qu'on ne saurait, d'ailleurs, affirmer être *in situ,* ont voulu voir là le reste d'un antique édifice de la Jérusalem juive. Les uns inclineraient à en faire, opinion certainement insoutenable aujourd'hui, un des angles de la forteresse Antonia: d'autres, s'appuyant ingénieusement sur un passage très-précis de Josèphe, sur l'existence de sépultures en cet endroit, et sur la perpétuité des traditions qui existe à un degré vraiment remarquable en Palestine, ont proposé de placer là le tombeau d'un roi de Judée, Alexandre Jannée. Je n'ai pas à discuter à présent ce qu'il peut y avoir de plus ou moins fondé dans ces hypothèses, et je n'entre dans ces détails que pour mieux indiquer l'endroit où j'ai eu la bonne fortune de faire la découverte consignée dans cette note.

On peut pénétrer facilement à l'intérieur de la Médrésé, par une large porte située un peu au delà de la baie grillée, et en retraite. On débouche dans un vestibule à ciel ouvert, bordé des deux côtés de *mastabas* (espèces de banquettes de pierre). En avançant de quelques pas, on trouve à main gauche une petite porte donnant dans l'enclos exigu servant de cimetière, que l'on aperçoit de la rue. En laissant cette porte, on rencontre devant soi les premiers degrés d'un escalier étroit, menant à l'étage supérieur, et, à côté, l'entrée d'un long couloir au fond duquel on distingue à gauche une

porte ouvrant sur une vaste cour dallée; à droite est une énorme voûte ogivale, présentant l'aspect ordinaire du *liwân* arabe, et occupant tout ce côté de la cour. A droite et à gauche de ce *liwân*, sont encastrés dans le mur, et à une grande hauteur, deux *tarîkhs* arabes gravés sur marbre et relatifs à la fondation de la Médrésé. Les trois autres côtés de la cour sont bordés de petites chambres, dont les portes s'ouvrent sur cette cour. Le côté opposé à la grande voûte offre une voûte analogue, mais de dimensions bien moindres, recouvrant un petit vestibule sur lequel donnent deux chambres.

Depuis bien longtemps, la Médrésé est veuve de professeurs et d'étudiants; elle tombe en ruines et n'est plus habitée que par quelques pauvres familles musulmanes qui s'y sont installées tant bien que mal, grâce à la tolérance des administrateurs du *waqoûf*, à qui elles payent, ou sont censées payer, un maigre loyer. Du côté de l'est, la Médrésé et ses dépendances sont contiguës à un grand terrain vague planté de *sabours*, qui se prolonge le long de la Voie douloureuse et s'appuie à la rue qui recoupe cette voie à angle droit, et à une ruelle perpendiculaire elle-même à cette rue.

Le 26 mai de l'année dernière, ayant eu la curiosité de pénétrer dans ce terrain que je n'avais pas encore eu l'occasion d'explorer, j'escaladai le mur d'enclos et je m'engageai au milieu des raquettes épineuses des *sabours*. J'arrivai ainsi jusqu'à la Médrésé, où j'entrai, introduit par un des habitants, qui fit d'abord quelques difficultés à cause de la présence du *harîm*, mais dont il ne me fut pas malaisé de faire taire les scrupules. Une fois dans la vaste cour décrite plus haut, je fixai d'abord mon attention sur les deux *tarîkhs* arabes, qui, du reste, sont déjà connus, puis je commençai, suivant la méthode qui m'a toujours réussi, à examiner de près et pour ainsi dire bloc par bloc les constructions adjacentes. Arrivé à la petite voûte faisant face au grand liwân, je découvris tout à coup, presque au

ras du sol, deux caractères grecs gravés sur un bloc formant l'angle du mur sur lequel reposait la petite voûte : ΟΠ. C'était évidemment la fin d'une ligne qui s'enfonçait verticalement dans la terre. Frappé du bel aspect graphique de ces lettres, je commençai, avec l'aide d'un des musulmans habitant la Médrésé, à gratter et creuser pour dégager quelques autres caractères. Après quelques minutes de travail. je vis apparaître un magnifique Σ de la belle époque classique, comme jamais il ne m'avait été donné d'en relever dans les inscriptions que j'avais découvertes jusqu'à ce jour à Jérusalem.

Évidemment. j'avais affaire à un texte important par sa date, sinon par son contenu; je me remis à l'œuvre avec une ardeur facile à comprendre. Le musulmam qui m'aidait, s'étant, sur ces entrefaites, procuré une *fas* ou pioche chez un voisin, la fouille put être poussée plus activement. Je vis successivement apparaître les lettres ΕΙ, dont la première, l'*epsilon*, confirmait la valeur épigraphique du Σ; puis le mot ΑΛΛΟΓΕΝΗ, *étranger,* que je reconnus sur-le-champ. Ce mot me remit aussitôt en mémoire le passage de Josèphe qui parle d'inscriptions destinées à interdire aux gentils l'accès du temple, mais je n'osai croire à une trouvaille aussi inespérée, et je m'appliquai à chasser de mon esprit ce rapprochement séduisant, qui continua toutefois de me poursuivre jusqu'au moment où j'arrivai à la certitude.

Cependant la nuit était venue: je dus, pour ne pas exciter les soupçons des habitants de la Médrésé par une insistance inexplicable pour eux, suspendre le travail. Je fis reboucher le trou et je partis très-troublé de ce que je venais d'entrevoir.

Le lendemain, de grand matin, je revins avec les instruments nécessaires, et je fis attaquer vigoureusement la fouille, Après quelques heures d'un travail que je ne perdais pas de l'œil, et pendant lequel je vis naître un à un et copiai avec des émotions croissantes les caractères de la belle inscription

que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à l'Académie, le bloc et toute sa face écrite étaient mis au jour.

J'essayai de déchiffrer l'inscription sur place; mais je dus y renoncer, tant elle était défavorablement placée. En outre, beaucoup de caractères étaient empâtés de terre et d'un ciment adhérent qui masquait les creux; quelques-uns même avaient été mutilés par des coups de pince et de marteau donnés pendant la mise en place de la pierre par les maçons arabes. Je me bornai à constater que le bloc appartenait à l'assise de fondation du mur, et j'en pris les mesures le plus exactement possible. A ce moment un vieil *éfendi*, prévenu par une des femmes de la maison qu'un *Franc* était en train de fouiller dans la *Médrésé*, probablement pour y découvrir des trésors, accourut comme un furieux, gesticulant et vociférant. J'eus toutes les peines du monde à le calmer, en lui expliquant ce dont il s'agissait en réalité. J'y parvins enfin, et je pus poursuivre mon travail. Après avoir fait élargir la tranchée, je nettoyai soigneusement la pierre avec une brosse dure pour enlever le ciment, et je pris du texte un estampage aussi bon que me le permettaient les conditions où je me trouvais. Le vieil *éfendi* s'était installé à côté de moi et me surveillait de près. Il voulut bien me laisser prendre l'estampage, mais sur le chapitre de l'extraction de la pierre il fut intraitable; il s'y opposa formellement en qualité de copossesseur et d'administrateur du *waqoûf*.

Le mieux était, en face de ce fâcheux empêchement, d'ajourner toute tentative dans ce sens. Mon estampage détaché, je fis recouvrir de mortier toute la face écrite et consciencieusement reboucher le trou, de sorte qu'il n'y parût plus en rien. L'*éfendi* se retira satisfait, et j'emportai mon estampage.

Après une étude qui ne fut pas sans difficultés, je parvins à déchiffrer entièrement l'estampage, et, comprenant la valeur inappréciable du monument que je venais de découvrir, je

pris le sage parti de laisser dormir les choses, afin de ne rien ébruiter parmi les importuns et les indiscrets, qui ne manquent pas dans une petite ville comme Jérusalem. J'ai appris cependant, beaucoup plus tard, que le gouverneur de Jérusalem, fort amateur, à un certain point de vue, d'objets et d'inscriptions antiques, ayant eu vent de mes faits et gestes, avait, quelques jours après, dépêché un émissaire sur les lieux pour fouiller au même endroit et examiner la pierre, qui, masquée par l'épais badigeon dont je l'avais prudemment fait enduire, parut, à des yeux inexercés, n'être qu'un simple bloc anépigraphe.

Toutefois, je jugeai convenable de signaler sans retard aux savants l'existence d'un aussi rare monument. Je rédigeai sur cette découverte une note très-brève, où je publiai le texte, la traduction et quelques remarques; mais en évitant tout détail sur l'emplacement de l'inscription et les circonstances qui en avaient accompagné la découverte. Les événements qui se passaient alors à Paris, et dont nous ignorions encore l'issue, me forcèrent à adresser cette note à l'*Athenæum* de Londres, qui l'inséra dans son numéro du 8 juillet 1871.

Je mis alors tout en œuvre afin d'arriver à conquérir pour le Louvre cette précieuse relique. Il serait trop long de raconter ici toutes les démarches que j'ai vainement essayées dans ce but, du mois de mai au mois de septembre, époque à laquelle j'ai quitté Jérusalem. Malgré des sacrifices considérables, je n'aboutis malheureusement à rien. La propriété, ou plutôt la possession de la Médrésé, était divisée, suivant l'habitude musulmane, en vingt-quatre fractions ou *qirât*, réparties entre je ne sais combien de personnes appartenant aux trois grandes familles des Dénèf, des Djâr-Allah et des Mouwaqqat. On ne pouvait remuer une seule pierre sans le consentement de tous. Le vieil éfendi, dont j'ai raconté plus haut l'incartade, fut particulièrement rebelle à tous mes efforts. Une dernière ten-

tative que je fis en désespoir de cause, au moment de partir de Jérusalem, fut couronnée de l'insuccès le plus complet. J'en fus pour mes frais d'éloquence et de bourse. Le seul résultat que j'obtins fut que, le bruit de ce nouvel essai étant venu aux oreilles du gouverneur, il comprit cette fois qu'il s'agissait bien décidément d'une trouvaille de valeur et donna l'ordre de faire transporter la pierre au Seraï, sans autre forme de procès. La translation eut lieu le jour même de mon départ, et j'en reçus la nouvelle au moment où je mettais le pied dans l'étrier. J'ignore jusqu'à ce jour ce qu'il est advenu du monument. J'ai appris seulement, depuis mon départ, que cet incident ayant eu un certain retentissement à Jérusalem, de maladroits faussaires avaient exécuté de grossières copies de cette inscription pour exploiter la crédulité des Européens. J'ai moi-même, à deux reprises différentes, reçu des estampages pris sur ces textes apocryphes, et dont on me proposait de me vendre les originaux.

II

La pierre qui nous occupe est, à en juger par les deux seules faces que j'aie pu mettre à nu, un parallélipipède rectangle mesurant, à 0m,01 près[1], 39 × 90 × 60 centimètres. La matière est la pierre la plus dure du pays, dite *Mizé-Yahoûdi* (*Mizé* juif), espèce de calcaire compacte qui fait feu sous le marteau. Le bloc était placé de champ sur une de ses petites faces, de sorte que les lignes d'écriture étaient perpendiculaires à la surface du sol.

Il est remarquable que cette pierre, qui provient, comme nous l'allons voir, de l'ancien temple juif, n'a pas été transportée à une bien grande distance de sa place originelle. En effet, l'endroit où je l'ai découverte n'est pas éloigné de plus

[1] Mon carnet me donne, pour la mesure, prise la première fois, de la largeur, la cote 0m,39, et pour la même mesure prise de nouveau le lendemain, 0m,40.

d'une cinquantaine de mètres du *Haram-ech-cherîf,* le *hiéron* des Juifs. Il est vraisemblable qu'elle aura été utilisée parmi les matériaux de construction lors de l'édification ou de la réparation de la Médrésé. Il serait assez intéressant de savoir à quelle époque cette construction a eu lieu. J'ai compulsé l'ouvrage de Mudjîr ed-dîn[1] et lu attentivement la description qu'il donne des divers édifices musulmans énumérés par lui comme existant à son époque le long de la face nord du Haram; mais je n'ai pu trouver le nom de *Hanefiyé,* sous lequel est désignée la Médrésé actuelle. Faut-il en conclure que cette Médrésé a été élevée postérieurement au XVIe siècle, ou bien a reçu après cette date une nouvelle destination se traduisant par un changement de nom?

L'inscription se compose de sept lignes en belles et grandes lettres vraiment monumentales d'aspect et de forme, surtout lorsqu'on les compare à celles de toutes les inscriptions grecques trouvées jusqu'à ce jour à Jérusalem. Quelques caractères ont souffert, notamment au commencement des lignes, mais il est facile de les restituer. La transcription littérale donne :

ΜΗΘΕΝΑΑΛΛΟΓΕΝΗΕΙΣΠΟ
ΡΕΥΕΣΘΑΙΕΝΤΟΣΤΟΥΠΕ
ΡΙΤΟΙΕΡΟΝΤΡΥΦΑΚΤΟΥΚΑΙ
ΠΕΡΙΒΟΛΟΥΟΣΔΑΝΛΗ
ΦΘΗΕΑΥΤΩΙΑΙΤΙΟΣΕΣ
ΤΑΙΔΙΑΤΟΕΞΑΚΟΛΟΥ
ΘΕΙΝΘΑΝΑΤΟΝ̄

Μηθένα ἀλλογενῆ εἰσπορεύεσθαι ἐντὸς τοῦ περὶ τὸ ἱερὸν τρυφάκτου καὶ περιβόλου· ὃς δ' ἂν λήφθῃ ἑαυτῷ αἴτιος ἔσται διὰ τὸ ἐξακολουθεῖν θάνατον.

[1] Texte arabe imprimé à Boulaq, p. 389-393. Les deux tarîkhs arabes encastrés aux côtés du grand liwân pourraient fournir quelques indications à ce sujet. Malheureusement ils étaient placés trop haut pour que je pusse les lire sans le secours d'une lorgnette.

Que nul étranger ne pénètre à l'intérieur du *tryphactos* (balustrade) et de l'enceinte (*péribole*) qui sont autour du *hiéron* (esplanade du temple) : celui donc qui serait pris (y pénétrant, *εἰσπορευόμενος s.-ent.*) serait cause que la mort s'ensuivrait pour lui.

Laissons de côté, pour le moment, les différentes questions de détail que soulève ce texte, pour ne nous attacher qu'à en établir l'origine et l'identité.

Josèphe nous apprend, en deux endroits différents, qu'il y avait dans le temple d'Hérode des stèles placées de distance en distance avec des inscriptions *en grec et en latin* portant défense aux étrangers de franchir les enceintes sacrées. Dans le premier passage, l'historien juif dit qu'après avoir traversé l'espace hypèthre qui s'étendait entre les portiques extérieurs et le second hiéron on trouvait :

« Une balustrade (*dryphactos*) de pierre, s'étendant tout autour, haute de trois coudées, et fort élégamment travaillée; *là* (?) se dressaient, à intervalles égaux, des stèles destinées à avertir de la loi de la pureté, *les unes en lettres grecques*, les autres en lettres latines, (à savoir) que *l'étranger ne devait pas entrer dans le Saint*. On appelait en effet *saint* le deuxième hiéron. »

.... δρύφακτος περιβέβλητο λίθινος, τρίπηχυς μὲν ὕψος, πάνυ δὲ χαριέντως διειργασμένος. Ἐν αὐτῷ δ' εἱστήκεσαν ἐξ ἴσου διαστήματος στῆλαι, τὸν τῆς ἁγνείας προσημαίνουσαι νόμον, αἱ μὲν Ἑλληνικοῖς, αἱ δὲ Ῥωμαϊκοῖς γράμμασι, μὴ δεῖν ἀλλόφυλον ἐντὸς τοῦ ἁγίου παριέναι. Τὸ γὰρ δεύτερον ἱερὸν ἅγιον ἐκαλεῖτο. (Josèphe, *Guerre Juive*, V, v, 2.)

Dans le second passage, Josèphe, après avoir décrit les portiques extérieurs et la première enceinte (péribole), ajoute :

Τοιοῦτος μὲν ὁ πρῶτος περίβολος ἦν, ἐν μέσῳ δε ἀπέχων οὐ πολὺ δεύτερος, προσβατὸς βαθμῖσιν ὀλίγαις, ὃν περιεῖχε ἑρκίον λιθίνου δρυφάκτου, γραφῇ κωλῦον εἰσιέναι τὸν ἀλλοεθνῆ, θανατικῆς ἀπειλουμένης τῆς ζημίας. (*Antiq. Jud.* XV, xi, 5.)

Tel était le premier (extérieur), péribole; à peu de distance, au milieu, s'élevait le second (péribole); quelques degrés y donnaient accès et il était entouré d'une clôture consistant en une balustrade de pierre, avec l'interdiction par écrit aux étrangers d'y entrer *sous peine de mort.*

La précision de ces textes et la manière absolue dont ils concordent avec celui que nous étudions dispensent de tout commentaire. Il est superflu de démontrer que notre monument est justement une de ces stèles.

Cette inscription confirme d'une manière éclatante l'exactitude scrupuleuse des descriptions de Josèphe. Les similitudes existent jusque dans les expressions les plus importantes, celles qui sont les dénominations des diverses parties du temple : le *hiéron*, le *péribole*, le *dryphactos.* La légère et curieuse altération qui affecte ce dernier mot (*tryphactos*), dans le texte épigraphique, n'est produite que par un accident de prononciation vulgaire; elle s'explique d'autant mieux que le vocable s'est singulièrement écarté de son sens étymologique de *clôture de bois* (δρῦς + φράσσω), écart encore plus frappant quand on rencontre dans Josèphe ce mot accompagné de l'épithète λίθινος (*de pierre*). La variante ἀλλόφυλος, au lieu de ἀλλογενής, peut être facilement négligée, surtout lorsqu'on voit Josèphe dans un autre passage remplacer ἀλλόφυλος par ἀλλοεθνής.

L'âge de notre inscription est facile à préciser; les considérations épigraphiques sont ici pleinement d'accord avec les textes historiques pour nous permettre de rapporter avec certitude l'exécution de notre inscription au règne d'Hérode le Grand, c'est-à-dire aux dernières années du Ier siècle avant Jésus-Christ. Josèphe mentionne ces stèles à propos de la reconstruction du temple juif par ce prince, et nous verrons tout à l'heure que ce sont précisément les agrandissements opérés par Hérode qui avaient nécessité l'érection de signes indiquant que les païens, tolérés dans les parties récemment annexées

du nouveau temple, ne pouvaient pénétrer dans aucune des enceintes sacrées de l'ancien.

Ainsi une des premières conséquences, et ce n'est pas la moindre, à tirer de cette découverte, c'est la détermination d'un point fixe dans l'échelle épigraphique des textes grecs découverts ou à découvrir à Jérusalem. Nous devons du reste rappeler ici que notre inscription est le plus ancien texte grec fourni par Jérusalem (si pauvre d'ailleurs sous ce rapport), puisqu'il est probablement antérieur de quelques années à la naissance du Christ et qu'il a été, en tout cas, assurément contemporain et témoin de ses prédications dans le temple.

Cette inscription offre quelques particularités philologiques qu'il n'est pas sans intérêt de relever, parce qu'elles sont de nature à jeter un jour inattendu sur certains traits caractéristiques du dialecte grec en usage alors chez les Juifs. La forme attique *μηθένα* pour *μηδένα* ne présenterait rien d'insolite si, rapprochée de l'orthographe *τρυφάκτου* pour *δρυφάκτου*, elle ne paraissait indiquer chez les Juifs une tendance organique à substituer le son *t* au son *d*. Il est difficile de deviner si la barre additionnelle qu'on remarque au milieu du Σ de *αἴτιος* et celle qui surmonte le N de *θάνατον* sont accidentelles ou intentionnelles. Cette dernière pourrait-elle avoir la valeur d'un signe final ?

A part ces remarques, l'orthographe et le style ne prêtent à aucune observation particulière. On ne peut qu'admirer dans cette brève inscription l'énergique concision et en même temps la précision extrême de la rédaction, qui sont les premières qualités d'un article de loi.

III

Envisagée uniquement au point de vue matériel et extérieur, cette stèle, la seule relique qu'on puisse aujourd'hui

affirmer, sans hésitation, appartenir au temple, présente un grand intérêt, par cela même qu'elle était partie intégrante de ce vénérable édifice, et que son aspect seul et ses dimensions peuvent être déjà pour l'archéologie le point de départ d'études fécondes, en lui apportant d'inestimables données.

En examinant de près la manière dont la pierre a été travaillée, il sera possible de déterminer, par les traces qu'il a laissées à sa surface, l'outil et le procédé employé pour le manier, et de recueillir par conséquent des indications techniques qui seront des arguments d'un grand poids et hâteront la solution de cet intéressant procès, encore pendant, de la distinction des appareils dits *salomonien* et *hérodien*. On a déjà constaté, dans les blocs hétérogènes de diverses sections antiques de l'enceinte du Haram, des différences spécifiques très-nettes; mais jusqu'à présent il fallait, par suite de l'absence d'un point fixe de comparaison, l'intervention d'une hypothèse pour identifier chronologiquement ces différences relatives. Nous possédons maintenant un spécimen de date certaine, un étalon auquel on peut rapporter, comparer et mesurer tout le reste.

Les dimensions de notre bloc sont également un sujet d'étude d'un rare intérêt, et par lui-même et par les conséquences qui peuvent en découler pour une restauration raisonnée du temple. On sait les discussions engagées sur le système métrologique suivi, sinon dans la construction du temple antérieurement à Hérode, du moins dans sa reconstruction sous ce prince. On n'est pas d'accord sur la longueur exacte de la coudée en usage alors chez les Juifs, et si l'on arrivait à résoudre cette question, on comprend les facilités nouvelles qu'on trouverait dans l'application des résultats à l'identification des blocs hétérogènes de l'enceinte du Haram : les indications techniques d'une part, le calcul des proportions de l'autre, seraient des éléments de certitude presque absolue pour la diagnose des blocs hérodiens.

Il aurait fallu, pour arriver à des résultats mathématiquement exacts, faire ce que je n'ai malheureusement pu faire par suite des circonstances tout à fait défavorables dans lesquelles j'ai dû opérer : prendre toutes les dimensions à un millimètre près, avec une règle graduée. Les mesures que j'ai relevées à deux reprises différentes l'ont été à l'aide d'un mètre en étoffe, et j'ai forcément négligé, s'il y en avait, les fractions de centimètre et de millimètre. De plus, une des trois dimensions, celle de l'épaisseur, a été notée par moi à une première épreuve 0^m^,40 et à une seconde 0^m^,39. Dans les calculs suivants, j'adopterai un chiffre intermédiaire entre les deux. Les deux autres dimensions, longueur et hauteur, sont respectivement 0^m^,90 et 0^m^,60.

Je ne puis donc présenter les conclusions ci-dessous que comme provisoires et subordonnées à une étude plus précise de l'original, l'estampage ne pouvant aucunement y suppléer sous ce rapport.

En admettant que ces nombres ronds de centimètres, 90 et 60, soient exacts, quelques tâtonnements, qu'il serait trop long et inutile de reproduire ici, montrent bien vite que ces deux longueurs sont des dérivés immédiats de la coudée antique de 0^m^,450, c'est-à-dire de la coudée vulgaire égyptienne qui a dû être vraisemblablement adoptée par les Hébreux.

En prenant comme point de départ cette coudée de 0^m^,450, nous voyons en effet que[1] :

0^m^,90 (longueur) = 2 coudées (12 palmes).
0^m^,60 (hauteur) = 1 1/3 coudée (8 palmes).

Quant aux nombres 0^m^,39 ou 0^m^,40, représentant la troisième dimension, celle de l'épaisseur, si nous prenons entre

[1] Pour plus de commodité, nous rappellerons que la coudée de 0^m^,450 se subdivise en 6 palmes de 0^m^,075, et le palme en 4 doigts de 0^m^,01875.

les deux un chiffre moyen de $0^m,39375$, nous trouvons, en le rapportant à la même coudée, que

$0^m,39375$ (épaisseur) = 5 palmes + 1 doigt.

Il semblerait au premier abord que l'unité réelle de mesure ait été la coudée[1], dont nous avons dans le premier nombre un multiple exact : longueur = 2 coudées, et que nous retrouvons dans le second accompagnée d'un sous-multiple exact aussi : hauteur = 1 coudée 1/3 (1 coudée + 2 palmes). Mais dans le troisième nous n'en avons qu'une fraction improbable : épaisseur = 3/4 de coudée. La coudée se subdivisait en sixièmes, mais non pas en quarts.

Il paraît plus simple de penser que les dimensions sont calculées d'après le palme : 12, 8 et 5. L'épaisseur a un doigt en plus du nombre exact de palmes, 5, ce qui peut s'expliquer par quelque nécessité architecturale[2].

Si l'on essaye de rapporter nos longueurs aux mesures philétériennes, on constate qu'un chiffre intermédiaire entre $0^m,39$ et $0^m,40$, soit $0^m,393750$, peut être égal à 18 doigts philétériens. Comme il m'a été impossible de mesurer le bloc à quelques millimètres près, on pourrait aussi supposer qu'au lieu de la cote de $0^m,90$ juste que j'ai trouvée, il y avait en réalité $0^m,896875$, ce qui équivaudrait exactement à 41 doigts philétériens. Mais il me paraît très-difficile d'admettre qu'au lieu de la troisième cote $0^m,60$ il y ait en réalité $0^m,612500$ ou $0^m,590625$, ce qui, dans le premier cas, serait 28, et dans le second cas 27 doigts philétériens. Je ne pense pas

[1] La coudée vulgaire de $0^m,450$ ne différant de la coudée royale de $0^m,525$ que par un palme, $0^m,075$ en moins, il est difficile de savoir à laquelle des deux coudées il faut rapporter nos dimensions exprimées en palmes ou doigts.

[2] On peut encore évaluer en doigts les trois dimensions. De cette façon on n'a que des nombres multiples d'une même unité : longueur, 48 doigts ; hauteur, 32 doigts ; épaisseur, 21 doigts.

avoir commis, en plus ou moins, une erreur de 1 centimètre. Je dois d'ailleurs constater que la hauteur moyenne des caractères, mesurés il est vrai sur l'estampage, paraît être sensiblement égale à 2 doigts philétériens, et celle de l'interligne à 1 doigt du même système. En outre, la première ligne paraît être séparée du bloc supérieur par un intervalle de 3 doigts philétériens [1]. Est-ce à dire cependant, à supposer même que l'emploi du doigt philétérien dans les mesures du texte soit réel, que toutes les dimensions du bloc dérivent de ce même système? Ne pourrait-on pas toujours prétendre qu'un bloc taillé d'après un système métrologique particulier aux Juifs a pu recevoir une inscription en lettres grecques qui, gravées par un lapicide grec, peuvent avoir un module et être alignées d'après des dispositions calculées suivant un système métrologique grec?

Quoi qu'il en soit, nous possédons désormais dans le monument qui bientôt, espérons-le, sera recueilli dans une collection scientifique et accessible à tous, une base certaine, et nous pouvons, tout en réservant l'identification jusqu'à plus ample vérification, affirmer que nous avons un spécimen non douteux des mesures linéaires, qu'elles soient égyptiennes, philétériennes ou de toute autre espèce, employées sous Hérode par les Juifs dans la restauration ou la construction de certaines parties du temple. Ainsi donc notre monument, entre autres précieuses informations, nous permettra d'établir expérimentalement un fait d'une importance capitale. Ce n'est pas encore, il faut l'avouer, la solution complète de ce pro-

[1] Si l'on admet pour mesure réelle de la longueur du bloc $0^{m},91875o$ et pour les autres dimensions les hypothèses déjà proposées, on obtiendra en doigts philétériens les nombres 42, 27, 18, 4, 3, 2, 1, représentant la longueur, la hauteur, l'épaisseur, la marge inférieure, la marge supérieure, la hauteur des lettres, l'intervalle des lignes, nombres qu'on pourrait aisément ramener aux règles traditionnelles de proportions mises en lumière par les ingénieuses recherches de M. Aurès.

blème si complexe de la métrologie hébraïque ; mais c'est incontestablement un grand pas de fait vers le terme de ces recherches si ardues, et un jalon qui facilitera singulièrement l'exploration des autres points sur ce terrain.

Essayons maintenant de déterminer ce qu'était au juste le *dryphactos* de Josèphe (le tryphactos de notre inscription), et la place qu'occupait notre stèle par rapport à lui.

Il ne faut pas confondre cette sorte de barrière, qui séparait la cour des gentils du deuxième hiéron sacré, avec celle désignée par Josèphe sous le nom de *γείσιον* ou de *θριγκός*, qui entourait le naos et l'autel en isolant la cour des prêtres de la cour des Israélites. Il importe d'autant plus de bien distinguer ces deux sortes de clôtures, dont la seconde était inscrite dans la première, que, quoique de dates diverses, elles ont coexisté à un certain moment et semblent avoir eu l'une avec l'autre quelque analogie.

Le *geision* ou *thrincos* est beaucoup plus ancien que le dryphactos, puisqu'il appartient au temple de Salomon, tandis que celui-ci se rattache à la reconstruction d'Hérode.

Nous lisons dans la Bible (III, *Regum*, VI, 36) :

« Et il (Salomon) construisit le parvis intérieur (avec) trois rangées de pierre de taille et une rangée de bois de cèdre. »

La plupart des interprètes sont d'avis qu'il faut comprendre que le parvis était entouré d'un mur composé de trois rangées de pierres de taille, surmontées d'une rangée (balustrade) de bois de cèdre.

Telle paraît être l'opinion de Josèphe quand il dit :

« Il (Salomon) enveloppa le temple d'un *geision* (balustrade), comme on l'appelle dans la langue du pays, c'est-à-dire en grec un *thrincos*, lui donnant une hauteur de 3 coudées; il était destiné à interdire à la multitude l'accès du *hiéron* (interieur) en indiquant que l'entrée en était réservée aux prêtres. En dehors de cette enceinte, il construisit le *hié-*

ron de forme quadrangulaire, de grands et larges portiques avec de hautes portes. Dans celui-ci (ce *hiéron*) entraient tous ceux du peuple qui étaient à l'état de pureté et qui avaient satisfait aux prescriptions de la loi [1]. »

Dans sa description du temple d'Hérode, Josèphe mentionne encore l'existence de ce *geision*, mais en lui donnant des dimensions moindres.

« Le *naos* et l'autel étaient entourés d'un *geision* de belle pierre et élégant, *haut d'une coudée environ* et qui séparait le peuple des prêtres [2]. »

A l'époque de Josèphe, la hauteur de cette balustrade n'était donc plus que d'une coudée environ; faut-il en conclure qu'il n'en restait plus que le soubassement de pierre, et que la hauteur du grillage de bois qui avait disparu représentait environ les deux coudées de différence? Il est remarquable que Josèphe ne donne pas la hauteur exacte de ce soubassement, puisqu'il parle d'une *coudée environ*. Serait-ce parce qu'il s'agissait de la coudée ancienne supérieure à la coudée moderne?

Dans l'intervalle qui sépare ces deux époques extrêmes, se présente un incident qui vaut la peine d'être noté, parce qu'il a trait à ce *thrincos;* qu'il nous révèle que cette balustrade avait été maintenue dans le temple relevé au retour de la captivité, et surtout parce qu'il y est question de la construction d'un *dryphactos de bois* qui n'est pas celui d'Hérode.

Alexandre Jannée, à la suite d'un mouvement populaire dirigé contre lui pendant qu'il officiait au temple comme grand prêtre, mouvement qu'il avait étouffé dans le sang, enveloppa le *naos* et l'autel d'un *dryphactos de bois jusqu'au thrincos* (?) où il était licite aux prêtres de pénétrer [3].

[1] *Antiq. Jud.* VIII, III, 9.

[2] *Guerre Jud.* V, V, 6.

[3] *Antiq. Jud.* XIII, XIII, 5. . . . *δρύφακτον δὲ ξύλινον περὶ τὸν βωμὸν καὶ τὸν ναὸν βαλλόμενος μέχρι τοῦ θριγκοῦ* . . .

Ce passage n'est pas exempt d'obscurités; il signifie probablement que Jannée appuya contre le *thrincos* une barrière de bois beaucoup plus élevée et destinée à empêcher le renouvellement des faits qui avaient eu lieu. (Jannée avait eu à essuyer une pluie de cédrats lancés par les Pharisiens qui, suivant le rite traditionnel, les tenaient à la main pendant la cérémonie.)

Quand Hérode reconstruisit et agrandit le temple (*hiéron*), nous savons par Josèphe qu'il en doubla la superficie. Il est évident que les parties annexées ne possédant pas le caractère de sainteté qui s'attachait à la portion du sol consacrée *ab antiquo,* c'étaient les seules qui dans le nouveau temple pouvaient être accessibles aux païens. C'est sur ces parties que s'élevaient les doubles portiques extérieurs et le triple portique méridional, séparés du *hiéron* proprement dit par un espace à ciel ouvert, et constituant le parvis ou la cour des gentils. La clôture du *dryphactos* avait pour but d'indiquer aux païens la limite qu'ils ne devaient pas dépasser.

Telle est la disposition que nous connaissons par Josèphe, dont l'accord avec notre texte sur la dénomination et l'ordre relatif de trois parties essentielles de cette disposition est complet et prouve ainsi qu'on ne saurait attacher trop de prix aux moindres renseignements fournis par cet historien. La manière dont *περὶ τὸ ἱερόν* est enclavé dans l'inscription, entre l'article *τοῦ* et les mots *τρυφάκτου καὶ περιϐόλου*, montre que la surface dont les gentils étaient rigoureusement exclus comprenait non-seulement l'espace entouré par le péribole intérieur du temple, mais aussi l'espace extérieur à ce péribole et s'étendant entre lui et le *dryphactos* (le *hêl* ou *antemurale*). De plus, l'ordre dans lequel sont énumérés le *dryphactos* et le péribole, par rapport à l'étranger qui voudrait les franchir en venant des régions extérieures du temple, fait voir que les trois parties étaient bien concentriques et qu'elles étaient ainsi

distribuées (en procédant de l'intérieur) : le *hiéron*, le *péribole*, le *dryphactos;* au delà commençait l'espace hypèthre s'étendant jusqu'aux portiques appuyés sur le premier *péribole* extérieur.

Le *dryphactos* était donc entre les deux *péribolcs* et marquait la limite entre le terrain accessible aux gentils et celui qui leur était rigoureusement interdit. Nous avons vu par les textes de Josèphe, cités tout à l'heure, qu'il avait 3 coudées de haut. Si la balustrade mentionnée par la Mischna, sous le nom de *soreg*[1], doit être positivement identifiée avec le *dryphactos,* et non pas avec le *geision* ou *thrincos,* il existe entre les dimensions que lui attribuent les sources juives et celles données par Josèphe une forte divergence. La Mischna n'accorde à cette balustrade que 10 palmes de hauteur, tandis que Josèphe évalue celle du *dryphactos* à 3 coudées, c'est-à-dire à 18 palmes. Faudrait-il en conclure que l'espace s'étendant entre le *dryphactos* et le *péribole* intérieur, le *hêl,* était en contre-haut de 8 palmes (1 coudée 1/3) par rapport à celui qui s'étendait entre le *péribole* extérieur ou cour des gentils, et le *dryphactos?* Josèphe aurait alors pris les mesures en dehors et le Talmud en dedans du *dryphactos*[2].

Le texte de Josèphe que nous avons cité plus haut (p. 178) présente une grande difficulté. L'expression *ἐν αὐτῷ* se rapporte-t-elle à *τὸ ὕπαιθρον* ou au mot *δρύφακτος,* ou bien est-elle prise adverbialement dans le sens vague de *là?* Dans le premier et dans le troisième cas, il faudrait admettre que les stèles prohibitives se dressaient dans l'espace à ciel ouvert qui

[1] סורג, Middoth, 2, 3. Le sens primitif paraît être celui de *haie*, *enclos*, *treillis*, à en juger par la signification des termes congénères שרג, *plexit*, *complexit;* שריגים, *palmites vitis*, et des formes similaires שרך, *texuit*, *nexuit*. (Cf. l'arabe شرج, *construxit*, *clausit laqueis;* شركة, *filet*, *rets.*)

[2] Il est singulier que la différence entre les chiffres de Josèphe et ceux du Talmud soit précisément égale à la *hauteur* de notre pierre (8 palmes).

séparait les portiques extérieurs du *dryphactos;* dans le second cas, qu'elles s'élevaient sur le *dryphactos* même.

Notre bloc constitue-t-il en soi une véritable stèle? C'est-à-dire peut-on croire qu'il ait été destiné à être posé tel quel directement sur le sol? Évidemment non; le texte devait être placé à une hauteur suffisante pour frapper les regards de ceux auxquels il s'adressait; or, la pierre n'a que o^{m},60 de hauteur! Il faut donc à toute force admettre qu'elle surmontait une espèce de socle ou piédestal, de façon à se trouver à un niveau convenable. Si l'on fait rapporter *ἐν αὐτῷ* à *δρύφακτος,* c'est la balustrade elle-même qui aurait servi de support à l'inscription[1], ce qui donnerait un excellent résultat : le *dryphactos* ayant 3 coudées (1^{m},35 de hauteur, en admettant la coudée égale à o^{m},450), l'inscription se trouvait dans ce cas juste de niveau avec le rayon visuel. Quant à l'agencement architectural qui aurait présidé à cette superposition, on a le choix entre plusieurs combinaisons.

On peut supposer, par exemple, que le *dryphactos,* qui encadrait le *hêl*, était interrompu de place en place par des sortes de piliers saillants, équidistants, de même hauteur que le *dryphactos,* sur lesquels reposaient les inscriptions alternativement grecques et latines[2]. L'ensemble de ce pilier et de l'inscription formait une stèle.

[1] Cette dernière hypothèse paraît beaucoup plus probable; elle semble à peu près confirmée par la phrase de Josèphe (*Antiq. Jud.* XV, xi, 5): *ἑρκίον λιθίνου δρυφάκτου γραφῇ κωλῦον*, littér. *la clôture d'une balustrade défendant par écrit.*

[2] Il est clair que les textes grecs et latins étaient sur des stèles distinctes; Josèphe le dit d'ailleurs expressément : « les unes en lettres grecques, les autres en lettres romaines. » Nous pouvons donc être convaincus, sans les avoir vues, qu'aucune des quatre autres faces de notre bloc ne porte, comme on aurait pu le croire un moment, le texte latin. Il est à espérer qu'un hasard heureux permettra un jour de retrouver une stèle latine analogue et peut-être d'autres exemplaires de ces monuments uniformes, qui devaient être assez nombreux. J'ai remarqué dans le Haram beaucoup de blocs ayant *exactement les mêmes dimensions* que le nôtre. Qui sait si en les retournant on ne découvrirait pas une face écrite?

Ces piliers flanquaient peut-être les ouvertures pratiquées dans le *dryphactos* pour laisser passer les Juifs, et qui, s'il faut s'en rapporter au Talmud, étaient au nombre de treize. Le texte grec et le texte latin auraient alors été disposés symétriquement des deux côtés de l'ouverture, ce qui donnerait au minimum un nombre de treize monuments de chaque langue. Cette hypothèse serait d'autant plus admissible qu'il est évident que c'est surtout aux points où l'on pouvait franchir le *dryphactos* qu'il fallait placer les stèles prohibitives.

Dans ce cas, ces espèces de dés supportant des stèles, soit qu'ils fussent en quelque sorte les pieds-droits des ouvertures (équidistantes) servant de portes, soit qu'ils fussent répartis à intervalles égaux le long du *dryphactos* même, auraient eu pour largeur la longueur du bloc, 12 palmes, et pour épaisseur le double de sa largeur, par exemple 12 palmes et 2 doigts. Il se peut que le bloc écrit fût surmonté d'un abaque ou de quelque autre ornement léger, tel qu'un fronton triangulaire [1].

On pourrait encore proposer une autre hypothèse qui aurait l'avantage : 1° de permettre d'évaluer l'épaisseur du *dryphactos;* 2° d'expliquer pourquoi l'épaisseur de notre bloc n'est pas de 5 palmes justes (tandis que les deux autres dimensions sont exactement de 12 et 13 palmes), et pourquoi elle a 1 doigt en plus.

Le dryphactos n'était certainement pas un simple mur de clôture construit avec des pierres à parements lisses. L'origine même de son nom, et le texte de Josèphe, qui le décrit comme une *balustrade fort élégamment travaillée,* sont de nature à faire croire qu'il était, au moins sur sa face extérieure, sculpté en bas-relief, de façon à figurer une sorte de balustrade en ma-

[1] Il est probable, dans ce cas, que la face supérieure de notre bloc écrit offrirait des traces de scellement.

nière de cannelures, grillages, treillis, rets, entrelacs, torsades ou toute autre ornementation analogue[1].

Si les inscriptions étaient simplement posées sur le dryphactos sans faire intervenir des piliers ou dés servant de support, il est clair que le dryphactos devait avoir la même épaisseur que notre bloc, c'est-à-dire 5 palmes et 1 doigt. Dans ce nombre, les 5 palmes représentaient la distance mesurée entre le fond du relief et la paroi extérieure (c'est-à-dire l'épaisseur pour ainsi dire nominale du mur), et le doigt de la projection de l'ornementation en relief appliquée sur le fond. On avait donné au bloc écrit, destiné à lui être superposé, l'épaisseur réelle du dryphactos, 5 palmes et 1 doigt, pour que sa face écrite ne fût pas en retraite sur l'aplomb de l'ornementation, dont la nature exigeait probablement cette disposition.

Il est possible cependant que la largeur générale du dryphactos fût juste de 5 palmes, de sorte que l'inscription surplombait à l'extérieur de 1 doigt pour venir se raccorder à une sorte de mince pilastre simulé, saillant de 1 doigt sur le fond du dryphactos et se prolongeant jusqu'au sol, de façon à figurer une espèce de véritable stèle, presque entièrement engagée dans le dryphactos.

En tous cas les rapports numériques entre la hauteur et l'épaisseur du dryphactos, la saillie, soit de la décoration relevée en demi-bosse, soit du pilastre plaqué, et les dimensions de notre bloc, paraissent être ainsi très-satisfaisants. Il est toujours loisible d'admettre que les inscriptions étaient, dans cette hypothèse également, placées symétriquement aux deux côtés des ouvertures.

Il semble impossible que les inscriptions aient été pure-

[1] Si le dryphactos eût été travaillé à jour, de façon à former une balustrade à claire-voie, il est probable que Josèphe eût mentionné cette particularité.

ment et simplement encastrées dans le dryphactos sans le dépasser, parce qu'elles se seraient confondues avec les blocs adjacents de la même assise, parce qu'elles auraient été placées à une hauteur insuffisante pour être lues commodément, parce qu'enfin elles auraient en même temps perdu le caractère de *stèles* que leur attribue expressément Josèphe.

IV

Josèphe nous dit que les inscriptions prohibitives étaient en grec et en latin, ce qui paraît exclure implicitement l'hébreu, chose d'ailleurs parfaitement compréhensible [1]. L'interdiction s'adressant uniquement aux étrangers, il eût été oiseux de la rédiger dans une langue qu'ils ne pouvaient, qu'ils ne devaient pas comprendre. Le grec était un idiome universellement répandu à cette époque parmi les populations païennes de la Palestine et de la Syrie, la langue romaine allait bientôt devenir la langue des maîtres.

L'interdiction formelle aux étrangers d'aller au delà de la cour des gentils et de pénétrer sur le sol consacré, n'a pas besoin d'explication. Elle s'appuie sur des prescriptions probablement fort anciennes, particulièrement en vigueur à toute époque chez les peuples sémitiques et qu'on retrouve encore

[1] Quelques auteurs, entre autres Iahn, ont admis, mais vraisemblablement à tort, que cet avertissement devait être également en hébreu. L'accès du temple était en effet interdit par la loi religieuse aux Juifs qui ne se trouvaient pas à l'état de pureté. Mais, outre que Josèphe mentionne uniquement, dans les deux passages, des stèles grecques et latines, il ne faut pas oublier qu'en parlant de la *loi de la pureté* il n'entend pas l'état d'impureté accidentel et temporaire dans lequel pouvait se trouver un Juif, et qui lui défendait momentanément l'entrée du temple, mais l'impureté pour ainsi dire multiple et absolue du gentil, qui réunit en lui tous les cas prévus d'impureté, et avant tout celui, pour ainsi dire constitutionnel, d'être incirconcis. Ce n'est pas le Juif qui a besoin d'être averti qu'il ne saurait pénétrer dans le *Saint* s'il est en état d'impureté, mais bien le païen, étranger aux préceptes de la loi.

vivantes chez les musulmans. Il est frappant de revoir, après des siècles, précisément le même lieu vénéré être l'objet de la même exclusion de la part d'une religion foncièrement hostile au judaïsme, dont elle dérive cependant en partie. Il y a quelques années encore, un *étranger*, un non-musulman, qui eût pénétré dans l'enceinte du *Haram* (=Hieron) eût couru risque de la vie en vertu de la loi qui, dix-huit siècles auparavant, préservait le sanctuaire d'une pareille souillure.

Cette exclusion est motivée par les mêmes considérations que celles invoquées par les Juifs. C'était encore au nom de la *loi de la pureté, νόμος τῆς ἁγνείας*, qu'on interdisait il y a quelque temps l'accès de la mosquée d'Omar aux non-musulmans. Si l'on demande aujourd'hui même à un musulman pourquoi un non-musulman ne peut pas légalement mettre le pied dans le Haram, sa réponse est invariablement : *lienno moûch tâhér*, parce qu'il n'est pas *pur*[1]. La *tahâra* islamique est identique à la *tahara* judaïque. On constate cette persistance de tradition jusque dans les plus petits détails. On ne peut pénétrer dans le Haram sans retirer ses chaussures, et un musulman scrupuleux ne doit pas traverser la vaste esplanade de la mosquée pour se transporter d'un point à l'autre de la ville en coupant au plus court, prohibitions qui se retrouvent textuellement dans le Talmud. (Cf. Winer, *Bibl. Realwörterbuch*, s. v. *Tempel.*)

Il est superflu de revenir dans cette note sur les discussions auxquelles a donné lieu la manière dont les Juifs envisageaient les peuples étrangers, les gentils. Nous nous bornerons à signaler la divergence, insignifiante dans le fond, qui existe entre les termes ἀλλόφυλος et ἀλλοεθνής d'une part, employés

[1] Il est à noter que les musulmans distinguent nettement dans l'enceinte du Haram deux zones concentriques; la première, extérieure, où l'on peut pénétrer sans se déchausser, correspond au parvis des gentils; la seconde (intérieure) sorte d'esplanade (*Sahén*) à laquelle on monte par des degrés, constitue la surface sainte par excellence, qu'aucun contact impur ne doit souiller.

par Josèphe pour désigner les étrangers, et d'autre part, l'expression ἀλλογενής de notre texte. Ce serait peut-être aller trop loin que de vouloir admettre que l'accès du temple était interdit non-seulement aux étrangers païens, mais même aux étrangers non païens, aux prosélytes, c'est-à-dire de faire de cette prohibition non-seulement une question de foi, mais encore une question de race. Nous savons, du reste, qu'il y avait certains peuples exclus à tout jamais de l'Assemblée du Seigneur, par exemple les Ammonites et les Moabites (*Deutér.* 23, 3), tandis que d'autres y étaient admis avec certains tempéraments (*Deutér.* 7 : 8).

Il est à remarquer que le législateur a tenu, même dans une rédaction aussi laconique que celle de notre texte, à introduire quelques mots qui tendent à justifier la sévérité excessive de la disposition pénale édictée par lui, en rejetant sur la tête du coupable la responsabilité de sa propre mort. Le gentil est averti des *suites* (ἐξακολουθεῖν) qu'entraînerait pour lui une transgression qui ne saurait être l'effet de l'ignorance, puisqu'on a soin de le prévenir, par des avis écrits dans les langues qu'il comprend, des dangers auxquels il s'exposerait en passant outre. C'est une manière profondément sémitique d'envisager l'application de la peine capitale, doctrine si bien résumée dans cette expression : *Que son sang tombe sur sa propre tête !*

Il serait difficile de ne voir là qu'un simple avis comminatoire destiné à tenir en respect et à distance les gentils trop audacieux, par la crainte salutaire d'un châtiment qui, le cas échéant, n'eût pas été aussi rigoureux. L'expression de Josèphe, *θανατικῆς ἀπειλουμένης τῆς ζημίας, sous menace de mort,* dans un passage, tendrait peut-être à faire admettre cette supposition; mais ne peut-on voir aussi dans l'emploi de cette expression mitigée de Josèphe que le fait de la répugnance éprouvée par lui à mentionner crûment la sévérité inexorable de la loi, ré-

pugnance qui explique même peut-être pourquoi l'historien a été, dans l'autre passage où il relate encore l'interdiction, jusqu'à omettre complétement la sanction pénale qui l'accompagnait [1].

Bien que le législateur soit muet sur la manière dont la peine doit être appliquée, il n'est guère douteux qu'elle ne le fût rigoureusement, et peut-être, suivant cette barbare coutume de l'antiquité qui revit dans la loi de Lynch, par la main même des assistants. Les *Actes des Apôtres* contiennent à ce sujet un passage très-important qui ferait croire que, le délit étant flagrant, l'exécution devait ou pouvait être sommaire.

Paul étant venu à Jérusalem, après avoir prêché la foi nouvelle dans divers pays, fut informé par les frères de Jérusalem qu'il passait dans cette ville pour enseigner à tous les Juifs qui étaient parmi les gentils à ne pas suivre les prescriptions de Moïse et les coutumes de la loi, à ne pas circoncire leurs enfants, etc. Pour dissiper cette fâcheuse prévention et faire faire à Paul acte de fidèle observance de la loi, on lui conseilla de prendre quatre hommes qui avaient fait un vœu et de se purifier avec eux.

« Alors Paul, ayant pris ces hommes avec lui et s'étant purifié avec eux, entra dans le temple (ἱερόν) le jour suivant, annonçant les jours auxquels la purification s'accomplirait, et quand l'offrande devait être présentée pour chacun d'eux.

« Et comme les sept jours allaient s'accomplir, les Juifs d'Asie l'ayant vu dans le temple, ameutèrent tout le peuple et se saisirent de lui en criant :

« Israélites ! à l'aide ! Voici l'homme qui prêche partout à

[1] Philon (*Opp.* II, 977) parle également de l'interdiction sous peine de mort faite aux gentils de pénétrer dans le *hiéron*. Je n'ai malheureusement pas ici le texte de cet auteur, qu'il serait instructif de comparer sur ce point à celui de Josèphe.

tout le monde contre le peuple, contre la loi et contre le lieu. *Il a même introduit des Hellènes dans le hiéron et profané ce saint lieu.*

« Ils avaient vu, en effet, dans la ville, Trophime d'Éphèse avec lui, et ils avaient cru que Paul l'avait introduit dans le hiéron.

« Toute la ville s'émut et un rassemblement se forma; on saisit Paul, on le traîna hors du *hiéron,* dont les portes furent aussitôt fermées.

« *Comme on cherchait à le tuer,* on annonça au tribun de la cohorte que tout Jérusalem était en rumeur[1]. »

Ainsi, il ressort clairement de ce récit que non-seulement le gentil qui avait pénétré dans le temple, mais aussi le Juif qui avait prêté les mains à cette profanation, encouraient les rigueurs de la loi. Cet incident jette sur notre inscription et en reçoit une grande lumière. C'était au nom de la loi que les Juifs ameutés demandaient au tribun la mort de Paul, arraché par lui de leurs mains, au moment où justice allait en être faite.

Clermont-Ganneau.

[1] *Actes des Apôtres,* XXI, et notamment 26-32. Il paraît d'ailleurs qu'en dehors des prêtres (ou choisis parmi eux) il y avait de véritables *gardiens du Temple* (*φύλακες τοῦ ἱεροῦ*) placés sous les ordres d'un chef qui portait le titre de *stratége* (Jos. *G. J.* VI, 5 : 3; *Antiq.* XX, 6 : 2; *Actes des Apôtres,* V, 24; IV, 1). L'Évangile de Luc, XXII, 52, parle même de plusieurs *stratéges.* Ces fonctionnaires semblent avoir été chargés de la police générale du temple; on les voit intervenir chaque fois qu'ils pensent l'ordre public menacé. Il est certain que, parmi leurs attributions, une des plus importantes était celle de veiller à ce que les prescriptions destinées à préserver le temple de toute souillure fussent rigoureusement observées, et à ce titre c'était peut-être à eux qu'incombait le soin de saisir les délinquants ou les coupables et de leur appliquer, proportionnellement à la gravité de leur faute, les peines prononcées par la loi.

MOIS DE JUILLET.

SÉANCE DU VENDREDI 5.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 3 juillet, M. le Ministre de l'instruction publique informe le Secrétaire perpétuel que, la chaire de langue et littérature française du moyen âge étant devenue vacante au Collége de France par suite de l'admission à la retraite de M. Paulin Paris, il y a lieu d'inviter l'Académie à désigner deux candidats pour cette chaire conformément aux dispositions de l'art. 2 du décret du 9 mars 1852.

M. le Ministre de l'instruction publique, par lettre du 1er juillet, adresse à l'Académie, sur l'avis de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, les estampages de deux monuments funéraires puniques qui lui ont été envoyés d'Alexandrie par M. de l'Hotellerie, correspondant du Ministère.

Le Secrétaire perpétuel rappelle l'affaire du legs fait à l'Académie par Mme veuve Duchalais pour la fondation d'un prix biennal concernant l'histoire de la numismatique au moyen âge, affaire dont le dossier, transmis par M. le Ministre le 29 mai dernier, et examiné par la Commission administrative, dut être complété par la production nécessaire de l'acte de décès de la testatrice. L'expédition de cet acte s'étant fait attendre jusqu'à la fin de juin, c'est aujourd'hui seulement que le Secrétaire perpétuel est en mesure de repré-

senter le dossier complet à l'Académie en la priant de vouloir bien statuer sur la question d'acceptation provisoire du legs, question qui, maintenant, de l'avis de la Commission administrative, ne présente aucune difficulté. — L'Académie consultée par M. le Président accepte provisoirement le legs. — Acte en sera donné à M. le Ministre par un extrait du procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre datée de Rome, 25 juin, par laquelle M. Louis Lacour Delâtre annonce son intention de léguer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de 5 à 6,000 francs pour être distribuée en prix et récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages d'archéologie, de philologie comparée et de critique historique. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. de Wailly termine la première lecture de son Mémoire sur le texte des *Enseignements de saint Louis*.

M. Miller, Président, entreprend d'expliquer un petit monument épigraphique de Memphis, provenant du musée de Boulaq, et qui lui a été communiqué par M. Mariette, correspondant de l'Académie, présent à la séance.

C'est un petit cube de pierre de dix centimètres de hauteur sur douze de largeur. À sa partie supérieure sont creusés deux trous circulaires, profonds de deux centimètres. Sur une face on lit une inscription grecque de six lignes, nommant un chef (*prostate*) de confrérie (*synode*), Philéros, en l'honneur duquel le monument a été fait, et datée de l'an 17 avant Jésus-Christ.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. de Longpérier, Maury, Renier, Brunet de Presle, Egger, s'engage sur la question de savoir si le cube était surmonté d'une statuette

du personnage mentionné par l'inscription, ou d'un édicule (*naos*) contenant une statuette, ou bien si le monument ne constitue pas une sorte d'autel funéraire. Dans cette hypothèse les trous auraient été destinés à recevoir les offrandes solides et liquides faites au mort. M. Mariette fait remarquer que la présence de cubes analogues dans les sépultures égyptiennes est assez fréquente et pourrait autoriser cette manière de voir. Interrogé sur la dimension et la profondeur des trous, M. Mariette reconnaît qu'ils ont pu servir aussi à recevoir les tenons métalliques qui fixaient les statuettes à un socle; toutefois le cube dont il est question n'a conservé aucune trace de la présence de l'image. M. Miller insiste sur les termes de l'inscription qui, suivant les usages épigraphiques, paraît supposer l'existence de l'image, auquel cas les deux trous pratiqués dans le cube auraient reçu les pieds de la statuette. — Telle n'est pas l'opinion de M. de Longpérier qui voudrait au moins un plus ample examen du monument pour qu'une opinion définitive puisse être adoptée en parfaite connaissance de cause, et qu'on s'assure s'il y a là ou non une dédicace.

M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, fait connaître à l'Académie que la Commission des travaux littéraires s'est occupée, dans la séance de ce jour, des moyens de satisfaire à la demande adressée de Strasbourg, ayant pour objet de provoquer le concours de l'Institut pour la reconstitution de la bibliothèque de la ville, détruite dans la dernière guerre. M. Guigniaut expose que les diverses classes de l'Institut ont déjà fait des dons considérables, et que l'Académie, qui possède de riches collections et qui fait de nombreuses publications, tiendra sans doute à honneur de marquer, par l'importance de son présent, le vif intérêt qu'elle prend à la reconstitution de cet établissement municipal. — Par un vote unanime, l'Académie accepte la proposition qui lui est faite.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants.

1° Au nom de M. Cherbonneau, correspondant, ancien directeur du Collége arabe-français d'Alger, un *Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie* (Paris, Imprimerie nationale, 1872, 1 fort volume in-12).

2° *Imitations des monnaies au type du gros tournois*, par M. Chautard (1872, br. in-8°).

3° *Compte rendu d'un Mémoire sur les* Blemmyes *d'après divers documents coptes et à cette occasion sur un prophète jacobite*, par M. E. Revillout (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie*, 1871, in-8°).

4° *Observations sur deux écrits récents de M. Maspero*, par le même (Extr. du *Journal asiatique*, 1872, in-8°).

5° *Une stèle du temple de Jérusalem* découverte et publiée par M. Ch. Clermont-Ganneau, mémoire lu à l'Académie. (Extr. de la *Revue archéologique*, 1872, in-8°.)

6° *All' Academia olimpica di agricoltura, scienze, lettere ed arti questi ricordi academici e letterarj offre* Fedele Lampertico, presidente, anno 1872 (Atti del consiglio academico, 5 marzo 1872).

7° M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, d'un écrit (en grec vulgaire) intitulé : Περὶ τῆς ἀρχῆθεν κοινωνίας τῶν Ἑλλήνων πρὸς τοὺς Ἰταλοὺς καὶ Ῥωμαίους καὶ τῆς ἐντεῦθεν ἐπενεργείας αὐτῶν πρὸς ἐκπολιτισμὸν τούτων, ὑπ' Εὐθυμίου Καστόρχη. (Athènes, 1872, in-8°.)

8° M. de Longpérier présente, au nom de M. Lenormant, une nouvelle publication intitulée : *Lettres assyriologiques et épigraphiques sur l'histoire et les antiquités de l'Asie antérieure :* tome II. — Dans la 1re de ces lettres se trouvent exposés la marche et les progrès des études qui ont été faites sur l'épigraphie himyaritique. — La 2e lettre, relative au culte païen de la Kaâbah, contient l'explication d'une coupe phénicienne, en bronze ciselé, qui a été découverte à Olympie et présente des rapprochements mythologiques d'un nouveau caractère.

M. G. Perrot lit, en communication, une notice extraite de son grand Voyage archéologique sur *les tombeaux d'Amasia* désignés par Strabon sous le nom de *tombes Royales*, et dont les remarquables dessins et plans sont mis sous les yeux de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 12.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message en date du 5 juillet, transmet au Secrétaire perpétuel un mémoire qu'il a reçu de M. le Directeur de l'École française d'Athènes, mémoire dont l'auteur est M. Lebègue, membre de cette École, et qui a pour titre *Voyage sur les bords du golfe de Corinthe.*

L'ordre du jour appelle la présentation de deux candidats pour la chaire de langue et littérature française du moyen âge au Collége de France. — Il est fait lecture de deux lettres datées des 11 et 9 juillet, la première de M. Gaston Paris, présenté en première ligne par MM. les professeurs du Collége de France, le 30 juin dernier, comme candidat à ladite chaire; la deuxième de M. Paul Meyer qui se met sur les rangs expressément en seconde ligne. — Le scrutin est ouvert pour la première présentation. — Il y a 26 membres présents ayant droit de vote et 24 votants, majorité 13. M. Gaston Paris obtient 23 voix, M. Meyer 1. — M. Gaston Paris est déclaré, en conséquence, premier candidat de l'Académie.

Un deuxième scrutin, pour la deuxième présentation, par 23 votants (même majorité), donne 20 voix à M. Paul Meyer, 1 à M. Paris, 1 à M. L. Gautier, 1 bulletin blanc. — M. Paul Meyer est désigné, en conséquence, comme second candidat de l'Académie.

L'Académie procède ensuite, d'urgence, à l'élection de deux

commissaires pour la vérification des comptes de l'exercice 1871. — Sont élus au scrutin et à la majorité, sur 24 votants, MM. Egger et Deloche.

M. Mariette, correspondant de l'Académie, lit une note sur le monument égypto-grec portant une inscription dont M. Miller s'est occupé dans la précédente séance.

L'auteur se demande d'abord si les deux trous existant à la partie supérieure du petit bloc de pierre peuvent être considérés comme destinés à recevoir les tenons d'une statuette qui aurait surmonté le cube. En Égypte, l'usage, quand on posait une statue sur un socle, consistait à pratiquer dans le socle un encastrement très-régulier, de la forme exacte du bas de la statue, et celle-ci y était introduite après qu'on avait délayé dans l'encastrement un de ces durs mastics dont l'Égypte a possédé le secret.

Sans affirmer absolument que les deux trous n'aient pas été destinés à recevoir les tenons de l'image, M. Mariette se borne à faire remarquer que ce fait, en le supposant établi, constituerait une exception dont, pour sa part, il ne connaît pas d'exemple.

Il aime mieux voir dans le cube une table d'offrandes. Il ne faut pas, dit-il, s'arrêter aux formes simples et aux petites dimensions du monument : on trouve des tables d'offrandes qui n'ont pas quatre centimètres en tout sens, et sur lesquelles sont posés quatre godets pour recevoir les offrandes. On en trouve aussi qui sont de proportions colossales, qui sont garnies d'une vingtaine de ces mêmes godets. Les collections des musées attestent cette extrême variété des dimensions. Le Louvre possède deux tables d'offrandes en granit, qui montrent précisément, au milieu des figures d'animaux et des vases qui y sont sculptés, deux trous semblables à ceux qui font l'objet de cette discussion.

Néanmoins l'autorité de l'inscription grecque reste entière. M. Miller a raison de parler d'une statue, d'une statuette ou d'un buste; M. Mariette le reconnaît et explique comme on va le voir le désaccord apparent de l'épigraphie et de l'archéologie, et conclut que ce désaccord, en réalité, n'existe pas.

Les offrandes ont pris une part considérable dans les habitudes religieuses de l'ancienne Égypte: des milliers de monuments et d'inscriptions le prouvent. Bâtissait-on un temple, y ajoutait-on une salle, ornait-on ses murailles d'un bas-relief nouveau, érigeait-on une statue ou un autel, construisait-on un tombeau, il fallait qu'on apportât dans le temple, dans la chambre, dans le tombeau, aux pieds de la statue, du bas-relief ou de l'autel, des offrandes consistant en huile, en vin, en eau, en lait, en pain, en membres d'animaux immolés, en fleurs et en fruits. Tantôt ces offrandes n'étaient servies que pour une fois, comme, par exemple, celles qu'on enfermait avec les momies dans les caveaux mortuaires; bien plus souvent il y avait un service fondé pour qu'à tous les anniversaires prévus par les lois religieuses ces offrandes fussent renouvelées.

Or les monuments appelés «tables d'offrandes» sont à la fois une offrande permanente et les monuments commémoratifs d'une fondation d'offrande. Étaient-ils funéraires, on y gravait une invocation aux dieux du monde des âmes, suivie de la formule si connue des dons funéraires. Se rapportaient-ils à un temple, à une salle, à un obélisque, à une statue, à un sphinx, on se servait de la formule non moins connue des dédicaces.

Ces tables n'ont donc pas d'individualité propre; elles sont la partie d'un tout; elles appartiennent à la stèle au pied de laquelle elles sont invariablement déposées. Dans les temples elles sont comme une dépendance de la muraille, du sphinx, de la statue, de la chambre dont elles rappellent le souvenir.

Appliquant ces observations au monument égypto-grec, trouvé dans le temple de Ptah, à Memphis, M. Mariette conclut en rappelant que les Égyptiens n'élevaient pas seulement des statues à leurs dieux et à leurs rois. Dans la croyance où ils étaient que l'esprit du personnage représenté venait habiter et, en quelque sorte, hanter son image, ils en élevaient aussi à leurs amis, à leurs parents morts, qu'ils pouvaient placer dans les temples. C'est le cas qui se présente ici : la statue est perdue, mais la table commémorative des offrandes déposées à ses pieds a été retrouvée; cette petite table, en masquant le socle de l'image, cachait la place réservée à la dédicace; c'est pourquoi la dédicace a été gravée sur la face antérieure de la table.

M. Renan dépose, au nom de la Commission des inscriptions sémitiques, un spécimen de la disposition et de l'exécution typographique du recueil préparé par cette commission, spécimen qu'il soumet provisoirement à l'examen de ses confrères. — A cette occasion, M. Hauréau met sous les yeux de l'Académie un exemplaire d'une publication remarquable renfermant des gravures photographiques tirées à l'encre d'imprimerie, procédé qui, suivant M. Renan, pourrait être appliqué avec avantage à la reproduction des inscriptions sémitiques.

M. Renan, en réponse à une demande faite au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, sur un envoi de deux monuments puniques fait par M. de l'Hotellerie et communiqué à la Commission des inscriptions sémitiques, dépose entre les mains du Secrétaire perpétuel la note suivante :

« L'inscription n'est pas funéraire. C'est une inscription votive adressée à Tanith et à Baal-Hamman, identique à des centaines d'autres du même genre, que l'on possède. L'estampage est très-mal pris, le papier étant collé et l'impression

n'ayant pas été suffisante. Par suite de cette circonstance, le nom de l'auteur du vœu, la seule particularité qui serait intéressante, ne peut être déchiffré. On a publié en ces derniers temps un si grand nombre de ces petites stèles que nous ne saurions affirmer que celle-ci soit inédite. — Quant à la stèle anépigraphe, le rapprochement des différents symboles puniques qu'on y voit n'est pas sans intérêt. »

M. de Wailly continue la seconde lecture de son Mémoire sur les *Enseignements de saint Louis*.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Amiens qui lui adresse, ainsi qu'à nombre d'autres membres de l'Académie, une *Notice* publiée au nom du Conseil municipal de cette ville pour rendre hommage à la mémoire de M. Ch. Alexandre, membre de l'Académie, bienfaiteur des hospices de sa ville natale. — M. le Maire ne s'est pas trompé lorsqu'il a pensé que la manifestation des sentiments exprimés dans cette notice serait accueillie avec sympathie au sein d'une compagnie, qui, elle aussi, a su apprécier les qualités éminentes de son savant et généreux compatriote. Il en recevra l'assurance par la réponse qui sera faite à sa lettre.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

1° Au nom de M. F. Alliot, avec une lettre d'envoi, *Nouvelle doctrine philosophique classique, etc.* (1872, 2 vol. in-12).

2° Par M. Miller, au nom de l'auteur, M. Carlo Castellani, la traduction italienne (avec le texte en regard) du *Plutus* d'Aristophane, revu sur les meilleurs textes et accompagné de notes explicatives et critiques (Florence, 1872, in-8°). — M. Miller fait ressortir les mérites divers de ce travail.

M. Perrot achève la lecture de sa *Notice sur les tombeaux d'Amasia*.

SÉANCE DU VENDREDI 19.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message en date du 16 juillet, adresse, pour être communiqué successivement aux différentes Académies de l'Institut, le décret suivant :

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes

Vu la loi du 15 germinal an IV et les ordonnances confirmant les dispositions de ladite loi;

Vu le décret du 14 avril 1855,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

Le décret du 14 avril 1855 portant modification au régime administratif de l'Institut est rapporté, et l'Institut sera régi par les lois et ordonnances antérieures audit décret.

ARTICLE 2.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 12 juillet 1872.

Signé : A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : Jules SIMON.

M. Wallon, après cette lecture, exprime le vœu que le té-

moignage de la satisfaction des Académies, pour cet acte de réparation si bien inspiré, soit porté devant le Président de la République par une délibération expresse du Bureau de l'Institut, au nom des Académies, si tôt qu'elles auront reçu communication du décret.

Par un second message du même jour, M. le Ministre annonce au Secrétaire perpétuel que, conformément au désir qui lui a été exprimé dans sa lettre du 2 courant, il vient d'écrire à son collègue des affaires étrangères pour appeler tout son bienveillant intérêt sur la recherche des inscriptions sémitiques d'après le programme dressé par l'Académie et comprenant un procédé de moulage pour les recueillir.

M. l'Adjoint au maire de la ville de Strasbourg, au nom de la Commission de la bibliothèque municipale et par une lettre en date du 12 juillet, remercie l'Académie des bonnes dispositions qu'elle a manifestées pour lui venir en aide dans l'œuvre de reconstitution de cette précieuse bibliothèque détruite par le bombardement de 1870.

M. Em. Reuvens, bibliothécaire de l'Université de Louvain, par une lettre du 11 courant, en réclamant la suite de quelques-unes des publications de l'Académie, demande s'il ne lui serait pas possible de disposer, en faveur de l'établissement dont il a la direction, d'un exemplaire des *Papyrus grecs*. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. de Wailly poursuit la seconde lecture de son Mémoire sur les *Enseignements de saint Louis.*

M. Egger, sans entendre préjudicier en rien à cette suite de la communication si intéressante de son savant confrère, demande que l'Académie veuille bien, le plus tôt possible, entendre l'exposé qu'est prêt à lui faire M. Albert Dumont, au sujet de la collection qu'il vient de rapporter de Grèce, en com-

mun avec M. Chaplain, des dessins d'un grand nombre de monuments qui paraissent jeter des lumières nouvelles sur l'histoire de l'art hellénique. — La communication de M. Dumont sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Renier demande la parole.

J'ai l'honneur, dit-il, de mettre sous les yeux de l'Académie une photographie que notre savant correspondant, M. Auguste Mariette, a bien voulu me communiquer, et qui nous fait connaître un curieux monument funéraire, découvert récemment à *Ramleh,* près d'Alexandrie, dans le voisinage du camp où se trouvait, sous les empereurs romains, le quartier général de l'armée d'Égypte.

Ce monument, qui est aujourd'hui déposé au musée de Boulaq, est monolithe; dans sa partie supérieure est représenté en bas-relief un soldat romain debout et tête nue, tenant de la main gauche un rouleau, de la main droite une patère dont il vient de répandre le contenu sur la flamme d'un petit autel. Une épée, suspendue à sa ceinture, du côté gauche, est à moitié cachée par le *paludamentum* dont il est revêtu par-dessus sa tunique. De chaque côté se dresse une enseigne militaire formée d'une haste, terminée par une main ouverte au-dessous de laquelle sont rangés verticalement sept petits disques. (*Voir la planche ci-contre.*)



Au-dessous de ce bas-relief, sur la partie semi-cylindrique du monument, est gravée cette inscription, dont j'ai l'honneur de faire passer l'estampage sous les yeux de l'Académie :

D M
AVREL·ALEXANDRVS QVANDAM
SIGNIFER LEG·II·TRAIANAE FOR·GER
COHOR·II·HASTATI·PR·NATIONE MACE
DON·STIPENDIORVM·XIII ANNOS·VIXIT
AN·XXXI AVREL·HELIODORVS LIBERTVS
ET HERES MONIMENTVM FECIT DIGNIS
SIMO PATRONO SVO ❦

D(iis) M(anibus).

Aurel(ius) Alexandrus, quandam signifer leg(ionis) II Traianae For(tis) . . . ., cohor(tis) II hastati pr(ioris), natione Macedon, stipendiorum XIII, annos vixit an(nos) XXXI. Aurel(ius) Heliodorus libertus et heres monimentum fecit dignissimo patrono suo.

Ce texte est fort incorrect; *Alexandrus* y est pour *Alexander*, *quandam* pour *quondam*, *Macedon* pour *Macedo*, et AN, au commencement de la sixième ligne, est une répétition fautive, le mot ANNOS se lisant déjà en toutes lettres avant le verbe VIXIT; mais ces fautes existent réellement sur le monument, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'estampage sur lequel aucune lettre n'est douteuse, et elles s'expliquent par la nationalité de l'affranchi *Heliodorus*, qui était Grec[1] comme son patron et qui probablement n'avait pas encore pu apprendre le latin.

Quoi qu'il en soit, nous avons ici la représentation et l'épitaphe d'un *signifer* de la centurie commandée par l'*hastatus prior* de la deuxième cohorte de la légion II[e] *Traiana Fortis*. Je reviendrai tout à l'heure sur le troisième nom donné ici à cette légion.

Sous la république, il n'y avait qu'un seul *signum*, et par

[1] *Alexandrus* est la transcription en lettres latines du grec Ἀλέξανδρος, et *Macedon* celle de Μακεδών.

conséquent qu'un seul *signifer*, pour deux centuries ou pour un manipule[1], et c'était même de ce *signum* consistant, dans l'origine, en une poignée de foin, *manipulus*, attachée au bout d'une perche, que le manipule avait tiré son nom[2]. Mais depuis longtemps déjà à l'époque où Végèce écrivait, chaque centurie avait son *signum*. « Sed *antiqui*, dit en effet cet auteur[3], quia sciebant in acie, commisso bello, celeriter ordines aciesque confundi, ne hoc posset accidere, cohortes in centurias diviserunt, et *singulis centuriis singula vexilla* constituerunt. » A quelle époque s'était fait ce changement? L'auteur d'un savant mémoire sur la constitution de l'armée romaine, M. Lange[4], s'est efforcé de démontrer qu'il s'était fait sous Hadrien. L'inscription suivante, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir l'Académie[5], prouve qu'il était déjà fait à une époque de beaucoup antérieure :

M·LIBVRNIVS·M·F·POL·SATVRN
INVS·ANCY·SIGN·LEG·XXII ⟩ VALERI
PRISCI·M·VALERIVS·M·F·POL·
SATVRNINVS·ANCY·SIGNIF·
LEG·XXII·⟩ SERVI ... AN ...

M(arcus) Liburnius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) Saturninus Ancy(ra), signif(er) leg(ionis) XXII, centuria Valeri Prisci,

M(arcus) Valerius M(arci) f(ilius) Pol(lia tribu) Saturninus Ancy(ra), signif(er) leg(ionis) XXII, centuria Servi[li] An.....

[1] « Manipulos, exercitus minimas manus, quae unum sequuntur signum. » Varr. *De ling. lat.* lib. V, c. LXXXVIII. — « Maniplis, *signiferis*, quia secundum antiquum morem in legione erant *triginta;* legio autem habebat decem cohortes, *sexaginta centurias.* » Serv. *ad Virgil. Æn.* lib. XI, v. 463.

[2] Ovid. *Fast.* lib. III, v. 117 :

Pertica suspensos portabat longa maniplos :
Inde manuplaris nomina miles habet.

[3] *De re milit.* lib. II, c. XIII.

[4] *Hist. mutationum rei militaris Romanorum* (Gottingae, 1846, in-4°), p. 23, 47 et 89.

[5] Voir les *comptes rendus des séances de l'année* 1870, p. 181 et suiv.

On voit que dans cette inscription, qui a été trouvée à *Assouan* dans la haute Égypte, il est fait mention de deux *signiferi* de la légion XXIIe, et que l'on a eu soin d'indiquer la centurie à laquelle chacun de ces sous-officiers était attaché, en rappelant le nom du centurion qui la commandait. Or le premier de ces centurions, *Valerius Priscus,* est mentionné, avec le même titre de centurion de la légion XXIIe, dans une des inscriptions du colosse de Memnon qui est datée du XVII des calendes d'avril de la XIe année du règne de Néron, c'est-à-dire du 16 mars de l'an 65 de notre ère[1]. On peut donc affirmer que l'inscription d'Assouan est à deux ou trois ans près de la même époque, et que, par conséquent, vers le milieu du premier siècle de notre ère, chaque centurie, dans les légions, avait son *signum* et son *signifer;* et comme il n'est fait mention, ni chez les historiens, ni sur les monuments, d'aucune modification opérée à cette époque dans la constitution de l'armée romaine, il y a lieu de supposer que le changement dont il s'agit fut un de ceux qui se firent dans l'organisation des légions, lors de l'établissement d'une armée permanente sous Auguste.

La date de notre inscription est de beaucoup moins ancienne. Elle ne peut être antérieure au règne de Trajan, puisque c'est par ce prince que la légion IIe *Traiana* fut créée[2]; mais elle peut être de beaucoup postérieure à cette époque, puisque cette légion subsistait et faisait encore partie de l'armée d'Égypte au temps où fut rédigée la Notice de l'Empire[3]. La forme des lettres, le caractère de la sculpture appartiennent à la seconde moitié du IIIe siècle, et c'est à cette époque que l'on doit présumer que le monument a été élevé. Voyons si le

[1] Letronne, *Inscr. gr. et rom. de l'Égypte*, pl. 32, n. 12.

[2] Τραιανὸς δὲ δεύτερον [σ7ρατόπεδον συνέταξε] τὸ Αἰγύπ7ιον καὶ τὸ τριακοσ7ὸν τὸ Γερμανικόν· ἃ καὶ ἀφ' ἑαυτοῦ ἐπωνόμασεν. Dion Cass. LV, 24.

[3] *Orient.* p. 68 et 75, ed. Boecking.

troisième nom donné à la légion, nom sur lequel j'ai promis de revenir, nous permettra d'en préciser davantage la date.

Ce nom, on se le rappelle, est représenté dans l'inscription par l'abréviation GER, dont l'explication naturelle est *Germanicae*. Cependant ne connaissant aucun texte, aucun monument qui pût faire supposer que la légion II[e] *Traiana* eût, à aucune époque de sa longue existence, quitté l'Orient pour venir combattre les Germains, j'avais cru pouvoir supposer que dans cette abréviation GER, la lettre E était le résultat d'une erreur du graveur, qui y aurait mis cet E pour un O, comme il a mis un A pour cette même lettre O dans le mot QVANDAM[1]; et j'avais vu dans cette abréviation, que

[1] Je reçois, au moment où je corrige les épreuves de cette communication (4 décembre 1872), le 11[e] numéro des *Bulletins de l'Institut égyptien*, et j'y trouve, p. 139, une inscription qui, si je l'avais connue, m'aurait empêché d'émettre cette supposition. Cette inscription, qui a été trouvée au même endroit que la nôtre, et qui fait aujourd'hui partie des collections de l'Institut égyptien, y est ainsi reproduite :

POMPEIVS VERINVS MIL LEG II TR F
OR GER ⟩ VIR POST. STIP·VIII ANTISTIVS P
ROBVS PROC INSTITVS BEN·M·P

c'est-à-dire :

Pompeius Verinus, mil(es) leg(ionis) II Tr(aianae) For(tis) Ger(manicae), centuria quinti pr(incipis) post(erioris), stip(endiorum) VIII. Antistius Probus, proc(urator) insti[tu]tus, ben(e) m(erenti) p(osuit).

On voit que j'ai lu, au commencement de la deuxième ligne, ⟩ V PR POST au lieu de ⟩ VIR POST; c'est une restitution certaine et dont la nécessité n'a pas besoin d'être démontrée; le *quintus princeps posterior* était le commandant de la quatrième centurie de la cinquième cohorte, ou le vingt-huitième centurion de la légion.

Les mots *proc(urator) insti[tu]tus* ne sont pas un titre de fonctions publiques; ils peuvent se traduire en français par *fondé de pouvoirs* (de la famille du mort évidemment). Le mot *procurator* est employé dans le même sens, dans une inscription funéraire de Lambaese (*Inscr. de l'Algérie*, n. 1342), qui se termine ainsi : *Iulia Saturnina uxor dulcissimo marito bene merenti fecit, curante Iulio Basso Donato procuratore.*

je corrigeais ainsi : GOR, le sigle de *Gordianae,* ce qui me donnait, pour la date de notre monument, le règne de Gordien le Jeune (239-244 de notre ère); on sait en effet que rien n'est plus commun sur les monuments postérieurs au règne de Septime Sévère que de voir les légions et les autres corps militaires, cohortes, ailes, flottes, ajouter à leur nom un surnom dérivé de celui de l'empereur régnant.

Mais notre savant confrère, M. Robert, a bien voulu m'avertir qu'il existe, ou plutôt qu'il a existé une médaille unique de Victorin, sur laquelle on lisait le nom de la légion IIe *Traiana,* et qui a été ainsi décrite par M. de Witte[1] :

IMP·VICTORINVS·P·F·AVG; buste lauré à droite.

℞. — LEG·II·TRAIANA; dans le champ P·F, Hercule debout à droite, la peau de lion sur le bras gauche, tenant la massue et l'arc.

Or. — Bibliothèque de Strasbourg.

Cette médaille prouve évidemment que la légion IIe *Traiana* faisait partie de l'armée de Victorin, et, comme celui-ci ne fut reconnu comme empereur que dans les provinces gauloises, il faut nécessairement admettre qu'elle se trouvait alors (265-267) dans ces provinces. Elle n'avait pu y être amenée que dans les premières années du règne de Gallien (253-257), avant que Postume n'eût été proclamé empereur (258); elle dut y rester au moins jusque sous Aurélien (270-275), et l'on conçoit facilement que, pendant cette période de dix années environ, elle ait pu se distinguer dans quelque bataille contre les Germains, et recevoir en conséquence le surnom de *Germanica.*

Du reste, elle ne dut pas tarder à revenir en Égypte, où sa présence est signalée, sous le règne de Carin et Numérien,

[1] *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, p. 100, n. 35.

en 284, par des médailles frappées à Alexandrie, et qui sont ainsi décrites par Eckhel[1] :

Α·Κ·Μ·Α·ΚΑΡΙΝΟϹ·ϹΕΒ; caput laureatum.
℞. — ΛΕΓ·Β·TRAI·L·Γ, vel ΕΤΟΥϹ·Γ; aquila legionaria.

Α·Κ·Μ·Α·ΝΟΥΜΕΡΙΑΝΟϹ·ϹΕΒ.
℞. — Eadem adversa.

Je crois devoir appeler, en finissant, l'attention de l'Académie sur les deux enseignes représentées sur notre monument; leur forme, suivant Scaliger, est celle que reçurent les *signa* qui remplacèrent les perches surmontées d'une poignée de foin, et la main ouverte, par laquelle elles se terminent, pourrait être une allusion au nom du manipule[2]. Du reste, sur ces enseignes le nombre des disques n'est pas toujours le même; il est de *sept* sur les nôtres, et l'on n'en compte que *six* sur une enseigne dont est décoré le monument d'un signifer de la légion VIII[e] *Augusta,* conservé aujourd'hui au musée d'York[3].

M. de Longpérier, interrogé sur la question de savoir si le style général de la sculpture confirme les données de l'épigraphie, déclare, après examen de la photographie qui lui est soumise, que, si le vêtement du personnage et les accessoires ne sont pas assez significatifs pour la date à fixer, la coiffure offre des particularités d'une grande précision. Elle consiste en courtes hachures obtenues dans la masse du marbre au moyen de petits coups de ciseau, de façon que la mèche de cheveux soit rendue non par le procédé ordinaire, mais par

[1] *Doctrina num. vet.* VII, 513 et 515; Cf. IV, 95.

[2] «Hasta, cum manu supra eminente, nonne allusione ad manipuli nomen?» *De militia Rom.* lib. IV, dial. 5.

[3] *Corp. inscr. lat.* vol. VII, n. 243

un procédé de convention. Cette manière de traiter la chevelure est enfermée dans un intervalle très-précis qui commence au temps d'Alexandre Sévère et se termine à l'époque du double règne de Valérien et de Gallien.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Le dieu* ERGE, note sur le paganisme dans les Pyrénées, par M. Frossard, pasteur (1872, br. in-8°).

2° Du même, *Numismatique protestante*, ou *description de 41 mereaux de la communion réformée* (br. grand in-8°).

3° *Contributions à l'histoire de la chirurgie oculaire chez les anciens*, par A. Anagnostakis, doyen de la Faculté de médecine d'Athènes, etc. (1872, grand in-8°).

4° *Les tombes en bronze de deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens*, par l'abbé J. Corblet (sans date), in-8°, avec deux planches représentant les deux évêques.

5° *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, année 1871 et 1er trimestre de 1872.

6° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1872, n° 1.

7° *Revue archéologique*, juin 1872 (avec une planche représentant un beau miroir grec de Corinthe).

8° *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1872.

9° *L'Investigateur, etc.* mai et juin 1870.

10° M. DE LONGPÉRIER, à l'occasion de la présentation du numéro de juin 1872 de la *Revue de la Suisse catholique*, communique sur l'un des articles qui font partie de ce numéro les observations suivantes:

« M. Joseph Grivel, de Fribourg, en Suisse, qui a déjà adressé il y a six mois, une notice intitulée *Le plus ancien dictionnaire*, désire que j'offre de sa part à notre compagnie un article nouvellement publié par lui dans la *Revue de la Suisse catholique*, et intitulé *Revue critique de l'inscription dite de* BORSIPPA *(tour de Babel)*. Je me conforme avec plaisir à l'intention de ce savant estimable. Mais je dois, en même temps, faire quelques réserves au sujet du texte dont il s'occupe. Ce texte a été publié et traduit par M. Oppert il y a seize ans. Notre savant professeur a, en Suisse même, publié une rectification de son premier travail [1], et M. Grivel

[1] Dans un discours prononcé à Fribourg le 22 février 1871 et imprimé depuis à Bâle en 1871

l'a ignoré. Sur quelques points, M. Oppert et M. Grivel sont donc plus en accord que ce dernier ne l'a supposé. Mais il reste un point très-important où la divergence est formelle. Ce point concerne l'édifice de Borsippa. M. Oppert traduit : « Un roi ancien l'avait commencé, *il y a 42 périodes;* » M. Grivel, adoptant l'opinion de M. Rawlinson fournie par le dictionnaire de M. Norris, traduit : « Un roi ancien l'avait construit et *élevé de 42* « *coudées.* » La difficulté réside dans une expression qui a le sens de *mesure* (de temps, de longueur, de poids). La distinction à faire est très-importante; car il s'agit là d'un des monuments les plus intéressants de l'antiquité; mais la question ne semble pas résolue. »

11° Le même membre présente un extrait de la *Revue archéologique* concernant les *Recherches et découvertes en Palestine* par M. Clermont-Ganneau. Ce simple aperçu donne une liste des textes inédits (tant inscriptions hébraïques et autres plus ou moins connexes qu'inscriptions latines et grecques) que M. Ganneau a réunis en nombre déjà considérables (83), élucidés en partie et qui forment une branche presque entièrement nouvelle de l'épigraphie antique.

12° M. Maury fait hommage des deux dissertations suivantes de M. Anatole de Barthélemy : I. *Les libertés gauloises sous la domination romaine de l'an 50 à l'an 27 avant J. C.* (Extr. de la *Revue des questions historiques,* 1872, in-8°); II. *Essai sur l'origine des armoiries féodales et sur leur importance pour la critique historique* (Extr. des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* Poitiers, 1872, in-8°).

13° M. le Président présente, au nom de l'auteur, M. le marquis de la Grange, membre de l'Institut, un opuscule intitulé *Pensées* (1872, in-24).

M. le Dr Revillout continue, pour son frère, la lecture du *Mémoire sur le philosophe Secundus d'après la comparaison des textes arabes, grecs, syriaques qui nous sont parvenus.*

SÉANCE DU VENDREDI 26.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 22 juillet, M. le Ministre de l'instruction publique informe l'Académie qu'en réponse à la question qui lui a été posée relativement au dépôt et à la distribution des *OEuvres de Borghesi* il a été décidé que ce recueil serait assimilé aux publications faites par l'Institut et qu'il figurerait sur la liste de distribution arrêtée entre l'Institut et son ministère, en tenant compte des engagements antérieurs.

Par un second message en date du même jour, M. le Ministre adresse au Secrétaire perpétuel un *Rapport* de M. Albert Dumont, chargé d'une mission archéologique en Grèce, le priant de soumettre à l'Académie ce travail, dans sa prochaine réunion, ainsi que les dessins indiqués dans ce rapport. — M. le Ministre désirerait connaître l'avis de l'Académie relativement à la publication du travail dont il s'agit dans les *Archives des missions.*

M. Renier a la parole pour compléter sa précédente communication relative à la *Legio Traiana II Fortis* et à l'institution militaire des *Signiferi.*

M. Albert Dumont, par autorisation spéciale, donne lecture du *Rapport* adressé à M. le Ministre de l'instruction publique dont il vient d'être question, et, assisté de M. Chaplain, ancien élève de l'Académie de France à Rome, son habile compagnon de voyage, fait passer sous les yeux des membres de l'Académie la nombreuse série des dessins rapportés par eux de leur commune exploration, principalement dans la Grèce propre.

M. de Wailly continue et achève la seconde lecture de son Mémoire sur les *Enseignements de saint Louis.*

ANALYSE.

M. de Wailly a lu un Mémoire *sur les Enseignements de saint Louis à son fils,* texte dont l'authenticité a été en partie contestée par M. Paul Viollet, dans un savant article inséré au tome Ve de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (6e série). Plus récemment, dans un ouvrage intitulé *Vie intime de saint Louis,* le Père Cros, de la compagnie de Jésus, a soutenu que le même texte avait été altéré, et que cette fraude avait été pratiquée dans l'*Histoire de saint Louis* par Joinville, entre l'achèvement du manuscrit offert en 1309 à Louis le Hutin et la transcription la plus ancienne qui nous en soit parvenue, laquelle peut avoir été faite vers 1350. C'est à ces deux adversaires que M. de Wailly s'est proposé de répondre, mais en distinguant la critique mesurée de M. Viollet des assertions téméraires du Père Cros, qui constituent une véritable hérésie historique, puisqu'elles tendent à discréditer le livre de Joinville, comme mutilé et interpolé par des faussaires.

M. de Wailly s'attache d'abord à prouver que cette hypothèse n'est pas admissible, et que le texte de Joinville nous a été conservé tel qu'il était dans le manuscrit original, sans retranchement ni addition. Nous avons deux familles de manuscrits dont l'une dérive de l'exemplaire offert en 1309 à Louis le Hutin, l'autre de l'exemplaire que Joinville s'était réservé pour son usage personnel. La première famille est représentée par le manuscrit dit *de Bruxelles;* elle se distingue de l'autre par la date de 1309 qui termine le texte. La seconde famille est représentée par deux manuscrits. Le plus connu est le manuscrit de Lucques, qui fut exécuté au seizième siècle pour Antoinette de Bourbon, baronne de Joinville, dont l'écusson richement colorié se voit au frontispice au-dessous de la miniature principale. Le texte original fut rajeuni dans cette

copie pour faciliter la lecture du livre à la princesse, mais, par une heureuse circonstance, des traces de l'orthographe primitive ont survécu à ce rajeunissement, en sorte que la copie du XVIe siècle conserve des archaïsmes qui ne se retrouvent pas dans le manuscrit de Bruxelles, et qui donnent la certitude qu'elle a été exécutée sur l'original existant encore au château de Joinville. Outre cette copie de luxe, qui est ornée de riches miniatures accompagnées d'un avertissement explicatif où Joinville semble parler en son nom, il existe une copie plus ordinaire, ayant appartenu à feu M. Brissart Binet, laquelle contient un texte rájeuni. mêlé d'archaïsmes comme le manuscrit de Lucques, dont elle est le double, et dont elle comble deux lacunes considérables.

On a donc un moyen de contrôle infaillible dans la collation du texte de la première famille avec le texte de la seconde. Y a-t-il dans l'un de ces textes des passages qui ne soient pas dans l'autre? Non. Donc ils n'ont subi ni mutilations, ni interpolations. Tout ce que contiennent les deux familles de textes était contenu dans le texte original de Joinville, et ce qu'elles ne contiennent pas manquait aussi à ce texte original, puisqu'il ne peut se faire que le copiste du XIVe siècle et ceux du XVIe se soient rencontrés pour ajouter ou supprimer les mêmes passages. Voilà la réfutation générale opposée au Père Cros. Voilà ce qui oblige à reconnaître que le livre de Joinville est authentique depuis le premier mot jusqu'au dernier.

M. de Wailly aborde ensuite l'argument principal du Père Cros : une phrase a disparu du texte des Enseignements, celle où saint Louis parle de la dévotion à l'Église et au pape; c'est là ce que le Père Cros appelle une fraude anti-romaine pratiquée entre 1309 et 1350, dans un temps où les sentiments de saint Louis n'étaient plus en honneur. M. de Wailly répond que la phrase appartient en effet au texte des Enseignements,

mais qu'elle en avait disparu par une inadvertance de copiste avant même que Joinville eût commencé à écrire son livre. En effet la phrase manque dans le texte des Enseignements qui fait suite à la Vie de saint Louis, par Geoffroy de Beaulieu, texte contenu dans un manuscrit reconnu comme le plus ancien de tous. Elle manque également dans le texte des Enseignements qui forme un des chapitres de la Vie de saint Louis, par Guillaume de Nangis, ouvrage antérieur à la canonisation, et dont il subsiste des manuscrits qui remontent, comme celui de Geoffroy de Beaulieu, à la fin du XIIIe siècle. Donc la prétendue fraude pratiquée entre 1309 et 1350 est une simple omission antérieure à l'an 1309. Ce sont là des faits certains, incontestables, évidents, que le Père Cros aurait pu constater, puisqu'il a feuilleté et cité le XXe volume du Recueil des Historiens de France, où l'âge des manuscrits est indiqué, où les textes sont publiés avec leur lacune antérieure à l'an 1300; mais il a passé à côté de la vérité sans la voir ou sans la comprendre. Il est impossible de suspecter sa bonne foi, qui est entière; mais il est impossible aussi de ne pas s'apercevoir qu'il est entraîné et aveuglé par son imagination.

La méthode de M. Viollet est bien différente; son travail prouve qu'il a étudié de près les manuscrits, et qu'il y a recueilli des observations souvent exactes; néanmoins il est arrivé à des conclusions qui peuvent être contestées. Il distingue trois sources du texte des Enseignements : 1° texte français transcrit dans le registre Noster de la chambre des comptes; 2° texte français du confesseur de la reine Marguerite; 3° texte français, abrégé par Geoffroy de Beaulieu et faisant suite à sa Vie de saint Louis en latin. Gilles de Pontoise, autrement dit l'Anonyme de saint Denis, a donné dans sa chronique un texte latin qui est l'équivalent des deux premiers et qui a été probablement traduit par le confesseur, tandis que le texte du registre

Noster se rapproche davantage de l'original. Geoffroy de Beaulieu a donné dans sa Vie de saint Louis un abrégé latin, mais son abrégé français n'est pas une traduction, il a été fait directement sur l'original. De cet abrégé français dérivent tous les abrégés français des Enseignements, notamment celui que Joinville a compris dans son livre, et un autre abrégé qui existe dans un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, contenant un exemplaire ancien des Chroniques de Saint-Denis.

Voilà les faits tels que les expose M. Viollet; voici la conséquence qu'il en tire. Puisqu'il n'y a que trois sources des Enseignements de saint Louis, tout ce qui n'est pas contenu dans les trois textes types de tous les autres doit être écarté comme suspect.

M. de Wailly conteste cette classification et la conséquence qu'en tire M. Viollet. Pour lui le texte du registre Noster n'est, comme celui du confesseur, qu'une traduction du texte latin inséré dans la chronique de Gilles de Pontoise. Il n'y a donc pas là deux types distincts, mais un seul, qui est une traduction latine des Enseignements, extraite du procès-verbal d'enquête pour la canonisation de saint Louis. Quant à l'abrégé français de Geoffroy de Beaulieu, il n'est pas la source du texte conservé dans le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève; car ce dernier texte est, en certains passages, plus clair, plus exact et plus complet que l'autre. Il a donc son origine distincte et son autorité propre. M. de Wailly explique comment ce fait important a échappé à l'attention de M. Viollet, qui, en établissant un parallèle entre le texte de l'enquête et les textes abrégés, a perdu de vue presque toujours le manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et ne s'est pas aperçu que ce texte, dans la plupart des passages examinés par lui, se distinguait notablement des autres textes abrégés. C'est donc un type à part; quant aux trois types énumérés par M. Viollet, ils se réduisent à deux, et, s'ils sont dépourvus de certains

passages contenus dans le type nouveau dont il a méconnu l'originalité, cette circonstance ne peut suffire pour rejeter ces passages comme apocryphes.

Il est vrai que ces passages, ou leur équivalent, se retrouvent dans le texte des Enseignements reproduit par Joinville, et que ce texte dérive de l'abrégé français de Geoffroy de Beaulieu; mais une simple collation a suffi pour les y introduire. Ce texte est au nombre des emprunts faits par Joinville à un *romant*, c'est-à-dire à une chronique en langue vulgaire. M. de Wailly, dans son édition de Joinville, dit que ce *romant* devait être une ancienne rédaction des Chroniques de Saint-Denis. Il maintient son opinion, quoique M. Viollet la conteste, mais il fait observer que ce point particulier est étranger à la question de l'authenticité des passages controversés; peu importe par quelle voie ils sont arrivés dans le texte de Joinville, si en eux-mêmes ils n'offrent rien de suspect. Or M. Viollet ne se prévaut pour les condamner que de la classification des manuscrits, et son système n'a plus de base quand on a prouvé que le texte du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, loin de dériver de l'abrégé français de Geoffroy de Beaulieu, doit nécessairement avoir une origine distincte et constituer un type nouveau.

Le débat serait vidé si le Père Cros n'attaquait pas ces passages comme contraires à l'histoire. La plupart pourtant semblent à première vue bien d'accord avec les sentiments de saint Louis. Comment s'étonner qu'il ait dit à son fils de choisir d'honnêtes gens pour les emplois de son hôtel, de maintenir les bonnes coutumes, d'abaisser les mauvaises, de ne pas charger son peuple de tailles? Mais le Père Cros s'inscrit en faux contre ces passages, parce qu'il a cru voir dans Gilles de Pontoise que saint Louis n'a pas fait de statut sur les tailles et les autres exactions[1]. En admettant que tel fût le sens de

[1] *Hist. de Fr.* t. XX, 56 *b*.

ce passage, il devait au moins rappeler que Gilles de Pontoise est en désaccord avec Guillaume de Nangis, qui, dans l'énumération des réformes exécutées après le retour de la croisade, cite la défense faite aux baillis de grever le peuple *de nouveles exactions, de tailles et de coustumes nouveles*. Ce texte si positif est encore tiré du XX[e] volume des Historiens de France tant cité et si mal lu par le Père Cros (page 397 *c*).

De tous les passages controversés, le seul qui méritât d'être examiné de près, c'est celui où saint Louis conseille de ménager les bonnes villes et les grandes cités, pour y trouver au besoin un point d'appui contre la noblesse. Le Père Cros invoque ici l'opinion de M. Augustin Thierry, qui affirme que saint Louis était plutôt disposé à restreindre qu'à étendre les franchises des communes dont il se défiait. A cette assertion un peu vague, M. de Wailly oppose trois faits: d'abord celui que saint Louis a rappelé lui-même comme pour justifier son conseil, c'est-à-dire l'aide que Paris et les bonnes villes lui prêtèrent contre les barons après son couronnement: en second lieu le concours qu'il obtint de dix-neuf communes en 1233 pour réprimer les troubles de Beauvais; enfin les secours d'argent que les bonnes villes lui accordèrent en 1248 pour contribuer aux dépenses de la croisade. Voilà des motifs certains qui devaient engager saint Louis à se ménager l'appui des communes.

Mais quand même l'histoire serait muette, M. de Wailly repousserait l'hypothèse d'une interpolation frauduleuse comme contraire à la vraisemblance. Espérait-on en imposer à Philippe le Bel sur la politique de son aïeul? Une phrase fabriquée par un faussaire pouvait-elle avoir le crédit de changer l'opinion, de prévaloir contre les traditions et de transformer en faveur la défiance qu'on aurait observée jusque-là contre les communes? Que si l'on voulait présenter la fraude comme s'adressant, non pas au roi, mais au public.

l'hypothèse n'en serait pas plus vraisemblable; car la prétendue fraude n'a pas pénétré dans les manuscrits destinés au commun des lecteurs; elle nous est connue par deux volumes appartenant l'un à Philippe le Bel, l'autre à Louis le Hutin. Tout concourt donc à prouver que les passages controversés sont parfaitement authentiques, puisque le faussaire n'aurait pas trouvé de dupes.

Une seule difficulté subsiste, mais il est facile de la résoudre. On peut se demander pourquoi ces passages manquent dans le texte de l'enquête et dans les abrégés de Geoffroy de Beaulieu. En ce qui concerne le choix des gens de l'hôtel, le maintien des bonnes coutumes et l'usage modéré des impôts, c'étaient des conseils dignes d'approbation, mais qui ne suffisaient pas pour recommander saint Louis à la vénération des fidèles. Il est donc naturel qu'il n'en ait pas été question dans les textes destinés à préparer sa canonisation. Quant au conseil relatif aux communes, la plus vulgaire prudence obligeait de ne pas l'ébruiter et de le soustraire à la publicité de l'enquête.

Les passages controversés étant reconnus pour authentiques, M. de Wailly examine comment on peut arriver à reconstituer le texte des Enseignements de saint Louis. Le meilleur cadre est sans contredit le texte latin de l'enquête, amélioré par une collation avec le manuscrit latin 13,836. Dans ce cadre viennent se distribuer sans peine les fragments dont l'existence n'est attestée que par certains textes abrégés, et l'on acquiert ainsi la preuve qu'un arrangement si simple et si satisfaisant n'est pas le résultat d'une combinaison factice et arbitraire.

Mais il ne suffit pas de reconstituer le fond des Enseignements; il faut aussi en retrouver la forme. Il est nécessaire d'abord d'observer dans le texte restitué les règles consacrées par le bon usage du XIIIe siècle; car saint Louis, par l'excellente éducation qu'il avait reçue, était capable d'écrire sa langue aussi bien que le meilleur clerc de sa chancellerie. Il

faudrait ensuite retrouver les expressions dont il s'est servi, et le mouvement qu'il imprimait à ses phrases pour mieux rendre sa pensée. De tout cela il peut subsister des débris qu'il faut recueillir et rapprocher.

M. de Wailly rappelle que le texte latin de l'enquête n'est qu'une traduction, et que par conséquent les synonymes et les périphrases ont dû y remplacer souvent l'expression originale. Il accorde encore moins de confiance au texte français du confesseur et à celui du registre Noster qu'il considère comme des traductions de la traduction latine. Il en donne trois preuves: 1° M. Viollet dans son texte restitué a usé alternativement de l'un et de l'autre texte, ce qu'il n'aurait pas dû faire s'il eût été sûr de reconnaître la leçon originale dans le texte du registre Noster; 2° le sens du texte original est parfois altéré dans les deux textes, ce qui ne peut s'expliquer que par des erreurs de traduction; 3° le nombre des variantes est trop grand pour que ces deux leçons soient des copies de l'original; il y en a cependant trop peu pour que, l'une étant supposée originale, l'autre ne fût qu'une traduction de traduction.

Les Enseignements à la reine Isabelle, où il existe plusieurs phrases qui se retrouvent textuellement dans les Enseignements à Philippe le Hardi, pourraient être consultés utilement si l'on en possédait le texte original; mais M. de Wailly prouve qu'on ne les connaît aussi que par des traductions.

Restent les textes abrégés des Enseignements à Philippe le Hardi. L'abrégé latin de Geoffroy de Beaulieu a été fait directement sur l'original; souvent beaucoup plus court que le texte latin de l'enquête, il offre dans d'autres passages la reproduction complète ou presque complète du texte original; mais le latin peut s'éloigner davantage de l'expression française, parce qu'il est plus correct. Cet abrégé latin, inséré dans la chronique de Primat, a été traduit et souvent mal compris par Jean de Vignay, dont le texte est à négliger.

Les autres abrégés français, au contraire, ne sont pas des traductions; M. Viollet a été frappé de l'originalité de style qui les caractérise. Or, comme le texte du manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève ne dérive pas de la même source que l'abrégé français de Geoffroy de Beaulieu, il en résulte cette conséquence importante qu'ils doivent représenter l'original dans celles de leurs leçons qui sont identiques. L'identité de certaines expressions peut aussi être constatée entre un des abrégés français et l'un des textes latins, ou même entre les deux textes latins. Mais cette identité n'a plus la même signification quand elle existe ou entre deux traductions françaises, ou bien encore entre ces traductions et le texte latin d'où elles dérivent, parce qu'alors ce n'est pas sous l'action directe de l'original que cette identité a pu se produire. Une seule chose peut guider avec certitude dans la restitution du texte, c'est l'accord existant entre des leçons qu'une filiation distincte rattache immédiatement à l'original.

Tels sont les principes que M. de Wailly s'est efforcé de suivre dans son travail, dont l'utilité (il aime à le croire) ne sera pas contestée par ceux mêmes qui n'en seraient pas satisfaits.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie deux publications récentes qui réclament la plus sérieuse attention :

1° Le volume V du *Rig-Veda-Sanhita*, texte sanscrit avec le commentaire de *Sayanacharya*, œuvre reprise avec une nouvelle activité par le savant indianiste, M. Max Müller, associé étranger de l'Académie, et qui touche à son terme; 2° le recueil des *Papyrus égyptiens du musée de Boulaq*, édités en fac-simile sous les auspices de S. A. Ismaïl-Pacha, khédive d'Égypte, par Aug. Mariette-Bey, t. I, nos 1 à 9 (Paris, 1871, in-f°).

Le Secrétaire perpétuel présente en outre les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXV et XXVI (Angers, 1871, in-8°).

M. le Dr Revillout continue, pour son frère, la lecture du *Mémoire sur le philosophe Secundus*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport des commissaires désignés par l'Académie pour la vérification des comptes de l'année 1871.

MOIS D'AOÛT.

SÉANCE DU VENDREDI 2.

PRÉSIDENCE DE M. DELISLE, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. le Président communique à l'Académie une lettre de M. le Secrétaire perpétuel qui, éprouvant le besoin de prendre un repos de quelques semaines, a chargé M. Wallon de le suppléer au bureau. — En conséquence, M. le Président y appelle M. Wallon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le comte de Melfort, qui le prie de faire connaître à la Compagnie la mort de M. de Cherrier.

M. le Président se fait l'interprète de l'Académie en rendant hommage aux savants travaux de M. de Cherrier et aux excellentes qualités qui le rendaient cher à tous ses confrères. Il invite le Secrétaire à transmettre à la famille de M. de Cherrier l'expression des sentiments et des regrets qui sont communs à toute l'Académie.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

1° Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui remercie l'Académie de l'avoir mis au nombre de ceux à qui sont accordées les *Œuvres de Borghesi*.

2° Lettre du même Ministre annonçant qu'il a envoyé à l'Imprimerie nationale, pour le comprendre dans la première livraison des *Archives des missions scientifiques*, le rapport de M. Albert Dumont sur son voyage archéologique en Grèce.

M. Delisle dépose sur le bureau sept lettres originales, Savoir :

De Descartes, 12 septembre 1638;
De Pierre Dupuy, 29 novembre 1634;
De Jac. Dupuy, 1er février 1641;
De Théodore Godefroy, 29 octobre 1643;
De Catherine-Angélique d'Orléans-Longueville, 20 mai 1661;
De Ménage à Valois, sans date;
Du cardinal de Retz, 21 mai 1664.

Ces lettres appartiennent à l'Institut. Elles se trouvaient dernièrement dans le cabinet de feu M. Gauthier-Lachapelle. M. Étienne Charavay, chargé de vendre la collection des lettres autographes de M. Gauthier-Lachapelle, mit de côté et signala à l'attention de M. Desmarets, exécuteur testamentaire de M. Gauthier-Lachapelle, un certain nombre de pièces qui lui paraissaient venir d'établissements publics. M. Desmarets s'est empressé de porter ces pièces à la Bibliothèque nationale et a chargé M. Delisle de les rendre aux établissements qui les avaient perdus. La soustraction de ces pièces remonte à une époque déjà ancienne, et plusieurs ont passé dans des ventes publiques il y a plus de vingt ans, circonstance qui suffirait pour établir la parfaite bonne foi du dernier possesseur.

Le Secrétaire remet, séance tenante, ces lettres à M. Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut.

M. le Président, en faisant ce dépôt, insiste sur l'utilité

qu'il y aurait à faire relier ces pièces et d'autres non moins précieuses que possède l'Institut, pour les mettre à l'abri de pareils détournements dans l'avenir.

M. Renier exprime le vœu que l'Institut ait un archiviste pour mettre en ordre et garder spécialement les papiers et pièces d'archives.

M. Garcin de Tassy, qui a longtemps fait partie de la Commission administrative de l'Académie, dit que les archives, pour ce qui la concerne, étaient en bon ordre.

M. le Président ajoute que la Commission administrative, qui a rendu un si grand service à l'Académie en dressant l'état des ouvrages imprimés qui lui appartiennent, achèverait de bien mériter d'elle en portant ses soins sur les pièces manuscrites.

M. Jourdain fait observer que trois questions sont posées : 1° Les archives sont-elles bien tenues? le témoignage de M. Garcin de Tassy le rassure sur ce point. — 2° Faut-il demander qu'un archiviste soit nommé? — 3° Est-il urgent de faire relier les pièces d'archives?

M. Brunet de Presle dit qu'il y a deux choses à distinguer dans les archives : 1° la partie historique, qui appartient à l'Institut tout entier; 2° la partie administrative, qui se rapporte soit à l'Institut pris en corps, soit à chacune des cinq Académies. Il croit qu'il serait bon que les cartons de chacune d'elles fussent réunis dans un lieu séparé.

M. le Président pense que la Commission administrative de l'Académie des inscriptions pourrait porter la question à la Commission centrale administrative de l'Institut.

M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, est d'avis que l'Académie ferait bien de prendre à ce sujet une résolution qui donnerait plus d'autorité à sa Commission des comptes, pour en saisir la Commission administrative.

M. Jourdain, traduisant la pensée de M. le Secrétaire per-

pétuel honoraire, soumet à l'Académie le projet de résolution suivant :

« L'Académie invite les membres de la Commission administrative à s'occuper des mesures à prendre pour le classement et la conservation des archives, tant de l'Académie que de l'Institut, et, en ce qui concerne les archives de l'Institut, à porter la question devant la Commission centrale dans sa plus prochaine séance. »

Cette proposition est adoptée.

M. Halévy expose devant l'Académie les résultats de ses études sur l'alphabet libyque et les rapports qu'il a avec l'alphabet phénicien.

Cette lecture donne lieu à plusieurs observations.

M. Renan s'étonne d'entendre M. Halévy avancer que les Libyens ont emprunté aux Phéniciens certaines lettres et laissé les autres; il lui paraît étrange, par exemple, que, ayant pris *n*, ils n'aient pas aussi pris *l*, dont ils avaient besoin et qu'ils ont représenté autrement.

M. Derenbourg ne comprend pas davantage pour quelle raison ils se seraient bornés à cet emprunt partiel, se créant par un travail particulier les autres lettres qui ne leur étaient pas moins nécessaires pour rendre les sons de leur langue.

M. Maury fait remarquer que l'introduction de l'alphabet dorien et de ses variantes, chez les Italiotes, s'est faite tout d'une pièce, et, quant aux Slaves, c'est l'alphabet grec tout entier que saint Cyrille leur a apporté, en y ajoutant quelques caractères nouveaux réclamés par les besoins de la langue. L'introduction ou l'adoption d'un alphabet doit se faire en une fois.

M. Renan dit, à l'appui de l'observation de M. Maury, que cette introduction, loin de se faire sous forme incomplète, entraîne plutôt avec elle une certaine superfétation.

M. Halévy demande la permission d'achever de mettre son tableau sous les yeux de l'Académie. Peut-être s'est-il trompé dans le détail, mais il croit qu'il y a dans cet arrangement une certaine méthode qu'il n'a pas inventée lui-même, qu'il a trouvée dans les monuments. «Un Barbare, ajoute-t-il pour la défense de cette hypothèse d'emprunts partiels, un Barbare arrivant dans un pays civilisé, pourra demander qu'on lui écrive son nom, sans se préoccuper du reste de l'alphabet.»

M. de Longpérier dit que cette hypothèse, si elle était vraie, serait un fait unique dans l'histoire de l'écriture.

M. Derenbourg ajoute quelques observations sur les points diacritiques appliqués aux lettres d'un alphabet. L'usage de ces points ne peut s'introduire que tardivement. Il n'y a pas d'exemple qu'un peuple, empruntant son alphabet à un autre peuple, ait pris d'abord certaines lettres, laissé les autres et fait immédiatement usage de points diacritiques pour en tenir lieu.

M. Maury, s'adressant à M. Derenbourg, lui demande si ce n'est point ainsi qu'ont agi les Persans, quand, prenant leur écriture aux Arabes, ils ont voulu exprimer le *p* que les Arabes ne connaissaient pas.

M. Derenbourg dit qu'en effet les Persans, en empruntant aux Arabes la totalité de leur alphabet, se sont donné le *p*, que les Arabes n'avaient pas, en marquant le *b* de trois points. Il ne peut admettre que les Libyens, prenant huit lettres aux Phéniciens, se soient passés des autres, se réservant d'y pourvoir par des signes additionnels.

M. Renan fait observer encore que l'écriture arabe est l'écriture araméenne arrivée au dernier degré d'usure, et, alors, pour distinguer les lettres, il y avait eu nécessité de recourir aux points diacritiques. Prenant le système proposé dans son ensemble, il reproche à M. Halévy d'y avoir procédé comme les anciens étymologistes, par analogie, par des rap-

prochements plus ou moins spécieux. Ce n'est pas ainsi qu'il faut agir dans la paléographie. Mais M. Halévy a déjà rendu tant de services à la science et il a mêlé à ses hypothèses contestées tant de considérations ingénieuses, que l'on peut dire : *felix culpa.*

M. Brunet de Presle, en reconnaissant que les lettres ont passé souvent sous des formes altérées d'un peuple à un autre, fait remarquer que parfois elles y ont passé sans altération avec une acception différente; ainsi l'*H* grec est devenu un *h* dans l'écriture latine. C'était un signe qui, n'ayant plus son usage comme *ê* long, a été pris pour un autre emploi.

M. Halévy continuera sa lecture dans la prochaine séance.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle (Poésies et musique),* publiées sous les auspices de la Société des sciences, des lettres et des arts de Lille, par M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut (Paris, 1872, 1 vol. grand in-8°).

2° *Histoire de la monnaie romaine depuis la mort de Jules César jusqu'à celle d'Auguste,* par M. Carmelo Mancini, docteur en médecine, membre de l'Institut archéologique de Rome, chap. I et II (Naples, 1872, in-4°).

3° *Journal asiatique,* avril et mai 1872.

4° *Bibliothèque de l'École des chartes,* 3e livraison, année 1872.

5° M. Renier offre une brochure intitulée : *Frammenti d'iscrizioni etrusche scoperti a Nizza.* L'auteur, M. Fabretti, fait connaître, dans cet opuscule, trois inscriptions étrusques découvertes près de Nice, qui sont les premières inscriptions de cette langue trouvées en Ligurie. Un de ces fragments contient trois bouts de ligne où on lit K M L, qu'on peut traduire par *Cemelion,* nom ancien du lieu près duquel on les a trouvés.

6° M. Delisle offre, au nom de M. Morand, un extrait de documents inédits publiés par les soins du Ministère de l'instruction publique, qui a pour titre : *Définitions du chapitre général de Cluny, de l'an 1323, publiées d'après le manuscrit original.* Ce curieux document nous présente l'état intérieur des monastères de l'ordre de Cluny au XIVe siècle, et, à ce titre, peut prendre place auprès du tableau de l'Église au XIIIe siècle qui nous est offert dans le *Registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud.*

SÉANCE DU VENDREDI 9.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

1° Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique communiquant à l'Académie une lettre de M. le Ministre des affaires étrangères relativement au rapport de la Commission des inscriptions sémitiques, dont l'Académie a demandé le dépôt dans les divers consulats d'Orient. Le Ministre des affaires étrangères se déclare tout prêt à seconder l'œuvre de la Commission, en propageant les instructions qu'elle a jointes à son rapport pour guider les voyageurs dans la transcription des inscriptions qu'ils pourraient découvrir, et il propose de répartir les exemplaires qu'il attend de l'Académie entre les divers consulats, suivant l'ordre d'un tableau qu'il soumet à son appréciation.

2° Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique envoyant à l'Académie un mémoire de M. Cartault, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Description de quelques antiquités de l'île de Rhodes.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *L'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles,* par M. Eug. Hucher, 2ᵉ partie, 2ᵉ fascicule.

2° *Le Cabinet historique,* avril-juin 1872.

3° *Annales de philosophie chrétienne,* juin 1872.

M. de Longpérier lit, en communication, une *Notice sur quelques sceaux juifs bilingues.*

Presque au début de son voyage, dit-il, Benjamin de Tudèle arrive à Narbonne, «ville considérable par son enseignement. C'est de là que l'étude de la loi se répand sur tous les pays. Cette ville possède beaucoup de sages et nobles hommes à la tête desquels est R. Calonymus, fils du grand et noble R. Todros (que sa mémoire soit bénie), descendant de la maison de David, ce qui est prouvé par sa généalogie. Cet homme tient des souverains de la contrée des propriétés foncières dont personne ne peut le déposséder par force[1].»

Ce passage du célèbre voyageur, ajoute M. de Longpérier, m'est revenu à la mémoire à la vue d'un sceau de cuivre à double type qui m'a été envoyé par M. J. Charvet. Ce sceau, qui porte sur chacune de ses faces un écu chargé d'un lion rampant, offre deux légendes, l'une en hébreu, l'autre en langue d'oc.

Droit :

* קלונמוס בר טודרוס ישיע כהן

Revers :

S'. MOVMET IVDEV D'NERBO

Dans le nom de קלונימוס, (Κλεώνυμος), la syllabe ני est exprimée au moyen d'une sigle dont la forme se rapproche de celle du *tzadé*. Il eût été intéressant de constater que ce sceau est celui-là même dont se servait le contemporain de Benjamin de Tudèle. Mais, d'une part, on trouve dans les notes de M. Zunz, placées à la fin de l'édition de l'*Itinéraire* publiée par M. Asher, à l'article concernant le R. Calonymus ben Todros, de Narbonne: «le nasi de cette ville, en 1304, portait le même nom[2];» renseignement que M. Zunz complète

[1] Voyages de Rabbi Benjamin, fils de Jona de Tudèle, dans la traduction de J. P. Baratier, 1734, t. Ier, chap. 1er, p. 5. — Voir le texte dans l'édition Asher, London, 1841, t. Ier, p. ב.

[2] *Itinerary, etc.* édition de Asher, t. II, p. 6. (Voir le recueil intitulé *Minchat*

plus tard, dans son ouvrage intitulé *Geschichte und Literatur*, en disant qu'il est à présumer que ce second Calonymus, fils de Todros, contemporain de Rabbi Meschullam et d'Abbamare, était un descendant du rabbin connu de Benjamin. D'autre part, l'auteur de la communication s'étant adressé à M. G. Mouynès, archiviste de l'Aude, en a obtenu un extrait du procès-verbal de vente des maisons confisquées sur les juifs de Narbonne par ordre de Philippe le Bel (1307); et, dans cet acte dressé au nom de Gérard de Courtonne, chanoine de Paris et commissaire royal, on trouve l'énumération des biens immeubles appartenant au juif Mometus Taurossi, dont les noms rappellent la double légende du sceau : «Inter cetera judeorum bona per inventaria predicta inde confuta repertum fuerit quod Mometus Taurossii judeus, alio nomine vocatus rex judeus Narbone, per ordinacionem predictam dudum captus et a regno Francie exulatus, hospicia infra scripta, scita in judaycis majoribus Narbone, partis domini vicecomitis Narbone, habebat et tanquam sua propria tenebat et possidebat per se, vel per alium, sive alios, tempore capcionis ejusdem, videlicet. . . . »

En 1307, dans le mois de décembre, ajoute M. Mouynès, Gérard de Courtonne vend encore quelques maisons confisquées sur «Samiel Vitalis de Scaleta, Salomon de Savarduno, judeus de judaycis majoribus Narbone, et Vitalis Gipserii.»

Les ventes de Gérard de Courtonne furent confirmées et ratifiées par lettres patentes de Philippe IV, du mois de juillet 1308. Dans ces lettres, les noms des israélites sont reproduits, et l'on y voit encore Mometus Taurossii qui est évidemment un fils de Todros (Θεόδωρος).

M. de Longpérier, après avoir présenté diverses remarques sur les noms grecs adoptés par les juifs au moyen âge, rap-

Kenaoth, p. 121, 230, 136 sqq. 141.) Zunz, *Geschichte und Literatur*, 1845, p. 477.

pelle qu'en 1858 et 1859 il a communiqué à la Société des Antiquaires de France la description de sceaux bilingues gravés par des israélites qui faisaient usage de l'une ou de l'autre face, suivant qu'ils avaient à sceller des actes destinés à des chrétiens ou à des juifs. Sur l'un de ces sceaux on lit, autour d'un grand croissant accompagné d'un astérisque, **S · MASIP CRECHET**[1]; au revers, avec le même type, la légende מאציף קרי־שנט *. Un autre présente, au droit : **S' MIELET DEL PORTAL**; au revers : דוד בר שמואל צבי *, et a pour type central sur chacune de ses faces une porte ou portail : type parlant, c'est-à-dire faisant allusion au nom du propriétaire comme le croissant de Massip Créchent[2].

Plus récemment, M. de Longpérier a reçu de son confrère, M. J. de Witte, les empreintes d'un troisième sceau à double face, ayant pour type un bélier et offrant les légendes *** S · CRESQ-S P F ANC** et טובי בר יצחק זל *. (זל est l'abréviation bien connue de זכרונו לברכה, « que sa mémoire soit bénie ! »).

Ainsi donc, dans leurs relations avec les chrétiens, David,

[1] La double légende de ce sceau présente ceci de curieux que l'hébreu קרי־שנט indique la véritable prononciation du français **CRECHET**, qui doit être lu *Créchent* avec un *anousvara* affectant le second **E**. D'un autre côté, le français **MASIP** a permis à M. A. Lévy de rectifier la forme *Mazif* employée par M. Zunz (*Geschichte und Literatur*, p. 460), pour transcrire מציף, nom dont cet auteur ne connaissait pas l'orthographe française (*Epigr. Beiträge zur Geschichte der Juden*, p. 323).

[2] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1859, p. 164. On conserve au musée de Narbonne un sceau de femme sur lequel on lit : **S · DVLCIE DE PORTALI** autour d'une porte. M. A. Lévy, de Breslau, en reproduisant, d'après le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, le sceau de David, fils de Samuel, fait remarquer que *del Portal* est la traduction de השערי. Le même savant pense que *Mielet* est un diminutif de Samuel, et il cite à ce propos Samuel, fils de Salomon de Falaise (moitié du XIIIe siècle), qui était connu sous le nom de Sir Muel; *Beiträge zur Geschichte der Juden*, p. 324. Les textes copiés dans le Thalamus de Narbonne par M. Mouynès, dans lesquels paraît trois fois *Samiel* Vitalis, rendent la question plus claire encore.

fils de Samuel, et Tobie, fils d'Isaac, se nommaient Mielet del Portal et Crescas.

L'auteur de la communication fournit divers renseignements au sujet de ces noms; celui de Crescas a été porté par un certain nombre d'israélites de l'Espagne et du midi de la France[1].

Revenant au sceau de Moumet-Calonymus, fils de Todros, qui s'assimile au Mometus Taurossii dont les biens furent vendus en 1307, il fait remarquer que c'est à tort qu'on a transcrit dans un ouvrage récent publié à Narbonne le nom Mometus par Mohammed. Ce dernier nom est écrit Mahum ou Mahumet dans nos plus anciens textes français; puis Mahom et Mahommet; mais on y remarque toujours une aspirée qui, dans les textes latins, est exprimée par CH (Machomet, Machumeth). D'ailleurs, il est difficile d'admettre qu'un juif ait porté le nom de Mahomet. Rabbi Iona, savant juif de Cordoue au XI[e] siècle, était, à la vérité, connu sous le nom de Abou'l-Walid Mérouan Ibn Djanah et, par conséquent, portait le nom du neuvième successeur du prophète[2]. Un autre juif du même temps, ministre tout-puissant du roi de Grenade, était appelé Ismaïl par les musulmans[3]. Le nom Ismaïl avait, en quelque sorte,

[1] Entre autres, par un philosophe de Barcelone, à la fin du XIV[e] siècle (Joel, *Don Chasdaï Creskas Religions-philosophische Lehren*, Breslau, 1866); par le traducteur du livre de maître Arnab de Villanova, Crescas de Casale, suivant Assemani, ou Crescas de Schaktelar, suivant M. Neubauer (*Note sur les mss. hébr. existant dans quelques bibliothèques de l'Espagne et du Portugal*, dans les *Arch. des miss. scient.* 1869, t. V, p. 428). On peut citer encore Israël Crescas d'Avignon, en 1327, et Crescas de Limoux, mentionné dans une charte de Roger, vicomte de Béziers, en date de 1193 (D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. III, col. 175, pr. LX). A ce nom, il faut comparer celui du juif Crescence mentionné dans le cartulaire de Champagne à l'année 1223 (H. d'Arbois de Jubainville, *Preuves de l'Histoire des comtes de Champagne*, p. 213, n° 1618). Voir dans le même ouvrage, p. 35, n° 601, et p. 159, n° 1294, les articles concernant le juif Cresselin.

[2] Munk, *Notice sur Abou'l Walid Merwan Ibn Djanah*, dans le *Journal asiat.* 1850, IV[e] série, t. XVI, p. 38 et 39.

[3] *Ibid.* p. 217. M. Munk, s'appuyant sur le témoignage d'Ibn Khaldoun, pense

été absorbé par les Arabes; mais il avait été pris encore par plusieurs israélites au temps des Rois. Tandis que celui du fondateur de l'islamisme devait inspirer une grande répulsion chez les juifs[1], ceux-ci n'en éprouvaient pas, à ce qu'il semble, une aussi vive pour les noms empruntés à des saints chrétiens. Ainsi, on a recueilli près de Mâcon un sceau du xive siècle, sur lequel on lit : S • GERVASII IVDEI, autour d'une main ouverte, symbole d'un *Cohen sedek*. On ne saurait dire, quant à présent, quel est le nom israélite de ce Gervais, car le sceau est unilingue, de même qu'on ne peut déterminer quel était le nom occidental de Jéchiel, fils de Ménachem Hayem, dont le sceau, appartenant aussi à M. J. Charvet, n'offre qu'une seule légende יחיאל בר מנחם חיים ∗, tracée autour d'un oiseau dont le style, aussi bien que la forme des caractères hébraïques, se rapporte au xiiie siècle.

Le sceau de Calonymus, fils de Todros, présente une particularité qui le distingue de tous les autres. Au lieu d'un type parlant, d'un signe d'état comme ceux qui figurent sur les cachets de tant de bourgeois, marchands et artisans du moyen âge, il porte un véritable écu armorié comme les sceaux des rois et des seigneurs[2]. Cet écu est chargé d'un lion, le lion de Juda, ce qui s'explique par la prétention qu'avait Calony-

que le nom Ismaïl a été attribué au ministre Joseph Halévy, fils de Samuel. M. Reinard Dozy, préférant l'autorité d'Ibn el Khatib, dit que c'est à Samuel, père de Joseph (et aussi ministre du roi de Grenade) que les musulmans donnèrent le nom de Ismaïl (*Hist. de l'Afrique et de l'Espagne*, par Ibn Adhari, Leyde, 1848-1851, t. I, introd. p. 81).

[1] M. Cazes, d'Aspet (Haute-Garonne), écrit à l'auteur de la communication que, dans la région pyrénéenne, dans la vallée du Thou, dans celle de Bagnères-de-Luchon, le mot *moumet*, qui signifie «un enfant mâle,» s'emploie, par extension, avec le sens de *joli, agréable*, par exemple, en parlant d'un bouquet de fleurs. Il résulterait de cet enseignement que *Moumet* pourrait être une traduction de Καλώνυμος.

[2] Les plus grands souverains, au xiiie siècle, plaçaient sur leurs sceaux un écu sans couronne. Voir, par exemple, le sceau appendu à un acte de 1277, portant sur une face l'écu de Philippe le Hardi, roi de France, et sur l'autre l'écu de

mus d'appartenir à la famille de David. Dans tous les cas, il montre la grande importance du personnage qui, suivant l'acte de Gérard de Courtonne, était appelé *Rex judeus Narbone,* traduction du titre הנשיא הגדול, et qui possédait de nombreux immeubles de franc-aleu (quequidem hospicia de francho alodio dictus judeus tenere dicebatur). Ce qui demeure établi, par l'acte de Gérard de Courtonne, à l'égard de Calonymus Second, s'applique évidemment aussi à son aïeul, au Calonymus Premier, visité par Benjamin de Tudèle, qui l'avait trouvé en possession de biens fonciers. Le voyageur nous a donc transmis un renseignement exact.

De ce qui précède, et aussi de ce que le recueil connu sous le titre de *Minchat Kenaoth* nous apprend que Calonymus Second était *nasi* des juifs de Narbonne en 1304, il ne faudrait pas conclure que le sceau appartenant à M. Charvet n'a pu être gravé qu'au XIV[e] siècle. Cet objet a le caractère des œuvres du XIII[e] siècle, et il est facile de comprendre que Calonymus Second n'aura pas attendu la fin de sa vie, qui a pu être fort longue, pour faire exécuter son sceau.

La légende hébraïque du sceau de Miclet del Portal se termine par le groupe de caractères צבי que M. A. Lévy interprète par צדיק באמונתו יחיה. Il faudrait rapprocher ce groupe du mot qui suit immédiatement le nom du *Cohen sedek,* Jacob, fils d'Israël, dans la légende d'un petit sceau du XVII[e] siècle יעקב צבי בר ישראל כץ, tracée autour de deux mains ouvertes, symbole de l'office.

Quant au groupe ישיע כהן qui se trouve à la fin de la légende de Calonymus, M. Derenbourg propose d'y voir le nom du graveur qui a exécuté le sceau, à la condition toutefois que ce fait ne se trouve pas en contradiction avec les habitudes du

Charles d'Anjou, comte de Provence (Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône*, pl. 8, n° 6). — Cf. le type de l'*écu d'or* de S. Louis.

moyen âge. Il est certain, dit M. de Longpérier, que la qualification de *Cohen* ne peut s'appliquer aux Calonymus, qui étaient ou prétendaient être de la famille de David. Sans doute, les sceaux signés par les graveurs ne sont pas communs; mais on peut du moins citer celui de Géraud Adémar, seigneur de Montélimar, sur lequel on lit MATEVS ME FECIT. Lorsque Spon, en 1675, entreprit son célèbre voyage, il s'arrêta à Montélimar, et copia, dans l'église de cette ville, la charte d'exemption d'impôts datée de 1198, qui avait été gravée sur une stèle [1]. A cette stèle était fixé le sceau en question, qui reçoit ainsi une date exacte. Un autre exemplaire de la bulle de Géraud Adémar a été publié, dans la *Revue archéologique* [2], par un antiquaire qui n'avait pas connu la particularité qui vient d'être rapportée. Ainsi donc l'hypothèse de M. Derenbourg peut s'appuyer sur un précédent. Le savant orientaliste a fait encore, au sujet de la sigle si semblable au *tzadé* qui représente la syllabe נִי dans le nom de Calonymus, une remarque bien plus importante, puisqu'elle a pour effet de faire comprendre la confusion qui paraît exister dans l'Écriture entre מְנָיוֹת et מִצְוֹת (*Néhémie*, x, 33; xii, 44, 47; xiii, 10). Cette observation montre le parti que la critique peut tirer d'un document de chétive apparence tel que le sceau de cuivre du nasi de Narbonne, et suffirait pour justifier l'attention que l'Académie a bien voulu accorder à sa description.

M. Derenbourg appuie l'observation de M. de Longpérier, que jamais un juif ne s'est appelé Mahomet. Il ajoute que l'usage des doubles noms, l'un correspondant constamment à l'autre, vrai autrefois, a cessé d'être observé dans les temps modernes.

M. Miller, Président, dit, à l'appui d'une autre des asser-

[1] Spon et Wheler, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce, etc.* éd. de la Haye, 1724, in-12, t. I, p. 5 et 251.

[2] 1846, Ire série, t. II, p. 651.

tions de M. de Longpérier, que la transmission du nom du grand-père au petit-fils est régulière dans la famille impériale byzantine.

M. de Wailly fait quelques remarques sur les caractères français du sceau. Il n'a pas d'objection contre l'attribution qui en est faite, du moment qu'on reste dans le xiii[e] siècle.

M. Derenbourg pense qu'il faut traduire *Calonymos* et non *Calonymus*, la désinence de ces noms empruntés par les juifs est en *os* et non en *us*. Il ajoute, à propos du lion que l'on voit sur ce sceau (le lion de Juda), que beaucoup de juifs d'Espagne prétendaient descendre de David.

M. de Longpérier, revenant sur un des caractères qu'il a signalés dans le sceau mis sous les yeux de l'Académie, dit que le fait d'un écu seigneurial sur le sceau d'un particulier est une chose très-singulière à cette époque. Au xv[e] et au xvi[e] siècle ce fait ne mériterait pas d'être remarqué.

M. Halévy continue sa communication sur l'alphabet libyen comparé à l'alphabet phénicien.

A propos des déformations des caractères signalés par M. Halévy, M. Renan dit que, dans l'alphabet phénicien, on peut suivre toute la série des modifications, depuis la plus ancienne forme d'une lettre, jusqu'à la plus récente. Dans le passage du phénicien au sabéen, au contraire, il y a solution de continuité, bién qu'on puisse surprendre encore les analogies des caractères; mais il trouve, dans les procédés de M. Halévy, une marche plus aventureuse que ne le comporte l'étude d'un si difficile sujet.

M. le D[r] Revillout continue la communication qu'il fait, au nom de son frère, sur le *philosophe Secundus*.

SÉANCE DU VENDREDI 16.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Pas de correspondance.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° M. Miller, Président, fait hommage de deux tirages à part de la *Revue archéologique*.

2° *Revue de législation :* juillet et août 1872.

3° *Revue archéologique :* juillet et août 1872.

4° *Revue africaine :* mai et juin 1872.

5° M. Egger offre un volume intitulé *Grammaire grecque*, par M. Bailly. «Deux nouvelles grammaires grecques suivant la méthode comparative viennent, dit-il, d'être publiées presque en même temps, celle de M. Chassang et celle de M. Bailly. Je n'ai pas mission de parler actuellement de la grammaire de M. Chassang. Quant à celle de M. Bailly, mon ancien élève, je peux dire que c'est un des plus sérieux efforts tentés de notre temps pour faire entrer dans un livre classique le résultat des études sur l'organisme de la langue grecque.»

M. Ravaisson offre, au nom de M. Émile Burnouf, des photographies représentant les bas-reliefs de la partie occidentale de la frise de la cella du Parthénon. Malheureusement, ces photographies nous révèlent ce fait que les surfaces de ces monuments s'altèrent, en sorte que les marbres nous donnent aujourd'hui une idée moins exacte de l'œuvre primitive que les plâtres que nous en avons.

M. Delaunay continue, au nom de M. Revillout, la lecture du mémoire de ce dernier sur le *philosophe Secundus*.

M. Clermont-Ganneau lit, en communication, un mémoire sur la découverte qu'il a faite de la ville royale cananéenne de Gézer.

A la fin de cette lecture, M. le Président demande à M. Cler-

mont-Ganneau s'il n'a pas trouvé d'inscriptions sur l'emplacement de cette ville.

M. Ganneau répond qu'il n'a pu faire de fouilles; mais il croit que si l'on en faisait on pourrait découvrir des inscriptions, car la nécropole de cette ville, par exemple, lui paraît être intacte.

M. Renan estime que des tombeaux inviolés seraient chose fort rare.

M. le Président dit qu'on peut trouver encore des tombes isolées non ouvertes. Il en a vu; mais des nécropoles entières, il en doute fort.

M. Halévy continue sa communication sur les origines de l'écriture libyenne.

M. de Rougé regrette que M. Halévy n'ait pas eu connaissance de ce qu'il a écrit sur les rapports de l'écriture phénicienne et de l'écriture égyptienne, et il exprime son opinion sur la théorie que le savant voyageur vient de présenter. Il y a, entre ses conclusions et celles de M. Halévy, une partie commune : c'est que l'écriture phénicienne est empruntée lettre à lettre aux Égyptiens. Mais il y a une partie différente, c'est que M. Halévy croit que l'emprunt s'est fait à l'écriture hiératique et M. de Rougé a établi qu'il s'était fait à l'écriture cursive. Il fait remarquer qu'à l'époque la plus ancienne les lettres se terminent par un trait de calame, un trait de plume, comme nous dirions, et qu'avec le temps ce trait disparaît et les lettres finissent par prendre une forme carrée. Ce trait de plume, « cette sorte de manche, » comme dit M. Halévy, dans la supposition que les Phéniciens l'ont ajouté à leurs lettres, M. de Rougé démontre qu'ils l'ont pris aussi aux Égyptiens.

Du reste, M. de Rougé promet à l'Académie de rédiger pour les comptes rendus un résumé de ses observations sur ce curieux sujet.

SÉANCE DU VENDREDI 23.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point de correspondance.

M. de Longpérier lit, en communication, la note suivante :

Alors que je lisais, dans la récente traduction, publiée par M. Pavet de Courteille, l'autobiographie du sulthan Baber, fondateur de la dynastie mongole dans l'Hindoustan, mon attention fut vivement attirée par quelques passages dans lesquels le descendant de Tamerlan et de Djenghis-Khan parle d'une écriture à laquelle il avait donné son nom, l'écriture *baberi*, et mentionne aussi un mode d'écriture qui devait consister à tracer d'une manière toute particulière les caractères habituellement employés par les musulmans. Le sulthan Baber était un habile calligraphe, et son récit venait me fournir un renseignement paléographique dont, tout à l'heure, je montrerai l'intérêt.

Quant à l'écriture *baberi*, voici ce qu'il en dit :

Dans le chapitre consacré aux hommes célèbres ou distingués qui étaient au service de son contemporain sulthan Hucéin-Mirza, padischah de Hérat, nous lisons (t. I, p. 405) :

« Kazi-Ikhtiar a écrit en langue persane un très-bon traité de jurisprudence. On a également de lui un recueil de mots tirés du Koran qui s'élucident les uns par les autres. Lors de l'entrevue que j'eus à Mourgâb avec les Mirza, Kazi-Ikhtiar et Mohammed-Mir-Youçouf les accompagnaient et me furent présentés. On vint à parler du caractère *baberi*. Kazi me demanda

de lui tracer les lettres isolées; ce que je fis. Dans cette même séance, il les lut, en traça les éléments, et finit par les écrire toutes. »

Évidemment, le caractère *baberi* ne ressemblait ni au *coufique,* ni au *neskhi*, ni au *taalik,* puisqu'un cadi, un savant écrivain, avait besoin, pour l'étudier et le lire, d'en voir les éléments isolés et de se donner une certaine peine pour arriver à les reproduire. D'ailleurs Kazi-Ikhtiar n'était pas le seul musulman qui eût besoin d'aide pour lire le caractère *baberi*. On aurait pu croire qu'un fin courtisan persan, dans son entrevue avec un conquérant aussi redoutable que l'était déjà Baber[1], s'était empressé de lui parler d'une invention calligraphique à laquelle le fils d'Omar-Scheïkh-Mirza tenait probablement tout autant qu'à l'une de ses provinces, et qu'il avait feint de se livrer, pour comprendre et copier l'écriture *baberi,* à un travail qui prouvait son admiration et son approbation. Mais, dans la famille même du sulthan mongol, l'intervention d'un *alphabet* était nécessaire pour comprendre les beautés du *baberi*. Dans un autre chapitre de ses mémoires, il raconte ainsi comment, en l'an 935, il envoya à ses trois fils Humaïoun, Kamran et Hindal, de précieux cadeaux.

« Mirza-Tebrizi et Mirza-beg-Tagaï furent chargés d'aller complimenter de ma part Humaïoun sur la naissance de son fils, et Kamran à l'occasion de son mariage. Ils étaient porteurs d'un présent de dix mille schahrokhi[2] pour ces deux princes, à chacun desquels ils devaient remettre, en outre, une tunique et une ceinture qui avaient servi à mon usage personnel. J'adressai à Hindal, par Molla-Bihichti, un poignard avec son ceinturon incrusté de pierreries, un encrier également orné de pierreries, un siége de nacre de perles, un vêtement

[1] L'entrevue eut lieu en 912 de l'Hégire (1506-7 de J. C.).

[2] Monnaie d'or du modèle adopté par Schah-Rokh, fils de Tamerlan (1408-1447).

court que j'avais porté, une ceinture, un *alphabet* de l'écriture dite *baberi,* et des fragments de poésie *écrits dans ce caractère.* A destination de Humaïoun était un recueil des vers que j'avais traduits ou composés depuis mon arrivée dans l'Hindoustan. Il y avait pour Hindal et pour Khodja-Kelan une copie de vers traduits ou composés par moi. Mirza-Tagaï dut remettre de ma part à Kamran le recueil complet de mes traductions et de mes compositions poétiques depuis que j'étais dans l'Hindoustan, plus des lettres écrites en caractère *baberi.* » Ceci se passait un lundi, 21 Djoumadi-el-awwal 935 (1528-29). « Le samedi [suivant], dit Baber, de bonne heure, après m'être acquitté de mes ablutions, je montai à cheval et fis publiquement la prière du matin dans un lieu voisin de Rabiri. Mevlana-Mahmoud-Farrabi nous servait d'imam. Au lever du soleil, je m'embarquai au-dessous du grand coude de Rabiri. Ce même jour, je dressai un *mastar* (c'est un morceau de carton tendu de fils pour tracer des lignes sur le papier) de onze lignes pour servir à la copie de mes traductions que je voulais exécuter en *terkib khatti.* Ce jour-là encore, les paroles des hommes de Dieu firent impression sur mon cœur. Ayant fait amarrer les embarcations le long de la côte, vis-à-vis le chef-lieu d'un des districts de Rabiri, nommé Djakin, je passai la nuit dans mon bateau » (t. II, p. 383 et 385).

Baber connaissait la valeur du temps, et, si j'ai rapporté la dernière phrase du paragraphe qui vient d'être cité, c'est afin de faire voir que, tout en marchant à la conquête d'un empire, il trouvait le loisir, alors même qu'il était à bord d'une embarcation, de s'occuper de ses combinaisons calligraphiques.

En 909 (1503-4), au moment où il venait de prendre Kaboul, et où, après avoir partagé le territoire entre les Mirza et les Begs qui avaient cherché un refuge auprès de lui, il avait encore à pourvoir à la subsistance de nombreuses familles qui de Samarkand, de Hiçar, de Koundouz, étaient ve-

nues le rejoindre, Baber pensait à son art de prédilection. « Ce fut précisément dans ces circonstances, dit-il, que j'inventai l'écriture *baberi.* »

Ainsi donc, ce fut en 909 (1503) que le fils d'Omar-Scheikh-Mirza, plus heureux que l'empereur Claude et que le roi Chilpéric, qui n'avaient fait qu'ajouter quelques caractères à l'écriture de leurs peuples, inventa un alphabet tout entier.

Trois ans plus tard, en 912 (1506), il en expliquait obligeamment les mystères à un savant qu'il rencontrait, au milieu d'une entrevue solennelle, sous la tente de ses alliés les Mirza, fils de feu sulthan Hucéin, padischah de Hérat. Enfin, vingt-deux ans après, en 935 (1528), son zèle pour le *baberi* n'avait pas diminué, et il mêle agréablement des échantillons de cette écriture aux riches présents qu'il adresse à ses fils.

A ses deux plus jeunes fils seulement, Kamran et Hindal : à Kamran, nature d'élite (comme il dit ailleurs)[1], des lettres en *baberi;* à Hindal, né en 925, et qui, par conséquent, n'avait encore que dix ans, un *alphabet* qui devait l'initier aux productions poétiques de son père.

Quant à Humaïoun, que Baber chérissait pourtant bien tendrement[2], quant à ce fils aîné qui allait bientôt lui succéder et qui devait achever la conquête de l'Hindoustan, le sulthan ne lui accorde pas la moindre part de son écriture préférée. C'est qu'Humaïoun n'avait pu réunir aux qualités qu'il possédait celle de calligraphe. Son père lui avait adressé le 14 de Rebi el awwal 934 (1527) des représentations à ce sujet, et nous a conservé la lettre dans laquelle elles sont exprimées.

« Tu m'as écrit comme je te l'avais recommandé, lui dit-il, mais tu n'as pas relu tes lettres; car si tu avais essayé de le

[1] T. II, p. 364.
[2] T. II, p. 459.

faire, tu n'en serais pas venu à bout... Outre que ton écriture ne se déchiffre qu'avec beaucoup de difficulté, le style en est tout à fait obscur et personne n'a jamais vu faire des énigmes en prose... Ton orthographe, sans être précisément mauvaise, n'est pas très-régulière; c'est ainsi que tu écris *iltifat* avec un *ta*, et *koulindj* avec un *ba*. Somme toute, en s'y reprenant à plusieurs fois, on vient à bout de te lire.» Le futur grand-mogol n'était décidément guère en état de comprendre les beautés du *baberi*.

Quelle était donc cette écriture qui n'était point une combinaison secrète comme celles dont on se sert dans la diplomatie, puisque Baber en expliquait le mécanisme à des étrangers? de quelle utilité pouvait-elle être? C'est ce que nous ne savons pas; car Baber n'en donne pas de spécimen dans ses mémoires. et son savant traducteur ne nous a fourni aucun renseignement à ce sujet. J'ai fait part de ces questions à M. Pavet de Courteille, et cet habile orientaliste m'a répondu qu'il ne pense pas que nos bibliothèques possèdent un seul échantillon de l'écriture inventée par Baber. J'espère que les paléographes voudront bien en prendre note.

Serons-nous plus heureux en ce qui concerne le *terkib khatti* تركيب خطى que Baber employait, tout en naviguant, pour transcrire ses œuvres? Ici nous n'avons plus affaire à un alphabet particulier; il s'agit d'un système calligraphique, d'une écriture arabe quant au fond, à laquelle une disposition spéciale permet d'appliquer l'épithète *terkib*.

تَرْكِيب, dans le dictionnaire de Freytag, est traduit par cette périphrase : «Dispositio multarum rerum eo modo facta ut omnibus nomen unum commune detur, et ita ut singulis non sit mutua relatio sive præeundo, sive sequendo;» périphrase d'un emploi difficile dans le langage habituel.

Chez les grammairiens arabes, *tarkib* التَّرْكِيب désigne la

composition du nom, et on appelle *terakib* تراكيب les compositions littéraires. Il y a, dit Silvestre de Sacy, des noms propres composés formés originairement de deux mots; mais dont l'union est si intime que chacun des deux mots, hors de la composition, ne conserve aucune valeur. Tels sont بَعْلَبَكّ Baalbec, حَضْرَمَوْت Hadramaout. On nomme ces composés مُرَكَّب مَزْجِيّ, composés intimement combinés[1].

On voit donc que le *terkib khatti* est une écriture combinée. *Terkib* est dérivé de رَكِب, « être porté, monter à cheval. » De là مَرْكَب, le nom du navire, proprement *vehiculum*. On peut donc attribuer à la combinaison du *terkib khatti* l'épithète *chevauchante*, parce que les lettres se déplacent et en même temps se portent les unes les autres.

Nous allons en avoir la preuve si nous consultons la numismatique.

Lorsque Marsden publiait (1825) ses *Numismata orientalia*, les plus anciennes monnaies des empereurs mongols de l'Hindoustan que ce savant avait pu retrouver étaient celles du célèbre Akber, fils d'Humaïoun et petit-fils de Baber.

Marsden, décrivant une belle pièce d'or d'Akber, pièce dont il donne la figure, s'exprime ainsi : « This rich gold coin... presents the first exemple of that total disregard of the order of words and letters that characterises the money of the race of Tîmûr in Hindustan; the object of the artist being to display his taste by so disposing the various strokes of the sentence as to fill up the space with symmetry. »

Il est bien évident qu'après la série des monnaies émises par les sulthans afghans du Bengale, série dont les légendes sont tracées en caractères arabes grossiers et divisés parfois de telle manière qu'on pourrait, au premier abord, les confondre avec

[1] *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. 1831, t. I, p. 368.

le devanagari qui les accompagne, on ne peut voir, sans être frappé du changement, les élégantes légendes de la monnaie d'Akber.

Marsden, observateur très-soigneux et très-expérimenté, avait constaté le fait sans pouvoir en expliquer l'origine.

Maintenant, on a retrouvé les monnaies de Baber et d'Humaïoun, et l'on peut s'assurer que, de même que celles d'Akber, elles portent des légendes en *caractères chevauchants.*

De là à penser que ce nouveau mode de légendes est dû à la volonté de Baber, et même à l'intervention directe de ce prince, il n'y a qu'un pas à franchir. Et, lorsqu'on a pu étudier dans son autobiographie les habitudes méticuleuses de ce guerrier si passionné pour la recherche graphique, on en arrive bien vite à croire qu'il n'aura pas laissé frapper ses propres monnaies sans fournir à son *Amin sécah* un modèle de type en *terkib khatti.* Telle est la pensée qui m'a préoccupé en lisant les curieux *Mémoires* de Baber; et j'incline à croire que Marsden, s'il avait connu ce précieux document, ne m'eût pas laissé l'occasion de l'utiliser.

Je place sous les yeux de l'Académie des copies grandies de quelques types monétaires de Baber, d'Humaïoun et d'Akber. On y verra, non pas des *caractères ornés d'arabesques,* comme l'a supposé M. Pavet de Courteille, lorsqu'il traduit l'expression *terkib khatti,* mais des lettres qui se croisent, s'entrecoupent, des mots superposés, déplacés, divisés, détails qui tous justifient le sens d'*écriture chevauchante* qu'il ne faut pas confondre avec les caractères enlacés comme nous les voyons dans la *toghra* des sulthans ottomans ou dans celle des khans de Crimée.

Ce n'est pas que Baber fût l'inventeur de ce système (il ne le dit pas et n'eût pas manqué de s'en vanter); nous en pourrions citer des exemples beaucoup plus anciens dans les écritures de l'Espagne, contrée où les musulmans ont donné car-

rière à leur imagination calligraphique; mais nous croyons que c'est au goût du prince artiste qu'il faut attribuer le changement d'aspect que l'on remarque dans la monnaie frappée par les musulmans de l'Inde au commencement du XVI[e] siècle; et nous croyons aussi que l'examen de ces monnaies permet de traduire exactement les mots *terkib khatti* employés par Baber.

M. John Leyden, dans l'édition anglaise des mémoires de Baber qu'il a publiée en 1826, traduit la phrase du sulthan de la manière suivante : «For the purpose of getting my translations written in a *peculiar mixed character,* I, this day, made a set of parallel lines suited to the *tarkib measure* for eleven verses.» Le savant secrétaire de la Société asiatique de Bombay, qui travaillait sur la version persane du livre de Baber, s'était peut-être aidé des lumières de quelque savant indigène qui connaissait le *terkib khatti,* et qui lui avait fourni le sens de *peculiar mixed character,* que *khatti* seul ne saurait comporter. Mais, en même temps, il rattachait l'épithète *terkib* au *mastar* ou appareil destiné à régler l'écriture; ce qui implique une contradiction et amène un contre-sens. M. Pavet de Courteille, travaillant sur le texte djagataï, imprimé en 1857, à Kasan, par M. Ilminski, a rendu exactement le sens du passage : تركيب خطى بيله ترجمه بيتير اوچون بوكون اون بير صطرليق مصطر باغلاديم.

Mais il a adopté l'idée de caractères ornés d'arabesques, ce qui, lorsqu'on s'est mis bien au courant de l'art baberien, ne paraît pas serrer le texte d'assez près.

M. le Président demande à M. de Longpérier si les assemblages de lettres, dont il parle, ne sont pas conçus de la même manière que les monogrammes.

M. de Longpérier indique les différences qui s'opposent à cette assimilation.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Par M. Eugène Müntz (avec une lettre d'envoi), *Étude sur les monuments d'art détruits à Strasbourg.*

2° Par M. Evans, *The Ancient stone implements, weapons and ornaments of Great Britain* (Londres, 1872, in-8°).

3° Par le docteur Coote, *Sur une expédition jusqu'alors inconnue de l'empereur Auguste dans la Bretagne* (Londres, 1872, in-4°).

4° Par M. Vachez, avocat, membre de la Société archéologique de Lyon, *Les fouilles du mont Beuvray.*

5° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XVIII.

6° *Annales de philosophie chrétienne,* juillet 1872.

7° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône,* 3ᵉ série, 1872.

8° *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne,* 1870-1871.

9° *Revue des questions historiques,* juillet 1872.

10° M. Egger offre le troisième et dernier volume de l'édition des *Œuvres de Virgile,* de M. Benoist, dont il a déjà exposé les mérites à l'Académie.

11° M. Maury offre le *Musée des Archives nationales.* «L'Académie, dit-il, a d'autant plus droit à cet hommage que deux de ses membres ont eu une part considérable à ce travail, M. le marquis de Laborde, qui a fondé le musée des Archives, et M. Huillard-Bréholles. Cet ouvrage, qui donne une description détaillée de toutes les pièces exposées dans le musée, est divisé en huit parties correspondant chacune à une des périodes principales de notre histoire. Les principales sections sont précédées de considérations sur les actes et les pièces officielles dont l'ensemble présente un aperçu général de la diplomatique en France.» M. Maury, en offrant ce livre, forme le vœu que cet ouvrage contribue à populariser l'étude de l'histoire par les pièces, et à faire mieux connaître une collection dont la France peut le plus justement s'enorgueillir.

12° M. de Longpérier offre à l'Académie un ouvrage intitulé : *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques,* par M. Chabas, correspondant, et il ajoute : «L'auteur s'est proposé de montrer l'antiquité historique des peuples de l'Europe qui furent en relation avec l'Égypte et la Phénicie; de faire voir qu'ils connaissaient les métaux, la navigation, et qu'ils possédaient

une civilisation avancée vingt siècles avant notre ère. Il expose le résultat de ses recherches relatives aux Sardiniens (peuples de la Sardaigne), aux Étrusques, et il établit que, trois siècles environ avant la guerre de Troie, les races italo-grecques ou pélasgiennes alliées aux Teucriens firent une invasion en Asie.

«Puis, après une enquête personnelle poursuivie avec un grand soin, il cherche à se rendre compte de l'antiquité relative des stations dites *de l'âge de pierre;* et il arrive à conclure qu'une partie considérable de ces stations n'est pas antérieure au xe siècle avant notre ère. Il croit même que certaines stations, qui renferment à la fois le bronze et le silex, descendent jusqu'à l'époque romaine. Ajoutant que, pendant les siècles qui ont précédé notre ère, l'Europe présentait des états de civilisation très-variés, comme en Australie, de nos jours, on voit des contrées sauvages à peu de distance de villes où règnent tous les raffinements de l'industrie, M. Chabas fait remarquer que l'émigration des espèces animales disparues de nos pays n'est pas nécessairement un fait très-ancien, et, à cet égard, je suis heureux de constater qu'il se trouve en communauté de vues avec M. Charles Gérard, qui, dans un récent ouvrage sur la *Faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace,* a donné de précieuses indications sur l'époque à laquelle existaient encore dans la Gaule orientale plusieurs des animaux réputés antéhistoriques.

«M. Chabas a placé dans son livre des chapitres fort intéressants sur l'existence du cheval et du chameau en Égypte, où ces animaux ont, suivant lui, vécu dès les temps de l'Ancien Empire. Sa parfaite connaissance des textes égyptiens lui permet de discuter ce sujet avec beaucoup de critique et de force.»

M. Egger présente à l'Académie quelques observations sur un papyrus provenant des fouilles de Sakkarah, qui lui a été communiqué par M. Mariette.

Ce papyrus, assez difficile à déchiffrer dans l'état où il se trouve, est un compte de dépenses et paraît se rapporter aux temps chrétiens, quelques mots le prouvent : Θεοδόσιος, la forme païenne serait Θεόδοτος; Χρηστόδωρος (l'η pour l'ι, dans le radical Χριστο, tient à l'itacisme, et le nom n'a de signification que dans le sens chrétien); enfin, ce qui est plus décisif, les deux mots Παύλῳ μοναχῷ, «au moine Paul.» On

trouve bien encore le mot *μαρτύριον*, mais ce serait une erreur que d'y voir la moindre allusion au martyre. Il s'agit de témoignage, et l'indication de prix qui suit semble prouver que les témoins, comme chez nous, pouvaient recevoir une indemnité de déplacement.

M. Egger remarque ce mot, *τοῖς παιδίοις*, «aux petits enfants,» qui revient dix-sept fois et toujours sous cette forme: *τοῖς πεδίοις*. Or il est impossible de l'entendre dans le sens de *πεδίον*, plaine.

M. Miller, Président, en adoptant la lecture de M. Egger, croit que le mot doit s'interpréter dans le sens de *serviteur* plutôt que dans celui d'*enfant*, comme le mot *παῖς* et le mot *puer* en latin. Cette interprétation est plus vraisemblable, quand le mot revient tant de fois dans un compte de dépenses, et M. Egger l'adopte volontiers. Il ajoute quelques remarques sur les liaisons des lettres et signale la date de l'an 26, sans désignation de règne, ce qui doit servir de point de départ à des recherches ultérieures.

M. le Président fait remarquer que le papyrus semble se rapprocher par là du temps du petit marbre qu'il a présenté à l'Académie. Le nom du prince n'y est pas non plus, et il existe beaucoup de monuments de ce genre où il en est ainsi.

M. Egger termine en disant que son travail est peu avancé encore, mais qu'il n'a pas voulu différer cette communication, d'abord pour remercier M. Mariette, qui montre tant d'empressement à placer sous les yeux de la compagnie les résultats de ses découvertes, ensuite pour provoquer dès à présent de la part de ses confrères les observations du genre de celles qu'il est heureux d'avoir recueillies.

M. de Longpérier lit, au nom de M. Lenormant, une notice qui a pour titre : *La plus ancienne inscription en langue assyrienne.*

M. le Dr Revillout achève de lire, au nom de son frère, le mémoire suivant :

L'ouvrage qui contient la vie et les sentences du philosophe Secundus a joui d'une grande célébrité dans le monde ancien.

En Occident, il nous est parvenu sous une forme très-abrégée, et, disons-le, fort peu intéressante. Les manuscrits grecs publiés par Schier d'après Gudius, par L. Holstein, par Orelli, les traductions latines qui ont été insérées dans la grande encyclopédie du dominicain Vincent de Beauvais, intitulée : *Miroir historique,* dans les *adversaria* de Barthius, les quelques fragments édités dans diverses publications, n'étaient pas faits pour nous donner une idée bien haute de l'ouvrage et du philosophe.

Les détails de biographie proprement dite y sont choquants et immoraux par le style comme par la pensée. Quant aux sentences philosophiques, qui sont des réponses attribuées à Secundus lors d'une entrevue avec Adrien, qui rentrent donc ainsi dans la biographie comme un important épisode, on n'y trouve aucune vue d'ensemble, aucune doctrine générale, rien qui puisse constituer une philosophie. Ce sont des phrases détachées, sans liaison apparente, souvent contradictoires. Les érudits ne s'en occupent qu'à cause de leur antiquité.

Or nous savons que dans l'Orient un livre portant le même titre n'a pas cessé d'être copié, traduit et lu avidement par les chrétiens, comme un bon livre. Cette vogue, toujours nouvelle, serait presque incompréhensible si les versions orientales étaient semblables à la version grecque et à ses dérivés. Je me suis assuré qu'il n'en est pas ainsi.

L'année dernière, en étudiant un manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, le manuscrit 107 du vieux fonds, que j'avais besoin de consulter parce qu'il contenait un écrit at-

tribué à saint Pesunthius, le célèbre métropolitain de Coptos dont nous possédons les papiers au Louvre, j'y remarquai, au milieu d'ouvrages de piété, la vie de Secundus renfermant ses sentences ou réponses à Adrien.

Dès les premières pages il me parut probable que cette version, beaucoup plus étendue, plus intéressante et mieux écrite que la grecque, devait rappeler beaucoup mieux un texte primitif dont le grec devait être un informe abrégé. La comparaison que j'en fis avec une version éthiopienne et quelques fragments d'une version syriaque me confirmèrent dans cette pensée.

Partout, dans la biographie comme dans les sentences, les textes orientaux offraient une suite dans les idées, qui faisait défaut dans le grec; et cependant le grec reproduisait souvent d'une façon littérale quelques lambeaux de phrases ou quelques expressions, ou l'énonciation de quelques faits qui, isolés ainsi, n'avaient plus de raison d'être.

Quant aux doctrines philosophiques qui auraient inspiré cet ouvrage, d'après les textes orientaux, elles rentreraient dans ces doctrines semi-philosophiques et semi-religieuses qui s'étaient tant multipliées dans les premiers siècles de l'empire romain, et dont il serait si intéressant de connaître à fond tout l'ensemble.

A cette époque, où le christianisme n'avait pas encore triomphé, le mouvement qui devait aboutir à l'abandon complet du paganisme remuait vivement les esprits.

On aspirait à la compréhension des mystères de la nature, de la création, de l'homme et de Dieu.

De toutes parts s'élevaient des écoles ou des sectes qui, se donnant comme chrétiennes, ou juives, ou encore païennes et philosophiques, prétendaient avoir la vraie science, la vraie sagesse, la vraie *gnose,* la vraie *cabale.*

En même temps se multipliaient, malgré les peines les

plus sévères, comme on peut le voir dans les écrits des jurisconsultes contemporains[1], toutes les espèces de magie, de sorcellerie, etc., qui souvent étaient une forme ou une dérivation de doctrines gnostiques[2]. Ne faisait-on pas des

[1] Au temps où écrivait le jurisconsulte Paul, c'est-à-dire sous des empereurs qui portaient le nom d'Antonin, les magiciens étaient brûlés vifs; ceux qui avaient étudié la magie sans en faire d'application étaient punis du dernier supplice, exposés aux bêtes ou mis en croix. Il n'était permis à personne de conserver chez soi des livres de magie. Quand on découvrait de ces livres, on les brûlait publiquement, et ceux chez qui on les avait trouvés étaient punis de mort s'ils étaient de condition humble; dans le cas contraire, on les déportait dans une île après confiscation des biens. «Ce n'est pas en effet seulement la pratique, mais aussi la connaissance de cet art qui est prohibée,» concluait Paul : *non tantum hujus artis professio, sed etiam scientia prohibita est.* (Paul, *Sentent.* lib. V, tit. XXIII.)

Pour en venir à de pareilles extrémités, il fallait qu'on ne doutât pas de la toute-puissance des formules magiques.

[2] Pour voir à quel point la croyance dans la magie et dans la puissance des formules magiques était devenue pour ainsi dire universelle, il faut lire non-seulement les œuvres des rhéteurs et des philosophes païens de cette époque, mais les écrits des Pères, entre autres le traité d'Origène contre Celse.

Celse, dans son pamphlet contre le christianisme, avait attribué le culte des anges à l'impression qu'auraient faite sur les Juifs les prestiges des magiciens faisant apparaître des spectres. Il avait comparé les miracles du Christ à ceux des adeptes des *arts égyptiens.* (Ὠριγένους κατὰ Κέλσου, β. α, 68; β. β, 48, 49, 50, etc.; β. ε, 9.)

Origène, dans sa réponse, s'appuie à son tour sur les prodiges des incantateurs et des magiciens pour établir, contrairement à Celse, qu'il ne suffit pas d'adorer un Dieu unique, qu'il faut l'adorer sous ses vrais noms, et qu'il n'est pas indifférent «de l'appeler Jupiter ou Très-Haut, Zeus, ou Adonaï, ou Sabaoth, ou Ammon comme les Égyptiens, ou Pappae comme les Scythes.»

«On en a la preuve manifeste, dit-il, dans les incantations que les premiers auteurs des langues ont employées, chacun suivant sa langue et la prononciation diverse des noms; car, ainsi que nous l'avons déjà montré brièvement plus haut, les mots qui ont puissance dans une certaine langue, si on les traduit dans une autre, perdent leur efficacité . . . .
Par exemple, les noms d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ont une signification qu'il est possible de traduire en grec. Or celui qui, en incantant, ou en conjurant, aura nommé *le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob*, par la nature et la puissance de ces noms fera que les démons eux-mêmes, vaincus, devront obéir à ses ordres; tandis que, au contraire, si l'on dit ὁ Θεὸς πατρὸς ἐκλεκτοῦ τῆς ἠχοῦς καὶ ὁ Θεὸς τοῦ γέλωτος καὶ ὁ Θεὸς τοῦ πτερνιστοῦ, on n'obtiendra rien de plus par ces noms que si l'on en avait prononcé d'autres dépourvus de toute vertu.

évocations dans l'école païenne, néo-platonicienne d'Alexandrie?

Il en est de même du nom *Israël :* si on le traduit en grec ou dans une autre langue, il n'aura aucune puissance; si, au contraire intact, il est joint avec les mots auxquels ceux qui savent ont l'habitude de le joindre, il produira ce que les incantateurs annoncent qu'il faut attendre de la prononciation de ces paroles. De même du mot *Sabaoth*, si usité dans les incantations.» (β. ε, 45.)

Ailleurs, Origène oppose le même genre d'arguments aux doutes exprimés par Celse sur l'antiquité de la Genèse et de ses récits : «Si Abraham, Isaac et Jacob n'avaient pas existé, leurs noms dans la formule *Dieu d'Abraham et Dieu d'Isaac et Dieu de Jacob* n'auraient pas la puissance qui les fait employer non-seulement par les Juifs dans leurs prières et leurs exorcismes, mais par tous ceux qui font usage d'incantations et de formules.» (β. δ, 33.)

Du reste, malgré l'étendue et l'élévation de son esprit, Origène n'a pas échappé à l'influence du milieu.

Son *Traité des principes* était de telle nature que, même dans la traduction de Rufin, son apologiste, il paraît souvent bien éloigné du vrai christianisme. Cependant saint Jérôme accusait Rufin d'avoir supprimé les expressions et atténué les passages les plus caractéristiques; et pour permettre aux lecteurs de se rendre compte d'un système alors condamné par les évêques d'Égypte, réunis en concile, le patriarche Théophile dans ses encycliques pascales, et ailleurs, avait cru devoir donner une traduction nouvelle, plus littérale, dont il nous reste quelques extraits dans ses épîtres. C'est surtout dans ce *Traité des principes* qu'Origène avait exposé dogmatiquement des doctrines fondamentales, auxquelles il se réfère dans son *Traité contre Celse* et ailleurs, et qui sont des combinaisons d'éléments étrangers avec la foi chrétienne.

Sa théorie sur certains noms et leur puissance quand on ne les traduit pas lui était commune avec un grand nombre de sectes gnostiques, juives ou même païennes. Jamblique, dans son livre sur *Les mystères*, au chapitre des noms divins, expose les mêmes croyances.

Quant à l'astrologie, qui rentrait aussi bien que la magie dans les *arts égyptiens*, il paraît qu'Origène y avait également foi.

Il considère les astres comme des puissances célestes, éclairées de la *lumière de la sagesse divine*, raisonnables, pouvant pécher et se convertir. (Περὶ ἀρχῶν, β. α, VII, 2, 3, 4, 5; β. β, VIII, 3 = κατὰ Κέλσου, ε, 10, 11, 12.) Il concède qu'ils ont une influence sur les choses d'ici-bas, et peut-être même peuvent les annoncer, comme des prophètes. Si l'on ne doit pas les adorer, c'est qu'on ne doit pas adorer les plus grands prophètes, et que, d'ailleurs, les astres «préfèrent eux-mêmes que nous nous en remettions à Dieu, auquel ils portent nos prières, plutôt que de nous adresser à eux et de leur faire partager avec Dieu nos vœux et nos supplications.» (Κατὰ Κέλσου, ε, 11.)

Bien entendu il leur attribue à chacun une âme, âme qu'il croit avoir existé

Du reste, quel que fût le culte qu'ils prenaient pour point de départ, qu'ils fussent plus ou moins près de tomber pra-

avant la création du monde et devoir subsister après la destruction de la matière, afin de recevoir alors la récompense ou la punition suivant ses mérites ou ses démérites. (Περὶ ἀρχῶν, β. α, VII; β. β. VIII.) Ce sont des âmes fixées à une substance matérielle qui est leur corps : *animam solis antiquiorem esse alligatione ejus ad corpus*. . ., dit la traduction de Rufin, qui remplace le texte perdu. Les astres sont en hiérarchie parmi les puissances célestes.

Les vrais gnostiques, prétendant tout savoir, ne s'en tenaient pas là : ils racontaient en détail l'histoire des astres. Ainsi, dans un ouvrage copte, traduit par Schwartze sous le nom de *Pistis Sophia*, les astres sont représentés comme des puissances ou des chefs ⲛ̄ⲁⲣⲭⲱⲛ, dont plusieurs ont péché et qui ont été liés à la sphère.

Leur nombre est de 1,800, d'un ordre inférieur, au-dessus desquels dominent 360 principaux.

En outre, le grand ordonnateur *Iéou* « établit aussi d'autres grands chefs, qui commandent sur les 360 et sur tous les ⲁⲣⲭⲱⲛ liés : ceux-là (sont) ceux que l'on appelle dans tout le monde de l'humanité des noms suivants : le premier on le nomme Saturne, le second Mars, le troisième Mercure, le quatrième Vénus, le cinquième Jupiter » : ⲁϥⲕⲱ ⲛⲕⲉ ϯⲟⲩ ⲛ̄ⲛⲟϭ ⲛ̄ⲁⲣⲭⲱⲛ ⲉⲩⲁⲣⲭⲓ ⲉϫⲛ̄ ⲡϣⲙ̄ⲧϣⲉⲥⲉ. ⲁⲩⲱ ⲉϫⲛ̄ ⲛⲁⲣⲭⲱⲛ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲉⲧⲙⲏⲣ. ⲛⲁⲓ̈ ⲛⲉⲧⲉ ϣⲁⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉⲣⲟⲟⲩ ϩⲙ̄ ⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲧⲏⲣϥ̄ ⲛ̄ⲧⲙⲛ̄ⲧⲣⲱⲙⲉ ⲙ̄ⲡⲉⲓ̈ⲣⲁⲛ. ⲡⲉ ϩⲟⲩⲉⲓⲧ ⲉϣⲁⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉⲣⲟϥ ϫⲉ ⲕⲣⲟⲛⲟⲥ. ⲡⲙⲉϩⲥⲛⲁⲩ ϫⲉ ⲁⲣⲏⲥ. ⲡⲙⲉϩϣⲟⲙⲛ̄ⲧ ϫⲉ ϩⲉⲣⲙⲏⲥ. ⲡⲙⲉϩϥⲧⲟⲟⲩ ϫⲉ ⲧⲁⲫⲣⲟⲇⲓⲧⲏ. ⲡⲙⲉϩϯⲟⲩ ϫⲉ ⲡⲍⲉⲩⲥ. En un mot, ce sont des planètes. (*Pistis Sophia*, t. I, p. 361.)

Ayant à jouer un si grand rôle, ces planètes reçurent des forces empruntées à des puissances supérieures et divines. Ainsi Saturne reçut sa force du grand invisible lui-même; Vénus, de la *pistis sophia*, la sagesse vraie et croyante, et *Iéou*, ayant « réfléchi qu'il y avait besoin d'un pilote pour gouverner le monde avec les *æons* de la sphère, afin qu'ils ne le perdent pas dans leur perversité. . . . . . . tira une force du petit Sabaoth le bon . . . . et la lia dans Jupiter, parce qu'il est bon, afin qu'il les gouverne dans sa bonté. » ⲁϥϯϩⲧⲏϥ ϫⲉ ⲥⲉⲣⲭⲣⲓⲁ ⲛ̄ⲟⲩϩⲓⲉ ⲉⲧⲣⲉϥⲣ̄ϩⲙ̄ⲙⲉ ⲙ̄ⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲙⲛ̄ ⲛⲁⲓⲱⲛ ⲛ̄ⲧⲉⲥⲫⲉⲣⲁ ϫⲉ ⲙ̄ⲛⲉⲩⲧⲁⲕⲟϥ ϩⲛ̄ ⲧⲉⲩⲡⲟⲛⲏⲣⲓⲁ. ⲁϥⲃⲱⲕ

tiquement dans la magie, les divers gnostiques se rapprochaient bientôt les uns des autres par certaines tendances gé-

ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲉⲧⲙⲉⲥⲟⲥ ⲁϥⲥⲱⲕ ⲛ̄ⲟⲩ ⲇⲩⲛⲁⲙⲓⲥ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲙ̄ ⲡⲕⲟⲩⲓ̈ ⲛ̄ⲥⲁⲃⲁⲱⲑ ⲡⲁⲅⲁⲑⲟⲥ ⲡⲁⲧⲙⲉⲥⲟⲥ ⲁϥⲙⲟⲣⲥ̄ ϩⲛ̄ ⲍⲉⲩⲥ ⲉⲃⲟⲗϫⲉ ⲟⲩⲁⲅⲁⲑⲟⲥ ⲡⲉ. ⲉⲧⲣⲉϥⲣ̄ϩⲙ̄ⲙⲉ ⲙ̄ⲙⲟⲟⲩ ϩⲛ̄ ⲧⲉϥⲙⲛ̄ⲧⲁⲅⲁⲑⲟⲥ. Les quelques mots dont je ne donne pas la traduction se rapportent à ce que les gnostiques appelaient le milieu ⲧⲙⲉⲥⲟⲥ et nous obligeraient à de trop longs commentaires.

Dès lors Jupiter paraît pleinement assimilé à ce petit Sabaoth : ⲡⲕⲟⲩⲓ ⲛ̄ⲥⲁⲃⲁⲱⲑ ⲡⲁⲅⲁⲑⲟⲥ ⲡⲁⲓ. ⲉⲧⲉ ϣⲁⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉⲣⲟϥ ϩⲙ̄ ⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲍⲉⲩⲥ. On entrevoit là le souvenir de cette autre assimilation entre Jupiter et le dieu des Juifs, que Celse formulait vers le temps d'Adrien, et l'épithète de *bon* donnée à Jupiter, le rôle qu'on lui attribue de gouverner le monde, paraissent bien en effet des échos transformés de doctrines païennes.

Origène lui-même encourut le reproche de suivre l'école de Platon dans ses idées les moins chrétiennes, reproche que formula surtout Marcel d'Ancyre.

Dans son livre Περὶ ἀρχῶν, déjà cité précédemment, il soutenait, à propos des esprits appelés *princes du monde*, que, parmi les êtres incorporels, *puissances ou vertus célestes*, un certain nombre méritaient vraiment le nom de *princes*, parce qu'ils étaient chacun spécialement chargés soit d'une ville, soit d'un peuple. Ce prince, qui avait à veiller sur la destinée de son peuple ou de sa ville jusqu'à la venue du Messie, lui fabriquait aussi des doctrines et des dogmes : « *habentes singuli sapientias suas et astruentes dogmata sua variasque sententias.* » (Traduction de Rufin, l. III, cap. III.) Il pose comme douteuse la question de savoir si, quand ces *princes du monde* se mirent à combattre la vraie sagesse, la vraie doctrine enseignées par Jésus, ils agirent ainsi par malice, ou de bonne foi par ignorance. (*Ibid.*) Il leur attribue à peu près le rôle que Mahomet donna plus tard à ces *génies* qui, l'ayant écouté, convertirent leurs peuples (Coran, XLVI, v. 28).

Il va même beaucoup plus loin, car il ajoute : « Il y a encore, outre ces *princes*, d'autres *puissances* spéciales de ce monde, c'est-à-dire des *vertus spirituelles* présidant à certaines œuvres qu'elles se sont assignées en propre à elles-mêmes, par leur choix, dans l'indépendance de leur libre arbitre. . . . . par exemple, de telle sorte qu'il y ait une *puissance* et *vertu* spéciale pour inspirer la poésie, une autre pour la géométrie, et de même des *vertus* propres pour promouvoir chacun des arts, chacune des sciences de ce genre : » *Sunt præterea etiam aliæ, præter hos principes speciales, quædam hujus mundi energiæ, id est vir-*

nérales, certaines méthodes communes, souvent même par des concordances inattendues dans les doctrines cosmogoniques et les principes fondamentaux[1]. Aussi de tous les hérétiques, il y en eut peu qui s'éloignèrent autant des vrais chrétiens que les gnostiques, et ce furent surtout ceux-là qui menacèrent l'existence du christianisme à son aurore.

tutes spiritales aliquæ, certa quænam operantes, quæ ipsæ sibi pro arbitrii sui libertate ut agerent elegerunt, ex quibus sunt isti principes qui operantur sapientiam hujus mundi : verbi causa, ut sit propria quædam energia et virtus, quæ inspiret poeticam, alia quæ geometriam, et ita quæque singulas quasque hujusce modi artes disciplinasque commoneant. (*Ibid.*)

On sait quelle estime les philosophes contemporains avaient professée pour Origène. Dans son histoire ecclésiastique, Eusèbe rapporte que souvent «ils lui envoyaient leurs ouvrages à corriger, comme à leur maître.»

Mais on ne sera pas étonné de l'indignation que ce traité Περὶ ἀρχῶν excita de la part des Pères, saint Jérôme, saint Épiphane, le patriarche Théophile, etc., qui l'examinèrent avec soin deux siècles après Origène.

A ce moment, au ve siècle de notre ère, les principales hérésies ne présentaient plus aucun rapport avec la mystique païenne ou le judéo-platonicisme. Le patriarche Théophile faisait énergiquement la guerre au paganisme : il avait détruit le Sérapéum et les sanctuaires de Canope. Son successeur et neveu saint Cyrille devait bientôt faire expulser les Juifs. La ville d'Alexandrie tendait de plus en plus à devenir absolument chrétienne.

Ils étaient déjà loin les souvenirs des temps où l'Égypte était, pour ainsi dire, le principal siége d'un éclectisme sans limite, des concessions et des conciliations les plus invraisemblables ; où l'empereur Adrien s'exprimait en ces termes dans une lettre à son sujet :

«Ægyptum, quam mihi laudabas, Serviane carissime, totam didici levem, pendulam, et ad omnia famæ momenta volitantem. Illi qui Serapin colunt Christiani sunt, et devoti sunt Serapi qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic archi-synagogus Judæorum, nemo Samarites, nemo Christianorum presbiter, non mathematicus, non haruspex, non aliptes. Ipse ille patriarcha, cum Ægyptum venerit, ab aliis Serapidem adorare, ab aliis cogitur Christum.» (Flav. Vopisc. Saturninus.)

Cette peinture est évidemment d'une exagération extrême. Mais il est vrai que la magie et l'astrologie méritèrent longtemps le nom d'*arts égyptiens*, et qu'on peut se trouver parfois très-embarrassé pour déterminer avec précision la religion dont était parti et que prétendait professer encore l'auteur de telle ou telle production orientale des premiers siècles de l'ère chrétienne.

[1] C'est ainsi que les gnosticismes les plus divers d'origine ont pu se combiner dans la *pistis sophia*.

En Occident le mouvement gnostique s'arrêta bientôt; mais il resta longtemps puissant dans le monde oriental. La religion des Druses, encore subsistante, si essentiellement différente de celle que fonda Mahomet, est un produit du gnosticisme, appliqué au musulmanisme[1] dans les célèbres *Conférences de la sagesse;* et parallèlement, en Égypte[2], chez les chrétiens, le gnosticisme inspira des livres nombreux d'une date peu reculée.

Ce n'est donc pas un fait passager, isolé dans l'histoire de l'esprit humain, que le goût passionné de la gnose; mais jamais peut-être il ne fut si généralisé que vers la fin du paganisme.

A côté de ces aspirations vers un monde inconnu, se développaient les aspirations au renoncement des choses terrestres. Les auteurs anciens, les apologistes chrétiens comme Origène[3],

[1] Notre si savant et si bienveillant maître M. Defrémery a publié un livre très-curieux sur une autre secte gnostique, également issue du musulmanisme et antérieure à celle des Druses. (*Essai sur l'histoire des Ismaéliens ou Batiniens de la Perse, plus connus sous le nom d'*Assassins, par M. C. Defrémery. Extrait du *Journal asiatique*, Paris, 1867.) A propos de cette secte, l'historien persan Ala Eddin Djouéini s'exprime dans les termes suivants : « Au commencement de l'islamisme, après le règne des Khalifes qui marchèrent dans la droite voie (c'est-à-dire, explique M. Defrémery, les quatre premiers successeurs de Mahomet), il s'éleva, au milieu des musulmans, une troupe d'hommes dont l'esprit n'avait aucun attachement pour la foi musulmane, tandis que, au contraire, le zèle pour le magisme était fermement établi dans leur cœur. Afin de semer le doute et l'erreur, ces individus publièrent que la foi religieuse a une signification interne qui demeure cachée à la plupart des hommes. Ils alléguaient, à l'appui de ces discours mensongers, des paroles émanées des philosophes grecs et qui étaient arrivées jusqu'à eux. Ils y mêlaient quelques points des dogmes du magisme. . . » (*Loc. cit.* p. 5 et 6.) Il est difficile de mieux peindre l'influence gnostique qui se faisait sentir dans le musulmanisme, alors qu'elle ne menaçait plus la foi chrétienne.

[2] Cette persistance du gnosticisme en Égypte est très-remarquable. Il y avait pris son origine (Sulp. Sever. l. XI, etc.) et, plusieurs siècles plus tard, Sénuti, dans un sermon contre les gnostiques, après avoir exposé un de leurs systèmes, ajoutait : « nombreuses sont leurs paroles d'erreur; nombreux, ceux qui s'égarent en elles; et ils en trompent d'autres. » (Zoega, *Catalog.* p. 625.)

[3] *Καὶ οἱ φιλόσοφοί γ' ἂν εὔξαιντο ἀγείρειν τοσούτους ἀκροατὰς λόγων ἐπὶ το*

aussi bien que Martial[1], Juvénal[2], Aulugelle[3], etc., Galien[4] lui-même, dans le récit de sa pratique médicale, nous parlent de ces philosophes, qui renonçant aux biens, aux plaisirs de tout genre, aux joies de la famille, pauvrement vêtus, vivant d'aumônes, haranguaient la foule et lui prêchaient la morale du renoncement. Ceux-là n'avaient, suivant la phrase de Galien, ni femme, ni enfant, ni esclaves; quand un d'eux mourait, c'étaient les autres qui procédaient à ses funérailles, sans aucune espèce de deuil.

De nombreuses sectes hérétiques proscrivaient aussi le mariage[5]. Le mépris, la haine de la femme étaient alors professés par beaucoup[6].

καλὸν παρακαλούντων. Ὅπερ πεποιήκασι μάλιστα τῶν κυνικῶν τινες, δημοσίᾳ πρὸς τοὺς παρατυγχάνοντας διαλεγόμενοι. Ἆρ' οὖν καὶ τούτους, μὴ συναθροίζοντας μὲν τοὺς νομιζομένους πεπαιδεῦσθαι καλοῦντας δ' ἀπὸ τοῦ τριόδου, καὶ συνάγοντας ἀκροατὰς, φήσουσι παραπλησίους εἶναι τοῖς ἐν ταῖς ἀγοραῖς τὰ ἐπιῤῥητότατα ἐπιδεικνυμένοις, καὶ ἀγείρουσιν . . . . . (Κατὰ Κέλσου, β. γ, 50.)

[1] *Epigr.* lib. IV, 53.

[2] *Satir.* XIII, vers 121, et *Scholiast.*

[3] *Nuits attiques*, III, cap. II. — Conf. Philostr. *Apotl.*; Julien, *passim*, etc.

[4] *Méthode de guérir*, lib. XIII, cap. XV. Voir l'*Histoire de la profession médicale chez les Romains*, par mon frère, le docteur Revillout (*Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, tomes LXXVI, LXXVIII, LXXXI, et *Gazette des hôpitaux*, années 1866-1867.)

[5] Suivant saint Épiphane, les Valésiens allaient jusqu'à rendre eunuques tous ceux qui se rattachaient à leurs sectes. (Voy. le chap. *Valésiens* dans l'*Antidote contre les hérésies.*)

[6] L'historien Fl. Josèphe, au second livre de la *Guerre judaïque*, chap. VII, raconte que, si les Esséniens gardaient la continence et ne se mariaient pas, c'était par défiance de la femme, « étant persuadés qu'aucune d'elles ne gardait sa foi à un seul. » . . . *τὰς δὲ τῶν γυναικῶν ἀσελγείας φυλασσόμενοι, καὶ μηδεμίαν τηρεῖν πεπεισμένοι τὴν πρὸς ἕνα πίστιν.*

Il y eut aussi chez les païens, au rapport de saint Épiphane, des espèces de moines qui ne se mariaient pas et renonçaient à toute espèce de propriété. Ils se nommaient *Massiliens*, ce qui veut dire *prieurs*, remarque saint Épiphane; et il ajoute : « Issus des gentils, ils n'embrassèrent ni la religion judaïque, ni le christianisme; ils ne se rattachèrent pas non plus aux Samaritains; mais ils sont restés absolument païens et soutiennent qu'il y a des dieux. » Ils multiplièrent leurs oratoires tant en Orient qu'en Occident, se réunissant pour chanter des

C'est précisément un axiome injurieux pour les femmes en général, la négation de leur vertu, qui, dans toutes les versions connues, amène le fait capital des aventures de Secundus.

Suivant le texte arabe, Secundus trouva cet axiome dans les écrits d'un sage illustre; et il commence par protester, car sa mère serait comprise dans l'expression *toutes les femmes,* et il croit fermement à la vertu de sa mère.

Mais sa confiance illimitée dans la sagesse de son auteur est difficile à concilier avec son respect pour sa mère; et il est heureux de trouver un peu plus loin, dans le même livre, un moyen de sortir enfin de cette situation d'esprit. Ce moyen, c'est exactement ce qu'on appelle de nos jours la *méthode expérimentale.* «Pour établir la vérité, il est toujours besoin de preuve, dit le sage, ennemi des femmes, et il faut expérimenter avant de croire.» C'est alors que, pour en finir avec ses doutes, Secundus se résout à faire, en retournant dans son pays, sur sa mère elle-même, qui ne peut le reconnaître, une expérience, qui aboutit à la confusion et au suicide de la pauvre femme.

hymnes qu'avaient composées quelques-uns d'entre eux à la gloire du Dieu suprême. Sous le règne de Constantin, des chrétiens hérétiques se mirent à imiter leur genre de vie et adoptèrent leurs noms. C'est même pourquoi saint Épiphane a consacré tout un chapitre aux Massiliens dans son traité *Contre les hérésies.* Quant à ces Massiliens païens, ils furent, comme tels, poursuivis, emprisonnés et tués en grand nombre sous les successeurs de Constantin. «Alors, raconte saint Épiphane, quelques-uns d'entre eux, recueillant les corps de ceux qui avaient été tués pour cette impiété du paganisme, les ensevelirent en certains lieux, où ils viennent chanter des louanges et des hymnes; et ils veulent qu'on les appelle *martyriens*, précisément à cause de ceux-là, des martyrs de l'idolâtrie.» En fait, ces païens qui, croyant à plusieurs dieux, n'en honoraient qu'un seul, qui construisaient des oratoires où ils venaient chanter des hymnes et vivaient eux-mêmes en plein air, qui avaient renoncé au monde, au mariage, et étaient convaincus au point de subir la mort en se regardant comme des martyrs; ces païens qui, ne voulant être ni chrétiens ni juifs, se rapprochaient pourtant étonnamment de sectes juives ou chrétiennes d'origine et même de nom, c'étaient encore là des gnostiques.

Dans le grec, la protestation de Secundus, ses hésitations, tout ce qui touche l'exaltation de la méthode expérimentale par cet auteur qu'il admirait, en un mot tout ce qui prépare et fait supporter dans l'arabe le récit d'une expérience très-délicate à raconter, tout cela est supprimé, peut-être comme faisant longueur.

Pour la même raison sans doute, une curieuse parabole, qui, dans l'arabe, vient rattacher intimement tout ce récit à l'exposition des doctrines philosophiques de Secundus, est également supprimée dans le grec.

Il n'en faudrait pas davantage pour modifier entièrement le caractère de ce récit; mais le traducteur grec ne s'est pas contenté de l'isoler ainsi : il y a trouvé l'occasion de peintures lubriques et de détails obscènes que l'arabe ne contient pas.

En outre, dans l'arabe, la scène était placée dans le seul lieu où elle fût possible, en plein Orient. Ici l'auteur a soin de dire que les études de son héros avaient été commencées à Béryte, ville de Phénicie, aujourd'hui Beyrout : ce héros raisonne, parle, agit comme un Sémite et non point comme un Grec. En vrai Sémite, il garde une certaine chasteté dans une expérience incroyable, chasteté de pensée aussi bien que d'action, et alors que sa mère, ne le connaissant pas, s'attend à une scène d'amour, dès l'abord elle observe en lui un profond respect qui l'étonne.

Dans le grec, c'est tout autre chose, et Secundus, *les yeux brillants,* fait preuve de la corruption la plus profonde par la manière dont il poursuit la même expérience.

Ainsi, dès le début, nous voyons que ces deux textes ont été écrits suivant des méthodes et dans un esprit tout différents.

Il est bon de rappeler ici qu'en dehors de l'ouvrage que nous examinons, nous n'avons aucun renseignement digne de

foi sur notre Secundus. Philostrate parle d'un rhéteur, les Pères de l'Église parlent d'un gnostique qui portait ce nom. Quant à Suidas, il confond tout. Son Secundus, *philosophe athénien, autrement nommé Pline,* aurait composé des ouvrages de *rhétorique,* après avoir été disciple d'*Hérodote.*

Il est donc permis de se demander si le héros de cet ouvrage a réellement existé, et si, au lieu de biographie, nous n'avons pas plutôt affaire à une sorte de roman philosophique.

Le texte arabe en effet débute comme un roman ou comme un conte. Voici la traduction de ses premières pages :

« Il y avait un homme puissant et riche tant en biens qu'en esclaves.

« Il eut un fils qu'on appela Secundus. Ce fut son unique enfant; et quand il l'obtint il se réjouit d'une grande joie.

« Lorsque l'enfant fut un peu grand, il l'envoya à l'école, où il apprit dans un temps court ce qui était nécessaire. Car il était très-intelligent.

« Quand il eut atteint la douzième année de son âge, son père l'envoya à la ville de Béryte et à Athènes pour s'y instruire dans la sagesse et la philosophie.

« Lorsqu'il arriva à Athènes, il prodigua ses efforts et montra une véritable avidité pour s'instruire. Il parvint bientôt à une grande renommée par son intelligence supérieure, à tel point qu'il dépassa tous ses contemporains et s'éleva au-dessus de tous les hommes de son temps dans la connaissance de la sagesse, de ses mystères et de ses paraboles.

« Il resta encore vingt années à lire et à étudier, de manière qu'il embrassa toutes les sciences.

« Tandis qu'un jour il lisait dans un livre de la sagesse, enseignant la philosophie, il trouva ces paroles: *Quant aux femmes, il n'en est pas d'honnêtes parmi elles; mais toutes elles sont corrompues, c'est-à-dire que toutes les femmes soupirent après les hommes (si ce n'est celles qui ont embrassé le service de Dieu).*

« Secundus était un vrai savant. Il se dit en lui-même : Alors tu regardes même ma mère comme une femme corrompue? Certes, moi, je sais que ma mère est une femme très-honnête, assurément!

« Cependant voilà ce savant qui dit que toutes les femmes sont corrompues. Il dit *toutes,* c'est-à-dire aussi bien les femmes distinguées que celles du commun : aucune n'est exceptée parmi elles dans ce mot *toutes.*

« Après cela, il continua à lire ce livre, et il trouva que *pour établir la vérité il est toujours besoin de preuve et qu'il faut expérimenter avant de croire.*

« Alors Secundus rendit gloire au Dieu très-haut de ce qu'il avait trouvé la porte qui conduit à la connaissance de la vérité, c'est-à-dire la méthode expérimentale.

« Il réfléchit donc et se dit en lui-même : Sans aucun doute, si je vis et si je retourne dans mon pays, j'expérimenterai sur ma mère.

« Je l'éprouverai et ainsi je saurai la vérité. Car elle ne pourra plus me reconnaître ; et rien n'empêche que je lui fasse parvenir un mot.

« Voilà vingt ans que je suis éloigné d'elle ; et je l'ai quittée n'ayant que douze ans et étant encore un enfant sans barbe. Maintenant j'ai de la barbe, je suis parvenu à l'âge viril, et elle ne me reconnaîtra pas quand je la solliciterai pour cette sorte de chose.

« Ainsi je saurai la vérité au sujet de ce qui est écrit là sur les femmes.

« Si cela est vrai, je me serai assuré que rien ne vaut la philosophie et la sagesse pour établir la vérité.

« Et si je ne trouve pas que cela soit vrai, je repousserai et mépriserai toute la sagesse des écoles philosophiques traditionnelles et toutes leurs doctrines.

« Or il arriva que son père était mort depuis l'époque où il

l'avait quitté. Et Secundus, étant parfait en toute espèce de sagesse et de philosophie, après vingt ans revint à sa ville.

« Lorsqu'il arriva, il se dirigea vers l'endroit où l'on puisait l'eau. En cet instant une fille vint aussi pour prendre de l'eau, et Secundus reconnut que c'était son esclave; mais elle ne le reconnut pas.

« Il l'appela en disant : « Viens ici. » Elle s'approcha de lui pour qu'il pût lui parler.

« Il lui dit : « Ton maître est-il aujourd'hui dans la ville? » La jeune fille répondit : « Mon maître est mort depuis déjà « vingt ans, » et elle se mit à pleurer.

« Secundus lui dit : « Où est dans cette ville le fils de ton « maître? » La jeune fille répondit : « Voilà plus de vingt ans « que mon maître est parti pour étudier la sagesse et la phi- « losophie. »

« Secundus reprit : « Si les choses sont ainsi, prends ces cent « dinars, donne-les à ta maîtresse et gagne son cœur afin que « je passe avec elle une seule nuit. Je te donnerai à toi cinquante « dinars pour ta peine.

« Fais-lui donc connaître mon désir et dis-lui : Voilà qu'un « homme en qui on peut se fier, négociant de profession, élé- « gant de tournure, agréable de complexion et d'une beauté « parfaite, demande de toi une seule nuit. C'est un voyageur « qui reprendra sa route vers son pays demain matin et qui « ne fera connaître à personne notre secret. »

« La jeune fille reçut de lui les cent cinquante dinars : cent pour sa maîtresse et cinquante pour elle. Car elle ne savait pas que c'était le fils de son maître.

« Le sage se dit alors à lui-même. Si la jeune fille, après avoir touché l'argent ne revient pas vers moi, je me réjouirai et je dirai : « Certes je ne puis ajouter foi à ce qui a été dit au « sujet des femmes. »

« Si elle revient et me dit : « Ma maîtresse ne peut consentir à

« commettre la fornication sur le lit de son époux : » cela me réjouira encore plus. Je la remercierai, je la louerai, je l'honorerai, et je saurai que ma mère est une honnête femme.

« Et si la jeune fille revient et me dit : « Cela plaît à ma maî-« tresse, » j'aurai vérifié la justesse de ce qui a été écrit sur les femmes.

« Or, voilà que la jeune fille, après avoir reçu l'argent, alla à la maison chez sa maîtresse : et elle était toute joyeuse et souriante, disant : « Oh! ma maîtresse, c'est aujourd'hui que je « me réjouis pour toi. Dieu a écarté loin de toi le chagrin et la « tristesse de cœur que tu avais au sujet de notre maître. »

« Et quand elle eut dit cela, elle lui donna les cent cinquante dinars, toute joyeuse. Or, sa maîtresse lui dit : « Qu'est-ce que « cela ? »

« La jeune fille dit tout bas à l'oreille de sa maîtresse : « Un « commerçant qui passait m'a demandé de te dire qu'il désirait « dormir chez toi une seule nuit. Demain matin il s'en ira pour « continuer sa route. Car c'est un voyageur. »

« Lorsque sa maîtresse entendit cela, elle fut remplie de colère. Elle prit le siége qui était sous elle, sur lequel elle était assise, et elle l'en frappa à la tête en disant : « Esclave de « malheur! Comment as-tu l'audace de me tenir un tel langage? « et comment te présentes-tu devant moi avec une semblable « parole ?

« As-tu vu de moi quelque action honteuse? As-tu vu en « moi rien d'analogue à la conduite des femmes sans éducation? »

« Quant à la jeune fille, son sang coulait de sa tête et inondait ses vêtements. Elle se mit à pleurer en disant : « Je n'avais « voulu pour toi que ton bien. Mais du reste je me juge digne « de cela et de plus que cela. »

« Elle commença alors à lui dire : « Ne pense pas être bien « ferme de résolution, ni que personne ne puisse te tenter et « te séduire.

« Moi, je sais de lui que c'est seulement une nuit qu'il pas-« sera avec toi ; et ensuite il partira. »

« Puis elle commença à l'amadouer par des paroles et elle dit encore : « Oh ! femme peu reconnaissante ! Oh ! toi qui choisis « vraiment le malheur plutôt que les plaisirs du cœur ! Je te dirai « que si tu l'avais vu, avant même qu'il te parlât et t'entre-« tînt d'aucune chose, tu désirerais le posséder et ton cœur « brûlerait de son amour ! »

« Et elle se mit à lui décrire sa beauté, l'éclat de son visage et l'élégance de sa tournure. Elle lui dit : « Son teint est blanc « comme la neige. Il ressemble par sa beauté au soleil et à « la lune. »

« Elle la séduisit par ses paroles, et par les récits de tout genre qu'elle lui fit sur lui ; le cœur de sa maîtresse fut apaisé.

« Alors la jeune fille lui baisa les mains. Puis elle retourna vers Secundus, la figure toute resplendissante et toute joyeuse. Elle lui dit : « Vois ce qui m'est arrivé, » et elle lui montra ses vêtements pleins de sang.

« Puis elle lui dit : « C'est après bien de la peine qu'on peut « dire que son cœur s'est adouci. Maintenant lève-toi, fais tes « apprêts pour le souper ; va-t'en au bain, baigne-toi, pare-toi, « revêts-toi de vêtements beaux et magnifiques pour gagner « ma maîtresse.

« Et quand arrivera le soir, quand les ténèbres seront épais-« ses, tu viendras à l'endroit que je vais te montrer du doigt. « C'est là notre maison. Tu me trouveras me tenant près de la « porte qui donne sur la campagne.

« Je te prendrai par la main et je te ferai entrer au lieu où est « ma maîtresse. Tu mangeras et boiras avec elle. Et tu accom-« pliras le désir de ton cœur jusqu'à ce que tu veuilles t'en « aller. »

« Lorsque Secundus entendit cela de la bouche de la jeune fille, il lui donna son anneau et tout ce qu'il avait sur lui. Puis

il resta à se promener dans la ville, et dès cet instant il s'occupa à faire ses apprêts : il acheta toutes les choses nécessaires et les envoya à la maison avec la jeune fille.

« Et il était satisfait au sujet de la pénétration du sage et de la justesse d'esprit des philosophes qui dépensent leurs peines et leurs efforts à mettre par écrit le sens caché de toute chose.

« Lorsqu'arriva le moment fixé, il vint à la maison. Alors la jeune fille le fit entrer vers sa maîtresse, qui était la mère de Secundus : et il la trouva vêtue avec soin, parée et toute prête. »

Nous nous arrêterons ici dans la citation du texte arabe. Le reste de cet épisode peut se résumer en quelques mots.

Secundus soupa avec sa mère. « Lorsque vint le temps de dormir, » il lui donna un long et respectueux baiser. Elle le questionna à ce sujet, et il lui dit : « Est-ce que tu ne me reconnais pas? « Non, » répondit-elle. Il lui dit alors: « Je suis ton fils Secundus. »

Ce coup de théâtre rappelle naturellement le « Je suis votre frère Joseph » de la Genèse, et il est aussi préparé par des *épreuves* d'un esprit tout à fait sémite.

Puis, après quelques propos sentencieux, assez déplacés, assez ridicules, que Secundus tint à sa mère sur le caractère sacré d'une mère aux yeux de son fils, sur la punition de celui qui l'aborderait autrement qu'en toute pureté, en toute sainteté, propos dans lesquels il faisait intervenir comme comparaison la mer Rouge lors de son passage et la fournaise de Babylone, la pauvre femme, saisie de stupeur, muette de honte, n'osant lever les yeux, sortit et s'étrangla à l'instant. Quant à Secundus, lorsqu'il vit le résultat fatal de son expérience, de sa mise en scène et de son discours, brisé de douleur et dans une affliction immense, pour expiation, il maudit sa langue et se condamna à un silence perpétuel.

Nous allons maintenant donner, comme terme de comparaison, le commencement de la version grecque.

Cette version très-mal écrite, et pleine de mots déformés, renferme des termes latins tels que *βάκλον* pour *baculum* et *μετάτον* pour *metatum*. L'emploi de cette dernière expression dans le sens qu'elle reçoit ici ne permet pas d'attribuer à ce texte une date bien reculée; car ce fut assez tard qu'on commença à mesurer dans les maisons des particuliers l'espace qu'ils durent réserver au logement soit des soldats, soit des fonctionnaires en voyage; ce fut assez tard qu'en latin on remplaça dans les textes de droit, pour désigner ce logement, l'ancien mot *hospitium* par le mot *metatum;* et certainement ce fut plus tard encore qu'en grec vulgaire on se mit à dire *μετάτον λαμβάνειν* dans le sens de *choisir un gîte, prendre ses quartiers.*

Comme toutes les autres versions occidentales semblent provenir, en ce qui touche ce récit, de cette informe version grecque, c'est elle que nous allons traduire, telle que la donne Orelli.

« Secundus était philosophe. Il philosopha tout le temps, gardant le silence, suivant la vie pythagoricienne. La cause de son silence fut celle-ci. Il fut envoyé par ses parents, étant jeune, faire ses études. Or, comme il était dans ses études, il entendit cette parabole: *que toute femme est impudique et que la chaste est celle qui s'est cachée.* Ayant donc achevé ses études, il retourna dans sa patrie, portant le costume du cynique, le bâton, la besace, longs cheveux, longue barbe. Il prend ses quartiers dans sa propre maison, aucun de ses domestiques ne le reconnaissant, ni même sa propre mère. Voulant éprouver ce qui était dit des femmes, si c'était vrai, ayant appelé une des servantes, il lui offrit six pièces d'or, en faisant semblant d'aimer la maîtresse de cette fille, sa propre mère. La servante, ayant pris l'or, parvint à gagner sa maîtresse en lui promettant cinquante pièces d'or. Elle donna son consentement à la servante en disant : « Ce soir je le ferai entrer en « secret et je dormirai avec lui. » Or le philosophe, ayant appris

cette nouvelle de la servante, l'envoya pour le dîner. Quand ils eurent dîné, ils allèrent dormir... »

La suite est de telle nature qu'à peine peut-on la donner dans l'abrégé latin qu'en fit dans le moyen âge le dominicain Vincent de Beauvais, pour son *Speculum historicum.*

« Cumque illa æstimaret se cum illo carnaliter debere commisceri, ille, velut propriam matrem amplectens, inter ubera ejus dormivit usque mane. Mane autem cum vellet egredi et discedere, illa apprehendens eum ait : « Ut me tentares hoc « fecisti? » Qui dixit : « Nequaquam, domina mater, neque enim « dignum est me illud me maculare unde exivi. » Illa autem sciscitante quis esset, respondit : « Ego sum Secundus filius « tuus. »

Voici du reste le texte grec :

Αὐτὴ μὲν προσδοκοῦσα σαρκικῶς αὐτῷ συμμιγῆναι, αὐτὸς δὲ ὡς ἰδίαν μητέρα περιλαμβάνων καὶ τοῖς ὀφθαλμοῖς περιλάμπων, οὓς ἐθήλασε μασ7οὺς ἐκοιμήθη ἕως πρωΐ. Περὶ δὲ τὸ διαύγασμα, ἀνασ7ὰς Σεκοῦνδος ἐβουλεύετο ἐξελθεῖν. Ἡ δὲ ἐκράτησεν αὐτὸν λέγουσα, καταγνῶναί μου θέλων τοῦτο ἐποίησας. Ὁ δὲ εἶπεν· οὐχὶ, κυρία μήτηρ, οὐ γὰρ δίκαιόν ἐσ7ιν οὗπερ ἐξῆλθον, μιᾶναι, etc.

Évidemment le récit grec mérite bien la qualification que lui donne Orelli, *opusculum hoc inepti hominis et plane barbari.* Quoi de plus choquant et en même temps de plus contraire à toute vraisemblance? Tous les personnages y sont monstrueux, et dans ce cynisme brutal, dans une aventure aussi révoltante, il est impossible de trouver rien qui se rattache par aucun point à une idée philosophique.

Il n'en est pas de même dans l'arabe, où les circonstances atténuantes sont accumulées avec soin, où la scène se passe en Orient, où les caractères sont bien orientaux, où tous les détails de l'aventure sont habilement traités au point de vue oriental, et dans un style que trouveront relativement chaste tous ceux qui lisent habituellement des ouvrages arabes, où

enfin, par le moyen d'une parabole, comme nous allons le voir, cette aventure amène tout naturellement le développement d'une théorie semi-fataliste sur la responsabilité que le destin peut laisser à chacun. Or cela devait être dans le plan primitif d'une biographie qui était une œuvre philosophique et dont les sentences attribuées à Secundus faisaient partie comme un épisode inséparable.

Comme nous l'avons fait remarquer, cet ouvrage philosophique jouit d'une immense réputation parmi les peuples de l'Orient; il y a été traduit à peu près dans toutes les langues et s'y trouve tellement répandu qu'on en possède déjà en manuscrit, tant à Paris qu'à Londres et à Oxford, au moins quatre textes éthiopiens, six textes arabes et quelques fragments d'un texte syriaque, fragments très-courts, récemment publiés sans traduction par M. Sachau. Ces textes sont intercalés parmi des traités de morale et de piété, des ouvrages mystiques, et d'autres livres d'édification lus par les fidèles chrétiens et par les moines. Il n'en serait certes pas ainsi, si le livre de Secundus eût eu la forme qu'on lui connaît dans l'inepte résumé grec dont nous avons donné plus haut le préambule.

Ce préambule suffirait à lui seul pour prouver que le texte grec ne peut pas être la composition originale. On y retrouve bien quelque chose des événements par lesquels débute le récit arabe, mais on ne saurait y voir qu'un abrégé informe fait par un traducteur maladroit et lubrique. Admettre que les Orientaux aient pris avec amour pour l'idéaliser un pareil thème, nous semble la plus improbable des hypothèses.

Il est curieux de voir comment dans le texte arabe toute cette histoire, sans liaison possible avec rien dans le texte grec, se trouve rattachée à la fois, par le moyen d'une parabole, à une sorte de fatalisme, à une citation biblique commentée et à la notion d'une providence et d'un ordre préétabli. Nous allons donc donner de suite la traduction de ce morceau, dont l'abrégé

grec conserve la trace dans ces quelques mots. « Adrien connaissant la cause pour laquelle il philosophait le silence : *μαθὼν τὴν αἰτίαν δι' ἣν τὴν σιωπὴν ἐφιλοσόφησεν.* » Puis nous reviendrons sur les circonstances dans lesquelles se fit l'entrevue de Secundus avec l'empereur Adrien d'après l'une et l'autre version.

« Il prit la plume et l'écritoire, et il écrivit des paraboles qui avaient du rapport avec sa propre histoire, et il dit :

« Il y avait un homme qui était archonte dans sa ville. Des hôtes vinrent vers lui pendant la chaleur du jour.

« Comme il avait des vaches mères qui paissaient dans la prairie, il envoya vers le berger une jeune servante avec un vase, et il lui dit : « Ma fille, va-t'en au pâturage, remplis ce vase « de lait, et hâte-toi de revenir pour le préparer et faire man- « ger ces voyageurs. »

« La jeune fille fit ainsi. Elle s'en alla comme l'avait ordonné son maître, elle s'adressa au berger et remplit le vase de lait.

« Le vase avait l'ouverture découverte et ne portait pas de couvercle. La jeune fille le mit sur sa tête et retourna avec lui vers son maître.

« Or il arriva que par hasard il se trouvait, sur une branche d'arbre, un oiseau épiant un reptile venimeux qui dormait au soleil. Tout à coup il fondit sur lui, le saisit dans ses serres et s'envola avec lui dans l'air pour le dévorer.

« Lorsque le reptile fut étreint dans les serres de l'oiseau, la force de la douleur et l'angoisse de la mort s'emparèrent de lui. Il laissa donc échapper le venin de sa bouche, et ce venin tomba dans le vase de lait sans que la jeune fille en eût connaissance.

« Quand elle revint, son maître lui ordonna de le servir à ses hôtes; et sitôt qu'ils y eurent goûté, ils moururent tous, à cause du venin du reptile qui était tombé dans le lait.

« Or nous ne savons à qui attribuer la cause de leur mort.

« L'attribuerons-nous au maître? ou à la jeune fille? ou au berger? ou au reptile? ou à l'oiseau?

« Si nous disons : c'est au maître, nous verrons que ce n'est pas avec une vraie justice; car il ne savait ce qu'il en était : il faisait acte de charité à cause de son grand amour pour les étrangers et de son esprit d'hospitalité.

« Si nous disons : la faute en est au berger, nous verrons aussi qu'il n'a commis aucune faute; car il n'a fait que ce qu'on lui avait ordonné.

« Si nous disons : la faute est à l'oiseau, où est donc son crime? Il cherchait sa nourriture, comme tous les êtres vivants cherchent leur pâture.

« Si nous disons : la faute est au reptile, il n'est pas coupable non plus. Lorsqu'il vit qu'il était entraîné vers la mort, et tandis qu'il était dans les serres de l'oiseau, par angoisse, il laissa tomber le venin de sa bouche, mais sans savoir où il le jetait.

« Si nous disons : la faute est à la jeune servante, elle n'est pas coupable, puisqu'elle aussi avait reçu un ordre[1].

« Lorsque Secundus eut fini d'écrire, il passa son écrit à l'empereur; et l'empereur, après avoir lu, admira sa sagesse, mais ne comprit pas ce que signifiait cette parabole.

« Secundus reprit donc la plume, et il raconta par écrit sa propre histoire; puis il ajouta :

« Or à qui est la faute? est-ce à mon père? ou au philosophe? ou à la jeune fille? ou à moi? ou enfin, à ma mère?

« Est-ce que la faute est à mon père? parce qu'il cherchait pour moi la sagesse comme les autres hommes qui veulent instruire leurs enfants?

[1] Un récit analogue se rencontre dans le roman grec de Syntipas, dont le texte a été publié par Boissonade; il est d'origine indienne, ainsi que Loiseleur Deslongchamps en a fait l'observation (*Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe*, Paris, 1838, in-8°, p. 118, 119). — *Note communiquée par M. Defrémery.*

« Est-elle au philosophe? comment serait-ce sa faute, puisque c'était une maxime qu'il avait apprise et consignée par écrit?

« Si nous disons : la faute était à la jeune fille; or nous avons vu que ce n'était qu'une servante.

« Et si nous disons qu'elle était à moi; moi, je n'ai voulu qu'expérimenter cette maxime, pour voir si elle était vraie.

« Dirons-nous enfin que la faute était à ma mère? Mais est-ce sa faute à elle si la nature de toutes les femmes est naturellement inclinée au désir des hommes?

« S'il n'en était pas ainsi, une femme ne retournerait certes pas vers son mari après avoir enfanté : tant sont grandes la douleur et l'angoisse de l'enfantement.

« Ce désir a été placé dans leur nature afin qu'elles retournent vers leurs maris; et c'est là l'accomplissement de la parole du Seigneur très-haut à la femme : *tu enfanteras dans la douleur et tu élèveras (tes enfants) dans les soucis. Tu retourneras vers ton mari et il dominera sur toi*[1].

« Il a placé en elles le désir de la conception et de l'enfantement pour que la terre soit peuplée, à l'exception pourtant de celles qui se domptent elles-mêmes et se mortifient. »

En dernier lieu donc, ne pouvant trouver un vrai coupable, puisque la faute de sa mère et son suicide auraient été le résultat fortuit de bonnes intentions, d'études consciencieuses et d'impulsions providentielles, Secundus, comme expiation, fait de sa langue un bouc émissaire; il la maudit comme l'instrument qui a frappé sa mère au cœur et qui l'a contrainte à se pendre.

Combien tout ceci est oriental! comme on se sent bien dans un milieu vraiment sémitique!

En effet, suivant le texte que nous examinons, après la

[1] Genèse, III, 16.

fin tragique de sa mère, Secundus ne retourna pas à Athènes; il ne songea pas à rouvrir son école, malgré toute sa célébrité comme philosophe et professeur; il resta chez lui silencieux et triste, dans le lieu d'où, vingt ans plus tôt, il était parti pour aller commencer ses études aux écoles célèbres dans le monde romain, de Béryte, actuellement Beyrout. On s'en étonna : on ne comprit pas comment un homme si éloquent pouvait se condamner au silence. On en parla à l'empereur Adrien, qui, pour pénétrer ce mystère, se fit amener Secundus.

Cela n'est-il pas bien plus probable, plus convenable, plus décent que de peindre, comme le fait le texte grec, Secundus allant, aussitôt après la mort de sa mère, philosopher en silence à Athènes, et y acquérant par son silence la plus grande réputation, jusqu'au moment où Adrien traverse Athènes et veut le voir? Évidemment l'abréviateur grec a fait preuve ici comme partout d'une ineptie rare.

Il traite Secundus de pythagoricien parce qu'il gardait le silence et ne s'aperçoit pas que ce n'est plus une raison sérieuse du moment où il ajoute : « Or voici quelle fut la cause de son silence, » et où il raconte une histoire qui n'a, assurément, pas le moindre rapport avec les doctrines pythagoriciennes.

Dans la même préoccupation il en fait un Grec; et cependant nulle part dans ses données on ne retrouve les mœurs grecques. D'après ce récit même, lorsque Secundus revint chez lui et vit sa mère, la scène ne pouvait se passer que dans un intérieur oriental. Là seulement l'hospitalité s'est pratiquée d'une manière assez large pour qu'un voyageur inconnu pût choisir son hôte et prendre ses quartiers, *μετάτον λαμϐάνειν*, dans la maison qu'il avait préférée.

Ainsi tout nous conduit à la même conclusion : l'original, dont les traductions se sont tellement multipliées, ne peut pas être le texte grec publié par Schier et Orelli.

Nous arrivons, du reste, à un point du récit où le texte lui-

même, considéré dans ses éléments intrinsèques, va nous en fournir une preuve qui ne peut laisser aucun doute.

Lorsque Secundus est mis en présence de l'empereur Adrien, les choses se passent à peu près de la même manière dans toutes les versions.

C'est justement à cette entrevue que se rapportent les courts fragments syriaques que M. Ed. Sachau vient de publier dans ses *Inedita syriaca,* sans traduction ni analyse. La concordance générale pour le fond qui se rencontre en cet endroit est même, à ce point de vue, regrettable, car les fragments syriaques seraient bien plus précieux, s'ils avaient trait soit aux études que Secundus fit à Béryte selon le texte arabe et le texte éthiopien, soit à cette curieuse parabole et cette théorie philosophique sur la providence et le destin que l'éthiopien développe aussi bien que l'arabe, soit à la ville qu'il habita et à la conduite qu'il tint depuis la mort de sa mère, soit en un mot à quelqu'un des passages caractéristiques dans lesquels le grec s'éloigne absolument des autres traductions. Et cependant, malgré ce malheureux hasard, les fragments syriaques nous fournissent encore un renseignement précieux pour notre thèse.

Adrien épuise d'abord tous les arguments qu'il croit de nature à faire parler Secundus. Il l'accable de compliments, lui dit que sans doute il s'était imposé le silence faute de trouver un auditeur digne de lui; mais que maintenant l'empereur lui-même veut l'entendre, et qu'il va parler. Secundus s'obstine à ne rien répondre. Alors Adrien, s'adressant à ceux qui l'entourent, cherche quelqu'un qui sache obtenir ce qu'il n'obtient pas.

Celui qui intervient à sa demande est un personnage de la cour, dit l'arabe, qui, plus explicite sur ce point, en fait un parent de l'empereur; c'est un *tribouns,* c'est-à-dire un tribun, selon le syriaque; et selon le grec, un *τύρπων*. Évidemment ce

dernier mot est encore une déformation du titre latin *tribunus*. En présence du texte syriaque, il est impossible d'y voir, comme Orelli le supposait, un terme grec construit sur le latin *turpio* et désignant sans doute un de ces bouffons obscènes qui dans les festins de certains riches amusaient les convives par leurs plaisanteries lubriques et grossières. Rien de grossier, du reste, rien de lubrique, ni d'obscène, ni de plaisant n'est mis dans la bouche de ce *τύρπων*. Le texte grec est assez inepte par lui-même sans qu'on y suppose une ineptie qu'il ne contient pas.

Ceci est des plus importants pour établir la provenance de l'abrégé grec, car la déformation de *tribunus* en *τύρπων*, impossible directement du latin au grec, est au contraire la chose du monde la plus normale et la plus simple si l'on passe par l'intermédiaire d'une de ces langues sémitiques dans lesquelles les voyelles deviennent des motions, souvent omises. Qu'il s'agisse d'arabe, ou d'hébreu, ou de syriaque, ou de chaldaïque, etc., aucun orientaliste n'hésitera jamais à reconnaître *tribunus* en *turpon*. Le fragment syriaque que nous possédons de Secundus conserve, il est vrai, très-exactement les deux voyelles intérieures du mot *tribunus* et sa désinence casuelle; mais c'est presque un hasard qu'une telle exactitude, et il ne faudrait pas y voir une règle fixe de transcription appliquée toujours aux mots latins.

La conclusion nous semble forcée. La biographie de Secundus avait certainement passé par un texte oriental avant que le traducteur grec la mutilât. Ce traducteur grec a transcrit tel qu'il le trouvait le mot *turpon*, comme il a transcrit le mot *metaton* et le mot *baclon*, déjà transformé par la chute d'une voyelle.

Pour ces deux derniers, on pourrait croire que c'étaient des mots entrés dans le grec, comme tant de mots grecs ou même latins sont entrés dans le copte, où ils ont fini par être

si bien naturalisés qu'ils y sont employés sans cesse en dehors de toute traduction; mais comment admettre que le mot *turpon* ait représenté le tribun romain dans le grec usuel et vulgaire?

Pour transformer ainsi un titre militaire si bien connu dans tout le monde romain, il fallait l'emploi des mêmes procédés de naturalisation sémitique qui dans les courts fragments de Secundus en syriaque ont fait représenter par *asphoucaltro* le mot latin *spiculator,* par *Csr* Cæsar, par *philsoupho* philosophus, etc.

Ce mot *turpon* a embarrassé Vincent de Beauvais quand, dans le moyen âge, il a voulu traduire en latin la vie de Secundus pour l'introduire dans la grande encyclopédie qu'il publiait en cette langue, alors vulgaire. Il ne possédait pas la clef fournie par les langues sémitiques, et pas plus qu'Orelli il ne pouvait comprendre. Mais du moins son erreur est-elle plus excusable que celle d'Orelli : où le contexte ne permet pas de supposer un bouffon grossier, Vincent de Beauvais a vu un nom propre; et ce personnage nommé *turpon,* il l'a identifié avec le *spiculator* dont il est question un peu plus bas.

Ainsi l'examen un peu attentif de ce passage dans les diverses traductions amène à classer celles-ci en plusieurs groupes; et nous verrons que tout confirme cette première classification.

Le latin de Vincent de Beauvais a été traduit sur le grec; il en reproduit du reste presque littéralement le préambule jusqu'après le suicide de la mère de Secundus. Jusqu'à la fin de cette aventure, c'est à peine si quelques variantes, quelques expressions oubliées ou surajoutées distinguent ces textes l'un de l'autre, et celui de Vincent de Beauvais n'est pas des deux le moins obscène. Plus loin la traduction devient moins littérale et Vincent de Beauvais abrége le récit de l'entrevue de Secundus avec l'empereur Adrien. C'est ainsi qu'en fondant ensemble deux passages, il a réuni le *turpon* au *spiculator*.

A ce propos, remarquons en passant qu'Orelli, publiant ses textes de seconde main, ne paraît pas avoir connu cette version de la vie de Secundus faite ou copiée par Vincent de Beauvais. Probablement mis en erreur par une citation incomplète et non vérifiée, il en donne exclusivement la première phrase comme le témoignage d'un ancien sur l'existence de Secundus, ce qui paraît étrange; puis, sauf en ce qui touche les sentences qu'il reproduit, nulle part il ne fait mention de tout le reste, même dans ses notes, où il aurait pu s'en servir très-utilement, ne fût-ce que pour choisir entre les diverses lectures du grec corrompu qu'il avait à rétablir ou à corriger. Nous avons vu qu'il n'est pas plus heureux dans l'explication du mot *turpon*.

Si ce mot achève de prouver qu'un texte oriental précédait l'abrégé grec, il nous montre aussi que ce texte ne peut pas être la version syriaque dont nous possédons un fragment, puisque le titre du tribun y est transcrit d'une manière parfaitement reconnaissable en *tribouns*.

Viennent à part la version arabe et la version éthiopienne qui ont traduit par un terme correspondant au lieu de transcrire. L'arabe parle d'un grand, et l'éthiopien d'un chef : *ras*.

Ni l'une ni l'autre ne peut donc être assimilée à l'original que l'abréviateur grec a eu entre les mains; et il est certain que jusqu'à présent on ne possède pas cet original. Nous devons seulement chercher à nous en faire une notion la moins inexacte possible en étudiant toutes les versions.

Ici se trouve dans l'abrégé grec un passage absurde qu'Orelli propose de traduire ainsi : « J'ai persuadé aux lions, aux panthères et aux autres bêtes sauvages de parler avec une bouche humaine, mais non à l'opiniâtreté de ce philosophe. » Évidemment le texte primitif devait renfermer autre chose. En effet nous trouvons dans l'arabe une phrase parfaitement raisonnable, parfaitement à sa place, mais qui, en négligeant

une interrogation, pourrait prêter au contre-sens et au non-sens que l'abréviateur a introduit dans le texte grec. Lorsque les grands, les officiers qui composent la cour d'Adrien, ayant épuisé tous les arguments pour faire parler Secundus, sentent qu'ils doivent y renoncer, devant cette impuissance générale, cette résistance obstinée et blessante pour l'empereur, l'un d'eux s'écrie dans la version arabe par un mouvement d'indignation : «Vive le roi éternellement! Est-ce que l'un même des ministres aurait pu faire que les fauves, les animaux sauvages, les brutes parlent avec le roi?» Telle est la phrase exactement traduite. Aussitôt commencent les tribulations de Secundus; on abandonne les moyens de persuasion : on le maltraite, on le menace de mort, on le livre à un tourmenteur, qui est appelé *spiculator* dans plusieurs versions, comme dans l'évangile de saint Marc.

Sur tout ceci le texte éthiopien est parfaitement d'accord avec le texte arabe; et comme à l'aide de ces deux textes on voit très-bien d'où est venu le non-sens grec, il est certain que sur ce point ce sont eux qui rappellent le mieux l'original.

Quant au fragment syriaque, il suit bien la même donnée que le texte arabe en ce qu'il montre Secundus ne cédant pas à un discours très-persuasif fait par quelqu'un de l'entourage de l'empereur; mais ce discours, il le met dans la bouche du *tribunus* et ne fait nulle mention de fauves ou de bêtes sauvages.

Nous avons donc encore ici la preuve que l'abrégé grec n'a pas été fait sur celui des textes syriaques dont nous possédons ces courts fragments.

Remarquons pourtant que le syriaque, s'il s'écarte un peu sur ce point du texte primitif, n'en donne pas moins au tourmenteur le même nom que les textes grec et latins : *asphoucaltro*, *σπεκουλάτωρ*, spiculator. Au contraire, le texte arabe et le texte éthiopien traduisent ce mot comme ils avaient traduit

le mot *tribunus;* et l'homme de la pique devient l'homme du glaive.

En outre quand ce tourmenteur, après avoir inutilement tenté de faire peur à Secundus, le ramène en présence du roi, le syriaque, comme l'arabe, comme l'éthiopien, lui met dans la bouche cette exclamation, que nous avons vue déjà plus haut dans ces derniers textes : « Vive le roi éternellement ! » C'est une exclamation orientale et biblique, que le grec n'a pas voulu traduire et a remplacée par ces mots: « seigneur Cæsar, » *δέσποτα Καῖσαρ.*

Ici donc le syriaque s'attache plus fidèlement au texte primitif, qu'il abrége ou qu'il modifie en d'autres endroits.

Mais, immédiatement après, vient dans l'arabe un passage des plus curieux, que le syriaque a négligé comme le grec. « J'ai entendu dire, continue le tourmenteur en s'adressant à Adrien, que les statues des dieux, quand les foules sont réunies, parlent en langues humaines : et j'ai vu cela de mes yeux. »

Évidemment ce n'est point là une interpolation arabe. Il faut plus de couleur locale que les Arabes n'en ont d'ordinaire pour introduire ici cet acte de foi païen.

En revanche, lorsque l'empereur, se tournant vers le philosophe, lui parle de nouveau, le fragment syriaque prend sur toutes les autres versions une incontestable supériorité.

Adrien y rappelle qu'il a tout pouvoir, droit de vie et de mort, droit de faire les lois et de les abroger. Si donc Secundus s'est imposé la loi du silence, l'empereur peut le dégager de cette loi comme de toute autre, en l'abrogeant. Cependant il consent à ce que Secundus n'ouvre pas la bouche s'il répond par écrit à toutes les questions qui lui seront posées. Secundus accepte, et les apophthegmes commencent.

Le premier est bien une réponse à ce que le texte syriaque faisait dire à César. Dans toutes les versions, c'est une limi-

tation du pouvoir despotique, qui peut tout sur le corps et rien sur l'âme, tout sur la vie, rien sur la volonté.

A propos du droit de vie et de mort, le syriaque intercale une suite de réflexions sur la mort, qui, dans toutes les autres versions, sont rejetées plus loin, où elles constituent une autre réponse.

Puis le dernier fragment syriaque se termine, et nous ne pouvons malheureusement pas poursuivre davantage l'étude comparée de ce texte.

Or c'est précisément ici que l'intérêt devient plus grand. Les réponses de Secundus, ses sentences, contiennent dans l'arabe tout un système philosophique, où l'on trouve à la fois un panthéisme souvent très-accentué, des doctrines semi-fatalistes, des pensées et des expressions extraites des livres hébreux.

Nous avons déjà vu plus haut un pareil mélange dans la parabole qui répond aux aventures de la mère du philosophe. Il en est ainsi jusqu'au bout.

Si donc, comme nous croyons l'avoir solidement établi par ce qui précède, le texte grec est bien plus éloigné du texte primitif que la version arabe, s'il s'agit en effet d'un ouvrage oriental imprégné d'un esprit sémitique, et qui a dû à cet esprit la vogue immense dont il a joui et jouit encore parmi les peuples de l'Orient, on comprend combien l'importance en est accrue, combien ce livre, dont l'abrégé grec était méprisé justement, mérite au contraire toute l'attention des orientalistes et de tous ceux qu'intéresse l'évolution des doctrines philosophiques et des idées religieuses soit dans l'Asie, soit dans les hauts plateaux de l'Afrique orientale.

Nous ne saurions trop le répéter, les sentences de Secundus rentrent dans sa biographie. Ce ne sont point, comme Lucas Holstein paraît l'avoir cru, des pensées choisies dans les œuvres d'un philosophe: ce sont des réponses qu'on lui prête

dans les circonstances indiquées, réponses qu'il aurait faites à des questions posées par l'empereur Adrien.

Déjà, en étudiant les versions publiées, on ne pouvait guère conserver le moindre doute sur ce point. Non-seulement les sentences sont jointes à la vie dans les abrégés latins, très-anciens, qui ont été publiés par Vincent de Beauvais et par Barthius, non-seulement le manuscrit grec copié par Gudius contenait également le tout; mais Adrien figure encore comme posant toutes les questions jusque dans le texte interpolé que Lindberg a publié en l'attribuant à Épictète.

Il est vrai que dans l'abrégé grec les réponses sont mises à la suite de la vie; mais leur place n'en reste pas moins nettement indiquée dans la biographie, et c'est la place qu'elles occupent en effet dans toutes les autres versions, particulièrement dans l'arabe et dans l'éthiopien.

Il est même singulier que le grec, préoccupé comme il l'était d'helléniser toute cette histoire, au point d'affirmer seul que le *spiculator*, le tourmenteur, était un Grec, n'en ait pas moins traduit un terme qui, dans son isolement, s'il ne suffisait peut-être pas pour trahir l'origine orientale du livre, devait étonner les lecteurs.

Dans la version arabe, suivie par la version éthiopienne, il est dit qu'Adrien, frappé de la sagesse des réponses de Secundus, ordonna de les déposer dans la *bibliothèque des Cohen.* Ce titre de Cohen, désignant chez les Juifs les prêtres de la loi, cadrait très-bien avec tout un ensemble de citations, d'expressions, de pensées judaïques qui se trouvaient dans les sentences comme ailleurs.

Nous avons déjà vu comment les aventures de la mère de Secundus amenaient l'interprétation d'un passage de la Genèse, et comment l'abréviateur grec, en supprimant cette citation commentée et la parabole connexe, en a pourtant laissé la trace au point précis qu'elles occupaient, c'est-à-dire immé-

diatement après la première réponse de Secundus; quiconque a lu le texte arabe sait comment «Adrien avait appris la cause pour laquelle Secundus philosophait le silence :» ce que le grec ne dit pas, du moins il le rappelle.

Ici ce n'est plus seulement une allusion, une trace du même genre, c'est une traduction de l'expression arabe que nous rencontrons dans le grec. A la place de la *bibliothèque des Cohen* nous y lisons la *bibliothèque sacerdotale, ἱερατικὴ βιβλιοθήκη.*

Si les preuves n'en étaient pas surabondantes comme elles le sont, nous ferions ressortir celle-là pour montrer que l'abrégé grec a été fait sur un texte oriental plus fidèlement suivi par la version arabe.

Dans l'arabe, l'ouvrage entier, vie et sentences, dans son ensemble, possède une unité frappante de contexture et de doctrines. Dans les sentences comme dans la vie, on y découvre, sous une forme raisonnable, bien déduite et parfaitement liée au contexte, la provenance naturelle de la plupart des contre-sens et des non-sens dont fourmille l'abrégé grec. Ici donc encore cet abrégé grec offre un croquis méconnaissable pour qui ne s'est pas fait une idée juste du modèle par des notions prises d'ailleurs; mais les lignes, interrompues, souvent surchargées et inexactes, en restent néanmoins bonnes à consulter comme vérification utile.

Les questions d'Adrien portent sur les sujets les plus divers, et, pour se reconnaître au milieu des réponses de Secundus, il faut d'abord les classer. Quelques-unes ont trait à la partie morale de sa philosophie; d'autres à la partie religieuse et à une cosmogonie toute particulière; d'autres enfin n'ont qu'un rapport assez éloigné avec les doctrines qui ont inspiré cet ouvrage.

Aujourd'hui nous nous bornerons à donner une idée sommaire de ces doctrines, nous réservant de faire paraître dans une publication intégrale, et avec traductions fidèles,

tous les textes arabes, éthiopiens, syriaques, etc.. qui se rapportent à Secundus.

Avant d'entrer dans l'examen de cette philosophie, notons d'abord que l'interlocuteur de Secundus, Adrien, est précisément l'empereur qui, avec son successeur Antonin le Pieux, figure le plus souvent dans les *agada,* c'est-à-dire dans les légendes rabbiniques et les récits composés par les Juifs sous la domination romaine. L'idée d'avoir eu des Césars judaïsants était pour eux tellement flatteuse que les affirmations ne manquent pas à ce sujet.

Le choix de l'empereur cadre donc bien avec le mot *Cohen,* avec l'explication de la vie de Secundus et des causes de son silence, qui certainement faisaient partie de l'œuvre primitive, enfin avec les expressions bibliques que nous rencontrons dans l'arabe et que le grec n'a pas toujours fait complétement disparaître.

Nous ne voulons pas dire que la version arabe ne renferme aucune interpolation, aucune retouche. Il est probable qu'elle en contient plus d'une : en sens diamétralement contraire à celles de l'abréviateur grec, qui, lui, cherchait à accentuer les réponses dans un sens païen. Aussi, pour qu'une doctrine puisse être rattachée en toute certitude à l'œuvre primitive, faut-il en trouver l'expression plus ou moins nette dans ces deux textes opposés.

Quant aux versions latines, celle qu'a donnée Barthius, d'après un ancien manuscrit, est ici, comme dans tout le reste de la biographie, généralement un résumé succinct et incomplet du texte grec copié par Gudius. Cependant elle contient en outre de courts extraits de quatre ou cinq réponses qui, très-développées dans l'arabe, sont omises dans le manuscrit grec, tel qu'il nous est parvenu du moins. Elle peut donc exceptionnellement être utilement consultée comme complément de celui-ci.

La version latine publiée par Vincent de Beauvais paraît être également un résumé; ou plutôt c'est, dans les réponses, un choix d'expressions, fait à la fois d'après le texte grec et d'après le recueil de sentences que Lindberg a publié plus tard en le mettant sous le nom d'Épictète. Ce recueil, après les réponses communes à toutes les versions, contient une série de définitions qui n'ont aucun rapport possible avec le livre de Secundus. C'est sans doute pourquoi le nom du philosophe ne figurait pas dans le manuscrit en tête de cette compilation. Le commencement seul aura pu tromper Vincent de Beauvais, qui, reconnaissant quelques sentences, aura, comme il arrive par malheur souvent aux érudits, trop hâtivement conclu qu'il devait attribuer toutes les autres au même auteur, se figurant avoir trouvé un exemplaire qui complétait celui d'après lequel il travaillait d'abord. Vincent de Beauvais, dans ses extraits, a fait disparaître avec soin tout ce qui pourrait nous éclairer sur les doctrines religieuses ou cosmogoniques de l'auteur. Sa version ne peut donc être utilement consultée que pour éclaircir quelques expressions dans le texte grec. Encore fourmille-t-elle de fautes.

De son côté la version éthiopienne, celle du moins que nous avons examinée, a été faite certainement d'après l'arabe. La suppression des deux lettres formant l'article arabe dans le nom d'Alexandre, transcrit « *Askender,* » l'emploi du même mot qu'en arabe « *séyyâf* » pour désigner le *spiculator,* et bien d'autres preuves intrinsèques, le montrent surabondamment. Cependant nous verrons plus loin qu'elle s'écarte parfois dans une certaine mesure de la version arabe, mais ce n'est pas pour se rapprocher du premier modèle.

Restent donc surtout l'arabe et le grec pour nous guider dans la recherche de la philosophie primitive du livre.

Une des doctrines dominantes dans un texte comme dans l'autre est celle du renoncement complet : renoncement aux

biens, haine de la richesse, éloge de la pauvreté; renoncement aux plaisirs des sens, et par suite haine de la femme, condamnation de la beauté; renoncement au désir de vivre, mépris de la vie, éloge de la mort.

Ces doctrines n'ont rien de caractéristique pour la religion de l'auteur, puisque, vers l'époque où cet ouvrage a dû être écrit, on les trouve se répandant et pénétrant dans tous les cultes. En dehors de ce qu'on appelle généralement le monde ancien, ce fut le point de départ du bouddhisme, si rapidement envahissant dans l'Inde, dans la Chine, dans la haute Asie; plus près de nous, c'était une des idées mères des Esséniens [1], des Thérapeutes et d'autres sectes juives; sous une forme exagérée, ce fut une des bases de plusieurs hérésies chrétiennes; ce fut aussi ce que vint prêcher jusque dans Rome une école purement païenne de philosophes, sur lesquels nous avons déjà recueilli un certain nombre de renseignements et dont nous parlerons dans un prochain travail; ce fut enfin ce que mirent en pratique ces espèces de moines païens, qui, originaires d'Orient, comme l'indique leur nom, s'étaient répandus jusqu'en Occident, et dont nous parle longuement saint Épiphane, à propos d'hérétiques appelés *Massiliens* comme eux [2].

[1] *Γυναῖκας δὲ, εἰ καὶ τῇ αὐτῇ προαιρέσει βούλοιντο προσέχειν, οὐ προσδέχονται, κατὰ μηδένα τρόπον γυναιξὶ πιστεύοντες.* (*Φιλοσοφούμενα, βιβλ. θ; δ — Ἰουδαῖοι.*) Nous avons reproduit des textes qui nous montrent quelle opinion les Esséniens avaient des femmes. Nous ajouterons que les Esséniens renonçaient également aux biens et n'avaient jamais qu'un seul vêtement. Ils ne pouvaient pas prendre de nourriture en dehors des repas communs. Dans toutes les villes où ils allaient, ils se mettaient absolument sous l'autorité de leur *præses* et ne pouvaient pas dire un seul mot ni commencer aucun travail avant d'être venus à la communauté prendre part aux prières communes. Les Esséniens proprement dits ne se mariaient pas. Ils exerçaient la charité entre eux, mais exclusivement. (*Φιλοσοφούμενα*, *loco citato*, et Fl. Josèphe, *Antiquités judaïques*, livre XVIII, chap. II. — *Guerre de Judée*, livre II, chap. VII.)

[2] Voir plus haut la note sur les Massiliens.

Voici comment, dans l'arabe, on parle de la richesse et de la pauvreté :

« Il dit : La richesse est un poids lourd d'or et d'argent; son maître craintif ne tient pas en place.

« Il sert les passions pendant toute sa vie, et son cœur reste plein d'ennui.

« Sa vie n'est point une vie dans laquelle le cœur soit en paix.

« (La richesse) c'est une douceur pleine d'amertume; (le riche) c'est l'ennemi de son frère et de son ami. »

— « Il dit : La pauvreté, c'est un bien détesté : c'est la porte de la liberté.

« C'est le meurtrier des passions; elle ôte à l'homme toute préoccupation.

« Enfin, c'est un bien, mais il est difficile à supporter.

« C'est la cause de la bonne vie. C'est une marchandise qui n'est pas enviée.

« C'est un joyau qu'on ne vole pas. C'est un profit sans perte.

« C'est le rapport de la sagesse, et une sagesse qu'on n'étudie pas. »

Ici le texte grec est double. D'abord, nous avons celui que Gudius avait copié, en même temps que le reste de la biographie; puis celui qu'Holstein a publié et traduit à part. Ce dernier est peut-être encore le plus fautif. Du reste, ils ne sont nullement semblables.

Chacune de ces deux sentences diffère absolument dans sa dernière partie quand on passe de l'un à l'autre, et il est bon de remarquer que les contre-sens les plus certains, les définitions qui s'éloignent le plus du contexte en même temps que de la version arabe, se rencontrent précisément sur les points où les textes grecs sont en plus complet désaccord.

C'est là qu'on trouve dans le manuscrit d'Holstein que la richesse «est un plaisir ineffable, une félicité passagère, le suprême sommet des choses,» ce qui n'empêche pas l'auteur de dire que c'est *l'envie dans la maison*, un *souci quotidien*, etc. De son côté, le texte de Gudius appelle la richesse un *ami attendu*, un *désir insatiable*, un *désir invisible!* Le sens général est ainsi complétement changé dans les deux textes à l'aide de modifications évidentes, de contre-sens et de non-sens surajoutés.

La réponse sur la pauvreté est mieux d'accord avec l'arabe, mais n'en est que plus en désaccord avec les interpolations qui venaient de changer en un éloge la réponse sur la richesse.

Les compilateurs grecs ont procédé partout suivant un même esprit : ils ont pris le cadre dans le livre de Secundus, puis ils l'ont rempli par une série de détails et de propositions qui, isolément, leur plaisaient, sans s'inquiéter de les mettre d'accord les unes avec les autres et d'en former un tout.

De là le mépris bien mérité que les penseurs auront toujours pour les sentences grecques attribuées à Secundus.

Prenons, en effet, pour exemple la réponse sur la beauté.

La voici d'abord dans l'arabe :

«Il dit : La beauté est une forme naturelle, dont on jouit peu de temps.

«C'est un bien qui n'est pas solide, c'est une fleur prompte à se flétrir.

«C'est le poison du corps, c'est la servante des passions.

«C'est un commerce sans profit.

«C'est la perte de l'intelligence, c'est la mort de l'esprit.»

Ici la pensée est bien nette. Elle est complétée par les injures qui sont proférées contre la femme, et cela dans toutes les versions presque également : injures que nous nous garderons de reproduire, car on peut s'en faire une idée par le récit de l'entrevue de Secundus avec sa mère, mais dont la

conclusion pratique dans la version arabe mérite l'attention :

« S'approcher d'elle, c'est installer dans le corps des (appétits) et des inquiétudes viles. »

Le grec, aussi peu révérencieux dans ses réflexions sur la femme, a supprimé cette conclusion, ou pour mieux dire, cette morale; et quand il s'agit de la beauté, il donne le pour et le contre. Il y est bien dit dans le manuscrit d'Holstein que la beauté est *une fleur qui se flétrit, la servante des voluptés, le naufrage de l'homme incontinent! spirans lenocinium;* mais on y trouve aussi que c'est *un bonheur momentané, la consolation des humains.*

Dans l'arabe, toutes les réponses sur le renoncement ont pour corollaire un morceau dont le titre est presque intraduisible, car *essédaké,* dérivé de la racine *sadaka,* « être juste, sincère, » signifie à la fois *amour non sensuel, amitié, affection, charité mutuelle.* Dans la formation de la langue, ce fut une belle pensée d'unir ainsi toutes ces choses à la justice. Cette pensée anime aussi le texte arabe de Secundus. L'affection y devient un bien et une vertu. L'éloge de la charité y prend même des accents tellement énergiques qu'on en est à se demander si l'on ne se trouve pas en présence d'une doctrine toute chrétienne.

La charité unie au renoncement, n'est-ce pas en effet la doctrine des premiers moines du christianisme? N'est-ce pas ce qui domine surtout dans la vie comme dans les maximes des Pères de la Thébaïde?

Le traducteur grec de Secundus, dont nous avons plus haut examiné longuement le récit biographique, celui dont Gudius a copié l'œuvre, frappé de ces analogies, s'est cru forcé de réagir. Il ne s'est point borné à prendre dans le sens étroit et passif d'amitié le mot sémitique que l'arabe traduit par *essédaké :* il a cru devoir inventer une réponse contre les

moines pour enlever à ce livre tout cachet religieux et toute apparence chrétienne.

« Qu'est-ce qu'un moine? dit-il, c'est la mort dont on fait le trafic, c'est la fureur de l'*agonothète,* le vœu de la prodigalité [1], c'est un faux pas de la fortune, c'est une mort prompte, c'est le trépas pour qui l'on sonne de la trompette, une mort continue, c'est un détestable triomphe. »

Nulle part ailleurs, dans son texte, on ne trouve autant de suite dans les idées, je dirais presque autant d'éloquence.

Orelli pense que cette réponse n'est pas du même jet que le reste du livre grec et qu'elle a été plus récemment introduite au milieu des autres. Nous voyons de puissants motifs pour être d'un avis contraire. D'abord, comme nous l'avons dit précédemment, le reste du livre est pour ainsi dire daté par l'emploi du mot *metaton.* C'est seulement sous le Bas-Empire que, dans les textes juridiques, on a remplacé *hospitium* par *metatum* pour désigner le logement que les particuliers devaient aux soldats et aux fonctionnaires de passage. Le mot voisin, *metator,* n'a même complétement remplacé *mensor* qu'après la rédaction du code théodosien. Ainsi, ce ne peut guère être avant le ve siècle que *metatum*, μετάτον, dut entrer dans une locution vulgaire signifiant *prendre ses quartiers.* Or c'est précisément vers ce temps que les moines faisaient la guerre aux derniers païens. Ils renversaient les bois sacrés, brûlaient

[1] On trouve γαστρίμαργος, *prodigus* , dans les gloses latino-grecques que Philoxène avait écrites, antérieurement à la confection du Digeste, à ce que semblent prouver les citations qu'il fait de jurisconsultes perdus depuis lors. Or, c'est vers cette même époque que l'abrégé grec de la vie de Secundus a dû être écrit, ainsi que nous le prouvons ailleurs. D'ailleurs, *un vœu de gourmandise* ou *le vœu de la gourmandise* n'aurait aucun sens par rapport au monachisme, tandis qu'on comprend parfaitement comment on a pu dire qu'en se voyant ruinés, les prodigues se faisaient moines. Du reste, la locution vulgaire «*c'est un mangeur*» fait parfaitement comprendre comment, en grec aussi, *prodigue* aura pu venir de *gourmand.*

les temples et faisaient plus encore. C'est alors qu'Eunape écrivait contre eux ses invectives pleines de haine et de mépris. Pour ce qui tenait encore au paganisme, c'était là les vrais ennemis et les ennemis triomphants.

Jamais il ne fut plus naturel qu'un païen comme l'était, cela n'est pas douteux, le traducteur grec qui abrégea la biographie de Secundus, intercalât contre les moines la réponse citée plus haut.

Ainsi la vie de Secundus avait, en Orient et en Occident, des destinées bien différentes.

En Occident, elle se paganisait, pour ainsi dire, au point de devenir un instrument contre les moines et le christianisme triomphant.

En Orient, elle était reçue comme l'œuvre d'un précurseur, sinon d'un chrétien; et comme on avait des apocryphes qu'on attribuait à Salomon, on eut bientôt un nouveau traité, cette fois pleinement chrétien, pleinement mystique, qu'on mit sous le nom de Secundus. Dans le manuscrit arabe que nous examinons, ce Secundus, de nouvelle formation, vient à la suite du premier, mais comme un livre différent, absolument distinct, portant un nouveau titre. Cette séparation existe bien encore dans la double version éthiopienne, mais il est aisé d'y reconnaître que le traducteur avait travaillé d'après l'arabe et que la confusion commence à se faire dans son esprit. Tout est également authentique et de même date à ses yeux : Secundus devient un chrétien, qui a osé professer sa foi en présence d'un empereur.

Nous arrivons à une question bien délicate, celle de savoir quelles croyances étaient professées dans la biographie primitive dont nous avons des dérivés si divergents.

La difficulté est d'autant plus grande que le grec nous présente, aussi bien que l'arabe, un mélange de panthéisme et de déisme. Si dans l'arabe le déisme est plus nettement

judaïque, le panthéisme n'en est pas moins énergiquement accentué. On en peut juger par cette réponse sur le monde :

« Il dit : Le monde n'a pas de limites. Il n'y a pas de terme à sa beauté, pour celui qui le voit sous de nombreuses formes.

« Son empire est éternel. En lui, le soleil brille tous les jours.

« Il s'offre aux regards de celui qui veut le contempler et pourtant il est d'une sublimité inaccessible. Sa longueur et sa largeur ne peuvent être comprises.

« Il est orné de nombreuses figurations et de dix existences premières qui circulent en lui et sont : le soleil, la lune, les étoiles, la lumière et les ténèbres, la nuit et le jour, l'air, le feu et l'eau.

« C'est un être inaccessible qui porte les êtres et est le spectacle de tous ceux qui sont nés. C'est une figure à beaucoup d'aspects distinctifs.

« C'est le dominateur éternel. C'est de lui que vient la nourriture des bêtes sauvages et de tous ceux qui ont en eux le souffle de vie.

« C'est l'esprit qui administre tout. . . . .
. . . .

« . . . . . . Il se meut en toutes choses et regarde de haut toutes choses sous lui. »

Cette doctrine panthéiste, si vivement exprimée dans l'arabe, a fait partie de l'œuvre primitive ; cela n'est pas douteux : car si nous pouvons avoir à craindre des interpolations dans la version arabe, ce n'est certes pas dans ce sens.

D'ailleurs, bien qu'en affadissant et énervant pour ainsi dire tout ce qu'il touche, le traducteur grec a laissé dans la réponse sur le monde assez d'expressions caractéristiques pour que le panthéisme y soit évident. Là aussi le monde est appelé *spectacle qui est né de lui-même, sublimité inaccessible aux yeux, figure multiforme, esprit*, ϖνεῦμα ϖολυδιοίκητον, expression

vicieuse dont on ne verrait pas l'origine si nous n'avions pas dans l'arabe : *esprit qui administre tout.*

Il en est du reste constamment ainsi. Constamment on trouve dans le grec des expressions dont on cherche en vain le sens précis et qui, dans l'arabe, correspondent à une proposition très-claire.

Par exemple, dans la réponse sur la terre, on lit dans le grec : *αἰώνιον φύλαγμα.* Holstein a traduit par *custodia æterna.* Qu'est-ce que cela veut bien dire? on ne le voit pas trop. Or, dans l'arabe, on trouve : « c'est elle qui se conserve éternellement elle-même, » et cette phrase rentre très-bien dans l'esprit général de toute cette réponse où la terre est représentée comme *une production et un producteur, le centre du monde, la mère de tout ce qui vient et de tout ce qui passe.*

Nous sommes en présence d'une doctrine dans laquelle tout ce qui constitue l'ensemble appelé monde devient actif et où chacun des éléments, tels que les anciens les comprenaient, vient jouer son rôle.

Nous venons de voir ce qu'il en est de la terre.

L'eau « est une puissance supérieure à toutes les créatures; c'est elle qui purifie de toute souillure. »

L'air est le fonds commun des âmes, « l'âme est un souffle qui donne la vie au corps. . . . . elle fait la force des membres. C'est la vie de tout ce qui se meut. » De tout ceci, le grec, tel que nous le possédons, ne parle pas; et on pourrait croire que ce sont des textes interpolés si l'on ne trouvait pas dans l'abrégé latin, donné par Barthius, la réponse suivante : « *aer* custodia vitarum, animarum fundus, » et dans le pseudo-Épictète, par un contre-sens évident : « *aer* custodia vitæ, » *garde de la vie,* au lieu de *dépôt des vies.*

Quant au feu, nous trouvons son rôle indiqué d'abord dans la définition d'un terme que nous traduirions par le mot *esprit* si nous ne craignions de faire songer au *πνεῦμα* grec et à l'idée

de souffle, tandis qu'ici l'équivalence en grec est *νοῦς*, en latin *mens*. Ayant déjà employé le mot *âme* dans le sens de principe vital, *anima,* nous sommes réduit à nous servir de l'expression *intelligence* pour désigner le principe et l'ensemble de toutes les facultés mentales.

« L'intelligence est un feu céleste comme les anges, elle ne meurt pas. En elle est le sens intellectuel et rationnel, c'est elle qui a la connaissance et gouverne le corps. »

Ce feu céleste qui fournit l'être pensant, incorporé ou non, l'arabe y revient dans la réponse sur les cieux et dans la réponse sur les anges.

Après avoir parlé du ciel qui fait voûte au-dessus de la terre, « qui porte les eaux supérieures. . . . . et sépare les eaux des eaux, » le texte arabe continue : « . . . . il maintient la lumière du soleil comme une barrière et il porte le feu qui brûle sans matière par un ordre admirable. — Adrien dit : Cela fait deux cieux. — Secundus dit : Trois, car au-dessus des deux, il y a le ciel supérieur, qui est au-dessus de toutes les choses créées et qui est antérieur à toute création. Dans ce ciel sont les sept ordres d'anges, et c'est dans le second ciel que sont le soleil et la lune, etc. . . . . »

Le très-court abrégé latin donné par Barthius contient un écho bien affaibli de tout ce morceau dans la réponse sur le ciel « *cœlum,* sphera volubilis, campus intelligentiæ, hortus æternitatis, theatrum vitale omnium. » Dans les membres de cette phrase, on trouve rappelés le ciel qui fait voûte, le ciel qui porte le feu céleste, source de toute intelligence, et le ciel antérieur à toute création, ciel éternel, où vivent, suivant l'arabe, tous les ordres d'anges. Il est dommage que cet abrégé soit partout si court et si sec. Les plus longues réponses y dépassent à peine celle que nous venons de reproduire.

Le faux Épictète dit seulement du ciel : « Sphera volubilis,

culmen immensum; » et quant aux autres manuscrits occidentaux, tels qu'ils ont été reproduits, ils n'en disent absolument rien.

Nous venons déjà de rencontrer deux fois les anges dans des textes qu'un auteur, très-ancien suivant Barthius, a résumés brièvement en latin d'après une version, autre certainement que la version arabe. Cette mention répétée des anges est-elle une interpolation faite par un chrétien? Nous pensons qu'il serait presque téméraire de l'affirmer. Le panthéisme de Secundus se marie admirablement avec la Bible, dans l'arabe. Les citations de la Genèse viennent tout naturellement dans la description, par exemple, du premier ciel. Il en est de même des anges, « intelligences de feu incorruptible.... qui brûle sans matière, » dit le texte arabe, et dont les sept ordres sont montés au troisième ciel. Par leur essence, ils se rapprochent, jusqu'à un certain point, des hommes, car les intelligences des hommes, également feu céleste, partant du second ciel, viennent s'emparer du corps, fruit de la terre, animé par le souffle, par l'âme, que l'air a fourni.

Et ce souffle qui donne la vie, n'est-ce pas encore un souvenir de la Genèse, où il est dit : qu'après avoir formé l'homme de la poussière de la terre, Dieu *souffla sur sa face un souffle de vie qui en fit une âme vivante,* « inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ et factus est homo in animam viventem. » L'air dont ce souffle proviendrait, cet air que l'abrégé latin rapporté par Barthius nomme le *dépôt des vies, le fonds commun des âmes,* semble lui-même assimilé au *rouah* hébraïque pris dans le sens de souffle, à l'esprit de Dieu, qui reposait d'abord sur les eaux. L'arabe, disant ne pouvoir expliquer sa nature *cachée,* comme conclusion, l'appelle un esprit, *rouhh;* sa définition, assez étendue, débute par ces mots :

« L'air, c'est un élément dans l'éther, un souffle insaisis-

sable, c'est le commencement de la création comme la lumière, » puis le texte continue en rappelant *la parole* par laquelle la création commence dans le récit biblique : « comme a dit Dieu : Que la lumière soit. » Ainsi se trouve complétée une trinité très-analogue à celle des cabalistes, comme nous le verrons plus loin : non point la trinité chrétienne, avec le verbe qui s'est fait chair, avec l'esprit qui illumine, mais cette trinité qui voit toute la création dans la parole formatrice et dans le souffle divin et vivificateur. Ce souffle divin et cette parole divine ont pénétré le monde et se le sont pour ainsi dire assimilé. Ils en ont établi le moule, les lois naturelles et fixes, ont prévu et réglé le rôle des éléments. Le jeu de ces lois, les combinaisons de ces éléments, la production, le développement et le destin de tous les êtres étaient donc contenus en eux. Tel qu'ils l'ont constitué, le monde produit et gouverne; c'est la nature dominatrice de toutes choses. Mais, s'il paraît pour ainsi dire divinisé, c'est par la parole créatrice et le souffle vivificateur. Sa force est la force de Dieu.

Voici la réponse sur Dieu dans le texte arabe :

« Il dit : Dieu seul, l'éternel, l'être orné de nombreuses figurations, qui n'a ni commencement ni fin, sage, immortel, qui gouverne tous les êtres et toutes les créatures par sa parole et par son souffle, qui ne dort pas, qui ne néglige rien, qui maintient tout par sa puissance.

« Lumière, esprit, vie, force et substance inaccessible. »

Il n'est pas question de la parole dans la version grecque, mais on y retrouve à peu près tous les autres traits caractéristiques : *image multiforme, forme à beaucoup d'aspects, esprit immortel, πολυδιοίκητον πνεῦμα*, ce qu'Holstein a traduit cette fois par *spiritus cuncta pervadens, œil qui ne dort pas, essence propre de toutes choses, main toute-puissante, lumière, esprit, force.*

On peut remarquer dans les deux versions, et tout aussi

bien dans le grec, que la définition du monde se rapproche souvent beaucoup de celle de Dieu [1].

L'épithète, par exemple, « être orné de nombreuses figurations, » ou ses équivalents, se trouve commune à Dieu et au monde dans les versions occidentales et orientales.

Il devait nécessairement en être ainsi d'après cette donnée première que la parole et le souffle divins étaient, pour ainsi dire, *matérialisés* dans le monde et formaient avec lui un tout inséparable.

Dieu se confondant avec le monde, bien qu'étant un être distinct, intelligent, puissant et doué de volonté, cette doc-

[1] Bien que devant publier prochainement le texte arabe suivant les quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale, 69 A et 107 de l'ancien fonds, 93 et 95 du supplément A, nous croyons devoir dès aujourd'hui en donner comme extrait ces deux définitions fondamentales :

وقال الاله هو وحده الدايم الموجود مزين باشكال كثيرة عالية ليس له بدو
ولا نهاية عاقل غير مايت مدبر كل البرايا والمخلوقات بكلمته وروحه لا ينام
ولا يغفل ضابط الكل بقوته نور وعقل وحياة وقوة جوهره لا يدرك ۞
قال العالم ليس له حد ولا انتها زينته للذى يراه بانواع كثيرة سلطنته
دايمة فيه شمس تضى لكل الايام مستعد لمن يراه وهو علوا لا يدرك وطوله
وعرضه لا يدرك مزين باشكال كثيرة وعشرة عناصر دايرة عليه وهى الشمس
والقمر والنجوم والنور والظلمة والليل والنهار والهوى والنار والما امر لا يدرك
حامل الذى هو عليه هو منظر للمولودين هو شكل علامات كثيرة هو مسلط
دايم منه طعام الوحوش وكل من فيه نسمة الحياة وهو روح مدبر الكل......
منقلب فى كل شى مطل لكل من تحته ۞

Nous avons suivi le manuscrit 107, excepté pour les points suivants :

Dans la définition du monde, première ligne, la leçon ليس له حد ولا انتها زينته الذى يراه était défectueuse. Le 69 A nous a fourni la variante زينته للذى. Notre savant maître, M. Defrémery, eût préféré زينته الذى يراه, qui se trouve dans le 95. 5e ligne, nous avons remplacé المولودين, leçon du 107, par للمولودين (69 A, 93). 7e ligne, الكل par لكل (69 A, 93 et 95). Même ligne, مظل par مطل (93 et 95), que préférait M. le baron de Slane. Le 69 portait ici مبطل.

trine est une de celles qui se sont le plus fréquemment représentées, sous des formes diverses, dans l'histoire de l'esprit humain.

Nous pourrions la montrer encore dans des traités de philosophie datés d'hier et dans des livres où, comme dans Secundus, l'auteur, à l'aide d'un récit romanesque, cherche à vulgariser ses propres théories philosophiques et religieuses[1].

Mais c'est surtout dans les premiers siècles de l'ère chrétienne que le panthéisme théiste revêtait la forme spéciale que nous lui trouvons dans Secundus.

A cette époque, toutes les religions produisaient en Orient des sectes qui avaient leur *gnose*, leur interprétation mystique

[1] Voici comment l'auteur des *Misérables*, Victor Hugo, parle de Dieu dans un passage où il traite de la prière : « Prier Dieu, que veut dire ce mot? Y a-t-il un infini en dehors de nous? Cet infini est-il un être immanent, permanent, nécessairement substantiel, puisqu'il est infini et que, la matière lui manquant, il serait borné, nécessairement intelligent puisqu'il est infini et que, si l'intelligence lui manquait, il serait fini là? »

Et ailleurs, notamment dans cet autre passage qui complète le précédent :

« Une école métaphysique du Nord un peu imprégnée de brouillards a cru faire une révolution dans l'entendement humain en remplaçant le mot *force* par le mot *volonté*. Dire : *la plante veut* au lieu de *la plante croît*, cela serait fécond, en effet, si l'on ajoutait : *l'univers veut*.

« Pourquoi? c'est qu'il en sortirait ceci : la plante veut, donc elle a un moi; l'univers veut, donc il y a un Dieu.....

« Nier la volonté de l'infini, c'est-à-dire Dieu, cela ne se peut qu'à la condition de nier l'infini, nous l'avons démontré. »

Ainsi Victor Hugo admet la volonté de Dieu, son intervention toute-puissante, l'utilité, l'efficacité de la prière, et cependant il identifie tellement Dieu avec la nature et ses éléments qu'il a pu écrire le passage suivant à propos d'un de ses héros de prédilection :

« Il n'étudiait pas Dieu, il s'en éblouissait. Il considérait ces magnifiques rencontres des atomes qui *donnent des aspects* à la matière, révèlent les forces en les constatant, créent des individualités dans l'unité, les proportions dans l'étendue, l'innombrable dans l'infini, et par la lumière produisent la beauté. Ces rencontres se nouent et se dénouent sans cesse : de là la vie et la mort. » Le naturel et le surnaturel se combinent étrangement dans ce panthéisme théiste.

du culte, de la création, de la nature et du surnaturel. Les cabalistes juifs, les gnostiques chrétiens, puis les néo-platoniciens d'Alexandrie, ainsi que bien d'autres écoles avant ou après eux, ont pris part à ce mouvement.

M. Franck a analysé, dans son bel ouvrage philosophique sur la cabale, le *Sepher ietzirah,* le livre le plus ancien des cabalistes juifs, celui qu'ont autrefois commenté Saadia, Aaron de Babylone et tant d'autres rabbins illustres, entre lesquels quelques-uns comptent Akiron qui mourut sous l'empereur Adrien. Il y a mis surtout en lumière une théorie fondamentale «qui, dit-il, se présente ici avec un caractère remarquable.»

«C'est, continue-t-il, celle du Verbe, de la parole de Dieu, identifiée avec son esprit, et considérée, non pas seulement comme la forme absolue, mais comme l'élément générateur et la substance même de l'univers. . . . .
Le livre que nous avons affirme expressément dans un langage concis, mais pourtant clair, que l'Esprit Saint ou l'esprit du Dieu vivant, forme, avec la voix et la parole, une seule et même chose, qu'il a successivement comme rejeté de son sein tous les éléments de la nature physique; enfin il n'est pas seulement ce qu'on appellerait, dans la langue d'Aristote, le principe matériel des choses; il est le verbe devenu monde.»

Les analogies ne sont-elles pas vraiment frappantes entre cette théorie et celle que nous donne le livre de Secundus?

Et ces ressemblances ne sont pas superficielles.

Voici, par exemple, dans le traité cabalistique, le commencement d'une énumération des dix *séphiroth,* c'est-à-dire des dix nombres représentant des émanations ou plutôt des catégories.

«La première des *séphiroth,* c'est le souffle (ou l'esprit) de Dieu vivant; béni soit son nom, béni soit le nom de celui qui

vit dans l'éternité. Le souffle (ou l'esprit), la voix et la parole voilà le souffle (ou l'esprit) divin.

« *Deux,* c'est le souffle (ou l'air) qui vient du souffle (ou de l'esprit); en lui sont gravées et sculptées les 22 lettres qui ne forment cependant qu'un souffle unique.

« *Trois,* c'est l'eau qui vient du souffle (ou de l'air), c'est dans l'eau qu'il a creusé les ténèbres et le vide, qu'il a formé la terre et l'argile, étendue ensuite en forme de tapis, sculptée en forme de mur et recouverte comme d'un toit.

« *Quatre,* c'est le feu qui vient de l'eau, et avec lequel il a fait le trône de sa gloire, les roues célestes, les séraphims et les anges serviteurs. Avec les trois ensemble, il a construit son habitation, ainsi qu'il est écrit : « Il fait des vents ses mes-« sagers, et des feux enflammés ses serviteurs. »

Nous avons pris pour ce passage la traduction de M. Franck, sauf que nous avons introduit dans le texte les corrections qu'il indique dans une note à propos des trois acceptions principales du mot *rouah*.

Quant aux six autres *séphiroth*, ce sont : les quatre points cardinaux, la hauteur et la profondeur.

Dans Secundus il n'est pas question du rôle des lettres formant les choses par leur union, ni de la puissance de leurs combinaisons mystiques ; il n'est pas question davantage des *séphiroth,* des points cardinaux, de la hauteur et de la profondeur.

Mais après la parole et le souffle divins, dont nous avons montré plus haut le rôle immense, nous voyons parallèlement *l'air* dépôt des vies, *l'eau* puissance supérieure, *le feu* principe des anges et des esprits intelligents.

Ainsi Secundus se rapproche par certains côtés de la cabale, et par d'autres il s'en éloigne. L'esprit général en est différent en ce que nulle part on n'y voit poindre les croyances et les pratiques qui, pendant longtemps, ont fait confondre les disciples de la cabale et les magiciens proprement dits.

Nous n'oserions pourtant pas affirmer que l'auteur du livre de Secundus ne croyait pas à la puissance des nombres. Le contraire est même rendu assez probable par deux énumérations, l'une de sept, l'autre de dix termes. Les nombres sept et dix étaient de ceux qui jouaient un grand rôle dans la cabale.

Celle de ces énumérations qui comprend dix termes en arabe est surtout digne de remarque en ce que, telle que nous la donnent les versions grecques elles-mêmes, elle porte en elle évidemment la trace des premiers versets de la Genèse. Nous l'avons plus haut reproduite dans la réponse sur le monde. C'est la liste des dix existences premières, ou plutôt (car le mot arabe ONSOR n'a pas d'équivalent aussi vague en français) des dix éléments primordiaux, des dix premières créations qui, circulant dans le monde, complètent sa parure avec toutes les *figurations*, c'est-à-dire toutes les espèces animales, végétales, minérales, et le reste.

Dans le manuscrit grec publié par Holstein, ces dix *onsors* sont portés à onze par l'addition de l'élément *terre*, qui, à ce que nous montre l'arabe, ne figurait primitivement pas plus ici que dans la liste cabalistique des *séphiroth*. Le manuscrit de Gudius, après cette addition, les a réduits à neuf par la suppression de la lune et du feu. Mais le passage important subsiste dans l'un et dans l'autre; ce passage est celui dans lequel la lumière, les ténèbres, la nuit, le jour, le soleil, la lune, les étoiles, sont comptés comme autant de créations distinctes et faisant nombre : or cela ne peut se comprendre que comme un souvenir des versets de la Genèse :

V. 3. Dixitque Deus: fiat lux, et facta est lux.
V. 4. Et vidit Deus lucem quod esset bona, et divisit lucem a tenebris.
V. 5. Appellavitque lucem diem, et tenebras noctem; factumque est vespere et mane dies unus.

Voilà, dans la Genèse, quatre actes successifs de la divinité,

après lesquels, un peu plus tard, le quatrième jour, dans le verset 14 et les versets suivants, Dieu crée le soleil, la lune, les étoiles et les prépose au jour et à la nuit.

Or un des traits caractéristiques, comme tendance bien nette ou principe formel, des diverses espèces de gnoses ou cabales, chrétiennes, juives ou païennes de nom, qui pullulaient alors dans l'empire romain et surtout dans le monde oriental, c'est la transformation en êtres subsistants, distincts les uns des autres, de tout acte, de toute pensée, de toute intervention quelconque du créateur. Nous verrons prochainement que telle fut l'origine des célèbres éons.

Ayant la prétention d'avoir la vraie sagesse, la vraie science, la vraie connaissance de tous les mystères, aussi bien des mystères naturels que de ceux qu'ils pouvaient trouver dans les dogmes des religions auxquelles ils s'étaient rattachés, les gnostiques étaient entraînés à créer bien d'autres mystères et une foule d'entités.

Si donc l'auteur de Secundus s'était inspiré de l'esprit et des méthodes de la gnose (et, quelle que soit sa religion, du reste, le fait paraît certain d'après le texte arabe, comme on peut en juger déjà par les quelques extraits que nous en avons donnés), d'après cette tendance générale, quatre actes successifs de la divinité devenaient autant de créations : d'abord une pour la lumière et une autre pour les ténèbres; puis, après de nouvelles interventions de la parole créatrice, une pour le jour, une pour la nuit; après quoi seulement venaient le soleil, la lune et les étoiles.

Ces séries d'actes créateurs se complétant l'un l'autre et se pénétrant pour ainsi dire, mais constituant autant d'existences distinctes, car la parole créatrice, l'acte créateur et la création se confondent dans ce système, ces déterminations subtiles font admirablement pendant à l'existence parallèle de Dieu et du monde considérés comme êtres actifs et dominateurs.

Le monde, émanation de Dieu, pénétré de Dieu, rentre dans Dieu, et pourtant en reste distinct.

Aussi est-il dit dans l'arabe que la terre « est une création d'un créateur et elle-même un créateur de par Dieu. »

Les lois de la nature et les lois de Dieu, l'action de la nature et l'action de Dieu se confondent ainsi par le moyen de la parole et du souffle, qui donnent l'être et la vie à tout ce qui est.

Il faut le souffle devenu âme, principe vital, pour animer ce qui doit avoir mouvement et vie; mais le reste de la création se confond avec la parole dont elle émane.

Aussi l'arabe, dans le passage de la définition sur l'âme que nous avons d'abord remplacé par des points, dit-il que l'âme « est un souffle qui donne la vie à la *parole,* » c'est-à-dire à la créature à qui la parole a donné l'être et qui était déjà préparée comme réceptacle avant de recevoir cette âme vivifiante : de même que, dans la Genèse, l'homme était formé lorsque Dieu lui souffla le souffle de vie[1].

[1] Origène, dans son traité Περὶ ἀρχῶν, représente également l'homme comme constitué par la réunion de trois éléments, un corps, un esprit ou souffle de vie, et un principe intellectuel. Seulement c'est à ce principe intellectuel et non au principe vital qu'il attribue le nom d'*âme,* du moins à ce qu'il paraît par la traduction de Rufin : « ex nobis hominibus, qui ex anima constamus, et corpore ac spiritu vitali. » (Lib. III, cap. IV.)

Comme, d'autre part, Origène admet que toute espèce d'animal, même ces espèces inférieures qui vivent dans l'eau, ont des âmes, « esse namque animas in singulis quibusque animalibus etiam in his quæ in aquis degunt » (lib. II, cap. VIII), il s'est trouvé conduit à se demander si l'homme n'avait pas deux âmes. L'une de ces âmes serait inférieure, analogue à celle des animaux, pleine de tendances instinctives avilissantes, complaisante pour les satisfactions de la chair : ce serait elle qui serait désignée sous le nom de *chair* dans les Écritures. L'autre, supérieure, intellectuelle, tournée vers les choses de l'esprit, vers un monde élevé d'où elle serait venue, serait désignée par opposition sous le nom d'*esprit* dans les Écritures : par exemple dans cette phrase de saint Paul, *la chair combat contre l'esprit, l'esprit contre la chair.* Origène ne se prononce pas formellement sur cette question, et il laisse la décision au choix du lecteur, « qui autem legit, eligat ex his, quæ magis amplectenda sit ratio. » (Lib. III, cap. IV.) Mais que l'âme spéciale à

Ainsi l'homme, composé d'un corps, d'une âme vivifiante et d'une intelligence, n'est constitué qu'en plusieurs fois. Son

l'homme fût unique ou non, il en parle ailleurs dans un autre chapitre du même ouvrage (lib. II, cap. VIII) dans des termes qui se rapprochent infiniment plus de notre texte, et qui ont choqué les chrétiens, qui signalaient les erreurs d'Origène. L'âme y est peinte comme une *intelligence*, νοῦς, intelligence qui déchoit en pénétrant dans l'homme et prenant le nom d'*âme*, et qui a besoin d'être relevée pour redevenir, comme devant, intelligence. Παρὰ τὴν ἀπόπτωσιν καὶ τὴν ψῦξιν τὴν ἀπὸ τοῦ ζῆν τῷ πνεύματι, γέγονεν ἡ νῦν γενομένη ψυχή, οὖσα καὶ δεκτικὴ τῆς ἐπανόδου τῆς ἐφ' ὅπερ ἦν ἐν ἀρχῇ..... Νοῦς πῶς οὖν γέγονε ψυχή, καὶ ψυχὴ κατορθωθεῖσα γίνεται νοῦς. Ces passages sont cités dans la lettre de l'empereur Justinien à Ména, patriarche de Constantinople. Saint Jérôme les résume de la façon suivante : « Νοῦς, id est mens, corruens facta est anima, et rursus anima instructa virtutibus mens fiet. » Ainsi l'homme se retrouverait composé, comme dans notre texte, d'une intelligence, d'un corps et d'un souffle ou principe vital : sans compter peut-être un autre principe, en lutte avec cette *intelligence*, cet *esprit*, ce *νοῦς*.

Dans la *Pistis Sophia*, la théorie de l'homme est naturellement encore plus compliquée. Les puissances célestes qui unissent l'âme au corps y attachent en même temps trois autres principes : l'un, c'est la destinée de l'homme réglée par les astres ; un autre est une force d'en haut, émanation divine, qui le porte vers Dieu ; et le dernier, qui lutte contre le précédent, est ce qu'on pourrait appeler le respect humain, c'est-à-dire l'esprit d'imitation, l'*esprit imitateur*, ⲡⲁⲛⲧⲓ ⲙⲓⲙⲟⲛ ⲙ̄ⲡⲛ̄ⲁ. Le mystère du baptême, première introduction aux mystères gnostiques, aurait pour effet de mettre l'âme, jointe à la force divine, en dehors de l'action du corps, de la destinée et de l'esprit d'imitation : ϩⲱⲥⲧⲉ ⲡⲁⲛⲧⲓⲙⲓⲙⲟⲛ ⲙ̄ⲡⲛ̄ⲁ ⲙⲛ̄ ⲧⲙⲟⲓⲣⲁ ⲙⲛ̄ ⲡⲥⲱⲙⲁ ϣⲁϥⲡⲟⲣϫⲟⲩ ⲉⲩⲙⲉⲣⲟⲥ. ⲧⲉⲯⲩⲭⲏ ϩⲱⲱϥ ⲙⲛ̄ ⲧϭⲟⲙ ϣⲁϥⲡⲟⲣϫⲟⲩ ⲉⲕⲉⲙⲉⲣⲟⲥ. (*Pistis Sophia*, t. I, p. 300.)

Schwartze a traduit ici, ainsi que partout du reste où ces expressions se rencontrent, ⲡⲁⲛⲧⲓⲙⲓⲙⲟⲛ ⲙ̄ⲡⲛ̄ⲁ comme s'il y avait eu dans le texte ⲡⲁⲛⲧⲓⲙⲓⲙⲟⲥ ⲙ̄ⲡⲉⲡⲛ̄ⲁ, par *imitateur de l'esprit*, ce qui est à la fois un contre-sens au point de vue copte et un non-sens. Mais il ne faut pas en accuser Schwartze : sa traduction a été publiée quand il était mort, sans qu'il ait pu la revoir avec toute l'attention et le soin nécessaires. Elle est donc restée définitivement à l'état de première ébauche ; et c'est pourquoi elle est criblée de fautes graves, qui viennent constamment arrêter le lecteur et ne permettent pas de suivre la pensée. Cette œuvre serait à reprendre d'un bout à l'autre.

principe de vie est une portion du souffle vivificateur, son intelligence est une portion du feu céleste. Et cette portion du souffle, comme cette portion du feu, tout en restant parties d'un tout, n'en ont pas moins leur existence séparée et individuelle.

Les anges aussi, feu céleste, ont une personnalité, une intervention et une influence dans la nature. Mais, à côté de ces agents intellectuels, à côté des actions supérieures et divines, les principes constitutifs de la nature, les éléments, ont également leur puissance. Nous l'avons vu pour l'air, pour le feu, et pour l'eau, « laquelle est une puissance supérieure. »

Ce conflit des forces de Dieu et des forces de la nature est pour ainsi dire inévitable dans tout panthéisme théiste, dans tout système qui veut admettre une intelligence suprême et la puissance créatrice des éléments ou des atomes, imaginer un Dieu personnel pouvant intervenir et se laisser toucher par la prière, bien que faisant un avec la nature et ses créations.

Du reste l'idée de création, dans une doctrine de ce genre, appelle presque forcément l'idée voisine d'*émanation*, pour nous servir d'un terme consacré lorsqu'il s'agit d'écoles cabalistiques ou gnostiques. L'émanation du monde hors de Dieu, soit directement, soit par le moyen et l'intermédiaire ou de la parole, ou du souffle, ou de la voix, ou d'entités nommées *éons*, etc., ces théories, qui n'étaient pas restées étrangères aux Grecs, se sont répandues par une diffusion étonnante chez tous les peuples de l'Orient. Dans son livre sur la cabale, M. Franck indique un assez grand nombre de cultes orientaux, d'écoles philosophiques, de sectes hérétiques qui en étaient imprégnées, et il serait facile d'en ajouter bien d'autres.

Les sectes gnostiques Valentiniennes avaient presque indéfiniment multiplié sous le nom d'*éons* les émanations successives de la divinité, et unissaient tous ces *éons* dans un ensemble appelé *plérome*. Plusieurs de ces sectes ne baptisaient plus et

elles étaient certainement bien plus éloignées des idées chrétiennes qu'un grand nombre de sectes juives ou de philosophes païens. Schwartze a traduit un livre copte, la *Pistis Sophia*, dont l'auteur est quelque gnostique Valentinien, et où la magie, l'astrologie, la théorie de la métempsycose[1], les souvenirs du paganisme se marient admirablement avec les données

[1] Origène, bien entendu, n'admettait pas la métempsycose proprement dite : c'était par trop contraire au dogme chrétien; mais il supposait que les âmes, avant qu'elles fussent unies aux corps, avaient vécu dans un état de libre arbitre, pouvant exercer des vertus ou commettre des fautes, mériter ou démériter. Il supposait que telle était la cause des inégalités humaines. « Dieu préférait, avant la naissance, les âmes qui s'étaient jusqu'alors bien conduites, et leur réservait ici-bas des corps mieux doués, mieux prédestinés, des facultés naturelles plus heureuses : Cujus rei causas suspicor esse quasdam antiquiores etiam hac nativitate corporea (Περὶ ἀρχῶν, trad. de Rufin, l. III, cap. III) . . . . . pro quibus omnibus, ab his qui Dei providentia regi omnia quæ in mundo sunt asserunt, sicut nostra quoque continet fides, ut mihi videtur, non aliter poterit responderi, ita ut absque omni injustitiæ culpa providentia demonstretur, nisi priores quædam fuisse eis causæ dicantur quibus antequam in corpore nascerentur animæ, aliquid contraxerint culpæ in sensibus vel motibus suis, pro quibus hoc merito pati a divina providentia judicatæ sunt. Liberi namque arbitrii semper est anima, etiam cum in corpore hoc, etiam cum extra corpus est, et libertas arbitrii vel ad bona semper, vel ad mala movetur; nec unquam rationabilis sensus, id est mens vel anima, sine motu aliquo vel bono vel malo esse potest. » (*Ibid.*) En outre, se demandant s'il était nécessaire que les âmes, même en dehors des corps terrestres, soient incorporées d'une manière quelconque : « an necesse est eas semper conjunctas esse corporibus » (lib. II, cap. II), il déclarait que la négative lui paraissait très-difficile et presque impossible à admettre : « quod mihi quidem difficillimum et pene impossibile videtur. » (*Ibid.*) Ceci rappelle le *corps céleste*, σῶμα οὐράνιον, le *véhicule pneumatique*, τὸ πνευματικὸν ὄχημα, que les néo-platoniciens attribuaient à l'âme avant comme après la naissance et la vie terrestres. Ces corps célestes et spirituels étaient néanmoins matériels, suivant Origène : le monde fournissait leur substance, mais une substance plus épurée que celle qui distinguait les espèces visibles : « Ut ergo superius diximus, materialis ista substantia hujus mundi habens naturam quæ ex omnibus ad omnia transformatur, cum ad inferiores quosque trahitur, in crassiorem corporis statum solidioremque formatur, ita ut visibiles istas mundi species variasque distinguat; cum vero perfectioribus ministrat et beatioribus, in fulgore cœlestium corporum micat, et spiritalis corporis indumentis vel angelos Dei, vel filios resurrectionis exornat; ex quibus omnibus diversus ac varius unius mundi complebitur status. » (*Ibid.*) Un corps, des sens, des mouvements, un libre arbitre, un compte à rendre, une rémunération possible à espérer dans une autre vie, l'âme aurait donc eu tout

fondamentales de Valentin sur le plérome, les émanations, les éons, etc.

Mais, à côté de ceux-là, il y avait encore d'autres chrétiens gnostiques, qui ne faisaient pas mention d'*éons* ni de *plérome* et dont les théories mystiques se rapprochaient infiniment plus de celles qui sont exprimées dans le *livre de la création,* le premier livre de la cabale, ou dans le livre de Secundus.

C'est ainsi que dans le manuscrit copte qui porte le n° 393 du fonds Hunt à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et dont une copie a été donnée par M. Dulaurier à la Bibliothèque nationale, nous trouvons l'air assimilé au souffle vivificateur, à l'esprit de Dieu porté sur les eaux dès le principe.

Nous y lisons[1] : « la 6e (des choses formées) c'est l'air, ⲁⲏⲣ, qui souffle et donne la vie : » et ailleurs[2] : « l'esprit (ou

cela dans la vie antérieure à la naissance humaine. Certes de telles propositions pouvaient suffire pour motiver la condamnation de l'origénisme.

Dans la *Pistis Sophia*, la métempsycose n'est pas présentée comme devant être indéfinie. Chaque âme, au moment de sa création, a reçu un nombre limité d'incarnations à accomplir. Avant de la ramener sur terre, les puissances célestes lui font chaque fois oublier le passé. Mais elles lui en font ressentir les conséquences dans le choix du corps et dans celui de la destinée avec lesquels elles vont l'unir. Deux causes opposées peuvent intervenir pour interrompre à jamais le cycle de ces existences successives avant son terme prévu : 1° d'une part, l'initiation aux plus hauts mystères gnostiques, ce qui, dès que l'âme est dégagée d'un corps, si elle ne se trouve pas alors dans un état d'indignité dû à des fautes postérieures à l'accomplissement des derniers mystères, conduit l'adepte tout droit dans le séjour du Dieu suprême, de l'ineffable, ⲡⲓⲁⲧϣⲁϫⲉ, de la lumière sans égale; 2° et d'une autre part certaines fautes tellement graves que, si elles ne sont pas lavées par l'accomplissement des mystères gnostiques, elles entraînent une condamnation définitive qui exclut toute incarnation ultérieure, expiatoire ou éventuellement réparatrice. Tel est le résumé de toute une doctrine, qui est développée en détail dans quelques centaines de pages coptes.

[1] ⲡⲙⲉϩ ⲥⲟⲟⲩ ⲡⲉ ⲡⲁⲏⲣ ⲉⲧⲛⲓϥⲉ ⲁⲩⲱ ⲛⲣⲉϥϯⲱⲛϩ, page 18 (du manuscrit primitif).

[2] ⲡⲙⲉϩ ϯⲟⲩ ⲡⲉ ⲡⲉⲡⲛⲁ ⲉⲧϩⲓϫⲙ ⲡⲙⲟⲟⲩ ⲉⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲡⲁⲏⲣ, page 13.

souffle) qui était sur les eaux, c'est-à-dire l'air» . . . . . «l'esprit de Dieu qui allait sur les eaux.» C'est ce qui est représenté par l'alpha [1] comme étant le premier élément de la liste alphabétique grecque.

Le feu y fait un avec la lumière. C'est la 7[e] chose créée, représentée par l'epsilon, nommé ⲉⲓ en copte, et venant après le ciel des cieux figuré par le delta grec [2]. La lumière, ⲡⲟⲩⲟ-

[1] ⲁⲩⲱ ⲁⲗⲫⲁ ⲙⲉⲛ ⲡⲉⲧⲉ̄ ⲛ̄ⲧⲩⲡⲟⲥ ⲙ̄ⲡⲉ ⲡ̄ⲛ̄ⲁ̄ ⲙ̄ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ. ⲡⲁⲓ (ⲡ̄ⲛ̄ⲁ̄) ⲉⲧⲛⲏⲩ ϩⲓϫⲛ̄ ⲙ̄ⲙⲟⲟⲩ. ⲉϣϣⲉ ⲉⲧⲣⲉⲩⲧ̄ⲣⲁⲛ ⲉⲣⲟϥ. ϫⲉ (ⲣ)ⲱⲕ ⲉⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲡⲉ ⲡ̄ⲛ̄ⲁ̄ ⲛ̄ⲧⲉⲓϩⲉ ϩⲛ̄ ⲧⲁⲥⲡⲉ ⲛ̄ⲛ̄ⲥⲩⲣⲟⲥ. ⲏ ⲛ̄ⲧⲟϥ ⲉϫⲟⲥ ⲉⲣⲟϥ ϫⲉ ⲙⲁⲉⲓ (ⲛ)ⲧⲉⲓϩⲉ ⲅⲁⲣ ⲟⲛ ⲉⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉⲡⲙⲟⲟⲩ ⲙ̄ⲙⲟⲥ. «Et l'alpha est le type de l'esprit de Dieu qui va sur les eaux. Il faut l'appeler רוּחַ, car on appelle ainsi l'esprit (ou souffle) dans la langue des Syriens, ou bien encore l'appeler מַי (ou מים), car on nomme ainsi l'eau» (p. 80).

[2] . . . ⲛ̄ⲑⲉ ⲟⲛ ⲙ̄ⲡⲇⲉⲗⲧⲁ ⲡⲁⲓ ⲉⲧⲉ ⲛ̄ⲥⲭⲏⲙⲁ ⲛ̄ⲧⲡⲉ ⲛ̄ⲙ̄ⲡⲏⲩⲉ ⲙⲛ̄ ⲡⲕⲁϩ ⲛ̄ⲁⲧⲛⲁⲩ ⲉⲣⲟϥ. ϣϣⲉ ⲛⲁⲛ ⲟⲛ ⲉⲧ̄ⲣⲁⲛ ⲉⲣⲟϥ ϫⲉ ⲥⲁⲙⲁ. ⲛ̄ⲧⲉⲓϩⲉ ⲅⲁⲣ ⲉⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉⲧⲡⲉ ⲙ̄ⲙⲟⲥ. ϩⲛ̄ ⲧ̄ⲁⲥⲡⲉ ⲛ̄ⲟⲩⲱⲧ ⲛ̄ⲧⲉ ⲛ̄ⲥⲩⲣⲟⲥ. ⲉⲓ ⲟⲛ ⲡⲉⲧⲉⲟⲩⲛ̄ⲧⲁϥ ⲙ̄ⲙⲁⲩ ⲙ̄ⲡⲧⲩⲡⲟⲥ ⲙ̄ⲡⲟⲩⲟⲉⲓⲛ. ⲛⲉϣϣⲉ ⲡⲉ ⲉⲧ̄ⲣⲁⲛ ⲉⲣⲟϥ ϫⲉ ⲱⲣ. ⲧⲁⲓ ⲅⲁⲣ ⲑⲉ ⲧⲉ ⲉⲧⲟⲩⲧ̄ⲣⲁⲛ ⲉⲣⲟϥ ⲛ̄ⲧⲟϥ ⲡⲟⲩⲟⲉⲓⲛ ϩⲛ̄ ⲧⲁⲥⲡⲉ ⲛⲉⲛⲥⲩⲣⲟⲥ (*sic*)... «Comme aussi le delta, qui représente le ciel des cieux et la terre invisible. Il nous faut l'appeler שְׁמַי (ou שמים), car c'est de cette manière qu'on nomme le ciel dans cette même langue des Syriens. ⲉⲓ̀ (epsilon) renferme le type de la lumière: il fallait le nommer אוֹר, car c'est ainsi qu'on appelle la lumière dans la langue des Syriens» (p. 80). Ces transcriptions sont assez exactes: dans la même page on trouve aussi l'abîme (ⲡⲛⲟⲩⲛ) transcrit ⲑⲁⲙ, תְּהוֹם, et la terre (ⲡⲕⲁϩ) transcrit ⲁⲣⲥ, אֶרֶץ. Ce dernier exemple surtout prouve (ainsi que la lumière, אוֹר, syr. ܢܘܗܪܐ) que les transcriptions sont faites d'après l'hébreu (que l'auteur nomme la langue des Syriens) et non d'après le syriaque. En syriaque la terre est ܐܪܥܐ (aro).

ⲉⲓⲛ, est ici savamment transcrite ϣⲣ, d'après l'hébreu, et le ciel des cieux. ⲡⲉⲙⲙⲡⲏⲩⲉ, est transcrit ⲥⲁⲙⲁ. Quant au logos, il figure assez tard, comme représenté par le *vaw* hébreu que l'auteur gnostique assimile avec raison au signe grec ⲉⲡⲓⲥⲏⲙⲟⲛ[1] (transcrit ⲡⲓⲥⲏⲙⲓⲟⲛ), mot dont il donne en copte l'équivalent ⲡⲙⲁⲉⲓⲛ, *signum*. Parmi les autres équivalences, nous remarquerons celle de la vie[2], en hébreu *hheth* et en grec *êta*, ce qui revient au même suivant le copte, et celle du Seigneur[3] au tétragramme transcrit ⲓⲁⲱ, représenté par l'*iod*.

[1] ⲋ̅ ⲟⲩⲁⲩ . . . ⲡⲓⲥⲉϩⲁⲓ ⲡⲁⲓ ⲡⲉⲧⲟⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉⲣⲟϥ ϫⲉ ⲙⲁⲉⲓⲛ (p. 100) ⲟⲩⲁⲩ ⲉⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲡⲙⲁⲉⲓⲛ (p. 83) . . . ϥⲕⲏ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲛϭⲓ ⲟⲩ ⲙⲁⲉⲓⲛ ⲉⲧⲉ ⲡⲉⲧⲟⲩⲙⲟⲩⲧⲉ ⲉⲣⲟϥ ϫⲉ ⲟⲩⲁⲩ . . . ⲁⲣⲓⲉⲓⲙⲉ ⲗⲟⲓⲡⲟⲛ ϫⲉ ϩⲣⲁⲓ ϩⲙ ⲡⲓⲥⲉⲙⲓⲟⲛ ⲡⲁⲓ . . . (p. 85-86). « ⲋ̅ (est le) *ouau*. C'est la lettre qu'on appelle ⲡⲙⲁⲉⲓⲛ. . . Il y a un ⲙⲁⲉⲓⲛ (signum) qu'on appelle *ouau*. Sache que c'est dans cet ⲉⲡⲓⲥⲏⲙⲓⲟⲛ (signum). . . etc. (hébr. ו). »

[2] ⲏ̅ⲑ̅ ⲉⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲉϥⲱⲛϩ (p. 83). « *Heth* signifie vivant » Allusion au mot hébreu חיה, חית vita, anima, seu vivens et animal.

[3] ⲓⲱ̅ⲧ̅ ⲉⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲛⲑⲉ ⲟⲛ ⲛ̅ ⲓⲁⲱ. « *Iod* c'est le Seigneur, comme *iaô* » (p. 83). Cette assimilation de l'*iod* ou *i* au nom tétragramme est d'autant plus curieuse que dans les targums chaldaïques d'Onkelos, de Jonathan ben Ousiel, etc., et même dans le Talmud, le nom de Dieu est écrit par deux *i*, יי. Quant au nom tétragramme lui-même, יהוה, notre texte le transcrit ⲓⲁⲱ comme la plupart des livres magiques ou gnostiques. Théodoret, dans la question xv de l'Exode, donne de ce nom, d'après les Samaritains, la transcription très-différente de *Jave : καλοῦσι δὲ αὐτὸ Σαμαρῖται*, ΙΑΒΕ. (Voir la si curieuse étude sur *les Samaritains de Naplouse* qu'a publiée notre savant maître M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne.)

Tout le monde sait que notre prononciation actuelle *Jéhovah* est purement fantaisiste et qu'elle ne repose que sur une erreur des premiers hébraïsants chrétiens du xvi[e] siècle. Comme les Juifs ne prononçaient jamais יהוה et qu'ils le remplaçaient par la lecture du synonyme אֲדֹנָי, Adonaï (qu'on rencontre dans saint Jérôme), ils avaient transporté sur le nom tétragramme les motions d'Adonaï

En somme si *l'esprit* est mis le premier, *le verbe* vient seulement en 6e ligne sur cette liste, où figurent également la vie, le Seigneur ⲓⲁⲱ, la lumière, etc.

(excepté la première, le scheva composé, qu'ils avaient dû nécessairement changer en un scheva simple sous une consonne vraie). Ces motions n'étaient là que pour avertir de la lecture *adonaï*, suivant l'enseignement des rabbins. Mais les premiers hébraïsants chrétiens crurent y voir la prononciation indiquée pour יְהֹוָה et ils lurent Jéhovah. Il est donc curieux de noter les prononciations antiques qui devaient reposer sur un fondement plus sérieux.

Jao était, avons-nous dit, la vocalisation la plus généralement adoptée par les gnostiques et les magiciens pour le nom tétragramme. Non-seulement nous le trouvons dans les livres gnostiques qui nous sont parvenus en copte, mais Tertullien, saint Épiphane, Théodoret, saint Isidore, tous ceux qui se sont occupés des disciples de Valentin ou d'autres sectes analogues, en ont fait fréquemment mention. Saint Épiphane, au chapitre XXVI de son traité *Contre les hérésies*, raconte qu'on a placé *Jao* dans le ciel suprême au-dessus de Sabaoth; et, au sujet des mêmes entités, Origène, dans son traité *Contre Celse* (liv. VI, chap. XXXII), s'exprime clairement en ces termes : « Ils ont pris dans les Écritures hébraïques celui que les Hébreux nomment *Jao* ou *Ja*, et de même pour *Sabaoth*, *Adonaï*, *Aloaï* : ce sont là des noms qui ont été tirés des Écritures, les noms d'un seul et même Dieu. »

Dans la *Pistis Sophia*, on trouve bien entendu ce nom *Jao* individualisé, ainsi que le mot *Sabaoth*, etc. Mais, en outre, dans cet ouvrage ultra-gnostique, où sont combinées des données puisées dans diverses écoles et diverses sectes, et où sont indéfiniment multipliées les entités, on trouve un autre personnage portant le nom de *Jéou*. Ce nom ferait d'abord songer au père *Jou* des Latins (Jupiter, *gén.* Jovis), comme celui de *Sabaoth* rappelle le *Saboï* des mystères transportés en Grèce, dont Démosthène parle dans son *Discours sur la Couronne*; mais, de même que Sabaoth est, sans aucun doute, le mot hébreu, de même *Jéou* paraît être aussi bien que *Jao* une individualisation du nom tétragramme, seulement vocalisé d'une autre manière.

En effet, dans la succession des personnalités divines, c'est lui qui occupe le premier rang. Il est représenté comme « émané le premier dans une manifestation lumineuse; » il est appelé le *père du père* de Jésus, parce que « Sabaoth émana de lui » comme Jésus de Sabaoth. Enfin, l'auteur de la *Pistis Sophia* cite comme initiant à de très-hauts mystères *les deux livres d'Iéou*, *ces grands livres* « qu'écrivit Énoch quand, de l'arbre de science et de l'arbre de vie (le verbe) parlait avec lui dans le paradis terrestre. » ⲛⲁⲓ ⲛⲧ ⲁϥⲥϩⲁⲓⲥⲟⲩ ⲛϭⲓ ⲉⲛⲱⲭ ⲉⲓϣⲁϫⲉ ⲛⲙⲙⲁϥ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲙ ⲡϣⲏⲛ ⲙⲡⲥⲟⲟⲩⲛ ⲁⲩⲱ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲙ ⲡϣⲏⲛ ⲙⲡⲱⲛϩ ϩⲣⲁⲓ ϩⲙ ⲡⲡⲁⲣⲁⲇⲓⲥⲟⲥ ⲛⲁⲇⲁⲙ (t. I, p. 246.) (Jésus, dans la bouche duquel cette phrase est mise

C'est ainsi du reste que Valentin avait mis le verbe en 3[e] ligne dans la liste de ses *éons*, l'intelligence et la vérité le

parle naturellement à la première personne lorsqu'il est en cause.) Ceci nous indique pourquoi, après avoir admis *Jao* dans son système, l'auteur copte y reçoit également *Jéou :* c'est qu'il existait un livre célèbre chez les gnostiques, où l'on vocalisait ainsi le nom tétragramme.

Ce nom tétragramme figurait dans les récits de la Genèse relatifs au paradis terrestre, tandis que le mot *Sabaoth* ne paraissait comme qualification appliquée à Dieu que dans des ouvrages postérieurs; enfin l'idée de Christ est celle qui fut la dernière formulée nettement dans les livres saints; ceux qui ont un peu l'habitude des procédés gnostiques ne s'étonneront donc pas que Sabaoth soit ici donné comme émanation de Jéou, et Jésus comme émanation de Sabaoth.

Ainsi la *Pistis Sophia* nous a conservé deux prononciations différentes du nom tétragramme : elles ont toutes deux leur importance, car elles étaient transmises traditionnellement dans des écoles qui désiraient se rapprocher le plus possible de la prononciation primitive des noms, puisque, suivant elles, les noms divins avaient toute-puissance quand on les proférait tels qu'ils avaient été dès l'abord inventés par les premiers auteurs des langues. Nous avons vu que ce principe était généralement admis du temps d'Origène : il était admis par les rabbins, en ce qui touchait le mot en question. Les rabbins prétendaient que le Christ n'avait opéré ses miracles que parce qu'il avait trouvé la vraie lecture du nom tétragramme et ils défendaient, sous les peines les plus sévères, d'essayer de l'imiter. On comprend quelle importance les gnostiques devaient nécessairement ensuite attribuer à leur ⲓⲁⲱ, que la *Pistis Sophia* fait prononcer par le Christ de la façon la plus solennelle, et dont, comme les rabbins et les mystiques de toutes les époques, elle explique avec soin chacun des éléments constitutifs. (P. 318 et 319 du manuscrit; 357 et 358 du 1[er] tome de l'édition de Schwartze. Voir aussi la notice de M. Dulaurier, p. 14, extrait du *Journal asiatique*, année 1847.)

A propos du *iod*, qui, figurant ici le Seigneur, est expliqué par la *vie divine* dans la plupart des écrits gnostiques et cabalistiques, remarquons que notre texte le transcrit ⲓⲱⲑ et qu'il donne de même la correspondance hébraïque de la plupart des lettres grecques. Les voici : ⲁⲗⲉⲫ, ⲃⲉⲑ, ⲅⲁⲙⲉⲗ, ⲇⲁⲗⲉⲑ, ⲉⲓ, ⲟⲩⲁⲩ, ⲍⲁⲓ, ⲏⲑ, ⲧⲏⲑ, ⲓⲱⲑ, ⲕⲁⲫ, ⲗⲁⲙⲉⲑ, ⲙⲓⲙ, ⲛⲟⲩⲛ, ⲥⲏⲙⲭ, ⲉⲛ, ⲫⲉ, ⲥⲁⲇⲇⲁ, ⲕⲱⲫ, ⲣⲓⲥ, ⲥⲉⲛ. ⲑⲁⲩ. Le nom de quelques-unes de ces lettres est, en dehors du sens mystique, traduit d'une façon très-littérale par le copte, comme : ⲃⲉⲑ ⲉⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲡⲏⲓ (p. 82). «*Beth*, c'est-à-dire maison.» ⲉⲛ (ain) ⲉⲧⲉ ⲡⲁⲓ ⲡⲉ ⲡⲃⲁⲗ ⲙⲛ ⲧⲙⲟⲩⲙⲉ. « *Ain*, c'est-à-dire œil et source (*ibid.*)» ⲣⲓⲥ ⲉⲧⲉ

précédaient, la vie le suivait. Quant au Christ et au Saint-Esprit, ils ne venaient qu'en 29e et 30e lignes, enfin Jésus

ⲛⲁⲓ ⲡⲉ ⲧⲁⲡⲉ ⲁⲩⲱ ⲧⲁⲣⲭⲏ. «*Resch*, c'est-à dire tête et commencement,» etc. Du reste l'auteur, qui fait sortir tous ces mystères de très-bonnes classifications grammaticales et de catégories bien formées, a également, sur l'origine de l'alphabet, des idées très-conformes aux idées actuelles. Il le fait venir de la Syro-Phénicie et assimile expressément les alphabets hébreux, syriens, arabes et chaldéens qui auraient ensuite produit l'alphabet grec (p. 99, 65 et *passim*). Mais il attribue l'origine des caractères syro-phéniciens à Dieu lui-même, qui les grava sur une table de pierre que retrouva plus tard, après le déluge, Cadmus, le philosophe hellène (peut-être faut-il traduire par païen, car ϩⲉⲗⲗⲏⲛ avait pris ce sens dans presque tous les écrits coptes); et c'est de là, ajoute le texte, qu'est venue la science de la Palestine et de la Phénicie, science que développa plus tard un certain Hérodote, philosophe de Phénicie, qui donna à ces caractères le nom de lettres, ⲅⲣⲁⲙⲙⲁⲧⲁ. «Mais c'est Dieu qui les a inventés et en a fait le type..... ⲙⲛⲛⲥⲁ ⲛⲓ ⲥϩⲁⲓ ⲗⲟⲓⲡⲟⲛ ⲛⲧⲉⲛⲥⲧⲣⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗϩⲛ ⲣⲱⲙⲉ ⲁⲛ ⲁⲗⲗⲁ ϩⲓⲧⲛ ⲧϭⲓϫ ⲙⲛ ⲡⲧⲏⲏⲃⲉ ⲙⲡⲛⲉ ⲁϥ ⲡⲱϩⲧ ⲛⲟⲩⲡⲗⲁⲝ ⲛⲱⲛⲉ ⲛⲑⲉ ⲛⲛⲓⲡⲗⲁⲝ ⲙⲡⲛⲟⲙⲟⲥ ⲛⲭⲁⲣⲁⲕⲧⲏⲣ ⲛⲁⲓ... ⲁⲩⲱ ⲧⲉⲓⲡⲗⲁⲝ ⲧⲁⲓ ⲁⲩϩⲉ ⲉⲣⲟⲥ ⲙⲛⲛⲥⲁ ⲡⲕⲁⲧⲁⲕⲗⲩⲥⲙⲟⲥ ϩⲓⲧⲛ ⲕⲁⲇⲙⲟⲥ. ⲡϩⲗⲗⲏⲛ ⲙⲫⲓⲗⲟⲥⲟⲫⲟⲥ. ⲁⲩⲱ ⲉⲃⲟⲗⲛϩⲏⲧⲥ ⲁⲥ ⲟⲩⲱⲛϩ ⲉⲃⲟⲗ ⲛϣⲟⲣⲡ ⲛϭⲓ ⲧⲉⲥⲃⲱ ⲛⲧⲡⲁⲗⲁⲥⲧⲓⲛⲏ ⲙⲛ ⲧⲉⲫⲟⲓⲛⲓⲕⲏ. (ⲛ)ⲑⲉ ⲛⲏⲣⲟⲇⲟⲧⲟⲥ ϩⲱⲱϥ ⲡⲥⲟⲫⲓⲥⲧⲏⲥ ⲛⲧⲉ ⲧⲉⲫⲟⲓⲛⲓⲕⲏ. ⲛⲧⲟϥ ⲛϣⲟⲣⲡ ⲡⲉⲛⲧⲁϥ ϯⲣⲁⲛ ⲉⲛⲁⲓ ⲛⲧⲉⲓϩⲉ ϫⲉ ⲅⲣⲁⲙⲙⲁⲧⲁ. ⲁⲩⲱ ϩⲟⲧⲉⲓ ⲙⲉⲛ ϫⲉ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲡⲉⲛⲧⲁϥ ϯⲧⲩⲡⲟⲥ ⲉⲣⲟⲟⲩ.....» (p. 65 et 66).

Notre copte parle aussi des caractères des Égyptiens : «L'Écriture dit que l'on enseigna à Moïse toute la sagesse des Égyptiens, et tout cela, il le connut grâce aux lettres de l'alphabet.» Puis vient un passage qui est défectueux dans la copie de la Bibliothèque nationale, mais où il est dit nettement que les Égyptiens se servaient d'une autre écriture que celle-là : «ⲥϫⲱ ⲅⲁⲣ ⲙⲙⲟⲥ ⲛ(ϭ)ⲓ ⲧⲉⲅⲣⲁⲫⲏ ϫⲉ ⲁⲩ ⲡⲁⲓⲇⲉⲩⲉ ⲉⲙⲙⲱⲩⲥⲏⲥ ϩⲛ

était distinct également du Christ et du verbe. On peut consulter à ce sujet le livre intitulé *Φιλοσοφουμένα*[1], savant ouvrage, traitant de toutes les hérésies, que M. Miller a mis le premier en lumière et qu'il attribue à Origène.

Philon d'Alexandrie, Philon le Juif, avait puisé une grande

ⲥⲟⲫⲓⲁ ⲛⲓⲙ ⲛⲣⲉⲙⲛⲕⲏⲙⲉ. ⲁⲩⲱ ⲛⲁⲓ ⲁϥⲉⲓⲙⲉ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲙⲛ ⲡⲉⲩⲧⲁϫⲣⲟ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲛ ⲛⲉⲥϩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲁⲗⲫⲁⲃⲏⲧⲁ ⲛⲥϩⲁⲓ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲩ. . . ⲣⲉ ⲡⲕⲉⲥϩⲁⲓ ⲙⲙⲟⲟⲩ ⲛϭⲓ ⲛⲣⲙ̄ⲛⲕⲏⲙⲉ» (p. 66). Il revient souvent sur cette idée, en effet, que si personne avant Moïse, si aucun philosophe païen n'a pu comprendre l'*être du monde*, c'est que personne autre que Moïse n'a compris les mystères de l'alphabet qui dévoilaient tout. Il paraît que ces mêmes lettres eurent aussi l'avantage de simplifier les études que Moïse fit dans les sciences égyptiennes. Ailleurs enfin, p. 68, l'auteur revient encore sur les caractères *sans nombre* qu'avaient gravés dans les inscriptions les Africains, les Eunomiens ainsi que les Phrygiens; mais tout cela n'était que vanité et folie et ne pouvait nullement les renseigner comme l'alphabet vrai sur les mystères de l'univers....... ⲛⲉⲥϩⲁⲓ ⲛⲁⲙⲉⲧⲣⲓⲧⲟⲛ ⲉⲧⲉ ⲛⲁⲓ ⲛⲉ ⲙⲛⲧⲟⲩⲏⲡⲉ ⲙⲙⲁⲩ ⲡⲉ ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲁⲩϯⲧⲩⲡⲟⲥ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲛϭⲓ (ⲛ)ⲁⲫⲣⲓⲅⲁⲛⲟⲥ ⲙⲛ ⲉⲩⲛⲟⲙⲓⲛⲟⲥ (*sic*) ϩⲛ ⲛⲥⲩⲙⲓⲟⲛ ⲛⲧⲁⲩ ⲕⲁⲁϥ (*sic*) ⲉϩⲣⲁⲓ ⲙⲛ ⲛⲉ ⲫⲣⲓⲅⲓⲟⲛ (p. 68). Je me propose de publier bientôt en entier le texte copte et la version arabe de ce très-curieux manuscrit, en même temps que les deux traités gnostiques qu'a rapportés Bruce et qui sont intitulés : ⲡϫⲱⲱⲙⲉ ⲛ̄ⲛⲉⲅⲛⲱⲥⲓⲥ ⲙ̄ⲡⲁϩⲟⲣⲁⲧⲟⲛ et ⲡϫⲱⲱⲙⲉ ⲙ̄ⲡⲛⲟϭ ⲛⲗⲟⲅⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ, déjà étudiés par moi à Oxford. J'ai reçu à cet effet la permission par écrit de la *Clarendon Press*, propriétaire de ces manuscrits, dans une lettre en date du 24 juin 1871. Ces trois ouvrages, dont la valeur est au moins égale à celle de la *Pistis Sophia*, ont déjà vivement attiré l'attention de Jablonski, Lacroze, Woïde, Ford, et récemment de MM. Quatremère et Dulaurier. Leur publication, en très-grande partie préparée par moi, ne saurait tarder.

[1] Cet ouvrage précieux renferme, entre autres choses très-intéressantes, des détails nouveaux sur la célèbre secte mystique juive des Esséniens : particulièrement sur ses branches les plus fanatiques, dont n'avait pas parlé l'historien juif Fl. Josèphe.

partie de sa philosophie aux sources orientales, ainsi que l'a montré M. Franck; mais, comme on peut le voir dans les savants travaux de M. Delaunay, il a surtout insisté sur le rôle de la parole et du verbe divin.

Sur bien des points, du reste, Philon d'Alexandrie offre une analogie frappante avec Secundus. On peut en juger par ces quelques lignes de l'esquisse que M. Franck a tracée de son ascétisme, dans son livre sur la cabale :

« . . . . . Le mal dont nous souffrons dans ce monde est tout entier dans nos passions, que Philon regarde comme absolument étrangères à la nature de l'âme. Les passions, pour me servir de son langage, ont leur origine dans la chair. Il faut donc humilier et macérer la chair; il faut la combattre sous toutes les formes et à tous les instants; il faut se relever de cet état de déchéance qu'on nomme la vie; il faut par une indifférence absolue pour tous les biens périssables reconquérir sa liberté, au sein même de cette prison que nous appelons le corps. Le mariage ayant pour but et pour résultat de perpétuer cet état de misère, Philon, sans le combattre ouvertement, le regarde comme une humiliante nécessité dont au moins les âmes d'élite devraient savoir s'affranchir. Tels sont à peu près les principaux caractères de la vie ascétique, telle que Philon l'a comprise et telle qu'il nous la montre, plutôt encore qu'il ne l'a vue, réalisée par la secte des Thérapeutes. Mais la vie ascétique n'est qu'un moyen, son but, c'est-à-dire le but de la morale elle-même, le plus haut degré de la perfection, du bonheur et de l'existence, c'est l'union de l'âme avec Dieu par l'entier oubli d'elle-même, par l'amour et la charité. »

Ce résumé pourrait servir pour toute une portion des réponses de Secundus. La réponse aux *essedaké,* affection, charité, est bien d'un mysticisme tout semblable. La très-longue réponse sur la vie, considérée à la fois dans l'arabe comme une épreuve et comme un piége, qui fait souvent oublier la mort et qui

devrait y préparer, les réponses et le récit sur la femme, celles que nous avons reproduites sur la beauté, sur la richesse, sur la pauvreté, et tant d'autres que nous avons dû négliger, développent la même doctrine. Ainsi, bien que l'homme résulte de trois éléments : la terre qui fournit le corps, l'air qui fournit la force vitale, et le feu qui fournit l'intelligence, pourtant il a une destinée qui s'étend au delà des bornes de la vie, il a des devoirs, des mérites et des démérites; il doit faire effort et lutter. Il est responsable : il a donc une certaine liberté qui s'exerce parallèlement à l'action fatale du destin et à l'intervention active de la providence. Le destin et la providence, les lois divines et naturelles coexistent sans se gêner. L'idée mère de ce système exigeait qu'il en fût ainsi.

Telle est la clef des aventures de Secundus et de sa mère. La condamnation de la femme est motivée par les instincts qu'on admet en elle; et ces instincts sont providentiels : ils sont créés dans les paroles que Dieu, dans la Genèse, adresse à la femme après la faute. Eh bien! cette loi providentielle n'empêche pas qu'il ne soit besoin d'une expiation lorsque des circonstances naturelles, sous l'influence du destin, amènent une espèce de crime, pour lequel il est impossible de désigner un vrai coupable. Une expiation sans une faute intentionnelle, une faute sans vrai coupable, un crime de la destinée, c'est une idée assez étrange, qui reporterait à l'ancienne Grèce et aux plus sombres tragédies de son théâtre, si en Orient même, chez les mages et chez les Juifs, chez les cabalistes, les talmudistes, etc., on ne trouvait pas tant de pratiques et de croyances qui s'y rattachent intimement. D'ailleurs renoncement, sacrifice, purification et expiation vont bien ensemble. Tout acte ou renoncement expiatoire est acte de vertu pour l'ascétisme exagéré, alors même qu'on se fait une idée assez juste de la responsabilité humaine et de ses conditions.

La réponse sur l'homme mérite l'attention dans les versions

occidentales de Secundus, car c'est une de celles qui ont été le moins déformées.

D'abord, aussi bien dans le grec que dans l'arabe, dans le latin que dans le grec, dans tous les textes également, cette réponse commence par les mots *mens incarnata*, *νοῦς σεσαρκωμένος.* Il faut remarquer que le terme choisi n'est pas celui qui peut être traduit dans certains cas par le mot souffle, le *spiritus* latin, le *πνεῦμα* grec; non, c'est l'intelligence, l'esprit intellectuel, *mens*, *νοῦς* : ce qui, feu céleste, descend, selon l'arabe, du second ciel, séjour de feu et de lumière. Les deux textes grecs et le manuscrit faussement attribué à Épictète ajoutent en effet, un peu plus loin, déserteur de la lumière, *desertor lucis*, *φωτὸς ἀποστάτης.*

Mais dans les doctrines de l'arabe, pour que l'intelligence pût venir s'incarner dans le corps, il fallait d'abord que celui-ci reçût le souffle vivificateur et moteur. Aussi les deux textes grecs et le latin du faux Épictète ajoutent-ils qu'il a reçu le souffle, *spiritus receptaculum*, *πνευματικὸν ἀγγεῖον.*

Toutes les versions disent qu'il est à la découverte de la vie, *speculator vitæ*, *κατάσκοπος βίου.*

Il ne s'y trouve que pour un temps, *transiens viator, loci hospes, parvi temporis habitaculum*, selon la traduction de Vincent de Beauvais; *anima subjecta tempori*, selon le manuscrit de Barthius; *parvi temporis habitaculum, transiens viator, loci hospes*, selon le faux Épictète; *οἰκητήριον ὀλιγοχρόνιον*, selon les deux manuscrits grecs.

C'est pour lui un temps de travail et pour son âme un temps d'effort, *anima laboriosa*, *ἐπίπονος ψυχή.*

Ainsi, dans toutes les versions, le fond commun de cette réponse résume très-bien les doctrines qui règnent dans le texte arabe et y président d'un bout à l'autre dans le livre entier de Secundus.

Nous n'irons pas cette fois plus avant dans cette étude, bien

qu'elle soit à peine esquissée. Si nous voulions entrer dans les détails, montrer toutes les analogies des doctrines de Secundus avec celles des sectes juives, des cabalistes, par exemple, cela nous mènerait beaucoup trop loin. Nous réservons ce travail pour les notes d'une édition complète des versions de Secundus.

Maintenant il faudrait conclure. Malheureusement, à côté des points au sujet desquels nous possédons des probabilités très-grandes, il en est d'autres qui sont encore à l'état indéterminé de simple hypothèse; et il serait peu scientifique de leur donner dans nos conclusions une apparence trop précise et trop convaincante.

Il nous paraît que, de l'examen auquel nous nous sommes livré, résultent déjà un certain nombre de notions à peu près certaines.

Qu'on les étudie au point de vue de l'art, de la contexture, du style, des convenances, de la suite des idées, des doctrines philosophiques, etc., ou qu'on les étudie au point de vue des mots qu'ils contiennent, de leur forme, de leur sens, de leur origine d'après les rapprochements avec les autres textes, soit dans la partie purement biographique, soit dans les réponses, on arrive toujours à la conviction que les textes grecs sont des textes de seconde main, mutilés et interpolés, faits assez tard sur un ouvrage qui avait passé antérieurement par une langue sémitique et dont la traduction arabe reproduit bien plus fidèlement les principaux traits.

Les anciennes versions latines ont pris modèle sur le grec, qu'elles abrégent et mutilent encore. Elles grossissent même parfois le nombre des contre-sens par des contre-sens qui leur sont propres. C'est ainsi que, dans la réponse sur la pauvreté, un bien détesté, *μισούμενον ἀγαθόν*, se trouve transformé en un bien détestable, *odibile bonum,* ce qui est en formelle opposition avec le contexte. Cependant, comme quelques réponses

dont le latin garde la trace manquent dans les textes grecs qui ont été publiés (bien qu'existant peut-être dans quelque manuscrit, car M. Miller nous a dit avoir vu en grec, inédites, des sentences de Secundus autres que celles que l'on connaît), ces anciennes versions latines peuvent être utiles jusqu'ici pour suppléer sur quelques points aux lacunes des textes grecs.

La version arabe n'est certainement pas le texte primitif. D'abord on y trouve traduits des titres romains qui reparaissent sous leur vraie forme dans le syriaque comme dans le grec et dans le latin. Mais cette version nous présente un ensemble d'idées parfaitement suivies, une doctrine philosophique très-remarquable, qui seule peut faire comprendre la plupart même des expressions qui sont conservées dans les textes grecs. En outre on y trouve sans cesse des définitions qui, cadrant très-bien avec l'ensemble, bien déduites et bien exprimées, donnent la clef de contre-sens et de non-sens des textes grecs, dont la traduction rappelle quelques mots, mais non la pensée.

Le texte éthiopien a été fait sur le texte arabe. C'est ce que démontrent, non-seulement la concordance générale, mais surtout les titres romains dont l'équivalence en arabe y est conservée, les noms propres qui y sont déformés d'après l'arabe, et d'autres preuves du même genre qui ne permettent pas l'hypothèse de deux versions se ressemblant uniquement parce qu'elles auraient une origine commune. Il faut ajouter que cette version éthiopienne est d'une date relativement assez récente, car le livre de Secundus et un apocryphe chrétien qui, dans le manuscrit arabe étudié par nous, le suit immédiatement, mais en reste parfaitement isolé, absolument distinct aussi bien par la forme, par les en-tête, par le style, que par le fond et les doctrines, ces deux ouvrages différents ont été lus et médités en même temps par le traducteur éthiopien. Il en a conclu que Secundus était un chrétien, et il l'a dit dans

quelques lignes qui constituent une espèce de préface en tête de sa traduction.

La version syriaque, dont il reste deux très-courts fragments récemment publiés par M. Sachau, ne peut pas être le texte oriental sur lequel l'abréviateur grec a travaillé. Le titre de tribun romain, transformé dans ce dernier texte en *turpon,* mot que n'ont compris ni les Grecs ni les Latins qui ont suivi, possède en effet dans le syriaque la forme la plus régulière, *tribouns.* Il est néanmoins très-regrettable que ces fragments n'aient pas une plus grande étendue, et qu'ils ne se rapportent pas à des passages plus caractéristiques, car ce serait une troisième source de renseignements, indépendante également de la version arabe et de la version grecque.

Ici se terminent nos conclusions formelles. La comparaison et le classement des divers textes étaient d'abord à faire : tel fut notre but.

En cela nous marchions sur un terrain solide. Mais si nous voulons avancer plus loin, nous serons en pleine hypothèse.

En effet, ce texte oriental, que lui-même nous n'avons pas, mais d'où sont sortis tous les abrégés grecs et latins, toutes les versions occidentales possédées par nous, était-il bien le livre primitif? Nous ne le savons pas.

Il est possible que d'abord il y ait eu un livre, actuellement perdu, dans une des langues de l'occident, en grec ou en latin, qui traitait de Secundus, ou était l'œuvre d'un philosophe appelé vraiment Secundus.

Il est possible que ce Secundus soit bien celui dont parle Philostrate dans sa *Vie des rhéteurs,* qui s'exprimait difficilement, ne savait pas bien développer les propositions qu'il savait habilement poser, dont le tombeau se trouvait sur la route, entre Mégare et Éleusis, et dont le genre de composition nous est indiqué par cet exemple : « Celui qui excite une sédition mérite la mort; celui qui l'apaise mérite une récom-

pense; celui qui l'excite, puis l'apaise, mérite-t-il une récompense? *Réponse:* Ayant reçu la peine que tu mérites pour avoir excité la sédition, reçois, si tu peux, la récompense qui te revient pour l'avoir apaisée. »

Il est à la rigueur possible que ce rhéteur, qui possédait si bien les finesses subtiles du raisonnement grec et des écoles, soit le héros de notre histoire, bien qu'il n'eût jamais gardé le silence, mais parlât difficilement.

On a vu parfois les livres subir des métamorphoses si étonnantes qu'on hésite à nier celles même qui semblent le plus invraisemblables.

Dans cette hypothèse, quelque chose de Secundus, probablement quelques sentences, grossies en passant d'une langue à l'autre, seraient devenues, à la seconde ou à la troisième transformation, le noyau d'une théorie philosophique et religieuse admirablement combinée. La lumière se serait faite dans le chaos. Tous les éléments disparates, accumulés d'abord sans choix, auraient été fondus ensemble, une fois affinés, réformés, spiritualisés pour ainsi dire, animés d'un souffle puissant et d'une pensée dont l'influence se serait étendue jusqu'aux moindres détails.

Ainsi envisagée, la traduction arabe ne perdrait rien de sa valeur, tout en cessant de présenter la fidèle image d'une œuvre antérieure. Les versions de cette nature valent des textes primitifs.

Nous ne voulons pas repousser absolument cette première hypothèse, qui concentrerait tout l'intérêt sur la version arabe; mais nous ferons remarquer qu'alors il aurait fallu que le hasard collaborât singulièrement à la confection de cette œuvre pour que dans le fond primitif, dans les propositions communes avec le grec, on ait pu trouver tant d'expressions traduisant admirablement des doctrines, qui devaient être surajoutées et devenir fondamentales.

D'ailleurs l'arabe et l'éthiopien disent que le héros de cette histoire étudia d'abord à Béryte; et, à l'époque arabe, Béryte avait cessé d'être le plus grand centre intellectuel et l'école la plus célèbre de l'Orient, comme il l'était devenu sous la domination romaine.

Nous avons donc plus de tendance à supposer que l'unité de plan existait antérieurement à la version arabe.

On voit d'ailleurs bien plus souvent cette unité de plan se briser que se manifester après coup dans des œuvres de cette espèce.

En arabe, Secundus, à proprement parler, est un roman philosophique. C'est un roman lancé d'un seul jet, où une partie en appelle une autre, où les détails biographiques conduisent à des théories quintessenciées, tout aussi bien que les questions mises dans la bouche d'Adrien.

Il nous paraît bien difficile de ne pas admettre qu'il en était ainsi, déjà, dans le texte oriental que l'abréviateur grec avait entre les mains. En effet, dans le grec, on retrouve au moins quelque trace des morceaux supprimés, de ceux, par exemple, qui expliquaient par des théories philosophiques les aventures de la mère de Secundus, etc. Il est vrai que ces aventures sont isolément conservées dans le grec et qu'elles y sont même racontées avec les variantes les plus choquantes et les plus ineptes; mais n'est-il pas tout naturel de supposer que l'abréviateur, voulant donner une idée quelconque d'un livre célèbre, aura pris le fond de l'histoire comme s'il s'était agi d'une vie et non d'un roman? C'est à ce même point de vue faux qu'il se sera placé pour mutiler aussi les réponses de Secundus. Écartant avec soin tout ce qui pouvait contenir une théorie générale, tout ce qui aurait donné la clef d'un système philosophique qu'il ne voulait pas adopter, mais dont les détails, souvent les plus caractéristiques, reparaissent, sans qu'il y songe, comme des débris, il a formé avec le reste,

avec des groupes de mots choisis dans chaque réponse et séparés de l'ensemble, une compilation de sentences et de définitions isolées, qu'il n'a pas craint de grossir ensuite, soit de son propre fonds, soit d'ailleurs : comme nous l'avons fait voir par de nombreux exemples, entre autres l'interpolation d'une réponse contre les moines.

Ainsi l'hypothèse d'un roman philosophique, dont le succès parmi les peuples orientaux a été dès le début et est encore énorme, nous semble des plus soutenables. Les chrétiens de nos jours cherchent dans cet ouvrage les citations bibliques, les réponses sur le détachement, etc. Mais à l'époque où il parut, quand il semblait un exposé de doctrines semi-panthéistes, semi-théistes et trinitaires, qui, sous mille formes, se répandaient dans tout l'Orient; quand il rappelait les plus hauts mystères de la gnose ou de la cabale sans la complication des lettres, des chiffres, des pratiques magiques et superstitieuses, etc. etc., au milieu de populations ainsi préparées, il dut nécessairement avoir un grand retentissement et une vogue immense.

Dans le monde occidental, le milieu n'était plus semblable, les tendances gnostiques n'y dominèrent jamais, et quand bien même il aurait été traduit servilement, on n'y eût pas prêté la même attention. On se contenta des extraits qui se trouvaient rédigés en grec : ils suffisaient pour apaiser la curiosité sur ce livre.

Qu'était donc l'auteur de ce livre dans l'hypothèse que nous examinons?

Ici nous demandons à faire plus que jamais toutes nos réserves, car il est encore plus hasardé d'émettre des suppositions sur un homme que sur un livre, et nous en sommes réduit aux simples conjectures.

Puisque le grec est certainement le reflet d'un texte écrit dans une langue orientale, bien des indices feraient penser

aux races syro-phéniciennes : d'abord le nom de Béryte, le nom de cette école syro-phénicienne qui a fourni tant de célèbres jurisconsultes à l'empire romain; puis la suite dans les idées, la précision dans les détails qui distinguaient justement Ulpien et les autres jurisconsultes de ces grandes races, et leur a permis de partager avec les Romains l'honneur de fonder le droit civil. Or, c'est par cette précision, cette logique positive, cette netteté dans les détails, que Secundus s'éloigne le plus des récits juifs nommés *agada*.

Cela ne veut pas dire que l'auteur de cet ouvrage ne puisse pas être un Juif. En effet, la race juive est de toutes les races peut-être celle qui sait le mieux s'adapter au milieu dans lequel elle vit, et il n'est guère de qualités dont elle ne soit susceptible. Un Hébreu de Tyr ou de Béryte ne se distinguait sans doute pas toujours d'un vrai Phénicien par les habitudes et la tournure de son esprit. Il ne faut pas oublier d'ailleurs les citations de la Genèse et tout l'ensemble des doctrines qui, comme nous l'avons vu, s'approchent de si près de celles des sectes judaïques.

Les différences sont pourtant encore beaucoup trop marquées pour qu'il soit possible de faire pleinement rentrer ce livre dans une des sectes connues. D'ailleurs, quelques-unes de ces sectes, entre autres celle des cabalistes, faisaient aux initiés une loi du mystère, et le livre de Secundus paraît, au contraire, avoir eu la vulgarisation pour but.

Il y eut une époque où les Juifs faisaient beaucoup de prosélytes en Orient. Dans le livre chrétien de controverse intitulé Φιλοσοφούμενα, on trouve des détails très-intéressants sur une fraction de la secte juive des Esséniens, dont les membres avaient reçu le nom de *Zelotæ* et de *Sicarii*[1], parce que, se trans-

[1] Ἕτεροι δὲ ἐπὰν ἀκούσωσι τινὸς περὶ Θεοῦ διαλεγομένου καὶ τῶν τούτου νόμων, εἰ ἀπερίτμητος εἴη, παραφυλάξαντες τὸν τοιοῦτον ἐν τόπῳ τινὶ μόνον, φονεύειν ἀπειλοῦσι εἰ μὴ περιτμηθείη ὅς εἰ μὴ βούλοιτο πείθεσθαι, οὐ φείδονται,

formant en missionnaires du judaïsme, ils voulaient contraindre ceux qu'ils rencontraient isolés à se laisser circoncire

ἀλλὰ καὶ σφάζουσι. Ὅθεν ἐκ τοῦ συμβαίνοντος τὸ ὄνομα προσέλαβον, Ζηλωταὶ καλούμενοι, ὑπό τινων δὲ Σικάριοι. (Φιλοσοφούμενα. Βιβλ. θ; δ — Ἰουδαῖοι.)

Cette description, cela saute aux yeux, n'a aucune espèce de rapport avec celle qu'avait donnée l'historien juif Fl. Josèphe de ces misérables brigands qui portaient de son temps le nom de *Zelotæ* ou de *Sicarii*, et qui jouèrent un grand rôle dans la guerre judaïque. Les *Zelotæ* de Josèphe sont dépeints comme des bandits ramassés dans la lie du peuple, et ne respectant absolument rien, pas même le grand prêtre, qu'ils tuèrent, pas même le temple et le sanctuaire, qu'ils souillèrent bientôt de sang et de débauches; tandis que ceux dont il est question dans les *Φιλοσοφούμενα* sont des fanatiques dévots se rattachant à une secte qui menait la vie la plus pure.

Qu'il y ait eu des *Sicarii* de cette espèce postérieurement à la guerre judaïque, cela ne fait pas l'ombre d'un doute; car, dans son traité *Contre Celse*, Origène en parle dans les termes les plus formels et les plus précis. Il s'agissait des persécutions que les chrétiens avaient subies, et prévoyant l'objection de ceux qui lui citeraient d'autres hommes également persécutés pour cause de religion, Origène y répond ainsi : *Πρὸς ὃν τοιαῦτα ἐροῦμεν· οἱ Σικάριοι διὰ τὴν περιτομήν, ὡς ἀκρωτηριάζοντες παρὰ τοὺς καθεστῶτας νόμους καὶ τὰ Ἰουδαίοις συγκεχωρημένα μόνοις, ἀναιροῦνται.* «A cela voici notre réponse : Les Sicaires sont condamnés à cause de la circoncision comme pratiquant cette mutilation, contrairement aux lois établies et en dehors des concessions faites aux seuls Juifs.» Il fait observer que jamais aucun juge, interrogeant un Sicaire poursuivi à l'occasion d'une pratique due à son zèle religieux, ne lui donnait, comme aux chrétiens, le choix ou bien d'apostasier et d'être absous, ou de persévérer dans sa foi et d'être conduit au supplice. «La circoncision constatée, ajoute-t-il, suffit pour faire mettre à mort celui qui l'a soufferte.» *Καὶ οὐκ ἔστιν ἀκοῦσαι δικαστοῦ πυνθανομένου, εἰ κατὰ τήνδε τὴν νομιζομένην θεοσέβειαν ὁ Σικάριος ἀγωνιζόμενος βιοῦν, μεταθέμενος μὲν ἀπολυθήσεται· ἐμμένων δὲ, τὴν ἐπὶ θανάτῳ ἀπαχθήσεται. Ἀλλὰ γὰρ ἀρκεῖ δειχθεῖσα ἡ περιτομὴ πρὸς ἀναίρεσιν τοῦ πεπονθότος αὐτήν. Χριστιανοὶ δὲ μόνοι.....*, etc.

Les dispositions législatives auxquelles Origène se réfère ne nous sont pas inconnues. En effet, les compilateurs du Digeste, dans le titre spécial aux *Sicaires et empoisonneurs*, ont recueilli le passage suivant du jurisconsulte Modestin, qui écrivait longtemps après la destruction de Jérusalem. «Circumcidere Judæis *filios suos tantum* rescripto divi Pii permittitur : *in non ejusdem religionis* qui hoc fecerit, castrantis pœna irrogatur.» — Par un rescrit d'Antonin le Pieux, «il est permis aux Juifs de circoncire *seulement leurs fils;* celui qui aura pratiqué la circoncision sur quelqu'un qui n'était pas de la même religion sera puni (le verbe latin est au présent) comme s'il eût castré.» (Dig. lib. XLVIII, tit. VIII, l. 11.)

Il est évident que, en assimilant à la castration la circoncision des néophytes

par eux, et, s'ils trouvaient de la résistance, ils mettaient à exécution leurs menaces de mort. Les effets de ce prosélytisme, qui s'était étendu jusqu'en pleine Éthiopie, se montrent encore dans la tribu juive et presque négresse des *Falasha*. Durant ce mouvement de diffusion des sectes bibliques, on pouvait citer la Genèse sans être chrétien et sans être Hébreu d'origine.

C'était d'ailleurs aussi l'époque où des sectes gnostiques,

les empereurs avaient pour but d'arrêter court le prosélytisme judaïque, qui devenait inquiétant. Les pénalités relatives à la castration étaient très-sévères. C'était la peine capitale pour l'opérateur qui l'avait pratiquée et pour le patient qui l'avait soufferte de bonne volonté : « medico quidem qui exciderit, capitale erit, item ipsi qui se sponte excidendum præbuit. » Quant à celui qui avait seulement présidé à l'opération, le maître de l'esclave castré, lorsqu'il s'agissait d'un esclave, s'il était de condition humble, on le mettait à mort également; dans le cas contraire, après avoir confisqué ses biens, on le reléguait dans une île. Comme opérateurs, les Sicaires encouraient la peine de mort; et ceux d'entre eux qui ne prenaient point une part directe à l'opération, mais se bornaient à exercer une contrainte morale, étaient en droit romain le plus souvent classés parmi les gens de condition humble. On arrivait par la richesse aux dignités municipales qui faisaient aussitôt classer au nombre des *honorati;* mais les Esséniens les moins fanatiques, pour s'affilier à la secte, avaient dû renoncer à ce qu'ils possédaient; à plus forte raison sans doute les Sicaires. La peine était donc capitale pour eux comme pour ceux qu'ils avaient amenés à la circoncision; mais la preuve était plus facile pour ces derniers puisqu'il suffisait d'une simple constatation. Des conversions, qui aboutissaient ainsi fatalement au supplice du néophyte, sans qu'il pût nier ou échapper à la mort par aucun moyen (sauf peut-être une opération que décrit le médecin Celse), ne pouvaient pas devenir très-communes. Le but de la loi fut atteint dans l'empire romain en ce sens que, hors le cas de révoltes qui prirent un caractère atroce, le fanatisme des Sicaires ne fut plus à craindre. Au contraire, en Arabie, en Éthiopie, partout où ces sectaires ne furent pas en présence de lois pareilles, ils déployèrent un zèle qui les rendit maîtres de villes et même de contrées entières. Ils persécutèrent cruellement les chrétiens, à ce que l'histoire nous rapporte.

Notons que les Sicaires étaient devenus si célèbres par leur prosélytisme que, du temps d'Origène, on appliquait leur nom à tous ceux qui se rattachaient aux lois de Moïse sans être de familles juives ; non-seulement à ceux qui s'étaient laissé, plus ou moins volontairement, circoncire par ces sectaires, mais aux Samaritains eux-mêmes. Voici en effet comment débute le passage déjà cité : Ἀλλὰ φήσει τις, ὅτι καὶ Σαμαρεῖς διὰ τὴν ἑαυτῶν θεοσέβειαν διώκονται. Πρὸς ὃν τοιαῦτα ἐροῦμεν ; οἱ Σικάριοι, etc.

qui n'avaient vraiment plus de chrétien que le nom, comme nous l'avons vu précédemment, s'étaient répandues et multipliées parallèlement aux sectes juives.

Un des plus célèbres disciples de Valentin était justement un Secundus, qui fit école dans la secte très-peu de temps après son maître. Il est mentionné presque avec lui par tous les Pères qui ont écrit contre les gnostiques, par Théodoret[1], par saint Irénée[2], par saint Épiphane[3], par saint Augustin[4], par Tertullien[5], à trois reprises; et dans les Φιλοσοφούμενα[6], ouvrage si savant et si curieux par les citations qu'il renferme de livres perdus, il occupe le premier rang parmi les continuateurs de Valentin, immédiatement après lui. Ce Secundus paraît avoir vécu vers le même temps que l'empereur Adrien.

Voilà donc encore une hypothèse à examiner : la vie de Secundus ne se rapporte-t-elle pas à ce gnostique illustre? Pour en juger, il faut d'abord étudier un peu les Valentiniens.

Pour bien comprendre la doctrine de Valentin, il ne faut pas perdre de vue ce que Tertullien[7] nous apprend à son sujet : « que Valentin lui-même renfermait les éons dans la divinité suprême et en faisait quelque chose d'analogue aux sens, aux mouvements, aux affections. »

[1] Theodor. *Hær. fab.* lib. I, § 11.

[2] B. Iren. lib. I, § 11.

[3] B. Epiphan. XXXII, §§ 1, 3, 4.

[4] B. August. *Hær.* XI, Præd. § 12, 1.

[5] Tertull. *Lib. de præscript.* cap. XLIX; *Lib. adv. Valentin.* cap. IV; *App. Tertull. præf.* cap. XLIX; *Lib. adv. Valentin.* cap. XXI.

[6] Φιλοσοφούμενα. Βιϐλ. ς, γ.

[7] Tertull. *Liber adversus Valentinianos*, cap. IV. « . . . . eam postmodo Ptolomæus instravit, nominibus et numeris Æonum distinctis in personales substantias sed extra Deum determinatas, quas Valentinus in ipsa summa Divinitatis ut sensus et affectus et motus incluserat.

« Deduxit et Heracleon inde tramites quosdam, et Secundus et magus Marcus. »

Ce n'étaient pas, à ses yeux, des *substances distinctes et personnelles déterminées en dehors de Dieu :* c'était, comme nous allons le voir, toute la série de conceptions divines qui, selon lui, dut précéder la création et lui servir comme de préface.

C'était Dieu imaginant ce qui est et en traçant le plan, comme aurait pu le faire un homme, par des déductions successives d'une idée à l'autre. Ces déductions, Valentin les avait nommées temps, *αἰών*, *αἰῶνες*. Selon lui, Dieu avait fait la préface de sa création en trente temps, pour ainsi dire (expression facile à comprendre pour qui a présentes à l'esprit les expressions françaises correspondantes). Plus tard, ces trente temps devinrent autant d'êtres et d'entités, et les *éons*, dont le nom même avait cessé d'être compris, devinrent des puissances célestes.

Dans le livre intitulé Φιλοσοφούμενα, déjà plusieurs fois cité par nous, on trouve quelques détails vraiment intéressants sur la doctrine que Valentin lui-même professa. L'auteur semble avoir eu sous les yeux les ouvrages de Valentin, car il les cite avec la mention : « Valentin dit. » Malheureusement les ouvrages de Valentin ne donnaient pas la clef de sa doctrine aux profanes. C'était une doctrine secrète, tout enveloppée, par rapport au public, de mystères et de symboles, dont l'explication était réservée à une tradition orale, et dont il faut bien voir le point de départ, bien pénétrer l'esprit général pour comprendre à quel point les disciples ont pu s'écarter bientôt, chacun dans leur sens, du premier maître.

Voyons maintenant comment celui-ci enchaînait les conceptions de la pensée divine, les temps successifs.

« Rien n'existait absolument, dit Valentin ; le Père était seul, incréé, n'ayant ni un lieu, ni un temps, ni un compagnon de pensée, ni aucune autre existence imaginable d'une façon quelconque. » C'est du milieu de cette solitude qu'il songea,

puisqu'il le pouvait, à engendrer et à produire; car *il est charité*[1], et charité suppose quelqu'un à aimer.

Il fallait quelqu'un d'intelligent. Ainsi la première pensée de Dieu fut l'*intelligence*.

L'intelligence, qui distingue le vrai du faux, a pour complément nécessaire la *vérité :* ce fut le second temps. Mais l'intelligence et la vérité demandent un mode d'expression, le *logos*, la parole ou verbe[2].

[1] On voit que Valentin avait eu soin de prendre pour point de départ cette parole admirable des Écritures : *Dieu est charité*, « Deus charitas est. »

[2] Dans la *Pistis Sophia*, ces trois éons émanés d'abord, l'*intelligence*, la *vérité*, le *verbe*, sont désignés comme les trois membres d'une trinité spirituelle (comme le néophyte doit commencer par les mystères inférieurs, dans toute la description du chemin qu'il doit suivre les éons sont toujours comptés en remontant : c'est donc le *verbe* qui est le premier ⲧⲣⲓⲡⲛⲉⲩⲙⲁⲧⲟⲥ).

Les trois éons suivants, la *vie* (l'être vivant en général), l'*homme*, l'*Église* sont représentés comme des réceptacles ⲛⲉⲭⲱⲣⲏⲙⲁ.

Tout ce qui a rapport au reste du plérome, aux 24 éons inférieurs, mystères eux-mêmes, constitue le premier mystère du premier mystère (toujours en remontant) ou le vingt-quatrième mystère, puisque, pour arriver au dernier de ce groupe, il a fallu connaître les vingt-trois autres (je ne m'arrêterai pas à relever les contre-sens de Schwartze); c'est ce qui est aussi nommé la *tête du premier réceptacle*, c'est-à-dire l'ensemble de notions et d'idées propres à l'Église. L'Église, unité collective, sorte de moyenne, ne possède que l'indispensable à peu près : elle n'a point à aller au delà de ce qui a été révélé du verbe ou premier ⲧⲣⲓⲡⲛⲉⲩⲙⲁⲧⲟⲥ : en un mot de ce qui est aux yeux des initiés la connaissance extérieure, par opposition à la gnose. « . . . ⲙⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟ ⲙⲡⲓϣⲟⲣⲡ ⲙⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲧⲉ ⲛⲧⲟϥ ⲡⲉ ⲡⲙⲉϩϫⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ ⲙⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ . . . ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲟϥ ⲡⲉ ⲧⲕⲉⲫⲁⲗⲏ ⲙⲡϣⲟⲣⲡ ⲛⲭⲱⲣⲏⲙⲁ ⲉⲧϩⲓ ⲡⲥⲁⲃⲟⲗ . . . » (page 203). « . . . ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ϩⲙ ⲡϣⲟⲣⲡ ⲛⲧⲣⲓⲡⲛⲉⲩⲙⲁⲧⲟⲥ ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲁⲣⲭⲓ ⲉϫⲙ ⲡϫⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ ⲙⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ϩⲓ ⲛⲉⲩⲉϩⲏⲩ· ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲁⲣⲭⲓ ⲉⲡⲉ ⲭⲱⲣⲏⲙⲁ ⲙⲡⲓϣⲟⲣⲡ ⲙⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ » (p. 204). C'est là toute la révélation propre-

Tout mode d'expression suppose la *vie* : ce fut le quatrième temps.

La vie ne se comprendrait pas sans un être vivant. Dieu imagina l'*homme;* et sitôt après il conçut l'ensemble des hommes, l'humanité unie dans les mêmes aspirations, dans le même culte, c'est-à-dire l'*Église.*

ment dite, par conséquent le Verbe se manifestant; aussi Jésus est-il souvent appelé le *premier mystère*, soit qu'il parle avec ses disciples pour les instruire, soit qu'il apparaisse sous forme d'une lumière éblouissante devant les Puissances célestes qui songent à entrer en lutte et à faire prévaloir les faux dieux contre la vraie foi apportée par lui à l'Église. « ⲁⲥϣⲱⲡⲉ ϭⲉ ⲛ̄ⲧⲉⲣⲉ ⲡⲓϣⲟⲣⲡ̄ ⲙ̄ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲥⲱⲧⲙ̄ ⲉⲛⲉⲓ̈ ϣⲁϫⲉ. . . » (p. 135, 147 et *passim*).

Le gnostique proprement dit ne doit pas s'en tenir aux dogmes de l'Église : du mode d'expression, du *verbe*, il doit passer à la *vérité* elle-même; de la vérité à l'*intelligence*. Il dépasse ainsi le premier niveau, le premier réceptacle, pour passer d'abord à celui de l'*homme* idéal, supérieur, second réceptacle; puis à celui des *êtres vivants* les plus éthérés, car il en sait alors autant que les plus savants des êtres célestes. Enfin, par la révélation des derniers mystères gnostiques, il pénètre dans l'*ineffable*, et, dès cet instant, bien qu'il soit homme dans ce monde, il est supérieur à tous les anges, à tous les archanges, à toutes les Puissances célestes. . . il devient le Verbe lui-même, et le Verbe devient cet homme. « ⲣⲱⲙⲉ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲛⲁϫⲓ ⲙ̄ⲡⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲧⲙ̄ⲙⲁⲩ ⲛ̄ⲧⲉ ⲡⲓ ⲁⲧϣⲁϫⲉ ⲉⲣⲟϥ· ⲛϥϫⲟⲕϥ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ̄ ⲛⲉϥⲧⲩⲡⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲙ̄ⲛ ⲛⲉϥⲥⲭⲏⲙⲁ ⲧⲏⲣⲟⲩ· ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲡⲉ ⲉϥϩⲙ̄ ⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ· ⲁⲗⲗⲁ ϥⲟⲩⲟⲧⲃ̄ ⲉⲛ ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ· ⲁⲩⲱ ϥⲛⲁ ⲟⲩⲱⲧⲃ̄ ⲛ̄ϩⲟⲩⲟ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ· ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲡⲉ ⲉϥϩⲓϫⲙ̄ ⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲁⲗⲗⲁ ϥⲟⲩⲟⲧⲃ̄ ⲉⲛ ⲁⲣⲭⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ· ⲁⲩⲱ ϥⲛⲁ ⲟⲩⲱⲧⲃ̄ ⲟⲛ ⲛ̄ϩⲟⲩⲟ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ· ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲡⲉ ⲉϥϩⲓϫⲙ̄ ⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲁⲗⲗⲁ ϥⲟⲩⲟⲧⲃ̄ ⲉⲛⲧⲩⲣⲁⲛⲛⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ . . . etc. (p. 228, 229) ⲁⲩⲱ ϩⲁⲙⲏⲛ ϯϫⲱ ⲙ̄ⲙⲟⲥ ⲛⲏⲧⲛ̄ ϫⲉ ⲡⲣⲱⲙⲉ ⲉⲧⲙ̄ⲙⲁⲩ ⲡⲉ ⲁⲛⲟⲕ ⲁⲩⲱ ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲉ ⲡⲣⲱⲙⲉ ⲉⲧⲙ̄ⲙⲁⲩ » (p. 230).

Ces six premiers *éons* forment une classe à part, déjà complète par elle-même, puisque l'idée, vague d'abord, en se précisant de plus en plus a abouti au plan de créer un individu et une espèce rendant un culte.

Mais de ces premières conceptions en découlaient forcément d'autres.

Du moment où l'idée de culte et d'Église s'était formée, il fallait un intermédiaire entre Dieu et l'homme : le *Paraclet.*

De cette conception découlait celle de la *foi*, qui était le but.

Ce Paraclet devait être *paternel* et l'on devait *espérer* en lui. Il devait être *comme une mère* et l'on devait *l'aimer*.

Voilà donc six autres *éons :* les idées de *Paraclet,* de *foi*, de *paternité,* d'*espérance,* de *maternité*, de *charité.*

Mais en outre, pour remplir son rôle, il fallait qu'il fût *toujours présent;* de là l'idée d'une *conscience.*

Il fallait qu'il parlât non-seulement à l'homme isolé, mais aux hommes unis pour rendre le culte divin, à l'Église. Cette idée d'*Église inspirée par le Paraclet* emportait celle de *sainteté.*

Mais pour arriver à la sainteté, pour entendre le Paraclet parlant à l'Église, il fallait le *vouloir,* et cette volonté était la *sagesse.*

Ces nouvelles idées de *présence continuelle du Paraclet,* de *conscience,* d'*intervention du Paraclet dans l'Église,* de *sainteté,* de *volonté* et de *sagesse* complétaient donc, avec les six immédiatement précédant, une série se rapportant aux idées mères d'*intelligence,* de *vérité,* d'*homme* et d'*Église.*

L'idée de *parole* et celle de *vie* avaient engendré une autre série se rapportant au monde créé.

La vie devait naître du chaos, de la profondeur, de l'abîme, en un mot de ce qui traduit le grec *βυθός;* mais, pour qu'elle parût, il fallait d'abord un *mélange* de certains éléments.

Bythos représentait la matière qui est *toujours jeune*. Le mélange des éléments, pour être efficace, devait être une *union*, une combinaison.

Du moment où la vie provenait de combinaisons, la naissance ne portait pas sur la matière, sur le Bythos, *incréé* lui-même. Pour que la vie se perpétuât plus sûrement par des unions, il fallait que ces unions produisissent un *plaisir*.

Le Bythos lui-même était *immuable*. Il s'écartait ainsi de plus en plus des êtres vivants, dont les *unions*, chez les plus élevés, devenaient plus intimes, plus durables, et, en face de la matière *sans génération ultérieure* proprement dite, conduisaient non plus seulement au plaisir physique, mais à quelque chose de tout autre, à un sentiment, à un *bonheur*.

Voilà donc encore dix éons, dix conceptions en deux séries parallèles. La matière inerte est ici sans cesse en présence des manifestations de la vie: et cinq idées se rapportent à elle: celles de *chaos*, de substance *toujours jeune*, *incréée*, *immuable*, de nature *sans analogue ni génération ultérieure*. Les idées qui se rapportaient à la vie se manifestant étaient aussi au nombre de cinq: c'étaient le *mélange* des atomes, l'*union* toute physique et le *plaisir*, l'*union* plus intime et le *bonheur*.

Ainsi se trouvait complété le premier *plérome*[1].

Les idées relatives à l'homme et à ses rapports avec Dieu

[1] S'il s'agissait de dogmes et non de procédés, si la secte de Valentin avait précieusement gardé les enseignements de son chef, si nous avions à retracer l'œuvre de celui-ci, telle qu'elle était d'abord dans les détails, nous aurions, au point de vue critique, bien des observations à faire sur cette liste des éons, la composition du premier plérome, les deux éons surajoutés, la naissance d'Achamoth et un grand nombre d'autres données citées par l'auteur des Φιλοσοφούμενα. Mais ces confusions, ces mélanges de théories diverses importent assez peu lorsqu'il est question d'une secte où presque chacun innovait, de telle sorte qu'entre ses membres il ne restait guère de commun que les grandes lignes, les méthodes et les habitudes d'esprit.

Non-seulement Tertullien nous l'indique, mais la *Pistis Sophia* nous le démontre. les Valentiniens posaient en principe l'inspiration individuelle de l'adepte

avaient abouti, comme nous l'avons vu, à la conception de la *sagesse*. Mais la *sagesse* procédant de la *volonté*, il y avait à prévoir qu'elle devait s'égarer volontairement, en voulant pénétrer

ou de l'initié, inspiration indispensable pour pénétrer le sens caché sous les paroles mêmes du maître et permettre de s'élever graduellement dans l'initiation.

La conséquence naturelle de ce principe était une variété d'opinions sans limite; car on conservait, comme maître, alors en pleine indépendance, l'habitude qu'on avait prise de longue date comme élève, de se croire à certains moments une sorte de révélation intérieure élevant plus haut dans la connaissance, *la gnose*.

Ceux donc qui s'écartaient le plus des doctrines de Valentin restaient fidèles à son esprit; et Tertullien a raison de dire qu'ils méritaient toujours le nom de *Valentiniens*. « . . . Novimus, inquam, optime originem quoque ipsorum, et scimus cur Valentinianos appellemus, licet non esse videantur. Abscesserunt enim a conditore, sed minime origo deletur; et si forte mutatur, testatio est ipsa mutatio. . . Ita nusquam jam Valentinus et tamen Valentiniani qui per Valentinum. Solus ad hodiernum Antiochiæ Axionicus memoriam Valentini integra custodia regularum consolatur. Alioquin tantum se huic hæresi suadere permissum est, quantum lupæ feminæ formam quotidie supparare solenne est. Quidni? quum spiritale illud semen suum sic in unoquoque recenseant. Si aliquid novi adstruxerint, revelationem statim appellant præsumptionem, et charisma ingenium; nec unitatem sed diversitatem. Ideoque prospicimus, seposita illa solenni dissimulatione sua, plerosque dividi quibusdam articulis, etiam bona fide dicturos *hoc ita non est* et *hoc aliter accipio* et *hoc non agnosco*. Varietate enim innovatur regularum facies.» (*Adv. Val.* c. v.)

Cette dissimulation habituelle dont Tertullien parle était la conséquence de la loi du silence rigoureusement imposée et scrupuleusement observée dans cette secte, qui, promettant pleine satisfaction aux tendances gnostiques et aux aspirations dominantes de cette époque, et faisant longuement attendre l'explication de ses plus hauts mystères, était devenue la plus nombreuse de toutes les sectes hérétiques. « Valentiniani, frequentissimum plane collegium inter hæreticos, quia plurimum ex apostatis veritatis, et ad fabulas facile est, et disciplina non terretur; nihil magis curant quam occultare quod prædicant, si tamen prædicant qui occultant. . . . . Idcirco et aditum prius cruciant, diutius initiant, linguam consignant, cum epoptas ante quinquennium instituunt, ut opinionem suspendio cognitionis ædificent: atque ita tantam majestatem exhibere videantur, quantam præstruxerunt cupiditatem. Sequitur jam silentii officium : attente custoditur quod tarde invenitur. . . » (*Adv. Val.* c. i.)

Dans un autre passage, Tertullien décrit l'embarras de ceux qui cherchaient à connaître leurs théories pour les combattre : « Si bona fide quæras, concreto vultu, suspenso supercilio, *altum est*, aiunt. Si subtiliter tentes, per ambiguitates bilingues communem fidem adfirmant. Si scire te subostendas, negant quidquid agnoscunt. Si cominus certes, fatuam simplicitatem sua cæde dispergunt. Ne discipulis

jusqu'à la nature du Père, du premier être, l'incompréhensible. De cet écart momentané allaient provenir toutes ces

quidem propriis ante committunt, quam suos fecerint. Habent artificium, quo prius persuadeant quam edoceant. »

Nous avons mieux encore que ces indications pour faire connaître la manière dont les Valentiniens donnaient leur enseignement avec initiation progressive et très-lente : nous avons cet enseignement même, mis en action, dans la *Pistis Sophia*.

Cet ouvrage est, pour ainsi dire, un *Manuel de l'initiateur*. Jésus y est présenté comme idéal du maître, ses apôtres et les saintes femmes de sa suite comme idéal des disciples à imiter. Le récit n'y est point donné comme un récit vraiment historique; ce n'est point, à proprement parler, un de ces nombreux apocryphes qui foisonnaient alors. Au contraire, pour bien montrer qu'il s'agissait d'un idéal placé hors du temps et du lieu, l'auteur gnostique, avant qu'il pût être question de l'apôtre saint Paul, a mis dans la bouche de Marie une citation de l'épître aux Romains et lui en fait indiquer la source. Marie, cherchant dans l'Écriture une application prophétique pour certaines explications que *le maître* vient de donner, s'exprime ainsi : « C'est au sujet de cette parole, Monseigneur, que tu as dit, par la bouche de Paul, notre frère, dans le temps : *Donnez l'impôt à celui de l'impôt*, etc. » ⲉⲧⲃⲉ ⲡⲉⲓ̈ ϣⲁϫⲉ ⲡⲁϫⲟⲉⲓⲥ ⲉⲛⲧⲁⲕϫⲟⲟϥ ϩⲓⲧⲛ̄ ⲧⲧⲁⲡⲣⲟ ⲙ̄ⲡⲁⲩⲗⲟⲥ ⲡⲉⲛⲥⲟⲛ ⲙ̄ⲡⲓⲟⲩⲟⲉⲓϣ· ϫⲉ ⲙⲁ ⲡⲧⲉⲗⲟⲥ ⲙⲡⲁⲡⲧⲉⲗⲟⲥ... (p. 294). Il faut noter que le copte ⲙ̄ⲡⲟⲩⲟⲉⲓϣ (qui paraît être ici la bonne leçon) a souvent le sens d'*autrefois*, comme, en français, l'expression vulgaire qui lui correspond, *dans le temps*.

Voyons donc comment procédait le maître instruisant ses disciples.

Il les faisait s'exercer longtemps avant que d'en venir à la doctrine *interne*, à la *vérité* elle-même, à l'*intelligence* supérieure. Il s'en tenait d'abord à leur apprendre l'existence du plérome, des puissances célestes, etc., sans même leur raconter comment les émanations s'étaient produites, quelle était leur disposition, etc. Après onze ans d'enseignement, Jésus en était encore à attendre un ordre d'en haut pour parler à ses disciples de toutes ces choses, et il leur avait laissé croire que la doctrine extérieure, déjà révélée, était toute l'initiation, la fin des fins. « . . . ⲙⲡⲟⲩⲛⲟⲓ̈ ϫⲉ ⲟⲩⲛ̄ ⲗⲁⲁⲩ ⲙ̄ⲫⲟⲩⲛ ⲙ̄ⲡⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲧⲙ̄ⲙⲁⲩ· ⲁⲗⲗⲁ ⲛⲉⲩⲙⲉⲉⲩⲉ ⲡⲉ ϫⲉ ...ⲛ̄ⲧⲟϥ ⲡⲉ ⲡϫⲱⲕ ⲛ̄ⲛ̄ϫⲱⲕ ⲧⲏⲣⲟⲩ » (p. 1). Enfin la permission arrive solennellement, le maître se montre à ses disciples éblouissant de lumière, puis, retirant à lui, comme ils l'en prient, l'éclat de cette lumière qu'ils ne pourraient pas supporter, il les invite à se réjouir, parce qu'enfin le temps est venu de leur

fausses sagesses humaines, imparfaites et mal digérées, fond de toutes les fausses religions et de toutes les philosophies.

exposer ouvertement la vérité en son entier et de leur parler face à face sans parabole. « ⲦⲞⲦⲈ ⲠⲈϪⲀϤ ⲚⲀⲨ Ⲛ̄ϬⲒ Ⲓ̄Ⲥ̄ ⲠⲚⲀⲎⲦ ϪⲈ ⲢⲀϢⲈ Ⲛ̄ⲦⲈⲦⲚ̄ ⲦⲈⲖⲎⲖ . . . ϪⲒⲚ ⲠⲞⲞⲨ ϬⲈ ⲈⲂⲞⲖ ϮⲚⲀϢⲀϪⲈ Ⲛ̄ⲘⲘⲎⲦⲚ̄ ϨⲚ̄ ⲞⲨ ⲠⲀⲢⲢⲎⲤⲒⲀ ϪⲒⲚ ⲦⲀⲢⲬⲎ Ⲛ̄ⲦⲀⲖⲎⲐⲈⲒⲀ ϢⲀ ⲠⲈⲤϪⲰⲔ ⲀⲨⲰ ϮⲚⲀϢⲀϪⲈ Ⲛ̄ⲘⲘⲎⲦⲚ̄ Ⲛ̄ϨⲞ ϨⲒϨⲞ ⲀϪⲚ̄ ⲠⲀⲢⲀⲂⲞⲖⲎ » (p. 9).

On pourrait croire que dès lors toute chose va être exposée clairement, par ordre, avec détails; mais ce serait par trop contraire aux méthodes des Valentiniens. La *Pistis Sophia* est écrite d'un bout à l'autre de telle façon que, si l'on n'avait sur la secte aucun renseignement en dehors de ce livre, il serait à peu près impossible d'y rien comprendre. Partout on s'y réfère à des leçons précédentes qui n'y sont ni analysées ni reproduites. Si l'on parle de la *volonté*, on se borne à dire la *conjointe de la foi-sagesse*, qualification parfaitement claire pour l'adepte qui connaît bien la composition du plérome, mais qui ne peut rien dire à l'esprit du profane. De même pour pouvoir reconnaître le plérome valentinien dans les vingt-quatre émanations indiquées comme le composant, il faut se rappeler d'ailleurs que les trois premières émanations ont été séparées d'abord pour constituer une trinité spirituelle, les trois suivantes pour former le groupe des trois réceptacles, et que, par suite, il n'en entrait plus que vingt-quatre dans le plérome. « ⲀⲨⲰ ⲠⲔⲈϪⲞⲨⲦⲤⲚⲞⲞⲨⲤ Ⲙ̄ⲠⲢⲞⲂⲞⲖⲎ Ⲛ̄ⲀϨⲞⲢⲀⲦⲞⲤ ⲈⲠⲈⲒⲆⲎ ⲦⲠⲒⲤⲦⲒⲤ ⲤⲞⲪⲒⲀ ⲘⲚ̄ ⲠⲈⲤⲤⲨⲚⲌⲨⲄⲞⲤ· Ⲛ̄ⲦⲞⲞⲨ ⲘⲚ̄ ⲠⲔⲈϪⲞⲨⲦⲤⲚⲞⲞⲨⲤ Ⲙ̄ⲠⲢⲞⲂⲞⲖⲎ ϢⲀⲨⲢ̄ ϪⲞⲨⲦⲀϤⲦⲈ Ⲙ̄ⲠⲢⲞⲂⲞⲖⲎ ⲚⲀÏ ⲈⲚⲦⲀϤⲠⲢⲞⲂⲀⲖⲈ Ⲙ̄ⲘⲞⲞⲨ ⲈⲂⲞⲖ Ⲛ̄ϬⲒ ⲠⲚⲞϬ Ⲙ̄ⲠⲢⲞⲠⲀⲦⲰⲢ Ⲛ̄ⲀϨⲞⲢⲀⲦⲞⲤ· Ⲛ̄ⲦⲞϤ ⲘⲚ̄ ⲠⲚⲞϬ ⲤⲚⲀⲨ Ⲛ̄ⲦⲢⲒⲆⲨⲚⲀⲘⲒⲤ » (p. 43). Les derniers mots de cette phrase se rattachent à une doctrine qui n'est pas non plus suffisamment développée dans la *Pistis Sophia*, celle des deux trinités dynamiques contraires : 1° la trinité supérieure divine, qui comprend le grand invisible, le premier père; 2° et la trinité inférieure, démoniaque, où figure le grand rebelle, le grand présomptueux ⲠⲚⲞϬ Ⲛ̄ⲦⲢⲒⲆⲨⲚⲀⲘⲒⲤ Ⲛ̄ⲀⲨⲐⲀⲆⲎⲤ, cet esprit de révolte et d'impiété qui est le grand ennemi de la *foi-sagesse*, qui, dès l'abord, avait été placé à côté d'elle par la pensée divine, et qui était parvenu à la faire tomber dans le chaos avant la venue de Jésus (p. 44 et suiv.). Tertullien n'a rien

Ces *sagesses*, mises au pluriel d'un mot hébreu, *Achamoth*, constituèrent donc une nouvelle idée de Dieu, mais qui n'entra pas,

dit de ces deux trinités dynamiques, mais il reprochait à Valentin d'avoir fait de l'homme une trinité, ainsi que nous le verrons ailleurs.

L'exemple multiple d'un procédé partout suivi que nous fournit cette seule phrase peut donner une idée des voiles sous lesquels les Valentiniens avaient toujours soin de cacher l'exposition de leurs doctrines, même dans les livres relatifs aux plus hautes initiations.

L'ouvrage fondamental de Valentin intitulé *Sagesse* devait ressembler sous ce point de vue à la *Pistis Sophia*, avec la différence pourtant que le système primitif était sans doute beaucoup plus simple : il aura fallu l'application mainte fois répétée des procédés gnostiques, de l'inspiration et de l'éclectisme individuels pour le compliquer d'un tel nombre d'entités ayant leurs fonctions.

Pour une doctrine mystérieuse, l'enseignement oral offre d'immenses avantages sur l'enseignement écrit, puisqu'il est possible de choisir ses auditeurs, mais non ses lecteurs. Le maître étudiait à loisir les dispositions des sujets qui aspiraient à être initiés, et, comme Tertullien nous l'indique, comme nous le voyons dans la *Pistis Sophia*, ce qui le préoccupait d'abord c'était de façonner leur esprit, de leur communiquer l'habitude inconsciente, et pour ainsi dire instinctive, de raisonner et de penser ordinairement en gnostiques. A cet effet, pendant longtemps le maître se borne à interpréter et à traduire à la façon gnostique quelque texte de l'Écriture sans indiquer lequel. Dans la *Pistis Sophia*, c'est le plus souvent un psaume ou une des odes apocryphes de Salomon, transformée et donnée comme une aspiration de la *foi-sagesse* vers la lumière, qu'elle entrevoit depuis le chaos. Quand il a terminé ce thème, le maître en attend et souvent il en provoque l'explication :

« Comment comprenez-vous ce que je vous dis? ⲧⲉⲧⲛ̄ ⲛⲟⲉⲓ ϫⲉ ⲉⲓϣⲁϫⲉ ⲛⲙ̄ⲙⲏⲧⲛ̄ ⲛ̄ⲁϣ ⲛ̄ϩⲉ » (p. 57 et *passim*).

Alors si plusieurs en même temps ont compris, c'est à qui va prendre la parole.

Cette émulation, si efficace pour entretenir et développer le goût de ces abstractions quintessenciées, donnait souvent naissance à des rivalités, des jalousies qui se traduisent plus d'une fois dans la *Pistis Sophia*. C'est ainsi que, après une série de réponses heureuses qui avaient valu les compliments du maître à l'une des Marie, Pierre, n'y tenant plus, s'écrie : « Monseigneur, nous ne pourrons supporter cette femme qui nous prend la place et ne laisse pas un de nous parler. ⲡⲁϫⲟⲉⲓⲥ ⲧⲛ ⲛⲁϣⲁⲛⲉϫⲉ ⲁⲛ ⲛ̄ⲧⲉⲓ̈ ⲥϩⲓⲙⲉ· ⲉⲥϫⲓ ⲙⲡⲙⲁ ⲛ̄ⲧⲟⲟⲧⲛ̄ ⲁⲩⲱ ⲙ̄ⲡⲥⲕⲁ ⲟⲩⲟⲛ ⲙ̄ⲙⲟⲛ ⲉϣⲁϫⲉ » (p. 57). Le maître, se montrant impartial, répondait : « Celui dont la force d'esprit bouillonne en lui de sorte qu'il comprenne ce que je dis, qu'il s'avance et parle, » et il attribuait la parole à celui qui avait protesté.

Mais il pouvait arriver aussi que l'interprétation de la donnée gnostique parût difficile et qu'il y eût dans le gros des disciples une certaine hésitation lorsque le

bien entendu, dans le plérome, dans le plan parfait et régulier de la création.

maître les invitait par des encouragements de ce genre : «Maintenant donc, celui dont l'intelligence a été perspicace et qui a compris les paroles qu'a dites la *foi-sagesse*, qu'il s'avance pour en exposer la solution. ⲧⲉⲛⲟⲩ ϭⲉ ⲡⲉⲛⲧ ⲁⲡⲉϥⲛⲟⲩⲥ ⲣ̄ⲛⲟⲉⲣⲟⲥ ⲉⲁϥⲛⲟⲓ̈ ⲛ̄ⲛ̄ϣⲁϫⲉ ⲉⲛⲧ ⲁⲥϫⲟⲟⲩ ⲛ̄ϭⲓ ⲧⲡⲓⲥⲧⲓⲥ ⲥⲟⲫⲓⲁ· ⲙⲁⲣⲉϥⲉⲓ̄ ⲉⲑⲏ ⲛϥⲧⲁⲩⲉ ⲡⲉⲩⲃⲱⲗ» (p. 160).

C'était alors que les esprits vifs prenaient leur revanche. «Monseigneur, dit Marie, mon intelligence est perspicace en tout temps (de manière) à me faire avancer chaque fois. J'exposerais la solution des paroles qu'elle a dites, mais j'ai peur de Pierre, car il a l'habitude de me menacer et il déteste notre sexe. ⲡⲁϫⲟⲉⲓⲥ ⲡⲁⲛⲟⲩⲥ ⲟⲩ ⲛⲟⲉⲣⲟⲥ ⲡⲉ ⲛ̄ⲟⲩⲟⲉⲓϣ ⲛⲓⲙ ⲉⲧⲣⲁ ⲉⲓ̈ ⲉⲑⲏ ⲛ̄ⲥⲟⲡ ⲛⲓⲙ· ⲧⲁⲧⲁⲩⲉ ⲡⲃⲟⲗ ⲛ̄ⲛ̄ϣⲁϫⲉ ⲉⲛⲧ ⲁⲥϫⲟⲟⲩ· ⲁⲗⲗⲁ ⲉⲓⲣ̄ϩⲟⲧⲉ ϩⲏⲧϥ ⲙ̄ⲡⲉⲧⲣⲟⲥ ϫⲉ ϣⲁϥⲁⲡⲉⲓⲗⲉⲓ ⲉⲣⲟⲓ̈ ⲁⲩⲱ ϥⲙⲟⲥⲧⲉ ⲙ̄ⲡⲉⲛⲅⲉⲛⲟⲥ» (p. 161).

Lorsque l'esprit de ses disciples s'était façonné suffisamment par ces premiers exercices, le maître ne se bornait plus à leur faire reconnaître un texte, il en demandait le commentaire.

Enfin arrivait le moment où il permettait qu'on l'interrogeât et où il répondait aux questions. Mais ce n'était pas sans inquiétude que les auditeurs se hasardaient à lui en poser; car, malgré toutes les précautions oratoires, malgré les marques du plus grand respect, s'il lui semblait entrevoir la forme d'une objection, il se laissait aller à la colère et ne pardonnait qu'après maintes supplications. Ainsi André avait conclu une de ses questions en ces termes : «Cette chose donc, Monseigneur, est une difficulté pour moi. ⲡⲉⲓ̈ ϩⲱⲃ ⲟⲩⲛ ⲡⲁϫⲟⲉⲓⲥ ϥⲙⲟⲕϩ ⲛ̄ⲛⲁϩⲣⲁⲓ̈» (p. 247). «Quand André eut dit ces paroles, continue le texte, l'esprit du Seigneur se monta en dedans de lui (mot à mot : fut agité dans son cœur), et s'exclamant, il dit : «Jusqu'où, jusques à quand vous supporterai-je, «jusqu'où, jusques à quand vous souffrirai-je puisque maintenant même encore vous «ne comprenez pas et vous êtes ignorants : ne savez-vous pas et ne comprenez-vous «pas que vous, avec tous les anges, avec tous les archanges,» etc. (Je m'arrête ici dans la citation, je résiste à la tentation de rétablir tout ce morceau admirablement clair dans le texte copte et si étrangement défiguré dans la traduction de Schwartze, morceau qui développe toute une théorie, non sans analogie avec celle d'Origène, sur la substance constitutive des âmes et des esprits célestes.) «ⲛⲁⲓ̈ ϭⲉ ⲛ̄ⲧⲉ-

Par la naissance de ces *sagesses*, le but final : l'homme aimant Dieu, aimé de Dieu, lui rendant un culte qui lui plût, ce but

ⲣⲉϥϫⲟⲟⲩ ⲛ̄ϭⲓ ⲁⲛⲇⲣⲉⲁⲥ ⲁ ⲡⲉⲡ̄ⲛ̄ⲁ̄ ⲙ̄ⲡⲥ̄ⲱ̄ⲣ̄ ⲕⲓⲙ ϩⲣⲁï ⲛ̄ϩⲏⲧ̄ϥ̄· ⲁϥⲱϣ ⲉⲃⲟⲗ ⲡⲉϫⲁϥ ϫⲉ ϩⲉⲱⲥ ϣⲁⲧⲛⲁⲩ ⲉïⲛⲁϥⲓ ϩⲁⲣⲱⲧⲛ̄· ϩⲉⲱⲥ ϣⲁⲧⲛⲁⲩ ⲉïⲛⲁ ⲁⲛⲉⲭⲉ ⲙ̄ⲙⲱⲧⲛ̄· ⲉ(ⲓⲅ)ⲉ ⲁⲕⲙⲏⲛ ⲟⲛ ⲙ̄ⲡⲉⲧⲛ̄ⲛⲟï ⲁⲩⲱ ⲧⲉⲧⲛ̄ ⲟ̃ ⲛ̄ⲁⲧⲥⲟⲟⲩⲛ· ⲉïⲉ ⲛ̄ⲧⲉⲧⲛ̄ ⲥⲟⲟⲩⲛ ⲁⲛ ⲛ̄ⲧⲱⲧⲛ̄ ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲧⲉⲧⲛ̄ⲛⲟï ⲁⲛ ϫⲉ ⲛ̄ⲧⲱⲧⲛ̄ ⲙ̄ⲛ̄ ⲛ̄ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ· ⲙⲛ̄ ⲛ̄ⲁⲣⲭⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ...»

L'explication ici donnée fut très-longue, et tous les disciples, convaincus aussi bien qu'André, se précipitèrent aux pieds du maître, criant, pleurant, le conjurant de remettre à leur frère le péché d'ignorance. «ⲁⲩⲡⲁϩⲧⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ ϩⲓ ⲛⲉⲩⲉⲣⲏⲩ ⲉϫⲛ̄ ⲛⲟⲩⲉⲣⲏⲧⲉ ⲛ̄ⲓ̄ⲥ̄· ⲁⲩⲱϣ ⲉⲃⲟⲗ ⲁⲩⲣⲓⲙⲉ ⲁⲩⲡⲁⲣⲁⲕⲁⲗⲉⲓ ⲙ̄ⲡⲥⲱⲧⲏⲣ ⲉⲩϫⲱ ⲙ̄ⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲕⲱ ⲉⲃⲟⲗ ⲙ̄ⲡⲛⲟⲃⲉ ⲛ̄ⲧⲙⲛ̄ⲧⲁⲧⲥⲟⲟⲩⲛ ⲙ̄ⲡⲉⲛⲥⲟⲛ» (p. 252). Le maître pardonna.

Maintenant voilà les disciples qui vont devenir maîtres à leur tour. Ils arrivent aux plus hauts degrés de l'initiation. Il est donc temps de leur apprendre comment, dans quelles conditions, ils devront initier eux-mêmes, de manière à multiplier les adeptes sans compromettre le secret et sans profaner les mystères. Il faut aussi leur faire connaître la discipline de la secte. Nous ne pouvons exposer tous les détails que la *Pistis Sophia* donne sur ces points importants, car cette note est déjà bien longue. Or les instructions que les disciples reçoivent du maître, par exemple, sur la prédication publique, telle qu'on l'entendait dans la secte, sont trop étendues et trop explicites pour qu'on puisse les faire connaître suffisamment en un court résumé.

En voici la première phrase : «Dites-leur : ne vous lassez pas de chercher nuit et jour, jusqu'à ce que vous ayez trouvé les mystères de la lumière, ceux-là qui vous sauveront pour vous rendre lumière pure, pour vous conduire au royaume de la lumière. — Dites-leur : Renoncez au monde entier et à toute matière qui est en lui afin que vous soyez dignes des mystères de la lumière, pour que vous soyez arrachés à tous les châtiments qui (figurent) dans les jugements.»

Après cela, dans une série de propositions qui commencent toutes par ces mots «dites-leur : écartez-vous de...,» vient une très-longue énumération de péchés auxquels il faut renoncer et de châtiments qui menacent ceux qui les commettent.

Puis le maître indique les vertus qu'il faut surtout recommander à ceux qui as-

final était menacé. Toutes les autres conceptions étaient donc en péril en tant que providentielles; et c'est pourquoi Dieu

pirent à l'initiation : « Dites encore aux hommes du monde : Soyez modestes afin que vous receviez les mystères de la lumière, afin que vous alliez vers la sublimité du royaume de la lumière; — dites-leur : Soyez aimants envers les hommes, afin que... etc. » Dans une formule toujours la même, qui se répète chaque fois, sont enfermés les préceptes suivants : « Soyez doux, — soyez pacifiques, — soyez miséricordieux, — donnez vos soins aux pauvres, aux malades et aux affligés; — aimez Dieu, — soyez justes, — soyez bons. » « Dites-leur, ajoute le maître en concluant : Renoncez à tout, afin que vous receviez les mystères de la lumière, afin que vous alliez vers la sublimité du royaume de la lumière. — Tels sont tous les poteaux indicateurs des routes de ceux qui sont dignes des mystères. »

A ceux donc qui auront fait preuve de ces vertus, qui auront renoncé non-seulement aux péchés, mais aux attaches de ce monde, l'initiateur devra dévoiler sa doctrine.

Nous ne suivrons pas plus loin ce récit curieux, même dans l'analyse la plus incomplète.

Seulement il nous semble impossible de ne pas mentionner un passage qui nous peint admirablement la situation du Valentinien, et son double genre de prosélytisme, prédications publiques exposant une morale commune avec tous les chrétiens, initiation particulière, dans le secret, de ceux qui paraissent aspirer de bonne foi à l'enseignement gnostique.

Un des disciples interroge le maître sur une éventualité qui devait être assez fréquente.

Le Valentinien en prédication se dirige vers une ville ou vers un bourg. Le bruit de son arrivée s'y est déjà répandu, et il voit venir à sa rencontre des habitants, qu'il ne connaît pas, mais qui lui semblent animés des intentions les plus amicales. En fait, ce sont des hypocrites qui lui tendent des embûches et cherchent à surprendre sa doctrine secrète pour la combattre. Admirablement accueilli par eux, emmené dans leur maison, traité avec un respect, une déférence qu'il croit sincères, il se figure que ses hôtes ont vraiment l'âme toute préparée à embrasser le gnosticisme. Il se met à les initier.

Puis il apprend que leur conduite ne répond pas aux sentiments d'un adepte qui, plein de foi, serait admis enfin aux mystères. Il s'aperçoit donc, un peu tard, qu'il s'est laissé prendre pour dupe. On voulait connaître ces mystères, non pour se sanctifier par eux, mais pour les répéter publiquement et s'en rire, trouvant dans leur exposition les démonstrations les plus topiques contre les gnostiques, leurs prédications et le secret de leurs doctrines.

Comment résister à de pareils fourbes? Comment se comporter avec eux? Comment les désarmer? Une puissance céleste doit-elle intervenir? *Oui, qu'arrivera-t-il à ceux-là, de cette espèce?* dit le disciple.

Il serait facile de traduire tout ce passage fidèlement en très-bon français; mais

alors songea à deux nouveaux médiateurs, le *Christ* et l'*Esprit-Saint*. L'*Esprit-Saint,* se faisant entendre directement par la révélation, le Christ, attendu des nations, devaient relever les

il a été tellement défiguré dans le latin de Schwartze que, pour donner une idée juste du texte copte, mieux vaut en faire le mot à mot en en conservant les tournures et jusqu'aux expressions dans leur sens littéral.

«Monseigneur, dit - il, si nous allons en prédication, que nous venions vers une ville ou vers un bourg; et que sortent au-devant de nous des hommes de cette ville, que nous ne sachions qui ils sont, qu'étant en grande ruse et en grande hypocrisie, ils nous reçoivent vers eux, qu'ils nous prennent dans leur maison, aspirant à surprendre les mystères du royaume de la lumière; et qu'ils soient simulants avec nous dans la déférence; et que nous pensions qu'ils aspirent à Dieu, que nous leur donnions les mystères du royaume de la lumière; et après cela que nous sachions qu'ils ne font pas le digne du mystère (c'est-à-dire : qu'ils ne se conduisent pas comme il convient à qui a reçu le mystère); et que nous sachions qu'ils ont simulé avec nous; et qu'ils ont été en ruse contre nous; et aussi les mystères, (qu'ils) les ont faits en exemples uivant le lieu, tempêtant contre nous et aussi contre nos mystères : quelle est la chose qui arrivera à ceux-là, de cette espèce?»

Voici maintenant le texte copte et le latin publié après la mort de Schwartze, mais sous son nom :

ⲡⲁϫⲟⲉⲓⲥ ⲉⲛϣⲁⲛⲉⲓ ⲉⲛⲕⲏⲣⲩⲥⲥⲉ ⲛ̄ⲧⲛ̄ⲃⲱⲕ ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲉⲩⲡⲟⲗⲓⲥ ⲏ̄ ⲉⲩⲕⲱⲙⲉ· ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲥⲉⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲁⲧⲉⲛϩⲏ ⲛ̄ϭⲓ ⲛ̄ⲣⲱⲙⲉ ⲛ̄ⲧⲡⲟⲗⲓⲥ ⲉⲧⲙ̄ⲙⲁⲩ ⲉⲛ̄ⲧⲛ̄ⲥⲟⲟⲩⲛ ⲁⲛ ϫⲉ ⲟⲩ ⲛⲉ· ⲉⲩϣⲟⲟⲡ ϩⲛ̄ ⲟⲩⲛⲟϭ ⲛ̄ⲕⲣⲟϥ ⲙⲛ̄ ⲟⲩⲛⲟϭ ⲛ̄ϩⲩⲡⲟⲕⲣⲓⲥⲓⲥ ⲛ̄ⲥⲉϣⲟⲡⲛ̄ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲛ̄ⲥⲉϫⲓⲧⲛ̄ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉⲡⲉⲩⲏⲓ̈ ⲉⲩⲟⲩⲱϣ ⲉⲡⲓⲣⲁⲍⲉ ⲛ̄ⲙ̄ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛ̄ⲧⲙⲛ̄ⲧⲉⲣⲟ ⲙ̄ⲡⲟⲩⲟⲉⲓⲛ· ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲥⲉϣⲱⲡⲉ ⲉⲩϩⲩⲡⲟⲕⲣⲓⲛⲉ ⲛ̄ⲙ̄ⲙⲁⲛ ϩⲛ̄ ⲑⲩⲡⲟⲧⲁⲅⲏ· ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲧⲛ̄ ⲙⲉⲉⲩⲉ ϫⲉ ⲉⲩⲟⲩⲉϣ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲛ̄ⲧⲛ̄ϯ ⲛⲁⲩ ⲛ̄ⲙ̄ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛ̄ⲧⲙⲛ̄ⲧⲉⲣⲟ ⲙ̄ⲡⲟⲩⲟⲉⲓⲛ· ⲁⲩⲱ ⲙⲛ̄ⲛ̄ⲥⲁ ⲛⲁⲓ̈ ⲛ̄ⲧⲛ̄ ⲉⲓⲙⲉ ϫⲉ ⲙ̄ⲡⲟⲩⲉⲓⲣⲉ ⲙ̄ⲡⲉⲙ̄ⲡϣⲁ ⲙ̄ⲡⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ· ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲧⲛ̄ ⲉⲓⲙⲉ ϫⲉ ⲛ̄ⲧⲁⲩϩⲩⲡⲟⲕⲣⲓⲛⲉ ⲛ̄ⲙ̄ⲙⲁⲛ· ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲧ ⲁⲩϣⲱⲡⲉ ⲛ̄ⲕⲣⲟϥ ⲉⲣⲟⲛ· ⲁⲩⲱ ⲛ̄ⲕⲉ ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲁⲩⲁⲁⲩ ⲙ̄ⲡⲁⲣⲁⲇⲓⲅⲙⲁ ⲕⲁⲧⲁ ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲉⲩⲭⲓⲙⲁⲍⲉ ⲙ̄ⲙⲟⲛ ⲙⲛ̄

sagesses humaines et les rendre moins dissemblables à leur mère, la *sagesse vraie.*

En outre, Dieu songea à incarner tout le plérome dans

ⲛⲉⲛⲕⲉ ⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲓⲉ ⲟⲩⲛⲉ ⲡϩⲱⲃ ⲉⲧⲛⲁϣⲱⲡⲉ ⲙ̄ⲙⲁⲓ̈ ⲛ̄ⲧⲉⲓ̈ⲙⲓⲛⲉ (t. I, p. 272).

«Mi Domine, quum venerimus *κηρύσσοντες*, ut introeamus in *πόλιν* aut in vicum, atque si exierint coram nobis homines illius *πόλεως*, quos haud scitis quinam sint, versantes in magno dolo et in magna *ὑποκρίσει*, ut recipiant vos, ut ducant vos in suam domum; volentes *πειράζειν μυστήρια* regni luminis; et si fuerint *ὑποκρίνοντες* vobiscum in *ὑποταγῇ*, et si cogitaveritis eos desiderare Deum, et daretis eis *μυστήρια* luminis; et si post hæc cognoveritis eos haud fecisse dignum *μυστηρίῳ*, et sciveritis eos *ὑποκρίνασθαι* vobiscum, atque fuisse dolosos in nos, atque etiam *μυστήρια* fecisse *παραδείγματα κατὰ τόπον εὐσχηματίζοντες* nos et nostra quoque *μυστήρια*, quid rei fiet his hujusmodi» (t. II, p. 171).

Jamais Schwartze, de son vivant, n'aurait laissé publier en son nom une traduction de ce genre, où ne sont respectés ni les temps des verbes, ni leurs personnes, ni l'acception propre des mots, ni même les radicaux grecs, tels que celui de *χειμάζω*, qui était transcrit cependant le plus régulièrement possible. (Voir dans les comptes rendus de l'Académie notre travail sur les procédés d'assimilations appliqués par les Coptes aux verbes grecs : les Thébains retranchaient toujours la désinence et la remplaçaient par un ⲉ. ils regardaient le ⲓ long comme le correspondant exact de la syllabe ⲉⲓ et écrivaient indifféremment l'un pour l'autre; enfin ils faisaient précéder le verbe des formatives coptes, et la formative employée ici est celle du participe pluriel ⲉⲩ. Il n'y avait donc pas de raison pour transformer *χειμάζοντες* en *εὐσχηματίζοντες*, mot dont le sens échappe. Restait la faute du copiste qui a substitué ϫ à ⲭ une fois dans une des trois transcriptions successives de ce mot grec; mais comme ϫ n'existe pas en grec, on aurait pu la corriger sans même être guidé par les deux autres transcriptions.) Quant à la syntaxe, je n'en parle pas; car, bien que la syntaxe du dialecte thébain soit aussi précise que celle d'aucune langue, elle n'a pas été formulée jusqu'ici. Je compte l'exposer bientôt.

Pour ne pas donner une étendue indéfinie à cette note, nous résumerons en quelques mots la réponse du maître à la question posée.

Il encourage ses disciples à communiquer les premiers mystères à tous ceux qu'ils croiront être de bonne foi; car ils pourront ainsi gagner des âmes.

Il les rassure contre le danger d'avoir affaire à des hypocrites en leur disant que, dans ce cas, ils devront s'adresser à cette puissance divine qui est le *premier mystère du premier mystère,* et leur promettant que, à partir de ce moment, les fourbes ne pourront plus abuser de leurs révélations contre eux et leurs doctrines, car ils se verront dépouillés des mystères reçus, des paroles apprises, et ils per-

un être qui serait à la fois *intelligence* et *vérité, verbe* et *vie, homme* et *personnification de l'Église.* Il serait le *Paraclet, père et mère* en même temps. Il serait la *foi,* l'*espérance,* l'*amour;* il serait l'*Éternel,* l'*Ecclésiastique*[1], le *voulu;* il représenterait la *conscience,* il serait le *Très-Saint* et la *sagesse* elle-même, etc. Cet être sorti du plérome pour y faire rentrer les sagesses humaines, c'était *Jésus.*

Désormais le plan était parfait et la création pouvait commencer.

Elle se fit par le moyen de ce principe immatériel, de ce fluide impondérable qui est le *feu* et qui est la *lumière:* c'est pour Valentin le principe et la source des intelligences et en même temps le principe des forces, le *grand ouvrier,* le *Démiurge.* Le Démiurge joue par rapport au monde et à la nature un rôle analogue à celui de l'âme par rapport à l'homme et au corps.

Dans une espèce de cantique, chanté par les Valentiniens et que reproduit l'auteur des Φιλοσοφούμενα, nous trouvons ceci:

Je vois tout dépendant de l'air
Et tout soutenu par l'esprit,
Le corps dépendant de l'âme
Et l'âme dominée par l'air,

dront, en même temps que chaque mystère, l'argument qu'ils auront forgé contre lui (p. 272 et suiv.).

Ceci menait à la réponse que les Valentiniens opposaient si fréquemment à Tertullien et autres chrétiens orthodoxes: « Vous ne pouvez savoir; vous ne comprenez pas. »

[1] Ce titre d'ⲈⲔⲔⲖⲎⲤⲒⲀⲤⲦⲎⲤ ou d'ⲈⲔⲔⲖⲎⲤⲒⲀⲤⲦⲒⲔⲞⲤ reparaît souvent dans tous les livres gnostiques, même ceux où le gnosticisme est le moins accentué. On le retrouve dans le *Livre des mystères des lettres grecques,* page 11, dans une énumération des noms, attributs et titres divers de Jésus-Christ, ainsi que les noms de *vie,* de *vérité,* d'*immortel,* d'*éternel,* d'*homme,* de *mystère,* et surtout de *signe* ⲘⲀⲈⲒⲚ et d'ⲈⲠⲒⲤⲎⲘⲞⲚ : ⲚⲦⲞϤ ⲠⲈ ⲠⲈⲔⲔⲖⲎⲤⲒⲀⲤⲦⲎⲤ

Et l'air dépendant de l'éther,
Et les fruits produits de l'abîme,
Et l'enfant produit d'une matrice[1].

Ceci veut dire que le corps dépend de l'âme, le monde d'un principe immatériel; que ce principe lui-même dépend du plan préétabli, de l'esprit, assimilé à l'air, ici, comme

ⲙⲙⲉ ⲛⲧⲁϥ ⲥⲟⲟⲩϩ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲃ ⲛⲧⲉ ⲙⲡⲓⲥⲧⲟⲥ, etc.

[1] La *Pistis Sophia* nous a conservé quelques *odes* mystiques ou gnostiques qu'elle commente longuement. Ces odes, que le texte copte attribue à Salomon, et qui, si elles sont d'origine gnostique, appartiennent à une période de gnosticisme antérieure de beaucoup à la rédaction de ce texte, ont été publiées pour la première fois par l'évêque danois Frédéric Munter en 1812, puis elles furent reproduites par Uhlemann et enfin éditées avec l'ouvrage entier par Petermann, d'après les papiers de Schwartze. Voici, par exemple, une d'entre elles dont le texte se trouve page 103 dans la Chrestomathie d'Uhlemann, et page 131 dans l'édition de la *Pistis Sophia*. L'avant-dernier *verset* est différent dans les deux textes.

« 1. Elle a débordé, l'émanation divine. Elle a fait un fleuve grand, immense.

« 2. Elle les a tous entraînés et elle est revenue sur le temple.

« 3. Ils ne peuvent la retenir ni par des digues, ni par des constructions; ils ne peuvent se rendre maîtres d'elle par leurs ouvrages, ceux-là qui savent capter les eaux.

« 4. Elle a été amenée sur la terre entière et elle s'est emparée d'eux tous.

« 5. Ceux qui demeuraient sur la plage aride en ont bu, et leur soif s'est dissipée : elle s'est éteinte quand il leur a été donné d'être abreuvés de par le Très-Haut.

« 6. Bienheureux les serviteurs de cette boisson-là, ceux qui se sont confiés en l'eau du Seigneur et ont tourné vers elle des lèvres qui s'étaient desséchées.

« 7. Ils ont reçu la joie du cœur ceux qui étaient dans l'abattement.

« 8. Ils ont retenu des âmes expirantes, pour qu'elles ne meurent pas.

« 9. Ils ont relevé des membres tombés.

« 10. Ils ont donné force à leur confiance; ils ont donné lumière à leurs yeux.

« 11. Car tous, ils se sont connus dans le Seigneur et ils ont été sauvés par une eau de vie éternelle. »

ⲁⲥ ⲉⲓ̈ ⲉⲃⲟⲗ ⲛϭⲓ ⲟⲩ ⲁⲡⲟϩⲣⲟⲓⲁ ⲁⲥ ⲣ̄ⲟⲩⲛⲟϭ ⲛ̄ⲓⲉⲣⲟ ⲉϥⲟⲩⲟϣⲥ̄.

ⲁⲥ ⲥⲟⲕⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ. ⲁⲩⲱ ⲁⲥⲕⲟⲧⲥ̄ ⲉϫⲙ̄ ⲡⲉⲣⲡⲉ.

dans presque tous les ouvrages cabalistiques, gnostiques, etc. Enfin cet air, cet esprit dépend de l'Éther lui-même, de l'in-

ⲙ̄ⲡⲟⲩϣ ⲁⲙⲁϩⲧⲉ ⲙ̄ⲙⲟⲥ. ϩⲛ̄ ϩⲉⲛ ⲱⲣϫ̄. ⲙ̄ⲛ̄ ϩⲉⲛ ⲙⲁ ⲉⲩⲕⲏⲧ. ⲟⲩⲇⲉ ⲙ̄ⲡⲟⲩϣ ⲁⲙⲁϩⲧⲉ ⲙ̄ⲙⲟⲥ ⲛϭⲓ ⲛ̄ⲧⲉⲭⲛⲏ ⲛ̄ⲛⲉⲧ ⲁⲙⲁϩⲧⲉ ⲙ̄ⲙⲟⲟⲩ.

ⲁⲩ ⲛ̄ⲧ̄ⲥ ⲉϫⲙ̄ ⲡⲕⲁϩ ⲧⲏⲣϥ̄. ⲁⲩⲱ ⲁⲥ ⲁⲙⲁϩⲧⲉ ⲙ̄ⲙⲟⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ.

ⲁⲩⲥⲱ ⲛ̄ϭⲓ ⲛⲉⲧ ϣⲟⲟⲡ ϩⲓϫⲙ̄ ⲡϣⲱ ⲉⲧ ϣⲟⲩⲱⲟⲩ. ⲁⲡⲉⲩⲉⲓⲃⲉ ⲃⲱⲗ ⲉⲃⲟⲗ ⲁⲩⲱ ⲁϥ ⲱϣⲙ̄ ⲛ̄ⲧⲉⲣⲟⲩϯ ⲛⲁⲩ ⲙ̄ⲡⲥⲱ ⲛ̄ⲧⲟⲟⲧϥ̄ ⲙ̄ⲡⲉⲧ ϫⲟⲥⲉ.

ϩⲉⲛ ⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲛⲉ ⲛⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲙ̄ⲡⲥⲱ ⲉⲧⲙ̄ⲙⲁⲩ ⲛⲏ ⲉⲛⲧⲁⲩ ⲧⲁⲛϩⲟⲩⲧⲟⲩ ⲉⲡⲙⲟⲟⲩ ⲙ̄ⲡϫⲟⲉⲓⲥ. ⲁⲩ ⲕⲧⲟ ⲛ̄ϩⲉⲛⲥⲡⲟⲧⲟⲩ ⲉⲁⲩϣⲟⲟⲩⲉ.

ⲁⲩϫⲓ ⲛ̄ⲟⲩ ⲟⲩⲣⲟⲧ ⲛ̄ϩⲏⲧ ⲛ̄ϭⲓ ⲛⲏ ⲉⲧⲃⲏⲗ ⲉⲃⲟⲗ.

ⲁⲩ ⲁⲙⲁϩⲧⲉ ⲛ̄ϩⲉⲛ ⲯⲩⲭⲏ ⲉⲩⲛⲟⲩϫⲉ ⲙ̄ⲡⲧⲏⲩ ϫⲉ ⲛ̄ⲛⲉⲩⲙⲟⲩ.

ⲁⲩ ⲧⲁϩⲟ ⲛ̄ϩⲉⲛ ⲙⲉⲗⲟⲥ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲉⲁⲩϩⲉ.

ⲁⲩϯϭⲟⲙ ⲛ̄ⲧⲉⲩⲡⲁⲣϩⲏⲥⲓⲁ. ⲁⲩⲱ ⲁⲩϯ ⲟⲩⲟïⲛ ⲛ̄ⲛⲉⲩⲃⲁⲗ.

ϫⲉ ⲛ̄ⲧⲟⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲁⲩ ⲥⲟⲩⲱⲛⲟⲩ ϩⲙ̄ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ. ⲁⲩⲱ ⲁⲩ ⲛⲟⲩϩⲙ̄ ϩⲓⲧⲛ̄ ⲟⲩⲙⲟⲟⲩ ⲛ̄ⲱⲛ̄ϩ ⲛ̄ϣⲁ ⲉⲛⲉϩ.

Comme les Coptes emploient souvent la troisième personne du pluriel actif pour rendre la forme passive (on en a un exemple dans le verset 4 où, littéralement, on traduirait « ils l'ont amenée »), on pourrait voir également des passifs dans les verbes des versets 8, 9 et 10. Nous avons préféré y voir des actifs, ainsi que l'avait fait du reste le commentateur gnostique, mais pour des motifs très-différents. Il nous a semblé que l'auteur de cette ode voulait ici parler des fidèles illuminés eux-mêmes, puis devenus apôtres. Dans la *Pistis Sophia*, cette ode est amenée comme application inspirée d'un thème que vient de proposer le maître. On en est déjà parvenu à cette période de l'initiation, où le disciple ne se borne plus à reconnaître le texte sacré traduit à la façon gnostique. Il montre qu'il a bien compris par une

fini, de l'insondable, comme diraient certaines écoles. Les fruits sont produits hors de l'abîme, du Bythos, c'est-à-dire comme nous l'avons vu, de la matière inanimée; les enfants proviennent d'une matrice, c'est-à-dire sont formés suivant un moule voulu et dans un but providentiel.

Tels étaient les voiles sous lesquels Valentin cachait sa doctrine.

Il est clair que cette doctrine s'écartait singulièrement des dogmes chrétiens. On y représentait le Christ et l'Esprit-Saint comme deux conceptions tardives, ayant un but utilitaire, pour ainsi dire. On y faisait jouer un très-grand rôle aux seules forces de la nature, au *Démiurge*, et il était aisé de prévoir que, dans cette série d'idées, on ne s'en tiendrait bientôt pas là.

En effet, en peu de temps, certains disciples firent de la matière inordonnée, de l'*abîme*, le premier principe, le Père éternel, origine de toutes choses. Quelques-uns lui donnèrent une compagne, *Sigé*, le silence, pour représenter dès le début le sexe mâle et le sexe femelle. Dès lors il ne s'agissait plus d'un théisme proprement dit, mais d'un panthéisme théiste, singulièrement semblable à celui qui régnait dans certaines écoles de cabalistes : les nombres, les lettres, etc., y jouaient un rôle prépondérant.

D'une autre part le plus grand nombre des disciples de Valentin virent dans les éons autant d'êtres qui avaient une vie individuelle, distincte du plan primitif de la création, du *plérome*, et de Dieu lui-même. Ils multiplièrent ces entités.

explication détaillée, et d'après les données du maître, dans le commentaire de ces versets, il fait intervenir des anges ramenant au corps matériel de *la foi-sagesse* (c'est-à-dire à l'ensemble des vrais fidèles) les rayons de lumière dont s'étaient emparées les dérivations du grand présomptueux (c'est-à-dire les fausses religions).

L'émanation divine, comparée à une boisson, rappelle à l'esprit les doctrines et les principes du gnostique Marc. (Voir *Φιλοσοφούμενα*, p. 304 et suiv.) Mais telle ne doit pas être l'origine de cette ode.

Valentin dans ses trente éons s'était arrêté, pour ainsi dire, à la préface de la Genèse. Celui de ses continuateurs qui se nommait Secundus chercha dans la Genèse elle-même ce qui pouvait sembler une sorte d'introduction à la création proprement dite, et il imagina d'autres éons, tels que la *lumière* et les *ténèbres*. Il nia aussi que *les sagesses* humaines fussent un fruit isolé de *la sagesse* vraie, et il les fit provenir de tout le plan primitif, de tout l'ensemble des premiers éons.

C'est à peu près tout ce qu'on sait des innovations de Secundus le gnostique.

Un autre, nommé Épiphane, voulut au contraire remonter plus haut que ne l'avait fait Valentin. Dans l'être appelé *Père*, considéré au point de vue passif, il distingua d'abord les notions d'*unité* et d'*isolement*, puis celles d'un être *seul* et d'un être *unique*. Le tout formait une tétrade. Puis vinrent les notions de *premier principe* et de *commencement*, de l'*incompréhensible*, de l'*éternel*, de l'*inénarrable*, de l'*immuable*, de l'*invisible* et de l'*incréé*. C'était l'application fidèle des méthodes de Valentin : le point de vue seul était changé.

Mais c'était la suppression même de l'idée d'un Dieu que d'en faire le résultat d'une analyse et de déductions qui le constituaient en plusieurs temps par des conceptions successives.

Il y avait donc, même parmi ceux qui s'inspiraient de Valentin, des gnostiques de bien des genres[1].

[1] Dans un des manuscrits gnostiques, jusqu'à présent inédits, d'Oxford, celui qui est intitulé « le livre des gnoses de l'invisible divin, ⲠϪⲰⲰⲘⲈ ⲚⲚⲈⲄⲚⲰⲤⲒⲤ ⲘⲠⲀϨⲞⲢⲀⲦⲞⲚ ⲚⲚⲞⲨⲦⲈ » (Woïde, 63), nous trouvons une théorie des émanations successives qui s'écarte beaucoup de celle de Valentin, pour se rapprocher de certaines doctrines néo-platoniciennes exposées notamment par l'empereur Julien dans son traité *du roi Soleil*. En effet, bien que les méthodes, les mystères, les sceaux, les formules consacrées, les mots de passe, en un mot tout le cadre y soit pleinement valentinien, la création y est expliquée, comme dans Julien, par l'émanation d'un médiateur (ici le Verbe, et dans Julien

Les uns pouvaient à la rigueur passer encore pour chrétiens, d'autres étaient purement théistes, d'autres panthéistes théistes, d'autres panthéistes athées.

le Soleil invisible), qui fait à son tour émaner de lui des puissances divines, inférieures, mais créatrices.

Dans les deux textes le médiateur, émanation et ressemblance du Dieu suprême, est comparé à la lumière rayonnante.

Indiquons en peu de mots comment le manuscrit copte fait interpréter l'origine du monde par le maître, qui est ici, comme dans la *Pistis Sophia*, Jésus lui-même, Jésus vivant, le verbe de vie, ⲓ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲧⲟⲛ̅ϩ̅, ⲡⲗⲟⲅⲟⲥ ⲛ̅ⲱⲛ̅ϩ̅.

Dieu avait ramené à lui toutes ses pensées, sauf une seule. Cette seule pensée (petite par son objet par rapport aux autres, puisque le monde n'est rien en présence de Dieu) devint la cause de toutes choses. A cette occasion, le Verbe divin, émanant de Dieu, pénétra cette petite pensée, l'anima, se l'assimila; ce fut la première émanation. Alors cette pensée divine du monde, devenue Verbe, resplendit et lança des rayons en tous sens : ce fut la seconde émanation. Ces rayons, se réfléchissant, retournant à leur source, puis revenant concentrés aux lieux qui les avaient reçus et qui devinrent ainsi réceptacles, trésors de lumière, y prirent corps et y donnèrent naissance aux puissances divines, les chefs ou les *archons* de tous ces lieux. Puis ces *archons*, par un signe du Dieu suprême, contribuèrent, tous et chacun, à former les douze lieux du monde visible, les douze constellations célestes, dont il est si souvent question dans la *Pistis Sophia*. Ce sont les douze lieux inférieurs, au-dessus desquels sont placés, dans ce système comme dans celui de Julien, les régions du monde invisible, infiniment plus importantes et séjour des êtres divins : régions d'où sont sortis les éléments célestes des révélateurs de la *gnose*, sauveurs et apôtres, aussi bien dans le récit de notre manuscrit que dans la *Pistis Sophia*.

ⲡⲉϫⲉ ⲓ̅ⲥ̅ ⲛⲁⲩ ϫⲉ ⲛ̅ⲧⲁⲩϣⲱⲡⲉ ⲉⲧⲃⲉ ⲡⲉⲓ̈ⲕⲟⲩⲓ̈ ⲙ̅ⲙⲉⲉⲩⲉ (ⲉⲧ)ⲁⲡⲓⲱⲧ ϣⲟϫⲡϥ ⲉⲡⲁϩⲟⲩ ⲉⲙ̅ⲡϥ ⲥⲟⲕϥ ⲉⲣⲟϥ ⲁϥ (ⲥⲱ)ⲕ ⲉⲣⲟϥ. . . . . ⲧⲏⲣϥ ϣⲁⲧⲛ̅ ⲡⲉⲓ̈ⲕⲟⲩⲓ̈ ⲙ̅ⲙⲉⲉⲩⲉ ⲉⲛⲧⲁϥ ⲕⲁⲁϥ ⲉⲡⲁϩⲟⲩ ⲉⲙ̅ⲡϥ ⲥⲟⲕϥ ⲉⲣⲟϥ. ⲁⲓ̈ ⲃⲟⲩⲃⲟⲩ ϩⲣⲁⲓ̈ ϩⲙ̅ ⲡⲉⲓ̈ⲕⲟⲩⲓ̈ ⲙ̅ⲙⲉⲉⲩⲉ. . . ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲛ̅ ⲡⲁⲓⲱⲧ ⲡⲉ. ⲁⲓ̈ ⲃⲣ̅ⲃⲣ̅ ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈ ⲡⲱ(ⲱ)ⲛⲉ ϩⲣⲁⲓ̈ ⲛ̅ϩⲏⲧϥ̅. ⲁⲓ̈ ⲃⲟⲩⲃⲟⲩ ϩⲣⲁⲓ̈ ⲛ̅ϩⲏⲧϥ̅. ⲁϥ ⲡⲣⲟⲃⲟⲗⲉ ⲙ̅ⲙⲟⲓ̈ ⲉⲃⲟⲗ ⲉⲁⲛⲟⲕ ⲡⲉ ⲡϣⲟⲣⲡ̅ ⲙ̅ⲡⲣⲟⲃⲟⲗⲏ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̅ϩⲏⲧϥ̅ ⲉⲁⲛⲟⲕ ⲡⲉ ⲡⲉϥⲉⲓⲛⲉ ⲧⲏⲣϥ̅ ⲙⲛ ⲧⲉϥ

Il y en eut même qui, du Démiurge imaginé par Valentin, firent un Dieu puissant, principe du mal, ennemi du bien et du Dieu suprême, qui, en un mot, adoptaient presque la théologie du Zend-Avesta. Cette école, fondée par Marcion, voyait le *Démiurge,* Dieu du mal, dans Jéhova, le Dieu de l'Ancien Testament. Elle nous est surtout connue par le livre arménien d'Esni, dont une traduction exacte et complète doit être bientôt publiée par notre excellent maître, M. Dulaurier, qui a bien voulu le traduire avec nous dans ses savantes leçons à l'École orientale des langues vivantes.

Nous n'insisterons pas davantage sur le gnosticisme. Ce que

ϩⲓⲕⲱⲛ. ⲉⲁϥ ⲡⲣⲟⲃⲁⲗⲉ ⲙ̅ⲙⲟⲓ̈ ⲉⲃⲟⲗ ⲁⲓ̈ ⲁϩⲉⲣⲁⲧ
ⲙ̅ⲡⲉϥ ⲙ̅ⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ. ⲡⲁⲗⲓⲛ ⲁⲡⲉⲓ̈ⲕⲟⲩⲓ̈ ⲙ̅ⲙⲉⲉⲩⲉ ⲁϥ
ⲃⲟⲩⲃⲟⲩ ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲁϥϯⲕⲉ ϩⲣⲟⲟⲩ ⲉⲧⲉ ⲛ̅ⲧⲟϥⲡⲉ ⲡⲙⲉϩ
ⲃ̅ ⲛ̅ϩⲣⲟⲟⲩ ⲁϥ ϣⲱⲡⲉ(ϩ)ⲛ̅ ⲛⲉⲓⲧⲟⲡⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲙ̅ⲛ-
ⲛ̅ⲥⲱⲥ...... ⲉⲧⲉ ⲛ̅ⲧⲟⲥ ⲧⲉ ⲧⲙⲉϩ ⲥⲛ̅ⲧⲉ ⲙ̅ⲡⲣⲟ-
ⲃⲟⲗⲏ. ⲡⲁⲗⲓⲛ ⲟⲛ ⲁⲥ ⲙⲟⲟϣⲉ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̅ⲥⲁ ⲛⲉⲥ ⲉⲣⲏⲩ
(*sic*). ⲁⲥϣⲱⲡⲉ (ϩ)ⲛ̅ ⲛⲉⲓ ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲉⲩⲙⲟⲟϣⲉ ⲛ̅ⲥⲁ ⲛⲉⲩ
ⲉⲣⲏⲩ. ⲁϥ ⲧⲣⲉⲩ ϣⲱⲡⲉ ⲛ̅ⲛⲉⲓ̈ ⲁⲡⲏⲩⲉ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲕⲁⲧⲁ
ⲧⲟⲡⲟⲥ. ⲁⲩⲁϩⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲕⲁⲧⲁ ⲛ̅ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ ϫⲓⲛ
ⲛ̅ϣⲟⲣⲡ̅ ϣⲁϩⲣⲁⲓ̈ ⲉϥⲫⲁⲉ ⲙ̅ⲙⲟⲟⲩ ⲧⲏⲣⲟⲩ. ⲛ̅ⲧⲟϥ
ϩⲱⲱϥ ⲡⲁⲓⲱⲧ ⲁϥⲕⲓⲙ ⲉⲛⲉⲓ̈ ⲁⲡⲏⲩⲉ ⲧⲏⲣⲟⲩ. ⲁϥ-
ⲧⲣⲉ ⲡⲟⲩⲁ ⲡⲟⲩⲁ ⲡⲣⲟⲃⲟⲗⲉ ⲉⲃⲟⲗ ⲙ̅ⲓ̅ⲃ̅. ⲙ̅ⲡⲣⲟⲃⲟⲗⲏ
ⲁϥⲥⲟⲣⲟⲩ ϩⲛ̅ ⲛⲉⲓ̈ ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛ̅ⲛⲉ ⲑⲏⲥⲁⲩⲣⲟⲥ.
ⲛ̅ⲧⲱⲧⲛ̅ ϩⲱⲧⲧⲏⲩⲧⲛ̅ ⲛⲁⲙⲁⲑⲏⲧⲏⲥ ⲁⲓ̈ ϥⲓ ⲧⲏⲩ-
ⲧⲛ̅ ϩⲣⲁⲓ̈ ϩⲛ̅ ⲛ̅ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲛ̅ⲛⲁⲡⲥⲁⲛϩⲟⲩⲛ ⲉⲧⲉⲧⲛ̅ ⲟ̃...
ⲛⲟⲩ ⲧⲁⲝⲓⲥ ϫⲉⲕⲁⲁⲥ ⲉⲧⲉⲧⲛⲉ ⲙⲟⲟϣⲉ ⲛ̅ⲙⲙⲁⲓ̈ ϩⲛ̅
ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲛⲓⲙ. ⲉⲧⲁⲓ̈ ⲛⲁⲃⲱⲕ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲉⲧⲣⲉⲧⲉⲧⲛ̅ ⲇⲓⲁ-
ⲕⲟⲛⲓ ⲛⲁⲓ̈ ϩⲛ̅ ⲛ̅ⲧⲟⲡⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ.

nous tenions surtout à faire remarquer, c'est que les procédés des gnostiques étaient au fond les mêmes que ceux des cabalistes et des néo-platoniciens.

Ces procédés sont également ceux que nous retrouvons dans la vie de Secundus. Mais leur extrême diffusion à cette époque, où ils étaient pour ainsi dire du domaine public en Orient, ne permet guère d'en rien conclure sur la religion ou la race de l'auteur.

Maintenant, dans le Secundus qui fut disciple de Valentin, faut-il reconnaître notre Secundus? Faut-il penser que ce Secundus, se rattachant à une secte où le *silence* était honoré par beaucoup, et le mystère recommandé par tous, soit bien celui que l'auteur inconnu avait en vue en contant cette histoire?

Ou plutôt faut-il supposer que les deux Secundus, celui qui parlait difficilement et celui qui honorait le silence, aient été dès lors confondus en un seul type légendaire, comme on voit plus tard Pline second assimilé par Suidas à Secundus le rhéteur grec?

Dans tous les cas, faut-il voir dans ce livre une œuvre gnostique chrétienne?

En général le gnosticisme proprement dit, chrétien de nom et d'apparence, est assez facile à reconnaître par les citations des Évangiles, le nom de Jésus, les discours prêtés tant au Christ qu'à ses disciples, etc. Ces indications caractéristiques font ici défaut.

Mais, nous ne saurions trop le répéter, il existait alors bien des espèces de gnosticisme qui étaient entièrement en dehors du christianisme. Toutes les sectes des cabalistes et d'autres sectes juives qui ne se rattachaient pas directement à la cabale, de nombreux sectateurs de cultes orientaux, des écoles païennes, religieuses ou philosophiques, se servaient des mêmes méthodes, professaient les mêmes tendances, et abou-

tissaient le plus souvent à la création de mystères du même genre.

On pouvait donc être curieux de gnose sans se rattacher formellement à aucun culte. La Genèse était devenue un fonds commun, où, par un éclectisme alors très à la mode[1], on pouvait puiser, sans être à proprement parler chrétien ou juif.

Nous voici ramené à notre première hypothèse, celle d'un auteur qui aurait pris dans le milieu syro-phénicien le goût inné des jurisconsultes de cette race pour les réponses peu développées, mais bien liées et précises.

Ce serait un vulgarisateur, d'origine juive ou païenne, qui aurait eu l'idée d'exposer, en éclectique, la quintessence des doctrines mystérieuses alors à la mode, dans une espèce de roman philosophique au goût du jour. Nous avons vu que, dans l'Orient, la vogue de cet ouvrage n'a pas encore cessé.

C'est entre cette supposition, celle d'un gnostique chrétien et celle d'un gnostique juif qu'on pourrait surtout hésiter; mais ces hypothèses, bien qu'à elles trois elles réunissent à peu près toutes les vraisemblances, jusqu'ici prises isolément restent encore trop à l'état conjectural pour qu'il soit temps de discuter les probabilités relatives de chacune.

Quoi qu'il en soit, le livre de Secundus a eu d'étranges destinées : il a fini par devenir tout à fait chrétien en Éthiopie et tout à fait païen en Grèce, tandis que dans l'arabe il n'est complétement ni l'un ni l'autre.

A la fin de cette communication, M. le Président demande à M. Revillout s'il peut donner à l'Académie des détails sur

[1] Nous ne citerons ici qu'un exemple entre mille, celui de l'empereur Alexandre Sévère qui voulait mettre Jésus-Christ au nombre des dieux : «Christo templum facere voluit, eumque intra Deos recipere» (Lamprid. *Alex. Sev.* 129).

Il lui rendait déjà un culte particulier, l'ayant associé, dans son laraire, avec Apollonius de Tyane, les bons Empereurs, Abraham, Orphée, etc. (*ibid.* 123).

quelques découvertes que son frère a faites à la bibliothèque du Vatican dans les manuscrits coptes, et dont, au retour de Rome, il lui a parlé lui-même.

M. Revillout dit que son frère a trouvé en effet des fragments des actes du concile de Nicée en copte et d'autres fragments assez nombreux d'Évangiles apocryphes, entre autres les fragments d'un Évangile qu'il a cru être l'Évangile selon les Égyptiens.

M. Renan dit que M. Revillout a cru d'abord, en effet, avoir mis la main sur cet Évangile, ce qui serait une découverte considérable, vu son antiquité et ses rapports avec les Évangiles synoptiques. Il a indiqué à M. Revillout un moyen sûr d'en faire l'épreuve : c'était de comparer ces fragments coptes aux fragments authentiques de l'Évangile selon les Égyptiens publiés par Hilgenfeld; mais le résultat a été complétement négatif.

M. Revillout parle aussi d'une Vie de la Vierge qui paraît fort ancienne. Du reste, son frère se propose de mettre en ordre les matériaux qu'il a recueillis et de les faire connaître au public.

SÉANCE DU VENDREDI 30.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le R. P. Chamard, bénédictin à Ligugé, écrit à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie pour le remercier des volumes de ses collections qui ont été envoyés à sa communauté. Il exprime le vœu qu'un jour l'Académie puisse lui accorder encore l'*Histoire littéraire de la France,* à partir du XVII[e] volume, ouvrage essentiellement bénédictin, que sa communauté, faute de ressources, ne peut se compléter.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome I des *Historiens arabes des Croisades*, ouvrage commencé par feu M. Reinaud et achevé par MM. de Slane et Defrémery.

M. Aloïss Heiss adresse à l'Académie, pour le prochain concours de numismatique, un ouvrage in-4° intitulé : *Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne.* — Renvoi à la future Commission.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Par M. Schuermans, *Objets étrusques découverts en Belgique* (br. in-8°).

2° Περιγραφὴ ἱστορικὴ καὶ γεωγραφικὴ ὑπ' ἐκκλησιαστικὴν ἔποψιν τῆς θεοσώστου ἐπαρχίας Μαρωνείας (Constantinople, 1871).

3° *Journal asiatique*, juin 1872.

4° M. Maury offre à l'Académie le discours qu'il a prononcé à la séance annuelle de la Société de l'histoire de France, comme vice-président, en l'absence de M. Guizot, président, et qui contient, entre autres notices nécrologiques, celles de MM. Villemain et Mérimée.

5° M. Egger offre à l'Académie l'Annuaire de la Société pour l'encouragement des études grecques. La seule inspection de la table peut donner une idée de l'activité de la Société par la variété et le nombre des mémoires et des textes jusqu'alors inédits que contient ce volume.

6° M. de Longpérier, en offrant à l'Académie, au nom de M. Oscar de Poli, sous-préfet de Romorantin, une dissertation intitulée : *Des origines du royaume d'Yvetot* (1872, in-8°), s'exprime en ces termes : « C'est là un sujet qui a été discuté bien souvent depuis le XVIIe siècle; on pourrait former une petite bibliothèque composée des traités, mémoires, notices dans lesquels on trouve des plaidoyers pour ou contre l'existence du *royaume* dont une satire célèbre a rendu le nom populaire... et ridicule. M. de Poli a été amené à s'occuper du royaume d'Yvetot par la découverte qu'il a faite, dans les archives du château de la Rivière-Bourdet (commune de Saint-Martin-de-Quévillon, près Rouen), de deux titres curieux : le premier, un arrêt rendu vers 1375 et commençant par ces mots : *Ve'chy chen que tien Joh. Delarivière le noble home roy d'Yvetot;* l'autre, un arrêt rendu par le maître des eaux et forêts de Normandie, mentionnant les dépositions de témoins âgés de plus de quatre-vingts ans, l'un desquels affirme qu'il a vu jouir des droits en litige *messire Martin d'Yvetost, lors roy d'Yvetost* (vers 1400), *seigneur de la Rivière-Bourdet.* M. de Poli, au cours de sa notice, propose une restitution très-satisfai-

sante d'une inscription tumulaire tronquée, découverte à Yvetot en 1853. M. l'abbé Cochet, qui estime que le monument appartient au XIV[e] siècle, y lisait :

CHI GIST DAME IEHANNE [de Villeq]VIER......... FAME DE MONSEIGNEVR DIVETOT.

«M. de Poli substitue à cette lecture :

DAME IEHANNE [de la Ri]VIER[e Bourdet], FAME, etc.

s'appuyant, avec beaucoup de raison, sur l'existence d'un acte trouvé dans les archives déjà citées, et intitulé : *Aveu rendu le 15 janvier 1366 à noble dame Jehanne de la Rivière-Bourdet.* Je dois dire que notre savant correspondant, M. l'abbé Cochet, qui n'avait pas connu le document invoqué par M. de Poli, approuve maintenant la modification apportée à la restitution de la dalle funéraire, restitution qui peut être considérée comme définitive.

«Quant aux prétendues monnaies du royaume d'Yvetot, dont M. de Poli emprunte la description aux *Études historiques sur l'arrondissement d'Yvetot,* par M. Labutte, ce sont : l'une, un mereau de distribution de la collégiale de Sainte-Jeanne d'Yvetot, portant les légendes : IVEST · ECCLESIA — SANCTE · IoANNE; l'autre, sur laquelle M. Labutte avait cru lire : MAISTRE IVETOTI BoBE E · SC · SCT. EG., avec la date 1414, une de ces pièces que l'on fabriquait à Amiens pour l'évêque des fous ou des Innocents, et on y lit en réalité : MAISTRE · IACOBI · hOBÉ · EPI SCTI · G ·, avec la date 1515. Elle appartenait à l'évêque éphémère de la paroisse de Saint-Germain [1]. On en peut trouver la figure et la description dans l'ouvrage de notre savant correspondant, feu le docteur Rigollot : *Monnaies inconnues des évêques des Innocents, des Fous et de quelques autres associations singulières du même temps* (1837, in-8°, p. 82, et pl. 18, n° 36). La pièce en question représente deux personnages dont l'un porte le costume et le bonnet à oreilles qui caractérisent les fous dans les œuvres d'art du moyen âge [2]. La royauté d'Yvetot devra donc se passer de l'appui fourni par les documents numismatiques.»

M. le PRÉSIDENT rappelle, à propos de cette présentation, que le titre de

[1] Dans le livre du docteur Rigollot, d'autres pièces portent : SANCTI GERMANI; SAINT-GERMAIN. Voir les n[os] 16, 34, 35.

[2] *Ibid.* Monnaies des Innocents, sur lesquelles sont représentés des fous, n[os] 13, 23, 58, 67, 68, 77, 107.

roi d'Yvetot a passé aux Cheuu et par eux aux Du Bellay. Il ajoute que les Larivière, dont il est question dans l'inscription restituée par l'auteur de la brochure, n'étaient pas inconnus.

M. Renan offre à l'Académie une *Notice* de M. Clermont-Ganneau *sur trois inscriptions de la X^a^ Legio Fretensis trouvées à Jérusalem.* La X^a^ Legio Fretensis prit part au siége de Jérusalem; elle y tint garnison après la prise de la ville et y a laissé des traces fort intéressantes. Ce sont, en quelque sorte, les seuls vestiges que l'on ait de la ville sainte entre sa destruction en 70 et sa reconstruction en 122, intervalle de cinquante-deux ans, pendant lequel la ville n'était guère qu'un tas de décombres.

M. Jourdain rappelle que l'Académie a exprimé un vœu sur des mesures à prendre pour la mise en ordre et la conservation des archives de l'Institut, et que, comme délégué de l'Académie, il s'était chargé de le transmettre à la Commission centrale administrative. Il s'est acquitté de cette mission. Diverses propositions ont été soumises à la Commission centrale pour arriver à ce but. La Commission n'a encore rien pu décider à leur égard, mais elle les a prises en considération, et l'on peut être assuré qu'avant la fin de l'année on aura donné satisfaction au vœu de l'Académie.

M. Thurot fait une communication à l'Académie *sur la prononciation française depuis le* XVIe *siècle, d'après les témoignages des grammairiens.*

M. Thurot s'attache de préférence au témoignage des auteurs français; car il arrive souvent, dit-il, que les auteurs étrangers, même ceux qui sont le mieux renseignés, exagèrent quelques nuances de prononciation pour obtenir de leurs compatriotes certains résultats considérés comme approchant plus du bon usage. — Palsgrave (1530), l'un des premiers qui aient écrit sur la prononciation française, déclare qu'il a pris pour règle l'usage de Paris et du pays situé entre la Seine et la Loire. Les auteurs français de ce temps sont unanimes à reconnaître à la cour de François Ier le droit de

donner le ton et de régler l'usage. Robert Estienne et Pelletier constatent ce droit en termes très-précis. La cour de Catherine de Médicis n'eut pas le même crédit : ce qui ne doit pas étonner, suivant Estienne, puisque, pour quarante ou cinquante Italiens qu'on y voyait jadis, *la cour était alors devenue une petite Italie.* On y regrettait le temps du grand Roi, comme on disait : Théodore de Bèze dit que, depuis la mort de François I[er], en même temps que les mœurs se sont dépravées le langage a changé. — Le parlement, toutefois, était considéré comme une école de bon langage.

M. Hauréau, président, rappelle à ce propos la curieuse lettre du président Étienne Pasquier, consacrée tout entière à condamner la prononciation vicieuse qui, de son temps, tendait à altérer la diphthongue *oi* dans la terminaison des imparfaits.

M. de Longpérier pense que l'on pourrait trouver un supplément intéressant d'informations dans des documents populaires, des images, des rébus. *Soit* était représenté par la lettre *c*, preuve évidente que l'on prononçait *sait.*

M. Thurot dit qu'il reconnaît que le champ des explorations sur ce sujet est très-vaste, mais qu'il l'a borné systématiquement, comme le titre de son mémoire l'indique, aux grammairiens. On n'a pas encore réuni leurs témoignages et il a pensé qu'il y avait intérêt à le faire. Pour le son de la diphthongue *oi,* il y a des témoignages qui ne peuvent laisser aucun doute. La diphthongue *oi* se prononce aujourd'hui *oa,* comme dans *gloire.* M. Thurot n'a pu déterminer le moment précis où cette prononciation a prévalu, mais il peut dire qu'elle était tenue pour vicieuse jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

M. de Longpérier ajoute que *oe* est si bien l'ancienne prononciation de la diphthongue *oi,* que les noms de famille dérivés du mot *oie*, au XV[e] siècle, s'écrivaient par *oé : Pisdoé, Caldoé.*

M. Garcin de Tassy rappelle que c'était la prononciation des Italiens en France.

M. Deloche avait lu, l'année passée, la première partie d'un travail considérable sur la *Trustis* et l'*Antrustionat royal sous les deux premières races.* Cette partie donnait des éclaircissements sur les significations diverses du terme *trustis,* qui exprime, dans son acception la plus générale, le compagnonnage militaire des rois, continuation de l'institution germanique du *comitatus* défini par Tacite. M. Deloche lit aujourd'hui un fragment de la seconde partie, qui traite des conditions et des formalités à remplir pour être admis à l'antrustionat, lequel conférait, comme on sait, au titulaire le premier rang à la cour et dans les cérémonies publiques, et entraînait, dans le cas de meurtre, une amende ou composition (*wehrgeld*) triple de celle que la loi désignait pour un homme libre de condition ordinaire.

Nous nous contenterons aujourd'hui d'indiquer rapidement les conclusions du fragment lu dans cette séance; on verra qu'elles modifient, sur des points importants, quelques-unes des opinions admises par nos historiens modernes, même les plus autorisés.

1° La dignité de *conviva regis* (familier du roi) n'était point dans le principe la même que celle d'*antrustio;* le premier de ces deux termes n'est pas, comme on l'a cru, la traduction latine du second.

2° L'antrustion a le caractère précis du guerrier spécialement assermenté au roi, conjointement avec sa clientèle militaire, tandis que *conviva* désigne tantôt le Romain convive du roi, tantôt, dans un sens général, un familier du prince, attaché individuellement et isolément à sa personne ou à son palais, et dont les services sont civils, parfois intimes, ou bien à la fois militaires et civils.

3° Les hommes de toute origine, les Francs comme les Romains, pouvaient devenir et devenaient *convivæ,* c'est-à-dire familiers du souverain.

4° Les Francs ou barbares régis par la loi salique étaient seuls, dans le principe, admis à l'antrustionat, c'est-à-dire à la condition de l'homme qualifié dans l'ancienne loi salique par ces mots : *qui est in truste dominica,* et dans la formule de Marculfe par le nom d'*antrustio regis.*

Il en fut assurément ainsi sous les successeurs de Clovis, et, comme la loi salique revisée en 768 maintient la distinction faite par la loi primitive entre le Franc qui est dans la *trustis* royale et le Romain à l'état de *conviva,* on peut regarder comme probable que cette situation se maintint, *en droit,* jusqu'au dernier tiers du huitième siècle. Mais, *en fait,* elle était sans doute, depuis un certain temps, grandement modifiée. Dans les trois siècles écoulés depuis l'établissement de la monarchie mérovingienne dans la Gaule, les différences de races s'étaient effacées; d'anciennes familles sénatoriales de l'époque gallo-romaine s'étaient alliées aux familles de la nation conquérante. Beaucoup de Gallo-Romains dissimulaient leur origine sous des noms germaniques; d'autres se bornaient à traduire tout ou partie de leurs vocables dans la langue tudesque; enfin, ceux d'entre eux qui, par goût, par ambition ou par le hasard des destinées, étaient portés vers la carrière des armes, avaient, à l'imitation des chefs barbares, groupé autour d'eux des hommes d'armes formant leur escorte. Les Francs, même ceux de la plus haute condition, devenaient familiers (*convivæ*) du roi. Les Gallo-Romains durent à leur tour, quand ils étaient directement attachés à la personne du souverain, obtenir ou prendre la qualité d'antrustion. Cet usage, ou, si l'on veut, cette usurpation est consacrée par deux documents que M. Deloche étudiera dans la séance prochaine, et qui, sans être des actes législatifs, servaient de

manuels aux magistrats pour l'administration de la justice suivant la loi salique.

M. le Président fait connaître à l'Académie que M. de Rougé a rédigé, comme il l'avait promis, les observations qu'il avait présentées sur la dérivation égyptienne de l'écriture phénicienne, à propos du mémoire de M. Halévy.

Conformément aux intentions de M. de Rougé, M. Delaunay en donne lecture ainsi qu'il suit :

Monsieur le Président,

Vous m'avez engagé à rédiger les observations que j'ai présentées à l'Académie, dans la séance du 16 août, après la communication faite par M. Halévy sur l'origine de l'alphabet phénicien. Ce savant, d'après sa propre déclaration, n'avait pas pris connaissance de mon travail sur le même sujet. Il est vrai que mon *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien* n'a été communiqué à l'Académie qu'en première lecture, dans les séances du mois de juillet 1859. J'attendais, pour faire ma seconde lecture et pour livrer mon travail à l'impression, que j'eusse dépouillé les matériaux paléographiques que l'Asie occidentale nous envoyait chaque jour et qui devaient, dans mes tableaux, se substituer à l'inscription d'*Eschmunazar*. En effet, on acquérait incessamment, soit sur les poids babyloniens, soit sur les pierres gravées, des types de lettres qui se caractérisaient comme plus archaïques. Mais, pendant ces retards forcés, mon manuscrit a été perdu, sans qu'il me soit possible de me rappeler ce qui a pu causer cet accident. Toutefois, il reste de mon travail des analyses étendues, publiées tant dans nos comptes rendus que dans divers recueils.

Assurément M. Halévy a pu facilement ignorer les extraits insérés dans le journal *l'Institut* (septembre 1859, n° 285) et dans la *Revue de l'instruction publique* (8 septembre 1859); mais puisqu'il connaissait l'existence de mon travail, s'il avait simplement consulté les comptes rendus des séances de l'Académie devant laquelle il parlait, il aurait trouvé, au mois de juillet 1859 (page 115), un extrait comprenant dix pages et un tableau, dans lesquels (malgré quelques fautes d'impression) le système nouveau était fidèlement expliqué.

Pour constater d'abord les points qui sont communs aux deux sys-

tèmes, je rappelle que M. Halévy reconnaît que les Sémites ont emprunté aux Égyptiens les signes des lettres simples que ceux-ci possédaient, au milieu du vaste ensemble de leur système d'écriture, et qu'ils ont pris des caractères dont la prononciation était déjà la même que celle qu'ils leur ont attribuée pour écrire leur propre langage; en conséquence, l'invention de l'alphabet reste bien égyptienne à son origine. Cette thèse archéologique, admise par M. Halévy, nous servira de terrain commun pour asseoir la discussion. Expliquons maintenant les différences qui nous séparent; laissant de côté les points de détail, nous nous trouvons en contradiction sur les deux principes suivants :

1° D'après M. Halévy, les lettres sémitiques sont empruntées directement aux formes égyptiennes monumentales, c'est-à-dire, à celles qui dessinent l'objet d'une manière reconnaissable au premier coup d'œil. Suivant nous, au contraire, ces lettres ont été simplement copiées, à l'origine, dans l'écriture cursive des Égyptiens, telle qu'elle était usitée dans l'Ancien Empire.

2° M. Halévy pense que les Sémites n'ont pu emprunter à l'Égypte qu'un certain nombre de lettres, celles qui correspondaient exactement, suivant lui, aux articulations de leur langage; ils auraient formé les autres lettres par modification et dérivation des premiers types. Nous croyons, au contraire, avoir montré, dans l'alphabet cursif égyptien, les types primitifs de toutes les lettres de l'alphabet cadméen, sauf le ע, *aïn,* articulation spéciale à cette famille de langues, et qui dut être ajoutée à l'alphabet égyptien. Les deux points principaux du débat étant ainsi posés, je vais reproduire brièvement les réflexions que j'ai formulées devant l'Académie, après avoir écouté les développements de M. Halévy.

Pour établir la première opinion que je conteste, à savoir, que l'emprunt de l'alphabet a été fait directement à la figure hiéroglyphique, M. Halévy commence par une singulière assertion : suivant lui, les Phéniciens, ou les Sémites, quels qu'ils fussent alors, ont dû emprunter le caractère monumental, parce que leur écriture est essentiellement monumentale. A quel titre l'écriture phénicienne pourrait-elle donc mériter le nom de monumentale? J'avoue que je ne le comprends pas : ce n'est pas par son aspect, puisqu'on n'y reconnaît plus les objets primitivement dessinés pour former les types des lettres; ce n'est pas non plus qu'elle ait été employée habituellement dans un but de décoration pour les monuments. Il n'y a d'ailleurs, si l'on se place à un point de vue décoratif, rien de plus irrégulier que les inscriptions de *Mésa* ou d'*Eschmunazar;* il a fallu plusieurs siècles et le goût exquis des Grecs pour régulariser

l'alphabet cadméen, au point d'en faire plus tard un caractère vraiment décoratif, par sa belle ordonnance. L'assertion nouvelle ne pourrait donc se justifier que par une plus grande ressemblance des lettres phéniciennes avec les types monumentaux de l'alphabet égyptien. Au contraire, l'étude la plus sommaire du tableau comparatif range les lettres phéniciennes en deux classes : les unes ne ressemblent plus du tout à leur type hiéroglyphique; les autres conservent encore quelques traits qui rappellent leur première forme; mais, pour ces dernières, la ressemblance devient bien plus frappante aussitôt qu'on les rapproche de l'ancien type cursif. Je dois me borner en ce moment à des remarques générales : il y a surtout la question de ces sortes *de tiges* qui supportent neuf ou dix des lettres phéniciennes; les dessins hiéroglyphiques n'en offrent pas la moindre trace. Aussi M. Halévy dit-il qu'on les a ajoutées. Mais si l'on jette les yeux sur un texte cursif de l'Ancien Empire, on s'aperçoit que les scribes égyptiens avaient pris l'habitude de terminer certaines lettres par un trait de plume lancé au-dessous de la ligne; ce caractère est d'autant plus marqué que les papyrus se rapprochent plus de l'Ancien Empire. *Ces tiges*, qui appartiennent exactement aux mêmes lettres dans les deux alphabets, sont donc aussi d'origine égyptienne. Que l'on examine, par exemple, le *resch* 𐤓 où cette filiation saute aux yeux :

r hiéroglyphique . . . .

r hiératique (basse époque) . . . .

r XIXe dynastie . . . .

r papyrus Prisse. . . . .

resch phénicien (plus ou moins penché) 𐤓 𐤓

Assurément, on peut encore reconnaître quelque analogie entre le *resch* et la bouche, son prototype hiéroglyphique; mais si l'on vient à examiner la forme cursive antique, l'origine *de la tige* se révèle tout aussitôt.

Sur le second point qui nous sépare, je me bornerai également à quelques remarques générales; comme je dois refaire mon mémoire, j'aurai l'occasion de discuter les détails. M. Halévy prétend que les Sémites n'ont pu emprunter à l'Égypte qu'un certain nombre de lettres, parce que les articulations usitées dans les deux langages n'étaient pas les mêmes : il lui paraît absurde de penser qu'on ait pris pour écrire une langue des signes n'ayant pas exactement la même valeur que

celle qu'on allait leur attribuer. J'avoue que cette difficulté ne me touche pas, parce que tous les faits révélés par l'histoire de la diffusion de l'alphabet répondent ici victorieusement. Chaque nation, en recevant l'alphabet, l'a adapté à ses besoins organiques : les Grecs lui ont fait subir, dans ce sens, des altérations bien plus graves que celles que j'ai signalées et qui consistent simplement à changer quelques nuances entre des lettres de même organe. C'est une véritable révolution qui s'opéra dans l'alphabet cadméen, à son passage dans la Grèce : sans parler des nuances changées dans les articulations, les aspirations des Sémites y devinrent des voyelles fixes; faire un η d'un *hé*, ou un *o* avec un *aïn*, c'est bien autre chose que d'altérer les nuances d'une sifflante ou d'une dentale! Nous avons d'ailleurs un témoignage direct et venant des Égyptiens eux-mêmes, quant à l'approximation que permettaient les articulations des deux races voisines : lorsque les écrivains de la XIXe dynastie eurent acquis la connaissance approfondie des idiomes syriens, par les rapports qu'avaient nécessités trois siècles d'une domination continue, ils choisirent, dans leur alphabet, les articulations les plus convenables pour transcrire les mots sémitiques qui arrivaient à chaque instant dans leurs phrases. Ce choix nous est révélé par de très-grandes séries de noms géographiques et d'autres mots empruntés aux idiomes syriens. Or, si la ressemblance des articulations a suffi aux Égyptiens pour transcrire, d'une manière lisible pour nous, comme pour eux, les mots sémitiques, pourquoi l'opération inverse aurait-elle présenté aux Phéniciens plus de difficulté? Pourquoi n'aurait-on pas pu tirer le *daleth* d'une dentale égyptienne, puisqu'on trouva plus tard cette même dentale propre à transcrire le *daleth?* Les différences de nuances dans les sifflantes, les dentales et les aspirations ont été bien appréciées par les Égyptiens qui ont facilement triomphé de cette difficulté ; les Phéniciens ont certainement employé la même méthode à l'origine.

Je me borne à ces réflexions; j'aurai, dans la seconde rédaction de mon mémoire, à discuter d'autres changements, qui ont été proposés pour mon tableau de concordance. Je dois dire toutefois, et pour prendre date, que j'ai déjà moi-même introduit quelques améliorations dans mes résultats. Il est d'abord évident que le type emprunté au sarcophage d'*Eschmunazar* doit maintenant céder le pas, comme paléographie, à des inscriptions plus anciennes : d'une part, l'âge de cette belle inscription a été abaissé par la critique depuis 1859, et, d'autre part, la série des inscriptions archaïques s'est beaucoup enrichie dans ces dernières années. Les travaux de M. de Vogüé et de M. F. Lenormant m'éviteront toute dis-

cussion sur ce sujet, et plusieurs des variétés observées donnent une force nouvelle aux rapprochements que j'ai proposés.

En second lieu, la précision plus grande que nous avons pu introduire dans les règles de la transcription suivies par les Égyptiens m'a engagé à faire quelques corrections : ainsi, je reconnais pour le type de l'aleph, non plus l'aigle, mais la feuille 𓇋, parce que cette lettre est, sans exception connue, le représentant de l'aspiration douce dans les transcriptions égyptiennes.

Ayant aujourd'hui perdu tout espoir de retrouver mon manuscrit, il ne me reste qu'à trouver le temps de l'écrire de nouveau et le courage de rassembler et de décalquer les nombreux matériaux qui composaient les planches et qui accompagnaient le manuscrit.

Vicomte de Rougé.

27 août 1872.

M. Clermont-Ganneau présente des observations sur un monument himyarite auquel il attribue un caractère funéraire, et qu'il classe dans la même catégorie que celui qu'il a mis dernièrement sous les yeux de l'Académie et qu'il appelle le bas-relief de Ghalila.

En visitant les ateliers de moulage du *British Museum,* il remarqua la reproduction en plâtre du monument dont il est question ; l'original n'est pas connu. Sur une espèce de fronton de fantaisie, surmonté de deux fleurons grossiers, se tient debout un personnage dessiné de profil ; son geste est identique à celui des deux petites figures du bas-relief de Ghalila ; il porte une tunique courte. Une inscription surmonte le fronton du monument. Cette inscription est composée de seize lettres ; on y lit aisément des mots qu'il faut traduire ainsi : *Image de Khariban fils d'Azizat.* C'est exactement la teneur de l'inscription de Ghalila, qui débute également par le mot *sour* (dessin, image). Le musée de Bombay possède trois bas-reliefs sabéens ; ils ont été publiés, en 1848, dans le journal de la Société asiatique de cette ville. L'un d'eux peut être considéré comme le pendant de celui de Khariban ; un autre

consiste en une pierre sculptée représentant un personnage vu de face, tenant une lance et monté sur un chameau. Le geste reproduit l'attitude des monuments de Ghalila et de Khariban. En avant du chameau marche, à pied, un personnage de proportions plus petites, tenant verticalement une lance de la main droite ; c'est sans doute un serviteur.

Dans cette sculpture naïve, il y a certains détails intéressants : la coiffure du cavalier, analogue au kéfigé des Bédouins de nos jours; la forme de la selle et de la housse du chameau ; les dessins géométriques obtenus en rasant le poil de l'animal, comme cela se pratique encore maintenant; enfin le collier qui orne le cou de la monture, collier dont il est fait mention dans les plus anciens monuments bibliques, tout cela rappelle des usages et des costumes encore en vigueur chez les populations sémitiques de l'Arabie moderne. Le bas-relief est surmonté d'une ligne d'inscription reproduisant l'invariable formule de ces sortes de monuments : image d'un tel, fils d'un tel.

M. Clermont-Ganneau incline à voir là encore un bas-relief funéraire; seulement, le chameau y remplacerait le cheval, symbole du voyage qui suit la mort; les Sabéens, suivant M. Ganneau, ont pu emprunter ce symbolisme classique aux Grecs. Ce qui semble appuyer cette conjecture et accuser nettement l'influence hellénique sur cette partie du monde asiatique à une époque relativement moderne, c'est le caractère général de la sculpture et de la décoration. M. Ganneau y trouve les traces de l'art grec, maladroitement imité par des mains barbares.

MOIS DE SEPTEMBRE.

SÉANCE DU VENDREDI 6.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Directeur de l'Académie française, président de l'Institut, écrit à l'Académie des inscriptions pour l'inviter à désigner les lecteurs qui devront la représenter dans la séance trimestrielle du mercredi 2 octobre et dans la séance annuelle des cinq Académies fixée au 25 du même mois.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences invite l'Académie des inscriptions à désigner un de ses membres pour remplacer feu M. Jomard comme membre de la Commission chargée d'examiner les procédés employés dans l'enseignement des sourds-muets, commission réduite aujourd'hui à trois membres, MM. Nisard, Franck et Dumas.

Le maire de Valenciennes remercie l'Académie pour les volumes de ses collections qu'elle a bien voulu accorder à la bibliothèque de cette ville.

Une brochure qui a pour titre : *Annibal et Publius Cornélius Scipion (passage du Rhône)*, est adressée pour les concours de l'Académie. — Renvoi à la future Commission des antiquités nationales.

M. Thurot reprend sa communication relative à la prononciation française, telle qu'elle est réglée par les grammairiens depuis le seizième siècle. Il s'occupe aujourd'hui spécialement de l'*accent tonique*.

M. Deloche continue sa communication sur l'*Antrustionat.*

Sur un point de cette lecture, M. de Wailly demande à M. Deloche s'il entend que le mot *puer* serve à désigner un homme d'une condition déterminée, soit *servus*, soit *ingenuus.*

M. Deloche répond que, dans la loi salique, le *puer* est un serviteur dont la condition est voisine de l'état servile. Quand, au contraire, Grégoire de Tours parle de *pueri* qui sont produits comme champions des Alamans et des Vandales, on doit assurément les regarder comme de condition libre.

M. de Wailly croit que le mot *puer* n'a jamais été employé à déterminer une condition, et qu'il pouvait désigner tantôt un serviteur, tantôt un homme libre, précisément parce que de lui-même il n'impliquait expressément l'idée ni de l'un ni de l'autre de ces deux états, c'est l'homme qui rend des services sans être nécessairement pour cela esclave ou libre.

M. de Rozière pense que le mot exprime un état de dépendance, quelle que soit la condition de la personne.

M. Brunet de Presle y voit de plus l'idée d'un jeune serviteur.

M. Deloche insiste sur son observation que, dans la loi salique, il s'agit toujours d'un serviteur d'une condition presque servile, tandis que, dans d'autres textes et dans Grégoire de Tours, par exemple, le *puer* peut appartenir à une condition plus élevée. Le *puer regis* sera presque assimilé au *conviva regis.*

M. Maury demande à M. Deloche quel est l'équivalent germanique du mot; est-ce *knecht* ou *knabe?*

M. Deloche dit que c'est plutôt *knabe.*

Sont offerts à l'Académie :

Par M. Delisle, au nom de M. Lepage, 1° une brochure intitulée : *L'ancien diocèse de Metz*, résumé d'un travail plus étendu que M. Le-

page avait composé sur le pouillé du diocèse de Metz, ouvrage qui a péri dans l'incendie de l'imprimerie où on devait le publier.

2° *Sur des chirographes conservés aux archives de la Meurthe,* où l'on trouve plusieurs particularités curieuses qui n'ont pas été relevées dans les traités de diplomatique.

M. Ch. Nisard est admis à lire la suite de son travail *Sur les origines du patois parisien.*

SÉANCE DU VENDREDI 13.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Catalogue of Oriental litterature* (Londres, septembre 1872).
2° *Revue archéologique,* septembre 1872.
3° *L'Investigateur,* janvier à juin 1872.
4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1872.

M. le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la notification de la mort de M. de Cherrier, membre libre de l'Académie. Il lit l'article du règlement sur l'élection des membres libres, et, en conséquence, il invite l'Académie à déclarer s'il y a lieu de remplacer M. de Cherrier. — Le scrutin est ouvert. L'Académie décide à l'unanimité qu'il y a lieu. Elle fixe l'époque de la discussion des titres des candidats au 22 novembre.

M. Deloche continue sa lecture sur l'*Antrustionat.*

Le futur antrustion devait-il être un propriétaire terrien ?

A cette question l'auteur répond par les considérations suivantes :

Les barbares, et en particulier les Francs, avaient, comme leurs ancêtres les Germains du temps de Tacite, une répugnance presque invincible pour le séjour des villes; ils vivaient dans les campagnes, près des forêts, où ils pouvaient se livrer au plaisir de la chasse, à laquelle ils préféraient toutefois l'oisiveté, les longs repas et les longs sommeils. C'était donc par exception qu'on aurait trouvé des chefs barbares dans les villes. Or, puisqu'ils résidaient aux champs, ils étaient installés sur leur propre terre ou sur celle d'autrui. Dans ce dernier cas, le futur antrustion aurait été placé à l'égard du propriétaire dans une situation subordonnée, qui n'était guère compatible avec l'offre d'assistance qu'il portait au souverain.

Il résulte d'ailleurs de la formule d'admission à l'antrustionat que le futur antrustion n'était pas un homme isolé, mais un chef de bande, en possession d'une clientèle (*familia*) militaire, laquelle devait, du moins en partie, suivre la personne du chef. Pour cela, il fallait bien que le chef eût des domaines sur lesquels cette escorte vivait.

Avant de se rendre en présence du roi, le futur antrustion, principalement lorsqu'il résidait hors du palais, et c'était le cas le plus fréquent, devait s'assurer de l'accueil qui serait fait à lui et à sa suite, et demander d'avance au comte du palais et au prince lui-même l'audience nécessaire pour la prestation solennelle du serment de la *trustis*.

M. Deloche est conduit à émettre l'assertion précédente par deux raisons. La première, c'est que l'admission était vraisemblablement subordonnée au profit que le souverain pourrai éventuellement retirer de la force de la clientèle, de la richesse, de la bravoure et de l'habileté du chef. Il y avait dès lors une sorte de vérification et d'appréciation préalable des mérites du récipiendaire. Sans cela, il n'aurait pas osé entre-

prendre un voyage vers le palais et courir les risques d'un refus d'introduction. En outre, le législateur, dans un titre des Capitulaires, prescrit de donner l'hébergement à celui qui va vers le roi pour prêter le serment de *trustis;* et pour jouir du privilége conféré par ces dispositions il fallait que le chef justifiât du but de son voyage; il devait donc avoir au moins en sa possession une lettre d'audience délivrée, au nom du souverain, par le comte du palais ou par un des autres officiers de la cour.

Arrivé à la résidence royale, le récipiendaire se présentait au jour fixé et, suivant les termes de la formule de Marculfe, *il jurait avec ses armes, dans la main du roi, aide et fidélité (trustem et fidelitatem).* Le futur antrustion se présentait au serment avec tous ses *leudes*, liés à lui par des promesses analogues à celles qu'il allait faire devant le roi. En l'an 757, lorsque Tasilon, duc des Bavarois, se rendit, sur l'ordre de Pépin, au plaid que ce prince tint à Compiègne, il s'y présenta, dit la chronique, avec les principaux de sa nation, et, suivant la coutume des Francs, il se fit son vassal, en mettant ses mains dans la main du roi. Les principaux Bavarois en firent autant. En 884, nous voyons l'empereur traverser la Bavière, et le nouveau duc se faire l'homme du souverain en lui donnant les mains et lui jurant fidélité.

Les guerriers de l'escorte, comme cela avait lieu en matière litigieuse, se tenaient à droite et à gauche de leur chef. Suivant la loi des Ripuaires, les cojurateurs devaient en effet se tenir à droite et à gauche de celui qui les avait amenés, et, quand ils étaient peu nombreux, ils devaient avoir la main droite armée.

Le serment était prêté, suivant une coutume qui paraît avoir existé chez les peuples scandinaves et chez toutes les nations d'origine germanique, sur les armes ou par les armes du futur antrustion. M. Deloche signale cette coutume chez

les Quades, chez les Lombards, chez les Saxons, les Alemans et les Francs, enfin chez les Bavarois. Il fait remarquer que l'Église était intervenue pour sanctifier ce serment d'origine païenne, en accomplissant préalablement la bénédiction des armes par lesquelles on allait jurer.

Il ne faudrait pas voir, avec M. Paul Roth, une simple figure dans l'*engagement par la main,* qui devint plus tard, sous le régime de la féodalité, le symbole de l'hommage-lige rendu par le vassal à son suzerain. Ce qui fut plus tard un symbole, un détail de cérémonial, constituait pour l'antrustion un acte de la plus haute importance et de la dernière efficacité. A vrai dire, cet acte seul pouvait valider l'engagement : c'était quelque chose comme la signature apposée aujourd'hui au bas d'un contrat.

Chez les Alemans, les Bavarois et les Lombards, on souscrivait une lettre ou une charte par la simple apposition de la main ou des mains des parties en instance, des témoins ou des magistrats. On faisait ou l'on confirmait une vente ou une donation en touchant l'acte de ses mains, en se pressant la main, ou bien en frappant d'une main dans la main de l'autre personne. Ce mode est encore aujourd'hui en vigueur parmi les populations de nos campagnes les plus attachées aux vieilles traditions. Aucun marché ne se conclut sur un champ de foire, en Normandie, sans que l'acheteur et le vendeur se soient, réciproquement et avec le plus grand sérieux, frappés dans la main.

Après que l'admission de l'antrustion était prononcée, il en était dressé procès-verbal : l'antrustion recevait copie de la pièce; ce titre constatait sa condition supérieure et obligeait le juge, en cas d'attentat contre sa personne, à lui attribuer à lui-même, ou, à son défaut, à sa famille, le triple wehrgeld.

Parmi les antrustions, les uns obtenaient sans doute des

offices de cour et restaient auprès du roi; les autres étaient pourvus hors du palais d'emplois civils et militaires, et se rendaient sur les points du royaume où les appelaient leurs nouvelles fonctions. D'autres recevaient une terre ou un domaine à titre de bénéfice. Il y en avait enfin qui, n'ayant ni charges, ni fonctions, ni bénéfices, recevaient de la munificence royale des coursiers, des armes, des bijoux, de l'or monnayé.

M. Le Blant lit, en communication, le mémoire suivant : *Le détachement de la patrie.*

Dans le grand mouvement des idées qui marqua la fin du XVIIIe siècle, au milieu des troubles immenses de notre révolution sociale, une doctrine déjà bien ancienne, mais redevenue alors neuve, tant elle était oubliée, fut tout d'un coup proclamée en France. Un Allemand, voyageur philosophe, Jean-Baptiste Clootz, se faisant, disait-il, l'orateur, le champion, l'ambassadeur du genre humain, répétait que le monde est notre patrie commune, que tous les peuples sont appelés à former une famille de frères.

L'instinct des nationalités ne devait pas être ébranlé par ces prédications, et la haine de peuple à peuple ne se montra que trop dans les longues guerres qui ensanglantèrent l'Europe, sous la République et sous le premier Empire.

Cette fraternité universelle que rêvait le baron allemand devait rencontrer plus tard d'autres adeptes.

Lorsque la haine du nom français eut sa première explosion au delà du Rhin, dans les vers enflammés de Becker, un grand poëte répondit à ces colères par un chant demeuré célèbre :

> Et pourquoi nous haïr et mettre entre les races
> Ces bornes et ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu ?

De frontières au ciel voyons-nous quelques traces?
Sa voûte a-t-elle un mur, une borne, un milieu?
Nations! mot pompeux pour dire barbarie!
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas?
Déchirez ces drapeaux; une autre voix vous crie :
L'égoïsme, la haine ont seuls une patrie.
La fraternité n'en a pas [1]!

Ainsi chantait la muse sereine de Lamartine, et ces vers firent vibrer alors chez plusieurs le sentiment qui l'animait lui-même. Sept ans après, quand vint la deuxième République, un hymne populaire répétait par les mille voix de la foule que les peuples étrangers sont des frères pour les Français. Une guerre sans pitié nous a montré ce que valait le rêve de la fraternité universelle; et pourtant, au lendemain de nos désastres, quand les plaies de la patrie saignent encore, l'idée de Clootz et de Lamartine vient reparaître tout d'un coup parmi nous, transformée et inattendue.

Devant cette nouvelle affirmation d'un sentiment que de terribles leçons semblent autoriser à regarder comme une aspiration prématurée, sinon comme une pure utopie, il ne sera pas sans quelque intérêt d'en examiner l'histoire, les manifestations intermittentes et diverses, de chercher dans l'étude du passé quelles peuvent être, pour l'idée cosmopolite, les chances cachées de l'avenir.

I.

Je la vois naître chez les Grecs, dès le v[e] siècle avant notre ère.

Au dire de Cicéron [2], de Plutarque [3], d'Arrien [4], Socrate

[1] Lamartine, *La Marseillaise de la Paix*.
[2] *Tuscul.* V, 35.
[3] *De Exil.* c. v. Éd. Reiske, t. VIII, p. 600.
[4] *Epict. Dissert.* I, 9.

se serait déclaré citoyen du monde. Démocrite [1], Diogène [2], Théodore [3], Cratès [4], enseignaient de même que l'univers est la patrie de l'homme.

En même temps, et sous une autre forme, un mot dont l'auteur est demeuré inconnu reproduisait, et, si l'on peut le dire, matérialisait la même pensée : « La vraie patrie, disait-on, est le lieu où nous trouvons le bien-être [5]. »

Telle fut la vaine semence jetée, au ve siècle, sur une terre où le patriotisme avait enfanté tant de prodiges.

Lorsque saint Paul expliqua aux Athéniens assemblés dans l'Aréopage le mystère de la résurrection, l'étonnement fut grand sans doute, car la doctrine était nouvelle [6] : mais le dogme qu'annonçait l'apôtre des gentils répondait à un instinct secret des âmes, à l'espoir d'une vie meilleure. L'idée chrétienne grandit, fructifia, et nous pouvons en suivre de siècle en siècle la rapide diffusion.

Il n'en fut pas ainsi de la pensée jetée dans le monde aux temps antiques. Depuis l'âge où elle vit le jour, bien des années s'écoulent sans qu'elle reparaisse, et la rareté même des mentions postérieures à sa première apparition semble montrer qu'elle n'y survécut guère que comme une curiosité philosophique. Je ne la retrouve, pour ma part, qu'au premier siècle avant notre ère, et dans une pièce de l'Anthologie grecque, où un Syrien proclame, à l'exemple des vieux philosophes, que l'univers est notre patrie commune [7]. Puis le silence se fait encore, et c'est seulement après un bien

[1] Stobæus, *Florileg.* IV, 7.
[2] Diogen. Laert. *Diogen.* Éd. Ménage, VI, 63.
[3] *Id. Aristipp.* II, 99.
[4] *Id. Hipparch.* VI, 98.
[5] Euripid. apud Stob. *Florileg.* Éd. Gaisford, t. II, p. 78; Aristoph. *Plut.* vers 1151; Cic. *Tusc.* V, 35.
[6] *Acta Apost.* XVII.
[7] *Sepulchralia*, n° 417.

long intervalle qu'Épictète[1] et Plutarque[2] la répètent à leur tour.

Tels sont les derniers païens grecs chez qui je trouve un écho de la doctrine attribuée à Socrate.

Si, d'après ce que mes recherches m'ont permis de voir et de constater, le sentiment qui nous occupe va s'oubliant, au lieu de se répandre, je ne saurais m'en étonner, car l'examen des textes antiques montre nettement à quel degré l'opinion commune réagit contre l'idée philosophique.

Alors que celle-ci fut émise, les lois ajoutaient, aux peines édictées contre les traîtres et les sacriléges, l'interdiction d'être ensevelis dans leur patrie.

Dès le VIIe siècle, les restes d'un roi d'Arcadie, supplicié comme traître aux alliés de son peuple, avaient été jetés hors de la frontière[3]. Nul n'échappait à ce châtiment suprême, et ceux-là mêmes qu'on reconnaissait coupables après leur mort pouvaient être exhumés et rejetés du sol natal.

Ainsi avait-on fait à Athènes pour les ossements des impies qui, au mépris du droit d'asile, avaient égorgé devant les autels les malheureux partisans de Cylon[4].

Le plaidoyer de Lycurgue contre Léocrate fournit encore une preuve importante de l'application de la loi. « Phrynichus, rapporte l'orateur, avait été tué la nuit, auprès de la fontaine des Saules, par Apollodore et Thrasybule ; ses amis, arrêtant les assassins, les avaient jetés en prison. Le peuple, instruit de ce qui s'était passé, les en tira, employa la torture, et, examinant soigneusement l'affaire, il découvrit que Phrynichus trahissait la patrie et que ses meurtriers étaient

[1] Arrian. *Epict. Dissert.* I, 9, 1.

[2] *De Exilio*, c. 5, t. VIII, p. 600.

[3] Pausan. IV, 22. Cf. Plut. *De sera num. vindicta*, t. VIII, p. 168, 169.

[4] Thucyd. I, 126 ; Plut. *De sera num. vindicta*, t. VIII, p. 169 ; Pausan. VII, 25.

injustement détenus. Sur le rapport de Critias, on rendit un décret ordonnant que le mort serait accusé de trahison, et que, si le fait était prouvé, le corps serait exhumé et jeté hors de l'Attique, afin que le sol de la patrie ne recouvrît pas même les restes d'un misérable, traître à son pays et à sa ville. On décida également que celui qui défendrait le mort, après qu'il aurait été condamné, serait frappé de la même peine. Greffier, dit l'orateur, prends le décret et donnes-en lecture.» Puis il ajoute : «Juges, vous venez d'entendre; les ossements d'un traître ont été exhumés et rejetés hors de l'Attique. Aristarque et Alexiclès ont été mis à mort pour l'avoir défendu, et l'on n'a pas permis que leurs restes fussent ensevelis dans le pays [1].»

Certes des «citoyens du monde,» comme parlaient alors les sophistes, se fussent peu émus de savoir en quel lieu reposeraient leurs cendres, et, si le sentiment émis par l'école philosophique eût dominé le prétendu préjugé de l'attachement à la patrie, la loi serait devenue sans force et s'en fût trouvée comme abolie.

Il n'en est point ainsi; au ve siècle, le cadavre du roi Pausanias est jeté hors du territoire de Sparte [2]; les restes de Thémistocle ne peuvent être rapportés dans l'Attique [3]. La même interdiction atteint des exilés, Antiphon, Archéptolémus, qui ne seront ensevelis, prononce le démarque, ni dans l'Attique, ni dans aucun des pays qui lui appartiennent [4].

Le procès des généraux vainqueurs au célèbre combat des Arginuses atteste encore le maintien de la même règle. «Jugez-les, disait le défenseur, jugez-les suivant la loi qui punit la trahison et le sacrilége. Elle veut que les traîtres à la patrie,

[1] *Orat. contra Leocrat.* § 111.

[2] Ælian. *Var. hist.* IV, 7.

[3] Thucyd. I, 138; Corn. Nepos, *Themistocl.* in fine.

[4] Plutarch. *Orat. vitæ*, *Antiphon.*

que les ravisseurs des choses saintes soient déférés à la justice, et que, si le crime est constant, ils soient ensevelis hors du pays[1]. »

Cette disposition se retrouve entière au IVe siècle. Nous le voyons en même temps par la condamnation d'Hypéride[2] et par le célèbre discours qu'écrivit ce grand orateur pour être prononcé par Lycophron : « Permettez, y dit l'accusé « permettez que j'appelle quelqu'un de mes parents, de mes amis, qui me puisse venir en aide, à moi votre concitoyen, sans habitude de la parole et qui ne combats pas seulement pour ma vie, ce qui ne saurait inquiéter l'homme de cœur, mais pour ne pas être jeté en exil et privé de reposer après ma mort dans le sol de la patrie[3]. »

Quelques années après, l'ingratitude des Athéniens prononça contre Phocion cette peine redoutable[4], qui s'appliquait encore quatre siècles plus tard, comme l'atteste Dion Chrysostome[5].

Telles sont les principales marques de la persistance d'une loi rigoureuse à l'excès et qui aurait dû s'effacer et disparaître, si elle n'eût rencontré dans les mœurs, dans le sentiment public, la raison de son maintien et de sa vitalité.

Être banni à jamais de la patrie, savoir que l'on mourra loin d'elle et que, même après le trépas, il ne sera pas donné d'y reposer, c'était là en effet une pensée que l'on ne pouvait envisager froidement. En vain quelques-uns répétaient-ils que la véritable patrie de l'homme est le lieu qui le nourrit[6], que partout s'ouvre également la sombre voie qui conduit aux

[1] Xenoph. *Hellen.* I, 7.
[2] Plutarch. *Orat. vitæ, Hyperid.*
[3] *Pro Lycophr. defensio*, § 14. (*Orat. Attici*, éd. Didot, t. II, p. 418.)
[4] Plutarch. *Phoc.* in fine.
[5] *Rhodiaca*, Orat. XXXI, éd. de Paris, p. 336.
[6] Voir ci-dessus, p. 376, note 5.

enfers[1], l'opinion réagissait contre un pareil enseignement. Les décrets, les monuments publics[2], les traditions de l'histoire et de la mythologie, tout le passé rappelait aux Grecs et les devoirs envers le sol natal, et la douleur de ceux qui ne pouvaient espérer y reposer.

Au premier rang des écrivains illustres qui l'exposaient aux yeux de tous, figurent les grands tragiques athéniens.

Sophocle met en scène Électre pleurant le sort d'Oreste, mort sur une terre étrangère[3]. En même temps que Sophocle, Euripide peint aux yeux des Grecs les douleurs de Polynice exilé :

« Être privé de sa patrie, » dit Jocaste à son fils, « est-ce un grand mal?

« — Très-grand et plus grand même à souffrir qu'on ne saurait l'exprimer.

« — L'espérance, dit-on, soutient l'exilé.

« — Son regard est souriant, mais le mal s'éternise.

« — La patrie, je le vois, est chère à tous les cœurs.

« — Plus chère que tu ne saurais le dire[4]. »

Ainsi parlent Jocaste et le prince; et, plus tard, quand Polynice est frappé mortellement, sa dernière pensée le reporte vers le sol natal : « Ô ma mère, ô ma sœur, dit-il, ensevelissez-moi dans ma patrie. Apaisez la cité irritée contre moi, et qu'au moins je sois recouvert, après ma mort, par la terre qui m'a vu naître[5]. »

Contre ceux qui répétaient le triste adage : « La vraie patrie est le lieu qui nous donne les biens matériels, » l'orateur

[1] Diog. Laert. *Anaxag. Arcesil.* II, 10; V, 31; Cic. *Tuscul.* I, 43.

[2] Pausan. *Messen.* 22; Plutarch. *Orat. vitæ, Antiphon.*

[3] *Electr.* vers 864 et suivants.

[4] Eurip. *Phœnissæ*, vers 387 et suivants.

[5] Vers 1147 et suivants. Voir encore l'Anthologie grecque, *Sepulchralia*, n° 259.

Lysias trouvait des accents émus et indignés : « Les hommes qui, nés citoyens, voient la patrie dans chaque lieu où l'on rencontre le bien-être, la satisfaction des besoins de la vie et l'abondance, ceux-là, disait-il, seront insouciants du bien public et ne songeront qu'à leur propre intérêt. Pour eux, la patrie, c'est leur avoir et non pas leur cité [1]. »

Voilà pour les Grecs du ve siècle, et les âges suivants montrent combien peu d'action avait exercé la doctrine du cosmopolitisme.

Par deux fois, Diogène Laerce rapporte que l'exil fut reproché comme une honte au philosophe de Sinope[2]. De même qu'autrefois Anaxagore [3], le célèbre cynique répond par un trait de sophiste ; mais je doute que l'ingénieuse réplique de ce « citoyen du monde » ait pu faire admettre que la condamnation, le malheur et le deuil fussent pour ceux-là mêmes qui demeuraient au sein de leur cité natale. La vérité n'est pas dans une semblable argutie, et je la reconnais moins dans les consolations imaginées par les philosophes, que dans les plaintes de ceux qu'ils trouvent pleurant le malheur de mourir à l'étranger [4].

« Je repose bien loin de la terre d'Italie, écrivait-on plus tard sur une tombe, je repose loin de ma patrie, et cela est, pour moi, encore plus amer que la mort [5]. » De longues années se passent, et le poëte Diodore rappelle la triste fin de Thémistocle, « enseveli, dit-il, dans une terre étrangère, sous une pierre qui n'est pas athénienne [6]. »

Deux fois encore, après l'ère chétienne, Plutarque constate

[1] *Advers. Philon.* (*Orat. Attici*, éd. Reiske, t. V, p. 872.)
[2] Diogen. Laert. *Diogen.* VI, 49.
[3] *Id. Anaxag.* II, 10.
[4] *Id. ibid.* II, 8.
[5] *Anthol. græca. Sepulchralia*, n° 715.
[6] *Ibid.* n° 74.

que l'exil est regardé et reproché comme un opprobre. C'est, à ses yeux, un préjugé qu'il repousse comme indigne du sage[1]; mais, si grand que puisse être l'effort de ce clair et charmant esprit, avec quelque soin qu'il s'appuie de l'opinion des anciens philosophes, le cœur de l'homme gardera le noble don que lui a fait le Créateur, et la patrie lui demeurera éternellement chère et sacrée.

Un traité attribué à Lucien, qui, d'ailleurs, raillait, comme on le sait, le cosmopolitisme de Diogène[2], résume en quelques lignes les protestations des Grecs contre cette froide doctrine. « Les jeunes gens aiment leur pays, mais les vieillards, dont l'esprit est plus mûr, ressentent cette affection plus vivement encore. Chacun d'eux souhaite et s'efforce de venir mourir dans sa patrie; il aspire à confier ses restes au sol qui l'a nourri, à reposer dans le sépulcre de ses pères. C'est en effet un immense malheur que d'expirer et de laisser ses ossements sur une terre lointaine. Chacun s'empresse de retourner dans ses foyers, comme Ulysse, l'insulaire, qui dédaigne une vie de plaisirs et refuse même l'immortalité pour être enseveli dans cette chère Ithaque, dont la fumée lui semble plus brillante que le feu qui luit chez l'étranger[3]. »

II.

Ce ne sera pas, pour ainsi dire, entièrement quitter la Grèce que d'examiner, au même point de vue, le sentiment d'un Israélite d'Alexandrie.

Philon recommande au sage de répondre à qui le menacera de l'exil : « L'univers est ma patrie[4]. »

[1] *De Exilio*, t. VIII, p. 366 et 394.
[2] *Vitarum auctio*, § 8 et 9.
[3] *Patriæ encomium*, § 8, 9, 11, 12.
[4] « Liber quisquis virtuti studet. » Éd. Mangey, II, p. 468.

C'est le philosophe hellénisant qui parle ici et non pas le Juif; chez ses frères en religion, comme chez les Grecs, le sentiment public repoussait la doctrine du cosmopolitisme.

La tradition même en faisait une loi. Jacob et Joseph n'avaient-ils pas ordonné que leurs ossements fussent rapportés d'Égypte dans le pays de Chanaan[1]?

Près de deux siècles avant le Christ, un prêtre indigne, Jason, mourut à l'étranger. « Ce fut là, dit le livre des Machabées, une juste punition de l'homme qui, lui-même, avait exilé tant de malheureux[2]. »

Aux yeux des Juifs, ainsi que pour les Grecs, c'était donc un suprême malheur que d'être enseveli hors de la terre natale. Nous en retrouvons plus tard une autre preuve. Quand Titus assiégea Jérusalem, un généreux désespoir mit les armes aux mains de tous. Hommes et femmes montrèrent, dans la défense, un même acharnement; il s'agissait de périr ou de garder le sol paternel. « S'il leur fallait devoir l'abandonner, écrit Tacite, la vie devenait pour eux plus insupportable que la mort[3]. »

III.

Cependant que disparaissait la Grèce, une autre nation a grandi. Avec les arts, les sciences des vaincus, leur philosophie a pénétré chez la race victorieuse, et la vieille doctrine du cosmopolitisme tentera quelques pas sur la terre romaine.

Cicéron est le premier Latin qui répète et approuve le mot attribué à Socrate, ainsi que le fameux adage : *Patria est*

[1] *Genes.* XLVII, 29, 30; L, 24.

[2] II *Machab.* V, 9.

[3] *Hist.* V, 13. Voir encore, pour ne rien négliger, un passage du livre attribué à Hégésippe, *De bello judaico et urbis Hieros. excidio*, l. IV, c. 12. (*Bibl. vet Patrum.* Lugd. t. V, p. 1177.)

ubicumque est bene. « L'exil, dit-il en commentant les paroles des philosophes grecs, l'exil n'est rien pour le sage, qui ne peut être frappé qu'injustement; et d'ailleurs, quel cas faire d'une ville d'où l'on chasse les honnêtes gens? Ceux-là ne sauraient être exilés, car il n'est point de lieu où la vertu n'ait place [1]. »

Le même mépris pour l'exil reparaît dans ces vers des Fastes où le poëte nous montre Carmenta s'efforçant de consoler son fils banni de l'Arcadie :

Omne solum forti patria est, ut piscibus æquor,
Ut volucri vacuo quidquid in orbe patet [2].

Mais ici l'influence des Grecs est peut-être marquée mieux encore, car ces vers élégants ne sont rien autre chose qu'une imitation du distique d'Euripide : « Le ciel dans toute son étendue s'ouvre devant l'oiseau de Jupiter; de même la terre tout entière est la patrie de l'homme de cœur [3]. »

C'est aussi sous la même influence que parle Sénèque, élevé par un maître de l'école d'Alexandrie [4].

Dans sa *Consolatio ad Helviam,* le philosophe, banni de Rome, réunit et rapporte tous les arguments imaginés par les Grecs, depuis les plus anciens jusqu'à Plutarque, pour enseigner le mépris de l'exil. Ce n'est, dit-il, qu'un de ces changements de lieu qu'acceptent si facilement les hommes [5]; il suffit aux bannis d'emporter avec eux leurs vertus [6]; ce n'est point un malheur que d'être privé de sa patrie; le sage la retrouve partout [7]. Puis, pour répondre à l'objection qui re-

[1] *Tuscul.* V, 37; *Pro Milone*, 37.
[2] Ovid. *Fast.* I, 393.
[3] Stob. *Serm.* 38. Éd. Gaisford, t. II, p. 88.
[4] *Epist.* XLIX.
[5] C. VI.
[6] C. VIII.
[7] C. IX.

paraissait sur toutes les lèvres. Sénèque ajoute que la honte ne s'attache pas toujours à l'exilé [1].

Je n'aurai point à faire de longs efforts pour montrer combien peu l'opinion acceptait ces spécieuses rêveries.

Les trois hommes que je viens de citer, Cicéron, Ovide et Sénèque, seront les premiers à m'en fournir les preuves.

En vain, dans la *Consolatio ad Helviam,* l'orgueil du stoïcien se roidit contre une affliction trop réelle. La tradition d'école qui le soutient d'abord s'évanouira devant la prolongation du mal. A celui-là même qui fut l'honneur de Rome par ses nobles écrits comme par sa mort, l'exil arrachera des cris de faiblesse et de douleur. Sénèque ne trouvera, pour en exprimer les angoisses, d'autres expressions que celles des légendes funéraires : «Le bannissement, dit-il, c'est le tombeau. Ô terre de Corse, sois douce aux exilés ensevelis dans ton sein; sois légère aux cendres de ces malheureux descendus vivants dans le sépulcre [2].» «Le coin où je suis enterré, dit-il ailleurs, a vu souvent la clémence impériale venir exhumer et rendre à la lumière du jour des infortunés sur lesquels s'accumulaient des années de misère [3].» Aussi baise-t-il les pieds de Claude, qu'il supplie. Pour consoler de la perte d'un fils l'homme puissant dont il implore l'appui, il veut, dit-il, verser avec lui ce que l'exil lui a laissé de larmes [4].

Que le cœur d'Ovide n'ait pas parlé dans les vers où il reproduit le distique d'Euripide, je n'en veux d'autres preuves que ses écrits mêmes : la page immortelle des Tristes où le poëte peint le déchirement de son départ pour l'exil [5]; le passage des Pontiques où il s'écrie : «Souvent j'implore le trépas : souvent aussi je le supplie de m'épargner, afin que la terre

[1] C. XIII.

[2] *Epigrammata*, I. (Cf. Philon, *In Flaccum*, § 19.)

[3] *Consol. ad Polyb.* c. 32.

[4] *Ibid.* c. 21.

[5] *Trist.* I, 3

des Sarmates ne recouvre pas mes restes[1]. » C'est encore lui qui parle, et bien lui-même, lorsque, racontant la douleur d'Ariane abandonnée, il lui met à la bouche cette plainte : « Mon âme infortunée s'envolera sous un ciel étranger[2]. »

Cicéron, que j'ai nommé d'abord, n'est pas plus fidèle aux doctrines qu'étalent ses traités d'apparat. Sa vraie pensée se montre dans une lettre familière où, sollicitant Marcellus exilé de faire appel à la clémence de César, il lui expose que son éloignement même peut le désigner à la proscription et mettre son existence en péril : « Quant à moi, lui dit-il, si la mort me menaçait, j'aimerais mieux l'attendre dans ma patrie, dans ma maison, que sur une terre lointaine et étrangère. Telle est également la pensée de tous ceux qui t'aiment[3]. »

Les textes se présentent en foule à qui veut connaître la fortune qu'obtint, chez les hommes de race latine, la doctrine du cosmopolitisme.

Nous ne voyons partout que sinistres paroles sur le malheur d'être exilé, d'être enseveli hors de sa patrie, que vœux pour échapper à ces cruelles misères. Ici, c'est une plainte sur le sort de Caton, dont Rome n'a pas reçu les cendres[4]; là, une imprécation contre Annibal, que les dieux ont poussé au delà des Alpes, afin, dit le poëte, qu'un sol ennemi se refermât sur ses os; ailleurs, c'est une femme redoutant d'être ensevelie dans la contrée où elle est retenue captive; ce sont des soldats tremblant à la pensée de périr sur une terre lointaine[5]. Dans la Thébaïde de Stace, un vieillard s'écrie : « Puissé-je, un jour, reposer dans le pays de mes ancêtres[6] ! »

[1] I *Pont.* II, 59.

[2] *Heroid.* X, 121.

[3] *Epist.* IV, 7; voir encore le discours *Pro Milone*, c. 38.

[4] Burmann, *Anthol.* t. I, p. 402.

[5] Sil. Ital. *Punic.* II, 573; IV, 77; X, 545.

[6] III, 212.

Lorsque Sénèque, banni de Rome, s'efforce de persuader à sa mère Helvia que l'exil n'a pas d'amertume, c'est, dit-il, contre le sentiment commun qu'il invoque les consolations de la philosophie[1]. Chez les païens du IIIe siècle, ainsi que l'attestent en même temps et les Actes de saint Pionius et l'histoire de saint Cyprien, vivre ou mourir hors de son pays est regardé comme un cruel malheur[2].

Une fable que rapporte Macrobe fait voir combien la tradition s'accordait, sur ce point, avec l'opinion commune. «Hercule, dit-il, après avoir triomphé de Géryon, et ramenant en vainqueur, à travers l'Italie, les troupeaux qu'il lui avait enlevés, jeta dans le Tibre, du haut du pont que nous nommons maintenant Sublicius, des figures d'homme en nombre égal à celui des compagnons qu'il avait perdus dans son voyage. Il voulait que le courant du fleuve, charriant dans la mer ces simulacres, les rendît à la terre paternelle, à défaut des corps de ceux qui n'étaient plus[3].»

Comme les autres textes de l'antiquité païenne, les inscriptions témoignent de l'attachement à la patrie. La mention de la mort à l'étranger s'y trouve fréquemment, en effet, parmi les plaintes sur le sort de défunts[4]; souvent aussi les marbres des idolâtres mentionnent la translation de cendres pieusement rapportées sur la terre paternelle[5]. Être ramenés, après la mort, dans le pays qui les avait vus naître, tel était le commun désir de ceux qu'elle venait surprendre loin de leur

[1] *Consol. ad Helviam*, c. 5 in fine.

[2] *Acta S. Pionii*, § 18 (Ruinart, *Acta sincera*, éd. de 1713, p. 149); Pontius, *Vita S. Cypriani*, c. 11.

[3] *Saturnal.* I, 11.

[4] Boldetti, *Osservazioni*, p. 441; Bertoli, *Le antichità d'Aquileja*, p. 198; Henry, *Recherches sur les antiquités des Basses-Alpes*, p. 33; Lersch, *Central Museum*, II, p. 41; Canat, *Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône*, p. 31.

[5] Gruter, 578, 1; Passionei, *Iscriz. ant.* p. 71, n° 51; Neigebaur, *Dacien*, p. 171; Comarmond, *Musée lapid. de Lyon*, p. 355; Léon Renier, *Inscr. de l'Alg.* n° 1169.

foyer. Aussi, lorsque Octave dénonça au sénat le testament étrange déposé par Antoine aux mains des Vestales, signala-t-il surtout à l'indignation la volonté qu'exprimait son rival d'être transporté en Égypte, quand bien même il viendrait à mourir dans sa patrie[1].

Chez les Romains, ainsi que chez les Grecs, une loi ancienne impose aux bannis, comme une peine suprême, de n'être point ensevelis dans leur pays[2]. Rappelée par le jurisconsulte Marcien et admise trois siècles plus tard dans le Digeste[3], cette disposition prouve, par sa reproduction même, que le cours des temps n'avait rien fait gagner dans les esprits à la doctrine du cosmopolitisme.

Ainsi devait se montrer l'inanité de cet orgueil philosophique qui avait fait dire à Sénèque, niant les douleurs d'un exil qui devait le désespérer un jour : « Les sages cassent le plus souvent les décisions de l'opinion vulgaire[4]. »

IV.

Parmi les anciens philosophes, un seul semble avoir entrevu le point par lequel les âmes généreuses pouvaient être accessibles à la doctrine de l'oubli du sol natal. Au milieu de ces froides maximes qu'ils se plaisaient à répéter, se dégage une parole singulière par le temps où elle fut prononcée, et que l'on dirait inspirée par un instinct de prescience.

A quelqu'un qui lui reprochait d'oublier son pays, de se désintéresser des affaires publiques, Anaxagore répondit en montrant le ciel : « Pensez mieux de moi ; j'ai grand souci de ma patrie[5]. »

[1] Plutarch. *Marc. Anton.* § 58 ; cf. Dio Cass. L, c. 3 et 4.
[2] Cic. *Pro Milone*, 38.
[3] *Dig.* I, 2, *De cadaveribus punitorum*, lib. XLVIII, tit. 13.
[4] *Consol. ad Helviam*, c. V.
[5] Diog. Laert. *Anaxag.* II, 7.

Tel me semble être le seul point de contact entre la pensée de détachement formulée par la philosophie et celle que devait inspirer le christianisme.

Le début d'une lettre adressée par un païen à saint Augustin fera ressortir, tout d'abord, la profonde dissemblance des deux doctrines. « Je t'ai écouté volontiers, écrit Nectarius au saint évêque, lorsque tu nous invitais à honorer, à servir le Dieu suprême; j'ai accueilli avec joie tes paroles, quand tu nous persuadais de lever les yeux vers la patrie céleste; car tu ne parlais pas, si je t'ai compris, d'une cité enceinte de murs, ni de celle que les dissertations des philosophes nous disent être commune à tous, et qui comprend tout l'univers. Tu nous désignais celle que le grand Dieu habite, et avec lui les âmes des justes, celle où toutes les lois aspirent et tendent par des routes, par des sentiers divers, celle que les paroles ne sauraient définir, mais qu'il pourrait nous être donné d'entrevoir par la pensée[1]. »

Dès le premier siècle, l'Épître à Diognète avait tracé ce portrait du fidèle : « Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les mœurs. Ils sont, selon que l'a voulu le sort, répandus dans les cités des Grecs comme dans celles des barbares, et suivant, pour le vêtement, pour les choses de l'existence matérielle, les usages de leurs compatriotes, ils offrent, à nos yeux, le spectacle incroyable et merveilleux de leur façon de vivre. Ils habitent leur patrie, mais comme des étrangers. Toute région étrangère leur est une patrie, toute patrie une région étrangère[2]. »

Pour Tertullien qui, plus tard, appuiera sur cette pensée[3], le christianisme, c'est la vérité, étrangère en ce monde.

[1] S. August. *Epist.* CIII, § 2 (Augustino Nectarius).

[2] *Epist. ad Diognet.* c. 5.

[3] *Apolog.* 38.

et qui voit, dans le ciel, sa patrie, son espérance et sa gloire[1].

Ce ne sont pas là de vaines doctrines, et que l'on puisse oublier, comme le fit Sénèque; les fidèles les proclament au prix de leur sang. En voyant sainte Sabine amenée, à Smyrne, devant le tribunal, un païen lui crie : «Ne pouvais-tu donc mourir dans ta patrie?» — «Qu'appelles-tu ma patrie?» réplique la martyre[2]. Comme elle, devant le proconsul, les autres saints oublieront leur pays natal, et lorsque, suivant la règle, au début de l'interrogatoire, le magistrat les sollicitera de répondre sur ce point, ils opposeront ou le silence, ou cette seule parole : «Je suis chrétien[3].» «Celui-là qui répond ainsi, dit saint Chrysostome, a tout déclaré à la fois, patrie, profession, famille; le fidèle n'appartient à aucune cité de la terre, mais à la Jérusalem céleste. L'apôtre l'a dit : Notre mère, c'est la libre Jérusalem d'en haut[4].»

Ainsi parlait, en Orient, vers la fin du IVe siècle, l'illustre évêque d'Antioche. Cent ans après, dans le fond du Norique, un apôtre du Christ, saint Séverin, faisait entendre les mêmes enseignements.

On cherchait, sans oser le lui demander, dans quel pays était né cet homme, si grand devant Dieu.

Un prêtre italien, Pirménius, se hasarda pourtant un jour à parler, comme au nom de tous. — «Maître vénéré, lui dit-il, quelle est la contrée d'où le Seigneur a daigné tirer, pour l'envoyer à nous, une si grande lumière?» Séverin répondit d'abord avec enjouement : «Si tu me prends pour un esclave fugitif, hâte-toi donc de préparer de l'argent pour le prix de mon rachat, lorsque l'on viendra me réclamer.»

[1] *Apolog.* 1.

[2] *Acta S. Pionii*, § 18 (Ruinart, *Acta sincera*, p. 149).

[3] Voir mon *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 5 à 8.

[4] *Homil. in S. Lucianum*, édit. Montfaucon, t. II, p. 528.

Puis il ajouta d'un air grave : « Que sert-il au serviteur de Dieu de dire son pays ou sa descendance? Mieux vaut se taire, pour éviter tout mouvement de vain orgueil. Puissé-je, quant à moi, m'y soustraire, en faisant le bien avec l'aide du Christ, afin de mériter de m'asseoir à sa droite et d'être inscrit au nombre des citoyens de la patrie d'en haut[1] ! »

L'une des pages les plus touchantes que nous ait laissées le saint évêque d'Hippone s'inspire de la même pensée. C'est le récit des derniers moments de sa mère expirant loin de son pays.

« Où étais-je? dit sainte Monique sortie d'un long évanouissement. Puis, nous voyant accablés de douleur, elle ajouta : — Vous ensevelirez ici votre mère. — Je gardais le silence et je retenais mes larmes. Mon frère dit alors quelques mots comme pour faire comprendre que la mort semblerait moins amère dans la patrie que sur un sol étranger. Elle entendit; son visage devint sombre, ses yeux parurent reprocher à mon frère une pareille pensée; et, s'adressant à moi : — Tu vois ce qu'il dit, reprit-elle; — puis, nous parlant à tous les deux : — Laissez mon corps en quelque lieu que ce soit, et ne vous troublez pas; tout ce que je vous demande, c'est de vous souvenir de moi, à l'autel du Seigneur, partout où vous vous trouverez. — Quand elle m'avait dit, poursuit saint Augustin, le jour de l'entretien que nous eûmes près de la fenêtre : — Que fais-je maintenant ici-bas? — j'avais déjà compris qu'elle ne désirait pas mourir dans sa patrie. J'appris plus tard que, dans le temps de notre séjour à Ostie, comme elle s'entretenait un jour avec quelques-uns de mes amis, elle leur parlait, avec une confiance maternelle, du mépris de l'existence, du bonheur de mourir. Eux, s'étonnant, mon Dieu, de voir, dans une femme, cette vertu que vous lui

[1] *Vita S. Severini Noricorum apostoli*, auctore Eugyppo (*Epist. auctoris ad Paschasium diaconum.* Bolland. 8 janv.).

aviez donnée, lui demandaient si elle ne craignait pas de laisser sa dépouille loin de sa cité natale. Elle répondit : « Rien n'est éloigné de Dieu: je n'ai pas à craindre qu'à la « fin des siècles il ne me reconnaisse pas pour me ressus- « citer[1]. »

A côté de ces actes de foi profonde, de cette pieuse confession de l'inanité des choses humaines, le dévouement au pays natal vivait, ardent et généreux, chez les fils de l'Église. Rien de matériel, je le répète, ne se mêlait pour eux au détachement de ce qui est périssable; nul d'entre eux n'enseignait l'oubli d'une contrée pour une autre contrée; nul d'entre eux ne subordonnait, comme nous l'avons vu faire chez les païens, l'amour de la patrie à la possession des biens d'ici-bas. Leur renoncement s'inspirait d'un sentiment plus haut; partout ils savaient, disaient-ils, retrouver Dieu et se rapprocher du ciel par la prière[2].

L'attachement au sol paternel pouvait et devait garder sa place dans des cœurs nourris d'une telle pensée. L'Église le rappelait elle-même, car au moment où l'oubli des liens terrestres semble avoir fait tant de progrès dans les âmes, saint Ambroise dit, comme autrefois les plus dévoués enfants de la Grèce et de Rome : « Le citoyen doit se tenir plus heureux de conjurer les dangers de la patrie que d'échapper lui-même à un péril[3]. »

Savoir le pays sauvé, dût-on mourir pour lui, tel est le vœu d'un autre évêque[4].

Les actes répondent à ces paroles.

En même temps qu'elle enseigne à lever les regards vers la cité d'en haut, l'Église condamne et frappe les lâches qui

[1] S. August. *Confess.* IX, 11.
[2] Cf. S. August. *Sermo* 309 *in nat. S. Cypr. mart.* I, § 2.
[3] *De Offic. ministr.* III, 3, 23.
[4] Synesius, *Epistola* 107.

abandonnent les aigles romaines[1]; quand viennent les jours de l'invasion, ses ministres s'honorent de rester au poste du péril dans les villes assiégées[2] ou courent au premier rang de ceux qui tentent d'arrêter les barbares[3]; et, si nous retrouvons alors chez quelques hommes ce triste affaissement qui avait autrefois saisi les Romains lorsque Varus et ses légions tombèrent sous les coups des hordes germaines[4], ce n'est point que les pasteurs des âmes se soient épargnés pour montrer l'exemple.

Au premier rang, nous voyons les évêques. N'est-ce pas Sidoine Apollinaire qui, s'éprenant d'une piété filiale pour la ville des Arvernes dont il était le pasteur, jetait le cri d'alarme, lorsque les Goths menaçaient ses remparts? N'appelait-il pas de toutes les forces de son âme, de son patriotisme, le retour du noble Ecdicius qui, nous dit-il, brisa et traversa, avec une poignée de cavaliers, les masses profondes des barbares qui avaient investi la place? N'est-ce pas lui qui, au lendemain d'un siége vaillamment soutenu, écrivait à un évêque de Marseille ces paroles que, dans notre chère et généreuse cité, nul ne saurait lire sans quelque émotion : «Nous avons bravé le dénûment, la flamme, le fer, l'épidémie; nous avons versé le sang ennemi, sans aliments pour réparer nos forces. Eh bien, s'il nous fallait encore, pour sauver notre indépendance, soutenir un siége, combattre, souffrir de nouveau la famine, nous saurions le faire avec joie[5].»

Sur la terre d'Afrique, même courage, même exemple pour relever les cœurs. Alors que l'invasion menace la Cyrénaïque et que les soldats tremblants se cachent dans les

[1] *Concil. Arelatense*, I, n° 314, c. 3. (Voir, sur ce texte, mon *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 15.)

[2] S. August. *Epist.* 228, § 8 (Honorato).

[3] Synesius, *Epist.* 88, 107, 108, 113, 122, 125.

[4] Dio Cass. *Cæsar August.* VI, 23.

[5] Sidon. Apoll. l. III, *Epist.* 3 Ecdicio; l. VII, *Ep.* 7, Domino Papæ Græco.

montagnes, les prêtres soulèvent les paysans et les mènent de l'église au combat. Le diacre Faustus saisit une pierre, tue un barbare, s'empare de ses armes et renverse les ennemis. Synésius, l'évêque, se multiplie; il fait forger des lances, des épées, fabrique des arcs, demande à Séleucie des flèches légères et rapides; le tronc des oliviers sauvages lui fournit des massues. «Nous n'avons pas de boucliers, dit-il, mais nos haches brisent ceux des barbares et la partie redevient égale.» Il vit sur les remparts, et fait construire, pour les protéger, des machines de guerre. Préparer ainsi la défense ne suffit pas à son courage; il recommande ses enfants à son frère, puis monte à cheval et court à l'ennemi. «Le sang des Lacédémoniens, dit-il, coule dans mes veines, et je me souviens du vieux mot de Sparte : Cherche la mort dans la mêlée, et la mort te fuira[1].»

V.

Voilà ce que, chez les anciens, j'ai pu retrouver, jusqu'à cette heure, sur les attaques dirigées contre l'attachement à la patrie, sur la persistance de ce saint amour.

Il n'a pas fléchi devant les leçons de ces illustres philosophes dont les doctrines eurent, parmi les païens, un retentissement si vaste. Il n'a pas fléchi, dans les temps de trouble et de défaillance où croula l'édifice de la grandeur romaine. Dieu n'avait pas voulu permettre que ce sentiment, l'un des plus nobles qu'il eût placés en nous, pût disparaître de nos cœurs.

Si l'heure n'en était pas venue, si la ruine du monde ancien n'a pu entraîner cette autre ruine, si le détachement de la patrie n'a pu alors s'accomplir dans les âmes. l'épreuve est

[1] Synesius, *Epist.* 88, 108, 113, 121, 125, 132.

faite, et ceux-là qui le voudront exalter à leur tour passeront oubliés et dédaignés comme le sophiste inconnu qui le premier osa penser et dire : «Notre véritable patrie est le lieu où nous trouvons le bien-être.»

Avoir su conserver intact, au milieu de tant de révolutions, à travers tant de siècles écoulés, le trésor du patriotisme, ce fut l'honneur des anciens, ce sera le nôtre: nul de notre temps ne voudrait, ne saurait oublier la noble parole de celui qui fut à la fois un homme de bien et un grand philosophe : «L'amour de la patrie mène à la bonté des mœurs, et la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie[1].»

M. le Président invite l'Académie à désigner un lecteur pour la séance trimestrielle des cinq Académies, le 20 octobre prochain. — Il donne lecture des mémoires qui ont été lus depuis le 1er janvier et qui pourraient être choisis. — Un premier tour de scrutin donne 7 voix à M. Le Blant, 7 à M. Thurot et 1 à M. de Lasteyrie. — Un deuxième tour de scrutin désigne M. Le Blant par 8 voix contre 6 données à M. Thurot et 1 à M. de Lasteyrie. — En conséquence, M. Le Blant est désigné pour lire son *Mémoire sur le détachement de la patrie.*

M. Ch. Nisard continue sa lecture *sur le patois* de Paris et de sa banlieue.

SÉANCE DU VENDREDI 20.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel fait savoir à l'Académie que le pre-

[1] Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. V, c. II.

mier volume des *Historiens arabes des Croisades* est en distribution.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la Commission chargée d'examiner les procédés employés dans l'enseignement des sourds-muets. — M. Egger est élu par 14 voix sur 16 votants.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de M. de Vogüé, qui, en exprimant le regret de n'avoir pu se rendre à l'Institut pendant son court séjour en France, lui offre, au nom de M. Fontan, éditeur à Constantinople, un exemplaire du Coran qu'il publie, reproduction phototypique du manuscrit d'un calligraphe très-estimé.

Sont offerts à l'Académie :

1° Par M. Lègues, sous-intendant militaire (avec une lettre d'envoi), une brochure ayant pour titre : *Historique des remontes depuis les Romains.*

2° Par M. Schœbel, *Recherches sur la religion première de la race indo-iranienne.*

3° *Annales de philosophie chrétienne*, août 1872.

4° *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut.

M. Deloche continue sa lecture sur l'*Antrustionat.*

Le Franc, en sa qualité d'homme libre, jouissant du plein droit de cité, siégeait dans les assemblées de la nation ; il était au nombre de ceux qui composaient l'assemblée en présence de laquelle le *missus dominicus*, le comte ou le centenier (*tunginus* et *graffo*) tenaient leurs assises; il figurait parmi les témoins moraux aptes à se porter caution d'un homme accusé; il ne subissait pas l'épreuve honteuse de la question et n'était point passible de châtiments serviles; en état de prévention, il n'était pas enfermé dans la prison commune, mais gardé par d'autres hommes de son rang; reconnu coupable de vol, il était déféré au tribunal du roi, tandis que l'homme de con-

dition inférieure était condamné au gibet par le juge local et exécuté sans sursis. A ces prérogatives, l'antrustion joignait le privilége d'un wehrgeld plus élevé.

L'ancienne loi salique, qui a réglé à 200 sols le wehrgeld de l'homme franc libre et du barbare vivant sous la loi salique, victime d'un simple homicide, le fixa à 600 sols quand le meurtrier avait jeté le cadavre dans l'eau ou l'avait couvert de rameaux verts ou de branches sèches, ou lorsque le meurtrier l'avait assailli dans sa demeure avec une troupe armée. Si la victime est un antrustion, la même loi élève le taux de la composition au triple, c'est-à-dire à 600 sols dans le cas de meurtre simple, et à 1,800 sols avec les circonstances aggravantes. La même composition est due pour le meurtre de l'antrustion présent à l'armée.

D'après l'importance de son wehrgeld, l'antrustion devait avoir la première place après les dignitaires de l'Église dans les cérémonies publiques, les plaids royaux, dans les cortéges et à la table du roi. Il occupait, dans ces circonstances et selon toute probabilité, le rang attribué plus tard par un capitulaire de Charlemagne aux *vassaux du roi (vassi regales)*, qu'il ne faut pas cependant confondre avec les antrustions.

Montesquieu a commis cette confusion. Suivant l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, l'antrustion ou vassal du roi est dispensé par la loi de tester en justice contre un de ses collègues dans l'antrustionat. C'est une erreur; la loi ne le dispense pas de ce témoignage, elle le lui interdit formellement, sous peine d'amende.

Montesquieu dit aussi que, pour l'antrustion qui refusait le service militaire au roi, la peine était de s'abstenir de chair et de vin autant de temps qu'il avait manqué au service. C'est encore une erreur qui provient d'une fausse interprétation du deuxième capitulaire de 812; la privation de chair et de vin n'était édictée que pour le cas de simple retard. Dans le

cas de refus, l'antrustion était frappé, comme tout homme libre de condition ordinaire, d'une amende. Une seule différence séparait l'antrustion du commun, c'est que l'amende, au lieu d'être de 60 sols, taux de l'*heribannum*, s'élevait à 600 sols.

Montesquieu, suivi sur ce point par M. Pardessus, a pensé en outre que l'antrustion ne pouvait être traduit devant les tribunaux ordinaires, devant les malbergs présidés par le centenier ou le comte, et qu'il ne relevait que du roi. M. Pardessus a d'abord, dans cette question, confondu la *mainbourg* avec les prérogatives de l'antrustionat. La mainbourg (*mundeburdis*) était un privilége, qui fut accordé par les rois de seconde race aux gens d'église, aux habitants des villes soumis au régime des Gallo-Romains; ce privilége leur donnait la faculté de recours devant le roi contre les décisions des juges du premier degré. M. Deloche démontre ensuite que, d'après la législation des Francs, tous les antrustions étaient, comme tous les hommes libres, justiciables des plaids locaux. Le voleur de grand chemin, d'après cette législation, devait, une fois sa culpabilité reconnue, être exécuté sans délai; au cas où le coupable eût été un Franc, la loi disposait qu'il fallait aussitôt le traduire devant le roi. Mais dans les autres procès criminels ou civils, où des Francs étaient engagés, ils se trouvaient, qu'ils fissent ou non partie de la *trustis* royale, soumis à une même juridiction, en première instance celle des rachimbourgs réunis dans le malberg.

Il est vrai qu'ils pouvaient faire défaut devant cette juridiction, qu'ils pouvaient refuser d'exécuter la sentence ou de donner satisfaction à l'adversaire, soit par une compensation en argent, soit par l'épreuve de l'eau bouillante : alors ils étaient mandés devant le roi. Dans les anciens temps, cet appel se traduisait, chez le condamné, par le fait de placer une épée nue à l'entrée de sa demeure: alors le comte avait le

droit d'exiger du coupable des cautions garantissant l'intention où il était de se rendre au tribunal du roi, et là, de donner satisfaction, les armes à la main, à son adversaire. On voit poindre ici les origines du duel et les anciennes pratiques de ce qu'on a nommé le point d'honneur. Si le coupable refusait de se présenter devant le roi, celui-ci le mettait hors de sa sauvegarde et ses biens étaient dévolus au fisc ou à la personne à laquelle le fisc voulait les attribuer.

M. Deloche prouve enfin que d'une manière générale les choses ne se passèrent pas autrement sous le régime de la loi salique revisée au VIIIe siècle. La question de droit ainsi résolue, l'auteur ne fait pas de difficulté d'admettre qu'en pratique les rois francs durent souvent, par des *præceptiones* particulières, évoquer au tribunal du palais les causes où les antrustions étaient parties. Ces actes isolés, individuels, émanés de la volonté toute-puissante du souverain et dérogatoires au droit commun, ne constituaient pas un changement à la législation.

Enfin, Montesquieu a avancé que les antrustions n'étaient point sujets à la confiscation des biens, subie par les Francs libres, de condition ordinaire, lorsque, mandés devant le roi, après avoir fait défaut devant le juge local, ils persistaient dans leur contumace. M. Deloche fait voir que cette opinion vient d'une intelligence très-superficielle du texte allégué : il cite d'autres textes qui ne laissent aucun doute sur l'attribution au fisc des biens de l'antrustion persistant dans le refus de comparaître au tribunal du roi. On serait tenté tout d'abord de voir dans cette mise hors de la sauvegarde royale une sorte de déchéance de l'antrustionat, capable de rompre le lien établi par serment entre le prince et son compagnon militaire. Pour écarter cette idée, il suffit de rappeler que la même disposition est contenue dans le titre 56 de la loi salique, laquelle régissait tous les hommes libres sans distinction, ce

qui implique que la sauvegarde royale s'étendait à tous les hommes de race franque ou barbares saliens, et qu'on ne pouvait exercer de rigueurs contre eux, même sur leurs biens, en vertu du jugement des rachimbourgs, qu'après que le roi, ayant eu connaissance personnelle du procès, les avait dépouillés du caractère d'inviolabilité que leur conférait leur qualité originelle.

M. Hauréau fait à l'Académie une communication *sur les doctrines de Thierry et de Robert de Chartres.*

M. Delisle apporte une lettre de l'historien Blondel, adressée, en novembre 1619, à Godefroy, lettre qui lui a été remise par M. Étienne Charavay, expert en autographes, pour être réintégrée dans les portefeuilles de Godefroy à la bibliothèque de l'Institut. Cette lettre s'est trouvée dans un lot de pièces acquises par M. Charavay. — M. Charavay, l'Académie se le rappelle, a déjà tout récemment procuré à l'Institut la restitution de plusieurs pièces importantes de même origine. — Les remercîments de la Compagnie seront adressés à M. Charavay, pour cette preuve nouvelle de son zèle à sauvegarder les droits de nos dépôts publics. — La pièce est remise, séance tenante, à M. Regnier fils, sous-bibliothécaire de l'Institut.

M. Renan offre à l'Académie, au nom de M. Vinet, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, la photographie d'une inscription carthaginoise offerte à l'École par M. le général Desvaux. Cette inscription a été trouvée aux environs de la chapelle Saint-Louis, auprès de Carthage. Elle n'est pas d'une espèce bien rare; il y en a plus de 150 exemplaires identiques, à la seule différence du nom de celui qui fait le vœu. Ici le

nom, fort effacé, paraît être celui d'un Adonibaal, fils d'Abdmelkart.

M. Halévy communique à l'Académie un fragment de ses *Mélanges d'épigraphie sémitique,* lecture qui provoque plusieurs observations de la part de MM. Renan et Derenbourg.

SÉANCE DU VENDREDI 27.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui transmettre une lettre du Consul de Suez, qui présente quelques observations sur les recherches à faire dans la presqu'île du Sinaï, en vue du Recueil des inscriptions sémitiques. — Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Deloche achève sa lecture sur l'*Antrustionat.*

Plusieurs savants allemands ont considéré l'antrustionat comme une forme nouvelle de la noblesse des anciens Germains. A l'époque de la conquête des Gaules par les Francs, dit Savigny, la noblesse s'était déjà perdue dans la royauté, et les nobles, transformés en antrustions, placés sous la dépendance du roi, obtenaient à ce titre la même composition (*wehrgeld*) que celle que leur noblesse leur assurait dans l'ancienne organisation. Telle est aussi l'opinion d'Eichhorn et de Jacob Grimm.

De nombreux passages de Tacite semblent ne devoir laisser aucun doute sur la réalité de la classe nobiliaire chez les

anciens Germains. Savigny a eu raison de l'admettre, avec cette réserve importante que les nobles n'avaient aucune prépondérance dans le gouvernement ni dans l'administration de la justice. Mais M. Deloche se sépare nettement des historiens qui voient dans les antrustions mérovingiens des nobles de Germanie transformés, et jouissant du prétendu wehrgeld que leur noblesse leur aurait assuré dans l'ancien état de choses. L'antrustionat des Mérovingiens n'est pas une institution nouvelle; il ne provient pas non plus de la noblesse germanique : on trouve sa filiation historique incontestable dans le compagnonnage (*comitatus*) des chefs germains, lequel ne se recrutait pas exclusivement dans la noblesse ; sur ce point les affirmations de Tacite sont explicites. Les guerriers, qui, au temps de Clovis et de ses successeurs, venaient jurer la *trustis,* n'étaient pas plus nécessairement des nobles que les *comites* du temps de Tacite; la seule condition exigée était d'être Franc ou Barbare salien.

M. G. Waitz admet aussi l'existence d'une sorte de noblesse formée par les antrustions, mais avec des restrictions qui donnent gain de cause à la thèse de M. Deloche. «On pourrait bien, dit M. Waitz, en parlant des antrustions, les appeler une noblesse nouvelle, une noblesse d'épée. Mais tous les éléments de noblesse ne se trouvent pas là. Il n'est point question d'hérédité, et par suite de la condition essentielle de l'existence d'une classe. Il est vrai que plus d'une fois le fils a pu succéder au père; mais c'était alors une condition de fait, qui ne reposait sur aucun droit et n'en établissait aucun.»

M. Guizot n'admet pas que les *leudes du roi* (antrustions) formassent dès l'origine une classe distincte, investie de priviléges légaux; à ses yeux, leurs seuls avantages étaient les chances de fortune et de pouvoir, leurs priviléges, la supériorité de fait qu'ils acquéraient sur leurs concitoyens et d'où

résulta pour eux une prééminence toujours croissante et une prééminence tendant à devenir héréditaire. C'est ainsi, d'après M. Guizot, que la classe des *leudes* (antrustions), se formant sans tenir compte de l'origine ni d'aucune condition légale, donna naissance à la noblesse moderne.

M. Naudet reconnaît au contraire aux antrustions une supériorité légale, et non point seulement de fait, comme M. Guizot. M. Deloche se range de l'avis de M. Naudet. Il rappelle les prérogatives légales dont jouissaient les Francs à l'exclusion des Gallo-Romains, la composition très-supérieure attribuée à l'antrustion. Après la défaite des Wisigoths et la conquête de la Gaule centrale et méridionale par Clovis, plus exactement encore après l'annexion du royaume de Bourgogne (534), la population de la Gaule se trouva divisée en deux parts, l'une composée des Francs et des Barbares saliens, l'autre comprenant toutes les catégories de personnes autres que les précédentes.

Chez les Francs, il existe trois classes : 1° l'antrustion; 2° l'homme né libre de parents libres, propriétaire et guerrier, en possession du plein droit de cité; 3° l'homme né libre, mais point propriétaire, vivant sur la terre d'un homme plus puissant et plus fortuné que lui, privé d'une partie des droits de cité, et spécialement des droits politiques.

Chez les Gallo-Romains, on trouve trois classes correspondantes : 1° le convive ou familier du roi; 2° l'homme libre, propriétaire (*Romanus possessor*); 3° l'homme né hors de l'esclavage, résidant sur la terre d'autrui, la cultivant au titre précaire de colon, et payant, en cette qualité, un cens au propriétaire; cet homme (*tributarius*) est privé des droits de cité.

Ces classes, aussi bien chez les Francs que chez les Gallo-Romains, sont déterminées par des circonstances accidentelles, de durée incertaine et variable. Ainsi, le Romain tributaire

peut devenir propriétaire et monter au rang de *Romanus possessor.* Celui-ci, par mauvaise gestion ou par excès des impôts, peut descendre au rang de tributaire. Chez les Francs, l'homme libre du premier rang, ayant perdu ses biens, pouvait perdre aussi une partie de ses droits; dans le sens contraire, l'homme libre du deuxième rang, non propriétaire, pouvait se relever de sa misère et prendre place parmi les hommes en possession de tous les droits de cité. L'homme libre pouvait être admis à l'antrustionat; mais il perdait cette dignité dans plusieurs circonstances, notamment par la mort du roi qui avait reçu son serment, ou par la déchéance encourue à la suite d'infraction aux devoirs que créait son serment.

La qualité d'origine était immuable. Le souverain lui-même était impuissant à concéder à un Romain la qualité de Franc. L'infériorité originelle de Romain le suivait jusque dans les situations les plus hautes, puisque parvenu à l'antrustionat il ne recevait que la moitié de la composition du Franc antrustion. Cela pourrait bien expliquer un passage célèbre de la *Vie de Louis le Pieux,* où Thégan, s'adressant à Ebbon, fils d'esclave, affranchi et élevé par l'empereur à la dignité d'archevêque de Reims, lui reproche son ingratitude envers son bienfaiteur : « Il t'a fait libre, mais non noble, ce qui est impossible après l'affranchissement. »

La distinction des races constituait donc, à proprement parler, la division fondamentale de la société mérovingienne, et les diverses conditions que nous venons d'énumérer répondaient seulement à des *grades,* établis parmi les hommes libres de chacune d'elles. C'est pourquoi, si l'on admettait, à cette époque de notre histoire, l'existence d'une sorte de noblesse, ce n'est pas dans un titre comme celui d'antrustion, concessible et de durée précaire, qu'il faudrait la voir, mais plutôt dans une qualité immuable, non concessible, transmis-

sible par la naissance, celle d'hommes de race franque ou Barbares saliens, formant une caste supérieure, en droit et en fait, aux autres parties de la population.

Dans cette caste, il est vrai, les antrustions occupaient une position dominante à l'égard de leurs congénères; position différente de celle que donne la naissance, et qu'il faut dès lors désigner par un autre mot que celui de noblesse. C'était, dans la noblesse de race, une sorte d'aristocratie viagère qui en formait la tête. Elle se substitua progressivement à la noblesse de race. Elle fut l'une des sources de la noblesse féodale qui, parvenue à son apogée, devait, en face du pouvoir royal affaibli, par l'immobilisation des offices et des terres bénéficiales dans les familles, déposséder à son tour la royauté de tout pouvoir effectif. Ce fut, ajoute M. Deloche, une des sources de la noblesse féodale, car elle se trouva associée dans l'établissement du régime féodal à d'autres éléments, aux Barbares non saliens, aux familles sénatoriales de la Gaule, et surtout aux fonctionnaires de tout ordre, à cette foule de Gallo-Romains de condition inférieure et même servile, que leurs talents ou leur industrie, l'intrigue ou le hasard, portaient aux emplois dans le palais du roi ou dans les provinces.

Comment l'aristocratie viagère des antrustions devint-elle héréditaire? Les personnes de haute condition étaient dans l'usage de présenter leurs fils au roi, pour leur assurer les priviléges de l'antrustionat et sans doute aussi la possession des terres fiscales, dont ils étaient eux-mêmes détenteurs. Quand le jeune homme était en état de porter les armes, il pouvait valablement prêter le serment d'aide et de fidélité au roi, et se trouvait investi de plein droit, à la mort de son père, des droits et prérogatives de l'antrustionat, comme aussi des offices et bénéfices qui pouvaient y être attachés. Ces associations du fils aux engagements et aux prérogatives du

père, déjà fréquentes sous la première race, se multiplièrent, par une tendance naturelle, aux VIIIe et IXe siècles. A cette époque, l'affaiblissement du pouvoir central facilita toutes les usurpations; les commandements et les bénéfices devinrent héréditaires, et la dignité d'antrustion du roi se serait immobilisée dans les familles, si une institution, analogue et récente, *le vasselage*, n'avait acquis la prédominance dans la société carlovingienne et absorbé l'antrustionat.

M. Thurot fait une communication à l'Académie *sur l'histoire de la quantité ou de la prosodie en français, d'après les témoignages des grammairiens.*

Sur un des points de cette lecture, M. de Wailly fait observer que les grammairiens devaient parler de la voyelle accentuée quand ils croyaient parler de la voyelle longue, car on ne peut admettre qu'il n'y ait de longues, dans une langue, que les syllabes toniques.

M. Thurot dit que la différence des longues et des brèves en français est peu sensible et qu'il n'y a réellement de syllabes longues que les syllabes toniques. Il n'y a point dans notre langue de différences analogues à celles que l'on trouve chez les anciens, où la longue était double de la brève. Il ajoute qu'il faut tenir compte des différences de qualité entre les voyelles. Il y a des *a* et des *o* de qualités différentes : l'*a* de *pâte* n'est pas de même qualité que l'*a* de *patte;* l'*o* de *jaune* (pour ne prendre que le son, abstraction faite de l'écriture) n'est pas de même qualité que l'*o* de *hotte;* mais l'*a* de *pâte* est de même qualité que l'*a* de *pâté,* et l'on peut dire que, long dans le premier mot, il est relativement bref dans le second. Pour l'*i* et l'*u,* au contraire, il n'y a pas de différence de qualité, et un grammairien remarque avec raison qu'une oreille délicate peut seule distinguer ici la nuance entre la longue et la brève; aussi les grammairiens, d'accord sur l'*a* et sur l'*o*, diffèrent-

ils beaucoup sur l'*i* et sur l'*u*. Les Français ne font pas sentir les longues comme les anciens ou comme les Italiens.

M. Halévy continue la lecture de ses observations sur l'*épigraphie sémitique.*

M. Derenbourg relève un mot que M. Halévy traduit par *immortel.* L'idée de l'immortalité, comme nous la concevons, n'existait pas, dit-il, chez les Phéniciens. Dans l'hébreu même, le mot que M. Halévy rend ainsi devrait se traduire par *qui ne meurt pas, qui ne mérite pas de mourir.* Dans la seule occasion où les Septante auraient pu employer le terme ἀθανασία, ils ne l'ont pas fait.

M. Halévy dit que l'immortalité n'est pas résurrection ou existence nouvelle, mais continuation de la vie, et cite un passage où le sens qu'il propose peut être défendu.

M. Derenbourg y voit surtout l'opposition entre *vivre* et *ne pas mourir.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France*, par M. H. Caffiaux, archiviste de la ville de Valenciennes (in-8°).

2° *La Géorgie*, par M. de Villeneuve (in-12).

3° *Journal asiatique*, juillet 1872.

4° M. Paulin Paris offre le tome III des *Romans de la Table ronde* qu'il publie. Ce volume contient la première partie de Lancelot du Lac.

5° M. Le Blant offre à l'Académie de la part des éditeurs, MM. Didier et Cie, un ouvrage intitulé *Rome souterraine.* « Ce livre n'a pas la prétention de faire avancer la science et d'y introduire rien de nouveau. Mais il résume les travaux de M. de Rossi et il aura le mérite d'avoir répandu dans le public des connaissances que la plupart n'auraient pu aller chercher dans les ouvrages originaux de notre savant associé. »

MOIS D'OCTOBRE.

SÉANCE DU VENDREDI 4.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui communiquer une lettre de M. le Ministre des affaires étrangères qui lui adresse quelques observations de M. le vicomte de Botmiliau, consul général et chargé d'affaires de France à Tunis, relativement aux inscriptions sémitiques. M. de Botmiliau a transmis à tous les agents consulaires placés sous ses ordres les instructions de l'Académie sur les inscriptions à recueillir, et se propose de faire lui-même des recherches à Tunis et aux environs. — M. Renier dit que ces dispositions sont à encourager, et rappelle que plusieurs agents consulaires, comme MM. Engelhardt et Champoiseau, ont rendu de grands services à l'épigraphie.

M. le Maire de Commercy prie l'Académie de vouloir bien donner à la bibliothèque récemment fondée dans cette ville quelques-unes de ses publications, comme les Comptes rendus de ses séances et le Recueil de ses Mémoires. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Thurot continue sa communication sur l'*histoire de la quantité ou de la prosodie en français, d'après les témoignages des grammairiens*. Sur une observation de M. d'Avezac, qui, s'appuyant de l'autorité de Volney, fait remarquer que l'on appelle à tort *long* ou *bref* ce qu'on pourrait appeler plutôt *profond* et *clair*, et avant d'entrer dans le détail des règles de la prosodie,

M. Thurot dit que les voyelles aiguës, comme *a* dans *malle*, sont toujours considérées comme brèves par les grammairiens, dont il s'agit d'enregistrer et de comparer les arrêts, et que les voyelles graves, comme *a* dans *mâle*, sont appelées, en toute circonstance, longues.

M. Renier communique à l'Académie une inscription qui lui a été envoyée par M. Ragon, professeur de droit romain à la Faculté de droit de Poitiers. Elle est ainsi conçue :

AVG· SACR· DEO
BORVONI ET CANDI
DO AERARI SVBCV
RA LEONIS ET MÆR
CIANI EX VOTO R
AERARI·DONA

Cette inscription, gravée sur une plaque de bronze, a été trouvée en creusant les fondations d'une maison à Entrains, l'ancien *Intaranum*, dans la Nièvre.

Il n'y a que quatre mots à compléter : AVG pour *Augusto*, SACR pour *sacrum*, DONA pour *donaverunt*, et enfin R, à la fin de la cinquième ligne, pour *relato*. *Retulit* est abrégé de même dans une inscription de Dombourg, en Hollande[1] :

DEAE·NEHALENN
AE·IANVARINVS
AMBACTHIVS·PRO
SE·ET·SVIS·V·R·L·M

et il est écrit en toutes lettres dans celle-ci, qui a été trouvée à Cologne[2] :

IVNONI
BVS·GA
BIABVS
MASIVS
VOTVM
RETVLIT

[1] Brambach, *Inscr. Rhen.* n. 36.
[2] *Id. ibid.* n. 394.

L'inscription entière, dans laquelle on remarque d'ailleurs quelques ligatures qui ne sont pas rares, doit donc se lire ainsi :

Augusto sacrum, deo Borvoni et Candido aerari sub cura Leonis et Marciani ex voto relato.
Aerarii donaverunt.

C'est une dédicace au dieu *Borvo,* de qui Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy et Bourbonne-les-Bains tirent leur nom, et à un autre dieu appelé *Candidus,* qui paraît ici pour la première fois. Cette inscription prouve qu'il y avait à Entrains ou aux environs des mines de cuivre ou du moins d'importants ateliers où l'on travaillait ce métal. Ce sont les ouvriers occupés à ces travaux qui ont fait la dédicace. Ces ouvriers ne semblent pas avoir formé un collége; autrement les chefs du collége se montreraient dans l'inscription avec le titre de *magistri,* de *quinquennales* ou de *praefecti.*

M. Renier appelle encore l'attention de l'Académie sur les premiers mots de l'inscription :

AVG*usto* SACR*um*

Ces mots font voir que *Borvo* et *Candidus* étaient des divinités locales considérées comme dieux Lares ou Pénates. Le culte des dieux Lares avait été rétabli par Auguste quelques années après son avénement au pouvoir. Ce culte n'avait jamais été aboli sans doute; mais Auguste l'avait soumis à un règlement nouveau sous l'influence d'une idée politique. L'établissement de l'empire est l'époque où l'administration romaine prend le plus d'extension; elle veut s'appliquer à tout, et la matière la plus difficile à réglementer était la religion. Il y avait peu de difficulté pour la Grèce, car les divinités grecques, étant depuis longtemps assimilées aux divinités romaines, trouvaient leur place marquée dans le panthéon

romain. Il n'en était pas de même des autres provinces. Quel rang donner à leurs divinités? On en fit des dieux Lares, des dieux protecteurs des populations de la contrée. Le nom d'*Augustes* avait été donné aux dieux Lares (*Laribus Augustis*, c'est le terme constamment employé) et aussi à leurs prêtres, qui s'appelèrent *augustales* ou *seviri augustales*. Il fut donné de même à ces divinités locales qui leur étaient assimilées.

Cette petite plaque de bronze est intéressante en ce qu'elle nous fait connaître une nouvelle divinité locale, *Candidus*.

Ajoutons qu'on n'avait jusqu'à présent trouvé à Entrains que très-peu de monuments épigraphiques : un cachet d'oculiste publié par Duchalais[1], une inscription funéraire publiée par M. de Longpérier[2], et une autre inscription funéraire, publiée par l'abbé Lebeuf[3], et dont l'authenticité ne paraît pas bien certaine. Mais tout près de cette ville, à Bouhy, on a découvert quelques monuments, aujourd'hui conservés au musée de Nevers, et qui nous font connaître aussi une nouvelle divinité topique, *Mars Boluinnus*[4]; ajoutons, enfin, que le savant professeur de la faculté de Poitiers, M. Ragon, a signalé à M. Renier la découverte faite également dans le voisinage d'Entrains, sur l'emplacement de l'étang de Saint-Cyr aujourd'hui desséché, des débris d'un temple, notamment d'une corniche sur laquelle est représenté un aigle tenant la foudre, et où on lit encore les mots

AVG·SACRVM.

M. Renier ne peut dire où est aujourd'hui le petit monument dont il vient d'entretenir l'Académie; mais, à l'époque

[1] *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 233.

[2] *Revue de philologie*, t. II, p. 194.

[3] *Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXVI, *Histoire*, p. 133.

[4] *Bulletin de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts*, 1854, p. 328 et suiv.

où il lui a été communiqué, la *Société des lettres, sciences et arts* de Nevers songeait à l'acquérir, et il ne saurait être mieux placé que dans cette ville. La plaque est percée de trous; elle a dû être fixée sur un monument en pierre.

Ouvrages offerts à l'Académie :

1° M. de Wailly fait hommage de l'édition de Ville-Hardouin qu'il vient de publier, et il ajoute : « En l'offrant à l'Académie, je tiens à rappeler que l'Académie m'a facilité ma tâche d'éditeur en admettant, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, les observations que j'avais recueillies sur les six manuscrits de Ville-Hardouin conservés à la Bibliothèque nationale. Il résulte de ce travail préliminaire que, si les derniers éditeurs ont laissé à résoudre de nombreuses difficultés, c'est parce qu'ils ont successivement appliqué au texte de Ville-Hardouin des règles de critique diverses ou même contradictoires. Par une comparaison attentive des manuscrits, je me suis convaincu qu'il fallait adopter entre tous celui-là même qui a servi de base aux trois premières éditions, comme à celle de Dom Brial, et que, s'il y avait lieu de s'en écarter quelquefois, c'était seulement pour en corriger les fautes ou pour en combler les lacunes. Telle est, à mon avis, la voie où il faut se maintenir, si l'on veut arriver à publier un texte sincère, correct et complet. Quelle que doive être la décision des juges compétents sur la valeur de cette méthode et sur l'application que j'en ai faite, j'espère que l'on m'approuvera d'avoir joint à cette édition, d'une part, une traduction qui aide à l'intelligence du texte original; de l'autre, un vocabulaire complet et une table détaillée qui facilitent les recherches, soit grammaticales, soit historiques. Il est d'autres avantages que je puis signaler avec plus de liberté, parce que le mérite ne m'en appartient pas. M. Albert Dumont a bien voulu que les résultats scientifiques de son voyage en Thrace pussent profiter à cette édition, et M. Aug. Longnon, en les combinant avec ses études personnelles, a su apporter de notables améliorations à la carte géographique qu'il a dressée pour l'intelligence des récits de Ville-Hardouin. La belle exécution du volume ne mérite pas moins d'être louée; car c'est au lendemain de nos désastres que la maison Didot n'a pas craint d'entreprendre cette publication, témoignant ainsi de son dévouement persistant à la cause des lettres, et de sa confiance dans l'avenir du pays. »

M. de Rougé offre à l'Académie le *Catalogue des monuments égyptiens écrits sur papyrus*, rédigé par M. Théodule Devéria. « M. Devéria, si fata-

lement enlevé à la science au moment où, possédant pleinement son sujet, il commençait à produire, a laissé plusieurs ouvrages qui ne tarderont pas à être publiés. Celui-ci est le fruit de dix ans de travail; il aura sans doute le sort de nos livrets du Louvre qui ont fourni matière à plus d'un mémoire en France ou à l'étranger, sans qu'on ait pris la peine de les citer. On peut remarquer, entre autres, dans le catalogue de M. Devéria, une analyse d'un livre funéraire appelé *Le livre de l'hémisphère inférieur*, qui est un travail entièrement neuf.»

M. de Rougé offre ensuite, en son nom personnel, sa *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes au musée du Louvre.* Il avait publié sur ce sujet, en 1859, un livret qui a eu deux éditions. Aujourd'hui, c'est un livre nouveau, double du premier, où il a décrit tous les monuments, traduit toutes les inscriptions qui, dans nos galeries, ont un intérêt particulier pour l'histoire ou pour les mœurs des Égyptiens.

M. de Rougé est prié de recevoir les remercîments de l'Académie et de vouloir bien se charger de transmettre tout spécialement à Madame Devéria, avec les remercîments de la Compagnie, l'expression de ses profonds regrets pour la perte douloureuse qu'elle a faite.

M. de Longpérier offre, au nom de l'auteur, M. Salinas, les 4[e] et 5[e] fascicules des *Monete delle antiche città di Sicilia.* Ces nouvelles livraisons présentent une amélioration sensible, comparativement aux précédentes. M. Salinas a pu obtenir la collaboration de M. Meucci, dont M. le duc de Luynes avait déjà mis à profit le talent. M. Salinas l'a décidé à prendre part à sa publication, et l'on s'en aperçoit à la beauté des planches nouvelles.

Sont offerts en outre à l'Académie :

1° *Revue de législation ancienne et moderne :* septembre et octobre 1872.
2° *Revue africaine :* juillet et août 1872.

M. Halévy continue sa communication *sur l'épigraphie sémitique.*

SÉANCE DU VENDREDI 11.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui transmettre, au nom de M. le Ministre des affaires étrangères, la réponse du Consul gérant le consulat français d'Alexandrie à la circulaire concernant la publication projetée d'un *Corpus inscriptionum semiticarum.*

Par une autre lettre, M. le Ministre de l'instruction publique fait connaître à l'Académie que M. le Ministre des affaires étrangères s'est assuré le concours de M. Spiegelthal, membre de l'Académie de Stockholm, à l'effet de réunir les inscriptions sémitiques des environs de Sardes. — Ce savant suédois met dès à présent à la disposition du musée du Louvre un colis contenant des inscriptions helléniques inédites, et provenant des environs de Pergame.

Une invitation au centenaire de Muratori est adressée à l'Académie par les syndics de Modène et de Vignola.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Généralités sur les imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes,* par M. J. Chautard (br.).

2° *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine,* 1871-72.

3° *Ἀρχαιολογικὴ ἐφημερὶς ἐκδιδομένη ὑπὸ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας δαπάνῃ τῆς βασιλικῆς κυβερνήσεως.* (Athènes, 1872.)

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la séance annuelle des cinq Académies qui se tiendra le 25 de ce mois. — M. Le Blant est désigné pour lire son *Mémoire sur le détachement de la patrie.*

M. Thurot continue sa communication sur l'*Histoire de la quantité ou de la prosodie en français, d'après les témoignages des grammairiens.* Il traite spécialement de la quantité des pénultièmes dans les mots à terminaison féminine, c'est-à-dire dans les mots terminés par un *e* muet.

M. d'Avezac renouvelle l'expression de son regret que la distinction, à ses yeux fondamentale, et dont M. Thurot a reconnu l'importance, n'ait pas été davantage mise en relief; cette distinction porte sur la quantité et la qualité de certaines voyelles, que nos anciens grammairiens ont généralement déclarées longues ou brèves. Le son de l'*a* dans *patte* n'est pas le même que celui de l'*a* dans *mâle.* Le son de l'*o* dans *forteresse* n'est pas le même que celui de l'*o* dans *amphore.* Il n'y a pas entre ces sons une simple différence de *temps :* car on peut faire vibrer aussi longtemps qu'on voudra la première syllabe de *forteresse* et prononcer aussi brièvement qu'on voudra la pénultième d'*amphore,* pour se convaincre qu'ici *le temps ne fait rien à l'affaire,* et qu'il y a une question de qualité.

MM. Brunet de Presle, Wallon et d'autres membres contestent qu'aujourd'hui les pénultièmes d'*octogone, polygone,* soient prononcées brèves ou aiguës.

M. Thurot se borne à répondre qu'il s'est appuyé sur l'autorité de M. Littré pour l'indication contestée.

M. Dulaurier lit une *Notice sur les archives de la ville de Gênes.*

Les archives de la ville de Gênes sont divisées actuellement en trois sections :

1° Archivio governativo, ou Archivio di stato ;

2° Archivio della banca di S. Giorgio ;

3° Archivio notarile [1].

[1] J'ai omis dans cette énumération les Archives de la marie, *Archivio del mu-*

L'Archivio governativo et l'Archivio notarile sont déposés dans le Palazzetto, qui est attenant à l'ancien palais ducal. Le Palazzetto servait autrefois de siége pour le tribunal criminel du doge.

L'Archivio governativo, placé précédemment dans le palais de l'archevêché, a fait des pertes considérables dans l'incendie qu'allumèrent les bombes lancées durant le siége de Gênes par les Français en 1684.

L'Archivio della banca di S. Giorgio, transporté à Turin, il y a quelques années, a été réintégré dans les bâtiments de cette banque, bâtiments du XIIIe siècle, assez dégradés en ce moment, et où se trouvent les magasins et les bureaux de la douane de Gênes.

L'Archivio notarile renferme, ainsi que son nom l'indique, les actes des notaires de Gênes ou de ses colonies, qui ont été rassemblés dans ce dépôt. Ils commencent en 1154 et continuent jusqu'en 1805 avec quelques parties de 1806. Ce sont les minutes des notaires qui ont été successivement en exercice et dont on a formé des volumes pour chaque notaire, suivant l'ordre chronologique.

Un de ces volumes, qui est unique pour le même notaire, *fogliazzo unico*, porte le nom d'un certain De Quarto Antonini, notaire à Lajazzo ou Aïas, port commercial de la petite Arménie au moyen âge, où les Génois, les Vénitiens et les marchands de Plaisance [1] possédaient des établissements que leur avaient concédés les princes Roupéniens, maîtres de la petite Arménie.

nicipio, que je n'ai pas visitées, parce qu'elles ne contiennent rien d'intéressant pour les recherches que j'avais en vue, mais que Daunou visita en 1811 et dont il parle très-sommairement dans son Rapport général sur les archives italiennes, rapport qui existe en minute aux Archives nationales, section du secrétariat, cote ABVE, carton 7, 1re liasse (1810-1813).

[1] Dans un acte notarié du 4 février 1279, même *fogliazzo*, on lit : *Actum in Aiacio in logia Placentinorum.*

Les actes passés à Lajazzo par De Quarto Antonini ou par un autre notaire, car ces instruments paraissent avoir été rédigés les uns et les autres par deux notaires au moins, commencent au 3 février 1279 et se prolongent jusqu'au 28 mars même année, du folio 84 au folio 93 du volume précité; ils reprennent au folio 116 jusqu'au folio 124, depuis le 28 mars jusqu'au 7 décembre de l'année susmentionnée.

Comme ils n'ont guère pour objet que les affaires courantes entre les marchands génois, ventes, prêts commanditaires, associations de commerce, etc., et qu'ils reproduisent en majeure partie les mêmes formules du style notarial, je me suis borné à en copier six, qui m'ont paru les plus intéressants, datés des 15 et 24 février, des 2, 26 et 30 mars et 5 avril 1279.

L'écriture dans laquelle ils sont transcrits est une cursive du XIIIe siècle des plus expédiées; chaque mot est représenté par une sigle ou une abréviation; aussi la lecture de cette écriture est des plus difficiles et demande une extrême habitude.

J'ajouterai que les actes de l'Archivio notarile sont datés du millésime de l'Incarnation, du jour du mois compté dans l'ordre direct de la numération, du moment de la journée fixé par les heures canoniales, et de l'indiction génoise, commençant le 24 septembre.

M. Renier ajoute quelques explications à celles qu'il a données sur l'inscription communiquée par lui dans la dernière séance. Les mots *sub cura Leonis et Marciani* ne veulent pas dire que le monument a été élevé par les soins de Léon et de Marcien. Placés comme ils le sont à la suite du mot *aerari*, ils servent à préciser l'indication contenue dans ce mot, et à nous apprendre que les *aerarii* dont il s'agit ne sont pas les *aerarii* d'*Intaranum* en général, mais ceux-là seulement qui étaient sous les ordres de Léon et de Marcien, ou en d'autres termes

ceux-là seulement qui composaient l'atelier ou les ateliers dont Léon et Marcien étaient les chefs. Tel est le sens ordinaire des mots *sub cura;* c'est celui qu'ils ont dans ce passage d'une inscription célèbre de *Saepinum*[1] :

CONDVCTORES GREGVM·OVIARICORVM·QVI·SVNT·
SVB·CVRA·TVA.

Les conducteurs de troupeaux de moutons qui sont sous tes ordres.

C'est aussi le sens qu'ils ont dans cette autre inscription, qui a été trouvée entre Pont-à-Mousson et Scarpone[2] :

HERCVLISAXANOET
IMP·VESPASIANO
AVG·ETTITOIMP·ET
DOMITIANO CAESARI
M·VIBIVS MARTIALIS
⟩LEG·X·GEM·ETCOMMI
LITONES·VEXILL·LEG
EIVSD·QVI SVNT
SVB CVRA EIVS
V · S · L · M

Herculi Saxano, et imperatori Vespasiano Augusto, et Tito imperatori, et Domitiano Caesari,

M. Vibius Martialis centurio legionis decimae Geminae et commilitones vexillationis legionis eiusdem, qui sunt sub cura eius, votum solverunt libentes merito.

Cette inscription a été trouvée près d'anciennes carrières exploitées par les Romains, et aux travaux desquelles fut sans doute employé, sous la direction du centurion M. Vibius Martialis, le détachement de la légion Xe Gemina, dont il est ici question.

[1] Mommsen, *Inscr. Neap.* n. 4916.
[2] Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 468.

Léon et Marcien n'étaient sans doute ni des ingénus, ni des affranchis; autrement ils auraient un *gentilitium*. Désignés, comme ils le sont ici, par de simples surnoms, ils devaient être des esclaves, probablement des esclaves publics.

Le dieu *Borvo* était déjà connu par des inscriptions trouvées à Bourbonne-les-Bains, à Bourbon-Lancy, et dans d'autres localités; c'était une divinité protectrice des eaux minérales [1].

Candidus apparaît ici pour la première fois comme divinité locale. Il peut paraître bizarre qu'une divinité topique de la Gaule porte un nom latin. Mais c'est un fait aujourd'hui démontré par un grand nombre de monuments épigraphiques, surtout par ceux qu'on a découverts dans les régions pyrénéennes, que les Gaulois divinisaient volontiers ceux de leurs compatriotes qu'ils considéraient comme des bienfaiteurs publics. De là cette multitude de divinités topiques dont on avait lieu de s'étonner; de là aussi ces noms romains qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans le panthéon gaulois. Probablement la divinité de ce *Candidus* avait une semblable origine, ce qui, sans doute, ne donnerait pas à son apothéose une grande antiquité.

M. Brunet de Presle fait remarquer que le mot AVG*usto* ne paraît se rapporter qu'à BORVONI, à moins de lire AVG*ustis*.

M. Renier dit qu'il faut lire AVG*usto*. Ce n'est pas une épithète, c'est le nom même d'Auguste; c'est le culte d'Auguste associé à celui des divinités locales.

M. Robert fait observer que ce que M. Renier a dit de l'usage de mettre les particuliers au rang des dieux peut donner l'explication d'un monument très-curieux qu'il a vu à Bordeaux, et dans lequel à des noms de divinités bien con-

[1] Voy. Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase sur une inscr. latine trouvée à Bourbonne-les-Bains*, 1833, in-8°; cf. l'abbé Greppo, *Des eaux thermales ou minérales de la Gaule* (1846, in-8°), p. 28 et suiv. p. 55 et suiv. etc.

nues se trouve associé le nom de *Censorina,* nom de femme commun dans le pays.

M. Hauréau fait cette remarque qu'on lit *deo Borvoni et Candido*, et qu'ainsi le mot *deo* n'est pas ajouté à *Candido* comme à *Borvoni.*

M. Robert dit qu'il y a beaucoup d'exemples de divinités associées l'une à l'autre sans que le titre de dieu donné à la première soit répété pour les autres.

M. Paulin Paris fait connaître à l'Académie une découverte fort curieuse qui vient d'être faite en Champagne, entre Baye et Vertus. C'est une grande quantité de petits souterrains remplis de cadavres, disposés dans une forme pyramidale, les plus grands à la base et les plus petits, les enfants, au sommet. Il est probable qu'ils remplissaient entièrement le diamètre du caveau. Le corps le plus élevé est encore adhérent à la paroi supérieure. On a retrouvé en même temps beaucoup de hachettes, de couteaux et de pointes de flèches en pierre. Sur quelques parois on voit des figures grossières, par exemple des femmes aux mamelles extrêmement proéminentes. Tout porte à croire que ces tombeaux remontent à une très-haute antiquité. M. le baron de Baye, jeune homme qui paraît fort zélé pour la science, a acquis le terrain où ils se trouvent et en assure ainsi la conservation.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Ch. Nisard, un ouvrage intitulé *Études sur le langage populaire ou patois de Paris et de la banlieue.* (Paris, 1872, 1 vol. in-8°.) L'Académie a entendu M. Nisard lui lire plusieurs des chapitres de cet ouvrage et a pu les apprécier. M. de Longpérier se borne à rappeler que ce livre est le débris d'un grand travail que M. Nisard avait presque achevé et qui a péri dans l'incendie de l'Hôtel de Ville.

SÉANCE DU VENDREDI 18.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

M. le Président annonce que la séance prochaine sera avancée du 25 au 23 octobre (mercredi) à raison de la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut fixée au 25 (vendredi).

Sont présentés à l'Académie par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Littré la 29e livraison (TRÉ-VIN) du *Dictionnaire de la langue française*, laquelle paraît devoir être l'avant-dernière de ce grand ouvrage.

2° Au nom de M. le baron de Witte, *Les miroirs chez les anciens* (Bruxelles, 1872, in-8°, avec 9 planches).

3° Au nom de l'Association pour l'encouragement des études grecques, *Monuments grecs* publiés par cette association : n° 1 (1872, in-4°, avec 2 planches).

4° Au nom de M. de Saulcy, *Numismatique des Machabées : Recherches sur l'origine du droit monétaire de ces princes* (Extr. de la *Revue archéologique*).

5° Au nom de M. Mariette, *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie,* ouvrage publié sous les auspices de S. A. Ismaël-Pacha, khédive d'Égypte, et formant une nouvelle collection distincte du grand ouvrage sur les temples de l'Égypte (livr. 1 à 3, Paris, 1872, in-fol.).

6° *Méthode complète de plain-chant d'après les règles du chant grégorien et traditionnel à l'usage des séminaires, des chantres, etc.*, par M. Félix Clément, maître de chapelle honoraire de la Sorbonne et du collége Stanislas, etc. : 2e édition (Introduction, Paris, 1872, in-12. — 2 exemplaires).

M. le Président donne communication d'une lettre que lui a

adressée M. Christidès, de Thasos. En 1864, lors du voyage qu'il fit en Orient, M. Miller reçut des habitants de Thasos l'assurance qu'on avait jadis remarqué dans le lit d'un torrent desséché des fragments de sculpture antique représentant des oiseaux gigantesques. Les fouilles qui furent pratiquées n'amenèrent aucun résultat; M. Miller craignait d'être trompé par de fausses indications; d'ailleurs le temps et les ressources lui faisaient défaut pour continuer cette exploration.

La lettre de M. Christidès annonce qu'à la suite de pluies abondantes le fond du torrent a été de nouveau remué; on y a découvert un des oiseaux signalés par la tradition locale. C'est un aigle de taille immense auquel le bec et les pattes seulement manquent. La longueur de l'animal, de la tête à la queue, est de 2^{m}, 40; il mesure, de la tête à la naissance des ailes, 0^{m}, 70; sa plus grande circonférence est de 1^{m}, 40; les yeux ont 0^{m}, 10.

On l'avait transporté au monastère voisin; mais le gouverneur égyptien l'a réclamé et fait descendre aux Échelles, pour l'envoyer en Égypte (on sait que Thasos appartient au khédive). Le monument sera sauvé de la destruction et figurera dans les collections du musée de Boulaq. Bien que M. Christidès ne le dise pas, il est probable que l'oiseau est de marbre: cette matière est aussi commune à Thasos que chez nous le plus vulgaire moellon; les paysans s'en servent même pour les clôtures de leurs champs. A la lettre de M. Christidès sont jointes deux inscriptions grecques inédites, sur lesquelles M. Miller promet de donner quelques explications.

M. de Longpérier prie M. le Président de demander à M. Christidès de lui envoyer un estampage d'une portion de l'aigle de Thasos; la manière dont les plumes sont traitées servira peut-être à fixer l'âge du monument. Les ailes fermées sont déjà un indice de haute antiquité. Dans certaines médailles cypriotes, cette position des ailes est invariable. Il en

est de même dans les tétradrachmes d'Alexandre. Il n'est pas invraisemblable que l'oiseau retrouvé appartenait à une statue de Jupiter; la statue aurait eu dans ce cas des proportions colossales. Il est à souhaiter que de nouvelles explorations soient faites: on découvrira peut-être dans les environs quelques débris qui renseigneront là-dessus.

M. Brunet de Presle s'inquiète de savoir si les monuments grecs réunis en Égypte ne sont pas confondus avec les antiquités de la vallée du Nil.

M. de Saulcy le rassure. « Notre correspondant, dit-il, M. Mariette, directeur du musée de Boulaq, a pris soin de réunir les monuments grecs dans une salle spéciale. Leur classement et leur conservation ne laissent rien à désirer. »

M. de Longpérier, à l'occasion de cette même découverte, pose un certain nombre de questions que M. Miller promet de transmettre à son correspondant M. Christidès.

M. Renier a la parole pour une communication verbale. Il rappelle à l'Académie qu'il existe à Néris-les-Bains, l'ancien *Neriomagus* du pays des *Bituriges Cubi*, des antiquités romaines considérables. Sans parler des thermes romains, on y remarque les ruines d'un théâtre et celles d'un vaste camp retranché, entouré de remparts, et qui semble avoir servi de quartiers (*castra stativa*) à une armée ou du moins à une légion. On y a trouvé en effet des briques marquées de l'estampille d'une légion romaine, la VIIIe Augusta.

Quelques-unes de ces briques sont conservées au musée de Moulins, où elles ont été vues par M. Renier. Elles sont de deux espèces; sur les unes on lit seulement:

LEG$\overline{\text{VIII}}$AVG

Leg(io) octava Aug(usta).

L'estampille des autres est un peu plus considérable ; on y lit :

LEGVIIIAVGLAPPIOLEG

Leg(io) octava Aug(usta) L(ucio) Appio leg(ato).

C'est-à-dire : « la légion VIII[e] Augusta, Lucius Appius étant légat. »

En rapprochant cette dernière inscription d'un autre monument épigraphique trouvé à Rome et publié par Mazocchi[1], et d'un certain nombre de passages des auteurs, notamment de Dion[2], de Suétone[3], d'Aurélius Victor[4], de Plutarque[5], de Martial[6] et de Pline le Jeune[7], M. Renier démontre que le légat qui y est mentionné n'est autre que *Lucius Appius Norbanus Maximus,* qui sous Domitien, en 88 suivant Tillemont[8], comprima l'insurrection de Lucius Antonius Saturninus, légat de la Germanie Supérieure, lequel s'était fait proclamer empereur par les deux légions qui formaient l'armée de cette province et étaient cantonnées à Vindonissa.

On sait que ces légions étaient la XI[e] *Claudia* et la XXI[e] *Rapax,* dont on a trouvé, en effet, sur l'emplacement de cette ville et dans les environs, de nombreuses briques estampillées[9].

La nouvelle de l'insurrection de Saturninus avait causé à Rome un grand émoi; Domitien lui-même partit avec sa garde pour venir la combattre[10], et il envoya à Trajan, qui comman-

[1] *Epigramm. ant. Urbis,* fol. 178.
[2] Lib. LXVII, c. x.
[3] *Domitiani vita,* c. vi et vii.
[4] *Epitom.* lib. XII, c. x.
[5] *Paul. Aemil.* c. xxv.
[6] Lib. IX, epigr. 85.
[7] Lib. X, epist. 67.
[8] *Hist. des Empereurs,* note viii sur Domitien.
[9] Voy. Mommsen, *Inscr. Helvet.* p. 77 et suiv.
[10] Plutarch. *Paul. Aemil.* c. xxv.

dait alors en qualité de légat légionnaire une des deux légions dont se composait l'armée de l'Espagne Citérieure, l'ordre de se rendre immédiatement et à marches forcées, à la tête de ces deux légions, sur le théâtre des événements. Pline le Jeune décrit, dans son *Panégyrique* [1], la marche rapide du futur empereur à travers les Pyrénées d'abord, puis à travers les Alpes. Mais, quelque diligence qu'eût faite Trajan, la guerre était finie lorsqu'il arriva. Un autre légat, *Lucius Appius Norbanus*, était venu livrer bataille à Saturninus, et il l'avait vaincu, grâce à une heureuse circonstance que Suétone nous a fait connaître [2]. On était au milieu de l'hiver; le Rhin était gelé; mais un dégel subit produisit une débâcle, et les Barbares que Saturninus avait appelés à son secours ne purent passer le fleuve; de sorte que le rebelle se trouva réduit à ses propres forces, démoralisées par cet événement.

D'où venait *Norbanus?* On ne le savait pas jusqu'ici. M. Mommsen, se fondant sur quelques vers de l'épigramme de Martial citée plus haut [3], avait supposé qu'il venait de la Pannonie Supérieure [4]. Mais, dans cette hypothèse, *Norbanus* aurait rencontré le même obstacle qui arrêta les Barbares, et, dans tous les cas, il aurait été forcé de les combattre avant d'attaquer Saturninus, circonstance que ne mentionne aucun des auteurs qui ont parlé de ces événements. Ajoutons d'ailleurs que la situation du lieu où se livra la bataille, lieu qui était situé dans le voisinage de la Vindélicie et du Norique, suffit pour expli-

[1] C. xiv.

[2] *Domitiani vita*, c. vi.

[3] Lib. IX, epigr. 85 :

> Cum tua sacrilegos contra, Norbane, furores
> Staret pro domino Caesare sancta fides,
> . . . .
> Me tibi Vindelicis Raetus narrabat in oris.

[4] *Chronologie des lettres de Pline le Jeune*, dans l'*Hermès*, t. III, p. 118 et suiv.

quer les vers de Martial, et qu'il n'est pas nécessaire, pour les comprendre, de supposer que *Norbanus* avait traversé ces deux provinces. Les tuiles et les monuments de Néris prouvent qu'il venait de l'Aquitaine [1], dont il était probablement alors légat impérial propréteur en même temps que légat de la légion VIIIe *Augusta*. M. Renier ne pense pas qu'il ait été légat de la Lyonnaise, quoiqu'on ait trouvé à Mirebeau (Côte-d'Or) des tuiles exactement semblables à celles de Néris et qui sont aujourd'hui conservées au musée de Dijon [2]. On sait, en effet, par un autre document [3], que le légat de la Lyonnaise, en 88, était *Lucius Minicius Rufus*, qui fut consul ordinaire l'année suivante avec Domitien. Les tuiles de Mirebeau, où il ne paraît pas d'ailleurs qu'on ait trouvé des traces de *castra stativa* comme à Néris, prouvent seulement qu'un détachement de la légion VIIIe *Augusta* occupa quelque temps cette localité, pendant que cette légion était commandée par *Lucius Appius Norbanus*.

Mais comment la légion VIIIe *Augusta* se trouvait-elle alors au centre de la Gaule, et non sur les frontières de la Germanie? On sait qu'à l'avénement de Vespasien quatre des légions qui avaient été amenées en Italie par la guerre civile, la XIe *Claudia*, la XXIe *Rapax*, la IIe *Adjutrix* et la VIIIe *Augusta* furent envoyées sur les bords du Rhin, pour combattre la révolte de Civilis. Les trois premières se distinguèrent dans cette guerre, et Tacite raconte longuement la part qu'elles y prirent. Quant à la quatrième, il n'en parle pas, et il est fort probable qu'elle n'arriva sur les frontières de la Germanie qu'après le rétablissement de la paix [4]. On conçoit dès lors que, les garnisons de ces frontières étant considérées comme suffisantes,

[1] On comprend alors pourquoi Trajan, malgré la rigueur de la saison, avait passé par la Suisse pour se rendre sur le théâtre des événements : c'est qu'on avait voulu prendre Saturninus, pour ainsi dire, entre deux feux.

[2] *Revue archéologique*, nouv. série, t. V, p. 123.

[3] Voy. Borghesi, *Œuvres*, t. VII, p. 393 et suiv.

[4] Voy. Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 223.

on l'ait laissée dans la Gaule, comme une arrière-garde, en vue des événements qui pouvaient se produire ultérieurement.

La XXIe *Rapax* fut, avec la XIe *Claudia*, renvoyée à *Vindonissa*, d'où Vitellius l'avait tirée pour l'emmener avec lui en Italie; la IIe *Adjutrix* fut laissée dans la Germanie Inférieure.

Après la guerre contre Saturninus, la XXIe *Rapax* fut envoyée sur les bords du Danube, où elle fut entièrement détruite peu de temps après, dans la guerre contre les Sarmates; et Domitien ayant décidé que désormais plusieurs légions ne seraient plus réunies dans les mêmes *castra stativa*[1], la XIe *Claudia* resta seule à Vindonissa, et la VIIIe *Augusta*, qui remplaça alors la XXIe *Rapax* dans l'armée de la Germanie Supérieure, fut établie à *Argentoratum* (Strasbourg), où elle a, en effet, laissé beaucoup de traces de son séjour.

M. de Longpérier commence la lecture en communication d'un travail de M. Lenormant sur la langue *accadienne*, qui fut celle des premiers habitants de Babylone, et sur l'écriture de ce peuple antérieure aux écritures assyriennes.

M. J. Halévy, poursuivant la lecture de ses *Mélanges épigraphiques*, présente des observations nouvelles au sujet de la seconde inscription, attribuée au roi Radaschtoret. Il y est fait mention de la conquête faite par ce roi de la fertile plaine de *Scharon* ou *Saron*, et d'un vœu du même roi à la déesse Astarté, à l'occasion de cette guerre. M. Halévy discute ensuite la valeur des termes qui accompagnent les noms des deux divinités si souvent reproduites sur les tables votives de l'Afrique phénicienne. Il ne pense pas que le nom du dieu Baal-Hammon soit exactement traduit par Baal-Solaire, ni celui de la déesse *Tannat Senibaal* par *Tanit*, face de *Baal*. On n'en peut

[1] «Geminari legionum castra prohibuit.» (Sueton. *Domitiani vita*, c. vii.)

rien conclure, selon lui, pour l'identité des deux divinités, non plus que pour le monothéisme des Sémites. *Hammon* serait simplement le nom d'une contrée, *Baal-Hammon* le Baal ou seigneur de la Libye, et *Tannat* une déesse locale qui avait un temple dans une île voisine de Carthage.

SÉANCE DU MERCREDI 23.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants par le Secrétaire perpétuel :

1° Au nom de M. Wallon, l'ouvrage intitulé : *La Terreur, étude critique sur l'histoire de la Révolution française.* (Extrait du *Correspondant*. 1 vol. in-8°, 1872.)

2° Au nom de M. Henri Martin, les trois mémoires suivants :

A. *Hypothèse astronomique de Pythagore.* (Extrait du *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche,* Marz. 1872, Rome, in-4°.)

B. *Hypothèse astronomique de Philolaüs.* (Extrait du même recueil, avril 1872.)

C. *Ptolémée, auteur de l'Optique traduite en latin par Ammiratus Eugenius Siculus sur une traduction arabe incomplète, est-il le même que Claude Ptolémée auteur de l'Almageste?*

3° Au nom de l'Académie de Stanislas, par une lettre du secrétaire archiviste, M. L. Benoît, *Mémoires* de ladite Académie pour 1870-1871. (Nancy, 1872, in-8°.)

4° *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 1871. (La Roche-sur-Yon, 1872, in-8°.)

5° *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Bruxelles,* 1re à 10e année, 1862-1871, 10 vol. in-8°.

6° et 7° M. Miller, Président, fait hommage à l'Académie, de la part de M. Harrisse, auteur de la *Bibliotheca Americana vetustissima,* des deux ouvrages suivants :

A. L'un, en espagnol, a pour titre : *Don Fernando Colon, historiador de su padre,* et a paru, en 1871, à Séville, sous les auspices de la Société des bibliophiles d'Andalousie (1 vol. in-8°);

B. L'autre, en français, est une édition refondue et augmentée du précédent, publiée à Paris, grand in-8°, 1872, sous ce titre : *Fernand Colomb, sa vie, ses œuvres, essai critique,* par l'auteur de la *Bibliotheca Americana vetustissima.* M. Harrisse a pour principal but, dans son essai, de prouver que cette biographie prétendue du père par le fils est l'œuvre d'un faussaire. Sur cette question grave, M. Miller en appelle à l'autorité de M. d'Avezac, qui paraît ne point partager l'opinon trop absolue, selon lui, de M. Harrisse. Il incline plutôt pour la sage réserve de Muñoz, tout en reconnaissant les mérites du nouvel éditeur.

8° M. de Slane offre à l'Académie, de la part de Mahmoud-Bey, astronome de S. A. le khédive d'Égypte, son *Mémoire sur l'antique Alexandrie, ses faubourgs et environs, découverts par les fouilles, sondages, nivellements et autres recherches* (in-folio, Copenhague, 1872), et en signale l'importance, surtout au point de vue topographique.

9° *Les monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness* (Écosse), par Jules Marion, de la Société des antiquaires de France. (Extrait du tome XXXIII de ses *Mémoires,* Paris, 1872, in-8°.)

10° *Revue archéologique,* octobre 1872.

11° *Actes de la Société d'ethnographie : Compte rendu des séances, notices scientifiques, discours, rapports et instructions,* publiés par M. L. de Rosny, octobre à décembre 1871.

M. Thurot reprend et continue la première lecture de son *Mémoire sur l'histoire de la quantité ou de la prosodie en français, d'après les témoignages des grammairiens.*

M. Halévy, poursuivant la communication de ses *Mélanges épigraphiques,* s'occupe des formules funéraires chez les Phéniciens. «Tous les peuples, dit-il, ont adopté des formules caractéristiques pour leurs pierres tumulaires. Chez les Aryens,

ces formules expriment le vœu que le défunt repose en paix, que la terre lui soit légère, etc. Les Juifs, au contraire, choisissent des phrases d'un sens religieux. Les formules employées par les Phéniciens ne sont pas encore suffisamment expliquées, mais M. Halévy, jugeant par analogie, pense qu'elles doivent également exprimer des idées religieuses, et croit voir ses conjectures confirmées par une épitaphe qu'il traduit ainsi : «Puisse le tombeau, sous la pierre sépulcrale, faire effacer les péchés du défunt.»

M. Halévy rapproche cette inscription d'une formule funéraire qu'il a prise dans un cimetière juif de l'Arabie méridionale et qui est ainsi conçue : «Que Dieu efface les péchés du défunt!» Le Juif, monothéiste, met expressément le nom de Dieu, tandis que le Phénicien, polythéiste, a donné un tour vague à la phrase. Mais l'idée principale, dit M. Halévy, est identique : la rémission des péchés. Les Phéniciens croyaient donc aux peines et aux récompenses après la mort, à une sorte d'immortalité de l'âme, et ainsi leurs conceptions religieuses étaient au fond spiritualistes.

M. Derenbourg ne saurait admettre que la croyance en l'immortalité de l'âme fût répandue chez les Sémites aux époques reculées où remonte l'inscription interprétée par M. Halévy. Il se propose de faire prochainement sur ce point essentiel une communication à l'Académie.

SÉANCE DU MERCREDI 30.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Les lettres de MM. les Ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères, accompagnées de celles des agents consulaires qui y sont jointes, seront communiquées soit à la Commission des inscriptions sémitiques, soit à celle de l'École d'Athènes.

M. le Président rappelle que la discussion des titres des candidats pour la place laissée vacante par la mort de M. de Cherrier, a été fixée au 22 novembre prochain et l'élection, s'il y a lieu, au vendredi suivant.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport lu par M. de Longpérier, au nom de la Commission du prix de numismatique à décerner en 1872. Ce rapport est ainsi conçu :

L'Académie a reçu pour le concours les ouvrages suivants :

1° *The Chronicles of the Pathan Kings of Dehli illustrated by coins, inscriptions and other antiquarian remains* (London, 1871), by Edward Thomas (1 vol. in-8°, accompagné de 6 planches).

2° *Imitations des monnaies au type esterling, frappées en Europe pendant le XIIIe et le XIVe siècle* (Nancy, 1871), par J. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy (1 vol. in-8°, accompagné de 36 planches).

3° A. *La legge Vipsania dell' anno 733 unificatrice del sistema metrico e monetario in tutto l' imperio romano, scoverta in parte col Borghesi ed illustrata* da Carmelo Mancini (Napoli, 1871, in-4°). — B. *Storia della moneta romana dalla morte di Giulio Cesare fino a quella di Augusto :* parte prima, etc. da Carmelo Mancini (Napoli, 1872, in-4°).

La date du second mémoire de M. Mancini est postérieure à la clôture du concours, et cependant ce second mémoire se rattache si intimement au premier, que la Commission ne croit pas devoir les séparer dans son appréciation. M. Mancini s'est attaché à déterminer à quelle époque la réforme monétaire d'Auguste a été appliquée dans tout l'empire et à classer chronologiquement les triumvirs monétaires dont les noms sont inscrits sur les espèces romaines. Ce savant procède avec une méthode critique remarquable. Il a recours à une juste appréciation des documents les plus authentiques, et la Commission pense que, lorsque son travail sera terminé, il figurera honorablement dans un autre concours.

M. Edward Thomas s'est appliqué à former un recueil très-riche des monnaies frappées par les sultans afghans qui régnèrent sur le Bengale pendant près de quatre siècles, le premier des trente-sept princes de cette dynastie s'étant établi sur le trône en l'an 600 de l'hégire (1203 de notre ère) et le dernier étant mort en 984 (1576 de notre ère).

Après M. Reinaud, qui, en 1823, s'était occupé de quelques-unes des monnaies des sultans du Bengale. Marsden avait donné dans les *Numismata Orientalia* la description de 112 pièces frappées par les princes afghans. Mais le recueil publié par M. Thomas s'élève à plus du double, et ce numismatiste expérimenté rapproche les monnaies qu'il décrit des inscriptions et des textes historiques très-soigneusement étudiés. Son livre sera consulté avec fruit par tous ceux qui auront à traiter de l'histoire des musulmans de l'Inde pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles.

M. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, que l'enseignement spécial dans lequel il se distingue n'empêche pas de se livrer à des travaux historiques, a voulu nous donner la collection de toutes les imitations de l'esterling anglais, fabriquées dans quelques provinces de France, dans les Flandres et un peu par toute l'Europe pendant le XIIIe siècle et le XIVe.

Il y a précisément un siècle, Snelling avait eu la même idée, mais sa collection de *Counterfeit sterlings* se ressent de l'état dans lequel était, en 1769, la numismatique du moyen âge: c'est assez dire qu'elle est fort pauvre.

M. Chautard est parvenu à réunir près de 600 empreintes, et, ce qui est plus difficile encore, à les expliquer presque toutes. Les maîtres des monnaies, imitant le type d'une monnaie étrangère, cherchaient par toutes les combinaisons imaginables à déguiser leurs contrefaçons. C'était la principale condition du succès de leur fraude, et il en est résulté des légendes très-singulières, quelquefois fort obscures, qui réclament de la part de celui qui tente de les interpréter autant de patience que de sagacité. M. Chautard a certainement été aidé, dans l'accomplissement de sa tâche, par les nombreux auteurs qu'il a consultés et dont il a dressé la liste; mais il lui restait encore bon nombre de petits problèmes à résoudre, et il résulte de l'ensemble de son travail un tableau intéressant pour l'économiste aussi bien que pour le numismatiste, qui permet d'embrasser d'un coup d'œil toutes les émissions, si multipliées, d'un type qui se partageait, avec le gros d'argent de saint Louis et le florin d'or de Florence, la faveur des commerçants et des financiers.

M. Chautard a eu le courage d'imprimer son livre au milieu des circonstances les plus douloureuses, dans une ville envahie par l'ennemi. La Commission relève ce fait parce qu'il honore le caractère de l'auteur, mais non pour motiver la préférence qu'elle accorde à l'ouvrage.

A l'unanimité des membres présents, elle décerne le prix au livre intitulé : *Imitations des monnaies au type esterling.*

M. de Longpérier reprend la parole en séance publique pour communiquer, de la part de M. F. Chabas, correspondant à Châlon-sur-Saône, la note suivante : *Sur un papyrus hiératique inédit.*

« On se rappelle les premiers essais tentés par l'éminent égyptologue anglais, M. Samuel Birch, pour l'interprétation du papyrus Abbott. Ces essais, qui remontent à l'année 1859, faisaient connaître d'une manière assez exacte le contenu des parties les plus importantes de ce manuscrit, notamment celle qui donne le compte rendu d'une inspection officielle faite dans un groupe de tombeaux de la nécropole de Thèbes dont quelques-uns avaient été violés.

« La principale difficulté qui s'opposait alors à une traduction plus complète tenait à la nature même du document qu'on pouvait croire se référer exclusivement aux suites judiciaires de l'inspection des tombes et des spoliations découvertes. Mais dans la réalité, quoique les différents actes consignés sur le papyrus Abbott aient rapport à des vols commis dans les hypogées, quelques-uns de ces actes, et notamment les derniers, concernent des méfaits autres que ceux dont il est fait mention dans l'enquête. La suite du papyrus, qui se termine par un acquittement, ne paraissait pas, tout d'abord. en harmonie avec l'idée qu'on devait le plus naturellement s'en former. Pour échapper à cette difficulté, il fallut attendre que les progrès de la science du déchiffrement et la publication de nouveaux documents vinssent apporter des moyens plus étendus d'investigation.

« Ces ressources réalisées, j'ai pu, dès 1869, aborder l'étude du papyrus Abbott sur lequel mon attention s'était spécialement portée lorsque j'eus à traduire en français le mémoire de M. S. Birch, imprimé dans la *Revue archéologique*. Le résultat de cette étude fait l'objet du premier mémoire inséré dans le premier tome de ma troisième série de *Mélanges égyptologiques*.

« Ma traduction et le commentaire dont elle est accompagnée font bien comprendre la portée spéciale de chacun des paragraphes du papyrus Abbott, et montrent nettement qu'il ne faut point y chercher les actes de la procédure suivie contre les spoliateurs du tombeau du roi Sebakemsauf et de la reine Noubshas, quoique leur arrestation, leur incarcération et l'instruction de leur procès soient l'objet d'une mention sommaire. J'expliquais que ces opérations n'avaient pu être faites en un seul et même jour, et je montrais que s'il est question, au XI[e] paragraphe, de la violation de la tombe royale précitée, c'est seulement d'une manière épisodique et sans relation avec le procès intenté aux voleurs.

« On pouvait croire que nos informations sur ce chapitre seraient pour toujours limitées à ces déductions. Il n'en est cependant point ainsi, et je viens, à ce propos, d'éprouver l'émotion ressentie par mon savant ami, M. Goodwin, lorsqu'il découvrit dans l'un des papyrus du Musée britannique (le papyrus Butler) une portion notable du texte d'un récit intéressant, remontant au temps de l'Ancien Empire. J'ai reconnu, en effet, et non sans quelque surprise, dans un papyrus appartenant à une collection particulière en Angleterre, une pièce très-importante du procès fait aux spoliateurs du tombeau du roi Sebakemsauf.

« Ce document nouveau se rattache directement aux mentions qui terminent le III[e] paragraphe du papyrus Abbott, où il est question de l'incarcération des spoliateurs et des ordres donnés

pour leur mise en jugement. On y trouve l'aveu circonstancié des coupables, où nous recueillons de précieuses indications sur la richesse des sépultures sous les dynasties antérieures aux Pasteurs, et des renseignements nouveaux sur la marche de l'instruction des affaires criminelles aux temps pharaoniques, et notamment sur l'application de la question par la bastonnade et la compression des pieds et des mains pour obtenir des aveux.

« Cet intéressant manuscrit sera publié en *fac-simile* dans le deuxième volume de mes Mélanges (IIIe série) avec une traduction et un commentaire fait en collaboration avec le savant conservateur du Musée britannique, M. Samuel Birch. J'aurai l'honneur d'adresser à l'Académie un exemplaire de ce volume dès qu'il sera sorti de presse.

« Provisoirement, j'ai cru devoir lui signaler la singulière circonstance qui vient inopinément justifier mes vues et compléter un document datant d'au moins trois mille ans. »

M. Miller, Président, rappelle qu'à propos de la lettre où M. Christidès de Thasos lui annonçait la découverte de l'aigle colossal sur lequel il a été chargé de recueillir des renseignements précis, il promit de communiquer à l'Académie deux inscriptions grecques qui lui étaient parvenues en même temps. Il dégage aujourd'hui sa promesse pour la première de ces inscriptions. Mais, avant d'entreprendre l'explication de ce petit monument épigraphique et pour la préparer, il croit ne pouvoir mieux faire que de rappeler le curieux fragment d'Appien qu'il a communiqué à l'Académie en 1869 et qui a paru peu de temps après dans la *Revue archéologique*. Depuis lors, ce fragment a été réédité plusieurs fois. M. Miller en reproduit seulement la traduction française avec de très-courts détails, qui lui paraissent indispensables. L'*Histoire romaine* d'Appien, sur laquelle Photius nous donne quelques

détails, était divisée en vingt-quatre livres. Plusieurs sont incomplets ou perdus. Nous ne possédons absolument rien du XXIVe, qui était intitulé : Ἀραϐιος, *Arabica*.

M. Miller eut la bonne fortune de trouver un fragment curieux et d'une certaine étendue, provenant de ce XXIVe livre.

Voici la traduction française de ce fragment :

SUR L'ART DE LA DIVINATION CHEZ LES ARABES.

Appien dit à la fin de son XXIVe livre : C'était pendant la guerre d'Égypte. Un jour, je fuyais les Juifs et je me dirigeais, à travers l'Arabie Pétrée, vers un fleuve où m'attendait une barque qui devait me conduire à Péluse. J'avais pris pour guide un Arabe pendant la nuit. Je me croyais déjà près de la barque en question et l'aurore commençait à paraître, lorsqu'une corneille se mit à crier. L'Arabe, effrayé, me dit : «Nous nous sommes trompés.» Un nouveau cri s'étant fait entendre : «Nous nous sommes étrangement trompés,» dit-il. J'étais inquiet et je regardais s'il n'apparaissait pas quelque autre voyageur. Mais je n'en apercevais aucun, parce que nous étions en pleine aube et que toute la contrée était en guerre. L'oiseau s'étant fait entendre une troisième fois, l'Arabe me dit plein de joie : «C'est bien heureux que nous nous soyons trompés, car nous sommes dans le bon chemin.» Je riais, bien que nous eussions pris une fausse route, mais j'étais fort inquiet, parce que les ennemis étaient de tous les côtés, et il m'était impossible de retourner en arrière, à moins de tomber sur ceux que je fuyais tout à l'heure. En présence de pareilles difficultés, je suivais l'Arabe, m'abandonnant à la prédiction. Sur ces entrefaites, et contre mon attente, je rencontrai un autre fleuve qui était tout à fait dans le voisinage de Péluse et une trirème qui faisait voile pour cette ville. Je montai à bord et je fus sauvé. Quant à la barque qui m'attendait dans l'autre fleuve, elle fut prise par les Juifs. Autant ma chance avait été heureuse, autant j'admirai la prédiction. Les Arabes sont très-observateurs des pratiques religieuses, habiles dans l'art de la divination, adonnés à l'agriculture et très-versés dans la science des remèdes. Aussi est-il naturel que, rencontrant en Égypte une terre fertile, des cultivateurs, des peuples religieux comme eux et habiles dans l'art de la divination, dans la science des remèdes et dans la connaissance des astres, ils aient été heureux de se fixer parmi eux comme parmi leurs semblables.

M. Miller, après avoir consacré quelques détails à l'oïonoscopie, c'est-à-dire à la divination par l'étude du cri et du vol des oiseaux, ce qu'on appelle la science augurale, prouvait historiquement que c'est à l'année 115, la dix-huitième du règne de Trajan, qu'il faut rapporter la guerre à laquelle Appien fait allusion dans le passage inédit du XXIVe livre. Puis il ajoutait :

« Une autre question se présente, une question de langue. Appien rencontre un Arabe, qui lui demande son chemin. Comment s'entendent-ils? Appien parle-t-il arabe, ou est-ce l'Arabe qui parle grec? La dernière conjecture est plus probable. Les Grecs n'aimaient pas à apprendre les langues étrangères, tandis que la leur était très-répandue dans toute la Syrie et l'Arabie, comme le témoignent les nombreuses inscriptions grecques qu'on découvre dans ces contrées.

« Déjà, au IIe siècle avant notre ère, on trouve des Égyptiens, des Perses, des Juifs et des Arabes employant la langue grecque; c'est ce que prouve une lettre de deux Arabes publiée dans les papyrus du Louvre, page 316 du recueil de MM. Brunet de Presle et Egger, lettre datée de l'an 153 avant J. C.

« Un dernier renseignement à constater et à recueillir. Il paraîtrait que déjà, à une époque assez reculée, les Arabes s'étaient établis dans la partie de l'Égypte qui comprend l'isthme de Suez.

« Abordons maintenant l'explication de l'inscription découverte récemment à Thasos par le docteur Christidès. Voici d'abord comment je la lirais :

Ῥούφενος Γερμανοῦ οἰωνοσκόπος Ἄραψ πόλε[ω]ς ἐπιτιμίας Κανώ[θ]α, Γερμανῷ τῷ υἱῷ ζήσαντι ἔτη κϐ. Μνήμης χάριν.

c'est-à-dire :

Rufénus, fils de Germanus, oïonoscope, Arabe de la ville de Canatha (?), à son fils Germanus. Pour souvenir.

« Nous avons donc affaire à un Arabe, portant, comme son père, un nom romain grécisé, et parlant grec, mais d'une manière très-incorrecte, ainsi qu'on va le voir bientôt. Ajoutons qu'il tient à conserver sa nationalité comme la plupart des Orientaux qui habitaient les pays soumis à l'administration gréco-romaine.

« Ῥούφενος est une transcription irrégulière du nom latin Rufinus, Ῥουφεῖνος ou Ῥουφῖνος, dont l'orthographe varie beaucoup dans le style épigraphique : car, indépendamment des deux formes précédentes, on trouve encore Ῥυφῆνος, Ῥοφφῖνος et Ῥουβῖνος. Peut-être le docteur Christidès a-t-il oublié un iota dans sa transcription. On lirait alors Ῥουφεῖνος.

« Je n'ai pas à revenir sur le mot *οἰωνοσκόπος*. Je me contente de renvoyer à mon commentaire sur le fragment d'Appien.

« C'est dans ce qui suit que gît la véritable difficulté.

Ἄραψ πόλεος ἐπιτιμίας Κανωε. α
Arabe de la ville de.....

« Si l'on veut prendre *ἐπιτιμίας* dans le sens ordinaire, c'est-à-dire dans le sens de reproche, blâme, on n'arrivera jamais à comprendre la présence de ce mot dans la phrase. Ce serait perdre son temps que de chercher à subtiliser ici, pour donner à notre Arabe plus d'esprit, plus de science grammaticale qu'il n'en a. Il s'agit simplement de savoir ce qu'il a voulu dire sans s'inquiéter des exigences de la langue dont il s'est servi. Peu familiarisé avec le grec, connaissant mal la propriété des termes de cette langue, il aura fabriqué un adjectif *ἐπιτίμιος* dans le sens de honorable, illustre, et *πόλεος ἐπιτιμίας* signifiera tout simplement, de la célèbre ville, etc. Il ne faut pas voir dans *πόλεος* une forme dialectale, c'est une faute d'orthographe pour *πόλεως*.

« La rédaction des épitaphes particulières ayant de tout temps été abandonnée au goût et au caprice de chacun, il

s'ensuit qu'elles ne sont pas toujours des modèles de style et de correction grammaticale. Combien, dans nos cimetières modernes, en trouve-t-on de ce genre !

« Avant de chercher quelle est la ville qui a eu l'honneur de donner le jour à notre Arabe et dont le nom est incomplet et corrompu, citons la fin de l'inscription, qui ne présente aucune difficulté et qui rentre dans les formules ordinaires : « A son fils Germanus, ayant vécu vingt-deux ans. Pour sou- « venir. »

« Ὑῷ pour υἱῷ est fréquent dans les monuments épigraphiques de la basse époque, à moins que l'iota n'ait été omis dans la copie.

« Faisons remarquer encore que le père et le fils de *Rufinus* s'appellent tous deux *Germanus,* suivant l'usage grec qui faisait donner le même nom de deux en deux générations à l'aîné de plusieurs enfants. Cet usage s'est continué fort tard.

« Voyons maintenant quel peut être le nom de ville qui se cache sous les lettres ΚΑΝωΕ.Α. J'avais d'abord pensé à la fameuse ville de Canope.

« Il est, en effet, possible d'expliquer la corruption paléographiquement. Un B cassé sur la droite aura pu être pris pour un E. La lettre qui manque serait un O et la branche droite supérieure de l'Υ ayant disparu, M. Christidès aura peut-être cru retrouver les traces d'un A. J'ajoute que la copie envoyée n'a pas été très-exactement faite, car on y remarque des variétés de lettres, telles que l'*epsilon* ayant tantôt la forme lunaire et tantôt la forme ordinaire.

« Quant à l'épithète ἐπιτιμίας, dans le sens que je lui donne, elle convient très-bien à Canope qui, du temps de Strabon, était célèbre par son fameux temple de Sérapis et par le concours de gens de toute espèce qu'y attiraient ses mœurs dissolues.

« N'oublions pas non plus, que déjà à une époque assez

reculée, les Arabes s'étaient établis dans la partie de l'Égypte qui comprend l'isthme de Suez.

«Je dois maintenant citer ici une autre ville dont le nom s'adapterait très-bien ici : c'est KANAΘA. Et, à ce propos, mon ami M. Egger m'a rappelé une inscription très-curieuse trouvée à Genay (Ain) et qui a été publiée dans le vingt-huitième volume des Antiquaires de la France. Cette inscription est bilingue, grecque et latine. Elle contient l'épitaphe d'un Arabe, nommé Ulsaim (et appelé aussi d'un nom latin Julianus (Ἰουλιανός). Il était de la ville de KANAΘA, connue d'ailleurs par une inscription du *Corpus* et par les géographes anciens. C'est la ville qui dans la Bible est nommée Knat ou Caneth.

«L'orthographe KANΩΘA était également usitée.

«D'après les détails qui précèdent, on voit quel intérêt comporte cette inscription rapprochée du fragment d'Appien. Ces deux monuments, épigraphique et littéraire, s'éclairent et se complètent l'un l'autre, et, par cela même, prennent une plus grande valeur.

«Dans la prochaine séance, je dirai quelques mots de l'inscription trouvée sur l'emplacement du temple d'Esculape.»

M. de Saulcy exprime le désir qu'un *fac-simile* de l'inscription soit demandé pour trancher la question géographique.

M. Hauréau donne lecture de la notice suivante :

DES CHANCELIERS DE CHARTRES APPELÉS PIERRE.

Trois manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Victor, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale sous les numéros 14,500, 14,859 et 14,923 du fonds latin, contiennent un même ouvrage diversement intitulé *Speculum Ecclesiæ* et

Manuale de mysteriis Ecclesiæ, dont voici les premiers mots : « Frumentum desiderat nubes, et nubes spargunt lumen suum. » Dans les trois exemplaires, le nom de l'auteur est ainsi désigné : *Magister Petrus, cancellarius Carnotensis.* De même dans le numéro 16 de la bibliothèque d'Avranches, volume autrefois possédé par les moines du Mont-Saint-Michel, se trouve une glose sur le livre de Job, avec ce titre : *Job glossatus, secundum magistrum Petrum, cancellarium Carnotensem* [1]. L'auteur de ces deux ouvrages paraît donc clairement désigné ; il l'est pourtant d'une façon tout à fait insuffisante et, disons mieux, très-obscure, si, comme l'assurent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France,* trois chanoines du nom de Pierre ont successivement administré la chancellerie de l'église de Chartres.

Le premier mourut, disent-ils, avant l'année 1039 [2]. Ce qu'ils avancent sur la foi d'un controversiste catholique du XVIe siècle, Jean Garet, qui le cite, vers cette date simplement conjecturale, comme auteur d'une paraphrase sur les Psaumes dont il donne l'extrait suivant : « Juravit Dominus ; id est Deus Pater promisit firmiter tibi homini, et non pœnitebit eum ; id est non mutabit hoc quod sequitur. Tu es sacerdos in æternum, id est non temporalis sicut Aaron, sed secundum ordinem Melchisedec, quia Christus panem et vinum in corpus suum et sanguinem consecravit [3]. » Possevin ayant recueilli la mention de ce glossateur des Psaumes [4], lu par Garet, et l'ayant ainsi fait connaître à Jean de Launoy, celui-ci s'est empressé d'unir le nom de Pierre à celui de Fulbert, l'illustre fondateur de l'école de Chartres. Formé, dit-il, sous la discipline de Fulbert, Pierre devint

[1] *Catal. génér. des manuscrits des départ.* t. IV, p. 436.

[2] *Hist. litt. de la Fr.* t. VII, p. 341.

[3] Jean Garet, *De vera præsentia corpor. Christi in sacram. Eucharistiæ ;* Anvers, 1561, in-8° ; p. 64, 2.

[4] Possevin, *Apparat.* t. II, p. 246.

écolâtre ou chancelier de Chartres soit après la mort, soit après la retraite de son maître, et laissa lui-même des ouvrages qui perpétueront le souvenir de son nom : « Operibus famam ad posteros extendit. » De Launoy n'avait pas, il est vrai, rencontré le commentaire sur les Psaumes cité par Garet, mais il avait vu dans la bibliothèque de Saint-Victor un *Manuel sur les mystères de l'Église* qu'il ne doutait pas d'attribuer au docte disciple de Fulbert, ne soupçonnant pas, pour sa part, qu'un autre Pierre eût été chancelier de l'église de Chartres [1]. Aux assertions si positives et cependant si chimériques de Jean de Launoy l'auteur de la *Bibliothèque chartraine* ne pouvait manquer d'ajouter quelque chose. Les controversistes du XVIe siècle n'ayant aucunement l'habitude de citer des livres inédits, Jean Liron a conclu de cette juste remarque que l'imprimerie naissante avait fait au chancelier de Chartres l'honneur de multiplier les exemplaires de sa glose sur les Psaumes [2]. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont ensuite mis au compte du même chancelier Pierre, outre le *Manuel* ou *Miroir de l'Église,* désigné par de Launoy, le commentaire sur le livre de Job autrefois conservé dans le monastère du Mont-Saint-Michel [3]. Ainsi le disciple de Fulbert, l'héritier prétendu de sa chaire fameuse, dont, avant Garet, personne n'avait connu même le nom, est devenu, comme auteur de deux gloses et d'un livre liturgique, un des notables écrivains du XIe siècle.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* avaient été sur le point de lui attribuer encore un recueil inédit de lois romaines, que contient, sous le nom de Pierre, sans surnom, un volume de notre ancien fonds latin, anciennement rangé sous le numéro 1817, maintenant sous le numéro 4709. En effet,

[1] J. de Launoy, *De celebrior. scholis*, dans ses Œuvres, t. IV, part. I, p. 54.

[2] *Biblioth. chartraine*, p. 20.

[3] *Hist. litt. de la Fr.* t. VII, p. 342.

disent-ils, la dédicace de ce livre est à l'adresse de saint Odilon, abbé de Cluni, contemporain de Fulbert et de son disciple. Cependant ils ont cru plus prudent, après réflexion, de transférer ce recueil de lois à un légiste, à Pierre Damien. Avec plus de prudence ils se seraient abstenus d'en rechercher l'auteur, et de nommer Pierre Damien après avoir écarté le chancelier Pierre. Adressé, non pas à saint Odilon, abbé de Cluni, mais à l'un des premiers citoyens de Florence, *Odiloni, viro splendidissimo, Florentinæ civitatis magistro magnifico,* ce recueil n'est aucunement de Pierre Damien; il est d'un jurisconsulte italien que Fabricius a mentionné d'après Ducange, sans avoir pu découvrir son surnom [1].

Avec plus de prudence encore, au lieu d'attribuer de leur chef à cet ancien Pierre de Chartres la glose sur Job, conservée dans le manuscrit du Mont-Saint-Michel, les auteurs de l'*Histoire littéraire* auraient blâmé Liron et de Launoy d'avoir déjà mis à son compte la glose sur les Psaumes et le *Miroir de l'Église,* car ce chancelier de Chartres en l'année 1030 est un personnage tout à fait imaginaire, né d'une erreur ou d'une fraude de Jean Garet, comme nous allons essayer de le démontrer.

Un chanoine de Chartres nommé Hoyau, qui connaissait l'histoire de son église, avait déjà refusé de croire à l'existence de ce chancelier. C'est Jean Liron qui nous l'atteste, et il ajoute, à demi convaincu par les objections du savant chartrain, qu'il faut peut-être changer la date assignée par Garet à la glose sur les Psaumes. Casimir Oudin n'avait pas été longtemps arrêté par cette difficulté. A bon droit il ne pouvait admettre qu'un écrivain du XI[e] siècle, d'un siècle où les lettrés étaient si rares, fût resté complétement ignoré jusqu'au jour où Garet l'avait tiré d'une obscurité si profonde.

[1] Fabricius, *Biblioth. med. et inf. ætat.* t. V, p. 285.

Oudin avait donc mis la date fautive de l'année 1030 sur le compte de Possevin, ou plutôt de son imprimeur, et l'avait corrigée témérairement, selon sa coutume, en transposant un chiffre, c'est-à-dire en substituant l'an 1300 à l'an 1030. Ce qui a troublé Fabricius, qui, citant à la fois Oudin et Liron, sans remarquer la différence des dates données par l'un et par l'autre, a fait le même Pierre disciple de Fulbert et contemporain de Philippe le Bel, *disciplulus Fulberti, clarus circa annum 1300* [1]. Ces corrections hasardées et ces étranges erreurs étant pareillement écartées, restent les doutes très-légitimes du chanoine Hoyau. En effet, ni le *Cartulaire de l'église de Chartres,* ni l'obituaire de cette église, ni le *Cartulaire de l'abbaye* chartraine *de Saint-Père,* ni la nouvelle *Gaule chrétienne,* ni quelque pièce jusqu'à ce jour produite ne parlent du chancelier découvert par Jean Garet. En 1040, dix ans après la mort de Fulbert, l'école de Chartres était encore gouvernée par Sigon. Il y a plus, Adelmann, scolastique de Liége, qui avait longtemps fréquenté l'école de Fulbert, nous a transmis la liste de ses condisciples, de tous ceux du moins qui, sortis de cette école, devinrent à leur tour des maîtres de quelque renom. Il nomme Sigon, Hildier de Chartres, médecin, philosophe, musicien distingué; il nomme Lambert, professeur à Paris, Engelbert à Orléans, Rainauld de Tours, savant grammairien, et quelques autres; mais il ne parle aucunement du chancelier Pierre. Que si, comme on le dit, ce disciple préféré de Fulbert, ce savant homme, cet écrivain fécond, avait alors occupé la chaire principale de l'école de Chartres, Adelmann aurait-il pu l'oublier? Non, sans doute. Ainsi Garet a mal daté la glose sur les Psaumes, et de Launoy, le fameux «dénicheur de saints,» a lui-même prêté les mains à la fabrication d'un faux docteur. L'auteur de la

[1] *Biblioth. med. et inf. ætat.* t. V, p. 251.

glose citée, le chancelier Pierre, ne vivait pas dans les premières années du XIe siècle, et quand les auteurs de l'*Histoire littéraire,* trompés à leur tour par Garet et par de Launoy, sont venus ensuite attribuer le *Miroir de l'Église* et la glose sur Job à ce chancelier fictif de l'année 1030, ils ont commis une erreur qu'ils auraient facilement reconnue s'ils eussent pris la peine de lire un des exemplaires du *Miroir* conservés à Saint-Victor. Cet ouvrage est, en effet, on le voit dès l'abord, que l'on considère le fond ou la forme, d'une date beaucoup moins reculée.

Le second Pierre, chanoine de Chartres, auquel l'*Histoire littéraire* donne le titre de chancelier, appartient aux dernières années du XIIe siècle. Celui-ci n'est pas un personnage, un auteur supposé. Nous le trouvons, en l'année 1181, souscrivant, avec d'autres chanoines de Chartres, certaines lettres dictées par Thibauld, comte de Blois [1]. Il signe : *Magister Petrus Blesensis.* Il est inscrit sous le même nom, avec le même titre, dans l'obituaire de l'église de Chartres à la date du 30 novembre : *Anniversarium magistri Petri Blesensis, qui reliquit ad anniversarium ejus faciendum quinquaginta libras, pro quibus habemus obligatam tertiam decimæ de Bunvilla* [2]. La rencontre de ce nom joint à ce surnom a mal inspiré les éditeurs du *Cartulaire de N. D. de Chartres.* « On soupçonnait, ont-ils écrit, que le célèbre Pierre de Blois, archidiacre de Bath, avait été chanoine de Chartres, mais on n'en avait pas une preuve certaine. Cette preuve la voilà. » Qui avait soupçonné cela? Qui avait déjà confondu, d'une façon hypothétique, l'archidiacre de Bath et le chanoine de Chartres, tous deux nommés Pierre de Blois? Nous l'ignorons; mais assurément le premier auteur de cette confusion ne l'aurait pas faite s'il avait connu deux lettres, d'un ton fort différent, écrites l'une et l'autre

[1] *Cartul. de N. D. de Chartres*, t. I, p. 207.

[2] *Ibid.* t. III, p. 215.

par l'archidiacre de Bath au chanoine de Chartres, son contemporain et son compagnon d'enfance. Dans l'une de ces lettres, la seule qui ait le ton de l'amitié, l'archidiacre de Bath dit au chanoine de Chartres qu'il s'applaudit d'avoir le même nom que lui, «æquivocationi vestræ toto corde congratulor[1],» et il paraît même heureux de prévoir que la postérité, lisant ce qu'ils ont écrit l'un et l'autre, finira par ne plus les distinguer. Cette prévision, on le voit, n'était pas fausse. Corrigeons donc l'erreur commise ou confirmée par les éditeurs du *Cartulaire de N. D. de Chartres;* deux Pierre de Blois ont existé dans le même temps, l'un archidiacre de Bath, l'autre chanoine de Chartres.

Pierre de Blois, chanoine de Chartres, avait peut-être enseigné quelque part les arts et les lettres avant d'être pourvu de son canonicat. C'est, du moins, ce que semble dire son ancien ami, l'archidiacre de Bath, dans une seconde lettre qui n'a plus du tout le ton de la première : «In summos eminentiæ titulos scientia scholaris extulerat[2];» mais rien ne nous prouve qu'il ait jamais été maître-école ou chancelier de Chartres. M. Amaury Duval croit avoir trouvé cette preuve dans une lettre de l'archidiacre de Bath à Jean de Salisbury, mais il se trompe. Vers l'année 1176, Jean de Salisbury ayant été nommé récemment évêque de Chartres, l'archidiacre de Bath le remercie d'avoir aussitôt gratifié d'un emploi dans cette église le compagnon de son enfance, qu'il appelle un autre lui-même, cet homonyme auquel il se flatte de beaucoup ressembler. Il s'agit de la prébende canoniale que Jean de Salisbury vient d'accorder à maître Pierre de Blois. Il s'agit si peu de la chancellerie que l'archidiacre trouve le titre concédé bien inférieur au mérite de la personne, et n'hésite pas, dit-il, à croire que son savant ami sera bientôt jugé digne

[1] Petri Blesensis *epistola* 77, edente I. A. Giles.
[2] *Ibid. epist.* 76.

d'une plus haute charge : « Dignus est, écrit-il, ut ei plenioris gratiæ oleum infundatis. Manus vestræ myrrham primam distillaverunt; spero futurum iri quod balsamum uberioris gratiæ redundabunt[1]. » Si l'évêque de Chartres avait dès l'abord nommé Pierre dé Blois chancelier, il n'aurait pu lui conférer ensuite une charge plus importante, la seule dignité vraiment supérieure à celle de chancelier étant celle de doyen, et le doyen étant élu par le chapitre, non par l'évêque. La preuve alléguée par M. Amaury Duval est donc sans valeur.

Ce Pierre de Blois était, d'ailleurs, un singulier chanoine. Un évêque d'un esprit libre, enjoué, sceptique, comme Jean de Salisbury, avait pu seul appeler dans le chapitre d'une église cathédrale un lettré si passionné pour l'antiquité profane et qui professait un dédain si singulier pour les lettres sacrées. On a dit que l'archidiacre de Bath l'avait peu ménagé dans une de ses lettres. Cette lettre est une réponse à des propos d'une indiscrétion choquante. Un jour, le chanoine de Chartres écrit à son ami qu'il trouve le langage de l'Evangile grossier, insipide, enfantin : « Sermonem evangelicum vocas durum, insipidum, infantilem. » L'archidiacre indigné lui répond, ne pouvant se défendre d'exprimer enfin ce que depuis longtemps il pense et ne dit pas. Ce qu'il pense est qu'un homme aussi versé dans toutes les sciences que le chanoine de Chartres aurait dû se proposer d'être le modèle de toutes les vertus, et qu'il a préféré perdre une foule de gens par l'exemple funeste de son impiété. Quand il était jeune, on pouvait avoir quelque indulgence pour ses écarts : mais puisque le voilà maintenant parvenu à la vieillesse, il faut lui demander compte de l'emploi de sa vie. Il l'a tout entière employée à lire les poëtes, les philosophes, les juris-

[1] *Epistol.* 114.

consultes païens ; toute sa vie, malgré les sages avertissements de ses amis, il a fait état d'avoir en horreur la sainte Écriture, les livres des Pères, toute page traitant de théologie : « Contra omnium te diligentium voluntatem sacram theologiæ paginam damnabiliter horruisti [1]. » Enfin, près de descendre dans la tombe, quelles œuvres peut-il montrer pour prouver qu'il a vécu? Uniquement des vers, des poëmes sur les fabuleuses amours de Jupiter et d'Hercule.

Voilà le portrait, sans doute fidèle, de maître Pierre de Blois, chanoine de Chartres en l'année 1181. Ses vers paraissent perdus ; il les a peut-être brûlés avant de mourir. Quoi qu'il en soit, Liron [2], Fabricius [3] et M. Amaury Duval n'étaient aucunement autorisés à compter parmi les théologiens du XIIe siècle ce méprisant ennemi de la théologie et à lui attribuer la glose sur les Psaumes, citée par Garet. M. Amaury Duval est même plus généreux encore pour ce lecteur assidu des anciens philosophes, pour cet imitateur imprudent des anciens poëtes, puisqu'il inscrit, en outre, au catalogue de ses œuvres des *Homélies sur les Évangiles* déjà réclamées, il ne l'ignore pas, par Charles de Visch et par Liron pour un autre Pierre, religieux bénédictin de l'abbaye de l'Aumône. Ces *Homélies*, désignées par Liron d'après un manuscrit de Chaalis, sont peut-être celles qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, dans le numéro 2466 du fonds latin, sous le nom de Pierre, évêque d'Ostie. Ne pouvant comparer les deux textes, nous ne disons pas qu'ils sont conformes : nous supposons simplement qu'ils doivent l'être. En tout cas, M. Amaury Duval a, le premier, sans produire le témoignage d'aucun texte, c'est-à-dire sans aucun droit, attribué des *Homélies* quelconques *sur les Évangiles* au chanoine de Chartres nommé Pierre de Blois.

[1] Petri Blesensis *epist.* 76.

[2] *Biblioth. Chart.* p. 82.

[3] *Biblioth. med. et inf. ætat.* t. V, p. 246, 247.

Enfin, un troisième Pierre est nommé dans l'*Histoire littéraire de la France* avec le titre de chancelier de l'église de Chartres, lequel mourut, selon M. Daunou, vers l'année 1230 [1]. Un document ignoré de M. Daunou, document précieux et d'une incontestable autorité, l'obituaire récemment publié de l'église de Chartres, atteste en ces termes l'existence de ce chancelier, à la date du 8 septembre : « Obiit vir venerabilis Petrus de Reisseio, hujus sanctæ ecclesiæ sacerdos et cancellarius, sacræ Scripturæ doctor et prædicator egregius, multa scientiæ et facundiæ gratia perornatus, qui moriens legavit et dedit huic ecclesiæ libros multos, scilicet historias Manducatoris, sententias Longobardi, Psalterium glossatum, epistolas Pauli glossatas, moralitates super Bibliothecam, Apocalypsim et duodecim minores prophetas, Epistolas canonicas et Actus apostolorum glossatos in uno volumine, glosas super Vetus Testamentum in duobus voluminibus, sermones abbatis Clarævallensis, epistolas Gaii Solini Apollinaris et librum Senecæ de naturalibus quæstionibus in uno volumine; et fabricæ hujus ecclesiæ XL marchas argenti et quinque annulos aureos; et nobis LII libras monetæ Carnotensis ad emendum redditum ad suum anniversarium celebrandum [2]... » Ce chancelier, dont on ne saurait contester l'existence, docteur en théologie, prédicateur renommé, homme d'un grand savoir et d'un grand mérite, s'appelait donc Pierre de Roissy. Or, deux manuscrits du Vatican, provenant de la reine de Suède, contiennent le *Miroir de l'Église,* avec cette désignation : *Manuale magistri Petri de Roissiaco;* ou celle-ci, plus précise encore, *Petri de Roissiaco, Carnotensis cancellarii, Manuale.* Ainsi, voilà deux renseignements certains : l'église de Chartres eut un chancelier nommé Pierre de Roissy, et ce chancelier est l'auteur du *Manuel* ou *Miroir de l'Église* dont il existe au

[1] *Hist. littér. de la France,* t. XVIII, p. 524.
[2] *Cartul. de N. D. de Chartres,* t. III, p. 171, 172.

Vatican deux exemplaires[1], et trois à la Bibliothèque nationale, venant de Saint-Victor.

Malgré l'indication fournie par de Launoy et reproduite par Liron, par Oudin, par Fabricius, M. Daunou n'a pas recherché les volumes de Saint-Victor, où il aurait pu lire ce *Manuel*, et, par simple conjecture, il a supposé qu'il devait contenir des prescriptions touchant les devoirs, les fonctions des clercs et l'administration des sacrements. De telles suppositions sont rarement exactes. Mieux informé, de Launoy dit avec raison que cet ouvrage liturgique offre d'intéressants détails sur les cérémonies qui étaient en usage dans les églises de France au temps où vivait l'auteur; il y en a même sur des cérémonies peu canoniques, comme, par exemple, sur la fête des sous-diacres, aussi nommée fête des fous, que l'on célébrait habituellement le jour de la Circoncision, quelquefois le jour ou dans l'octave de l'Épiphanie. On y pourra trouver, en outre, des explications plus ou moins vraies, plus ou moins fausses sur la structure de l'église matérielle; en d'autres termes, sur les intentions pieuses ou morales qu'ont eues les architectes en distribuant comme ils l'ont fait toutes les parties de l'édifice gothique. Comme on est aujourd'hui très-curieux de recueillir ces explications, nous signalons celles que nous a laissées Pierre de Roissy, sans toutefois les recommander comme dignes d'une entière confiance. Elles sont trop mystiques pour être toujours conformes à la vérité.

Nous avons, pour notre part, vainement recherché dans cet ouvrage une date quelconque, ou, ce qui peut tenir lieu d'une date, la relation d'un fait contemporain. M. Daunou suppose que Pierre de Roissy mourut vers l'année 1230. Cette supposition, que M. Daunou faisait sans aucun indice, n'est pas, du moins, contredite par l'obituaire de Chartres.

[1] Montfaucon, *Bibliotheca biblioth.* t. I, p. 16, *c*, et p. 68, *a*.

Nous y voyons, en effet, que le chancelier Pierre avait laissé par testament à son église les *Sentences* de Pierre le Lombard, mort en 1160, et l'*Histoire* de Pierre Le Mangeur, mort vers 1179; ce qui permet de rapporter sa donation au temps où ces livres étaient déjà devenus classiques, c'est-à-dire aux premières années du XIIIe siècle. Aucune pièce insérée dans le *Cartulaire de Chartres* ne porte le nom de Pierre de Roissy.

Ainsi, nous ne saurions assigner une date précise à la composition du *Miroir de l'Église*. L'auteur de ce livre nous est néanmoins bien connu. Ce n'est pas le chancelier supposé de l'année 1130; ce n'est pas le chanoine Pierre de Blois; c'est le chancelier Pierre de Roissy. Pouvons-nous, avec la même certitude, attribuer à ce docteur la glose sur Job du manuscrit d'Avranches? Il existe une glose sur Job de l'archidiacre de Bath; la plupart des bibliothèques conservent quelques exemplaires manuscrits de cette glose, d'ailleurs souvent imprimée : c'est un des écrits les plus loués de la fin du XIIe siècle. Mais il ne faudrait pas confondre la glose sur Job de l'archidiacre de Bath, commençant par *Henrico, Dei gratia Anglorum illustrissimo regi*, avec la glose du numéro 16 d'Avranches, qui commence par *Erubesce Sydon, ait mare*. Celle-ci, d'ailleurs, est intitulée : *Job glossatus secundum magistrum Petrum, cancellarium Carnotensem*, et, nous croyons l'avoir prouvé, si d'autres chanceliers de Chartres ont, en des temps plus rapprochés de nous, porté le nom de Pierre, on n'en connaît qu'un de ce nom avant le XIIIe siècle : c'est Pierre de Roissy. Or, le manuscrit d'Avranches, qui contient la glose sur Job, est, dit-on, de la fin du XIIe siècle. Nous ne saurions donc refuser cette glose à Pierre de Roissy sans être en mesure de démontrer que le manuscrit d'Avranches l'attribue faussement à un chancelier de Chartres nommé Pierre.

Quant aux gloses sur les Psaumes citées par Jean Garet, nous les avons vainement demandées aux catalogues de

France et d'Angleterre. Elles paraissent aujourd'hui perdues, si elles ont jamais existé. En retranchant d'inutiles paraphrases à la glose de Pierre le Lombard sur le psaume 109, nous y lisons : « Dominus juravit tibi, id est firmiter promisit tibi, secundum quod tu es homo; et non pœnitebit eum, id est non mutabit, sicut de sacerdotio Aaron contigit. Tu es sacerdos in æternum, id est sacerdos æternus secundum ordinem Melchisedec, quia panem et vinum in corpus et sanguinem suum consecravit Christus[1]. » La citation de Garet est manifestement calquée sur celle-ci; mais l'auteur de ce calque, est-ce Garet, est-ce le chancelier Pierre? Formant un recueil de textes pour démontrer la perpétuité de la croyance à la présence réelle, Garet a-t-il comblé quelque lacune dans la série de ses témoignages en abrégeant une glose du XIIe siècle et en datant de l'an 1030 cette glose par lui-même abrégée? S'il n'a pas commis cette fraude, qui n'était pas de son temps sévèrement blâmée, et si la glose extraite par lui d'un manuscrit maintenant ignoré portait vraiment le nom de Pierre, chancelier de Chartres, cet abréviateur de Pierre le Lombard ne peut être que Pierre de Roissy.

Pour conclure, Pierre de Roissy, l'auteur certain du *Miroir de l'Église,* nous paraît avoir écrit, vers la fin du XIIe siècle, les différents ouvrages qui nous sont offerts par les manuscrits sous le nom de Pierre, chancelier de Chartres.

On voudra bien nous pardonner d'avoir si longuement discouru sur une question d'histoire littéraire beaucoup plus embrouillée qu'intéressante. Il était à notre charge de la résoudre. Oudin et Fabricius ayant fait vivre au commencement du XIVe siècle un écrivain que Liron avait proposé de reculer au XIIe et que l'*Histoire littéraire de la France* avait deux fois nommé, au XIe et au XIIIe, nous ne pouvions ne pas rechercher

[1] Au chapitre *De officio Circumcisionis.*

quelle est la mieux fondée de ces assertions contradictoires. Cette enquête achevée, nous en avons fait connaître le résultat, pour épargner à d'autres le soin et l'ennui de la recommencer.

On passe à la présentation des livres.

Sont offerts à l'Académie :

1° Le complément annoncé d'une présentation antérieure, consistant en deux cartes, l'une de l'*antique Alexandrie et de ses faubourgs*, l'autre de ses *Environs*, dressée par Mahmoud-Bey.

2° Au nom de M. Robert, *Difficultés que rencontre en France l'administration des grandes armées et moyens d'y remédier* (1872, in-8°).

3° Au nom de M. Deloche, *Du nom de Houilles, chef-lieu de commune dans le canton d'Argenteuil.* — Extrait de la *Revue archéologique.*

4° Par M. Robiou, *Le recrutement de l'état-major et des équipages dans les flottes romaines.* — Extrait du même recueil.

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 2e trimestre de 1872.

6° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XIII, 3e cahier (Épinal, 1870, in-8°).

7° *L'art gaulois*, 2e partie (*Les Gaulois d'après leurs médailles*), par M. E. Hucher (Paris et le Mans, 1872, in-4°).

8° *Notice sur la ville de Marmande*, par M. Philippe Tamizey de Larroque (Villeneuve-sur-Lot, 1872, in-8°). Adressée en double exemplaire et avec une lettre d'envoi pour le concours des antiquités de la France.

9° *Annales de philosophie chrétienne*, septembre 1872.

10°-11° De la part de M. Lane, correspondant de l'Académie : I. la 4e partie du livre I de son *Lexique arabe-anglais* (1872, gr. in-4°). — II. *The modern Egyptians* (5e édition donnée par le neveu de l'auteur), 2 vol. in-12 avec planches.

12° M. de Wailly présente, au nom de l'auteur, M. Tourtoulon, l'ouvrage intitulé : *Une session des États de Languedoc (1761).* — L'auteur avait à sa disposition des documents nombreux; il se proposait d'examiner si ces États méritaient leur réputation de fermeté et d'indépendance, mais il conclut du résultat de ses recherches qu'ils ne méritaient pas cette réputation.

13° M. Brunet de Presle fait hommage des opuscules suivants : I. *Mythologie néo-hellénique*, par M. N. G. Politis : compte rendu par Émile Legrand (1872, br. in-8°). — II. *Περὶ τοῦ γέροντος τοῦ φρονιμοῦ Μουτζοκουρεμένου*, poëme publié pour la première fois d'après le manuscrit de

Paris, par Émile Legrand (1872, in-8°). — III. *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople,* publiées par Jules Lair et Émile Legrand (Paris, 1872, in-8°)[1].

L'ordre du jour étant épuisé avant l'heure, par suite de l'absence de M. Halévy, inscrit pour une lecture. M. Egger propose d'anticiper une communication verbale qu'il destinait à la séance prochaine; il ne pourra la faire avec toute la précision désirable, n'ayant pas sous la main toutes les notes sur lesquelles il comptait s'appuyer; il demande à l'Académie beaucoup d'indulgence.

Ayant récemment eu occasion de visiter les principales villes du Midi qui conservent de nombreux monuments de la civilisation gallo-romaine, M Egger y a recueilli çà et là quelques observations qu'il croit pouvoir soumettre utilement à ses confrères. Il ne parlera pas de Nîmes, où le bibliothécaire de la ville, M. Germer-Durand, déploie le zèle le plus intelligent pour la recherche, l'explication et la conservation des anciens monuments, ni de Toulouse, où M. Roschach. archiviste et conservateur du musée, et M. Bary, professeur à la Faculté des lettres, rivalisent de zèle pour l'étude des vieux documents et des moindres débris de l'art ou de l'industrie antique. Mais à Narbonne il signale, depuis la mort du regrettable M. Tournal, l'activité croissante des travaux de démolition qui détruisent, avec les murailles de cette ville, toute une collection de morceaux d'architecture et d'inscriptions précieuses.

Le musée de Narbonne a donné asile à quelques-uns de ces précieux débris, mais bien d'autres ont disparu ou menacent de disparaître. En revanche, parmi les découvertes qui semblent assez récentes pour avoir échappé jusqu'ici aux col-

[1] Lettres écrites par Constantin Stamaty à Panagiotis Kodrikas.

lecteurs d'inscriptions, M. Egger, fort heureusement, signale celle d'un marbre déposé en ce moment dans le jardin du musée et qui porte en caractères de la plus belle époque la dédicace suivante :

LARIBVS · AVGVSTIS
EX · VOTO
L · CORNELIVS · SENEXS (*sic*)
L · CORNELIVS · CAPRARIVS
L · CAESELLIVS · PHOEBVS

Cette dédicace prendra son juste rang dans le recueil que publie notre confrère M. L. Renier.

Dans une salle du musée, M. Egger a remarqué une inscription chrétienne qui paraît inédite et dont il a pu rapporter pour M. Edmond Le Blant une double empreinte due à l'obligeance de M. Bru, gardien du musée.

A propos du célèbre autel de Narbonne dédié à la divinité d'Auguste, il présente quelques remarques sur l'autorité des caractères paléographiques dans la détermination de la date des monuments. A ce propos aussi, M. Renier croit devoir rappeler, ce qui n'est point d'ailleurs contesté par son confrère, que les plus belles formes de l'épigraphie romaine ne sont pas celles du temps d'Auguste, mais celles du siècle de Trajan et des Antonins.

Quelques observations sont échangées entre les deux académiciens au sujet d'un passage de cette célèbre dédicace où M. Egger croit que la leçon *regionibus* est une faute du graveur, tandis que M. Renier la tient pour authentique[1]. M. Egger appuie sa conjecture sur un texte grec traduit du latin où la formule τούτῳ τῷ δικαίῳ, ταύτῃ δὲ δεισιδαιμονίᾳ[2], s'appliquant

[1] « His legibus hisque regionibus dabo dedicaboque quos hic hodie palam dixero... »
[2] Voir le *Corpus inscr. græc.* n° 2737, et comparer avec Orelli, *Inscr. lat.* n°s 2489, 2490.

à un fait analogue, lui paraît traduire *his legibus hisque religionibus* (non *regionibus*), mais il reconnaît que la question mérite un nouvel examen, car un texte de Varron[1] mentionne formellement les *regiones* dans une description d'édifices sacrés, et il ne demandera pas mieux que de l'examiner de plus près une autre fois.

Pour terminer, M. Egger lit l'inscription d'un beau cippe funéraire découvert, il y a six mois environ, près du cimetière actuel d'Arles, et déposé aujourd'hui dans le riche musée de cette ville.

D · M
QVARTIAE · HEROIDIS
M · PVBL · POSIDONIVS
MARITVS · ET
PVBL · FLAVIANVS · FIL
FEMINAE · OPTIMAE
ET
QVARTIA · APHRODISIA · MATER
(ce dernier mot en deux ligatures)
O ANNOR · XXII

Il signale dans cette inscription et dans la précédente quelques particularités d'orthographe et de paléographie qui n'échapperont pas au savant éditeur des *Inscriptions romaines de la Gaule*.

[1] *De lingua latina*, VII, 8 et 9.

MOIS DE NOVEMBRE.

SÉANCE DU VENDREDI 8.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le docteur d'Eichwald écrit de Saint-Pétersbourg, en date du 8 octobre, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie les copies de deux inscriptions, dont l'une se trouve sur le corps d'un lion en marbre, et l'autre sur un morceau d'argent natif; j'ai fait, sur ce dernier objet, une communication, il y a quelques années, à l'Académie.

« Le lion en marbre a été découvert dans la ville ancienne d'Olbia, au midi de la Russie; il se conserve maintenant à Pétersbourg dans une collection archéologique privée; ses deux côtés sont ornés de différentes figures hiéroglyphiques qui ne sont pas déchiffrées jusqu'à présent. Ces caractères ressemblent plus ou moins à ceux que l'on voit sur les peaux de rennes tendues sur les tambours magiques des Lapons du nord de la Russie. Ce peuple semble avoir caché ses mystères sous le voile des emblèmes et des hiéroglyphes. On a, en outre, observé des caractères analogues sur plusieurs rochers de la Scandinavie et de la Sibérie orientale. Leur déchiffrement, je le répète, n'a pu être obtenu.

« J'ai été plus heureux pour l'inscription gravée sur le morceau d'argent. Je l'avais précédemment soumise à M. F. de

Saulcy, lequel avait renoncé à l'interpréter. Je l'ai montrée à M. Sackarof, professeur de langue chinoise à Saint-Pétersbourg. Ce savant a passé vingt-cinq ans en Chine; il connaît bien la langue de ce pays. M. Sackarof m'assura que l'inscription, restée jusqu'à ce jour mystérieuse, se compose de caractères empruntés à l'alphabet chinois vulgaire, qui expriment le poids du morceau de métal équivalant environ à 4 livres et demie russes. M. Sackarof lit sans difficulté les trois caractères du commencement de l'inscription; le premier signifie *vingt-six;* et en rapportant le poids chinois désigné à la mesure russe, on obtient le résultat mentionné ci-dessus. Le second caractère se prononce *inn* et signifie *argent;* le troisième se prononce *ghimn* et signifie *métal.* Dans cette lecture rien n'est conjectural ou douteux, mais sur le reste de l'inscription, M. Sackarof s'abstient d'émettre son opinion : la lecture en est trop incertaine.

« Ce morceau d'argent a été trouvé dans une terre située à Lazareff, dans les régions du nord de l'Oural; il est difficile, dans l'état actuel de nos connaissances historiques, d'expliquer comment cet objet, portant des caractères chinois, a été mêlé à d'autres antiquités scythiques. Quoi qu'il en soit, une chose paraît hors de doute, c'est la haute antiquité de l'inscription. Je serais reconnaissant à l'Académie si elle voulait bien me communiquer à cet égard le résultat de ses investigations. »

En l'absence de M. Stanislas Julien, retenu chez lui par une indisposition, la réponse à faire à M. d'Eichwald se trouve ajournée.

Le Secrétaire perpétuel analyse une lettre datée de Naples, novembre 1872, et signée du fondateur directeur, président pour la section littéraire, du *cercle promoteur Parthénopéen Giambattista Vico*, auquel est annexée une bibliothèque pour les détenus des prisons judiciaires de Naples, lettre faisant con-

naître l'organisation de cette société et réclamant la coopération de l'Académie et de ses membres.

M. Miller, avant d'expliquer philologiquement et historiquement la seconde des deux inscriptions envoyées de Thasos par M. Christidès, croit utile de donner au préalable quelques mots d'explication.

Le port de l'île de Thasos est situé en plein nord-nord, en face de la Thrace. De la pointe orientale, une ligne de montagnes se dirige vers le sud, puis, par une légère courbe, incline vers le couchant. La crête de la montagne est ou plutôt était garnie d'une forte muraille en belles assises de marbre, qui, à une certaine distance, descendait brusquement et tombait à angle droit sur la mer en partageant la plaine en deux parties. Celle de gauche représente par conséquent une espèce de triangle qui contenait l'ancien port, et ce qu'on appelle la Cité, c'est-à-dire l'acropole, les temples et les monuments publics. Vers le milieu de la muraille, une grande porte y donnait entrée par la plaine. Au delà s'étendait un vaste bois d'oliviers occupant tout le littoral et à gauche un chemin conduisant à la voie des tombeaux et grimpant le long du torrent, jusqu'au village nommé *Panaghia*.

En 1864, la grande muraille et la porte existaient encore en partie; mais, il y a quelques années, le gouvernement turc, ayant besoin de matériaux pour des fortifications, fit détruire cette porte et enlever les morceaux de marbre. Parmi ces derniers, se trouvait un très-curieux bas-relief représentant l'Hercule thasien, d'un caractère très-archaïque, bas-relief dont j'ai eu l'honneur de communiquer le dessin à la Compagnie. Il m'a été impossible de savoir ce que ce précieux monument est devenu. Il est bien à craindre qu'il n'ait été détruit comme tant d'autres.

Je reviens à l'enceinte de la cité. Quelques maisons sur le

port, et derrière commence immédiatement la plaine. C'est là, au pied de la stèle carrée, décrite par les précédents voyageurs, que j'ai fait la découverte que l'on sait.

Après avoir exploité cette mine féconde, je tentai ailleurs, mais toujours dans l'enceinte de la cité, quelques autres essais de fouilles. A ce moment, la récolte des céréales n'était pas encore faite. Sur la droite, dans la plaine, se trouve la maison d'un paysan et, tout auprès, un amas de débris gigantesques. Cette maison avait été évidemment construite sur l'emplacement d'un ancien temple. Dans une pièce très-basse et qui servait de grenier à fourrage, on distinguait, à fleur de terre, une longue frise ornée d'oves très-élégants. Parmi ces ruines se trouvaient deux énormes pilastres renversés l'un sur l'autre et, comme écrasé entre les deux, un chapiteau colossal et très-bien sculpté. A l'aide d'un petit cric, le seul instrument que j'eusse emporté avec moi, je suis parvenu à dégager ce chapiteau. Il était au nombre des fragments antiques que j'ai rapportés de mon voyage d'exploration. On peut le voir dans les galeries du Louvre, où il est exposé. Moyennant une légère indemnité, le propriétaire du champ me permit de faire des fouilles sur l'emplacement du temple en question. Je me trouvai immédiatement aux prises avec des blocs et des murailles d'une dimension colossale. J'étais limité par l'espace à cause de la récolte encore sur pied et j'étais, en outre, d'une très-grande inexpérience en fait de fouilles. Rejetant la terre à peu de distance autour de moi, je me trouvai bientôt comme dans un puits et dans l'impossibilité de continuer. Je n'étais pas d'ailleurs encouragé par le nombre des découvertes. J'avais toutefois constaté un fait important : c'est que le temple avait été autrefois consacré à Esculape, comme le prouvent les deux inscriptions suivantes, qui portent les n°s 2 et 3 du premier recueil que j'ai publié en 1865 dans la *Revue archéologique*, mais sans commentaire.

La première est ainsi conçue :

ΤΙΜΑΡΧΙΔΑΣΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΑΣΚΛΗΗΠΙΩΙ

Τιμαρχίδας Πυθίωνος
Ἀσκληπιῷ.

Les lettres sont grandes, belles et anciennes. La forme Τιμαρχίδας pour Τιμαρχίδης est connue par une inscription de l'Attique[1].

Le nom Πυθίων est très-fréquent dans l'épigraphie thasienne.

Voici l'autre inscription, qui se trouve sur la frise d'un fragment d'autel. Belles lettres et d'une bonne époque.

ΔΙΚΗΚΡΑΤΗΣΦΙΛΩΝΟΣΑΣΚΛΗΠΙΩΙ
ΑΝΕΘΗΚΕΝΤΗΝΧΕΙΡΑΚΑΙΤΟΠΕ
ΡΙΡΑΝΤΗΡΙΟΝ.

Δικηκράτης Φίλωνος Ἀσκληπιῷ
ἀνέθηκεν τὴν χεῖρα καὶ τὸ πε-
ριραντήριον.

Le nom Δικηκράτης est nouveau. On en trouve un second exemple dans mes listes thasiennes. Les mots τὴν χεῖρα, «la main,» c'est-à-dire «cette main,» sans doute en marbre et déposée dans le temple d'Esculape en signe de reconnaissance, par Dicécrate, qui avait été guéri d'un mal, probablement d'une blessure. C'était l'usage de dédier en *ex-voto* la représentation figurée du membre qui avait été guéri grâce à l'intervention supposée du dieu. Aussi, quelquefois est-il arrivé que ces morceaux de sculpture, quand ils étaient d'une assez bonne facture, ont été pris à tort pour des fragments de statue.

Le mot περιραντήριον, qui s'écrit ordinairement avec deux ρ, περιρραντήριον, indique un bassin pour l'eau lustrale, dont

[1] Curt. *Att. Inscr.* 7.

Dicécrate avait également fait présent sans indiquer quelle en était la matière. C'était un vase qu'on plaçait à l'entrée du temple, du lieu sacré où les profanes ne pouvaient entrer. Parmi les présents que Crésus envoya à Delphes, se trouvaient deux *περιῤῥαντήρια*, l'un en or et l'autre en argent.

Les marbres contenant les deux inscriptions que je viens de citer seront prochainement exposés dans une des galeries du Louvre.

Cette découverte constatait donc l'existence d'un ancien temple d'Esculape là où se trouvaient les ruines dont je parlais plus haut. Seulement, les pilastres, les moulures, les sculptures, annonçaient un monument d'une époque plus moderne.

Me voici ramené à l'examen de l'inscription communiquée par le docteur Christidès et qui fixe cette époque d'une manière certaine : elle date du règne d'Auguste. Je donne d'abord la copie telle qu'elle m'a été envoyée :

ΘΕΑΙΡΩΜΗΙΚΑΙΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙΣΑΡ
ΘΕΟΣΕΒΑΣΤΩΙΚΑΙΤΗΙΠΟΛ
ΕΥΦΡΙΑΛΟΣΣΑΤΥΡΟΥΚΑΙΕΚΑΤ
ΤΟΜΑRΜΑΡΙΝΟΝΣΤΡΩΜΑΤΟΥΝΑΟ
ΕΚΤΩΝΕΠΙΔΕΔΟΜΕΝΩΝΥΠΑΥ
Θ.ΡΣΗΝΩΡΗΓΗΣΙΠΟΛΕΩΣΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΚ.

Ce que je lirais et restituerais ainsi :

Θεᾷ Ῥώμῃ καὶ αὐτοκράτορι Καίσαρ[ι Θεοῦ υἱῷ
Θεῷ Σεβασῖῷ καὶ τῇ πόλ[ει
Εὔφριλλος Σατύρου καὶ Ἑκατ[αῖος. . . . .
τὸ μαρμάρινον σῖρῶμα τοῦ ναο[ῦ κατεσκεύασεν
ἐκ τῶν ἐπιδεδομένων ὑπ' αὐ[τῶν δωρεῶν
Θ[α]ρσήνωρ Ἡγησιπόλεως φιλοκαίσαρ κ[αὶ φιλορώμαιος.

Θεᾷ Ῥώμῃ. La ville de Rome était mise au rang des divinités immortelles et on la trouve dans un grand nombre d'inscriptions avec la formule ROMÆ ÆTERNÆ. Le n° 606 est

ainsi conçu : ROMÆ ET AVGVSTO CÆSARI DIVI F. dont le texte épigraphique de Thasos est presque une traduction : Θεᾷ Ῥώμῃ, etc. Suivant Suétone (*Aug.* 52), Auguste savait fort bien que l'on décernait des temples même aux proconsuls; mais il n'en accepta dans aucune province, à moins que ce ne fût à la fois au nom de Rome et au sien [1].

Une inscription municipale de cette importance devait avoir une certaine régularité dans la disposition des lignes. Si la copie de M. Christidès est exacte, la première ligne aurait, dans la partie gauche, six lettres de plus que la seconde. Celle-ci se terminant évidemment par πόλει, il faut suppléer environ huit lettres à la première, ce qui justifierait la lecture Θεοῦ υἱῷ, qui répond à DIVI.F. Les Grecs n'employaient pas, comme les Latins, des lettres abréviatives dans le corps d'une inscription. Ainsi, le mot ΥΙΟΣ, représenté par F. suivi d'un point pour FILIVS dans l'épigraphie latine, n'était jamais écrit en abrégé. La formule IVLII.F., que l'on trouve sur quelques monuments, nous donnerait ΙΟΥΛΙΟΥ ΥΙΩΙ, c'est-à-dire onze lettres, nombre trop considérable pour la régularité des lignes.

La seconde commence par le composé θεοσεβαστῷ, qui n'est point justifié par le *Thesaurus,* puisque le seul exemple cité d'après Photius[2], θεοσεβαστοῦ ἀδελφοῦ, repose sur une erreur, suivant l'avis des savants éditeurs, erreur qui disparaît devant la leçon θεοσεβεστάτου fournie par les meilleurs manuscrits. Je pourrais, toutefois, indiquer plusieurs exemples de ce mot d'après des écrivains postérieurs au règne d'Auguste, et, dans tous les cas, suivant moi, il ne se rencontre pas une seule fois dans toute l'épigraphie gréco-romaine. Il a dû être très-usité au moyen âge où les composés de ce genre

[1] Voy. J. Spon, *Rech. des antiq. et cur. de la ville de Lyon*, p. 152, éd. de M. L. Renier. Voy. aussi les détails concernant le temple d'Auguste à Ancyre dans le *Corpus* et dans le *Voy.* de M. G. Perrot.

[2] *Bibl.* p. 269, 30.

étaient en honneur. Il en est de même chez les Grecs modernes. Aussi, n'est-il pas étonnant que le docteur Christidès, connaissant très-bien ce mot et très-peu familiarisé avec les inscriptions de l'époque gréco-romaine, ait lu *θεοσεβαστῷ* en un seul mot au lieu de Θεῷ Σεβαστῷ en deux mots, qui doit être la véritable leçon comme répondant exactement à DIVO.AVGVSTO de l'épigraphie latine.

Les mots qui suivent, *καὶ τῇ πόλει*, signifient « et à la cité, » à la ville de Thasos. Les personnages qui ont fait cette dédicace à la ville de Rome et à l'empereur Auguste sont nommés à la troisième ligne : *Εὐφρίαλος Σατύρου καὶ Ἑκατ...* Le premier nom est incorrect. Au lieu d'*Εὐφρίαλος*, il faut lire *Εὔφριλλος*, nom très-fréquent dans l'épigraphie thasienne. Je retrouve ce nom, mais de nouveau estropié, dans une inscription publiée par Conze, où on lit, p. 13 : ΕΥΦΡΙΛΑ... C'est encore un Λ qui a été pris pour un Α. *Σάτυρος*, père d'Euphrillus, et *Ἑκαταῖος*, qui se restitue facilement, étaient des noms très-connus à Thasos. Celui du père de ce dernier manque. La seconde partie de l'inscription prouve qu'il est question d'un temple, dont le dallage en marbre (*τὸ μαρμάρινον στρῶμα τοῦ ναοῦ*) a été fait par un personnage dont le nom est incomplet. Après *ναοῦ*, il faut sous-entendre un verbe comme *ἐποίησεν* ou *κατεσκεύασεν*. Le mot *ἀνέθηκεν*, bien qu'il soit employé sans cesse simplement dans le sens de dédier, ne pourrait pas aller, parce que ce mot, étymologiquement, réveille l'idée d'un objet placé (*τίθημι*) en haut (*ἀνά*). Or, il est question ici d'un pavage en marbre.

La ligne suivante, *ἐκ τῶν ἐπιδεδομένων ὑπ' αὐτ...* est incomplète à la fin : « avec les fonds donnés en plus par .... » Il ne faut pas penser à restituer *ὑπ' αὐτοῦ*, comme se rapportant au personnage qui a fait le dallage. La grammaire s'y oppose; il y aurait *ὑφ' ἑαυτοῦ*, comme dans beaucoup d'inscriptions, *ἐκ τῶν ἰδίων ἑαυτῷ*, *κ.τ.λ.* D'ailleurs, suivant l'usage

épigraphique, le nom du personnage précéderait cette formule. J'ajouterai que le mot *ἐπιδεδομένων* signifie « un surcroît de dépense » et ne peut se rapporter qu'à Euphrillus et Hécatée, mentionnés dans la première partie de l'inscription et qui ont déjà fait les frais du temple. Il faut donc lire *ὑπ' αὐτῶν*, « par eux, » et, comme la ligne serait trop courte, on peut ajouter un mot comme *δωρεῶν*.

Reste la dernière ligne, c'est-à-dire le nom de l'artiste ou de l'épimélète qui a fait ou dirigé le travail concernant le dallage en marbre du temple. Dans le nom Θ.ΡΣΗΝΩΡ, la lettre qui manque est évidemment une voyelle. On pourrait penser à *Θυρσήνωρ*; mais la décomposition *θύρσος* et *ἀνήρ* ne serait point satisfaisante au point de vue étymologique. *Θαρσήνωρ* est, je crois, la véritable restitution. Ce nom est nouveau; mais il s'explique très-bien : *θάρσος* pour *θράσος*, « hardiesse, courage, » et *ἀνήρ*, « homme. » Il serait composé comme *Ἀλκήνωρ*. Les noms en *άνωρ* ou *ήνωρ* sont presque aussi fréquents que ceux en *ανδρος*.

Θαρσήνωρ est fils d'Hégésipolis (*Ἡγησιπόλεως*). Ce dernier nom est connu tant sous cette forme que sous celle de *Ἀγησίπολις*. J'ai trouvé celle-ci avec la différence orthographique *Ἀγεισίπολις*, sur une tombe dans un cimetière juif à Larisse :

ΑΓΕΙΣΙΠΟΛΙ

C'est-à-dire *Ἀγεισιπόλει*, à Agésipolis.

Les noms en *πολις* étaient très-fréquents à Thasos. Ainsi on rencontre dans mes listes de magistrats *Ἀναξίπολις*, *Ἀριστόπολις*, *Ἀρχίπολις* et les noms nouveaux *Ἰθύπολις*, *Πρηξίπολις* et *Φανόπολις*. Le nom *Ἡγησίπολις* vient enrichir cette série, et il peut, comme les autres, servir à restituer les passages de ces listes où on lit seulement la fin du nom ...*ίπολις*. La dernière ligne de notre inscription se termine par ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΚ..., c'est-à-dire, en restituant avec beaucoup de pro-

babilité Φιλοκαίσαρ κ[αὶ φιλορώμαιος], épithètes qui se trouvent réunies dans les inscriptions de l'époque gréco-romaine. Tharsénor s'intitule ami de César et de Rome, ce qui rappelle la dédicace du commencement.

Les deux nouvelles inscriptions envoyées par le docteur Christidès constituent, comme on le voit, une véritable découverte. Elles viennent, de plus, enrichir l'épigraphie thasienne, qui forme déjà un corps d'une certaine importance.

Le recueil de Boeckh[1] ne contient que six inscriptions provenant de l'île de Thasos. On en connaît aujourd'hui plus de deux cents, grâce à l'ouvrage de A. Conze sur les îles de la mer de Thrace, et surtout grâce aux nombreux monuments que j'ai découverts en 1864 et qui ont paru en plusieurs séries dans la *Revue archéologique*, dans le *Journal des Savants*, et, en dernier lieu, dans l'*Annuaire de l'Association pour l'avancement des études grecques en France*.

Dans ce nombre même ne figurent point les inscriptions que je n'ai pas encore publiées.

L'épigraphie thasienne présente un intérêt tout particulier au point de vue onomatologique. C'est une étude curieuse à faire : on a maintenant tous les éléments nécessaires pour l'entreprendre avec succès.

M. d'Avezac lit une note sur une rose des vents établie sur le sol autour de l'obélisque de la place Saint-Pierre de Rome, et donnant le nom et la figure de chaque vent. Ce monument, qui remonte au premier quart du XVIIIe siècle, a été peu remarqué ; il n'en existe aucune image ni au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, ni à la bibliothèque de l'École des beaux-arts. Pour remplir cette lacune de nos collections, M. d'Avezac s'est adressé au directeur de l'Académie

[1] T. II, p. 182, n°s 2161-2164.

de France à Rome, M. Hébert, qui a désigné M. Gaston Serpette pour relever le plan demandé.

En laissant à l'écart l'obélisque érigé par Fontana et l'enceinte carrée où l'enferment les seize bornes enchaînées, établies par Innocent XIII, on voit une double bande de travertin blanc, s'appuyant à chacun des angles de cette enceinte carrée et rayonnant jusqu'à un limbe de 3 mètres de large: cette bande dessine sur le sol quatre vastes secteurs tronqués vers l'obélisque et tournant leurs convexités vers les quatre points cardinaux. Le granit noir qui remplit ces compartiments et constitue le fond du pavé tranche aisément sur le travertin.

C'est le limbe circulaire de 3 mètres de large qui doit appeler en particulier notre attention : il est formé de deux bordures de travertin blanc, larges de 82 centimètres chacune: l'intervalle de 138 centimètres qui les sépare est coupé dans son pourtour en huit endroits, marqués par des panneaux hexagones, pavés de serpentine violette, larges de 4 mètres et bordés de bandes courtes de travertin qui complètent l'encadrement. Dans ce limbe sont encastrés seize médaillons elliptiques de travertin, qui contiennent les figures et les noms des vents. M. Serpette a exécuté sur le sol même un calque effectif des seize médaillons; ce calque a été déposé par M. d'Avezac à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.

M. de Longpérier poursuit sa lecture commencée, au nom de M. Fr. Lenormant, *sur la langue du peuple d'Accad*, dans l'ancienne Babylonie.

On passe à la présentation des livres :

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Le Blant, de son *Mémoire sur le détachement de la patrie*, lu à la séance publique des cinq Académies le 25 octobre dernier.

Sont offerts en outre :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1872.

2° *Histoire de l'Église latine de Constantinople,* par M. Belin, consul général près l'ambassade de France (Paris, 1872, in-8°), avec une lettre d'envoi.

3° *I Romani e le guerre servili in Sicilia,* par M. Isidore La Lumia. — Extrait de la *Nuova Antologia* (Florence, octobre 1872, in-8°).

4° Du même auteur, *Studj di storia Siciliana* (Palerme, 1870, 2 vol. in-12).

5° M. Maury fait hommage, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, du 3e fascicule du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (*époque celtique*), Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4°.

6° et 7° M. Egger offre, au nom des auteurs, les deux ouvrages suivants : A. *Études sur les antiquités juridiques d'Athènes,* par M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble : 10e étude (*le Contrat de société à Athènes*), Paris, 1872, in-8°. — B. *Nouvelle grammaire grecque d'après les principes de la grammaire comparée,* par M. A. Chassang, inspecteur de l'Académie de Paris (1872, in-8°).

M. Maspero commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'Exode du peuple hébreu d'après les documents égyptiens,* mémoire que M. d'Eichthal se propose de publier dans la suite de son ouvrage sur la Bible.

SÉANCE DU VENDREDI 15.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. Miller, Président, donne à l'Académie des nouvelles rassurantes de la santé de son vénérable Secrétaire perpétuel honoraire.

Il est donné lecture de la correspondance officielle par un message, en date du 11 novembre. Sa Grandeur Mgr l'arche-

vêque de Paris prie M. le Président d'informer l'Académie que des places seront réservées à ceux de ses membres auxquels il serait loisible d'assister à la messe solennelle qui sera célébrée à la cathédrale, le dimanche 17, à midi, pour appeler la bénédiction du ciel sur la session de l'Assemblée nationale qui vient de s'ouvrir.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message du 8 novembre, prie le Secrétaire perpétuel d'inviter l'Académie à désigner, dans l'une de ses prochaines séances, deux candidats pour la chaire d'annamite créée près l'École des langues orientales vivantes, par décret du 8 novembre 1869.

Le Secrétaire perpétuel propose à l'Académie de fixer sa prochaine séance publique annuelle, retardée par des nécessités diverses, à l'un des vendredis du mois de décembre, et préférablement dans la deuxième quinzaine.

Il propose en second lieu, aux termes de l'article 38 du règlement, de choisir deux lecteurs pour la séance publique, au lieu d'un seul, sa santé ne lui ayant pas permis de terminer, cette année, la notice qui lui était imposée par l'article 13 dudit règlement.

On passe à la présentation des livres :

Le Secrétaire perpétuel fait hommage :

1° Au nom de M. de Wailly, de son mémoire lu devant l'Académie, ayant pour titre : *Joinville et les Enseignements de saint Louis à son fils* (Paris, 1872, in-8°).

2° De la livraison du 1er octobre 1872 de la *Revue des questions historiques* (1 vol. in-8°).

3° M. Delisle offre à l'Académie, de la part de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, les livraisons 9, 10 et 11 de l'*Inventaire des archives du département de l'Aube*. Le volume qui se trouve complété par la publication de ces trois fascicules est consacré aux registres et aux titres de l'évêché et du chapitre de Troyes. Dans l'un et dans l'autre de ces fonds il y a des documents fort importants, surtout à partir du XIVe siècle. M. d'Arbois de Jubainville a montré le parti qu'on peut en tirer en traçant, d'après ces documents, un tableau fort curieux de

l'état économique des villes et des campagnes d'une partie de la Champagne pendant la guerre de cent ans.

4° Le même membre présente, au nom de M. Châtel, de Caen, la première livraison de l'*Inventaire des archives du Calvados.*

5° M. Beulé met sous les yeux de l'Académie trois photographies venant de Rome et représentant des bas-reliefs considérables, d'un beau style. Ils ont été découverts dans les fouilles opérées au Forum par M. Pietro Rosa. M. Beulé y reviendra quand il aura reçu de Rome les explications qui lui sont annoncées.

6°-7° M. Waddington présente, en premier lieu, la 24ᵉ et dernière livraison de l'*Exploration archéologique de la Galatie, de la Bithynie, etc.* exécutée en 1861 par MM. Perrot, Guillaume et Delbet. A l'occasion de cette livraison singulièrement riche en résultats nouveaux, M. Waddington revient sur l'ensemble de ce grand et si méritoire travail et en signale les parties les plus importantes pour l'archéologie, l'épigraphie et l'histoire. Il annonce, en terminant, que de nombreux estampages, rapportés par MM. Perrot et Guillaume, ont été, sous les auspices de M. Renier, déposés à la bibliothèque de l'Université, et il exprime le vœu que cet exemple soit suivi, à l'avenir, par leurs émules, au grand profit de la science.

M. Waddington présente, en second lieu, deux livraisons nouvelles du supplément du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure,* de Philippe Le Bas, supplément dont il a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique sur la demande de l'Académie, et pour lequel il s'est associé dans les derniers temps M. Foucart, ancien membre de l'École française d'Athènes, association dont il se félicite pour les heureux fruits qu'elle continue de produire. Des additions considérables qu'il se plaît à faire ressortir sont dues à M. Foucart pour les inscriptions d'Argos, d'Épidaure, etc., ainsi que la révision attentive de celles que releva jadis Fourmont, beaucoup moins infidèle dans ses transcriptions qu'on ne l'a bien des fois prétendu. M. Foucart commence en ce moment son travail sur Sparte.

M. Egger fait part à l'Académie d'une lettre qu'il a reçue, le 12 novembre, de M. Tallavignes, président de la Société archéologique de Narbonne, lettre par laquelle l'honorable président réclame, en son nom et au nom de ses collègues, contre le reproche de laisser démolir les murailles de Nar-

bonne sans préserver avec assez de soin les richesses archéologiques depuis si longtemps accumulées dans ces vieilles constructions. Il explique comment le contraste de ces démolitions, peut-être nécessaires, avec l'aspect ancien des murailles admirées par tant de voyageurs, a pu lui laisser, dans une visite trop rapide, une impression pénible dont quelque chose a pu passer dans ses paroles à l'Académie. Il s'est d'ailleurs empressé, dans une réponse à M. Tallavignes, de marquer plus exactement la juste mesure de ses regrets et de calmer, à cet égard, l'émotion que paraît avoir produite, dans la commission archéologique de Narbonne, la communication faite à la Compagnie en sa séance du 30 octobre dernier.

M. Thurot achève la lecture de son mémoire sur l'histoire de la prononciation de notre langue, d'après les témoignages des grammairiens.

SÉANCE DU VENDREDI 22.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

A l'occasion du procès-verbal, où est consigné le vœu de M. Waddington, que les estampages rapportés par les explorateurs des monuments archéologiques de la Grèce et de l'Asie Mineure soient réunis dans un établissement public, comme ils ont commencé de l'être dans la bibliothèque de l'Université, M. Delisle informe l'Académie que la Bibliothèque nationale possède et conserve également des estampages, surtout d'inscriptions en langues orientales.

Il est donné lecture de la correspondance :

1° Lettre de M. Ambroise Firmin Didot, annonçant qu'il se met sur les rangs pour la place devenue vacante par la mort de M. de Cherrier, membre libre, et rappelant brièvement ses longs et persévérants travaux littéraires et typographiques, bien connus de l'Académie.

2° Lettre de M. Francisque Michel, correspondant élu en 1854, qui a obtenu trois fois le second prix Gobert pour des recherches historiques, plus le prix Volney pour des études de philologie comparée, ainsi qu'une mention honorable au concours des antiquités de la France. A cette lettre est joint un catalogue imprimé à Oxford, en 1860, des nombreux ouvrages écrits ou édités par le candidat.

3° Lettre de M. le docteur Briau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, qui demande simplement à être porté sur la liste des candidats pour la place vacante.

L'Académie, après avoir entendu les nouvelles satisfaisantes que lui donne de la santé de M. Naudet M. le Président, et l'assurance qu'un accident arrivé à M. Guizot n'a pas eu de suites, comme en témoigne une lettre qu'a reçue de lui le Secrétaire perpétuel, passe à l'ordre du jour pour la désignation demandée par M. le Ministre de l'instruction publique, de deux candidats pour la chaire d'annamite créée près l'École des langues orientales vivantes.

Le scrutin étant ouvert pour la désignation du premier candidat, M. Abel Desmichels est élu en cette qualité à la majorité de 24 voix sur 29 votants : 2 voix se sont prononcées pour l'ajournement. Un second scrutin a lieu par 28 votants pour la désignation du second candidat; 23 voix sont données à M. Chaigneau en cette qualité. 3 voix demandent l'ajournement. L'Académie décide, en conséquence, que MM. Desmichels et Chaigneau seront présentés en son nom, dans cet ordre, pour la chaire dont il s'agit.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Secrétaire perpétuel fait la présentation des livres.

Il dépose d'abord sur le bureau le tome XXIII, 2e partie, depuis longtemps sous presse à l'Imprimerie nationale, des *Notices et extraits des manuscrits* (in-4° de 616 pages).

2° Il offre, au nom de M. Ambroise Firmin Didot, le tome I de la 2e édition de la traduction de l'*Histoire de Thucydide.*

3° Le *Journal asiatique*, août-septembre 1872.

4° La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e et 5e livraison de 1872;

5° La *Revue archéologique*, novembre 1872.

6° Le *Cabinet historique*, juillet à septembre 1872.

7° M. Miller présente, au nom de M. Foucart, un mémoire intitulé: *le Sénatus-consulte inédit de l'an 170 avant notre ère.* — Extrait des *Archives scientifiques et littéraires* de 1872.

8° M. Brunet de Presle fait hommage, au nom de la *Société hellénique de Constantinople*, du tome V des mémoires de cette Société (1872, in-4°), avec un appendice (in-8°) renfermant un discours du président de cette Société sur ses travaux en 1870-1871.

9° Le Secrétaire perpétuel dépose, pour le concours du prix Gobert, en 1873, l'ouvrage suivant accompagné d'une lettre de l'auteur: *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par M. Jal (1873, 2 vol. grand in-8°).

M. Hauréau donne lecture d'un travail intitulé : *Grégoire IX et la philosophie d'Aristote.*

M. Robert donne quelques renseignements sur le musée épigraphique récemment organisé pour recevoir ce qui reste des marbres exhumés au XVIe siècle, sous l'ancienne cathédrale de Lectoure. Ces marbres rappellent un des rites les plus étranges du culte de la Magna Mater, la purification par le sang, à laquelle on attribuait le pouvoir de renouveler l'existence. Prudence[1] a mis dans la bouche du martyr saint Ro-

[1] Hymne X.

main de curieux détails sur cette cérémonie. On disposait une fosse couverte d'un plancher à claire-voie. La victime était amenée sur ce plancher. Dessous se tenait celui pour qui se faisait le sacrifice; il était vêtu d'une robe de soie relevée à la gabienne, et, rejetant en arrière sa tête chargée de bandelettes, il présentait son visage à la pluie vivifiante. Le taureau était frappé entre les deux épaules; le sang coulait et inondait les oreilles, les yeux, les lèvres et la langue de l'initié. L'usage du taurobole, introduit à Rome sous les Antonins, pénétra rapidement dans les Gaules. Deux des monuments conservés à Lectoure portent en effet la date du XV des kalendes de novembre 176; un autre est de 239, sans indication de jour; mais c'est le VI des ides de décembre 241, sous le sacerdoce de Traianius Nundinius, qu'il y eut le plus de sacrifices en l'honneur de la Magna Mater, si l'on en juge par le nombre des inscriptions qui nous donnent le nom des fidèles ayant reçu dans cette journée le sang des victimes, et par un monument consacrant le souvenir d'un taurobole fait par les décurions pour le salut de la Maison Divine et pour la conservation de la Cité. Aucun criobole n'est mentionné par les inscriptions de Lectoure; on peut croire cependant que les taureaux n'étaient pas exclusivement immolés dans cette ville; car une tête de bélier est sculptée en même temps qu'une tête de taureau sur l'un des principaux cippes du musée.

Les monuments de Lectoure relatifs au culte de la Magna Mater sont presque tous de marbre blanc très-résistant. Les inscriptions en sont parfaitement conservées, bien que ces monuments aient été longtemps appliqués aux piliers des halles; mais les emblèmes, tels que bucranes, couteaux, patères et urceus, représentés en ronde bosse sur leurs faces latérales, ayant été pris, en 1793, pour des pièces héraldiques, ont à peu près disparu sous le marteau.

Le maire de Lectoure, ajoute M. Robert, ayant fait abattre, il

y a quelques jours, un pan de mur dans lequel on reconnaissait l'arête brillante d'un bloc de marbre blanc, deux monuments funéraires ont été mis au jour et sont entrés au musée. Le premier, sans intérêt, est l'épitaphe incomplète d'*A. Turranius Quintilianus,* mort à vingt ans; le second, d'une certaine importance, consiste en un cippe dont une partie a disparu, mais qui laisse voir l'inscription suivante tracée sur la face principale, tandis qu'une patère et un urceus bien conservés se partagent les côtés.

D · M
T·AELI·LEO
NIS
PROCVRA
TO · RIS
(AV) GVS
(T)O RVM

Les procurateurs remplissaient dans les provinces impériales les fonctions attribuées aux questeurs dans les provinces du sénat. Le cognomen de Titus Ælius Leo trahit une origine servile, tandis que son prénom et son nom rappellent ceux que prit Antonin le Pieux, lors de son adoption par Adrien; on est donc autorisé à reconnaître dans notre personnage un affranchi ou le fils d'un affranchi du premier de ces empereurs. D'ailleurs Ælius Leo, étant à la fois procurateur de deux Augustes, n'a pu vivre que sous Marc-Aurèle et Lucius Verus (161-169) ou sous Marc-Aurèle et Commode (177-180); car, aux époques plus récentes où le principat a été également partagé, on faisait ordinairement précéder le génitif *Augustorum* des mots *Dominorum Nostrorum.* M. L. Renier, dans une des notes dont il a enrichi les œuvres de Borghesi[1], s'est occupé de Lectoure et de la Novempopulanie. Rapprochant la célèbre inscription conservée

[1] T. VIII, p. 543, note 1.

dans l'église d'Hasparren d'une inscription de Sestino, dans laquelle il restitue les mots *Praef*[*ectus*] *Lactorae*, il est arrivé à établir que la Novempopulanie, qui devait être détachée plus tard de l'Aquitaine avec Eauze pour capitale, formait, dès le temps d'Auguste, avec Lectoure pour chef-lieu, un district de cette grande province tout en continuant à obéir au même légat impérial. Le savant épigraphiste cite encore, à l'appui de son système, une inscription de Pérouse[1], dans laquelle un personnage du nom de *C. Minicius Italus*, contemporain de Trajan, prend dans son *cursus honorum* le titre de *Procurat*[*or*] *Lactorae*. Le cippe qui vient d'être découvert à Lectoure nous fait connaître un nouveau procurateur de cette ville qui vivait sous les Antonins. *C. Minicius Italus* était chevalier romain, tandis que *T. Ælius Leo* était d'origine servile; mais on sait, par d'autres inscriptions et par un passage de Dion Cassius[2], que les empereurs choisissaient indistinctement leurs procurateurs dans l'ordre équestre et parmi leurs affranchis.

M. Robert, en terminant, met sous les yeux de l'Académie le croquis d'un monument qu'il a rencontré, toujours à Lectoure, dans le jardin du couvent de la Providence. C'est, comme les deux précédents, un cippe funéraire, mais d'une époque moins ancienne. La corniche et le soubassement du monument ont disparu, laissant entier un tableau rectangulaire sur lequel on lit, en caractères très-frustes :

D M
LVMINA
TIO GREC
RI MoRTE
CITARAPTo
TVMVLVM
FECERE

[1] Marini, *Atti*, I, p. 5.
[2] Liv. LIII.

Luminatius est un vocable nouveau dans l'onomastique latine; *Gregori*, qui forme ici au pluriel le nom patronymique des auteurs du monument, est commun dans l'épigraphie chrétienne.

La face du cippe opposée à l'inscription avait été transformée au moyen âge en un bas-relief représentant une figure épiscopale assise sur un coussin, vêtue d'une aube ornée et d'une chasuble, et tenant de la main gauche le livre de paix ouvert. Les épaules et la tête ont disparu. Ce morceau de sculpture, qui provient évidemment de l'un des édifices religieux de Lectoure, est d'une exécution très-large; il paraît remonter au XIIe siècle.

SÉANCE DU VENDREDI 29.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre en remplacement de M. DE CHERRIER, décédé.

L'Académie se forme, au préalable, en comité secret.

La séance redevient publique. — M. le PRÉSIDENT lit les articles 19-22 du règlement relatifs à l'élection des académiciens libres. — 36 membres, tous ayant droit de vote, sont inscrits à la feuille de présence. — L'Académie procède au scrutin dont le dépouillement accuse 36 votants. — Sur ce nombre M. Didot a obtenu 23 voix; M. Francisque Michel 6; M. Briau 6; un bulletin erroné. — En conséquence M. le PRÉSIDENT proclame M. Didot en qualité de membre libre élu de

l'Académie. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'ordre du jour porte ensuite la nomination de trois commissions de quatre membres, qui seront chargées de présenter chacune trois sujets : 1° pour le prix ordinaire à décerner en 1875; 2° pour le prix Bordin à décerner en 1876; 3° pour le prix Brunet, qui n'a pu être décerné pour la première période triennale, de 1868 à 1870, sur la littérature ou l'archéologie de l'antiquité grecque et latine. Ce prix a été mis au concours de 1874, pour la seconde période, et concerne la bibliographie savante relative à l'Orient. Quant au prix Lafons-Mélicocq, dont le programme est permanent, il sera décerné pour la seconde fois en 1875.

L'Académie ayant chargé le bureau de désigner les membres des trois commissions qui seront appelées à proposer les sujets du prix ordinaire, du prix Bordin et du prix Brunet, le bureau propose, avec son assentiment, les commissions suivantes :

Pour le prix ordinaire, MM. Naudet, Ravaisson, Egger, Renier;

Pour le prix Bordin, MM. Mohl, de Rougé, de Longpérier, Regnier;

Pour le prix Brunet (arriéré), MM. Maury, Delisle, Thurot, Derenbourg.

M. de Longpérier a la parole, au nom de la Commission des antiquités de la France, et donne lecture, en comité secret, du rapport motivé sur le concours de 1872, dont les résultats ont déjà été publiés. Ce rapport est adopté par l'Académie après quelques observations, et est ainsi conçu :

Messieurs,

Le nombre des ouvrages envoyés au concours pendant l'année 1871 s'est ressenti, comme on devait nécessairement s'y attendre, des événe-

ments funestes qui se sont appesantis sur le pays. Il n'est pas besoin de tracer le tableau des graves obstacles que rencontrent, en des temps si troublés, ces hommes dévoués à la science qui d'ordinaire apportent à l'Académie le fruit de leurs laborieux efforts. Mais il convient de louer d'autant plus ceux-là qui, tout en mesurant la puissance de ces obstacles, ont eu le courage de les affronter et l'habileté de les vaincre. Dans l'armée scientifique aussi, il y a des campagnes qui doivent être comptées doubles; jamais peut-être ne s'est offerte une occasion plus légitime d'appliquer cette loi de justice.

D'autre part, on peut noter une certaine disposition des esprits qui, depuis quelques années, tend à s'accentuer dans plusieurs de nos départements où paraît dominer le goût des antiquités dites préhistoriques, au détriment de cette féconde étude des grands édifices d'architecture nationale et des monuments figurés de toute nature qui a produit tant de travaux distingués, et qui réclamerait encore tant de zèle.

En se transportant au delà des limites de l'histoire, en s'affranchissant de la connaissance des textes sur laquelle repose la véritable archéologie, les auteurs de divers écrits publiés pendant le cours de l'année dernière ont certainement reconnu qu'ils perdaient le droit d'être appréciés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et se sont abstenus de lui envoyer leurs œuvres.

Mais la Commission s'empresse de dire que dans la plupart des ouvrages remis à son examen elle a constaté une solidité de méthode, une critique judicieuse, une poursuite ardente et bien entendue de la vérité qui ne lui laissaient que l'embarras du choix pour disposer avec équité des récompenses réglementaires.

La première médaille a été décernée au livre intitulé : *Les derniers troubadours de la Provence, d'après le Chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Charles Giraud.* Dans une courte mais substantielle introduction, l'auteur, M. Paul Meyer, après avoir tracé une esquisse de la poésie des troubadours à son déclin et de sa chute, s'occupe du recueil que notre grand dépôt scientifique doit à la générosité de M. Charles Giraud, et en fournit une description très-détaillée. Il en raconte l'histoire autant qu'il peut la suivre, et en fait ressortir toute l'importance au point de vue littéraire.

Ce recueil, en effet, indépendamment de plusieurs pièces nouvelles provenant d'auteurs connus, nous a conservé le nom et les poésies d'un certain nombre de troubadours qui étaient complétement ignorés : Daspols, Jacme Mote d'Arles, Rostanh Béranguier de Marseille, Ponson, Moter,

Béranguier Trobel, Johan de Pennes, Guilhem de Lobevier, Albaric, Guibert, Peire Trabustel, Rainault de Très Sauses.

Le recueil ne contient pas moins de trente-deux pièces qu'on chercherait vainement ailleurs. Ce qui donne surtout du prix à ce chansonnier, c'est que le compilateur auquel on en doit la copie a puisé à des sources négligées jusqu'à lui, et paraît avoir emprunté largement à la tradition orale.

Viennent ensuite quelques remarques sur le dialecte dans lequel sont écrites ces poésies, qui toutes datent de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Le mémoire proprement dit contient une étude des pièces nouvelles. On y voit groupées ensemble toutes celles d'un même auteur qui, autant que possible, reçoit un classement chronologique.

Dans l'appendice, M. Paul Meyer donne, pièce par pièce, la table du Chansonnier Giraud, et celle d'un autre recueil encore plus important, le manuscrit d'Urfé (fonds la Vallière n° 14), qui n'avait pas été décrit en détail. Une table alphabétique des troubadours qui figurent dans ces deux chansonniers complète cet excellent travail.

M. Paul Meyer ne s'est pas contenté du rôle, déjà fort honorable, d'un éditeur consciencieux et très-versé dans la connaissance des idiomes de notre vieille langue. Il a voulu aussi mettre en relief tous les renseignements historiques et littéraires qui ressortent des précieux documents qu'il publiait. Ce n'était pas chose facile que de déterminer l'époque relative de chacun de ces troubadours dont les noms et les œuvres paraissent pour la première fois. Cette partie du travail a été traitée avec une critique remarquable.

L'ouvrage de Jean de Nostre-Dame intitulé : *Vie des plus célèbres et anciens poëtes provençaux* (Lyon, 1575), passe pour un tissu de fables. M. P. Meyer prouve, aussi bien qu'il est possible de le faire, que cet écrivain a eu entre les mains le Chansonnier Giraud. Indépendamment de plusieurs arguments que lui fournit le rapprochement des deux textes, il en produit un qui a une grande valeur dans la discussion. La bibliothèque de Carpentras renferme, parmi les papiers de la collection Peiresc, cinquante feuillets relatifs à l'histoire de la Provence. L'écriture est du XVIe siècle, et semble identique à celle de quelques ébauches de table qu'on aperçoit sur les feuillets de garde du manuscrit Giraud. Or il paraîtrait que cette écriture est de Jean de Nostre-Dame. Le fait a une grande importance, car le rédacteur des notes de Carpentras cite le chansonnier comme lui appartenant. M. Paul Meyer explique fort bien comment l'auteur des *Vies des poëtes provençaux* s'est servi de ce recueil pour y puiser

des noms et un petit nombre de traits auxquels il a ajouté toutes les inventions qui lui ont semblé propres à glorifier son pays.

Le mémoire de M. Paul Meyer paraît à la Commission tout à fait digne, tant par le choix du sujet que par la manière dont il est traité, d'être placé en tête du concours; elle y a reconnu les heureuses qualités qu'elle est habituée à trouver dans les écrits de cet érudit éprouvé.

La question discutée par M. l'abbé C. Chevalier (de Tours) semblait, il y a deux siècles, résolue aussi bien pour les ultramontains que pour les gallicans. Sur l'époque à laquelle le christianisme a été introduit et établi dans les Gaules, le P. Sirmond et les Bollandistes se trouvaient d'accord avec les Bénédictins et le clergé de Paris. Cependant, depuis vingt-cinq ans, de nombreux écrivains laïques et ecclésiastiques ont entrepris de reviser le jugement prononcé par des critiques du premier ordre, dont l'impartialité ne pouvait être mise en doute un seul instant.

Imitant, par suite d'un zèle mal entendu, ces généalogistes infidèles à l'histoire qui cherchent des origines lointaines et fabuleuses à des familles puissantes, certains auteurs s'efforcent de vieillir de deux siècles l'épiscopat des Gaules, croyant sans doute donner à la religion une preuve d'un dévouement dont la sincérité, d'ailleurs, ne saurait être suspectée.

M. l'abbé Chevalier pense qu'on peut être très-respectueux envers l'Église sans admettre, contre les données de l'histoire, l'extension légendaire de la mission apostolique dans les Gaules. Il lit et comprend les textes comme ses illustres et pieux devanciers du XVIIe siècle, et arrive, comme eux, après avoir réfuté une à une les opinions de l'école légendaire, à cette conclusion, que le christianisme, introduit sur quelques points, à l'époque de Pothin et d'Irénée, n'a été établi d'une façon quelque peu générale en notre pays et n'y a eu des institutions hiérarchiques qu'au IIIe siècle.

Comme les origines du christianisme dans la province de Tours se rattachent nécessairement au système adopté pour toute la Gaule, M. l'abbé Chevalier a dû reprendre la question dans son ensemble; il donne tous les textes qui peuvent éclairer la discussion; met en lumière les documents et les arguments qui avaient pu échapper aux critiques du XVIIe siècle, et son livre devient ainsi un traité qui emprunte au caractère professionnel de l'auteur une valeur et une autorité que la Commission ne pouvait manquer d'apprécier.

Peut-être y aurait-il lieu de reprocher au savant ecclésiastique la place un peu trop étendue qu'il accorde à la réfutation de quelques argu-

ments qui ne méritaient pas les honneurs d'une discussion approfondie; peut-être eût-il dû laisser de côté plusieurs considérations secondaires qui paraissent superflues après les excellentes raisons qu'il fait valoir. Mais M. l'abbé Chevalier combat, non sans courage, les opinions d'adversaires nombreux et peu exercés à discerner la force des preuves. Ceux-ci, il a dû le croire, se fussent fait une arme de son silence.

En dehors de la question même des origines de l'Église de sa province, M. l'abbé Chevalier présente des développements fort importants pour la critique de Grégoire de Tours. On y trouve la réponse décisive à quelques-uns des doutes soulevés par M. Monod dans l'ouvrage dont il sera parlé plus loin. Déjà, dans le concours de 1870, l'Académie a décerné une mention honorable au livre de M. l'abbé Eugène Bernard sur les origines de l'Église de Paris, ouvrage destiné à réfuter les doctrines de l'école légendaire; la Commission, en attribuant, cette année, la seconde médaille au grand travail de M. l'abbé Chevalier, reste fidèle aux principes de critique adoptés par la Compagnie, en même temps qu'elle fait la part d'une nouvelle et plus grande somme de travail, d'une plus grande rigueur de dialectique appliquées par le second de ces auteurs à l'examen de l'un des faits capitaux de notre histoire.

La troisième médaille est décernée à l'ouvrage de M. Ed. Bonvalot intitulé : *Coutumes de la Haute-Alsace, dites de Ferrette,* publiées pour la première fois avec introduction et traduction française. L'auteur a réuni au document principal, qu'il a transcrit d'après plusieurs manuscrits dont il fournit une description précise, divers textes comparatifs comprenant d'autres coutumes non moins intéressantes qui s'y trouvent reliées par leur analogie. Sous la forme que lui a donnée le XVIe siècle, le coutumier de Ferrette est un assemblage de règlements écrits, d'origine très-ancienne et d'origine plus moderne; c'est en outre une référence incessante à des usages traditionnels et immémoriaux non écrits. La Haute-Alsace et une partie de la Basse, en l'adoptant, ont transformé, dès une époque reculée, ce droit local de Ferrette en un droit provincial qui a conservé un caractère profondément bourguignon, et diffère du droit en usage dans le reste de la France. Il est à remarquer que les comtes de Ferrette ne furent jamais vassaux de l'empire germanique.

M. Bonvalot a joint au préambule du coutumier une analyse des chartes qui constatent les priviléges considérables dont la ville de Ferrette avait été dotée par ses anciens comtes. Les notes intercalées à la suite des chapitres du texte, quoique sobres, offrent un grand intérêt. Le droit matrimonial, l'organisation judiciaire, ont été bien compris et

indiqués avec critique; l'auteur ne manque jamais de rattacher les usages qu'il trouve dans la coutume aux usages plus anciens, en remontant jusqu'aux lois des Barbares. M. Bonvalot est un légiste habile, et il a su donner à cette partie de son travail une valeur considérable. Ce n'est pas, au reste, la première publication que ce savant magistrat ait consacrée à l'histoire du droit de l'Alsace. Il s'est déjà, vous ne l'avez pas oublié, occupé avec talent de la coutume du val d'Orbey et de celle du val de Rosemont. L'invasion étrangère interrompt la série de ses travaux, en l'arrachant à cette partie du sol des Gaules qu'il connaît si intimement. Que, du moins, au souvenir d'une province qui lui est chère à tant de titres, s'attache désormais celui d'une distinction académique honorablement méritée!

Nous venons, Messieurs, de vous entretenir des ouvrages auxquels la Commission a décerné les trois médailles dont le nombre, vous le savez, marque plus exactement les limites de son droit que celles de son estime. Dans l'examen comparatif auquel elle s'est livrée, elle a dû éprouver quelques hésitations qu'elle mentionne pour rendre hommage à la vérité, et parce que cet aveu même donne une plus juste mesure de l'approbation qu'elle accorde à plusieurs des livres dont il nous reste à vous parler.

Elle a regretté, par exemple, de n'avoir pu comprendre dans la première catégorie de ses encouragements celui que vous a adressé un jeune et déjà très-savant représentant de la critique historique, M. Gabriel Monod. Ses *Études sur les sources de l'histoire mérovingienne,* auxquelles est décernée la *première mention honorable*, font partie de la *Bibliothèque de l'École des hautes études,* et constituent l'un des mémoires les plus remarquables et les plus utiles qui aient paru dans ce recueil. Répétiteur de la conférence d'histoire, M. Monod s'est chargé de résumer et de mettre en œuvre le travail de ses collaborateurs. Le mémoire dont le titre vient d'être transcrit précède les écrits qui seront dus aux jeunes érudits dont il dirige les recherches.

C'est un travail d'informations et non de controverse; l'auteur se montre extrêmement réservé à l'égard des opinions émises par ses prédécesseurs. Mais on doit reconnaître qu'il n'a rien négligé de ce qui pouvait être dit sur la valeur historique de Grégoire de Tours et de Marius d'Avenches, le chroniqueur d'école romaine. Il fait, avec un très-grand soin, la part d'authenticité et la part d'autorité qui doivent être attribuées aux textes. Il faut toutefois remarquer que la philosophie de l'histoire entrevue par M. Monod n'existe encore ni dans Grégoire de

Tours ni dans les écrivains de son temps. On peut aussi regretter que le savant professeur ait avancé que l'établissement du christianisme a contribué à la destruction des grandes écoles laïques. En effet, si l'on peut dire que les chefs de l'Église n'ont pas tous favorisé la reprise des études après les grands désastres de l'invasion barbare, et si l'on peut justement reprocher, même à quelques papes, d'avoir montré trop peu de bienveillance ou trop d'incurie à l'égard des lettres ou des sciences profanes, on doit imputer aux seuls Barbares et particulièrement aux Francs, les plus destructeurs entre tous, la ruine, la suppression totale des écoles, au moment de l'invasion. Mais la Commission, tout en signalant à la judicieuse impartialité de l'auteur les points sur lesquels elle diffère avec lui d'opinion, n'en rend pas moins justice à l'érudition consciencieuse et solide dont il a fait preuve, et elle fonde de légitimes espérances sur l'enseignement qu'il inaugure avec une évidente maturité.

Après le mémoire de M. Monod, nous avons classé, dans l'ordre de nos *mentions honorables,* le livre de M. René de Maulde, qui a pour titre : *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais, au moyen âge et à la renaissance.* Cet ouvrage étendu est le développement d'une thèse que l'auteur soutint brillamment à l'École des Chartes. L'histoire forestière d'une province où règne une des plus belles forêts de la France y est écrite pièces en main, et présentée sous tous ses aspects. La plupart de ces pièces sont inédites. M. de Maulde les reproduit et les interprète en paléographe exercé, et les commente en homme versé, à la fois, dans l'histoire de la législation forestière et dans la connaissance de l'exploitation des bois; il nous montre que l'état forestier de l'Orléanais n'a pas changé depuis l'époque gallo-romaine autant qu'on l'avait supposé; il suit, siècle par siècle, les révolutions de la topographie sylvestre de la province et nous apprend comment y étaient organisées, au moyen âge, l'administration et la justice forestières. M. de Maulde a donné, en appendice, d'intéressants spécimens de titres d'usage. L'*Étude sur la condition forestière de l'Orléanais* fait le plus grand honneur à son auteur, qui, très-jeune encore, a su déjà acquérir une érudition solide et une sûreté de méthode qui en accroît l'efficacité.

C'est aussi par l'érudition, mais dans un genre différent, que se recommande la publication de M. F. Bouquet : *les Fastes de Rouen, poëme latin par Hercule Grisel.* L'auteur de cette chronique en vers latins était un prêtre normand, fils de Jean Grisel, poëte assez médiocre, auquel Guillaume Colletet avait consacré quelques pages de cette grande his-

toire des poëtes français dont le manuscrit unique a péri, avec tant d'autres richesses littéraires, dans le déplorable incendie de la bibliothèque du Louvre. Quant à Hercule Grisel, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, et qui a joui d'une grande réputation, son œuvre la plus considérable est le recueil publié par M. Bouquet, avec ce soin qui dénote un bibliophile expérimenté. Grisel, prenant Ovide pour modèle, a rattaché au calendrier tous les faits qui intéressent Rouen : histoire, solennités, légendes des saints, construction d'édifices, usages locaux. Quoique l'ouvrage ait été imprimé du vivant de l'auteur, on n'en connaît plus qu'un seul exemplaire de chacune des parties relatives à janvier et à novembre de format in-8°, et une copie manuscrite des trois trimestres qui avaient été publiés dans le format in-4°. De cette copie manuscrite fort mauvaise, comprenant huit livres du poëme, il a fallu rétablir les vers. Grisel a mis en latin une foule de locutions rebelles à la latinisation et qui réclamaient une étude toute spéciale. M. Bouquet a restitué le texte de la partie manuscrite, et ajouté à son édition des notes à l'aide desquelles sont éclaircies les allusions dont le poëme est rempli. Ces notes relatives à des faits anciens, et dont la substance a souvent été fournie par des documents originaux et inédits, constituent un travail archéologique qui devait fixer l'attention de votre Commission. L'entreprise de M. Bouquet lui a paru fort estimable. Ce savant ne s'est pas borné à éditer un texte, mais dans ses notes, qui forment plus de trois cents pages, il a expliqué des usages anciens et peu connus. Dans cette partie de son travail, aussi bien que dans la biographie de Grisel qui nous représente le poëte normand occupant un rang distingué parmi les hommes littéraires de son temps, il s'est montré critique intelligent et bon humaniste.

La quatrième mention est accordée à M. Darsy pour son ouvrage intitulé : *Bénéfices de l'Église d'Amiens, ou état général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens, en 1730, avec des notes indiquant l'origine des biens, la répartition des dîmes.* La première partie de cette publication avait été soumise à l'examen de l'Académie, en 1870, et la Commission avait ajourné son jugement jusqu'au moment où le travail aurait été achevé.

L'ouvrage, maintenant complet en deux volumes, contient de nombreuses pièces et une utile statistique agricole. La seule objection qu'il soulève, à première vue, résulte de la date 1730, inscrite sur le titre du livre, et qui semble le placer en dehors des limites chronologiques assignées aux concurrents. Mais on peut répondre facilement à cette objection en montrant les annotations, multipliées au point d'occuper la

moitié des pages, et qui se rapportent à la topographie historique de l'Amiénois pendant le moyen âge, ainsi qu'à des faits appartenant à l'histoire ecclésiastique du même temps. Une introduction, des tables très-soigneusement rédigées, des dénombrements des paroisses, des abbayes, des charges et revenus des fonctionnaires ecclésiastiques, sujets dont les origines et les vicissitudes remontent fort loin, classent sans contredit le livre parmi ceux qui remplissent les conditions imposées par votre programme.

Tous les sujets auxquels M. Darsy a dû toucher, dans le cours de ses laborieuses recherches, ne sont pas nouveaux pour la science. L'histoire des origines de l'évêché d'Amiens et des établissements séculiers ou réguliers de ce grand diocèse a déjà fourni matière à de nombreuses études; mais aucune ne présente, avec autant de détails, avec une précision aussi rigoureuse et aussi minutieuse, toutes les circonstances et les descriptions topographiques, agricoles, financières, industrielles, des propriétés du clergé dans une portion bien délimitée de la France.

L'année dernière la Commission rappelait à l'attention de l'Académie les nombreux matériaux que M. l'abbé C. U. J. Chevalier (de Romans) recueille et livre aux travailleurs, avec un zèle infatigable et un soin scrupuleux qu'on ne saurait trop louer. Cette année encore, le même savant a envoyé deux ouvrages, comme les précédents, relatifs à l'histoire du Dauphiné : un *Recueil d'ordonnances des rois de France* concernant cette province, et l'*Inventaire des archives des Dauphins de Viennois, à Saint-André de Grenoble, en 1349*. Le premier de ces ouvrages est la reproduction fidèle d'une compilation faite au XVIIIe siècle. Le mérite de l'éditeur consiste surtout dans la sagacité avec laquelle il a su montrer, à l'aide d'investigations neuves et fort utiles, quels sont, parmi les registres de la chambre des comptes du Dauphiné, ceux qui ont disparu, et ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Le second ouvrage est une édition exacte des inventaires des archives delphinales qui étaient conservées, avec les joyaux du Dauphiné, dans les coffres déposés dans la sacristie de l'église Saint-André de Grenoble. Après le départ d'Humbert II pour la croisade de 1346, son lieutenant, l'archevêque et comte de Lyon, Henri de Villars, fit opérer le récolement général de ces archives par deux conseillers delphinaux, Étienne du Roux et Raymond Falavel, aidés de plusieurs notaires. Ce travail produisit six registres, dont une partie existe aux archives de l'Isère. Ce sont ces documents que M. l'abbé Chevalier imprime *in extenso*, non sans en avoir préalablement établi correctement le texte. Il y a joint une bibliographie des inventaires anciens et modernes de ces

mêmes archives, des observations sur les systèmes chronologiques suivis en Dauphiné au moyen âge, un relevé des dates qui permet de retrouver aisément les notices analytiques qui se rapportent à une même année; enfin une table onomastique et topographique renfermant un grand nombre d'identifications. Ces travaux dénotent, comme tous ceux du même auteur, une grande expérience de diplomatiste; le second ouvrage, surtout, rendra des services considérables aux savants qui s'occupent de l'histoire du Dauphiné, antérieurement au XIVe siècle. En attendant que M. l'abbé Chevalier ait groupé et fondu tant de documents qui lui sont familiers dans une histoire du Dauphiné qu'il est si capable de bien faire et de rendre digne d'une récompense académique de premier ordre, la Commission lui confère, par une mention honorable, une marque de son attention et de sa sympathique approbation.

Nous vous avons signalé, avec regrets, la rareté croissante des ouvrages consacrés à l'archéologie proprement dite et à l'architecture nationale, rareté qui coïncide avec une abondance de documents écrits dans lesquels on trouve des éléments précieux pour l'explication, la classification, sinon renouvelées, du moins plus précises, plus positives, plus assurées, des œuvres d'art de l'antiquité et du moyen âge. On peut, jusqu'à un certain point, interpréter ce contraste en se rappelant le mot de la Bruyère: «Celui qui sait beaucoup pense à peine que ce qu'il dit puisse être ignoré.» Mais, dans l'intérêt général, et tout en comprenant la réserve de ceux qui aiment à bien dire, vous demandez à l'expérience de se montrer plus expansive.

Votre Commission espère que les savants spéciaux se recueillent, et que les monuments qui, en si grand nombre, attendent encore un commentaire détaillé, que toutes ces choses précieuses, rassemblées avec une si heureuse émulation dans les musées de nos départements, tenteront leur bon vouloir et leur sagacité. Dès à présent, elle sait gré à M. Ch. Rœssler d'avoir fait exception à cet abandon momentané d'une étude très-importante. Le manuscrit qu'il a intitulé *Essai de classifications archéologiques et monumentales* se recommande par une méthode soigneuse. L'ouvrage, qui se rapporte à l'arrondissement du Havre, est accompagné de sept cartes indiquant, à l'aide de signes de convention, le site des monuments de toute nature et de tous les âges, qui sont ensuite décrits plus ou moins sommairement.

Trente-quatre planches, dessinées ou photographiées, font passer sous les yeux du lecteur la vue des camps et des retranchements antiques, des châteaux, des abbayes, des églises; puis la forme des vases, des

bronzes, des marbres recueillis authentiquement dans le pays. On pense bien que le théâtre antique de Lillebonne et la magnifique mosaïque récemment mise au jour, dans le voisinage de ce théâtre, occupent la place prépondérante parmi toutes ces antiquités.

Après la description des édifices du moyen âge et de la renaissance, classés par siècles, un chapitre est réservé aux vieilles maisons du Havre. L'auteur a pris le soin de rapporter les inscriptions tumulaires qu'il a rencontrées dans les églises. Sans doute la plus grande partie des monuments qui sont passés en revue dans la statistique de M. Ch. Rœssler a déjà été le sujet de mémoires ou de notices; la Normandie est, comme on le sait, un pays très-étudié, une des provinces où l'archéologie s'est de bonne heure épanouie le plus fructueusement. Mais les résumés, les classements relatifs présentés par M. Rœssler, ne manquent assurément pas d'opportunité, et justifient pleinement la mention honorable décernée au laborieux secrétaire de la Société scientifique du Havre.

A la suite des ouvrages couronnés, la Commission a remarqué le mémoire *manuscrit* de M. Édouard Cat, intitulé *Étude sur la Nervie.* L'auteur a réuni dans cet écrit tous les documents propres à faire connaître l'histoire et l'état du pays des Nerviens; c'est, à la vérité, plutôt un tableau fidèle des travaux déjà accomplis qu'une enquête nouvelle faite sur les textes et les monuments. Cependant, dans la partie géographique, M. Cat a exposé quelques vues neuves et personnelles qui ne sont pas dénuées de valeur. Ce n'est pas sans étonnement que l'on voit un jeune homme de seize ans se livrer à des travaux aussi sérieux; il y a là un fait estimable que nous sommes heureux de vous signaler. Cette marque d'attention bienveillante engagera, nous y comptons, M. Cat à poursuivre des études pour lesquelles il montre une aptitude précoce. Il n'oubliera pas que c'est en remontant aux sources originales de l'histoire, en se rendant complétement maître des langues classiques qui en sont la clef, qu'il parviendra à justifier les espérances que ses honorables débuts ont fait concevoir.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France,

L. Vitet, F. de Saulcy, L. Renier, A. Maury, Léop. Delisle, Ferd. de Lasteyrie, J. Desnoyers, A. de Longpérier, *rapporteur.*

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

J. D. Guigniaut.

M. Egger donne ensuite lecture du rapport fait par lui, au nom de la Commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant les années 1869-1872.

Messieurs,

Depuis plusieurs années l'École française d'Athènes n'était pas heureuse. Ralentis de 1865 à 1867, par l'effet de circonstances que nous n'avons pas à examiner ici, ses travaux avaient repris en 1868 et 1869 quelque activité, et l'Académie en recevait alors le témoignage dans deux mémoires, l'un de M. Bigot, l'autre de M. Vidal Lablache; elle en retrouvait quelques preuves dans le *Bulletin* fondé en 1868 par le nouveau directeur de cet établissement, M. Émile Burnouf, et qui s'est continué avec une périodicité irrégulière jusqu'à ce dernier temps. En octobre 1869, au nom de votre Commission, son regretté rapporteur, M. Dehèque, saluait par des paroles de sympathique encouragement les efforts de nos jeunes compatriotes pour maintenir et pour accroître l'honneur d'une École qui nous est chère à tant de titres. Mais bientôt, hélas! éclataient les désastreux événements qui allaient apporter de nouvelles entraves au travail de l'École, en imposant à tous, maître et élèves, d'autres et bien cruels devoirs. Deux ans se sont ainsi écoulés sans que l'Académie eût dans l'examen de nouveaux mémoires la matière d'un de ces rapports où votre Commission met d'autant plus de zèle qu'elle est toujours sûre d'exciter parmi vous le plus paternel intérêt pour la jeunesse intelligente et laborieuse, espoir de la science française et de l'enseignement public de notre pays.

Dès 1871, la reprise des travaux de l'École nous était signalée par un mémoire ou plutôt par un rapport, très-simple, très-court, mais substantiel, avec dessins à l'appui, où M. Mamet, de la section des lettres, et M. Gorceix, de la section des sciences, s'étaient unis pour nous rendre compte des fouilles heureusement exécutées dans l'île de Santorin, l'ancienne Théra. Là, par un bonheur bien rare, les forces volcaniques et l'action aveugle de la nature avaient préparé l'œuvre des antiquaires, en leur ouvrant des profondeurs de l'antiquité que n'atteignent pas d'ordinaire les fouilles les plus hardies. C'est dans les couches du sol où notre œil ne pénètre guère, que les deux explorateurs avaient retrouvé des habitations de date préhistorique, et, dans ces habitations, de nombreux produits de l'industrie humaine qui d'ordinaire prennent place sur

les rayons des musées géologiques plutôt que sur ceux des musées d'archéologie. Une partie de ces recherches échappait donc à notre compétence. Toutefois quelques vases de la plus ancienne fabrique et du plus ancien style, quelques instruments de l'industrie des habitants du sol qui peut-être ne s'appelait pas encore un sol hellénique, avaient vivement attiré votre attention. Mais l'ensemble de ce travail s'adressait moins à nous qu'à l'Académie des sciences, près de laquelle il a reçu, en effet, un légitime et favorable accueil [1]. Peut-être, et cet exemple nous invite à le croire, le temps n'est-il pas éloigné où les deux Académies auront à s'unir pour diriger en ce sens les recherches entreprises sur ces périodes primitives de l'histoire. En attendant, il faut bien nous réduire aux périodes où l'humanité a laissé de son passage sur cette terre des souvenirs plus faciles à interpréter, soit dans les poëmes conservés d'abord par la mémoire, puis confiés à l'écriture, soit dans des inscriptions.

Nous rentrons modestement dans ce domaine de l'histoire, et même de l'histoire classique, avec les trois mémoires de M. Augustin Cartault sur quelques antiquités de l'île de Rhodes, de M. Rayet sur l'île de Cos, de M. Lebègue sur sa nouvelle exploration du golfe de Corinthe.

L'île de Rhodes, avec la petite île de Chalki, sa voisine, qui en forme comme une annexe, est depuis vingt ans environ un sujet d'études favori pour les antiquaires, particulièrement pour ceux de notre École française. Vous avez jadis apprécié une importante exploration de cette île par M. Victor Guérin, qui nous a valu un juste volume en 1856. Depuis, MM. Wescher et Foucart, M. Salzmann, M. Ch. Tissot, ont ajouté des découvertes précieuses à la récolte de M. Guérin. M. Cartault a connu et utilisé ces divers travaux de ses devanciers [2]; il n'a pas voulu les refaire. Il se propose seulement de les compléter, surtout pour les localités secondaires, la capitale de Rhodes ayant été souvent explorée avec succès; il y réussit par des recherches sagement conduites à travers les quarante-quatre villages de l'île, dont chacun lui a fourni des guides plus ou moins intelligents, toujours honnêtes. Il doit surtout d'utiles indications au frère de M. Salzmann, qui l'a secondé avec un désintéressement

[1] Voir les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXII, p. 478, et comparer la mention honorable que fait de ce travail M. Renan, président de notre Compagnie, dans le discours prononcé à la séance publique du 29 décembre 1872.

[2] Toutefois il ne paraît pas avoir connu l'*Histoire de Rhodes*, publiée en 1868, à Heiligenstadt, par M. Schneiderwirth, et qui nous a paru un résumé fort méthodique des travaux antérieurs.

plein de zèle. Des observations nouvelles sur les formes assez variées des sépultures rhodiennes, sur les constructions dites pélasgiques, un recueil d'inscriptions, en partie inédites, sont les principaux résultats de ses recherches. Il les expose avec une précision et une simplicité qui vont parfois jusqu'à la sécheresse, mais qui valent mieux que la complaisance de certains voyageurs à raconter le détail de leurs pérégrinations et de leurs travaux. Les quarante planches qui accompagnent son mémoire, et dont les huit dernières renferment les copies d'inscriptions, sont en général exécutées avec soin et d'après les procédés scientifiques. Quelques-unes pourtant ne présentent que de véritables croquis et ne pourraient être, en leur état actuel, convenablement livrées à l'impression. Ses copies épigraphiques paraissent offrir des réductions scrupuleuses des originaux; mais les essais d'explication qu'il en donne laissent voir bien des traces d'inexpérience en matière de philologie. Ce nous est une occasion de remarquer que rarement les travaux de nos jeunes antiquaires peuvent atteindre, dès la première rédaction, qu'ils en font à l'École même, le degré d'achèvement qui seul peut les rendre dignes d'être publiés. Leur éducation, à cet égard, n'est guère avancée, au moment du départ pour l'Orient, et la bibliothèque de l'École d'Athènes ne leur offre pas encore, non plus que les autres bibliothèques de cette ville, toutes les ressources dont ils auraient besoin. Le meilleur emploi de leur temps, en Grèce, est assurément la recherche et la description des monuments antiques, l'étude des dialectes soit anciens, soit modernes, le soin de contrôler les matériaux recueillis par leurs devanciers ou d'en recueillir de nouveaux. Ils ne doivent pas, néanmoins, comme quelques-uns semblent enclins à le faire, se consacrer uniquement à ce travail d'observations sur place. Ils ôteraient ainsi trop souvent à l'autorité supérieure le moyen de voir en quelle mesure chacun d'eux justifie la faveur qu'il a obtenue de voyager et de séjourner dans la terre classique des antiquités. Dans ces rédactions, même imparfaites, où se résume le travail de chaque année, la Commission compétente sait distinguer, comme il convient, à côté des fautes qui échappent à l'inexpérience, les qualités d'un sérieux savoir. Sous la forme où nous avons à les juger, les mémoires de l'École française ne sont, d'ordinaire, que des essais, qui arriveront plus tard à leur juste maturité, mais qui laissent facilement apprécier, même en cet état, le talent de leurs auteurs. D'ailleurs, désignés par nos jugements à l'attention de leurs chefs, les membres de l'École peuvent, on le sait, obtenir soit une prolongation de séjour, soit quelque mission ultérieure qui leur permette de corriger et de compléter leurs recherches.

C'est ainsi que M. Carl Wescher, que M. Foucart, avant eux, MM. V. Guérin, Perrot et Heuzey, tout récemment M. Albert Dumont, ont tantôt visité une seconde fois des lieux déjà explorés par eux; tantôt accompli, aux frais de l'État, d'autres explorations singulièrement fructueuses pour la science.

Ces réflexions nous amènent naturellement au second des mémoires que nous avons à examiner, celui de M. Rayet, sur l'île de Cos.

Ce mémoire est accompagné d'un volumineux fascicule contenant des copies et des empreintes d'inscriptions dont l'auteur n'a pas encore pu faire l'usage qu'il se propose pour compléter les anciens recueils épigraphiques et pour éclairer l'histoire d'une île jadis si florissante, aujourd'hui si pauvrement habitée. En nous adressant le fascicule que nous avons parcouru avec intérêt, M. Rayet a exprimé, avec beaucoup de raison, le formel désir de n'être pas jugé sur cet assemblage de matériaux qui doivent lui être renvoyés pour subir de sa part un travail de révision, de transcription, d'interprétation. On peut néanmoins le féliciter de nous avoir fait connaître ces premières ébauches. Les empreintes surtout, reproduction presque toujours commode autant que sûre des textes épigraphiques, qui permet de les étudier à l'aise loin des monuments originaux et qui peut les remplacer quand, par malheur, ils sont égarés ou détruits, les empreintes sont une œuvre bien utile et méritoire. Avec la photographie, elles ont rendu, elles rendront encore à nos travaux les plus grands services. On ne saurait trop exciter les antiquaires à l'emploi de ce procédé, et c'est une idée vraiment heureuse que celle de deux de nos confrères MM. Waddington et L. Renier, qui exposaient naguère devant l'Académie des inscriptions le projet d'en former une sorte de collection centrale, à la Sorbonne, dans une des salles de notre bibliothèque de l'Université. Ce projet et l'exemple même qu'ont donné les travaux de nos deux confrères encouragera certainement les épigraphistes français à imiter leurs méthodes, en contribuant avec eux à cette fondation d'un nouveau genre de musée.

Pour sa part de débutant en épigraphie, M. Rayet se trouve ainsi répondre à la quatorzième des questions inscrites par nous au programme de l'École française, à celle que nous avons appelée *question permanente*, et qu'il est peut-être opportun de reproduire ici :

« Tenir l'Académie constamment au courant de toutes les découvertes archéologiques ou épigraphiques qui se font en Grèce et qui sont signalées dans les journaux grecs. Envoyer à l'Académie des copies (que

n'avons-nous ajouté des *photographies ou des empreintes!*) des inscriptions découvertes, en les contrôlant par l'examen attentif des monuments originaux, lorsque la découverte aura lieu à Athènes ou dans les environs.»

Quant au mémoire même de M. Rayet, qui forme un manuscrit de 60 pages in-folio, il est d'une lecture attachante par la variété des souvenirs, par l'agrément du style, agrément que d'ailleurs l'auteur a çà et là trop recherché; il intéresse plus sérieusement par la précision des documents statistiques qu'un magistrat indigène lui a fournis sur la population et sur l'industrie de l'île de Cos. Mais le plan de ce mémoire est défectueux et la méthode d'exposition n'y est pas assez rigoureuse. On ne voit pas pourquoi M. Rayet traite d'abord de l'état actuel des choses, pour s'occuper ensuite de l'antiquité, et de l'antiquité descendre au moyen âge. La première partie semblait devoir être la dernière. Chacune surtout devait être précédée d'une indication des publications antérieures sur le même sujet, indication que l'auteur nous fournit seulement pour la plus ancienne période de l'histoire de Cos, et cela encore d'une manière insuffisante, malgré nos recommandations fréquentes à cet égard[1], car nous ne voyons pas clairement s'il a utilisé tous les renseignements contenus même dans un simple article du dictionnaire de William Smith; nous ne voyons pas s'il a pu consulter la dissertation de Küster, *De Co insula* (Halle, 1833), qui semblait devoir être le point de départ de toutes ses recherches. Dans le cours de sa description, il lui arrive de signaler, sur le promontoire qui porte le nom expressif de *ta Palatia,* «un grand nombre d'inscriptions dont la plupart, malheureusement, ont disparu sous le marteau des tailleurs de pierres;» il ajoute : « Parmi celles qui subsistent encore dans l'église, dans les χωράφια, dans la maisonnette du Caloyeros qui garde les clefs de la Panaghia, les unes sont simplement des épitaphes, les autres des inscriptions publiques honorifiques; d'autres enfin se rapportent au culte de Bacchus. C'était probablement à cette divinité qu'était consacré le temple (dont l'église de Panaghia Palatiani occupe l'emplacement).»

Voilà de quoi piquer notre curiosité, non pas de quoi la satisfaire. Nous voudrions savoir si tous ces débris épigraphiques ont déjà été recueillis par de précédents voyageurs, si, du moins, ils ont tous leur

[1] Voir le rapport présenté, au nom de la Commission de l'École d'Athènes en 1862, p. 16.

place dans le riche portefeuille que nous avons sous les yeux. Ces pages du mémoire de M. Rayet ne nous offrent donc qu'une ébauche; elles devront être remaniées et développées par un travail qui pourra demander d'assez longs efforts. Toutefois, le mémoire, dans son ensemble, témoigne d'un heureux esprit d'observation, excellente qualité chez un voyageur. Les deux principales classes d'habitants qui vivent à Cos en assez bon accord, malgré la différence des races, des mœurs et du langage, sont décrites par lui avec une vivacité souvent saisissante. Quelques traits du caractère des Hellènes campagnards, tel qu'il nous les représente, ont pour nous un véritable intérêt. Nous citerons, par exemple, chez les laboureurs, l'ignorance de toute mesure agraire : là, comme souvent chez nos campagnards de la France (le rapprochement est de M. Rayet), on mesure les champs non par leurs dimensions linéaires, mais par la quantité de grain nécessaire pour les ensemencer; témoignage précieux à relever, après tant d'autres, de la répugnance de l'esprit humain aux notions purement abstraites. Le paysan de Cos observé par M. Rayet rappelle le Grec du temps d'Homère ou d'Hérodote, qui désignait l'heure du coucher du soleil par le *détellement des bœufs, βουλυτός*, et l'heure de midi par le *marché plein, πληθύουσα ἀγορά*[1].

A côté de ces fines observations sur l'état moral des habitants de Cos, on s'étonne que M. Rayet n'ait pas songé à nous faire spécialement connaître le dialecte qu'ils parlent, et, autant que le permettent les inscriptions de l'île, celui qu'ils parlaient dans l'antiquité. Ces études sur les dialectes sont au nombre des questions les plus constamment maintenues sur notre programme académique, mais les plus négligées. Depuis la thèse de M. Beulé sur les origines anciennes du romaïque, le regretté G. Deville et M. Carl Wescher y ont presque seuls répondu, le premier par sa thèse, soutenue en 1866, sur le dialecte tzaconien, le second par un curieux mémoire sur le dialecte de Carpathos[2]. Mais que d'autres parties d'un si intéressant sujet mériteraient d'être approfondies par la comparaison des formes modernes avec les formes anciennes encore éparses sur les marbres ! Dans une de nos dernières séances, notre confrère M. Waddington signalait, dans une des inscriptions d'Argos commentées par M. Foucart parmi les suppléments au recueil de Ph. Le Bas, des singularités dialectiques très-importantes pour la grammaire compa-

[1] Homère, *Iliade*, II, 779; Aristophane, *les Oiseaux*, v. 1500; Hérodote, IV, 181.

[2] *Revue archéologique* de 1863.

rative des langues indo-européennes[1] : cela doit encourager nos jeunes hellénistes à exploiter un champ si fertile. Nous espérons que M. Rayet n'y manquera pas, pour sa part, dans le travail plus développé qu'il nous promet sur les monuments épigraphiques de Cos : le moment est opportun pour le lui recommander.

En l'an XII, dans un mémoire *sur l'Opinion de quelques hellénistes touchant le grec moderne*, le savant hellène Kodrikas ramenait à treize variétés principales le grec alors parlé en Orient, et il rapportait à la neuvième de ces variétés le grec insulaire de la côte de Carie. Cette division générale et cette attribution particulière mériteraient d'être soumises à un nouvel examen. Dans ces dernières années, sur l'appel d'un ministre du gouvernement grec, plusieurs Hellènes se sont attachés à recueillir les proverbes et les locutions populaires, les formes grammaticales des divers dialectes du continent et des îles. Le *Journal des Savants* ou plutôt *des Amis de la science* (Ἐφημερὶς τῶν φιλομαθῶν), le *Philistor*, la *Pandore*, ont publié plusieurs de ces recueils qui devaient être réunis en un travail d'ensemble par M. Michel Schinas. Il appartient à nos philologues français de l'École d'Athènes de mettre à profit ces travaux, d'y ajouter par leurs propres recherches. Les méthodes mêmes de la grammaire comparative ne sont plus aujourd'hui étrangères aux philologues hellènes; on le voit par quelques-unes de leurs récentes publications[2]. A cet égard aussi, nous pouvons donc provoquer avec eux une alliance, ou, si l'on aime mieux, une concurrence qui ne pourra que contribuer au progrès de la philologie.

L'exploration nouvelle du golfe de Corinthe, que M. Lebègue a prise pour sujet de son mémoire de seconde année, est une de celles que nous avons jadis mises au programme de l'École française d'Athènes; mais c'est une de celles où, à Paris, le contrôle nous est le plus difficile à exercer sur les résultats obtenus. M. Lebègue l'a bornée aux côtes orientales de ce golfe (Mégaride, Béotie, Phocide), et il nous paraît l'avoir accomplie avec tout le soin, avec tous les scrupules d'un voyageur consciencieux. Il s'est préparé à ces recherches par l'étude des travaux antérieurs, comme ceux de l'état-major français, de Leake, de Forchhammer, de M. Curtius, etc., qu'il complète et rectifie par des relevés plus exacts

[1] *Voyage archéologique*, Inscriptions, partie II, section III, *Argolide*, n. 115ᵃ.

[2] Voir particulièrement les mémoires de M. Mavrophrydis dans le *Philistor* de 1861 et années suivantes.

et des descriptions souvent minutieuses, depuis le village de Mazi, en Mégaride, jusqu'à Galaxidi, en Locride, sans négliger les trois obscurs îlots appelés *Kala Nisia,* dans la baie Livadostro, oubliés par plus d'un voyageur et omis sur plus d'une carte. Sobre dans sa méthode d'exposition, modeste et réservé dans ses assertions, peu prodigue de phrases sur ses impressions personnelles de touriste, il va droit à son but, sans nous occuper longuement des moyens employés pour l'atteindre; il manque malheureusement d'habileté pour la levée des plans et pour les dessins topographiques, et cette partie de son mémoire laisse beaucoup à désirer. Elle exigera sans doute, de sa part, un surcroît d'études, et, peut-être, le secours d'un artiste habitué à ce genre de travail. D'ailleurs, M. Lebègue ne nous communique pas tous les dessins de monuments qu'il a recueillis sur sa route, et les trois Appendices où il traite : 1° du cavalier représenté sur un grand nombre de bas-reliefs funéraires; 2° de quelques cartes du moyen âge; 3° de la domination vénitienne dans l'isthme de Corinthe, montrent par leur place même l'embarras où s'est trouvé l'auteur pour fondre en un seul tout, dans une rédaction trop rapide, les notes abondantes qu'il a recueillies, soit en Italie, soit en Grèce, sur tant de sujets divers. Ces imperfections et ce défaut d'unité ne nous étonnent pas chez un si jeune explorateur. Il faut, d'ailleurs, lui tenir compte des nombreuses difficultés qui s'opposaient au succès de son entreprise. Les ravages causés par des tremblements de terre, ceux que produit chaque jour le progrès de l'industrie, fouillant le sol, exploitant les ruines pour élever des constructions nouvelles, font peu à peu disparaître, sur ces rivages, les traces de l'antiquité. Les inscriptions y sont rares; M. Lebègue en a recueilli peu qui eussent échappé aux précédents voyageurs. D'ailleurs, il avait déjà publié, dans le onzième numéro du *Bulletin de l'École française,* les rares inscriptions trouvées par lui «sur la longue plage sablonneuse qui forme, au sud, le littoral du golfe de Corinthe et qui a été suivie par Pouqueville, par Leake et par M. Curtius,» et il laissait à de futurs explorateurs le soin d'étudier les côtes de l'Étolie et de l'Acarnanie. Mais un autre genre de monuments a mieux résisté, par sa masse même, aux causes de destruction qui changent rapidement l'aspect de ces côtes : ce sont d'anciennes et très-remarquables fortifications helléniques. Nous avons pu jadis apprécier, dans des mémoires de M. Heuzey et de feu M. Bazin, l'intérêt que présentent les ruines de ces édifices militaires sur la côte septentrionale du golfe de Corinthe. Cet intérêt s'augmente pour nous par suite des travaux que poursuivent plusieurs officiers du génie français sur la polior-

cétique des anciens, notamment par la publication récente d'un important ouvrage du capitaine de Rochas sur ce sujet[1]. M. Lebègue a spécialement étudié ces constructions sur les bords du golfe de Corinthe; mais le travail qu'il y consacre formera un second mémoire, dont la rédaction était trop peu avancée lors de l'envoi du premier pour qu'il ait cru convenable de l'y joindre. Nous approuvons, à cet égard, sa judicieuse réserve. Mais nous ajouterons qu'il aurait pu, sans élargir outre mesure le plan du premier mémoire, satisfaire plus complétement au désir de l'Académie, en y comprenant quelques réponses à la seconde partie de notre sixième question.

«Ce périple, dit le programme, doit être une étude de géographie comparée. On y recueillera les souvenirs de mythologie et d'histoire que les lieux rappellent, les inscriptions (jusqu'ici M. Lebègue a bien fait le travail demandé), les chants populaires qui ne sont pas dans les recueils de Zampélios et de Passow, surtout les chants des marins et des pêcheurs. On y mentionnera aussi les noms des poissons qui se trouvent dans ces parages, en ayant soin d'en rechercher la synonymie ancienne parmi les poissons cités ou décrits dans les ouvrages d'Appien, de Xénocrate, d'Athénée, etc.» On voit par là ce qui reste à faire pour achever le travail que l'Académie proposait au zèle de nos antiquaires. Si la synonymie scientifique, encore obscure et fautive dans nos meilleurs dictionnaires grecs, peut être améliorée, c'est surtout à de telles recherches que nous le devrons.

Il est trop tard, ce semble, pour les demander à M. Lebègue : que d'autres, du moins, songent à ces besoins de la science que notre devoir est de leur rappeler.

Vous le voyez, Messieurs, parmi ces diverses appréciations de travaux, d'ailleurs tous estimables, nous sommes ramenés sans cesse aux études sur la langue grecque. Ces études ont fait, chez nous, depuis

[1] *Poliorcétique des Grecs. Traité de fortification, d'attaque et de défense des places*, par Philon de Byzance, traduit pour la première fois du grec en français, commenté et accompagné de fragments explicatifs tirés des ingénieurs et des historiens grecs. Paris, 1872, 258 pages in-8°. A ce propos, nous pouvons aussi rappeler que notre Compagnie a entendu, en 1870, la lecture d'un savant mémoire de M. V. Prou, ingénieur civil, sur la balistique ancienne, mémoire qui fait suite aux recherches, déjà si méritoires, de feu notre confrère M. Vincent, et qui, nous l'espérons, pourra trouver prochainement place dans un de nos recueils académiques.

quelques années, de véritables progrès; mais elles sont loin de tenir à l'École d'Athènes autant de place et d'y avoir autant d'importance que nous le voudrions. Historiens ou humanistes distingués dans nos concours universitaires, les membres de l'École française n'apportent d'ordinaire, en Grèce, qu'un savoir grammatical insuffisant pour faire dignement honneur à leur tâche; quelques-uns peut-être y apportent un goût médiocre pour les études de pure philologie : c'est là un fait regrettable; c'est une disposition fâcheuse contre laquelle nous devons les prémunir. Nous le devons d'autant plus que la concurrence scientifique qui nous presse de tous côtés, surtout du côté de l'Allemagne, pourra bien, un jour ou l'autre, fonder une école rivale tout près de notre École française d'Athènes, comme déjà elle a dans Rome, à côté de notre colonie d'artistes, un *Institut archéologique*. Si ces prévisions se réalisent, il est à souhaiter que les Allemands, qui déjà rencontrent en France des épigraphistes et des antiquaires dignes de lutter avec eux[1], en retrouvent au pied de l'Acropole, et que nos Français, à Athènes, ne se montrent pas au-dessous des redoutables voisins que leur enverront les universités de Berlin, de Bonn, de Breslau, de Göttingue. Heureusement, les vingt dernières années sont, à cet égard, pleines pour nous d'espérances : dans les principales voies ouvertes à l'érudition, l'établissement français d'Athènes a beaucoup honoré notre patrie par ses travaux; s'il n'a pas toujours reçu, chaque année, des recrues assez fortement préparées à leur œuvre, il nous les a renvoyées plus savantes, pourvues d'un riche appareil de notes et d'observations, mûries pour la critique par le travail des recherches, animées d'un zèle ardent pour le progrès de toutes les études relatives à l'antiquité. Il y paraît aux nombreux mémoires publiés dans les *Archives des missions scientifiques*, dans la *Revue archéologique*, dans un des recueils de notre Académie[2]; il y paraît à de longs ouvrages, comme ceux de MM. Heuzey et Perrot et des architectes leurs habiles collaborateurs. On en aura bientôt une preuve nouvelle, en un genre où l'École française d'Athènes n'avait rien produit jusqu'à ce jour, dans

[1] Qu'il me soit permis, sur ce point, de renvoyer aux dernières pages des observations que j'ai publiées, en 1871, dans le *Journal des Savants*, en terminant l'examen des principaux recueils d'épigraphie grecque.

[2] Ajoutez à ces recueils les thèses de doctorat à la Faculté des lettres, comme celle de M. Petit de Julleville : *Quomodo Græciam tragici poetæ græci descripserint* (1868); celle de M. Decharme, *De Thebanis artificibus* (1869); et celle de M. Vidal Lablache, *De Titulis funebribus græcis in Asia Minore* (1870), qui répond à l'une des questions de notre programme académique.

l'ouvrage inédit d'un controversiste chrétien, Macarios Magnès, qui est confié aux presses de l'Imprimerie nationale, et dont M. Carle Blondel procure l'édition *princeps* avec des soins si scrupuleux, que nous commençons à en remarquer la lenteur[1]. Ce sont même là, nous pouvons le dire sans nous hausser jusqu'à l'orgueil, ce sont plus que des espérances, ce sont des gages d'une activité toujours en éveil, que rien ne saura fatiguer et qui trouvera dans nos désastres mêmes, avec une leçon salutaire, le plus patriotique encouragement à ne point défaillir. L'Académie des inscriptions et belles-lettres aimera, nous n'en doutons pas, à soutenir dans sa haute et sympathique autorité la confiance que sa Commission lui exprime; l'École d'Athènes y répondra par un surcroît d'efforts que la France saura reconnaître et récompenser.

M. de Wailly fait la lecture préalable d'un travail destiné à la séance publique, lequel est adopté pour être lu dans cette séance. Ce travail a pour titre : *Ville-Hardouin et Joinville.*

Faute de temps, la présentation des livres est renvoyée à la prochaine séance.

MOIS DE DÉCEMBRE.

SÉANCE DU VENDREDI 6.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

Aux termes de l'arrêté réglementaire du 29 novembre 1861, il est donné lecture par le Secrétaire perpétuel de la liste des

[1] Voir la note insérée par M. Blondel au premier numéro (1868) du *Bulletin de l'École française d'Athènes*, p. 24, 25.

correspondants, pour reconnaître les vacances éventuelles. La seule perte qu'ait faite l'Académie dans cet ordre, en 1872, est celle du regrettable M. Polain, correspondant étranger, à Liége, élu en 1854. Une commission de trois membres, chargés de présenter au choix de l'Académie trois candidats pour le remplacer, sera nommée dans la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport des trois commissions nommées dans la séance précédente pour présenter les sujets de prix.

M. Egger a la parole, au nom de la Commission du prix ordinaire. Cette Commission présente au choix de l'Académie les trois sujets suivants :

1° *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.*

2° *Histoire grammaticale de la langue latine depuis le temps de Cicéron inclusivement jusqu'à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne.*

3° *Histoire grammaticale de la langue grecque depuis les temps homériques jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains.*

L'Académie, consultée par le Secrétaire, choisit à la majorité de 20 voix la première question.

M. Regnier, au nom de la Commission du prix Bordin, présente également trois sujets, dont le premier, sur les observations de M. Waddington, appuyées par plusieurs autres membres, est reconnu, quoique très-intéressant par lui-même et plein d'avenir, comme prématuré quant à présent. Ce sont les inscriptions et monuments découverts dans le Haouran et le Saffa et qui attendent, en grande partie du moins, une publication ultérieure que préparent les auteurs mêmes des découvertes.

Le deuxième sujet serait une étude aussi approfondie que possible des règles de la grammaire sanscrite, telles qu'elles résultent des *Pratisakia*, aujourd'hui publiés, des Védas.

Le troisième est ainsi conçu : *Faire l'histoire des Ismaëliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'Islamisme.*

Ce dernier sujet est adopté, à la majorité de 17 voix, pour le prix Bordin à décerner en 1874.

M. Thurot a la parole, comme rapporteur de la Commission Brunet, pour le prix sur la bibliographie savante qui devait être décerné pour la première fois en 1871, puis en 1872, et n'a pu l'être par suite des événements et de diverses circonstances. Ce prix, dont l'objet spécial devait être la bibliographie relative à *la littérature ou à l'archéologie grecque ou latine,* est prorogé jusqu'en 1874, avec le programme ainsi modifié :

« Seront admis au concours tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1871 inclusivement, relatifs à la *bibliographie savante de l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature), qui auront été déposés avant le 1er janvier 1874.

L'Académie rappelle que le prix Brunet doit être décerné pour la seconde fois, la même année, *au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à l'Orient, langues, littérature, archéologie, histoire, géographie, voyages,* etc. Les ouvrages devront être déposés avant le 1er janvier 1874.

Les opérations de l'Académie touchant à leur terme, M. le Président propose de fixer la séance publique annuelle au vendredi 20 décembre prochain, à une heure. Cette proposition est adoptée par l'Académie.

L'Académie passe à la présentation des livres offerts tant pour la séance précédente que pour celle-ci, soit à titre d'hommage, soit à l'adresse des différents concours :

1° Concours Gobert :

Histoire de saint Abbon, par l'abbé Pardiac (2 exemplaires seulement), avec une lettre d'avis de M. Lecoffre (1872, 1 vol. in-8°).

2° Concours des Antiquités de la France :

I. *Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges, etc.*, par M. Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine, t. II (1870, gr. in-4°).

II. *L'abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits*, par M. Alfred Jubien, avocat (avec une lettre), 1872, 1 vol. in-12 (2 exemplaires).

III. *Notices sur les communes de Condé, Saint-Paul-sur-Risle, le Theillement (arrondissement de Pont-Audemer, Eure)*, par M. Victor Advielle (d'Arras).

3° Concours Volney :

Clef de l'interprétation hébraïque, ou Analyse étymologique des racines de cette langue, par M. Étienne de Campos Leyza (Bordeaux, 1872, gr. in-8°, avec une double lettre de l'auteur et de M. Maisonneuve, l'éditeur).

4° A titre d'hommages :

I. Par M. Jourdain, au nom de M. Garcin de Tassy, absent, la deuxième édition de son ouvrage intitulé : *Rhétorique et prosodie des langues de l'Orient musulman* (Paris, 1873, in-8°).

II. Par le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Defrémery, *Mémoire sur cette question : Jérusalem a-t-elle été prise par l'armée du calife d'Égypte dans l'année 1096 ou dans l'année 1098?* — Extrait du *Journal asiatique.*

III. Par M. Renier, au nom de M. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 2e série, 3e année (Rome, 1872, in-8°).

IV. *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2e série, t. VI, 2e livraison.

V. Par M. de Saulcy, au nom de la Société française de numismatique et d'archéologie, l'*Annuaire* publié par cette Société, 1re année (1866), 2e année (1867), 3e année, 1re partie (1868), et les *Comptes rendus* de la même Société, t. II (1870). En tout 4 vol. gr. in-8°.

VI. Par le même membre, de la part de M. Clermont-Ganneau, un extrait du *Journal asiatique* intitulé : *Sur les résultats topographiques et archéologiques des fouilles entreprises à Jérusalem par le* Palestina exploration fund (1872, br. in-8°).

VII. Par M. Le Blant, au nom de M. l'abbé Martigny, une *Lettre* (à lui adressée) *sur une lampe chrétienne inédite* (1872, in-8°).

VIII-IX. Par M. Delisle : A. *Bulletin de la Commission des antiquités*

de la Seine-Inférieure, 1871, t. II, 2e livraison (Dieppe, 1872, in-8°), fascicule contenant plusieurs notices importantes de M. l'abbé Cochet et de M. Ch. de Beaurepaire, correspondants de l'Académie. — B. *Les sceaux de la Commune, l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice de Besançon*, par Aug. Castan (Besançon, 1872, in-8°). « On remarque dans ce mémoire, dit M. Delisle, de curieux documents du XIIIe siècle, relatifs aux différends de la commune de Besançon avec l'archevêque et à l'intervention de saint Louis dans ces différends. C'est un utile complément de l'*Histoire des origines de la commune de Besançon*, publiée par M. Castan il y a une douzaine d'années. »

X. M. Renan, de retour de son voyage en Italie, s'est chargé d'offrir, au nom de M. Fabio Gori, les opuscules suivants : A. *Il carcere Mamertino ed il robore Tulliano* (1868, in-8°, avec planches). — B. *Il santuario del persiano dio Mitra ultimamente scoperto a S. Clemente in Roma* (1870-71, in-4°). — C. *Sulle ultime scoperte archeologiche avvenute in Roma* (1872, 2 lectures populaires, in-4°). — D. *Sulle scoperte archeologiche avvenute in Roma nell' anno 1871* (1871, in-4°). — E. *La torre del Monzone presso il ponte rotto di Roma* (Roma, 1872, in-8°).

M. Renan annonce, en outre, à l'Académie, une inscription nabatéenne qu'il a trouvée, grâce à M. Fiorelli, dans les magasins du musée de Naples, et qui a été découverte à Pouzzoles, ainsi qu'une autre précédemment connue.

XI. M. Egger présente à l'Académie, de la part de l'auteur, le volume intitulé : *Traité de fortification, d'attaque et de défense des places, par Philon de Byzance, traduit pour la première fois du grec en français, commenté et accompagné de fragments explicatifs tirés des ingénieurs et historiens grecs*, par M. Albert de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie. Il signale la nouveauté de l'entreprise difficile à laquelle s'est dévoué le savant officier, et il rappelle, à ce propos, que, dans le rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes, la Commission académique a été heureuse de constater l'alliance naturelle et justement encouragée de ces travaux sur le texte des traités de poliorcétique ancienne avec les recherches de nos jeunes antiquaires français sur les monuments de l'architecture militaire chez les Grecs. Il fait remarquer, en outre, que le volume de M. de Rochas se termine par la *Compilation anonyme sur la défense des places fortes*, traduite par M. E. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, dont l'Académie a reçu et apprécié d'importants mémoires sur le droit attique.

XII. M. Miller dépose, au nom de M. le marquis Hervey de Saint

Denis, un spécimen in-4° (tiré de l'*Atsume gura* de M. Turrettini) de l'*Ethnographie des peuples étrangers*, de Ma-touan-lin, traduit en français par M. Hervey de Saint-Denis, et sous presse (1 fascicule in-4°).

XIII. *Du Paradoxe*, discours prononcé par M. Henri Beaune, avocat général à la cour d'appel de Dijon (1862, in-8°).

XIV. *Revue africaine*, septembre-octobre 1872.

XV. *Annales de philosophie chrétienne*, octobre 1872.

M. Lenormant termine la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la langue accadienne*.

M. Halévy communique une notice explicative de la médaille de Cilicie, dite *médaille d'Abzohar*.

SÉANCE DU VENDREDI 13.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel communique la correspondance officielle.

1° Par un message, en date du 7 décembre courant, M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret de M. le Président de la République, par lequel est approuvée l'élection que l'Académie a faite dans la séance du 29 novembre dernier, de M. Ambroise Firmin Didot, pour remplir la place de membre libre devenue vacante par le décès de M. de Cherrier.

Lecture est donnée du décret conçu en ces termes :

DÉCRET.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance du 29 novembre 1872, tenue par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au Palais de l'Institut,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

L'élection que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a faite de M. Ambroise Firmin Didot, pour remplir la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. de Cherrier, est approuvée.

ART. 2.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 5 décembre 1872.

Signé : A. THIERS.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : Jules SIMON.

En conséquence, M. Firmin Didot est introduit par le Secrétaire perpétuel, qui le présente à l'Académie.

M. le Président l'invite à prendre place parmi ses confrères.

2° Par un second message, en date du 5, est adressée la liste, demandée par le Secrétaire perpétuel, des noms des élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés archivistes-paléographes en 1872. Ces noms seront proclamés, en vertu de l'arrêté du Ministre rendu en 1833, dans la prochaine séance publique annuelle de l'Académie.

3° Par un troisième message, du 10 décembre, M. le

Ministre annonce que, d'après la notification qui lui a été faite du jour de ladite séance fixée au vendredi 20 de ce mois. il a prié M. le Ministre de la guerre, son collègue, de donner des ordres afin que le service habituel d'ordre et d'honneur soit commandé pour 11 heures.

4° Par un quatrième message, du 9, M. le Ministre envoie au Secrétaire perpétuel les extraits de deux lettres relatives à des fouilles exécutées dans le sud-ouest de l'île de Chypre par M. Cartault, membre de l'École française d'Athènes, et à Palatia. l'ancienne Milet, par M. Rayet, son collègue. Les extraits sont ainsi conçus :

Extrait de la lettre de M. Cartault datée de Larnaca, 30 octobre :

« Un grand nombre de fouilles ont été exécutées sur tous les points que j'ai visités; mais ces fouilles n'ont pas toujours reçu une direction scientifique, et l'on avait en vue parfois le profit plutôt qu'autre chose. En outre, la plupart du temps les paysans ont travaillé pour leur compte et en dehors de toute surveillance, se bornant à apporter aux explorateurs et à leur vendre les objets trouvés sous le sol. L'île de Chypre a donc été, non pas fouillée, mais exploitée; les tombeaux ouverts sont dans un si mauvais état, tellement remblayés et éboulés, qu'il est impossible de faire sur les lieux des études quelconques, et que ce n'est qu'avec une peine infinie qu'on réussit à s'introduire dans quelques-uns d'entre eux. »

Extrait de la lettre de M. Rayet datée de Palatia (ancienne Milet), 4 novembre :

« C'est au théâtre romain que je fais des fouilles. Je déblaye à présent la scène, qui a dû s'écrouler par suite d'un tremblement de terre, tant les blocs des parties hautes sont tombés en désordre. Le nombre et le poids de ces blocs rend le travail difficile et lent. Au milieu de cet entassement de débris,

nous avons trouvé plusieurs fragments importants, entre autres les deux torses de deux statues de femme de l'époque romaine, mais d'exécution assez bonne, et le torse jusqu'aux genoux d'un Atlante colossal; de plus une tête de satyre couronnée de feuillage, divers autres morceaux de statues et plusieurs bas-reliefs d'époque très-basse. Mais ma principale découverte (et celle-là je l'ai faite sans autre peine que de me promener au milieu des broussailles) est celle d'un beau et grand lion de marbre de l'époque grecque : il ne lui manque que les pattes de devant. »

M. le Directeur de l'École d'Athènes accompagne ces extraits de l'observation suivante :

« Vous savez, Monsieur le Ministre, que M. Rayet exécute ces fouilles au moyen de fonds que lui donne M. de Rothschild. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce bon exemple donné par de riches banquiers, certains que nous sommes que l'amour de l'art est le sentiment qui les inspire.

« Vous jugerez sans doute, Monsieur le Secrétaire perpétuel, qu'il y a quelque intérêt à donner communication à l'Académie des extraits qui précèdent. »

5° Un cinquième message daté du même jour transmet à l'Académie, sur l'avis de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, des estampages de monuments puniques trouvés à Carthage, avec prière de les soumettre à l'examen des juges compétents parmi les membres.

6° Par une lettre, en date du 5 décembre, M. le Président de l'Institut, directeur de l'Académie française, prie M. le Président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'inviter l'Académie à désigner un lecteur qui devra la représenter à la première séance générale de l'Institut en 1873, fixée au mercredi 8 janvier prochain.

7° Me Leclère, notaire, rue Saint-Martin, 88, adresse au Secrétaire perpétuel un extrait authentique du testament de

madame veuve Guérineau, déposé pour minute dans les mains de Me Maignen, notaire à Paris, testament par lequel elle « lègue à l'Académie des belles-lettres la somme de 20,000 fr., dont les intérêts seront donnés, tous les deux ans, au nom de la dame Guérineau, à la personne qui aura composé le meilleur ouvrage jugé par l'Académie. » Il est observé par Me Leclère, notaire de la succession, que ce legs devra subir une réduction comme excédant la quotité disponible.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission de quatre membres chargée de présenter une liste de trois candidats pour remplacer M. Polain, correspondant étranger, décédé en 1872. Sont élus MM. Egger, Renier, Delisle et Didot.

M. Paulin Paris a la parole et lit une *Notice* (destinée à l'*Histoire littéraire de la France*) sur le continuateur du *Roman de la Rose*, Jean de Meun ou de Meung.

Sont présentés à l'Académie :

1° Pour le concours des antiquités nationales.

I. *Histoire de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, et de l'archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, par l'abbé E. Lambert, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, et par l'abbé A. Buirette, curé de Gland, près Château-Thierry (grand in-8°, 2 exemplaires).

II. *Les Drapeaux français* (de 507 à 1872), recherches historiques par le comte Louis de Bouillé (avec une lettre), 2 exemplaires.

2° A titre d'hommages :

I. Au nom de M. Littré, la 30e et dernière livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (Paris, 1872), in-4°.

II. Au nom de M. Delisle, *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de*

plusieurs religieux de la même abbaye, le tout publié d'après les manuscrits originaux, tome I (Rouen, 1872), in-8°.

III. Au nom de M. Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance,* 2e édition, tome II, 1er fascicule (1872, grand in-4°).

IV. *Les Religieuses bouddhistes depuis Sakya-Mouni jusqu'à nos jours,* par Mme Mary Summer, avec une *Introduction* par M. Foucaux, professeur au Collége de France (Paris, 1873, in-18).

V. *Les derniers travaux relatifs aux Bohémiens dans l'Europe orientale,* par Paul Bataillard. Extrait de la *Revue critique* (Paris, 1872, in-8°).

VI. *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1872, n° 3.

VII. *Bulletins de l'œuvre des pèlerinages en Terre Sainte* (novembre 1872).

VIII. M. Maury présente un opuscule de M. Louis-Jules Michel, ingénieur des ponts et chaussées, ayant pour titre *Détermination de la longueur du pied gaulois* à l'aide des monuments antiques de Lyon et de Vienne, discours prononcé par l'auteur pour sa réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (Lyon, 1872, in-8°). M. Maury fait ressortir le mérite de ce travail en indiquant les procédés employés par M. Michel pour la solution d'un problème qui a longtemps occupé les savants et les occupera encore. Pour lui, le pied gaulois usité pendant le moyen âge est identique avec le pied de roi, et son emploi simultané avec le pied romain explique la diversité des longueurs dans les différentes provinces de la France. Sa longueur était de 0m,3248. Celle du pied romain est exactement le quart de l'aune, où il s'est conservé.

M. Halévy poursuit son explication de la monnaie cilicienne de Tarse dite *d'Abdzohar.*

De graves observations lui sont faites par MM. Derenbourg et Renan.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1872.

DISCOURS D'OUVERTURE
DE M. MILLER,

PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1872.

Messieurs,

Il y a un an, à pareille époque, vous aviez donné à cette fête le caractère d'une double solennité, et deux présidents figuraient au bureau. Celui qui a ouvert la séance vous disait comment des désastres, sans exemple dans notre histoire, vous avaient empêchés, en 1870, de remplir un devoir auquel il ne croyait pas que vous eussiez manqué une seule fois depuis la résurrection de notre vieille Académie au sein de l'Institut de France. Puis il ajoutait avec une émotion pleine d'éloquence : «Durant ces deux funestes années, vous n'avez pas omis de tenir une seule de vos séances hebdomadaires, et, dans des siècles, l'érudit qui parcourra vos registres ne remarquera, à tant de dates lugubres dont le souvenir restera maudit, aucun indice des troubles, des terreurs du dehors. Vos doctes discussions, les mémoires lus dans votre sein, ont offert le même intérêt que d'ordinaire; rien, dans vos comptes rendus, ne portera la trace d'une année de larmes et de sang.»

Depuis lors nous jouissons d'un calme relatif; le dernier orage s'est enfui loin de nous; mais l'horizon, que chacun interroge d'un œil inquiet, n'est pas encore dégagé. Toutefois,

et malgré ce pronostic alarmant, une heureuse transformation s'opère dans les idées; l'esprit de la nation se réveille; il se livre à de généreuses spéculations et semble vouloir rompre avec un passé d'insouciance et de relâchement moral. Je pourrais citer les récompenses qui vont être tout à l'heure distribuées en votre nom, et celles qui l'ont déjà été ou le seront prochainement au nom des autres classes de l'Institut; mais j'aime mieux prendre mes preuves en dehors de cette enceinte. Ce qui se passe ici près, de l'autre côté du fleuve, est encore un heureux signe du temps. L'ombre du grand Corneille s'est levée sur les malheurs de la France. Ses petits-fils accourent de tous les côtés pour entendre les mâles accents de sa voix, qu'ils avaient presque complétement oubliée, et chacun prend pour soi la célèbre parole du Cid outragé. Cette affluence n'est pas une affaire de vogue, le caprice d'un moment. Elle est le présage d'un retour sérieux au culte du beau, à la noblesse des sentiments et à l'admiration de nos gloires nationales.

L'art, de son côté, inaugure une ère nouvelle d'espérances. Nous nous rappelons tous cette touchante fête de famille qui avait lieu ici même, il y a un mois à peine. Nous entendons encore les applaudissements enthousiastes qui célébraient la rentrée en possession d'un ancien privilége comme d'une ancienne frontière, et qui formaient un contraste frappant avec les tristesses et le découragement des années précédentes. La route de Rome s'ouvre maintenant large, attrayante et pleine d'enchantements. Nos jeunes artistes maintenant partiront pénétrés des engagements solennels qu'ils ont pris avec la gloire: ils partiront très-bien préparés pour la noble lutte qu'ils ont acceptée au nom de la patrie.

Voilà pour les lettres et pour l'art. Quant à la science, son rôle est de ne jamais s'arrêter et, quelles que soient les circonstances, de marcher incessamment dans la voie du pro-

grès. Je ne la suivrai pas dans les nombreuses et importantes découvertes qu'elles a faites depuis le commencement du siècle. Elle les livre toutes avec la plus grande générosité, mais elle n'est point responsable du mal qui se fait en son nom. De ce que l'abus ou un emploi dangereux peut rendre mauvaise une chose bonne en soi, il ne s'ensuit pas qu'il faille la proscrire. Très-souvent le bien se trouve à côté du mal, et l'un nous dédommage de l'autre. Le feu produit l'incendie, mais il nous donne la lumière et la chaleur, et nous aide dans les besoins de notre existence matérielle. Nous ne reprocherons pas au fer le glaive et le canon, en pensant à la bêche et à la charrue, aux machines fabriquées par l'industrie et à tant d'instruments divers qui, dans les mains d'un habile praticien, servent à soulager l'humanité souffrante. Tout en cherchant à pénétrer les secrets les plus cachés de la nature, la science comprend et suit toujours l'esprit de son siècle. Dans les temps de conquêtes et d'envahissements comme le nôtre, elle s'applique à multiplier et à perfectionner les moyens d'attaque, mais en même temps elle est heureuse et fière de mettre au service de la défense toutes les ressources de son génie bienfaisant. Nous l'admirons quand elle invente des engins de destruction d'une puissance formidable; mais notre admiration et notre reconnaissance n'ont plus de bornes quand elle trouve le moyen d'envoyer à travers l'espace, dans un tube imperceptible, des consolations à des milliers de familles enfermées dans les murs d'une ville assiégée. Ce sont là des découvertes qui aident à supporter cet abominable fléau que l'on nomme la guerre. Pourquoi ne pas laisser au hasard, à l'accident le soin de détruire ce que la main de l'homme produit ou édifie avec tant de peine? La part des ruines serait encore trop large. Vœu inutile, hélas! Quoi qu'il en soit, la guerre a des lois reconnues et acceptées par la civilisation. Le principe au nom duquel on se permet de les enfreindre est un prin-

cipe détestable et qui outrage la morale. Mais l'histoire se charge de venger celle-ci. Elle est le jugement de la postérité qui remet chaque chose à sa place, et qui constate que le droit et la loyauté ne sont pas toujours du côté du vainqueur. L'histoire honore les nations qui supportent leurs malheurs avec dignité et résignation, et elle flétrit celles qui ne craignent pas de souiller leurs victoires par les excès les plus honteux.

Je viens de rappeler en peu de mots les trois grandes divisions qui embrassent l'ensemble de toutes les connaissances humaines. Cet ensemble est représenté par l'auguste assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler. C'est, en effet, le privilége de l'Institut de se recruter parmi toutes les illustrations du pays. Mais si la société donne ainsi ses hommes d'élite à un corps spécial, il est juste que, dans les temps difficiles, dans les moments de crise, elle puisse les lui emprunter momentanément, pour s'aider de leur expérience et de leurs sages conseils. Dès lors la qualité de citoyen fait disparaître toutes les autres. L'habitude du dévouement au travail, à la recherche du vrai et du beau, crée tous les autres genres de dévouement. Aussi l'homme de lettres, le savant, l'artiste, n'hésite-t-il pas à quitter son cabinet, son laboratoire ou son atelier pour se mettre à la disposition de la patrie et lui offrir toutes les puissantes facultés de son génie. Que de noms se présentent ici! Laplace, Royer-Collard, Cuvier, Arago, Daunou, Chateaubriand, de Tocqueville, Villemain, Cousin, Lamartine, et tant d'autres!

Je m'arrête; car je ne veux pas citer les vivants. La liste en serait trop longue, à commencer par l'éminent homme d'État entre les mains duquel sont déposées les destinées de la France. En effet, indépendamment de plusieurs anciens parlementaires, qui, eux aussi, ont autrefois payé leur dette patriotique, l'Institut ne compte pas moins de vingt-quatre de

ses membres dans la grande assemblée qui, depuis près de deux ans, s'occupe de réorganiser la nation. Votre compagnie, Messieurs, a contribué pour sa part au sacrifice commun. Dans ce nombre elle figure pour un chiffre honorable, et si parfois, dans nos réunions hebdomadaires, nous avons lieu de regretter l'absence de quelques-uns de nos confrères, nous nous consolons en pensant à l'importance des devoirs qu'ils remplissent loin de nous. Ce qui nous est permis toutefois, c'est de hâter de nos vœux le moment où, l'ordre étant rétabli, le calme et la confiance régnant partout, la société ayant été réorganisée sur les bases d'une conciliation équitable, ils pourront venir reprendre au milieu de nous leur place accoutumée. Du reste, ils ont su concilier les intérêts de la science avec les exigences de la politique, et, grâce à leur activité, vos travaux n'ont pas eu à souffrir de ces absences momentanées. Si le temps le permettait, je vous montrerais combien l'année a été fructueuse à ce point de vue. Je vous rappellerais la marche rapide de vos grandes collections, la variété et l'intérêt de vos mémoires particuliers, et tant de sujets divers traités avec une critique et une méthode qui font le plus grand honneur à l'érudition française. Langues, mœurs, usages, lois, épigraphie, numismatique, c'est toujours l'histoire du passé que vous étudiez jusque dans ses moindres détails, en cherchant à retrouver, dans le vaste champ de l'antiquité, toutes les routes dont les siècles ont effacé la trace.

Mais je comprends votre juste impatience. Vous avez hâte d'entendre les noms des lauréats, que je serai heureux de proclamer devant vous.

L'Académie ayant prorogé à l'année 1873 le prix ordinaire, dont le sujet avait été proposé pour 1872, ce prix n'est pas décerné cette année.

Quant à la question mise au concours pour 1875, elle est ainsi conçue : *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.*

Le prix Gobert vous ramène deux anciens lauréats, déjà couronnés par vous : l'un, M. Gaston Paris, en 1856, pour son *Histoire poétique de Charlemagne,* l'autre, M. Léon Gautier, en 1868, pour son livre intitulé : *Les Épopées françaises.* C'est encore à M. Gaston Paris que vous avez accordé cette année le premier des deux prix de cette fondation. Son ouvrage intitulé : *Vie de saint Alexis,* texte des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, vous a paru digne de cette haute récompense.

Ce texte du XIe siècle est un des plus anciens monuments de la poésie française. Pour le constituer, le savant éditeur a suivi la méthode critique adoptée depuis un demi-siècle par les philologues grecs et latins. Il s'est attaché en outre à déterminer les formes de langage, l'orthographe qu'il fallait adopter. Il y est parvenu en étudiant avec soin la versification et les assonances, ainsi que l'étymologie. C'est par là qu'il a cru pouvoir établir que ce poëme avait dû être écrit vers le milieu du XIe siècle, dans un temps où il n'y avait pas encore de séparation marquée entre le dialecte français et le dialecte normand.

« M. Gaston Paris n'a peut-être pas assez tenu compte des restrictions que l'usage apporte à l'analogie que l'on remarque entre un nombre même considérable de mots. La recherche d'une précision trop mathématiquement rigoureuse, que les études philologiques ne comportent pas, l'a entraîné à des affirmations trop absolues; mais il a employé avec sagacité les bonnes méthodes, et il est arrivé à des résultats importants, neufs et solides. »

Le second prix a été décerné à M. Léon Gautier pour son ouvrage sur la *Chanson de Roland,* texte critique accompagné

d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique.

Dans ces savantes recherches M. Léon Gautier montre une connaissance très-approfondie de nos chansons de geste et de leur destinée. Son glossaire est un travail des plus méritoires et des plus utiles. On doit toutefois faire quelques réserves en ce qui touche à la constitution critique du texte et aux observations grammaticales, dont elle est la base nécessaire. Peut-être a-t-il appliqué avec trop de complaisance les lois de la statistique à des caprices de copiste qui n'admettent pas de pareils calculs.

Quoi qu'il en soit, sa nouvelle édition de la *Chanson de Roland* est un ouvrage qui marquera dans notre histoire littéraire.

Il ne serait pas juste de passer sous silence un livre qui a disputé le second prix Gobert avec une certaine persistance. C'est celui de M. Jal, dont tout le monde connaît les importantes publications. Ce livre est intitulé : *Supplément pour tous les dictionnaires historiques inédits.* Un des principaux mérites de ce travail, très-précieux pour l'histoire des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, est d'avoir été puisé à deux sources qui ne sont pas en général assez consultées, les registres de l'état civil et les minutes des notaires. L'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris donne beaucoup de prix à l'ouvrage de M. Jal.

Comme on le voit, l'étude de notre ancienne poésie nationale est en grand honneur en ce moment. C'est elle encore qui prend la tête du concours des Antiquités de la France. En effet, la première médaille a été décernée à M. Paul Meyer pour son ouvrage intitulé : *Les Derniers Troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Charles Giraud;* Paris, 1871, 1 vol. in-8°.

Ce manuscrit précieux ne contient pas moins de trente-deux pièces de poésie qu'on chercherait vainement ailleurs. Indé-

pendamment de plusieurs pièces nouvelles provenant d'auteurs connus, il nous a conservé le nom et les œuvres d'un certain nombre de troubadours qui étaient complétement ignorés. Ce qui augmente l'intérêt de ce volume, c'est que le compilateur a puisé à des sources négligées jusque-là et paraît avoir emprunté largement à la tradition orale.

Dans l'appendice, M. Paul Meyer donne en outre la table d'un autre recueil, encore plus important peut-être, le manuscrit d'Urfé, conservé à la Bibliothèque nationale.

M. Paul Meyer ne s'est pas contenté du rôle, déjà fort honorable, d'éditeur consciencieux et très-versé dans la connaissance des idiomes de notre vieille langue. Il a su aussi mettre en relief tous les renseignements historiques et littéraires qui ressortent des documents qu'il publiait.

Ses observations sur la *Vie des plus célèbres et anciens poëtes provençaux de Jean de Nostre-Dame,* écrivain qui a fait usage du chansonnier Giraud, sont conçues avec une finesse de critique tout à fait remarquable. On retrouve dans ce mémoire les heureuses qualités par lesquelles se distinguent les écrits de M. Paul Meyer.

Vous avez accordé la seconde médaille à M. l'abbé C. Chevalier (de Tours) pour son grand et beau travail sur les *Origines de l'Église de Tours d'après l'histoire;* Tours, 1871, 1 vol. in-8°. La question discutée par le savant ecclésiastique a occupé depuis plusieurs siècles les esprits les plus sérieux. Il s'agit de déterminer à quelle époque a eu lieu l'établissement de l'épiscopat dans les Gaules. Les grands critiques du XVIII[e] siècle avaient déjà prononcé. Le P. Sirmond et les bollandistes, Tillemont, les bénédictins et le clergé de Paris s'étaient décidés dans le même sens. Mais, depuis environ vingt-cinq ans, divers auteurs laïques et ecclésiastiques ont prétendu reviser un jugement si plein d'autorité, émanant de critiques de premier ordre, dont l'impartialité ne pouvait être mise en doute

un seul instant. L'école qui s'appuie sur des légendes, l'école légendaire, comme on la nomme, s'efforce de vieillir de deux siècles le grand fait de l'apostolat. M. l'abbé Chevalier reprend la question, la discute avec une science parfaite des textes, une vigueur de dialectique peu commune, des arguments nouveaux; il réfute une à une toutes les opinions de ses adversaires et conclut comme ses illustres et pieux devanciers du XVIIIe siècle. En dehors de la question générale si consciencieusement exposée, M. l'abbé Chevalier a présenté des développements fort importants pour la critique de Grégoire de Tours, qu'il a étudié à fond. Ses observations judicieuses répondent à certains doutes soulevés par la critique moderne et profiteront à nos historiens.

La troisième médaille a été décernée à l'ouvrage de M. Ed. Bonvalot : *Coutumes de la Haute-Alsace, dites de Ferrette, publiées avec une introduction et une traduction française.* Au document principal viennent se joindre divers textes comparatifs qui renferment d'autres coutumes également pleines d'intérêt. « Les comtes de Ferrette ne furent jamais vassaux de l'empire germanique; la Haute-Alsace et une partie de la Basse, en adoptant le droit ferrettain, ont transformé, dès une époque reculée, la coutume locale en une législation provinciale qui a conservé un caractère analogue à celui des lois de l'antique royaume de Bourgogne. Les notes savantes que M. Bonvalot intercale en grand nombre à la suite des chapitres sont d'un haut intérêt; on y reconnaît la main d'un légiste habile. L'ouvrage aujourd'hui couronné n'est pas la première publication que ce savant magistrat ait consacrée à l'histoire du droit de l'Alsace. Il s'est déjà occupé avec talent des coutumes du val d'Orbey et du val de Rosemont. L'invasion étrangère interrompt la série de ses travaux en l'arrachant à cette partie du sol des Gaules qu'il connaît si intimement. Que du moins, au souvenir d'une province qui lui est, comme à nous, chère à

tant de titres, s'attache désormais celui d'une distinction académique honorablement méritée. »

D'autres ouvrages ont été distingués pour leurs mérites divers, et ont obtenu des mentions honorables. Le rapport de la Commission appréciant chacun d'eux, je me contente de donner ici les titres de ces divers travaux :

1° *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne,* par M. Gabriel Monod, répétiteur à l'École des hautes études; Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

2° *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance,* par M. René de Maulde; Orléans, 1871, 1 vol. grand in-8°.

3° *Les Fastes de Rouen, poëme latin, par Hercule Grisel,* par M. Bouquet, professeur au lycée de Rouen; Rouen, 1870, 1 vol. petit in-4°.

4° *Bénéfices de l'Église d'Amiens,* par M. Darsy, de la Société des antiquaires de Picardie; Amiens, 1871, 1 vol. in-4°.

5° *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains, relatives au Dauphiné,* par l'abbé C. U. J. Chevalier, à Romans; Lyon, 1871, 1 broch. et 1 vol. in-8°.

6° *Essai des classifications archéologiques et monumentales, arrondissement du Havre,* par M. Roessler, au Havre; un manuscrit in-folio.

Nous ne résistons pas au désir de citer encore le mémoire manuscrit de M. Édouard Cat, intitulé *Étude sur la Nervie,* mémoire qui a été remarqué par la Commission. C'est, à la vérité, plutôt un tableau des travaux déjà accomplis qu'une enquête nouvelle faite sur les textes et les monuments. Cependant la partie géographique n'est pas dénuée de valeur. « Ce n'est pas sans étonnement, ajoute le rapport, que l'on voit un jeune homme de seize ans se livrer à des travaux aussi sérieux; il y a là un fait estimable que la Commission

est heureuse de signaler; cette marque de sympathie engagera, elle y compte, M. Cat à poursuivre des études pour lesquelles il montre une aptitude précoce. Il n'oubliera pas que c'est en recourant aux sources originales de l'histoire, en se rendant complétement maître des langues classiques, qui en sont la clef, qu'il parviendra à justifier les espérances que ses honorables débuts ont fait concevoir. »

Le concours pour le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, est le plus libéral et le plus large possible, puisqu'il embrasse tous les pays et toutes les époques. Il est, de plus, ouvert aux étrangers et va même au-devant des concurrents, en ce sens qu'il choisit lui-même les ouvrages qui lui paraissent dignes d'être couronnés. Vous avez décerné cette année ce prix à M. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, pour son travail sur les imitations des monnaies au type esterling, frappées en Europe pendant le XIIIe et le XIVe siècle.

Deux autres ouvrages avaient été déposés. L'un publié à Londres, en anglais, par M. Edw. Thomas, concerne les monnaies frappées par les sultans Pathans, qui régnèrent sur le Bengale pendant près de quatre siècles, depuis l'an 1203 de notre ère jusqu'à l'an 1576. Ce livre sera consulté avec intérêt par tous ceux qui auront à traiter de l'histoire des musulmans de l'Inde pendant cette période.

L'autre, de M. Carmelo Mancini, a été imprimé à Naples. Il traite de la loi Vipsania de l'an de Rome 733. L'auteur s'est attaché à déterminer à quelle époque la réforme monétaire d'Auguste a été appliquée dans tout l'empire, et à classer chronologiquement les triumvirs monétaires dont les noms sont inscrits sur les espèces romaines. Lorsque ce travail sera terminé, il pourra figurer honorablement dans un autre concours.

Mais revenons au livre qui a obtenu le prix, celui de M. Chautard. On sait que, pendant le XIII[e] et le XIV[e] siècle, les types étrangers étaient imités par les maîtres des monnaies, dont l'imagination s'évertuait à trouver une foule de combinaisons propres à déguiser ces contrefaçons. De là des légendes très-singulières, pleines d'obscurités et d'une interprétation très-difficile. C'est ce qui est arrivé pour l'esterling anglais. M. Chautard a voulu nous donner toutes les imitations de cette monnaie fabriquées dans quelques provinces de France, dans les Flandres et un peu par toute l'Europe aux époques dont il s'agit. Il a réuni près de six cents empreintes, et il est parvenu à les expliquer presque toutes. Cet ensemble forme un tableau intéressant pour l'économiste, tout aussi bien que pour le numismatiste, tableau au moyen duquel on peut embrasser d'un coup d'œil toutes les émissions multipliées d'un type qui se partageait, avec le gros d'argent de saint Louis et le florin d'or de Florence, la faveur des commerçants et des financiers.

« M. Chautard, ajoute le rapport, a eu le courage d'imprimer son livre au milieu des circonstances les plus douloureuses, dans une ville envahie par l'ennemi. La Commission relève ce fait, parce qu'il honore le caractère de l'auteur, mais non pour motiver la préférence qu'elle accorde à l'ouvrage. »

L'année dernière, on vous annonçait que les travaux de l'École française d'Athènes avaient été bien ralentis par les événements. Le principal envoi était un compte rendu des fouilles exécutées dans les terrains volcaniques de l'île de Santorin. Cette année, vous avez reçu trois mémoires qui sont d'un heureux présage. Le premier concerne quelques antiquités de l'île de Rhodes. L'auteur, M. Cartault, s'est attaché à compléter les recherches de ses devanciers, surtout pour les localités secondaires. Il donne des observations nouvelles sur les

diverses formes des sépultures rhodiennes, sur les constructions dites pélasgiques, et un recueil d'inscriptions inédites. Toutefois, les essais de restitution qu'on y trouve trahissent une certaine inexpérience en matière de philologie. Votre rapporteur saisit cette occasion pour remarquer que rarement les travaux de nos jeunes antiquaires peuvent atteindre, dès la première rédaction qu'ils en font à l'École même, le degré d'achèvement qui, seul, peut les rendre dignes d'être publiés. Sous la forme où nous avons à les juger, les mémoires de l'École française ne sont d'ordinaire que des essais qui arriveront plus tard à leur juste maturité, mais qui laissent facilement apprécier, même en cet état, le talent de leurs auteurs.

Le second mémoire, sur l'île de Cos, est de M. Rayet. Il est accompagné d'un riche album d'inscriptions reproduites avec beaucoup de soin, dont l'auteur se réserve de faire usage plus tard pour compléter les anciens recueils. Ce genre de reproduction rend de grands services à l'épigraphie, en ce sens que ces empreintes permettent d'étudier les textes loin des monuments originaux, très-souvent destinés à périr. On trouve dans ce mémoire des documents statistiques sur la population et sur l'industrie de l'île de Cos, et des observations fines sur l'état moral des habitants. Mais le plan est défectueux, et la méthode d'exposition n'y est pas assez rigoureuse. Du reste, ce travail devra être remanié et développé. On regrette aussi que l'auteur n'ait rien dit du dialecte que parlent les habitants. Ces études sur les dialectes sont au nombre des questions les plus constamment maintenues sur votre programme académique, mais les plus négligées.

Nous apprenons avec plaisir que les deux jeunes savants dont nous venons de parler sont occupés en ce moment à exécuter des fouilles : l'un, M. Cartault, dans le sud-ouest de l'île de Chypre; l'autre, M. Rayet, à Palatia (l'ancienne ville de Milet).

Le troisième mémoire est une exploration nouvelle du golfe de Corinthe par M. Lebègue. Bornée aux côtes orientales de ce golfe, cette exploration paraît avoir été accomplie avec tout le soin désirable. Les relevés sont faits d'une manière très-exacte et les descriptions très-détaillées. Mais le levé des plans et le dessin topographique laissent beaucoup à désirer.

« Vous le voyez, Messieurs, dit en terminant le rapport, parmi ces diverses appréciations de travaux, d'ailleurs tous estimables, nous sommes ramenés sans cesse aux études sur la langue grecque. Ces études ont fait, depuis quelques années, de véritables progrès; mais elles sont loin de tenir à l'École d'Athènes autant de place et d'y avoir autant d'importance que nous le voudrions. Historiens ou humanistes distingués dans nos concours universitaires, les membres de l'École française n'apportent d'ordinaire en Grèce qu'un savoir grammatical insuffisant pour faire dignement honneur à leur tâche d'antiquaires; quelques-uns peut-être y apportent un goût médiocre pour les études de pure philologie : c'est là un fait regrettable; c'est une disposition fâcheuse contre laquelle nous devons les prémunir. Nous le devons d'autant plus que la concurrence scientifique qui nous presse de tout côté, surtout du côté de l'Allemagne, pourra bien, un jour ou l'autre, fonder une école rivale près de notre chère École française d'Athènes, comme déjà elle a dans Rome, à côté de notre colonie d'artistes, un *Institut archéologique*. Si ces prévisions se réalisent, il est à souhaiter que les Allemands, qui rencontrent en France des épigraphistes et des antiquaires dignes de lutter avec eux, en retrouvent aussi au pied de l'Acropole, et que nos Français à Athènes ne se montrent pas au-dessous des redoutables voisins que leur enverront les universités de Berlin, de Bonn, de Breslau, de Goettingue. Heureusement, les vingt dernières années sont, à cet égard,

pleines pour nous d'espérances : dans les principales voies ouvertes à l'érudition, l'établissement français d'Athènes a beaucoup honoré notre patrie par ses travaux; s'il n'a pas toujours reçu chaque année des recrues assez fortement préparées à leur œuvre, il nous les a renvoyées plus savantes, pourvues d'un riche appareil de notes et d'observations, mûries pour la critique par le travail des recherches, animées d'un zèle ardent pour le progrès de toutes les études relatives à l'antiquité.

« Les publications accomplies et celles qui se préparent sont des gages d'une activité toujours en éveil, que rien ne saura fatiguer et qui trouvera, dans nos désastres mêmes, avec une leçon salutaire, le plus patriotique encouragement à ne point défaillir. »

Le sujet du prix Bordin était : *Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.*

Un seul mémoire a été déposé. On y reconnaît une étude très-sérieuse du sujet et un grand nombre de résultats nouveaux. L'auteur, M. Halévy, s'est aidé de matériaux inédits. Il était bien préparé pour ce travail, grâce à l'importante mission qu'il a remplie dans l'Yémen en 1869. Possédant des connaissances étendues, doué d'un esprit vif et ingénieux, M. Halévy est certainement destiné à rendre de grands services à l'épigraphie himyarite et à la philologie sémitique en général. Cependant, vu l'état actuel de ces études, en présence des matériaux qui affluent tous les jours, votre Commission a pensé que le moment n'était pas encore venu de donner le prix. Plusieurs idées de l'auteur ont paru hasardées et auraient au moins besoin d'être appuyées sur une étude prolongée des documents accessibles. Une partie de ce prix a été accordée à M. Halévy, à titre d'encouragement.

L'Académie propose pour le concours de 1874 la ques-

tion suivante : *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

Avant de quitter l'Orient, nous devons dire un mot du *Corpus inscriptionum semiticarum,* que vous préparez depuis plusieurs années. Votre Commission a fait appel, par l'entremise de M. le Ministre des affaires étrangères, au zèle des consuls et agents consulaires de France en Orient, pour obtenir des empreintes et des copies d'inscriptions sémitiques. Cet appel a été entendu, les réponses reçues témoignent de la meilleure volonté et nous permettent de concevoir les plus belles espérances pour l'avenir de cette importante publication.

Bien souvent l'initiative et la générosité individuelles viennent en aide à la science. Elles instituent et fondent de nouvelles récompenses, afin de provoquer des recherches dans telle ou telle direction, sur des sujets peu connus ou peu explorés. L'amour de la patrie inspire aussi de pareilles pensées. Le prix de la Fons-Mélicocq est de ce genre. Il devait être décerné pour la première fois, cette année, au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris excepté).

Vous l'avez accordé à un travail manuscrit de M. de Lépinois, intitulé : *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les anciens comtes de Clermont et de Beauvoisis du XIe au XIIe siècle.*

« C'est là une œuvre de statistique plutôt que d'histoire proprement dite ; mais l'auteur est passé maître dans le choix des documents du moyen âge et dans l'usage qu'on doit en faire. Son style est sobre, précis, quelquefois même un peu sec. Son érudition manque peut-être d'ampleur, mais elle s'appuie sur les fondements les plus solides. Le *Codex diplomaticus* qui termine son manuscrit ne contient pas moins de

deux cents documents reproduits ou analysés, la plupart inédits, tous puisés à la Bibliothèque ou aux Archives nationales, ainsi qu'aux archives du département de l'Oise. »

Quelques réserves, faites par le rapport de la Commission, portent sur le chapitre relatif aux coutumes et institutions judiciaires du comté de Clermont et sur le chapitre concernant l'état des personnes et des biens. Ces réserves sont formulées plus encore à titre d'indications qu'à titre de reproches, parce que, ce travail étant manuscrit, le consciencieux auteur pourra le perfectionner avant de le livrer à l'impression.

Le prix Brunet est également de récente fondation. L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait décidé qu'il serait décerné pour la première fois en 1871, puis en 1872, au meilleur ouvrage de *bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité classique;* elle le proroge aujourd'hui jusqu'en 1874, en l'appliquant *à l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature).

Les récompenses qui viennent d'être décernées témoignent, comme je disais en commençant, d'une heureuse et intelligente activité. Si les concurrents n'ont pas tous réussi, presque tous ont fait preuve d'un grand dévouement à la science et leurs travaux attestent une grande probité d'érudition. On remarque même chez la plupart d'entre eux les qualités qui seront toujours l'apanage de l'esprit français, la méthode, le goût et la clarté.

Parmi tous ces concours, il en est un que je regrette de ne pas entrevoir dans l'avenir, et sur lequel je ne puis m'empêcher, en terminant, de jeter un regard d'espérance. Le temps présent deviendra vieux et fournira un jour des matériaux importants pour l'étude ultérieure de nos antiquités na-

tionales. Telle de nos provinces a pu nous être arrachée par la ruse et la violence, qui nous appartient encore et nous appartiendra toujours au point de vue historique. Puissent les concurrents futurs, ayant sous les yeux la carte de la France d'alors, y trouver notre pays tel qu'il était il y a deux ans à peine, c'est-à-dire rentré en possession de ses anciennes frontières! Puissent-ils avoir à raconter le triomphe du droit et de l'honneur sur la force brutale, et l'histoire d'une glorieuse régénération!

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion,

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1872, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Roy (Claude-Jules-Victor);
Reynaud (Marie-Michel-Félix);
Musset (Paul-Louis-Eutrope-Georges);
Teilhard (Alexandre-Victor-Emmanuel);
Masset (Alfred-Charles-Paul);
Landy (André).

Sont nommés *archivistes paléographes* hors rang :

MM. Mandrot (Bernard-Édouard);
Fabre (Alphonse-Camille);
Budinski (Alexandre-Charles-Auguste).

GRÉGOIRE IX ET LA PHILOSOPHIE D'ARISTOTE,

PAR M. HAURÉAU.

Messieurs,

Dans le courant de l'année 1210, un concile provincial assemblé dans la ville de Paris, sous la présidence de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, défend de lire désormais en public les livres d'Aristote sur la philosophie naturelle, et treize clercs, curés, simples prêtres, diacres, sous-diacres, accusés d'avoir puisé dans ces livres le venin d'une abominable hérésie, sont dégradés dans un champ désert, sous les murs de la ville, pour être ensuite envoyés dans la prison de l'évêque, c'est-à-dire dans une prison perpétuelle, ou bien livrés au bras séculier, c'est-à-dire au bûcher.

Ainsi le concile de Sens, en l'année 1140, avait réprouvé la *Logique* d'Aristote comme suspecte d'avoir inspiré trop de confiance au libre génie de Pierre Abélard. Voici maintenant qu'un autre concile interdit sa *Physique*, complice, dit-on, de bien plus coupables excès. Cinq ans après, en 1215, le cardinal légat Robert de Courson, visitant l'Université de Paris et la trouvant encore émue par les dissensions de quelques philosophes, ajoutera la *Métaphysique* d'Aristote au nombre des livres à jamais supprimés.

Si ces arrêts sont docilement exécutés, que d'efforts perdus!

Il y a quatre siècles, on s'est remis à l'étude, Charlemagne en donnant le conseil et l'exemple; on s'est remis à l'étude des éléments, des principes de toutes les sciences. Par les ordres du puissant empereur, partout des écoles ont été fondées, et, rentrés en commerce avec l'antiquité profane ou sacrée, les esprits se sont laborieusement dégagés des ténèbres où les avait plongés l'invasion de la barbarie. Alors on les a vus, peu à peu ranimés par les rayons de la vraie lumière, reprendre lentement l'habitude de raisonner et de penser. C'est donc une habitude qu'ils vont perdre encore une fois. Ah! sans doute les protecteurs timorés de l'orthodoxie religieuse seront enfin délivrés de tous les soucis que leur cause, depuis quatre siècles, l'inquiète philosophie, curieuse de comprendre ce que la foi n'explique pas; désormais on n'aura plus l'occasion d'argumenter en public sur les données de la raison ou de l'expérience; après tant de disputes on aura le silence, après tant d'agitations le repos. Mais les ténèbres vont revenir.

Cependant ni la sentence du concile, ni le décret du légat n'ont pu fermer les lieux depuis si longtemps consacrés à l'étude. Comme l'ont voulu cette sentence, ce décret, le nom même d'Aristote ne sera plus prononcé dans les chaires où professent les délégués du chapitre ou de l'évêque; mais ces chaires peu nombreuses sont toutes comprises dans l'étroite enceinte du cloître Notre-Dame. Sur la rive gauche du fleuve, où le règlement de toute chose appartient à l'autorité plus tolérante et moins redoutée de l'abbé de Sainte-Geneviève, résident beaucoup d'autres maîtres dont la soumission ne doit être ni si complète ni si prompte. L'Église ayant seule le droit d'enseigner, ils sont gens d'Église; mais, comme ils professent ou les arts ou les sciences, et comme ils ne seraient pas plus capables de faire un cours de logique ou de physique sans Aristote, qu'un cours de grammaire sans Donat

ou Priscien, ils estiment que les prélats, trop effrayés, ont manqué de mesure, et protestent contre les termes de la sentence et du décret. Si les plaintes de leurs écoliers sont encore plus vives, qui s'en étonnerait? Depuis que les livres d'Aristote lui sont défendus, toute la jeunesse les recherche et jamais elle ne les a tant goûtés. On ne raconte pas, il est vrai, que d'autres bûchers aient été dressés en ce temps-là pour ces lecteurs rebelles de la *Physique* ou de la *Métaphysique;* il est toutefois constant que dans plus d'une école, au delà du fleuve, les prélats ne furent pas obéis, et qu'il y eut des peines quelconques prononcées contre des coupables.

Ainsi la sécurité des consciences n'est pas, de l'aveu des théologiens, suffisamment garantie; il y a toujours des sectateurs d'Aristote, qui continuent à répandre ses doctrines, si ce n'est en public, du moins en secret, avec une persistance que n'a pu vaincre aucune menace. Il se forme alors, parmi les régents de l'Université de Paris, un de ces partis mitoyens qui, se proposant toujours de contenir les partis extrêmes, y parviennent quelquefois. Ces grammairiens, ces philosophes et même ces théologiens modérés blâment d'une seule voix, comme les prélats, les écarts des hérétiques, et cependant ils ne peuvent approuver la dure sentence rendue contre les livres d'Aristote. Considérant, d'une part, les intérêts de la religion, et, d'autre part, ceux de la science, ils croient qu'il n'est pas impossible de les concilier. Ils demandent donc qu'une nouvelle enquête soit faite sur les périls des derniers temps, et que les erreurs signalées en divers écrits d'Aristote soient justement condamnées, si vraiment elles s'y trouvent, mais sans préjudice pour l'étude qui réclame instamment le surplus des livres interdits.

Mais à qui cet appel sera-t-il adressé? Il n'y a pas, en matière d'hérésie, d'autre cour d'appel que la cour de Rome. On écrit donc au pape; on le prie, on le supplie d'interve-

nir. Le pape régnant était alors Grégoire IX, de la famille des comtes de Segni, un digne neveu d'Innocent III. Plein d'ardeur pour les grands intérêts de l'Église, et capable de beaucoup oser pour les servir, Grégoire IX n'entrait aucunement dans les vues de ces inquisiteurs méticuleux à qui l'étude nouvelle d'une science réputée profane semblait le plus condamnable des excès et le présage des périls les plus redoutables. Le 13 avril 1231, ayant sans doute reçu la nouvelle de quelque infraction récente à l'arrêt du concile, il défend encore de lire en public les livres prohibés, mais en renouvelant cette interdiction il promet de ne pas tarder à en modifier les termes. Quelques jours après, le 20 avril, il écrit à l'abbé de Saint-Victor et au prieur des frères Prêcheurs de Paris, leur donnant la commission d'absoudre selon les formes canoniques les maîtres et les écoliers qui, depuis l'année 1215, ont encouru quelque peine pour avoir témoigné trop de respect au grand nom d'Aristote[1]. Enfin, le 23 avril, sans plus de délais, il adresse la lettre suivante à Me Guillaume d'Auxerre, archidiacre de Beauvais, à Me Simon d'Authie, chanoine d'Amiens, ainsi qu'à Me Étienne de Provins, chanoine de Paris, théologiens renommés, dont on louait également le savoir et la prudence :

« La condition des autres sciences étant de prêter leur ministère à la science des saintes Écritures, les fidèles du Christ ne doivent s'y consacrer que dans la mesure où il est prouvé qu'ils condescendent à la volonté du souverain maître. Si donc il s'y rencontre quelque vicieux mélange dont le venin pourrait altérer la pureté de la foi, que cela soit au loin rejeté. Ainsi la femme d'une éclatante beauté, trouvée dans le nombre des captifs, ne sera pas introduite dans le palais avant qu'on n'ait fait tomber sous le ciseau la superfluité de

[1] *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXI, 2e partie, p. 228.

sa chevelure, et qu'on n'ait rogné ses ongles aigus. Ainsi, pour s'enrichir de la dépouille des Égyptiens, les Hébreux doivent, par les ordres du Seigneur, s'emparer de leurs splendides vases d'or et d'argent, et laisser de côté les misérables vases d'airain ou de bois. Ayant donc appris que les livres de philosophie naturelle, interdits à Paris par le concile provincial, passent pour contenir à la fois certaines choses utiles et certaines choses nuisibles, afin que le nuisible ne porte pas dommage à l'utile, nous enjoignons formellement à votre prudence, en laquelle nous avons placé notre confiance entière, par cette lettre munie du sceau de l'Apôtre, sous l'invocation du jugement éternel, d'examiner ces livres avec l'attention, la rigueur convenables, et d'en retrancher scrupuleusement toute erreur capable de scandaliser et d'offenser les lecteurs, afin qu'après le retranchement des passages suspects ces livres puissent sans retard et sans danger être pour tout le reste rendus à l'étude.

« Donné au palais de Latran, le IX des calendes de mai, l'an cinquième de notre pontificat [1]. »

Cette lettre habile est restée longtemps ignorée. Nous l'avons récemment découverte parmi les pièces que notre confrère M. la Porte du Theil a tirées des archives historiques du Vatican, et dont la réunion forme un des recueils les plus considérables et les plus précieux de la Bibliothèque nationale. Dans les annales ou les savants mémoires d'Égasse du Boulay, de Crévier, de Jean de Launoy, on voyait la *Physique* et la *Métaphysique,* interdites en 1210, en 1215, partout lues et commentées vers l'année 1230, et l'on ne s'expliquait pas comment une prohibition promulguée avec tant d'éclat, en des circonstances si tragiques et si solennelles, avait été vers le même temps oubliée par tout le monde, par l'évêque et par

[1] *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXI, 2e partie, p. 222.

l'official de Paris comme par les maîtres et par leurs écoliers. On apprend aujourd'hui qu'après avoir été seize ans en pleine vigueur, après avoir interrompu seize ans le cours des études, les statuts de 1210 et de 1215 ont été régulièrement abrogés par l'autorité souveraine.

C'est donc un pape lettré, zélé pour la cause des lettres, qui, malgré les alarmes des prélats français, a remis entre les mains des écoliers de Paris ces deux livres, où commence, où finit toute science, la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote. Voilà un grand fait qu'il convient de signaler. Au commencement du XIIIe siècle, l'Église est, même en France, presque toute la société intellectuelle; dans le sein de l'Église s'agitent toutes les questions qui concernent l'enseignement, la conduite des esprits; ce sont des clercs et des moines qui combattent pour ou contre le progrès des études. Parmi ces combattants distinguons les nôtres, pour leur témoigner notre pieuse gratitude; et puisqu'à leur tête, en cette année 1231, se trouve un pape pour qui les monuments de la science sont les vases du métal le plus précieux, un pape qui cite avec tant d'à-propos les livres saints pour recommander les livres des philosophes, notre reconnaissance doit être pour lui d'autant plus vive qu'il nous est venu de Rome beaucoup d'autres lettres où la philosophie n'est pas traitée avec tant d'égards, avec tant d'honneur.

La France a des obligations particulières envers ce pape tolérant, éclairé, car aucune autre nation n'a mis autant à profit les leçons d'Aristote. Ainsi les préférences de l'Italie ont toujours été pour Platon. Platon a formé les philosophes brillants et téméraires de la renaissance italienne, féconds en théories d'une vogue éphémère, qui furent d'abord accueillis avec tant de faveur pour être si vite et si dédaigneusement oubliés, et qui, n'ayant pas eux-mêmes étudié sous un maître de logique, ne purent laisser aucune méthode pour la con-

duite des esprits qu'ils avaient si violemment agités. La France, sous la maîtrise d'Aristote, devait être préservée de ces déréglements. Comme elle s'était dès l'abord déclarée pour la plus prudente et la mieux ordonnée de toutes les doctrines de philosophie, elle s'est engagée dès le premier pas dans la voie qu'il faut suivre. Ne s'en est-elle jamais écartée? Vers le milieu du XIIe siècle, après la condamnation d'Abélard, on n'ose plus lire les écrits d'Aristote traduits, interprétés par Boëce; on ne veut plus se faire initier à la science des choses que par le *Timée* de Platon, commenté par Chalcidius. Aussitôt les intelligences se troublent, et l'on voit apparaître une foule de Proclus, de Bruno. Cependant ce délire fut un mal passager. On se guérit du panthéisme par le scepticisme. L'histoire nous l'apprend, c'est le remède dont on use toujours en pareil cas. Il n'est pas besoin de le conseiller; on y va de soi-même. Mais, dès que l'autorité d'Aristote fut de nouveau reconnue dans l'Université de Paris, les études furent par lui promptement restaurées, aussi bien dans les écoles conventuelles que dans les écoles plus libres de la rue du Fouarre. A toutes les sciences il donna principes et méthode. Les théologiens eux-mêmes, qui l'avaient tant redouté, qui l'avaient si souvent outragé, durent finalement prendre le parti de concilier, autant que faire se pouvait, sa doctrine et leur doctrine, et d'observer, du moins, les règles de sa logique en raisonnant sur les matières propres à la foi. A bon droit, Albert le Grand et saint Thomas professent que toute leur philosophie vient d'Aristote, et le rival de saint Thomas, Jean Duns Scot, même lorsqu'il s'éloigne le plus d'Aristote, prétend le suivre. Encore un peu de temps, et, par un mandement exprès du Saint-Siége, Aristote sera mis en pleine possession de l'Université de Paris. En 1366, deux cardinaux, deux légats d'Urbain V décrètent qu'avant de postuler le plus humble des grades en cette université fameuse, modèle de

toutes les autres, on prouvera qu'on a pour le moins entendu lire et commenter les diverses parties de la *Logique;* une autre décision des mêmes légats, de plus grave conséquence, porte qu'on ne sera pas admis aux examens de la licence sans avoir étudié la *Physique* et la *Métaphysique*[1]. Dès lors on n'enseigne plus rien que d'après Aristote, ou, pour mieux dire, il est le pédagogue universel.

Quand le moyen âge finit, quand commence l'ère moderne, partout ailleurs qu'en France on divinise Platon. Or, quelle triste fin eut ici, dans le même temps, l'entreprise de l'ingénieux et docte Ramus! Un édit du roi François Ier (car, avec l'assentiment de l'Église, les rois rendaient alors des arrêts dogmatiques), un édit sollicité non-seulement par des philosophes, mais encore par des théologiens et des légistes, condamne, supprime les écrits de Ramus comme injurieux envers la mémoire d'Aristote, et défend au séditieux sectateur de Platon de jamais reparaître dans une chaire publique. On demandait un châtiment plus sévère; on voulait, au rapport d'Omer Talon, relever le bûcher de l'année 1210 pour venger l'honneur de la philosophie et, disait-on, «la liberté de l'esprit humain[2].» Si le roi refusa de condescendre à cette fureur de vengeance, Ramus expira bientôt sous le poignard d'un assassin et ne laissa pas de disciple. Croit-on que nous oublions Descartes? Non sans doute; mais Descartes, ancien élève du collége de la Flèche, beaucoup moins étranger à la science des écoles qu'il n'a voulu le paraître, Descartes ne doit pas sa grande gloire à quelques réminiscences platoniciennes; il y a longtemps qu'il est mort dans Malebranche, tandis qu'il vit et vivra toujours dans Arnauld.

Ainsi l'on peut dire en vérité que, depuis le XIIIe siècle, l'éducation de la France s'est faite sous la discipline d'Aris-

[1] De Launoy, *De var. Aristot. fortuna*, p. 90.

[2] Omer Talon, *Academia*, p. 36.

tote. Ne le regrettons pas, car l'esprit qui agite l'Europe, le monde, c'est encore, quoi qu'on en dise, l'esprit français.

VILLE-HARDOUIN ET JOINVILLE,

PAR M. DE WAILLY.

Messieurs,

Pour obéir à l'Académie, je vais essayer d'esquisser deux grandes figures qu'on peut aujourd'hui étudier de près, malgré les siècles et les révolutions qui nous en séparent. Il y a des hommes illustres qu'on admire sans être certain de les bien connaître, parce que leur réputation n'est qu'un écho lointain qui ne nous arrive guère sans être affaibli ou même altéré. Il n'en est pas ainsi de Ville-Hardouin et de Joinville : nous n'en sommes pas réduits à les juger sur des rapports incomplets ou suspects: eux-mêmes nous parlent dans leurs livres; et ces livres rapprochés de plus en plus de leur forme première par la critique patiente de plusieurs générations, reproduits et multipliés par la presse, sont là comme des témoignages vivants et désormais immortels. Qui pourrait craindre, en effet, que la France, indifférente à sa propre gloire, les laissât retomber dans l'oubli? L'érudition, qui les en tira, les place avec confiance sous la protection de tous.

Un mot d'abord sur les phases diverses qui ont précédé cette restauration.

A l'origine, on était bien loin du but qu'il fallait atteindre. Ces deux histoires ont couru les dangers qui menaçaient tous les livres avant la découverte de l'imprimerie. Celle de Ville-

Hardouin dut avoir beaucoup de copies, puisqu'il en subsiste au moins sept exemplaires; mais c'est un compte effrayant que celui des altérations de tout genre qui les défigurent. Aux fautes qu'entraîne après soi la négligence des copistes se joignent celles que leur licence y introduisit de propos délibéré. Le mal est si grand dans certains manuscrits que, pour se l'expliquer, il faut supposer que des jongleurs, séduits par les merveilles de ce grand récit, se permirent de l'arranger avant de le débiter en public comme une chanson de geste. En même temps qu'ils abrégeaient les phrases et qu'ils changeaient les mots, quelques-uns d'entre eux transformaient en dialecte picard ou flamand la langue champenoise de Ville-Hardouin. Par bonheur, il y avait à Venise un exemplaire qui dormait oublié, à l'abri de cette dangereuse popularité. Il avait été copié par un Italien qui avait un mérite, c'est qu'il comprenait mal le français : incapable d'abréger une phrase ou d'y introduire des synonymes, il se contentait de transcrire ce qu'il avait sous les yeux, en commettant bien des fautes, il est vrai, mais des fautes involontaires, et si graves qu'elles sont toujours faciles à reconnaître.

Autre, mais non meilleure, fut à son début la destinée du livre de Joinville. Offert en 1309 à Louis le Hutin, il fut bien vite égaré; car il ne figure même pas dans un inventaire dressé peu d'années après, à la mort de ce roi. Cependant il n'était pas définitivement perdu, puisque, vers l'an 1350, on en fit une copie qui se retrouva, par un heureux hasard, au bout de quatre siècles, à Bruxelles, et qui, depuis lors, se conserve à notre Bibliothèque nationale.

Un second original, que Joinville s'était réservé pour son usage, resta ignoré dans son château jusqu'au seizième siècle : mais il périt à son tour, mal représenté par une copie moderne où l'on transforma, pour les mettre à la mode du temps, la langue, l'orthographe et jusqu'aux costumes des person-

nages représentés sur les miniatures : pour tout dire en un mot, on y voit saint Louis travesti en contemporain de François I[er]. Cette copie avait disparu depuis longtemps, lorsque le docte Sainte-Palaie la découvrit à Lucques en 1741 : elle fut acquise aussitôt par la Bibliothèque royale, où le manuscrit de Bruxelles la rejoignit en 1744.

Cependant il avait existé en France un autre manuscrit qui trouva un éditeur dès 1547. Par malheur, ce manuscrit était le pire de tous, et Pierre de Rieux, qui l'avait découvert, le rendit pire encore en s'efforçant d'en polir le langage et d'en dresser les récits en meilleur ordre. C'est le même texte que Claude Bernard publia plus fidèlement en 1611, et que du Cange reproduisit encore, faute de mieux, en 1668, dans une édition qui serait sans valeur aujourd'hui, s'il ne l'avait enrichie du trésor de ses observations judicieuses et de ses savantes dissertations sur le règne de saint Louis.

On entra enfin dans la bonne voie le jour où Melot entreprit, d'après le manuscrit de Bruxelles, l'édition continuée par Sallier et achevée par Capperonnier en 1761. Il y avait dans ce texte de tels caractères de sincérité, d'exactitude et d'ancienneté, que les éditeurs se crurent en possession du manuscrit original, et que leur opinion, accueillie de tous avec faveur, s'imposait, de nos jours encore, à la critique défiante de M. Daunou. Ce fut notre savant confrère, M. Paulin Paris, qui osa le premier soutenir, ici même en 1839, que le manuscrit de Bruxelles n'était pas un original, et que, ni l'orthographe, ni la forme des lettres, ni le coloris des miniatures, n'appartenaient au temps de Joinville. Cet arrêt, qui fut contredit alors, est aujourd'hui incontestable.

Une circonstance imprévue permit, il y a peu d'années, d'en constater l'exactitude. Le texte du manuscrit de Bruxelles, publié en 1840 par M. Daunou dans le *Recueil des Historiens de France*, puis en 1859 par M. Francisque Michel, avec d'in-

téressantes dissertations de notre vénérable confrère, M. Ambroise-Firmin Didot, et avec l'importante notice de M. Paris, que je citais il y a un instant, avait trouvé des lecteurs parmi les savants de profession et dans l'élite du monde littéraire. C'était beaucoup, sans doute, mais ce n'était point assez : une édition populaire restait à faire. Pour cela, il fallait risquer une espèce de traduction qui pût mettre Joinville à la portée de tous. Le traducteur, qui trouvait dans le manuscrit de Bruxelles plus d'un passage obscur, recourut souvent au manuscrit de Lucques. A force de le consulter, il s'aperçut que le copiste du seizième siècle avait respecté par mégarde quelques traces d'une orthographe antérieure à celle de l'autre manuscrit. C'était la confirmation de l'arrêt prononcé par M. Paris; c'était aussi un élément nouveau dont il fallait profiter pour ramener la langue de Joinville à sa forme véritable.

Toutefois on n'avait retrouvé là que des vestiges peu nombreux de l'orthographe qu'il s'agissait de rétablir. Était-on bien certain que Joinville fût toujours fidèle à pratiquer les règles de la grammaire du moyen âge, découvertes et exposées par notre illustre confrère, M. Raynouard? L'idée vint qu'à défaut des manuscrits originaux, désormais perdus, les chartes françaises de Joinville pourraient éclaircir ce doute. La vérification se fit et conduisit à un résultat inespéré. Il fut constaté que l'orthographe de la grammaire du moyen âge est rigoureusement observée dans ces chartes, et qu'elle l'est aussi dans une apostille ajoutée de la propre main de Joinville à l'un de ces documents. Il devint possible alors de corriger avec certitude des milliers de fautes qui défiguraient le manuscrit de Bruxelles; et la Société de l'Histoire de France put accueillir sans défiance, en 1868, une édition où la véritable orthographe fut rétablie pour la première fois.

La ressource des chartes fait défaut pour Ville-Hardouin: mais on doit admettre que sa langue ressemblait beaucoup à

celle de Joinville; car ils sont tous deux Champenois, et plus d'un indice prouve que l'usage des règles dont je parlais tout à l'heure était déjà fixé au commencement du treizième siècle. Il était donc légitime de profiter de ces données pour la correction grammaticale du texte de Ville-Hardouin. Le plus difficile était de discerner la rédaction originale au milieu des modifications de tout genre qu'elle avait subies. Sans entrer ici dans le détail des procédés dont il a fallu se servir, on peut dire que la méthode à suivre était comme déterminée d'avance par la nature même des questions sur lesquelles les éditeurs précédents n'avaient pu tomber d'accord. D'ailleurs, celui qui arrivait le dernier, après du Cange, dom Brial, M. Paris et Buchon, entrait sur un terrain admirablement préparé, et, à vrai dire, tous les épis de sa récolte avaient été semés par eux.

Ouvrons maintenant avec confiance l'histoire de Ville-Hardouin pour le considérer tel qu'il se montre dans ses propres récits. Au début, pas de préface, pas d'exorde; il s'empare de ses lecteurs et leur parle d'autorité.

Sachiez que mil et cent et quatre-vinz et dix sept anz après l'incarnation Nostre Sengnor Jesu Crist, al tens Innocent, apostoile de Rome, et Phelipe, roi de France, et Richart, roi d'Engleterre, ot un saint home en France qui ot nom Folques de Nuilli (ci Nuillis siet entre Laigni sor Marne et Paris); et il ere prestres, et tenoit la parroisse de la ville. Et cil Folques dont je vos di, comença à parler de Deu par France et par les autres terres entor; et sachiez que Nostre Sires fist maintes miracles por lui.

Sachez que mil cent quatre-vingt-dix-sept ans après l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au temps d'Innocent, pape de Rome, et de Richard, roi d'Angleterre, il y eut un saint homme en France qui avait le nom Foulque de Neuilli (ce Neuilli est entre Lagni-sur-Marne et Paris); et il était prêtre, et tenait la paroisse du village. Et ce Foulque que je vous dis commença à parler de Dieu par l'Ile-de-France et par les autres pays d'alentour; et sachez que Notre-Seigneur fit maint miracle pour lui.

Chargé bientôt de procurer une flotte aux croisés Ville-Hardouin part pour Venise, et nous le retrouvons dans l'église

Saint-Marc où dix mille Vénitiens sont réunis. Là c'est en suppliant qu'il parle.

Joffrois de Vile-Hardoin li mareschaus de Champaigne moustra la parole par l'acort et par la volenté as autres messages, et lor dist : « Seignor, li baron de France li plus halt et li plus poesteif nos ont à vos envoiez ; si vos crient merci, que il vos preigne pitié de Jérusalem qui est en servage de Turs, que vos por Dieu voilliez lor compaignier à la honte Jesu-Christ vengier. Et por ce vos i ont eslis que il sevent que nule genz n'ont si grant pooir, qui sor mer soient, come vos et la vostre genz. Et nos comanderent que nos vos en chaïssiens as piez, et que nos n'en leveissiens jusques à tant que vos ariez otroié que vos ariez pitié de la Terre sainte d'outre-mer. »

Geoffroi de Ville-Hardouin le maréchal de Champagne porta la parole par l'accord et la volonté des autres messagers, et leur dit : « Seigneurs, les barons de France les plus hauts et les plus puissants nous ont envoyés à vous ; et ils vous crient merci, afin qu'il vous prenne pitié de Jérusalem qui est sous le servage des Turcs, et que pour Dieu vous aidiez à venger la honte de Jésus-Christ. Et ils vous ont choisis parce qu'ils savent que nulles gens qui soient sur mer n'ont aussi grand pouvoir que vous et vos gens. Et ils nous commandèrent de tomber à vos pieds, et de ne pas nous en relever jusqu'à ce que vous eussiez pitié de la Terre sainte d'outre mer. »

Ville-Hardouin réussit dans sa mission, et il s'empressa de revenir en France pour en annoncer le succès à Thibaut, comte de Champagne, qui était le chef de la croisade.

Tant chevaucha Joffrois li mareschaus par ses jornées qu'il vint à Troies en Champaigne, et trova son seignor le conte Tibaut malade et deshaitié ; et si fu mult liez de sa venue. Et quant cil li ot contée la novele coment il avoient esploité, si fu si liez qu'il dist qu'il chevaucheroit, ce qu'il n'avait pieça fait ; et leva sus et chevalcha. Alas ! con granz domages ! car onques puis ne chevaucha que cele foiz.

Geoffroi le maréchal chevaucha tant dans ses journées qu'il vint à Troies, en Champagne, et trouva son seigneur le comte Thibault malade et languissant ; et pourtant il fut bien joyeux de sa venue. Et quand Geoffroi lui eut conté la nouvelle comment ils avaient opéré, il fut si joyeux qu'il dit qu'il chevaucherait : ce qu'il n'avait fait depuis longtemps ; et il se leva et chevaucha. Hélas ! quel grand dommage ! car jamais depuis il ne chevaucha que cette fois.

Thibaut mort, Ville-Hardouin offre le commandement de a croisade à Eudes, duc de Bourgogne, qui refuse. « Sachez dit-il, qu'il eût pu bien mieux faire. » Le comte de Bar refuse

aussi; mais Ville-Hardouin ne prend même pas le temps de lui jeter en passant un mot de blâme : il a hâte de faire accepter pour chef Boniface, marquis de Montferrat, et de ramener ses lecteurs à Venise, dans l'église Saint-Marc, où le doge va prendre la croix.

Devant ce que la granz messe commençast, li dux de Venise, qui avoit nom Henris Dandole, monta el leteril, et parla al peuple et lor dist : « Seignor, accompaignié estes à la meilor gent dou monde et por le plus halt afaire que onques genz entrepreissent; et je sui vialz hom et febles, et auroie mestier de repos, et maaigniez sui de mon cors; mais je voi que nus ne vos sauroit si governer et si maistrer come ge, qui vostre sire sui. Se vos voliez otroier que je preisse le signe de la croiz por vos garder et por vos enseignier, et mes filz remansist en mon leu et gardast la terre, je iroie vivre ou morir avec vos et avec les pelerins. » Et quant cil l'oïrent, si s'escrierent tuit à une voiz : « Nos vos proions por Dieu que vous l'otroiez et que vos le façois, et que vos en viegnez avec nos. » Mult ot illuec grant pitié del peuple de la terre et des pelerins, et mainte lerme plorée, porce que cil prodom aust si grant ochoison de remanoir; car viels hom ere; et si avoit les ialz en la teste biaus, et si n'en véoit gote; que perdue avoit la veue par une plaie qu'il ot el chief.

Avant que la grand'messe commençât, le doge de Venise, qui avait nom Henri Dandolo, monta au lutrin, et parla au peuple et leur dit : « Seigneurs, vous êtes associés aux meilleures gens du monde et pour la plus haute affaire qu'on ait jamais entreprise; et je suis un homme vieux et faible, et j'aurais besoin de repos, et je suis malade de ma personne; mais je vois que nul ne saurait gouverner et commander comme moi qui suis votre sire. Si vous vouliez octroyer que je prisse le signe de la croix pour vous garder et vous diriger, et que mon fils restât à ma place et gardât le pays, j'irai vivre et mourir avec vous et avec les pèlerins. » Et quand ils l'ouïrent, ils s'écrièrent tous d'une voix : « Nous vous prions pour Dieu que vous l'octroyiez et que vous le fassiez, et que vous veniez avec nous. » Bien grande fut alors la pitié du peuple de la terre et des pèlerins, et mainte larme fut versée, parce que ce prud'homme aurait eu si grande raison de rester; car c'était un vieil homme; et il avait les yeux du visage beaux, et pourtant il n'en voyait goutte; car il avait perdu la vue par une plaie qu'il eut à la tête.

Il semble qu'on ne puisse rien imaginer de plus beau que ce doge qui prend la croix, tout vieux et tout aveugle qu'il est. Attendons pourtant, et nous le verrons à l'œuvre, sous les murs de Constantinople, au plus fort de l'assaut.

Or porroiz oïr estrange proesce : que li dux de Venise, qui vialz ere et gote ne véoit, fu toz armez, el chief de sa galie, et ot le confanon Saint-Marc par devant lui; et escrioit as suens que il le meissent à terre, ou se ce non il feroit justise de lor cors. Et il si firent; que la galie prent terre, et il saillent fors; si portent le confanon Saint-Marc par devant lui à la terre. Et quant li Venisien voient le confanon Saint-Marc à la terre, et la galie lor seignor qui ot terre prise devant als, si se tint chascuns à honi, et vont à la terre tuit, et cil des vissiers saillent fors et vont à la terre, et cil des granz nés entrent es barges et vont à la terre, qui ainz ainz, qui mielz mielz. Lors veissiez assaut grant et merveilloz; et ce tesmoigne Joffrois de Vile-Harduin li mareschaus de Champaigne, qui ceste ovre traita, que plus de quarante li distrent por vérité que il virent le confanon Saint-Marc de Venise en une des tors, et mie ne sorent qui l'i porta.

Or, vous pourrez ouïr une étrange prouesse, car le doge de Venise, qui était vieil homme et ne voyait goutte, était tout armé en tête de sa galère; et il avait le gonfalon de Saint-Marc par-devant lui, et il criait aux siens qu'ils le missent à terre ou sinon qu'il en ferait justice sur leurs corps. Et ainsi firent-ils; car la galère prend terre, et ils sautent dehors, et ils portent le gonfalon de Saint-Marc à terre par-devant lui. Et quand les Vénitiens voient le gonfalon de Saint-Marc à terre, et la galère de leur seigneur qui a pris terre devant eux, alors chacun se tient pour honni, et tous vont à terre, et ceux des huissiers[1] sautent dehors et vont à terre; et ceux des grandes nefs entrent dans les barques et vont à terre, au plus vite et à qui mieux. Alors vous eussiez vu un assaut grand et merveilleux; et ce que témoigne Geoffroi de Ville-Hardouin le maréchal de Champagne, qui fit cette œuvre, c'est que plus de quarante lui dirent en vérité qu'ils virent le gonfalon de Saint-Marc de Venise sur une des tours, et qu'ils ne surent point qui l'y porta.

Comment mieux peindre et la prouesse du doge, et le tumulte de l'assaut, et le miracle de la victoire? Les croisés n'étaient pas un contre six; et le lendemain, quand l'usurpateur Alexis, maître encore de presque toute la ville, sortit des murs pour leur offrir la bataille, ils n'osèrent pas quitter leurs retranchements. Par bonheur, les Grecs n'osèrent pas non plus les attaquer.

Et sachiez que onques Diex ne traist de plus grant peril nule gent con il

Et sachez que jamais Dieu ne tira nulles gens de plus grand péril qu'il fit

[1] Vaisseaux à porte; cette porte s'ouvrait pour l'entrée et la sortie des chevaux.

fist cels de l'ost cel jor; et sachiez qu'il n'i ot si hardi qui n'aust grant joie.

ceux de l'armée ce jour-là; et sachez que nul ne fut si hardi qui n'en eût grande joie.

Il y a une autre circonstance où Ville-Hardouin ne dissimule pas la joie qu'il eut d'être échappé d'un grand péril. Les plus braves sont souvent les premiers à convenir qu'ils ont connu la peur; seulement ils la dominent, et restent maîtres d'eux-mêmes. Le récit qui va suivre montrera si Ville-Hardouin manqua de sang-froid pour bien observer la scène où il risquait sa vie. L'empereur Isaac, rétabli par les croisés sur le trône de Constantinople, avait violé ses engagements et ceux de son fils : il s'agissait de lui adresser, par un message solennel, une dernière sommation.

A cel message fut esliz Coenes de Betune et Geoffrois de Vile-Hardoin li mareschaus de Champaigne, et Miles li Braibanz de Provins; et li dux de Venise i envoia trois hals homes de son conseil. Ensi monterent li message sor lor chevax, les espées çaintes; et chevaucherent ensemble trosque al palais de Blaquerne. Et sachiez que il alerent en grant péril et en grant aventure, selon la traïson des Grés. Ensique descendirent à la porte et entrerent el palais, et troverent l'empereor Alexi et l'empereor Sursac son pere seanz en deus chaieres lez-à-lez. Et delez aus séoit l'empereris qui ere fame al pere et marastre al fil, et ere suer al roi de Hungrie, bele dame et bone. Et furent à grant plenté de haltes genz, et mult sembla bien corz à riche prince. Par le conseil as autres messages mostra la parole Coenes de Betune, qui mult ere sages et bien enparlez : « Sire, nos somes à toi venu de par les barons de l'ost et de par le duc de Venise. Et saches tu que il te reprovent

Pour ce message fut élu Conon de Béthune et Geoffroi de Ville-Hardouin le maréchal de Champagne, et Milon le Brebant de Provins; et le doge de Venise y envoya trois hauts hommes de son conseil. Ainsi montèrent les messagers sur leurs chevaux, les épées ceintes; et ils chevauchèrent ensemble jusqu'au palais de Blaquerne. Et sachez qu'ils allèrent en grand péril et en grande aventure, vu la perfidie des Grecs. Ils descendirent ainsi de cheval à la porte et entrèrent au palais, et trouvèrent l'empereur Alexis et l'empereur Isaac son père siégeant sur deux trônes côte à côte. Et près d'eux était assise l'impératrice qui était femme du père et marâtre du fils, et était sœur du roi de Hongrie, belle dame et bonne. Et ils étaient avec quantité de hautes gens; et cela semblait bien une cour de riche prince. Par le conseil des autres messagers, Conon de Béthune qui était très-sage et bien parlant, porta la parole : « Sire, nous sommes venus à toi de par

le grant servise que il t'ont fait, con la gens sevent et cum il est apparisant. Vos lor avez juré, vos et vostre peres, la convenance à tenir que vos lor avez convent; et vos chartes en ont. Vos ne lor avez mie si bien tenue com vos deussiez. Semont vos en ont maintes foiz, et nos vos en semonons, voiant toz voz barons, de par als, que vos lor taignoiz la convenance qui est entre vos et als. Si vos le faites, mult lor ert bel; et se vos nel faites, sachiez que dès hore en avant il ne vos tienent ne por seignor ne por ami; ainz porchaceront que il auront le leur en totes les manieres que il porront. Et bien vos mandent-il que il ne feroient ne vos ne altrui mal, tant que il l'aussent desfié; que il ne firent onques traïson, ne en lor terre n'est-il mie acostumé que il le facent. Vos avez bien oï que nos vos avons dit, et vos vos conseilleroiz si con vos plaira.» Mult tindrent li Gré à grant mervoille et à grant oltrage ceste desfiance; et distrent que onques mais nus n'avoit esté si ardiz qui ossast l'empereor de Constantinople desfier en sa chambre meismes. Mult fist as messages malvais semblant l'empereres Alexis, et tuit li Grieu qui maintes foiz lor avoient fait mult biel. Li bruis fu mult granz par là dedenz; et li message s'en tornent et vienent à la porte et montent sor les chevaus. Quand il furent defors la porte, n'i ot celui qui ne fust mult liez; et ne fu mie granz mervoille, que il erent mult de grant peril eschampé; que mult se tint à pou que il ne furent tuit mort ou pris.

les barons de l'armée et de par le doge de Venise. Et sache qu'ils e reprochent le grand service qu'ils t'ont rendu, comme chacun le sait et comme il appert à tous. Vous leur avez juré, vous et votre père, de tenir la convention que vous leur avez promise; et ils en ont vos chartes. Vous ne la leur avez pas si bien tenue que vous eussiez dû. Ils vous en ont sommés maintes fois, et nous vous en sommons de par eux, à la vue de tous vos barons, que vous leur teniez la convention qui est entre vous et eux. Si vous le faites, cela leur ira bien; et si vous ne le faites, sachez que dorénavant ils ne vous tiennent ni pour seigneur ni pour ami; mais ils s'efforceront d'avoir leurs droits de toutes les manières qu'ils pourront. Et ils vous mandent qu'ils ne feraient mal ni à vous ni à autrui, avant de l'avoir défié; car ils ne firent jamais de trahison, et en leur pays ce n'est pas la coutume qu'on en fasse. Vous avez bien ouï ce que nous avons dit, et vous prendrez conseil ainsi qu'il vous plaira.» Les Grecs tinrent ce défi à bien grande merveille et à grand outrage; et ils dirent que jamais nul n'avait été si hardi qu'il osât défier l'empereur de Constantinople en sa chambre même. L'empereur Alexis fit aux messagers bien mauvais visage, et tous les Grecs aussi, qui maintes fois l'avaient fait bien bon. Le bruit fut bien grand par là-dedans; et les messagers s'en retournent et viennent à la porte et montent sur leurs chevaux. Quand ils furent hors de la porte, il n'y en eut pas un qui ne fût bien joyeux; et ce ne fut pas grande merveille, car ils étaient échappés de bien grand péril; et il tint à bien peu qu'ils ne fussent tous tués ou pris.

Ce défi audacieux fut suivi de la victoire : les croisés s'emparèrent de Constantinople pour la seconde fois, et choisirent un empereur dans leurs rangs. Mais bientôt se succédèrent les revers et les deuils. L'empereur Baudouin tomba aux mains de Johannis, roi des Bulgares, le vieux doge mourut, et Boniface de Montferrat périt dans un combat. C'est par le récit de cette mort que Ville-Hardouin clôt brusquement son livre.

Là fu feruz d'une sajete li marchis Bonifaces de Monferat, parmi le gros del braz desoz l'espaule, mortelment, si que il comença à espandre del sanc. Et quant sa gens virent ce, si se comencierent à esmaier et à desconforter, et à mavaisement maintenir. Et cil qui furent entor le marchis le sostindrent, et il perdi mult del sanc; si se comença à pasmer. Et quant ses genz virent que il n'auroient nule aïe de lui, si s'escomencierent à esmaier; et le comencent à laissier. Ensi furent desconfit par ceste mesaventure; et cil qui remestrent avec lui (et ce fu po) furent mort. Et li marchis Bonifaces de Monferat ot la teste colpée; et la gens de la terre envoierent à Johannis la teste, et ce fu une des graignors joies qu'il aust onques. Halas! con dolorous domage ci ot à l'empereor Henri et à tos les Latins de la terre de Romenie, de tel homme perdre par tel mesaventure, un des meillors barons et des plus larges, et des meillors chevaliers qui fust el remanant dou monde! Et ceste mesaventure avint en l'an de l'incarnation Jesu-Crist mil deus cens et sept anz.

Là le marquis Boniface de Montferrat fut blessé d'une flèche, au gros du bras sous l'épaule, mortellement, en sorte qu'il commença à perdre du sang. Et quand ses gens virent cela, ils commencèrent à se troubler et à se décourager, et à se mal tenir. Et ceux qui étaient autour du marquis le soutinrent, et il perdait beaucoup de sang; et il commença à se pâmer. Et quand ses gens virent qu'il ne pourrait plus s'aider, ils commencèrent à s'effrayer et ils commencent à le laisser. Ainsi furent-ils déconfits par mésaventure, et ceux qui restèrent avec lui (et ils étaient peu) furent tués. Et le marquis Boniface de Montferrat eut la tête coupée; et les gens de la terre envoyèrent à Johannis la tête, et ce fut une des plus grandes joies qu'il eut jamais. Hélas! quel douloureux dommâge ce fut à l'empereur Henri et à tous les Latins de la terre de Romanie, de perdre un tel homme par une telle mésaventure, un des meilleurs barons et des plus larges, et des meilleurs chevaliers qui fût dans le reste du monde! Et cette mésaventure advint en l'an de l'incarnation de Jésus-Christ mil deux cent et sept.

On connaît maintenant Ville-Hardouin : cœur ferme et ardent tout à la fois, qui se contient en face du danger, et qui

cède volontiers à l'admiration, accessible aussi à l'affection et à la pitié, mais sacrifiant tout à cette croisade qu'il a servie de son épée et de ses conseils, avant d'en écrire l'immortel récit. A côté de cette mâle figure, grave et inspirée, qui pleure quelquefois et qui ne sourit jamais, considérons maintenant celle de Joinville, égale en beauté et supérieure en attrait. Il a aussi une croisade à raconter, mais ce n'est là que l'accessoire de son livre; ce n'est qu'un cadre où son héros nous apparaît au milieu de ses contemporains, qu'il domine avec l'auréole de la sainteté. Ville-Hardouin est toujours entraîné par la marche de son drame: Joinville a moins de hâte; il s'arrête à l'occasion, sans perdre de vue saint Louis, pour raconter tout ce qui lui revient en mémoire, rencontrant tour à tour la grâce, l'élévation et la gaieté.

Occupé à décrire la cour plénière tenue à Saumur en 1241, il commence par énumérer toutes les magnificences d'un festin où saint Louis était servi par le comte d'Artois son frère, où trois grands barons gardaient à cheval la table du roi, gardés eux-mêmes par trente de leurs chevaliers. Il arrive enfin à la table de la mère de saint Louis.

Et si servoit à la royne li cuens de Bouloingne, qui puis fu roys de Portingal, et li bons cuens Hues de Saint Pol, et uns Alemans de l'aage de dix-huit ans, que on disoit que il avoit estei fiz sainte Helizabeth de Thuringe; dont l'on disoit que la royne Blanche le besoit ou front par devocion, pour ce que elle entendoit que sa mère l'i avoit maintes foiz besié.

Et pour servir la reine, il y avait le comte de Boulogne, qui depuis fut roi de Portugal, et le bon comte Hugues de Saint-Paul, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, que l'on disait fils de sainte Élisabeth de Thuringe; à cause de quoi l'on disait que la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle pensait que sa mère l'y avait maintes fois baisé.

Il semble qu'un peintre bien inspiré trouverait là le sujet d'un délicieux tableau. Et ce ne serait pas le seul que pourrait fournir Joinville; car tous ses récits sont les images vi-

vantes des souvenirs qu'ils retracent. Voici comment il raconte son départ de Marseille :

Quand li cheval furent ens, nostre maistres notonniers escria à ses notonniers, qui estoient ou bec de la nef, et lour dist : « Est arée vostre besoigne? » Et il respondirent : « Oil, sire, vieingnent avant li clerc et li provere. » Maintenant que il furent venu, il leur escria : « Chantez, de par Dieu! » Et il s'escrierent tuit à une voix : *Veni, creator Spiritus*. Et il escria à ses notonniers : « Faites voille, de par Dieu! » Et il si firent. Et en brief tens li venz se feri ou voile et nous ot tolu la veue de la terre, que nous ne veismes que ciel et yaue; et chascun jour nous esloigna li venz des païs ou nous aviens estei nei. Et ces choses vous monstré-je que cil est bien fol hardis qui se ose mettre en tel peril atout autrui chatel ou en pechié mortel; car l'on se dort le soir là où on ne sait se l'on se trouvera ou font de la mer au matin.

Quand les chevaux furent dedans, notre maître nautonier cria à ses nautoniers qui étaient à la proue du vaisseau et leur dit : « Votre besogne est-elle prête? » Et ils répondirent : « Oui, sire, que les clercs et les prêtres s'avancent. » Aussitôt qu'ils furent venus, il leur cria : « Chantez, de par Dieu! » Et ils s'écrièrent tout d'une voix : *Veni, creator Spiritus*. Et le maître cria à ses nautoniers : « Faites voile, de par Dieu! » Et ainsi firent-ils. Et en peu de temps le vent frappa sur les voiles et nous eut enlevé la vue de la terre, tellement que nous ne vîmes que le ciel et l'eau; et chaque jour le vent nous éloigna des pays où nous étions nés. Et par là je vous montre que celui-là est un fou bien hardi qui s'ose mettre en tel péril avec le bien d'autrui ou en péché mortel; car l'on s'endort le soir là où on ne sait si l'on se trouvera au fond de la mer au matin.

Joinville emmenait avec lui un prêtre attaché à sa personne; car il avait l'habitude, quand cela était possible, d'entendre chaque jour une messe chantée. Mais lui-même nous apprend que ce prêtre ne se contentait pas toujours de prier pour son seigneur. Un jour que le camp des chrétiens était serré de près par l'ennemi, huit cavaliers sarrasins mirent pied à terre pour se retrancher derrière des pierres de taille.

Cist huit Sarrazin traioient à la volée parmi nostre ost, et blecierent plusours de nos gens et de nos chevaliers. Je et mi chevalier nous meismes ensemble et acordames, quant il seroit anuitié, que nous enporteriens les pierres dont il se

Ces huit Sarrasins tiraient au hasard dans notre camp, et ils blessèrent plusieurs de nos gens et de nos chevaux. Moi et mes chevaliers nous nous concertâmes et convînmes que, quand serait venue la nuit, nous emporterions les

hourdoient. Uns miens prestres, qui avoit à non monsignour Jehan de Voyssei, fu à ce conseil, et n'atendi pas tant; ainçois se parti de nostre ost touz seus, et s'adreça vers les Sarrazins, son gamboison vestu, son chapel de fer en sa teste, son glaive (traînant le fer) desouz l'essele, pour ce que li Sarrazin ne l'avisassent. Quand il vint près des Sarrazins, qui riens ne le prisoient pour ce que il le véoient tout seul, il lança son glaive de sous s'essele et lour courut sus. Il n'i ot nul des huit qui y meist deffense; ainçois tournerent tuit en fuie... Dès illec en avant fu mes prestres bien cogneus en l'ost, et le moustroient li uns à l'autre, et disoient: «Vez-ci le prestre monsignour de Joinville, qui a les huit Sarrazins desconfiz.»

pierres dont ils se retranchaient. Un mien prêtre, qui avait nom monseigneur Jean de Voisey, fut à ce conseil, et n'attendit pas tant; mais il partit de notre camp tout seul, et se dirigea vers les Sarrasins, ayant vêtu sa veste rembourrée, son chapeau de fer sur la tête, sa lance (dont le fer traînait) sous l'aisselle, pour que les Sarrasins ne l'aperçussent pas. Quand il vint près des Sarrasins, qui le méprisaient parce qu'ils le voyaient tout seul, il tira sa lance de dessous l'aisselle et leur courut sus. Il n'y en eut aucun des huit qui se mît en défense, mais ils prirent tous la fuite... Dorénavant, mon prêtre fut bien connu dans le camp, et on se le montrait l'un à l'autre, et on disait: «Voici le prêtre de monseigneur de Joinville, qui a déconfit les huit Sarrasins.»

Ce brave prêtre fut atteint, en même temps que Joinville, de la maladie qui devait bientôt réduire l'armée à se rendre.

Pour les bleceures que j'oi le jour de quaresme prenant, me prist la maladie de l'ost, de la bouche et des jambes, et une double tierceinne et une reume si grands en la teste que la reume me filoit de la teste parmi les nariles; et pour les dites maladies acouchai ou lit malades en la mi-quaresme: dont il avint ainsi que mes prestres me chantoit la messe devant mon lit en mon paveillon, et avoit la maladie que j'avoie. Or avint ainsi que en son sacrement il se pasma. Quant je vi que il vouloit cheoir, je qui avoie ma cote vestue, sailli de mon lit touz deschaus, et l'embraçai, et li deis que il feist tout à trait et tout belement son sacrement, que je ne le lairoie tant que il l'averoit tout fait. Il revint à soi, et fist son sacrement et parchanta sa messe

A cause des blessures que j'eus le jour de carême-prenant, la maladie de l'armée me prit, dans la bouche et aux jambes, et une fièvre double tierce, et un rhume de cerveau si grand que le rhume me coulait de la tête par les narines; et pour lesdites maladies, je me mis au lit malade à la mi-carême; d'où il advint que mon prêtre me chantait la messe devant mon lit en mon pavillon; et il avait la maladie que j'avais. Or, il advint qu'en fesant la consécration, il se pâma. Quand je vis qu'il voulait choir, moi qui avais vêtu ma cotte je sautai de mon lit sans être chaussé, et je le pris dans mes bras et lui dis qu'il fît tout à loisir et tout bellement sa consécration, que je ne le laisserais pas jusques à tant qu'il l'eût toute faite. Il revint à lui, et

tout entierement; ne onques puis ne chanta.

fit sa consécration et acheva de chanter la messe bien entièrement; et jamais depuis il ne la chanta.

La mort du scorbut, cette fois, fut trop lente à venir; le prêtre mourant périt en martyr, égorgé par les Sarrasins, avec les autres malades dont ils n'espéraient pas de rançon. Joinville, tout chevalier qu'il était, n'échappa que par miracle. Quand il se rendit aux galères du soudan qui barraient le cours du Nil et cernaient son embarcation, un Sarrasin de la terre de Frédéric II [1] lui vint en aide et le prit sous sa protection.

Il me geterent une corde de la galie; et je sailli sur l'estoc ainsi comme Diex vout. Et sachiez que je chancelai tellement que, se il ne fust saillis après moy pour moy soustenir, je fusse cheus en l'yaue. Il me mistrent en la galie, là où il avoit bien quatorze vins homes de lour gens, et il me tint touzjours embracié. Et lors il me porterent à terre et me saillirent sur le cors pour moy coper la gorge; car cil qui m'eust occis cuidast estre honorez. Et cis Sarrazins me tenoit touzjours embracié, et crioit: «Cousin le roi!» En tel maniere me porterent dous foiz par terre, et une à genoillons; et lors je senti le coutel à la gorge. En ceste persecucion me sauva Diex par l'aide dou Sarrazin, liquex me mena jusques ou chastel, là où li chevalier sarrazin estoient. Quant je ving entre aus, ils m'osterent mon hauberc; et pour la pitié qu'il oreut de moy, il geterent sur moy un mien couvertour

On me jeta une corde de la galère, et je sautai sur la pointe de la quille ainsi que Dieu le voulut. Et sachez que je chancelai tellement que, si le Sarrasin ne fût sauté après moi pour me soutenir, je serais tombé à l'eau. On me mit dans la galère, là où il y avait bien deux cent quatre-vingts hommes de leurs gens, et il me tint toujours embrassé. Et alors les autres me jetèrent à terre et me sautèrent sur le corps pour me couper la gorge; car celui qui m'eût occis eût pensé en être honoré. Et ce Sarrasin me tenait toujours embrassé, et criait: «Cousin du roi!» De cette manière ils me jetèrent deux fois à terre et une fois à genoux; et alors je sentis le couteau à la gorge. Dans cette épreuve, Dieu me sauva à l'aide du Sarrasin, lequel me mena jusques au château [2], là où les chevaliers sarrasins étaient. Quand je vins au milieu d'eux, ils m'ôtèrent mon haubert, et, par pitié pour

[1] Frédéric II, empereur d'Allemagne, avait des possessions en Orient.

[2] Il y avait sur ces vaisseaux des espèces de petits châteaux disposés pour abriter les combattants.

de escarlate fourrei de menu vair, que madame ma mere m'avoit donnei; et li autres m'aporta une courroie blanche; et je me ceingny sur mon covertour, ouquel je avoie fait un pertuis, et l'avoie vestu; et li autres m'aporta un chaperon, que je mis en ma teste. Et lors, pour la poour que je avoie, je commençai à trembler bien fort, et pour la maladie aussi.

moi, ils jetèrent sur moi une mienne couverture d'écarlate doublée de menu vair, que madame ma mère m'avait donnée; et l'un d'eux m'apporta une courroie blanche, et je me ceignis par-dessus ma couverture, où j'avais fait un trou, et que j'avais vêtue; et l'autre m'apporta un chaperon que je mis sur ma tête. Et alors, à cause de la peur que j'avais, je commençai à trembler bien fort, et à cause de la maladie aussi.

Saint Louis n'avait pas tenté de s'embarquer sur le Nil; il fut fait prisonnier à terre.

Et me conta li roys que il estoit montez sur un petit roncin, une houce de soye vestue; et dist que dariere li ne demoura de touz chevaliers ne de touz serjans que messires Geoffroys de Sergines, liquex amena le roy jusques au quazel là où li roys fu pris; en tel maniere que li roys me conta que messires Geoffroys de Sergines le deffendoit des Sarrazins aussi comme li bons vallez deffent le hanap son signour des mouches; car toutes les foiz que li Sarrazin l'aprochoient, il prenoit son espié, que il avoit mis entre li et l'arçon de sa selle, et le metoit dessous s'essele, et lour recouroit sus, et les chassoit en sus dou roy. Et ainsi mena le roy jusques au kasel; et le descendirent en une maison, et le couchierent ou giron d'une bourjoise de Paris aussi comme tout mort, et cuidoient que il ne deust jà veoir le soir.

Et le roi me conta qu'il était monté sur un petit roussin, vêtu d'une housse de soie; et il dit que derrière lui il ne demeura de tous les chevaliers et de tous les sergents que monseigneur Geoffroi de Sargines, lequel amena le roi jusques au village là où le roi fut pris; de telle manière que le roi me conta que monseigneur Geoffroi de Sargines le défendait contre les Sarrasins ainsi que le bon valet défend la coupe de son seigneur contre les mouches; car toutes les fois que les Sarrasins l'approchaient, il prenait sa pique, qu'il avait mise entre lui et l'arçon de sa selle, et recommençait à leur courir sus, et les chassait d'auprès du roi. Et il mena ainsi le roi jusques au village; et on le descendit dans une maison, et on le coucha au giron d'une bourgeoise de Paris presque comme mort, et on pensait qu'il n'irait pas jusqu'au soir.

Quand saint Louis, mourant, tomba au pouvoir des Sarrasins, il était là où il avait voulu rester, à l'arrière-garde; et l'arrière-garde était commandée par un héros, par Gaucher

de Châtillon, qui à lui seul défendait la principale rue du village où le roi fut fait prisonnier.

En celle rue estoit messires Gauchiers de Chasteillon, l'espée ou poing toute nue. Quant il véoit que li Turc se metoient parmi celle rue, il lour couroit sus, l'espée ou poing, et les flatoit hors dou casel; et au fuir que li Turc faisoit devant li (il qui traioient aussi bien devant comme dariere) le couvrirent tuit de pylez. Quant il les avoit chaciez hors dou kasel, il se desflichoit de ces pylés qu'il avoit sur li, et remetoit sa cote à armer desus li, se dressoit sus ses estriers, et estendoit les bras atout l'espée, et crioit: «Chasteillon, chevalier! où sont mi preudome?» Quant il se retournoit et il véoit que li Turc estoient entrei par l'autre chief, il lour recouroit sus, lespée ou poing, et les enchaçoit; et ainsi fist par trois foiz en la maniere desus dite.... Messires Jehans Fouinons, li bons chevaliers, me dist que, quant on l'amenoit pris vers la Massoure, il trouva un Turc qui estoit montez sur le cheval monsignour Gauchier de Chasteillon, et estoit la culiere toute sanglante dou cheval. Et il li demanda que il avoit fait de celi à cui li chevaus estoit, et il li respondi que il li avoit copei la gorge tout à cheval, si comme il apparut à la culiere qui en estoit ensanglantée dou sanc.

En cette rue était monseigneur Gaucher de Châtillon, l'épée au poing, toute nue. Quand il voyait que les Turcs se mettaient dans cette rue, il leur courait sus, l'épée au poing, et les jetait hors du village; et les Turcs en fuyant devant lui (eux qui tiraient aussi bien derrière que devant) le couvraient tous de traits. Quand il les avait chassés hors du village, il se débarrassait de ces traits qu'il avait sur lui, et remettait sa cotte d'armes sur lui, et se dressait sur ses étriers, et étendait les bras avec l'épée et criait: «Châtillon; chevalier! où sont mes prud'hommes?» Quand il se retournait et qu'il voyait que les Turcs étaient entrés par l'autre bout, il recommençait à leur courir sus l'épée au poing, et les poursuivait; et ainsi fit-il par trois fois de la manière dessus dite.....Monseigneur Jean Fouinons, le bon chevalier, me dit que, quand on l'amena prisonnier à Mansourah, il trouva un Turc qui était monté sur le cheval de monseigneur Gaucher de Châtillon; et la croupière du cheval était toute sanglante. Et il lui demanda ce qu'il avait fait de celui à qui le cheval était ; et le Turc lui répondit qu'il lui avait coupé la gorge sur son cheval même, ainsi qu'il apparut à la croupière, qui en était ensanglantée du sang.

Contre toute espérance, il arriva que le roi guérit et qu'il obtint, moyennant rançon, sa délivrance et celle de ses compagnons d'armes. Ce fut pendant la traversée d'Égypte en Palestine que ses rapports avec Joinville devinrent habituels. Une circonstance mémorable mit le sceau à leur intimité. En plein conseil. contre l'avis du légat et de tous les grands sei-

gneurs, Joinville avait osé conseiller au roi de ne pas retourner en France et de rester en Terre Sainte. Au sortir de la séance, il avait été assailli de reproches et de plaisanteries; et le même jour, pendant le repas, le roi, contre son usage, ne lui avait pas adressé la parole.

Tandis que li roys oy ses graces, je alai à une fenestre ferrée qui estoit en une reculée devers le chevet dou lit le roy; et tenoie mes bras parmi les fers de la fenestre.... En ce point que je estoie illec, li roys se vint apuier à mes épaules, et me tint ses dous mains sur la teste. Et je cuidai que ce fust messires Phelippes d'Anemos, qui trop d'ennui m'avoit fait le jour pour le consoil que je li avoie donnei; et dis ainsi: «Lessiés moy en paiz, messires Phelippes.» Par male avanture, au tourner que je fiz ma teste, la mains le roy me chéi parmi le visaige; et cognu que c'estoit li roys à une esmeraude que il avoit en son doy. Et il me dist : «Tenez-vous touz quoys; car je vous vueil demander comment vous fustes si hardis que vous, qui estes uns joennes hons, m'osastes loer ma demourée, encontre touz les grands homes et les saiges de France qui me looient m'alée.» — «Sire, fisje, se j'avoie la mauvestié en mon cuer, si ne vous loeroie-je à nul fuer que vous la feissiés.» — «Dites-vous, fist-il, que je feroie que mauvaiz se je m'en aloie?» — «Si m'aïst Diex, sire, fis-je, oyl.» Et il me dist : «Se je demeure, demourrez-vous?» Et je li dis que «oyl, se je puis ne dou mien, ne de l'autruy.» — «Or soiés touz aises, dit-il, car je vous sai mout bon grei de ce que vous m'avez loei; mais ne le dites à nullui toute celle semainne.»

Tandis que le roi ouït ses grâces, j'allai à une fenêtre grillée, qui était en un renfoncement vers le chevet du lit du roi, et je tenais mes bras passés parmi les barreaux de la fenêtre.... Au moment où j'étais là, le roi se vint appuyer sur mes épaules et me tint ses deux mains sur la tête. Et je pensai que c'était monseigneur Philippe de Nemours qui m'avait causé trop d'ennui ce jour-là pour le conseil que j'avais donné au roi; et je dis ainsi : «Laissez-moi en paix, monseigneur Philippe!» Par aventure, en tournant la tête, la main du roi me tomba au milieu du visage; et je reconnus que c'était le roi à une émeraude qu'il avait au doigt. Et il me dit : «Tenez-vous tout coi; car je veux vous demander comment vous, qui êtes un jeune homme, vous fûtes si hardi que vous m'osâtes conseiller de demeurer, contre tous les grands hommes et les sages de France, qui me conseillaient de m'en aller.» — Sire, fis-je, si j'avais le mal dans le cœur, je ne vous conseillerais à aucun prix que vous le fissiez.» — «Dites-vous, fit-il, que je ferais une mauvaise action si je m'en allais?» — «Oui, Sire, fis-je; ainsi Dieu me soit en aide!» Et il me dit : «Si je demeure, demeurerez-vous?» Et je lui dis : «Oui, si je puis, ou à mes frais, ou aux frais d'autrui.» — «Or soyez tout aise, me dit-il, car je vous sais bien bon gré de ce que vous m'avez conseillé; mais ne le dites à personne toute cette semaine.»

A dater de ce jour, saint Louis prit Joinville à ses gages, et trouva désormais en lui, non-seulement un brave chevalier et un conseiller sincère, mais un ami qu'il ne quittait pas, qu'il associait à ses travaux, qui était le compagnon de ses promenades, le confident de ses peines. Que de fois la gaieté du sénéchal ne vint-elle pas dérider l'austère figure de saint Louis! A l'expiration du premier engagement de Joinville, le roi lui demanda de le renouveler et lui offrit une augmentation de gages.

Et je li dis que je ne vouloie que il me donnast plus de ses deniers que ce que il m'avoit donnei; mais je vouloie faire un autre marchié à li: «Pour ce, fis-je, que vous vous courrouciés quant l'on vous requiert aucune chose, si vueil-je que vous m'aiés convenant que se je vous requier aucune chose toute ceste année, que vous ne vous courrouciés pas; et se vous me refusés, je ne me courroucerai pas.» Quant il oy ce, si commença à rire mout clerement, et me dist qu'il me retenoit par tel convenant; et me prist par la main, et me mena par devers le legat et vers son conseil, et lour recorda le marchié que nous avions fait.

Et je lui dis que je ne voulais pas qu'il me donnât plus de ses deniers que ce qu'il m'avait donné, mais que je voulais faire un marché avec lui. «Parce que, fis-je, vous vous fâchez quand on vous demande quelque chose, je veux que vous conveniez avec moi que si je vous demande quelque chose pendant toute cette année, vous ne vous fâcherez pas; et si vous me refusez, je ne me fâcherai pas non plus.» Quand il ouït cela il commença à rire aux éclats, et me dit qu'il me retenait à cette condition; il me prit par la main, et me mena pardevers le légat et vers son conseil, et leur répéta le marché que nous avions fait.

La gaieté de Joinville éclate plus franchement encore à l'occasion d'un pèlerinage qu'il fit à Notre-Dame de Tortose, peu de temps avant de quitter la Terre Sainte. Avec des reliques dont le prince de Tripoli lui avait fait don, il rapportait de là des camelins, sorte d'étoffe que le roi l'avait chargé d'acheter. Ce fut pour Joinville une occasion de faire un cadeau à la reine Marguerite; elle espérait des reliques, mais lui n'avait songé qu'à des camelins: il les envoya par un de ses chevaliers.

Li chevaliers qui les luy presenta, les porta entorteilliés en une tonaille blanche. Quant la royne le vit entrer en la chambre où elle estoit, si s'agenoilla contre li, et li chevaliers se ragenoilla contre li aussi; et la royne li dist: «Levez sus, sire chevaliers; vous ne vous devez pas agenoillier qui portés les reliques.» Mais li chevaliers li dist: «Dame, ce ne sont pas reliques, ains sont camelin que messires vous envoie.» Quant la royne oy ce, et ses damoiselles, si commencierent à rire; et la royne dist à mon chevalier: «Dites à vostre signour que maus jours li soit donnez, quant il m'a fait agenoillier contre ses camelins.»

Le chevalier qui les lui présenta, les porta entortillés dans une toile blanche. Quand la reine le vit entrer dans la chambre où elle était, elle s'agenouilla devant lui, et le chevalier s'agenouilla à son tour devant elle; et la reine lui dit: «Levez-vous, sire chevalier; vous ne vous devez pas agenouiller, vous qui portez des reliques.» Mais le chevalier dit: «Madame, ce ne sont pas des reliques, mais des camelins que mon seigneur vous envoie.» Quand la reine ouït cela, elle et ses demoiselles, elles commencèrent à rire; et la reine dit à mon chevalier: «Dites à votre seigneur que je lui souhaite le mauvais jour pour m'avoir fait agenouiller devant ses camelins.»

Quel contraste entre cette scène et celle où Joinville nous montre la reine agenouillée aux pieds d'un autre chevalier! Elle était alors à Damiette, enceinte, séparée du roi, et à la veille d'être assiégée par les Sarrasins.

Trois jours devant ce que elle acouchast, il vindrent les nouvelles que li roys estoit pris; desquiex nouvelles elle fu si effréée que, toutes les fois que elle se dormoit en son lit, il li sembloit que toute sa chambre fust pleinne de Sarrazins, et s'escrioit: «Aidiés, aidiés!» Et pour ce que li enfes ne fust periz dont elle estoit grosse, elle fesoit gesir devant son lit un chevalier ancien de l'aage de quatre-vins ans, qui la tenoit par la main. Toutes les fois que la royne s'escrioit, il disoit: «Dame, n'aiés gardes; car je suis ci.» Avant qu'elle fust accouchie, elle fist vuidier hors toute sa chambre, fors que le chevalier, et s'agenoilla devant li et li requist un don; et li chevaliers li otroia par son sairement; et elle

Trois jours avant qu'elle accouchât, lui vint la nouvelle que le roi était pris; de laquelle nouvelle elle fut si effrayée que, toutes les fois qu'elle s'endormait dans son lit, il lui semblait que toute sa chambre fût pleine de Sarrasins, et elle s'écriait: «A l'aide, à l'aide!» Et de peur que l'enfant dont elle était grosse ne pérît, elle faisait coucher devant son lit un vieux chevalier de quatre-vingts ans, qui la tenait par la main. Toutes les fois que la reine criait, il disait: «Madame, n'ayez pas peur, car je suis ici.» Avant qu'elle fût accouchée, elle fit sortir de sa chambre tous, excepté ce chevalier, et s'agenouilla devant lui et lui requit une grâce; et le chevalier la lui octroya par serment; et elle lui dit.

li dist : « Je vous demant, fist-elle, par la foy que vous m'avez baillie, que se li Sarrazin prennent ceste ville, que vous me copez la teste avant qu'il me preignent. » Et li chevaliers respondi : « Soiés certeinne que je le ferai volontiers ; car je l'avoie jà bien enpensei que vous occiroie avant qu'il nous eussent pris. »

« Je vous demande, fit-elle, par la foi que vous m'avez engagée, que, si les Sarrasins prennent cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils me prennent. » Et le chevalier répondit : « Soyez certaine que je le ferai volontiers, car je l'avais déjà bien pensé, que je vous occirais avant qu'ils nous eussent pris. »

Quand il retraçait de tels tableaux, Joinville avait quatre-vingt-dix ans. Dieu lui avait conservé, au delà des limites ordinaires, avec la santé du corps, une mémoire sûre, un sens droit, une imagination vive, un noble cœur, afin que le témoignage rendu par lui au plus grand de nos rois pût à la fois commander la confiance et inspirer l'admiration.

Il fut un temps où les arbitres du goût qualifiaient de patois barbare la langue de Ville-Hardouin et de Joinville : c'est au nom du goût aussi, mais du goût associé à l'érudition, que l'arrêt a été cassé. Et maintenant que faut-il penser du siècle où cette langue, dans la bouche de Ville-Hardouin et de Joinville, exprimait les plus beaux récits de l'histoire et les plus nobles sentiments du cœur humain? Il faut estimer le siècle à l'égal de la langue, et le revendiquer aussi comme nôtre : plus que jamais, quand saigne la plaie d'un douloureux déchirement, il faut rester attachés à nos traditions, qui elles aussi sont une portion vivante de la patrie.

A Dieu ne plaise que je vienne exalter le passé aux dépens du présent. Jouissons de nos progrès, mais en nous rappelant que nos devanciers en ont fait comme nous : ne soyons point comme ces parvenus qui renient le vieux père dont le travail les a enrichis. A quoi servirait d'être plus instruit, plus poli, plus élégant, si l'on était moindre par le cœur? Avec des biens que nous devons accroître, nos ancêtres nous ont légué des exemples qu'il nous suffit d'imiter : notre tâche sera bien

remplie si, en aspirant à les surpasser en science, nous les égalons en vertu. Il y a des choses qui se perfectionnent d'âge en âge; il y en a d'autres qui seraient à l'étroit sous cette loi du progrès, parce que, déposées comme un germe puissant au fond du cœur, elles peuvent éclore en tout temps, et d'un jet vigoureux croître bientôt jusqu'à la perfection.

Tel nous apparaît l'héroïsme de Geoffroy de Sargines, de Gaucher de Châtillon, de la reine Marguerite, et du saint roi qui leur donnait l'exemple. On parle beaucoup d'éducation maintenant : la meilleure de toutes est celle qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit, mais qui fortifie le cœur pour la lutte éternelle du bien contre le mal. Puissions-nous, à notre tour, soutenir bravement cette lutte et y préparer nos enfants, sous le regard de Dieu, en le priant, comme nos aïeux, qu'il soit en aide à la France!

SÉANCE DU VENDREDI 27.

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre des affaires étrangères, par un message du 15 décembre, rappelle qu'il avait été question dès 1870, par une lettre d'un de ses prédécesseurs, de la découverte et de l'envoi d'une pierre trouvée à Honolulu et qu'on suppose avoir servi à des sacrifices humains. Expédié en France, puis perdu de vue par suite des événements de ces dernières années, ce monument, tel qu'il vient d'être retrouvé par les soins de M. Baillière, consul de France, en congé à Paris. M. le

Ministre s'empresse de le mettre à la disposition de l'Académie. — Il sera déposé jusqu'à nouvel ordre au pied du grand escalier de l'Institut.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un message du 18 courant, adresse copie de lettres concernant les inscriptions sémitiques qui ont été envoyées au ministère des affaires étrangères par les agents diplomatiques de Malte, de Mogador et de la Canée.

Le même Ministre, par lettre du 22 décembre, fait connaître, d'après une dépêche de M. le Directeur de l'École française d'Athènes, qu'à l'occasion de la pose de la première pierre du bâtiment destiné à recevoir l'École une inscription commémorative a été gravée sur une plaque de marbre scellée dans la maçonnerie de cette construction. M. le Ministre transmet à l'Académie une copie de l'inscription, qui sera déposée aux Archives.

M. le Secrétaire de l'Académie royale des sciences et lettres de Copenhague, par une lettre du 16 décembre, en accusant réception des volumes récemment concédés à la bibliothèque de cette Académie par une décision de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, informe le Secrétaire perpétuel que les mesures sont prises par réciprocité pour expédier à la bibliothèque de l'Institut les ouvrages signalés comme lui manquant dans ses diverses collections.

Une lettre de M. Cornet-Peyrusse, à Carcassonne, en date du 12 décembre, annonce l'envoi prochain d'un complément qui doit mettre, selon lui, le grand ouvrage de feu Mahul (*Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administr. de Carcassonne*) en mesure de participer au concours du prix Gobert.

Deux lettres, l'une arriérée, de M. le maire de Commercy. (27 septembre); l'autre de M. le conservateur de la bibliothèque de la Roche-sur-Yon, demandant des concessions de

livres, sont renvoyées à l'examen de la Commission des travaux littéraires. — Même renvoi pour diverses demandes concernant la collection Borghesi, et d'autres ouvrages publiés par l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel a la douleur d'annoncer que par une lettre en date du 24 décembre, écrite au nom de M. Jacques de Rougé, il vient d'être informé que son illustre père se trouve dans un état de santé fort grave. — Il tiendra l'Académie au courant de cette situation.

L'analyse de la correspondance étant terminée, l'Académie passe à l'ordre du jour, et d'abord pour le choix d'un lecteur chargé de la représenter à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut.

D'après les explications données par le Secrétaire perpétuel, d'après le petit nombre des lectures faites dans le sein de l'Académie depuis la dernière séance et l'assurance que l'ordre du jour pour la prochaine est déjà suffisamment pourvu, l'Académie passe outre, se réservant pour une autre occasion.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination d'une commission de quatre membres qui, aux termes du règlement spécial au concours du prix Gobert, sera chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour ce prix en 1872 pour 1873, et d'en faire un rapport à l'Académie.

Le scrutin est ouvert : MM. Wallon, Labarte, Deloche et Didot sont nommés membres de la Commission du prix Gobert.

M. Delisle a la parole en qualité de rapporteur de la Commission chargée de présenter trois candidats pour remplacer M. Polain, correspondant étranger, décédé.

M. Delisle s'exprime en ces termes :

La Commission chargée de dresser une liste de candidats à la Correspondance, en remplacement de feu M. Polain, a arrêté comme il suit la liste de présentation :

1° M. Gachard, à Bruxelles;

2° M. Fabretti, à Turin;

3° M. Mussafia, à Vienne.

Le mérite de chacun de ces candidats est depuis longtemps apprécié de l'Académie.

M. Gachard s'est fait connaître depuis quarante-trois ans par une suite non interrompue d'ouvrages dont plusieurs ont pris place à côté des livres de M. Mignet, et comme eux ont contribué à renouveler l'histoire du XVIe siècle. Il suffit de rappeler les suivants :

Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Saint-Juste;

Correspondance de Philippe II;

Correspondance de Guillaume le Taciturne.

M. Gachard, à qui est due l'organisation des archives de la Belgique, a étudié, avec grand profit pour la science historique, les principaux dépôts littéraires de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne.

Le second candidat est M. Fabretti, de Turin, auteur du *Corpus inscriptionum italicarum* et du *Glossarium italicum,* travaux de premier ordre dont l'importance n'a plus besoin d'être signalée à l'Académie. Notre confrère, M. Léon Renier, nous en a encore récemment entretenus, à propos du premier supplément publié en 1872.

Le troisième est M. Mussafia, professeur à Vienne. M. Mussafia est un des romanistes dont les ouvrages font aujourd'hui autorité en Europe. Il a fait paraître dans la collection de l'Académie de Vienne beaucoup de textes et de dissertations sur l'ancien français, sur le provençal, et principalement sur les modifications que nos anciens romans ont subies en passant sous la plume des copistes italiens. Au moment même où notre confrère, M. Guessard, faisait paraître à Paris son *Macaire*, M. Mussafia a publié à Vienne un volume consacré au même poëme et à la prise de Pampelune.

Depuis il ne se passe pas une année sans que M. Mussafia nous donne une ou plusieurs dissertations, qui augmentent nos connaissances sur l'origine et le développement des langues romanes.

Une discussion s'élève au sujet de cette présentation, particulièrement de la dernière.

M. Maury s'étonne que le nom de M. Sickel, à Vienne, présenté l'an dernier, ait complétement disparu de la liste de cette année pour faire place à un autre Viennois. Il pense que,

en général, les noms des candidats précédemment présentés devraient être, sinon reproduits, au moins rappelés, comme cela se pratique dans d'autres Académies.

M. Wallon est d'avis qu'une liste suivie et complète des candidats déjà présentés devrait, dans chaque circonstance, être mise sous les yeux des commissions, vu que, tout au moins, aux noms des candidats nouveaux devraient être ajoutés ceux qui ont été présentés précédemment.

M. Renan penche pour l'opinion de M. Maury, lequel se rallie aux termes de celle de M. Wallon. Finalement, en vertu de l'usage établi, et qui, de l'avis du Bureau, peut suffire à tout, M. de Saulcy demande que les noms de MM. Harrisse et Ed. Thomas soient ajoutés à la liste; M. Maury, que celui de M. Sickel le soit également. — Ces noms sont ajoutés.

L'Académie décide que, dans la prochaine séance, il sera procédé à la discussion des titres des candidats, en comité secret, et que l'élection se fera, s'il y a lieu, en séance publique selon l'usage.

Il est passé à la présentation des livres pour le concours des antiquités nationales :

Histoire de la ville de Clermont-Ferrand depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Ambroise Tardieu (2 vol. gr. in-4°; Moulins, 1872).

Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, par M. Ed. Aubert (2 vol. in-4°; Paris, 1872).

Histoire de l'abbaye de Fécamp et de ses abbés, par M. Gourdon de Genouillac (1 vol. in-8°; Paris, 1872).

Inventaire des sceaux de la Flandre recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord, par M. Demay (1 vol. grand in-4°; Paris, 1873).

Ordre de Malte. Les commanderies du Grand Prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales à Paris, par M. Mannier (1 vol. in-8°; Paris, 1872).

Notes sur Couhé et ses environs, par M. Lièvre (1 vol. petit in-8°; Poitiers, 1869).

Essai sur l'histoire littéraire de l'Armorique-Bretagne, par M. Halléguen (1 vol. in-8°; Châteaulin, 1872).

Histoire de l'abbaye royale de Mozat (ordre de Saint-Benoît), par M. Gomot (1 vol. in-4°; Paris, 1872).

Origines du patois de la Tarentaise, ancienne Kentronie, par l'abbé Pont (1 vol. in-8°; Paris, 1872).

Notices sur les plus anciens monuments de la Gaule, par M. Maule-Plainval (manuscrit in-4°).

Histoire de l'abbaye de Noyers et cartulaire de l'abbaye de Noyers, par M. l'abbé C. Chevalier (2 vol. in-4°; Tours, 1872).

1° *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace;* 2° *Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge*, par M. Gérard.

Vies des poëtes bordelais et périgourdins, par Guillaume Colletet, de l'Académie française, *d'après le manuscrit autographe du Louvre*, par M. Tamizey de Larroque.

La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clepiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après les documents originaux, par M. Léopold Pannier.

Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction, par M. Ledain.

M. Renan fait hommage, au nom des auteurs, des deux publications suivantes :

1° Le *Thesaurus Syriacus*, publié par M. Payne Smith, professeur à Oxford, fascicule II, grand in-4°.

2° Les *Fragments des Évangiles syriaques*, de feu M. Cureton, publiés par M. Wright, professeur à Cambridge; Londres, in-4°.

M. Defrémery présente le *Divan de Ferazdak*, publié sur les manuscrits de Sainte-Sophie de Constantinople, avec une traduction française, par M. R. Boucher, de la Société asiatique de Paris, deuxième livraison.

M. de Rozière présente, de la part de M. Ernest Dubois, professeur à la Faculté de droit de Nancy, son *Discours de réception* à l'Académie Stanislas, intitulé : *Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais*, et fait ressortir les mérites divers de cette publication (Paris et Nancy, 1872, in-8°). M. de Rozière considère Barclay comme le précurseur de Bossuet et de l'Assemblée de 1682.

Le Secrétaire perpétuel termine les présentations de ce jour par celle des ouvrages suivants :

1° *Journal de la Société asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, nouvelle série, vol. VI, part. 1, in-8°.

2° *Revue archéologique*, nouvelle série, tome XII, décembre 1872, in-8°.

3° *Revue de législation, etc.*, novembre et décembre 1872.

4° Caivano : *Storia Crotoniata preceduta da un cenno sulla Magna Grecia*. Napoli, 1872.

5° M. l'abbé Chevalier, de Tours, adresse cinq exemplaires de son opuscule intitulé : *Origines tourangelles de Descartes*, in-8°, 1872.

M. Beulé met sous les yeux de l'Académie la photographie de nouveaux bas-reliefs découverts à Rome dans les fouilles exécutées, sous la direction de M. Pietro Rosa, sur les flancs de la colline au sommet de laquelle se trouvait le Forum. Ces magnifiques fragments, noyés dans les massives fondations d'une grosse tour qui subsista jusqu'au temps de Charles-Quint, appartiennent, comme ceux dont il a été précédemment question, à une balustrade. La balustrade était sculptée sur les deux faces. Ces bas-reliefs, représentant une procession d'animaux destinés au sacrifice des *suovetaurilia* et une scène dans laquelle on aperçoit une suite de personnages portant des sortes de tables, ornaient sans doute l'un des côtés de la balustrade. Ceux dont M. Beulé met l'image sous les yeux de ses collègues appartiennent à l'autre face.

Dans ces derniers, on interprète aisément les scènes figurées. La scène de gauche nous montre un personnage debout, l'empereur, en présence du peuple assemblé, faisant un discours ou proclamant une loi : c'est une allocution. La scène de droite nous montre encore l'empereur : il est assis ; à ses côtés, une femme tenant en main une bourse symbolise la *Liberalitas* et nous avertit que nous avons devant nous une distribution. Plus loin on aperçoit le figuier Ruminal ; sous l'arbre légendaire est assis le satyre Marsyas, qui semble jouer de la flûte. La plupart des têtes des personnages sont très-mutilées. Le style de la statuaire révèle la bonne époque de l'art romain. La moulure qui surmonte les bas-reliefs est d'un bel effet et

d'un goût architectonique irréprochable. M. Beulé déclare ne pas vouloir aller plus loin dans l'interprétation de ces monuments. Il convient d'attendre le résultat ultérieur des fouilles qui se continuent, pour décider avec certitude à quelle partie ou à quel monument du Forum appartenaient les bas-reliefs si heureusement trouvés. Ce qui paraît certain dès aujourd'hui, c'est qu'ils proviennent du Forum : la nature des scènes, la présence du figuier Ruminal et de plusieurs édifices placés en perspective et qu'on sait avoir existé autour du Forum ne semblent devoir laisser aucun doute à cet égard.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis commence la lecture, en communication, d'un *Mémoire sur l'ethnologie de la Chine méridionale.*

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

A

B

C

E

F

G

H

I

K

L

M

O

P

Q

R

S

T

W

X

Y

CORRECTIONS.

Page 46, ligne 5, au lieu de M. Egger présente, *lisez:* M. Brunet de Presle présente.

Ibid. ligne 11, au lieu de: Le même membre fait hommage, *lisez*: M. Egger fait hommage.



